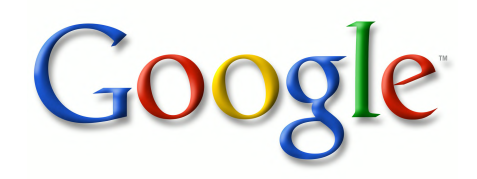
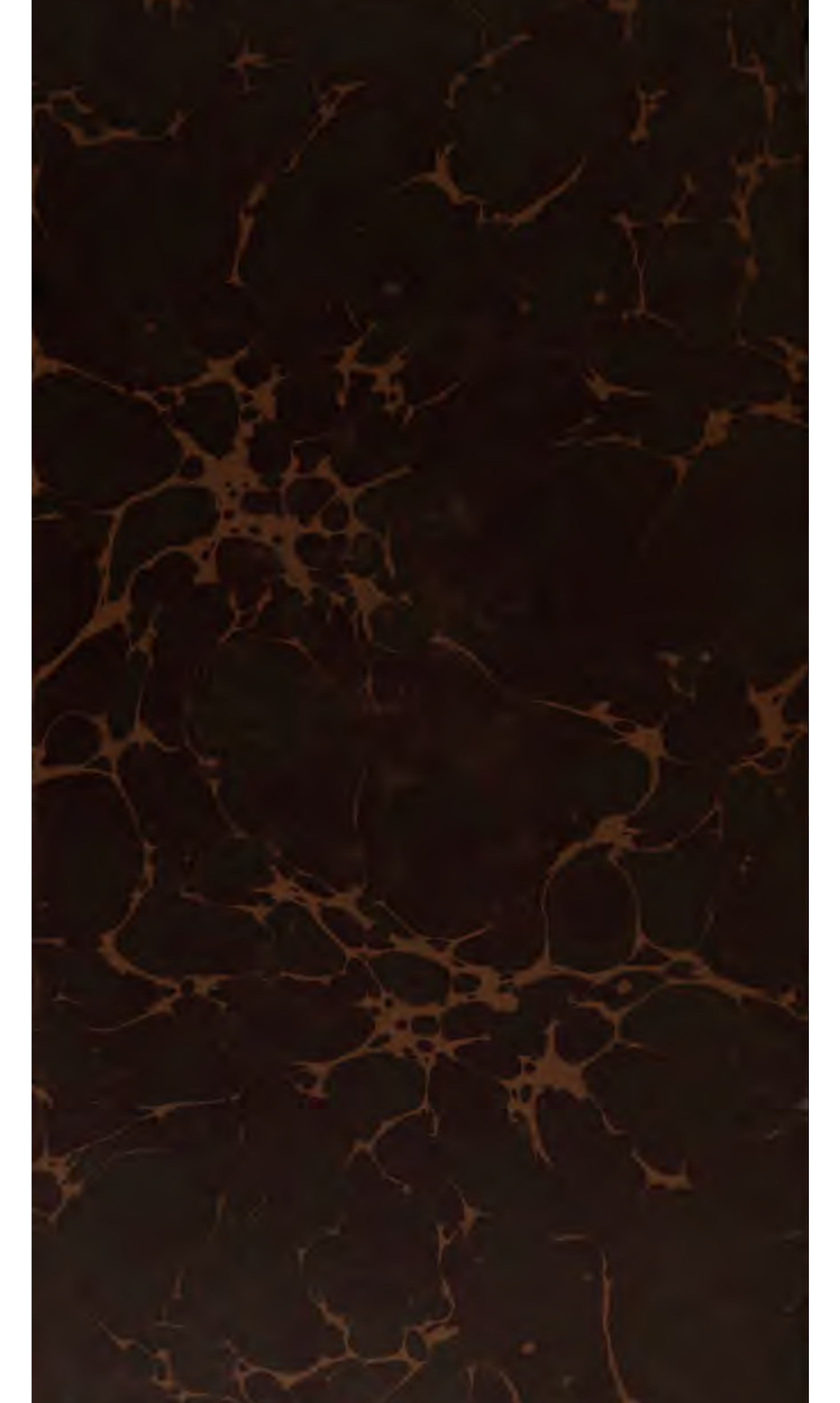
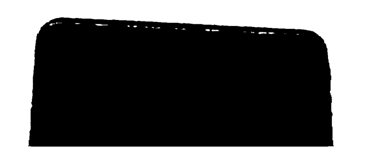






PUBLICATION TRIMESTRIELLE

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

DEUXIÈME SÉRIE

TOME XIX

43me volume de la collection

ANNÉE 1899

2me LIVRAISON

Avril, Mai, Juin.

SAINT-ÉTIENNE

SOCIÉTÉ DE L'IMPRIMERIE THÉOLIER

J. THOMAS & Cie

Rue Gérentet, 12

1899

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

COMPOSITION

DES

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ

—

ANNÉE 1899

—

BUREAU GÉNÉRAL

Président d'honneur . . .	M. le Préfet de la Loire.
Président.	M. Jules GINOT.
Vice-Présidents	M. Maximilien EVRARD ✱, M. P. LABULLY (O.M.A.), M. Louis FAVARCQ ✿, M. Sébastien MULSANT ✿.
Secrétaire général	M. Joseph BIRON ✿.
Trésorier	M. Antoine MOULIN.

—

BUREAUX DES SECTIONS

Section d'Agriculture, d'Horticulture et de Viticulture.

AGRICULTURE

Président . . . . M. Labully (O.M.A.).
Vice-Présidents . . . . . M. A. Fillon (M.A.). / M. Victor Vérots.
Secrétaire . . . . M. Desmaroux.

HORTICULTURE

Président . . . . M. Emile Philip.
Vice-Président . . . . . . M. Teyssier.
Secrétaire . . . . M. Brunet.

VITICULTURE

Président . . . . M. Rossillol.
Secrétaire . . . . M. Ploton.

Section d'Industrie.

Président . . . . M. Maximilien Evrard ✻.
Vice-Président . . . . M. J.-B. Rivolier ✿.
Secrétaire . . . . M. Benoît Clair ✿.

Section des Sciences.

Président . . . . M. Louis Favarcq ✿.
Vice-Président . . . . M. C. Lebois ✻.
Secrétaire . . . . M. Thomas-Javit (Gabriel).

Section des Arts et Belles-Lettres.

Président . . . . M. Sébastien Mulsant ✿.
Vice-Président . . . . M. Félix Thiollier ✻.
Secrétaire . . . . M. Ch. Durivaux.

Conservateur du matériel des Comices et des Collections . . . . M. Bahurel.
Conservateur adjoint . . . M. Ponson.
Secrétaire-Archiviste . . . M. Louis Lapala.

Président honoraire . . . . M. Jules Euverte ✻.
Trésorier honoraire . . . . M. Louis Favarcq ✿.
Président honoraire de la Section d'Agriculture . . M. Otin fils (M.A.).

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Au 1er Janvier 1899.

Membre d'honneur : M. le Maire de la ville de Saint-Etienne.

Membres titulaires habitant Saint-Etienne (1).

MM.

1891 **Alexandre** (Nicolas), entrepreneur, 35, avenue Denfert-Rochereau.
1891 **Allier** (François), entrepreneur de serrurerie, 4, rue de la Charité.
1896 **Andrieu** (Pierre), directeur de la voirie, 2, rue Jacquard.
1886 **Aulagne** (Emile), pharmacien, 36, rue de la République.
1890 **Aulagnon** (Léon), directeur de la Minoterie Stéphanoise, 13, rue de la Préfecture.
1887 **Aulanier** (Fernand), ingénieur, 25, rue du Haut-Tardy.

1891 **Baconnier**, horticulteur, Côte-Chaude.
1879 **Bahurel** (Joannès), maître-teinturier, chez M. Marcoux, 10, rue de la Paix.
1893 **Balaÿ** (Ferdinand), notaire, 10, rue de la Paix.
1878 **Barailler** (Jacques), fabricant de velours, 25, rue de la République.
1863 **Barrallon** (Antony), 3, rue de la République.

---

(1) Les noms en caractères gras sont ceux des Membres qui faisaient partie de la Société lorsqu'elle a été reconstituée sous sa forme actuelle, en 1857, par la fusion de la Société agricole et industrielle avec la Société des Sciences naturelles et des Arts.

1896 Baretta, ingénieur, 27, cours Victor-Hugo.
1889 Barlet (Eustache), 12, place Paul-Bert.
1898 Bartésago (Edmond), marchand de bronzes d'art, 15, place de l'Hôtel-de-Ville.
1894 Basson (Francisque), rentier, 27, rue de la Bourse.
1884 Bastide (Théodore), propriétaire, 12, rue Gambetta.
1897 Bernard (L.) O ✿, inspecteur d'Académie du département de la Loire.
1893 Berthon (J.-B), 35, rue Gambetta.
1885 Bertrand (Pierre), fabricant de produits chimiques, 29, rue de la République.
1870 Biétrix ✱, constructeur-mécanicien à La Chaléassière.
1876 Biron (Joseph) ✿, chef de division honoraire de la Préfecture, 15, petite rue Saint-Jacques.
1898 Blachon, directeur de la Manufacture Française d'armes, cours Fauriel.
1884 Blanchard (Jules), négociant en vins, 5, place Marengo.
1892 Bodart, directeur du Crédit Lyonnais, Saint-Étienne.
1896 Bonnet (Pierre), entrepreneur, aux Chaumières, près Le Soleil
1890 Bonthoux (Henri), fabricant d'instruments de musique, 3, rue de la Préfecture.
1883 Bory-Solle, coutelier, 17, rue du Grand-Moulin.
1895 Bouché (Paul-Antoine), ingénieur des Hospices, 2, rue du Grand-Moulin.
1896 Bourgier (François), receveur de rentes, 12, rue de la Loire.
1896 Boyer (J.-B.), distillateur-liquoriste, 45, rue de la Préfecture.
1883 Boy (Charles), imprimeur, 13, rue de la Loire.
1892 Bréchignac (Gaspard), banquier, 13, rue des Jardins.
1895 Brossy, négociant, 13, rue des Jardins.
1892 Brunet (Mathieu), rentier, 60, rue du Treuil.
1896 Brun (Gustave), fabricant de rubans, 21, rue Gambetta.
1898 Brunon (Emile), maître-menuisier, 16, rue des Chappes.

1879 Chaize (Nicolas), fabricant de lisses à La Digonnière.
1897 Chamboredon, comptable, 5, cours Victor-Hugo.
1892 Chambovet, avoué, 13, rue des Jardins.
1893 Chansselle (Jules), ingénieur, 48, rue de la Préfecture, à Saint-Étienne.
1863 Chapelle ✿, avocat, 1, rue de la Badouillère.
1892 Chapuys-Montlaville (le baron de), avocat, 1, rue Voltaire.
1896 Charbonnet ✱, directeur honoraire des Contributions indirectes, 31, rue Gambetta.
1876 Charvet (Henri), négociant, 5, place Marengo.
1888 Chataignier (Mathieu), constructeur-mécanicien, 85, rue Michelet.
1894 Chaumarat (Joannès), architecte, 6, rue du Chambon.

1886 Chauvet (Pierre), fabricant de chaux à Bellevue.
1885 Chavallard, 26, rue de la République.
1892 Chéri Rousseau, photographe, 3, rue de la Paix.
1868 Chevalier fils, libraire, 4, rue Gérentet.
1887 Chevalier, rentier, 40, rue Michelet.
1877 Chevret (Louis), pharmacien, 7, rue d'Annonay.
1892 Cholat (Charles) ✻, directeur des Aciéries de Saint-Etienne.
1879 Clair (Benoît) ✪, mécanicien, 126, rue de Lyon.
1897 Clavel, directeur de l'Institution des Sourds-Muets, Saint-Etienne.
1886 Clavier, négociant en huiles, 52, rue de la Préfecture.
1880 Cognet-Robin, grainetier, 1, rue de la République.
1895 Colcombet (André), négociant, place de l'Hôtel-de-Ville
1887 Comte, pasteur protestant, 2, rue Balay.
1891 Couchoud (Jean-Baptiste), cimenteur, rue Saint-Honoré.
1898 Courbon, marchand de bois, avenue Denfert-Rochereau.
1891 Crétinon (François), marchand de vins, 14, rue de la Badouillère.
1870 Croizier (J.-B.), propriétaire, 52, rue de la Paix.

1895 Damblé (Mme veuve Auguste), propriétaire, 50, rue de la Préfecture.
1887 Darne, fabricant d'armes, cours Fauriel.
1883 David (Adrien), négociant, 13, place de l'Hôtel-de-Ville.
1867 David (Francisque), négociant, 16, rue de la Bourse.
1885 David (Maurice), blanchisseur, aux Grandes-Molières.
1896 Déchaud ✪, épicier en gros, 7, rue Mi-Carême.
1879 Degraix (Antoine) fils, 3, rue du Grand-Moulin.
1898 Delomier, négociant, place de l'Hôtel-de-Ville.
1895 Denuzière (Charles) ✪, négociant, 6, rue du Général-Foy.
1891 Desmaroux, propriétaire, 14, rue de la Préfecture.
1890 Deville-Bertail, propriétaire, rue du Coin.
1898 Dodat, architecte, 3, place Paul-Bert.
1896 Dubœuf Claudius, négociant, 9, rue des Mouliniers.
1882 Dubois (Pascal), entrepreneur, 6, rue de l'Epreuve.
1897 Dumas Stéphane, agent général de la maison Arnaud, rue Lassaigne, Saint-Etienne.
1898 Durivaux, rédacteur au *Mémorial de la Loire*, rue Gérentet.

1889 Epitalon (Antoine), fabricant de rubans, 20, rue de la Bourse.
1862 Epitalon (J.-M.), négociant, 5, rue Mi-Carême.
1857 **Evrard (Maximilien)** ✻, ingénieur à Sorbiers, par La Talaudière.

1888 Falciola (Marcel), entrepreneur de plâtreries et peintures, 35, rue Paul-Bert.

1884 FAURE (Benoît), rentier, cours Jovin-Bouchard.
1859 FAVARCQ (Louis) ✠, 48, rue du Vernay.
1894 FAYARD (Joseph), fabricant de joaillerie, 21, place du Peuple.
1869 FAYET, rentier, 44, rue de la Mulatière.
1896 FERRÉOL, manufacturier, 4, rue de la Rivière.
1890 FESSY, teinturier, docteur-médecin à La Valette.
1894 FOUGEROLLE, notaire, 26, place du Peuple.
1876 FOUJOLS (Amédée), propriétaire, 12, rue du Général-Foy.
1889 FRAISSENON, agent de la Cie d'assurances *La Nationale*, 12, rue Gambetta.
1893 DE FRÉMINVILLE (Marie) ✠, archiviste de la Loire, cours Fauriel.

1894 GACHET (Marc), avocat, 4, rue du Grand-Moulin.
1894 GARDETTE (Léonard), chef du contentieux aux Houillères de Saint-Etienne.
1886 GASTON, docteur-médecin, 2, rue Faure-Belon.
1863 GAUCHER ✱, fabricant d'armes, 12, grande rue des Creuses.
1884 GAUREL (Philippe), horticulteur, à La Terrasse.
1889 GAUTHIER (Antoine) ✱, fabricant de rubans, 10, rue Mi-Carême.
1868 GAUTHIER-DUMONT, 5, rue d'Arcole.
1887 GAUTHIER (Jean), chapelier 3, rue de Paris.
1895 GERINTE, maître de forges, rue Thimonier.
1896 GILONNE, plâtrier-peintre, 18, rue Neuve.
1892 GINOT (Joseph), 19, place Marengo.
1863 GINOT (Jules), propriétaire, 4, rue de la République.
1890 GIRON (Clément), négociant, 41, rue Gambetta.
1879 GIRON (Marcellin) ✱, négociant, 2, rue de la Richelandière.
1897 GIRY Paul, pharmacien, place du Peuple, Saint-Etienne.
1885 GONIN (Louis), lampiste, 25, rue Gambetta.
1892 GONON (Emile), avoué, 14, rue de la Loire.
1883 GRANGER, notaire honoraire, 4, rue Saint-Jean.
1878 GUÉRIN-GRANJON, propriétaire, 7, place Villebœuf.
1893 GUÉRIN, marchand de vins, 3, grande rue Mi-Carême.
1879 GUYARD, fabricant de briques réfractaires, route de Saint-Chamond.
1895 GUYOT (Claudius), négociant, 10, place Dorian.

1896 HARMET (Henri) ✱, ingénieur, 17, place Marengo.

1857 **Jacob**, pharmacien, 5, rue de la Loire.
1889 JEANDEAUX (A.), architecte, 9, rue de la Loire.
1878 JOURJON (Louis), négociant en grains, 27, cours Victor-Hugo.
1879 JOURNOUD (Claudius), dessinateur, 3, rue de la Préfecture.
1881 JUBAN (Marius), balancier, 48, rue de Lyon.
1877 JURY, propriétaire, rue Roannelle.

1893 Kybourg (Daniel), négociant en rubans, 17, place Marengo.

1879 Labully (O. M. A.), vétérinaire, 6, rue des Jardins.
1878 Lachmann, vétérinaire, 26, rue de la République.
1876 Lassablière-Tiblier, propriétaire, 1, rue de la Badouillère.
1881 Lamaizière ✱, architecte, grande rue Mi-Carême, 4.
1890 Lapala, chef de division honoraire de la Préfecture, place de la Charité, 5.
1892 Lebois ✱, directeur de l'Ecole Professionnelle, rue Fontainebleau.
1882 Ligonnet, entrepreneur, 9, rue de Roanne.
1891 Lornage (Paul), agent d'assurances, 4, rue de la Paix.

1886 Malaure (l'abbé), curé à Valbenoîte.
1881 Marandon (Jacques), propriétaire, colline Sainte-Barbe.
1890 Marcellier, rentier, 4, rue de La-Tour-de-Varan.
1890 Marcieux (Antonin), teinturier, rue des Teinturiers.
1895 Marcoux (Pierre) ✱, fabricant de rubans, 13, rue de la République.
1886 Martin, 6, rue des Jardins.
1883 Martin (François), entrepreneur de menuiserie, rue Saint-Etienne.
1892 Martin (Francisque), architecte, rue Saint-Etienne.
1884 Martin, horticulteur-maraîcher à L'Etivallière.
1886 Marthoud (Henri), propriétaire, 15, petite rue Saint-Jacques.
1880 Matras (Jean-Marie), négociant, 15, place Paul-Bert.
1881 Méhier-Cédié, quincaillier, 5, rue de la Loire.
1892 Méhier (Fernand), quincaillier, rue de la Loire.
1890 Merlat, limonadier, place Dorian, 4.
1896 Merllié, agent d'assurances, 11, rue des Jardins.
1897 Meyer, fabricant de rubans, 13, place Jacquard.
1886 Michalet, négociant, 7, place Jacquard
1896 Michalon, constructeur, 6, chemin de Bizillon.
1889 Michel (Régis), fabricant de rubans, 17, rue de Paris.
1879 Michel (Sauveur) ✪, négociant, 44, rue du Treuil.
1889 Milamant (Etienne), entrepreneur, 13, rue d'Annonay.
1896 Monmillon (Pierre), entrepreneur, 11, rue de Lodi.
1895 Montagne (Jean-Baptiste), propriétaire, 17, place Paul-Bert.
1898 Moulin (Antoine), directeur de la Société Générale de Saint-Etienne, place de l'Hôtel-de-Ville.
1898 Mulcey (Alphonse), 7, rue de la Bourse.
1890 Muller (Bernard), fabricant de foudres, 136, rue d'Annonay.
1892 Mulsant ✪, avocat, 2, rue Balay.
1896 Murgue (Daniel), directeur des mines de Montrambert, 1, rue Saint-Honoré.

1863 Nan, ingénieur, 8, place de l'Hôtel-de-Ville.

1890 OLIVIER J., entrepreneur de transports, à Châteaucreux.
1890 OLLIER, propriétaire, 14, rue Gambetta.
1891 OTIN père, horticulteur au Portail-Rouge.
1868 OTIN (Antoine) (M. A.), horticulteur, au Portail-Rouge.

1891 PAUZE, ingénieur-électricien, 3, rue de la Préfecture.
1888 PAYRE François, rentier, 43, rue Michelet.
1890 PÉRIER (Louis) (M. A.), liquoriste, 26, rue de la République.
1893 PELLEGRINI (Laurent), entrepreneur, place Marengo.
1893 PERRACHON (J.-C.), propriétaire et viticulteur, 18, rue Gambetta.
1894 PETIT (Régis), propriétaire, 27, rue Saint-Jean.
1892 PEYRET (Lucien), négociant, rue du Lycée.
1896 PIN (René), fabricant de clôtures, 5, rue de l'Heurton.
1884 PHILIP (Fernand), fabricant de velours, 13, rue de la Bourse.
1886 PIGNOL (P.), propriétaire, 8, rue du Treuil.
1889 PLOTON, rentier, 21, rue Marengo.
1886 POINT, notaire, rue Michelet, 9.
1894 POISSON (Joseph), banquier, 4, rue de la République.
1890 PONSON (Ambroise), 9, rue d'Arcole.
1897 PONTVIANNE (Martin), négociant en rouennerie, 60, rue de Lyon.
1885 PORTE (Antonin), au Crédit Foncier, 8, place de l'Hôtel-de-Ville.
1897 PRAJALAS, médecin vétérinaire, 1, rue de la Tour-de-Varan.
1891 PREYNAT (Jean-Baptiste), marchand de rouenneries, 4, rue Michelet.
1895 PRORIOL-VIAL, marchand de vins, 6, rue de la Loire.

1892 RAMEL (Elie), banquier, 13, rue des Jardins.
1895 RATTIER (Paul), épicier en gros, 17, rue Sainte-Catherine.
1879 RÉOCREUX, quincaillier, 23, rue de la Loire.
1896 RICHARD (Pierre), ingénieur civil, 7, place Paul-Bert.
1889 REVOLLIER (Louis), rentier, 4, rue Saint-Honoré.
1862 RIVOLIER (J.-B.) ✠, fabricant d'armes, 9, rue Villedieu.
1879 ROBERT (Claudius), droguiste, 2, rue Mercière.
1886 ROBERT (Jean-Pierre), fabricant de fourneaux, 13, rue de Lyon.
1896 ROBIN (François), glacier, 8, place Marengo.
1897 ROCHER, agent principal de la Compagnie de l'*Union*, 13, place Dorian.
1891 ROME (J.-P.), comptable, 6, rue des Arts.
1886 RONCHARD-CIZERON, fabricant de canons, 7, rue Villebœuf.
1891 ROSSILLOL, chef du contentieux aux mines de la Loire, 2, place Marengo.

1881 Saumont (Joseph), maître de verreries au Mont.
1891 Seyve (Claudius), cultivateur, au Grand-Treuil.
1893 Silvent (Ferdinand), rentier, 10, rue de la Bourse.
1885 Simonet, entrepreneur, place Chapelon.
1893 Staron (Pierre) ✻, fabricant de rubans, 2, rue de la République.

1879 Tardivat (L.), ingénieur civil des mines, 2, cours Victor-Hugo.
1857 **Testenoire-Lafayette**, notaire honoraire, 28, rue de la Bourse.
1878 Teyssier (Joseph), propriétaire, 26, rue de la Badouillère.
1885 Teyssot (Claude), tapissier, 17, rue Gambetta.
— Teyssot (Pierre) jeune, tapissier, 36, rue Voltaire.
1889 Thévenon (Mathieu), menuisier, 1, place Jacquard.
1892 Thiollier (Félix) ✻, archéologue, 28, rue de la Bourse.
1895 Thiollier (Louis), négociant, 11, place Jacquard.
1883 Thomas-Javit (Gabriel), architecte, 10, rue de la Bourse.
1897 Thomas Joannès, directeur du *Mémorial de la Loire*, 12, rue Gérentet.

1894 Vacoutat (Jules), rentier, 2, place Marengo.
1891 Vallat (Pétrus), négociant, 4, place Mi-Carême.
1879 Varagnat, négociant, 2, rue Gérentet.
1886 Venet (Antoine), coiffeur, 1, place Dorian.
1885 Ventajol (Aimé), sellier-carrossier, 9, rue de la Préfecture.
1883 Vergnette fils, entrepreneur, 10, rue du Regard.
1881 Verney-Carron (aîné), fabricant d'armes, 27, rue de la République.
1891 Vérots (Jacques), négociant en grains, 21, rue de la Loire.
1889 Vérots (Victor), négociant en grains, 110, rue de Lyon.
1898 Vessiot, sous-inspecteur des forêts, 3, rue Saint-Michel, à Saint-Etienne.
1884 Vial (Antoine), 6, rue des Arts.
1861 Vier ✻, ancien avoué, 10, rue du Palais-de-Justice.
1896 Vignet-Perrin, négociant en vins, 6, rue Praire.
1891 Villard, régisseur des Hospices, rue Valette.

1896 Waton (Albert), imprimeur, à Bellevue.
1896 Wilké (Henri), 48, Rue Gambetta.
1889 Wisser-Valentin, taillandier, 105, rue de Lyon.

Membres titulaires habitant hors Saint-Etienne.

MM.

1886 AROUD, ingénieur, à La Barraillère.
1896 AULAGNE (Vital), vétérinaire à La Ricamarie.

1887 BARELLON (M.A.), propriétaire à Fontmorand, commune de Rochetaillée.
1893 BARELLON (Joannès), fabricant de faulx à Rochetaillée.
1893 BASTIDE (Jean), à La Chiorarie, commune de Roche-la-Molière.
1883 BÉAL (Louis), propriétaire à Saint-Paul-en-Cornillon.
1898 BECHETOIL (Léopold), négociant, à Annonay (Ardèche).
1897 BERLIER Benoît, charcutier, à La Ricamarie.
1889 BENEY, de la Maison Beney, Lamaud et Musset, quai Saint-Antoine, 36, Lyon.
1881 BOISSIEU (Victor DE), propriétaire à Saint-Chamond.
1879 BONJOUR (J.-B.), cultivateur à Verpilleux, commune de Saint-Romain-en-Jarez.
1886 BREZENAUD (DE), inspecteur d'agriculture à Quintenas, près Annonay (Ardèche).
1883 BRUCHET (Jean), horticulteur à Saint-Rambert-sur-Loire.
1890 BRUYAS, propriétaire à Granay, commune de Châteauneuf.
1898 BRUYAS (Claude), propriétaire à Cussieux, commune de Saint-Martin-en-Coailleux.
1895 BUISSON (Pierre), fermier à la Talaudière.

1887 CANEL (Mme Elisabeth), au Bois-de-la-Rive, commune de Saint-Paul-en-Cornillon.
1877 CASTEL (Henri), négociant à Izieux.
1898 CELLARD, propriétaire, à Bourg-Argental.
1895 CHAMBERT (Jean), propriétaire à Cotatay, commune du Chambon.
1885 CHARDON (Auguste), constructeur de machines à Pélussin.
1886 CHARLOT, moulinier à Pontpailler, commune de Pélussin.
1895 CHARPIN-FEUGEROLLES (le comte André DE), propriétaire au Château de Feugerolles, au Chambon-Feugerolles.
1889 CHAZAY, rue Richagneux, 1, à Saint-Julien-en-Jarez.
1884 CHIPIER, propriétaire à Saint-Romain-en-Jarez.
1894 COGNET (Joanny), cultivateur à Salcignieux, commune de Cellieu.
1898 COGNET, viticulteur à Chagnon.
1879 CŒUR (l'abbé), directeur de la Maison Paternelle, à Saint-Genest-Lerpt.
1863 COIGNET (C.-M.), professeur de langues, à Parthiollière, commune de Rochetaillée.
1882 COLCOMBET (Adrien), propriétaire à Saint-Genest-Lerpt.

1895 Colcombet (Alexandre) (Mme), propriétaire à La Sablière, par la Talaudière.
— Colomb (Laurent), propriétaire à La Talaudière.
1889 Corompt, négociant à Saint-Julien-Molin-Molette.
1890 Courbon (Jean), à Lafaye, commune de Marlhes.
1882 Courbon (J.-B.), propriétaire à Marthezet, commune de Saint-Genest-Malifaux.
1895 Cros (Pierre), rentier à La Gillière, par Terrenoire.
1897 Croze, cultivateur à la Bertrandière commune de L'Etrat.
1868 Crozet (Emile), ingénieur-constructeur au Chambon-Feugerolles.

1898 Danson, médecin, maire de Bourg-Argental.
1892 Déchelette-Despierre (Joseph) ✠, manufacturier à Roanne.
1895 Denis (Benoît), marchand de vins à Saint-Genest-Lerpt.
1892 Desjoyaux (Joseph), agriculteur au Grand-Clos, à Saint-Galmier.
1884 Dorian (Charles), à Unieux.
1864 Douvreleur (Léon), propriétaire à Veauche.
1885 Drevon, fabricant de lacets à La Valla.
1897 Dussigne, employé à Saint-Jean-Bonnefonds.

1885 Faure (Louis), épicier en gros, au Chambon.
1889 Fayard, à la Chazotte.
1877 Fillon (Antoine) (M.A.), propriétaire au Puits-du-Château, à Rive-de-Gier.
1862 Fond (Jean-François), propriétaire à Saint-Romain-en-Jarez.
1893 Fontvieille, à Landuzière, commune de Saint-Genest-Lerpt.
1889 Forissier, propriétaire, marchand de vins, aux Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme).
1897 Fulchiron, propriétaire-cultivateur à Comberigol, commune de Grand'Croix.

1887 Gabert (Auguste), ingénieur civil, 1, rue d'Arpot, à Vienne (Isère).
1897 Gay (Jacques), jardinier à Roche-la-Molière.
1898 Gayet (Louis), propriétaire à Saint-Paul-en-Cornillon.
1895 Gigard (Joseph), architecte à Roche-la-Molière.
1870 Gillier (Victor), manufacturier à Saint-Julien-Molin-Molette.
1880 Gontard, agent-voyer en retraite, à Grand-Croix.
1886 Griot (Louis), ingénieur aux mines de Montrambert, à La Ricamarie.
1885 Guinand, notaire à Saint-Genis-Terrenoire.

1896 Hugot (Adolphe), directeur de la Société anonyme des Forges et Aciéries de Firminy.

1896 **Jacquemont**, horticulteur, rue Marengo, à Roanne.
1889 **Jamet**, négociant à Saint-Julien-Molin-Molette.
1879 **Juste** (J.), propriétaire, à Montverdun.

1886 **Largeron**, directeur du gaz à Firminy.
1894 **Laval** (J.-M.), boucher à La Talaudière.
1894 **Louison** (Ferdinand), maître de forges au Chambon-Feugerolles.
1897 **Loyant**, propriétaire à Saint-Jean-Bonnefonds.

1883 **Magand** (l'abbé), curé à Grammont.
1865 **Magand** (Jean) (M. A.), fermier à L'Etrat.
1898 **Magand-Fleury**, à la ferme des Ollières, l'Etrat.
1886 **Marrel**, propriétaire au Mas, commune de Firminy.
1888 **Marrel** (Charles), maître de forges à Rive-de-Gier.
— **Marrel** (Etienne), maître de forges à Rive-de-Gier.
1897 **Marrel** (Henri-Alexandre), maître de forges à Rive-de-Gier.
1893 **Martigniat** (Jean), expert-géomètre, au Bouchet, commune du Chambon.
1892 **Martouret**, à Andrézieux.
1861 **Maussier**, ingénieur à Saint-Galmier.
1895 **Mazenod** (E.), cultivateur, à La Roche, commune de Saint-Etienne, section de Valbenoîte.
1886 **Mégemond**, entrepreneur de peintures et plâtreries à Firminy.
— **Menauel**, inspecteur général d'Agriculture, à Angerville (Seine-et-Oise).
1888 **Michaud** (Vital), papetier à Izieux.
1891 **Molin**, marchand grainier, place Bellecour, Lyon.
1887 **Montaland**, propriétaire, maire à Saint-Genis-Terrenoire.
1890 **Montgolfier** (de) O. ✻, président de la Chambre de Commerce, directeur des Forges de la Marine, à Saint-Chamond.

1893 **Néron**, propriétaire au Flachat, par Monistrol-sur-Loire (Haute-Loire).

1891 **Odin** (Joannès), ingénieur à Saint-Chamond.
1897 **Ollagnier** (Barthélemy), minotier, rue Jules-Duclos, à Saint-Chamond.
1880 **Oriol** (Benoît) ✻, fabricant de lacets à Saint-Chamond.

1890 **Patissier** (Constant), négociant à Saint-Chamond.
1898 **Payen**, ingénieur à Terrenoire.
1897 **Pélisson**, propriétaire à Beauregard, commune de Saint-Julien-en-Jarez.
1885 **Perrier** (Jean-Claude), propriétaire à Saint-Julien-Molin-Molette.

1898 Petit, fermier à la Celle, commune de Bourg-Argental.
1886 Philip (Emile), propriétaire à Angers, rue Château-Gontier, 36.
1898 Pugnet (Joseph), propriétaire à Saint-Martin-la-Plaine.

1896 Relave, maître-teinturier, à Saint-Just-sur-Loire.
1879 Repiquet, vétérinaire à Firminy.
1892 Robert (J.-M.), au Pont-de-l'Ane.
1898 Robert, propriétaire à Chavanay.
1864 Rochetaillée (baron Vital de) ✻, propriétaire à Nantas, commune de Saint-Jean-Bonnefonds.
1892 Rousset, métallurgiste à Saint-Victor-sur-Loire.
1898 Roux, propriétaire à Annonay (Ardèche).

1890 Salichon (Jean-Baptiste), propriétaire à Izieux.
1875 Saint-Genest (baron Pierre de), propriétaire à Saint-Genest-Malifaux.
1889 Seguenot (Elie), horticulteur à Bourg-Argental.
1881 Serve-Coste (M. A.), propriétaire à Porte-Broc, près Annonay (Ardèche).
1888 Seytre (Jean-Marie), propriétaire à La Valla.
1868 Soleil (Henri), propriétaire à Saint-Genest-Lerpt.

1897 Thiollier (Jean), propriétaire à Tapigneux, commune de La Cula.
1880 Thoulieux (O. M. A.), constructeur-mécanicien, à Saint-Chamond.

1898 Vidon, conseiller général, à Bourg-Argental.
1883 Viricel (Jean-François), propriétaire à Saint-Romain-en-Jarez.
1896 Voisin (Honoré), directeur des mines de Roche-la-Molière et Firminy.
1886 Voland aîné, fabricant de treillages à Oullins (Rhône).

Membre correspondant.

1894 Euverte (Jules) ✻, 6, rue de Seine, Paris.

Membre honoraire.

1893 Guichard (Christophe), armurier, 16, rue de la Badouillère.

Membre à vie.

1895 Vilmorin (Henri de) ✻, marchand grainier, 4, quai de la Mégisserie, Paris.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 1899

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la séance du 17 décembre 1898. — *Section de l'Industrie.* — Procès-verbal de la séance du 15 décembre 1898. — *Section des Sciences.* — Procès-verbal de la séance du 15 décembre 1898. — *Section des Arts et Belles-Lettres.* — Procès-verbal de la séance du 30 décembre 1898. — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 1er décembre 1898. — Nomination des membres du Bureau pour l'année 1899. — Compte rendu des travaux de la Société en 1898. — Concours d'animaux de boucherie à Saint-Etienne en 1899. — Echange de publications. — Projet d'impôt progressif. — Démission de membres de la Société. — Admission de nouveaux membres. — Présentation de nouveaux membres.

Président : M. Jules GINOT.

Secrétaire : M. J. BIRON.

Les membres présents, au nombre de 18, sont : MM. Bertrand, Biron, Brunet, Croizier, Cros, Desmaroux, Fillon, Ginot, Gonin, Lapala, Lassablière-Tiblier, Magand, Maussier, Otin fils, Rivolier, Rossillol, Teyssier et Venet.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Lettre de M. le Maire de Saint-Etienne, relative au concours d'animaux gras en 1899.
Voir aux actes de l'Assemblée.

2° Circulaire de M. le Ministre du Commerce, relative à l'Exposition universelle de 1899 (Matériel et procédés de la viticulture).
Renvoyé à la Section d'Agriculture.

3° Circulaire de la *Société des Agriculteurs de France* relative aux réunions des délégués des Sociétés, Comices ou Syndicats.

La date fixée, du 10 janvier écoulé, ne permet pas de répondre.

4° Circulaire relative au projet d'impôt progressif, présenté au Parlement par MM. Bourgeois et Doumer.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

5° Demande d'échange de publications par la *Société des amis de l'Université de Clermont.*
Voir aux Actes de l'Assemblée.

6° Demande de souscription pour l'érection d'un buste à la mémoire d'Aimé Girard.
Renvoyé à la Section d'Agriculture.

7° Demande par M. Molin, de Lyon, de la liste des membres de la Société.
Le Bureau est chargé de répondre.

8° Démissions de MM. Garnier, Mosnier, Carro, Brochet, de Saint-Etienne ; Lyonnet, d'Izieux ; Lanet, de l'Horme (Saint-Julien-en-Jarez) et Bodard, de Saint-Chamond.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

Travaux des Sections.

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Séance du 17 décembre 1898. — Président : M. Labully ; Secrétaire : M. Desmaroux.

Publications renvoyées à la Section. — 1° Brochure intitulée : *Nouveau procédé d'injection de la vigne*, par M. Berget, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Cahors ;

2° Brochure envoyée par M. Chapelle, professeur d'Agriculture du département du Var traitant de : « *L'orientation à donner à la viticulture provençale.* »

Ces deux brochures ont été remises à M. Desmaroux chargé de les examiner et de nous faire connaître, à notre première réunion, le résultat de son travail ;

3° Lettre de M. Esclavy, appelant l'attention de la Société sur la création d'un journal ayant pour titre : L'*Algérie*, dont il est le directeur, et qui a notamment pour objet de démontrer que, contrairement à l'avis de très nombreux médecins, qui le proscrivent sous prétexte qu'il est dangereux, le vin naturel est une boisson saine et réconfortante.

M. Esclavy demande que la Société s'abonne à cette feuille mensuelle dont le prix est de 6 francs par an.

La Section estime que les intérêts dont s'occupe le journal dont il s'agit concernent surtout l'Algérie et qu'il n'y a pas lieu pour notre Société de s'y abonner.

Visite des fermes. — Le programme de la visite des fermes qui doit avoir lieu en 1899, dans les cantons de Saint-Etienne et de Saint-Héand, programme élaboré par une Commission de 12 membres dont 10 étaient présents, est soumis à la Section qui l'approuve. (Voir page 61.)

Election des membres du Bureau. — La Section maintient pour 1899 son Bureau et celui des Sous-Sections d'Horticulture et de Viticulture tels qu'ils existaient en 1898. En conséquence, ces Bureaux sont composés comme suit :

AGRICULTURE.

Président : M. Labully ; vice-présidents : MM. Fillon et Vérots ; secrétaire : M. Desmaroux.

HORTICULTURE.

Président : M. Philip Emile ; vice-président : M. Teyssier ; secrétaire : M. Brunet.

VITICULTURE.

Président : M. Rossillol ; sécrétaire : M. Ploton.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. 1/2.

SECTION DE L'INDUSTRIE. — Séance du 15 décembre 1898. — Président, M. Rivolier, Vice-Président ; Secrétaire : M. Lapala, Secrétaire-Archiviste.

Election des membres du Bureau. — La Section décide de maintenir son Bureau tel qu'il existait en 1898.

En conséquence, le Bureau est constitué comme suit :

Président : M. Evrard ; Vice-Président : M. Rivolier ; Secrétaire : M. Benoît Clair.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures.

SECTION DES SCIENCES. — Séance du 15 décembre 1898. — Président : M. Favarcq ; Secrétaire : M. Lapala, Secrétaire-Archiviste.

Election des membres du Bureau. — La Section a décidé de maintenir son Bureau tel qu'il existait en 1898.

En conséquence, ce Bureau est constitué comme suit :

Président : M. Favarcq ; Vice-Président : M. Lebois ; Secrétaire : M. Thomas-Javit.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 3 heures.

SECTION DES ARTS ET BELLES-LETTRES. — Séance du 30 décembre 1898. — Président : M. Ginot ; Secrétaire : M. Biron.

Convoqués par lettre spéciale à chacun d'eux, les Membres de la Section des Arts et Belles-Lettres se sont réunis le vendredi, 30 décembre 1898, à 5 h. 1/2 du soir, dans la salle ordinaire des séances, à la Chambre de Commerce de Saint-Etienne, sous la présidence de M. Ginot en l'absence de M. Mulsant ; les fonctions de Secrétaire étant remplies par M. Biron, Secrétaire général.

La réunion ayant pour but l'élection des membres du Bureau pour l'année 1899, il est immédiatement procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Président : M. Mulsant ; Vice-Président : M. Félix Thiollier ; Secrétaire : M. Durivaux.

Ces trois sociétaires ont obtenu l'unanimité des suffrages des membres présents.

M. Ginot ayant demandé si quelqu'un des membres assistant à la Réunion avait des communications à faire, M. Sauveur Michel manifeste l'intention de lire prochainement un travail touchant une nouvelle découverte faite dans des fouilles pratiquées en Egypte. Comme il n'est pas possible d'indiquer à quelle époque se réunira, en 1899, la Section des Arts et Belles-Lettres, il est décidé que la communication dont il s'agit sera faite à la Section des Sciences qu'elle paraît intéresser autant que la Section des Arts et Belles-Lettres.

M. Félix Thiollier demande la parole et dit combien il serait intéressant pour nos *Annales* de reproduire, chaque année, par la photogravure, les œuvres des artistes foréziens exposées au Salon de Paris. Ses relations amicales avec les peintres et sculpteurs peuvent lui permettre de faire le nécessaire pour cela. Les dépenses relatives à ces reproductions sont aujourd'hui peu élevées et n'entraîneraient pas de grands frais pour la Société.

L'Assemblée remercie M. Félix Thiollier de sa proposition et le prie de vouloir bien, en ce qui le concerne, mettre à exécution le projet dont il s'agit ; la publication dans les *Annales* des œuvres de nos compatriotes, accompagnées de notices, devant être extrêmement intéressantes pour tous les sociétaires.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et le douze janvier, à 2 h. 1/2 du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, s'est réunie en Assemblée générale ordinaire, dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Dix-huit membres sont présents.

M. Ginot, président, ayant ouvert la séance, M. Biron, Secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée (1er décembre 1898), lequel est adopté sans observations.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée ; chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne, moins les suivantes sur lesquelles il est immédiatement statué.

Concours d'animaux de boucherie en 1899. — L'Assemblée décide, sur la demande de M. le Maire de la ville de Saint-Etienne, que la Société prêtera, comme par le passé, toute son aide pour l'organisation du Concours d'animaux engraissés qui doit avoir lieu aux Mottetières au mois de mars prochain, toutes les dépenses relatives à ce concours devant être supportées par la ville de Saint-Etienne.

Echange de publications. — L'Assemblée décide que l'échange de nos publications sera fait avec la *Société des amis de l'Université de Clermont.*

Projet d'impôt progressif. — Conformément à la demande exprimée par la *Société des Agriculteurs de France*, l'Assemblée s'associe au vœu formé contre le projet d'impôt progressif et qui doit être envoyé au Parlement ; ce vœu est ainsi conçu :

« Messieurs les Députés,

« Vous êtes saisis d'un grand nombre de projets de réforme de l'impôt, et presque tous ces projets tendent à remplacer l'impôt proportionnel par l'impôt progressif ou dégressif.

« Nous venons protester auprès de vous contre tous ces projets et vous demander de les repousser.

« Nous ne voulons pas de l'impôt progressif, car il frappe inégalement les citoyens ; donc il est injuste. Il tend à créer des classes entre les contribuables, contrairement aux principes de 1789 qui nous ont faits tous égaux devant la loi.

« Il est favorable aux fraudeurs, il provoque la dissimulation et met les honnêtes gens en état d'infériorité vis-à-vis des autres.

« C'est la terre surtout qu'il atteindrait, car elle seule ne peut se soustraire à l'impôt ; il aurait pour conséquence de nombreuses ventes d'immeubles, qui amèneraient une dépréciation générale de tous les biens fonciers.

« Il ferait émigrer les grosses fortunes et retomberait de tout son poids sur les petits ; il provoquerait une crise générale dont tout le monde ressentirait le contre-coup.

« Ce ne serait donc pas, comme on l'a dit, un « *impôt sur les riches* » mais, en réalité, un nouvel impôt sur tout le monde et principalement sur les pauvres.

« Il ne pourrait être perçu sans que les agents de l'Etat recourent, ou à l'inquisition ou à la déclaration des contribuables ; dans tous les cas, il serait arbitraire et vexatoire.

« Son taux, au lieu d'être fixé une fois pour toutes par la loi, serait déterminé, chaque année, par les Chambres qui, toujours à court d'argent, ne tarderaient pas à le rendre ruineux.

« L'impôt sur le revenu, s'il était proportionnel et non progressif, aurait moins d'inconvénients ; mais il nous ferait payer deux fois puisque toutes les natures de revenu, excepté les salaires, sont déjà frappées par les impôts directs : la terre et les maisons par l'impôt foncier, le commerce et l'industrie par la patente, les valeurs mobilières par la taxe de 4 p. %.

« Nous savons bien que nos impôts présentent des imper-

fections et qu'ils sont le plus souvent excessifs ; mais il n'y a qu'un moyen de les réformer, c'est de les diminuer en réduisant les dépenses.

« Nous vous prions d'opérer cette réforme, la seule vraie, que nous vous avons toujours demandée et que vous nous avez si souvent promise. Quant à l'impôt progressif ou dégressif, nous vous demandons instamment de le repousser, sous quelque forme qu'il se présente. »

Démissions de membres de la Société. — Acte est donné de la démission de membres de la Société, envoyée par : MM. Garnier, Mosnier, Carro, Brochet, de Saint-Étienne ; Lyonnet, d'Izieux ; Lanet, de l'Horme (Saint-Julien-en-Jarez) et Bodard, de Saint-Chamond.

TRAVAUX DES SECTIONS. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — M. Lapala, Secrétaire-Archiviste, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 1898, qui est adopté sans observation.

En conséquence, le Bureau de cette Section sera ainsi composé pour l'année 1899 :

SECTION D'AGRICULTURE

Président.........	M. Labully.
Vice-Présidents...	MM. Fillon et Victor Vérots.
Secrétaire........	M. Desmaroux.

SOUS-SECTION D'HORTICULTURE

Président........	M. Emile Philip.
Vice-président....	M. Teyssier.
Secrétaire	M. Brunet.

SOUS-SECTION DE VITICULTURE

Président.........	M. Rossillol.
Secrétaire........	M. Ploton.

SECTION DE L'INDUSTRIE

M. Lapala, Secrétaire-Archiviste, donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section de l'Industrie (15 décembre 1898), lequel est adopté sans observation.

Le Bureau de cette Section se trouve ainsi formé :

Président.........	M. Evrard.
Vice-Président....	M. Rivolier.
Secrétaire........	M. Benoît Clair.

SECTION DES SCIENCES

M. Lapala, Secrétaire-Archiviste, donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section des Sciences (15 décembre 1898), lequel est adopté sans observation.

En conséquence, le Bureau de cette Section est ainsi formé :

Président.........	M. Favarcq.
Vice-Président....	M. Lebois.
Secrétaire........	M. Thomas-Javit.

SECTION DES ARTS ET BELLES-LETTRES

M. Biron, Secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section des Arts et Belles-Lettres (30 décembre 1898) qui est adopté sans observation.

Le Bureau de cette Section sera donc composé, pour 1899, ainsi qu'il suit :

Président.........	M. Mulsant.
Vice-Président....	M. Félix Thiollier.
Secrétaire........	M. Durivaux.

Comptes rendus des travaux de la Société en 1899. — M. Biron, Secrétaire général, donne lecture de son rapport sur les travaux effectués par la Société en 1898. L'Assemblée lui adresse ses remerciements pour cette communication. (Voir page 3).

Elections du Secrétaire général et du Trésorier. — A l'unanimité des membres présents, M. Biron est nommé Secrétaire général, et M. Moulin, Trésorier de la Société, pour l'année 1899.

Admission de nouveaux membres. — Sont admis comme membres de la Société, et à l'unanimité :

M. Bechetoil Léopold, propriétaire à Annonay, 7, rue de Vaugelas (Ardèche), présenté par MM. Ginot, Magand et Otin ;

M. Celard Henri, propriétaire et négociant à Bourg-Argental, présenté par MM. Otin et Teyssier ;

M. Cognet Philippe, viticulteur à Chagnon, présenté par MM. Salichon et Bruyas ;

M. Danson, maire à Bourg-Argental, présenté par MM. Ginot et Lapala ;

M. Guerby, médecin-vétérinaire à Annonay, présenté par MM. Otin, Teyssier et Lapala ;

M. Magand Fleury, cultivateur à l'Etrat, présenté par MM. Ginot et Magand père ;

M. Perrin, propriétaire à Riorama, maire de Graix, présenté par MM. Otin et Barrelon ;

M. Petit Pierre, propriétaire à La Celle, commune de Bourg-Argental, présenté par MM. Otin et Teyssier ;

M. Robert (F.), propriétaire à Chavanay, présenté par MM. Otin et Teyssier ;

M. Roux Emile, propriétaire à Annonay (Gourdan), présenté par MM. Otin et Lapala ;

M. Vidon, conseiller général, à Bourg-Argental, présenté par MM. Otin et Biron ;

M. Vessiot, inspecteur-adjoint des Forêts, 3, rue Saint-Michel, à Saint-Etienne, présenté par MM. Ginot et Biron.

Présentation de nouveaux membres. — L'Assemblée admet ensuite la candidature de :

M. Courbis Jacques-Alexandre-Casimir, arbitre de commerce, cours Victor-Hugo, 25, Saint-Etienne, présenté par MM. Biron et Labully ;

M. Reynaud Jean, fermier aux Gouttes, à Nervieux, présenté par MM. Ginot, Biron et Magand ;

M. Vernay Louis, régisseur de propriétés, à Sainte-Foy-Saint-Sulpice, présenté par MM. Ginot, Biron et Magand ;

M. Michalon Jean, rentier, rue Neyron, 30, à St-Etienne, présenté par MM. Brunet et Teyssier ;

M. Bruyas Antoine, horticulteur à St-Chamond, présenté par MM. Salichon, Ponson et Revollier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1899

SOMMAIRE. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — **Section d'Agriculture et d'Horticulture.** — Procès-verbal de la réunion du 21 janvier 1899. — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée du 12 janvier 1899. — Fédération des contribuables. — *Orientation à donner à la Viticulture provençale*, par M. Chapelle, professeur d'Agriculture. — *Phonologie esthétique*, Rapport par M. Vacoutat. — Concours d'animaux de boucherie à Saint-Etienne; Commission de rédaction du programme. — Concours pour les prix culturaux et visites de fermes. — Programme. — Champ d'expérience de la Vivaraize. — Démission d'un membre de la Société. — Admission de nouveaux membres.

Président : M. Jules GINOT.

Secrétaire : M. J. BIRON.

Les membres présents, au nombre de 12, sont : MM. Biron, Brunet, Chapelle, Croizier, Desmaroux, Ginot, Gonin, Lapala, Lassablière-Tiblier, Ploton, Rossillol et Teyssier.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Circulaire de la *Société des Agriculteurs de France* relative aux insertions pouvant être admises dans le Bulletin mensuel de cette Société.
Communiqué à la Section d'Agriculture.

2° Circulaire de la *Société départementale d'agriculture de la Nièvre* relative à divers vœux présentés par cette Société, au sujet des programmes des concours régionaux, et auxquels elle demande que notre Société s'associe.
Communiqué à la Section d'Agriculture.

3° Circulaire de M. Kergall concernant les dispositions à prendre pour créer une *Fédération des contribuables*.
Communiqué à la Section d'Agriculture.

4° Démission de M. Javelle, de Saint-Etienne, de membre de la Société.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

Travaux des Sections.

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Séance du 21 janvier 1899. — Président : M. Labully; Secrétaire : M. Desmaroux.

Questions renvoyées à la Section. — 1° Brochure de M. Berget, ingénieur en chef des Ponts et chaussées à Cahors, relative à un procédé d'injection de la Vigne ;

2° Brochure de M. Chapelle, professeur départemental d'agriculture du département du Var, sur *l'orientation à donner à la viticulture provençale* ; l'étude de ces brochures a été confiée à M. Desmaroux, secrétaire de la Section, qui a rédigé à leur sujet un rapport dont la Section a décidé la lecture en Assemblée générale ;

3° Demande de souscription pour l'érection d'un buste à la mémoire d'Aimé Girard.

La Section, tout en reconnaissant l'importance des travaux d'Aimé Girard et leur influence sur les progrès de la chimie industrielle, regrette que l'état de ses finances ne permette pas à la Société de s'associer à la souscription dont il s'agit ;

4° Demande d'abonnement au journal intitulé : *le Progrès agricole et viticole*, dirigé par L. Degrully, professeur à l'école nationale d'Agriculture de Montpellier, propriétaire viticulteur.

La Section, estimant que le *Journal d'agriculture pratique*, auquel la Société est abonnée, suffit à ses besoins, émet l'avis qu'il n'y a pas lieu de s'abonner au *Progrès agricole;*

5° Invitation de la *Société des Agriculteurs de France* de prendre part à l'Assemblée des délégués qui aura lieu à Paris, du 25 février aux premiers jours de mars.

La Section, après s'être assurée qu'aucun sociétaire n'était en situation de profiter de cette invitation, estime qu'il n'y a pas lieu d'y donner suite ;

6° Demande d'insertion dans nos *Annales*, par M. Ch. Molin, de Lyon, d'articles de réclame.

La Section, considérant que la Société s'est interdit de faire dans ses *Annales* des réclames pour qui que ce soit, estime qu'il y a lieu de répondre dans ce sens à M. Molin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à onze heures.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et le 2 février, à 2 heures 1/2 du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire s'est réunie en Assemblée générale ordinaire, dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Douze membres sont présents.

M. Ginot, Président, ayant ouvert la séance, M. Biron, Secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée (12 janvier 1899), lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne connaissance de la Correspondance reçue depuis la dernière Assemblée ; chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne sauf les suivantes sur lesquelles il est immédiatement statué.

Fédération des contribuables. — La Circulaire de M. Kergall, relative à la formation d'une *Fédération des contribuables*, est confiée à M. Desmaroux, prié d'en faire l'étude pour être communiquée à la Section d'Agriculture.

Démission de membre de la Société. — Acte est donné à M. Javelle Blaise, demeurant à Saint-Etienne, de sa démission de membre de la Société.

Travaux des Sections. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — M. Lapala, secrétaire-archiviste, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 21 janvier 1899, lequel est adopté sans observation.

M. Desmaroux donne ensuite lecture de son rapport sur la brochure envoyée par M. Chapelle, professeur d'Agriculture dans le Var, et intitulée : *Orientation à donner à la viticul-*

ture provençale, et à la production des vins dans le Var; il lit également le compte rendu d'une autre brochure de M. Berget, ingénieur en chef des Ponts et Chaussée à Cahors, relative à un procédé d'injection de la vigne. (Voir page 50.)

L'Assemblée remercie M. Desmaroux de ces deux communications.

Concours pour les prix culturaux et visites de fermes. Programme. — L'Assemblée adopte le programme du concours pour les prix culturaux et visites de fermes, en 1899, qui lui est présenté par la Commission (Voir page 61).

Phonologie esthétique. — Le Secrétaire général rappelle que vers le commencement de 1898, M. Vacoutat, notre aimable et érudit collègue, avait été chargé de donner l'analyse d'un nouvel ouvrage dont l'auteur M. J. E. Blondel avait fait l'envoi à la Société, et qui est intitulé : *Phonologie esthétique de la langue française.*

Le rapport de M. Vacoutat est inséré dans les Annales du troisième trimestre qui viennent de paraître, et M. Biron en donne lecture.

L'assemblée remercie M. Vacoutat pour le travail que cette étude a dû lui occasionner, et lui adresse ses félicitations pour la manière dont le sujet a été traité.

Concours, à St-Etienne, d'animaux de boucherie engraissés. Commission de rédaction du programme. — Sont nommés membres de la Commission de rédaction du programme du concours d'animaux de boucherie engraissés, qui doit avoir lieu à Saint-Etienne les 26 et 27 mars prochain : MM. Balzat, Bonnefoy, Fillon, Fontvieille, Labully, Laudet Langloys, Magand, Renaud et Thoral.

Champs d'expériences de la Vivaraise. — M. Teyssier, directeur du Champ d'expérience de la Vivaraise, donne diverses indications, les plus intéressantes, en ce qui concerne les résultats obtenus sur le rendement des nouveautés ensemencées et cultivées dans ce champ, touchant les blés et les pommes de terre.

Des remerciements sont adressés à M. Teyssier.

Admission de nouveaux membres. — A l'unanimité des membres présents, sont admis, pour faire partie de la Société :

M. Courbis Jacques-Alexandre-Casimir, arbitre de commerce, cours Victor-Hugo, 25, Saint-Etienne, présenté par MM. Biron et Labully ;

M. Reynaud Jean, fermier aux Gouttes, à Nervieux, présenté par MM. Ginot, Biron et Magand;

M. Vernay Louis, régisseur de propriétés à Sainte-Foy-Saint-Sulpice, présenté par MM. Ginot, Biron et Magand ;

M. Michalon Jean, rentier, 30, rue Neyron, à Saint-Etienne, présenté par MM. Brunet et Teyssier ;

M. Bruyas Antoine, horticulteur à Saint-Chamond, présenté par MM. Salichon, Ponson et Revollier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 MARS 1899

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 2 février 1899. — Concours d'animaux engraissés. — Le *Comte de Charpin-Feugerolles*, par M. Vachez. — Situation financière au 31 décembre 1898. — Compte rendu financier du concours de Bourg-Argental. — Prévision budgétaire pour l'année 1899. — Liste des médailles restant en caisse. — Etudes locales sur l'Agriculture, les Sciences, l'Industrie, les Arts et les Belles-Lettres. — Programme du concours d'animaux de boucherie engraissés. — Conseil d'administration. — Transport du matériel des concours. — Démission de membres de la Société. — Présentation de membres.

Président : M. Jules GINOT.

Secrétaire : M. J. BIRON.

Les membres présents, au nombre de 14, sont : MM. Biron, Brunet, Chapelle, Evrard, Gaurel, Ginot, Labully, Lapala, Lassablière-Tiblier, Maussier, Ponson, Revollier, Rossillol et Teyssier.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Envoi par M. Vachez, secrétaire général de l'*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon*, d'une brochure intitulée : *Le comte de Charpin-Feugerolles, sa vie et ses œuvres*, dont il est l'auteur, avec dédicace à la Société.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

2° Lettre de M. Maussier, ingénieur, membre de la Société, demandant qu'il soit créé, à l'avenir, dans les Comices annuels, des récompenses en faveur des *Etudes locales* sur l'Agriculture, l'Industrie, les Sciences et les Arts et Belles-Lettres.

Renvoyé aux diverses Sections.

3° Lettre de M. Emile Ferréol, fabricant de rubans à Saint-Etienne, demandant que la Société fasse examiner diverses améliorations de son invention dans les métiers à tisser le ruban.

Renvoyé à la Section d'Industrie.

4° Démissions de M. Patissier, de Saint-Chamond et de M. Bufferne, de Saint-Etienne.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

Travaux des Sections

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — (Voir aux actes de l'Assemblée.)

Actes de l'Assemblée

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf et le 2 mars, à deux heures 1/2 du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire s'est réunie en Assemblée générale dans l'une des salles de la Chambre de commerce de Saint-Etienne.

Quatorze membres sont présents.

M. Ginot, Président, ayant ouvert la séance, M. Biron, Secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée (2 février 1899), lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée; chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne, sauf les suivantes sur lesquelles il est immédiatement statué.

Le comte de Charpin-Feugerolles, sa vie et ses œuvres, par M. Vachez.

Des remerciements sont adressés à M. Vachez, secrétaire général de *l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon* pour l'envoi qu'il fait à la Société d'agriculture d'un exemplaire de la brochure qu'il vient de publier et qui est intitulée : *Le comte de Charpin-Feugerolles, sa vie et ses œuvres*.

La Société doit d'autant plus de gratitude à M. Vachez, que M. de Charpin-Feugerolles était l'un de ses membres les plus distingués et que les éloges si justes et si mérités qui lui sont donnés par l'auteur sont un honneur pour la Société comme pour notre petite patrie du Forez.

Démission de deux membres. — Acte est donné de la démission de membres de la Société envoyée par M. Patissier, de Saint-Chamond, et M. Bufferne, de Saint-Etienne.

Conseil d'administration. — M. Lapala, secrétaire-archiviste, donne lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration qui a eu lieu le 27 février dernier et approuvant les situations financières qui lui ont été présentées.

Ces documents sont également soumis à l'Assemblée générale. Ce sont les suivants :

1° Situation financière au 31 décembre 1898 ;
(Voir page 44.)

2° Compte rendu financier du concours de Bourg-Argental ;
(Voir page 46.)

3° Prévisions budgétaires pour l'année 1899 ;
(Voir page 49.)

4° Liste des médailles existant chez le Trésorier, suivant inventaire du 24 février 1899 ;
(Voir page 48.)

L'Assemblée donne, par mains levées, son approbation.

Deux autres propositions du Conseil d'administration sont aussi approuvées. (Voir page 36.)

TRAVAUX DES SECTIONS. — *Section d'Agriculture.* — M. Lapala, secrétaire-archiviste, dit que la réunion de la Section d'Agriculture du 18 février a été consacrée en partie aux questions relatives au concours d'animaux de boucherie engraissés, à la rédaction définitive du programme de ce concours, et qu'il n'en a pas été dressé procès-verbal. (Voir page 2.)

Etudes locales sur l'Agriculture, l'Industrie, les Sciences et les Arts et Belles-Lettres. — M. Maussier, présent à la réunion, demande à ajouter quelques mots à sa lettre lue par

le Secrétaire général et dans laquelle il demande que des récompenses soient instituées par la Société en faveur des personnes qui produiront des *Etudes locales* pouvant intéresser les Sections de notre Société. La proposition de M. Maussier paraît digne d'intérêt et elle sera renvoyée à chacune des Sections pour avoir leur avis.

Présentation de nouveaux membres. — Sont admises les candidatures suivantes :

1° M. FAURE Claude-Marie, fermier à la Sibertière, commune de Saint-Jean-Bonnefonds, présenté par MM. Rossillol et Mazenod.

2° M. FIGAROL aîné, marchand d'articles de boucherie, 117, rue de Roanne, à Saint-Etienne, présenté par MM. Gaurel et Magand.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. BIRON.

Conseil d'Administration.

Réunion du 27 février 1899.

Le 27 février 1899, le Conseil d'administration de la Société, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Société à 10 heures du matin

Etaient présents : MM. Ginot, Président ; Vérots Victor, vice-président de la Section d'Agriculture ; Teyssier, Vice-président de la Section d'Horticulture ; Brunet, Secrétaire de la même Section ; Ploton, Secrétaire de la Section de Viticulture ; Bahurel, Conservateur du matériel.

M. le Secrétaire-archiviste donne lecture au Conseil :

1° De la situation financière de la Société au 31 décembre 1898 ;

2° Du compte rendu financier du concours de Bourg-Argental ;

3° Des prévisions de budget pour l'année 1899 ;

4° Du stock de médailles existant chez M. le Trésorier, suivant inventaire du 24 février courant.

Ces documents ont été successivement approuvés sans observations.

Le Conseil a seulement demandé que la Société mette à l'étude pour l'année 1900 la question de savoir si on ne pourrait pas se dispenser de fournir, pour les concours des localités peu importantes, le matériel encombrant et lourd dont le transport et la mise en place coûtent si cher.

Sur la proposition de M. Ginot, président, le Conseil vote une gratification de 10 francs à chacun des trois employés que M. le Trésorier a envoyés au concours. Cette somme sera prélevée sur les fonds de la Société et remise aux intéressés par les soins de M. Moulin.

La séance a été levée à 11 heures.

Le Président,

Jules GINOT.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR LA SOCIÉTÉ

EN 1898

Par M. J. BIRON, Secrétaire général.

L'année 1898, en dehors des travaux ordinaires de la Société et du Concours agricole qui a eu lieu à Bourg-Argental, laissera un souvenir profond et des traces durables dans les Annales de notre Société : je veux parler de la visite de M. Félix Faure, Président de la République, à Saint-Etienne. Cette visite qui a donné lieu à tant de démonstrations individuelles ou publiques et, parmi ces dernières, l'arc de triomphe élevé par nos soins, lequel a été l'objet d'hommages si flatteurs.

Vous savez aussi que dans les marques d'estime témoignées par le gouvernement de la République au moyen des diverses décorations décernées par M. Félix Faure, les membres de notre Société ont été particulièrement distingués.

Nous savons d'ailleurs, Messieurs, que le Bureau de notre Société s'occupe de réunir tout ce qui peut l'intéresser au sujet de cette fête, afin d'en laisser un souvenir durable par la publication, dans nos Annales, des documents les meilleurs.

Nous vous avons déjà dit combien, malgré la chaleur et la sécheresse qui l'accompagnaient, le concours de Bourg-Argental avait donné de satisfaction. Nous allons commencer, en 1899, la série des années pendant lesquelles les concours-expositions seront remplacés par de simples visites de fermes et les concours de prix culturaux. Tout est préparé pour cela ; des prix ont été augmentés de valeur afin de bien montrer l'intérêt que porte notre Société à cette branche de l'agriculture qu'il convient d'encourager de préférence à toute autre. Dans

quelque temps, et après que la Commission de visites aura fait connaître son avis sur l'importance des prix à décerner, nous examinerons ensemble s'il ne conviendrait pas de donner un peu de solennité à la distribution des prix aux lauréats.

Comme les visites de fermes et exploitations doivent être faites cette année dans les cantons de Saint-Etienne et de Saint-Héand, il serait peut-être possible de faire cette distribution de prix un dimanche, à Saint-Etienne. Mais je le répète, c'est une question à examiner ultérieurement.

L'année 1898 marquera encore, Messieurs, comme point de départ d'une entreprise des plus importantes, due à l'initiative infatigable de notre cher Président, M. Ginot. Je veux parler de la formation d'un Syndicat forestier dont les avantages, au point de vue de l'intérêt particulier comme à celui de l'intérêt général, sont incalculables. Un grand pas a été fait, les adhésions arrivent nombreuses et, si tout se termine comme nous avons lieu de l'espérer, les opérations du Syndicat étant bien conduites, il s'ensuivra un pas énorme pour arriver au reboisement de tous les terrains montagneux susceptibles d'être utilisés pour cela.

Il nous reste à vous faire connaître les mouvements qui se sont produits parmi les sociétaires, par suite de décès, de radiations et d'admissions.

La Société comptait, au commencement de 1898, un effectif de 378 membres, ci...		378
Il en a été admis, en 1898		13
Total		391
Dont il faut déduire :		
Démissions ou radiations	8	14
Décès	6	
Reste		377

Les membres décédés sont : MM. Lucien Thiollier, Ethon Wéry, Clarard, Berger, Oppermann et Blanc-Pélissier. Nous adressons de nouveau aux familles de ces collègues disparus et dont le vide parmi nous se fait si tristement sentir, surtout en ce qui concerne M. Lucien Thiollier, si dévoué aux intérêts de la Société, nos regrets les plus sincères.

Les membres nouveaux sont : MM. Moulin, Delomier,

Durivaux, Bartesago, Brunon, Courbon, Dodat, Mulcey, Blachon, Payen, Pugnet, Gayet, Bruyas.

Les membres démissionnaires sont : MM. Brochet, Buisson, Chambovet, Couvreur, Rochetin, Lanet, Lardaret, Verdelet.

Comme vous le voyez, les admissions nouvelles comblent à peine la liste des membres qui, d'une façon ou d'une autre, ont disparu de nos rangs. Nous croyons donc devoir faire un appel sérieux à l'initiative personnelle de tous nos collègues pour qu'ils nous amènent de nouveaux adhérents.

Vous savez bien, Messieurs, qu'à l'époque où nous vivons, une Association comme la nôtre, pour donner des preuves de sa vitalité, ne doit pas seulement chercher à se maintenir, mais à s'accroître de plus en plus. Nous avons des luttes à soutenir, des progrès à réaliser, des études à poursuivre. Pour mener à bien tout ce que nous entrevoyons d'œuvres à accomplir, vous n'ignorez pas qu'il faut une réunion d'efforts constants et nombreux. Or, si nous avons déjà un noyau important de sociétaires, ce nombre il faut l'augmenter sans cesse et c'est pour cela que nous faisons un appel pressant à l'initiative personnelle de chacun de nous.

Champ d'Expériences de la Vivaraize

CULTURE DE CÉRÉALES, LÉGUMES ET FLEURS PENDANT LES ANNÉES 1897-98

Résumé par M. J. TEYSSIER, directeur.

Les meilleures variétés de céréales obtenues en 1897 et 1898 sont les suivantes :

AVOINES : **Triomphe ; de l'Australie** ; **de Port Adélaïde**; **des Montagnes de Bavière** ; **Goldem Géant** ; **Grosse jaune de Thuringe** ; **With Awak.**

SEIGLES ; **de Probstei** ; **de Ruegen** ; **géant des Montagnes.**

FROMENT : n'a pas réussi à cause de l'humidité.

Nous signalerons parmi les pommes de terre que nous avons cultivées :

Celles à grand rendement qui sont les suivantes : **Chipier** ; **Ferdinand Gaillard** ; **Mont-Blanc** ; **Mammouth** ; **Pluie d'Or** ; **Franco-Russe**

Les précoces pour être cultivées dans les jardins : **Jeanne d'Arc** ; **Branthal** ; **Martin Shorn** ; **Read Hero.**

FLEURS

Antirhinum majus, grandiflorum.	Floraison irrégulière ; quelques plantes ont de belles panachures.
Capucine naine, caméléon.	Très belle ; nouveauté qui mérite d'être cultivée.
Chrysanthemum filiforum.	Forme naine du chrysanthemum lagustrum ; fleur plus frangée que celle de ce dernier.
Dianthus lanciniatus nanus.	Très beau. Coloris nouveaux et riches ; très grandes fleurs.
Giroflée jaune simple naine, aurore.	Variété nouvelle comme coloris ; produisant un bel effet en corbeille.
Giroflée jaune simple « pourpre royale ».	Variété nouvelle comme coloris ; produisant un bel effet en corbeille.
Leucanthemum maximum « perfection ».	Très bonne plante vivace.
Myosotis des Alpes pyramidal, rose.	Paraît être une bonne plante. Elle sera semée de nouveau en 1899.
Pétunia hybride superbissima, varié.	Belles fleurs à grandes gorges marginées et très nuancées violet ou blanc.
Phlox Drumond nain, bleu.	Coloris nouveau. Aussi florifère que les anciennes variétés.
Primevère bleue vivace des jardins.	Plante très remarquable par son coloris nouveau.
Reine-Marguerite pyramide jaune.	Teinte thé ou chamois ; assez curieuse ; bonne variété ; à cultiver.

Rudbeckia bicolor superba.	Belle plante annuelle, des plus méritantes; à cultiver
Salpiglossis variabilis, superbissima.	Forme de colonne ; robuste ; fleur plus grande que le type.
Scabieuse double, grande, Pompadour.	Très belle sous tous les rapports et à recommander.
Verveine à grand œil blanc	Très belle ; grandes feuilles, œil blanc.
Verveine striée.	Belle ; grande variété de coloris ; striée.

LÉGUMES

Carotte courte Belot.	Très bonne ; mérite d'être cultivée.
Céleri-Rave très hâtif, d'Erfurth.	Pomme ronde, de grosseur moyenne, et de très bon goût.
Chou de Milan moyen de Monplaisir.	Bonne variété, qualité hâtive ; pomme petite, ronde et serrée.
Chou pommé rond d'Erfurth	Très bonne variété.
Chou quintal d'Auvergne.	Enorme, recommandable pour grande culture ; atteignant 1^{m},50 de circonférence et pesant de 15 à 20 kilog.
Chou rouge.	Très bonne variété ; amélioration de l'ancienne variété ; excellent comme légume d'hiver.
Chou Tabaise d'hiver.	Très résistant aux froids de l'hiver ; forme ronde ; chair dure.
Haricot nain « L'Incomparable ».	Très précoce et productif.

Haricot à rames « Fin de Neuville ».	Cosses longues, fines, sans parchemin, et très tendres. Bonne variété.
Haricot à rames, jaune d'or	Bonne variété.
Haricot Empereur de Russie.	Le plus hâtif des haricots nains ; très productif et excellent de goût.
Haricot Express.	Très précoce ; cosses nombreuses, vertes et sans parchemin.
Laitue Boucharlat.	Lente à monter ; pomme ferme ; bonne variété.
Laitue Excelsior à graine blanche.	Laitue hâtive de printemps ; bonne variété sous tous les rapports.
Persil nain, très frisé.	Très belle variété ; à cultiver
Poireau d'hiver long de Bulgarie.	Bonne variété ; très résistante aux rigueurs de l'hiver.
Pois haricot.	Variété plus originale que bonne ; tient du haricot comme forme et n'a le goût ni du haricot ni du pois.
Pois rois des serpettes.	Bonne variété, à grand rendement, et de qualité supérieure.
Pois nain ridé, sucré « Merveille d'Amérique ».	Très bonne variété ; tige courte ; très rustique et très productif.
Pois à écosser nain « très hâtif d'Annonay ».	Bonne variété, recommandable pour sa précocité.
Pois à écosser duc d'Albany	Grandes cosses et gros grains ; bonne variété à grand rendement.
Pois à rames, gourmand, blanc, perfection, extra.	Sans parchemin et d'un goût exquis ; des plus recommandables.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 1898

RECETTES

Cotisations et droits d'entrée encaissés......	4.314 54
Intérêts..........................	19 35
Subvention du Département en espèces......	1.832 68
Subvention de l'Etat.................	1.500 »
Subvention de la Ville de Saint-Etienne pour l'arc de triomphe..................	1.500 »
Subvention de l'Etat pour le Champ d'expériences.	400 »
Subvention du Département pour le Champ d'expériences..................	350 »
Total des recettes réalisées en 1898...	9.916 57
Reliquat disponible au 31 décembre 1897.....	10.027 30
Ressources de la Société au 31 décembre 1898..................	19.943 87

Aux recettes ci-dessous, il y a lieu d'ajouter les 2.000 fr. de subvention que la ville de Bourg-Argental nous a alloués pour le concours et que nous ne recouvrerons qu'en septembre ou octobre prochain.

DÉPENSES

Dépenses du Concours de Bourg-Argental. . . .	3.627 55
Frais de Secrétariat.	2.000 »
Frais de Bureau.	250 »
Loyer du Bureau de la Société.	240 »
Impressions	1.545 45
Achat de médailles.	553 75
Abonnements	261 75
Dépenses diverses (frais de recouvrement, assurances, impôts, etc.)	65 73
Achat de deux Dictionnaires d'Agriculture donnés en prix au concours	50 »
Indemnité à la concierge de la Chambre de commerce pour entretien de la Salle de nos réunions	60 »
Frais funéraires.	25 »
Subvention au tir de l'Observatoire	20 »
Construction d'un arc de triomphe à l'occasion de la venue à Saint-Etienne de M. Félix Faure, Président de la République	9.580 25
Dépenses de la Commission de visite des fermes.	404 65
Dépenses du Champ d'expériences.	1.039 60
Total des dépenses faites en 1898.	19.723 73
Recettes disponibles	19.943 87
Excédent de recettes	220 14

COMPTE RENDU FINANCIER DU CONCOURS AGRIC

RECETTES

Contribution de la Société........................	3.401	7
Souscription de la Ville de Bourg-Argental........	2.000	»
Don d'objets d'art................................	150	»
Total des Recettes	5.551	7

U A BOURG-ARGENTAL LES 13 ET 14 AOUT 1898

DÉPENSES

Récompenses décernées dans la visite des fermes et au Concours :		
Primes en espèces distribuées aux exposants et aux serviteurs ruraux...............	1.200 »	
Objets d'art..........................	150 »	
Médailles..........................	1.319 50	2.769 50
Dictionnaires d'agriculture...............	50 »	
Diplômes..........	50 »	
Tournée de la visite des fermes :		
Dépenses de la Commission............	.....	404 65
Frais d'agencements et autres :		
Dépenses diverses : Repas, voyages des délégués, timbres des états émargés.	143 80	
Décorations des commissaires et jurés.	42 »	
Frais d'écritures.........	45 »	
Frais de nourriture et logement des jurés et commissaires.......................	440 »	
Peintures, banderolles, etc.	60 »	2.377 55
Fourrage pour les animaux	42 »	
Transport du matériel et journées d'ouvriers pour l'organisation du Concours.......	1.480 75	
Fournitures de pancartes et cartons	124 »	
TOTAL DES DÉPENSES.............		5.551 70

STOCK DE MÉDAILLES

Chez M. le Trésorier,

SUIVANT INVENTAIRE AU 24 FÉVRIER 1899

INDICATION DES MÉDAILLES	NOMBRE	PRIX	VALEUR TOTALE
Or grand module................	2	105f »	210f »
Or petit module.................	2	50 »	100 »
Argent (*Agriculteurs de France*)..	5	15 »	75 »
Bronze — ..	5	5 »	25 »
Vermeil grand module (Conseil général)....................	7	20 »	140 »
Vermeil petit module (Conseil général)......................	24	15 »	360 »
Argent petit module (Conseil général)......................	4	10 »	40 »
Vermeil grand module (Société)...	17	15 »	255 »
— petit module — ...	47	8 »	376 »
Argent petit module — ...	48	8 »	384 »
Bronze doré (Société)...........	8	10 »	80 »
Bronze argenté —	13	6 »	78 »
Bronze grand module (Société)....	49	4 »	196 »
— petit module —	17	2 50	42 50
Non évaluées, bronzes anciens...	9	» »	» »
	257		2.361 50

PRÉVISIONS DE BUDGET POUR 1899

Recettes

350 cotisations à 12 francs	4.200	»
20 droits d'entrée à 10 francs	200	»
Subvention du département	1.800	»
— de l'Etat	1.500	»
— pour le Champ d'expériences	350	»
Total	8.050	»

Dépenses

Secrétariat	2.000	»
Local du Secrétariat	240	»
Impressions	1.500	»
Abonnement aux Revues	200	»
Frais de bureau	250	»
Entretien de la salle des réunions à la Chambre de commerce	60	»
Frais funéraires	75	»
Champ d'expériences et frais de démonstrations	1.000	»
Total	5.325	»
Report des prévisions de recettes	8.050	»
Excédent probable de recettes	2.725	»

ORIENTATION A DONNER A LA VITICULTURE PROVENÇALE

ET A LA

PRODUCTION DES VINS DANS LE VAR

Par M. CHAPELLE, Professeur d'Agriculture.

NOUVEAU PROCÉDÉ D'INJECTION DE LA VIGNE

Par M. BERGET,
Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Cahors.

« M. Chapelle, Professeur départemental d'agriculture du Var, bien connu parmi nous, et qui, plusieurs fois déjà, dans nos concours agricoles, a bien voulu nous aider de ses lumières, a adressé à notre Société, sous forme d'hommage, une petite brochure intitulée : « *Orientation à donner à la viticulture provençale et à la production des vins dans le Var.* »

« La Société remercie M. Chapelle de ce témoignage de sympathie et de bon souvenir d'un compatriote.

« La lecture de ce travail consciencieux nous a prouvé que M. Chapelle a su s'assimiler parfaitement tous les secrets de la viticulture méridionale, l'une des sources de la richesse dans notre beau pays de France, et que le département du Var peut compter sur son dévouement, pour accroître encore le bien-être de ses habitants.

« Hélas ! l'âpreté de notre climat montagneux ne nous permet d'en tirer pour nous-mêmes, aucun enseignement pratique, et nous fait envier au Midi son beau et chaud soleil, source première de l'immense richesse viticole de son sol.

« Une autre brochure, dont l'auteur est M. Berget, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Cahors, vient de parvenir également à notre Société.

« Elle traite d'un procédé d'injection de la vigne applica-

ble au traitement de ce végétal contre les maladies parasitaires et à son alimentation.

« C'est avec une vive curiosité que nous avons parcouru ce travail ; la nouveauté de l'idée en rend la lecture particulièrement intéressante. Peut-être son application amènera-t-elle des résultats précieux dans la lutte entreprise par l'homme contre les fléaux qui, depuis bien des années déjà, se sont abattus sur la vigne, et dont le nombre s'accroît sans cesse.

« L'expérience seule dira ce que vaut l'idée et si c'est dans cette voie que l'on devra s'engager pour régénérer notre précieux arbuste.

« Les nombreux champs d'expériences viticoles qui existent sur notre territoire voudront certainement expérimenter le procédé de régénération de la vigne imaginé par M. Berget et les viticulteurs éminents dont la France s'honore nous apprendront ensuite le résultat de leurs recherches.

« Nous formons les vœux les plus sincères pour qu'il nous soit donné, dans un avenir peu éloigné, d'apprendre aux viticulteurs de la Loire la bonne nouvelle, de leur dire : Enfin, les maladies parasitaires sont vaincues, vous êtes affranchis à tout jamais du lourd impôt du greffage, des soufrages, des sulfatages et de tous ces traitements difficiles et coûteux, qui entravent actuellement la prospérité viticole.

« Remercions M. Berget de sa tentative méritoire, et pour aujourd'hui, contentons-nous de dire : Espérons ! »

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

VILLE DE SAINT-ÉTIENNE

CONCOURS

Au Marché aux Bestiaux de Saint-Etienne

D'ANIMAUX DE BOUCHERIE ENGRAISSÉS

Le Dimanche 26 et le Lundi 27 Mars 1899

Sous les auspices de la Municipalité de Saint-Etienne et au moyen des subventions de la Ville.

UNE SUBVENTION DE 500 FRANCS
a été accordée par M. le Ministre de l'Agriculture
Pour être distribuée en Primes au nom du Gouvernement de la République.

PROGRAMME

Dimanche 26 Mars : De 7 à 9 heures du matin, introduction des animaux; de 9 à 11 heures, opérations du Jury ; à 11 heures, ouverture du Concours aux visiteurs.

Lundi 27 Mars : Marché aux bestiaux, mise en vente des animaux exposés, distribution des prix, salle du Commerce au marché aux bestiaux, après la clôture du marché à 3 heures.

1re Classe. — ESPÈCE BOVINE

PREMIÈRE DIVISION

Propriétaires - Eleveurs.

1re SECTION

Races charolaise, nivernaise, bourbonnaise, limousine et analogues.

1re Catégorie. — *Bœufs présentés par paires.*

1er Prix Offert par le Gouvernement de la République.	200 francs.
2e Prix	150 francs.
3e Prix	125 francs.
4e Prix	100 francs.
5e Prix	50 francs.
6e Prix	mention
	625 francs.

2e Catégorie. — *Bœufs présentés seuls ayant encore des dents de lait.*

1er Prix	100 francs.
2e Prix	75 francs.
3e Prix	50 francs.
	225 francs.

3e Catégorie. — *Bœufs présentés seuls n'ayant plus de dents de lait.*

1er Prix	75 francs.
2e Prix	60 francs.
3e Prix	50 francs.
	185 francs.

4e Catégorie. — *Vaches présentées seules ayantencore des dents de lait.*

1re Prix.	85 francs.
2e Prix	75 francs.
3e Prix	50 francs.
	210 francs.

5e Catégorie. — *Vaches au-dessus de 5 ans présentées seules.*

1er Prix . . . . 75 francs.
2e Prix . . . . 65 francs.
3e Prix . . . . 50 francs.
4e Prix . . . . 40 francs.

230 francs.

2e SECTION

Races salers, mezenc, tarentaise et analogues.

1re Catégorie. — *Bœufs en paires.*

1er Prix . . . . 100 francs.
2e Prix . . . . 80 francs.
3e Prix . . . . 70 francs.
4e Prix . . . . 50 francs.

300 francs.

2e Catégorie. — *Bœufs présentés seuls.*

1er Prix. . . . . 65 francs.
2e Prix. . . . . 55 francs.
3e Prix. . . . . 40 francs.

160 francs.

3e Catégorie. — *Vaches engraissées appartenant aux races laitières (cottentine, hollandaise ou flamande, schwitz, tarentaize, etc.)*

1er Prix **Offert par le Gouvernement de la République** 100 francs.
2e Prix . . . . 70 francs.
3e Prix . . . . 65 francs.
4e Prix . . . . 50 francs.

285 francs.

3e SECTION

Veaux engraissés.

1er Prix. . . . . 35 francs.
2e Prix. . . . . 30 francs.
3e Prix. . . . . 20 francs.

85 francs.

2me DIVISION

SECTION UNIQUE

Marchands ou Approvisionneurs

1re Catégorie. — *Races charolaise, nivernaise, bourbonnaise, limousine et analogues. — Bandes de bœufs ou vaches ne concourant pas dans les autres sections. — Groupes de 4 animaux.*

1er Prix **Offert par le Gouvernement de la République**	200 francs.
2e Prix	150 francs.
3e Prix	140 francs.
4e Prix	120 francs.
5e Prix	100 francs.
	710 francs.

2e Catégorie. — *Races salers, mezenc, tarentaise, etc.*

1er Prix	125 francs.
2e Prix	100 francs.
3e Prix	85 francs.
4e Prix	75 francs.
	385 francs.

3e Catégorie. — *Races charolaise, nivernaise, bourbonnaise, limousine et analogues. — Groupes plus nombreux composés au maximum de 15 bœufs ou vaches engraissés, ne concourant pas dans les autres sections.*

1er Prix	175 francs.
2e Prix	150 francs.
3e Prix	125 francs.
4e Prix	100 francs.
	550 francs.

Prix offert par la Chambre syndicale de la Boucherie stéphanoise, 100 fr.

4e CATÉGORIE. — *Races salers, mezenc, tarentaise, etc. — Groupes plus nombreux composés au maximum de 15 bœufs ou vaches engraissés ne concourant pas dans les autres sections.*

1er Prix	100 francs.
2e Prix	75 francs.
3e Prix	50 francs.
	225 francs.

Prix offert par la Chambre syndicale de la Boucherie stéphanoise, 50 fr.

PRIX D'HONNEUR

Médaille de vermeil grand module pour la plus belle paire de bœufs.

Médaille de vermeil petit module pour la plus belle vache présentée seule.

Médaille de vermeil grand module pour le plus beau groupe de 4 animaux.

Médaille de vermeil grand module pour le plus beau groupe de 15 animaux et au-dessous.

Ces prix sont indépendants de ceux alloués en espèces et viennent s'y ajouter.

2e Classe. — ESPÈCE OVINE

LOTS DE TROIS MOUTONS OU BREBIS ET AU-DESSUS ENGRAISSÉS

1re CATÉGORIE. — *Propriétaires-éleveurs*

1er Prix.	35 francs.
2e Prix.	30 francs.
3e Prix.	20 francs.
	85 francs.

LOTS DE CINQ MOUTONS OU BREBIS ET AU-DESSUS ENGRAISSÉS

2e Catégorie. — *Marchands*

1er Prix.	35 francs.
2e Prix.	30 francs.
3e Prix.	25 francs.
4e Prix.	20 francs.
	110 francs.

La préférence, à mérite égal, sera accordée au lot le plus nombreux. Il sera, en outre et à titre exceptionnel, accordé un prix de bande de 50 francs. . . . . 50 francs.

Les moutons devront avoir été tondus dans la quinzaine, une mèche aura été laissée derrière l'épaule gauche.

3e Classe. — ESPÈCE PORCINE

LOTS DE TROIS PORCS ET AU-DESSUS

1er Prix.	35 francs.
2e Prix.	30 francs.
3e Prix.	20 francs.
	85 francs.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article premier. — Le concours est ouvert aux cultivateurs, propriétaires ou fermiers et aux marchands de bestiaux.

Art. 2. — Les exposants, éleveurs ou engraisseurs, sont tenus de justifier qu'ils possèdent les animaux de l'espèce bovine, âgés de plus de 2 ans, depuis 6 mois au moins ; et ceux des espèces ovine et porcine devront leur appartenir depuis le 1er janvier de la présente année.

Art. 3. — Les sujets exposés seront dans un bon état d'engraissement, très propres, munis de longes solides, et ne seront admis qu'après avoir été visités par un vétérinaire.

Art. 4. — Pour prendre part au concours, les personnes qui désirent exposer devront adresser, avant le lundi 20 mars, à M. Biron, secrétaire général de la Société d'Agriculture, 27, rue Saint-Jean, une déclaration indiquant le nombre d'animaux qu'ils veulent exposer, leur sexe, leur âge, ainsi que la division, section ou catégorie dans lesquelles ils désirent les faire concourir.

Les déclarations devront être faites sur des formules qui seront adressées à toute personne qui en fera la demande au siège de la Société d'Agriculture, rue Saint-Jean, 27, à Saint-Etienne, ou à son secrétaire général.

Art. 5. — Les bovins âgés de moins de deux ans, ne sont pas admis à concourir.

Art. 6. — Les marchands de bestiaux ne pourront concourir que dans les sections comprenant quatre animaux et plus. Les groupes ne pourront être composés de plus de quinze animaux.

Un exposant ne pourra présenter plus de deux lots ou bandes d'animaux dans chaque catégorie.

Art. 7. — L'introduction des animaux dans l'enceinte du concours se fera le dimanche 26 mars, de 7 à 9 heures du matin, et les opérations du jury auront lieu de 9 à 11 heures.

Les animaux ne pourront être retirés avant 6 heures du soir.

Art. 8. — Aucune personne ne sera admise dans l'enceinte du concours pendant les opérations du jury.

Art. 9. — Pendant les opérations du jury, les exposants devront avoir un homme qui restera aux côtés des animaux et se tiendra à la disposition des jurés, sans pouvoir s'absenter avant la fin des opérations.

Art. 10. — Chaque exposant sera préposé à la garde de ses animaux. Il devra en prendre soin ; l'Administration municipale, de même que la Société d'Agriculture, n'en seront responsables dans aucun cas.

Art. 11. — Les décisions du jury seront sans appel.

A mérite égal, les animaux les plus jeunes seront préférés.

Art. 12. — Le jury conformera ses décisions aux règles édictées dans le présent règlement ; il pourra modifier les prix ou opérer des virements suivant le mérite et le nombre des animaux exposés en restant toutefois dans l'esprit du programme et les limites des allocations afférentes aux classes, divisions et catégories.

Art. 13. — Un exposant ne peut recevoir qu'un seul prix dans chaque catégorie. Néanmoins, tous les animaux seront classés par le jury suivant leur mérite, lors même que plusieurs animaux de la même catégorie appartiendraient au même exposant.

Dans le cas où plusieurs animaux appartenant au même exposant seraient jugés dignes d'être primés, le premier seul aura droit à la prime. Les autres seront classés à leur rang par prix hors concours et ne recevront qu'une médaille.

Les économies ainsi réalisées ou celles résultant de la non distribution de primes, pourront être, s'il y a lieu, distribuées en prix supplémentaires, aux animaux reconnus méritants des catégories diverses ou rester acquises à la caisse du concours.

Art. 14. — Tout exposant convaincu d'avoir fait une fausse déclaration sera immédiatement exclu du concours.

Art. 15. — Les primes ne seront distribuées qu'autant que les animaux primés auront été exposés en vente au marché du lundi 27 mars. Cette distribution aura lieu dans une salle du marché le lundi 27 mars, à 3 heures.

Observation importante.

Le marché aux bestiaux de Saint-Etienne, admirablement agencé, offre tout le confort désirable ; il est relié à la ligne du chemin de fer de Saint-Etienne à Paris et à Lyon, par un embranchement pourvu d'un quai très spacieux qui facilite le débarquement et l'embarquement sans fatigue des animaux les plus lourds et les moins transportables.

MARCHE ET HORAIRE DES TRAINS

DESSERVANT LE MARCHÉ AUX BESTIAUX

De la gare de Saint-Etienne (Chateaucreux au marché)

Numéros des trains.	7202	7206	7214	7222
	Matin	Matin	Soir	Soir
Départ de la gare de Saint-Etienne.	2h47	8h23	12h50	4h30
Arrivée au marché.	2 56	8 32	12 59	4 39

Du marché aux bestiaux à la gare de Saint-Etienne

Numéros des trains.	7201	7205	7207	7209
	Matin	Matin	Soir	Soir
Départ du marché aux bestiaux. .	3h30	9h24	2h25	5h11
Arrivée à la gare de Saint-Etienne.	3 38	9 32	2 33	5 19

Saint-Etienne, le 20 février 1899.

Le Président de la Société d'Agriculture,

J. GINOT.

L'adjoint délégué,

LOUIS DÉROIS.

Le Maire de Saint-Etienne,

CHAVANON.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

COMICE CANTONAL DE 1899

Visites des Fermes et Exploitations agricoles

DANS LES CANTONS DE

SAINT-HÉAND et SAINT-ÉTIENNE



PROGRAMME DES PRIX

1re SECTION.

Fermes réunissant les conditions suivantes : bon agencement et bon entretien des bâtiments d'exploitation ; outillage perfectionné et bien entretenu ; bonne culture ; étables bien installées ; bon entretien des fumiers et création de fosses à purins ; irrigations avec rigoles tracées au moyen de niveaux et drainages bien entendus ; entretien d'animaux de choix ; bonne tenue de laiterie ; établissement et bon entretien des chemins d'exploitation ; terrains incultes, reboisés ou convertis en prairies permanentes ou temporaires, ou en cultures, d'une surface de 5.000 mètres au minimum ; emploi rationnel d'engrais chimiques.

GRANDS PRIX D'HONNEUR

A décerner indistinctement soit aux propriétaires, soit aux fermiers : *Un bronze d'art ; une médaille d'or.*

(Les personnes ayant obtenu le prix d'honneur dans l'un des précédents concours, ne recevront qu'un diplôme rappelant cette récompense.)

2me SECTION

Fermes et exploitations présentant un ensemble de culture satisfaisant, sans cependant réunir les conditions exigées pour les prix d'honneur.

Pour les propriétaires

Une grande Médaille de vermeil et diplôme.
Une grande Médaille d'argent et diplôme.
Une grande Médaille bronze doré et diplôme.

Pour les fermiers ou métayers

Une grande Médaille de vermeil et diplôme.
Une grande Médaille d'argent et diplôme.
Une Médaille bronze argenté et diplôme.

Il sera mis à la disposition du Jury pour les objets spéciaux ci-après : 1° 100 francs pour bon entretien de fumier et création de fosse à purin ; 2° 100 francs pour création de chemins d'exploitation. 3° Une prime de 100 francs, pour un an, au meilleur taureau, âgé de 18 mois au moins, qui se trouvera en la possession d'un propriétaire ou fermier, dans l'un des cantons visités et qui sera jugé par la Commission en état de pouvoir remplir les conditions d'un bon reproducteur. Une prime de 50 francs pourra être attribuée l'année suivante, si le taureau primé continue à remplir ces conditions pour la seconde année.

3me SECTION. — SPÉCIALITÉS.

1° Reboisement sur une surface d'un hectare au minimum et bon entretien.

1er Prix. Une grande Médaille de vermeil et diplôme.
2e Prix. Une Médaille d'argent et diplôme.
3e Prix. Une Médaille de bronze argenté et diplôme.

2° *Défrichement de terrains incultes convertis en vignes greffées en plants français et traitements divers de ces vignes.*

1er Prix. Une grande Médaille de vermeil et diplôme.
2e Prix. Une grande Médaille d'argent et diplôme.
3e Prix. Une Médaille d'argent et diplôme.

3° *Création de vergers, plantation de noyers, bon entretien du jardin potager de ferme et pépinière de ferme*

1er Prix. Une grande Médaille de vermeil et diplôme.
2e Prix. Une Médaille d'argent et diplôme.
3e Prix. Une Médaille d'argent et diplôme.
4e Prix. Une Médaille bronze argenté et diplôme.

4° *Bon entretien d'établissements d'horticulteurs, de pépiniéristes et de maraîchers. Bon entretien de parcs et petits jardins.*

1er Prix. Une Médaille d'or et diplôme.
2e Prix. Une grande Médaille de vermeil et diplôme.
3e Prix. Une petite Médaille de vermeil et diplôme.
4e Prix. Une Médaille d'argent et diplôme.
5e Prix. Une Médaille d'argent et diplôme.
6e Prix. Une médaille bronze argenté et diplôme.
7e Prix. Une médaille bronze argenté et diplôme.

Une somme de 100 francs sera mise à la disposition du Jury pour encouragement aux petits jardins ouvriers les mieux tenus.

5° *Laiteries bien tenues ; bonne fabrication du beurre et du fromage.*

1er Prix. Médaille vermeil et diplôme.
2e Prix. Grande Médaille d'argent et diplôme.
3e Prix. Médaille bronze doré et diplôme.
4e Grande Médaille bronze et diplôme.

6° *Apiculture. — Importance et bonne tenue des ruchers.*

1er Prix. Médaille vermeil et diplôme.
2e Prix. Grande médaille d'argent et diplôme.
3e Prix. Médaille bronze argenté et diplôme.

CONCOURS HORS RÉGION

Les propriétaires domiciliés dans les cantons de Saint-Etienne ou de Saint-Héand, et qui possèdent des exploitations situées dans les arrondissements de Montbrison ou de Roanne, seront admis à concourir HORS RÉGION, pour toutes les sections ci-dessus, sous la condition expresse que les frais de déplacement des membres du Jury seront à la charge de ces propriétaires.

Les récompenses consisteront en médailles : vermeil, argent, bronze et diplôme.

Bons serviteurs et servantes de fermes, d'établissements horticoles et maraîchers, en service depuis au moins 10 ans; bergers et bergères en service depuis plus de deux années chez le même agriculteur.

Primes en argent à distribuer par le Jury, jusqu'à concurrence de 300 fr. — Les serviteurs et servantes primés dans le précédent concours n'auront droit qu'à des rappels de récompenses.

Les agriculteurs qui voudront concourir pour l'un des prix ci-dessus devront adresser, avant le 15 avril 1899, une demande à M. BIRON, Secrétaire Général de la Société, 27, rue St-Jean, à Saint-Etienne, où les personnes qui auraient des renseignements particuliers à demander pourront se présenter les mardis, de 2 h. à 5 h. du soir et les samedis de 9 heures du matin à midi. — Des imprimés pour les déclarations seront fournis aux intéressés qui en demanderont.

Les demandes devront indiquer, d'une manière précise, pour quel objet elles sont formées et donner à cet effet le numéro du programme. Les serviteurs et servantes devront faire appuyer leur demande par un avis favorable de leur maître et du maire de la commune.

La visite des exploitations aura lieu dans le courant de juin 1899.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

A l'occasion du concours, des prix en argent ou en médailles seront attribués à l'enseignement agricole dans les conditions du programme suivant : 1° Les instituteurs de l'arrondissement de Saint-Etienne pourront seuls prendre part au

concours ; 2° le concours sera divisé en deux parties : *a*, théorie, *b*, pratique. — *a*. THÉORIE. Production de travaux théoriques, imprimés ou manuscrits ; conférences ou leçons faites en public pendant l'année qui aura précédé le concours, dont le sujet nous sera donné et dont il devra être justifié. — Production d'herbiers ou collections n'ayant pas été primés dans le précédent concours. — *b*. PRATIQUE. Etude sommaire de terrains. — Etablissement de champs et jardins d'expérience. — Promenades démonstratives pour lesquelles il sera produit un rapport justificatif rédigé par les élèves, indiquant le lieu où ces promenades ont été faites et le nombre d'élèves qui y ont pris part.

Les demandes de concourir, si elles ont pour objet la visite des champs d'expériences scolaires devront être produites avant le 15 avril 1899, afin que le Jury puisse visiter les champs ; si elles ne s'appliquent qu'au concours proprement dit, ces demandes pourront n'être formées qu'en envoyant les manuscrits, conférences et tous autres documents justificatifs au secrétariat, avant le 25 juin 1899, dernier délai.

Saint-Etienne, 25 janvier 1899.

Le Président,

J. GINOT.

Le Secrétaire général,

J. BIRON.

Sur l'épandage et l'enfouissement du fumier de ferme

On a l'habitude, dans beaucoup de fermes, de conduire le fumier aux champs dès le commencement de l'automne, aussitôt que les attelages sont disponibles ; on l'y dispose en petits tas réguliers, désignés sous le nom de *fumerons*, qui restent exposés à l'air et à la pluie, pendant des jours, parfois des semaines, jusqu'au moment où ils sont éparpillés puis enfouis à la charrue.

Des cultivateurs habiles blâment cette manière d'opérer et ne conduisent le fumier aux champs qu'au moment même des labours, de telle sorte qu'il passe directement de la cour de ferme dans la terre ; ces praticiens font remarquer que les places à fumerons reçoivent, pendant les années pluvieuses, une dose d'engrais exagérée ; que le blé qu'elles portent, plus haut, plus vert que celui d'alentour, s'allonge et verse souvent ; que les betteraves qui croissent sur les places où le fumier a séjourné, acquièrent d'énormes dimensions et renferment peu de sucre ; on assure enfin que le fumier exposé à l'air subit des pertes sensibles.

Que de l'ammoniaque s'échappe du fumier, c'est ce que savent tous les chasseurs qui, en automne, ont abordé à *bon vent* une ligne de fumerons ; l'odeur d'ammoniaque est manifeste. Pour fixer l'étendue de ces pertes, j'ai disposé l'expérience suivante : du fumier en bon état de préparation a été introduit dans un gros tube de verre et soumis pendant vingt-six jours à un courant d'air intermittent. Cet air, purifié avant de pénétrer dans le tube à fumier, abandonnait, à sa sortie, l'acide carbonique et l'ammoniaque entraînés, à des dissolutions de soude caustique et d'acide sulfurique titrées l'une et l'autre.

Le fumier employé s'est trouvé très riche en azote ammoniacal, il en renfermait 3 millièmes ; dès le début, les pertes d'ammoniaque sont considérables ; sur les 32 milligrammes d'azote ammoniacal introduits, on en retrouve après deux jours : 23 milligr. 9 dans les absorbants. L'entrainement de l'ammoniaque s'atténue peu à peu, celui de l'acide carbonique persiste au contraire. A la fin de l'expérience, on a retrouvé intégralement tout l'azote ammoniacal introduit : 31 milligr. 8 au lieu de 32 milligrammes ; pendant le même temps l'air avait entraîné 590 milligr. 4 d'acide carbonique.

Bien que la combustion ait été active, elle n'a donné naissance à aucune trace d'ammoniaque ; ainsi qu'il a été dit, on a retrouvé dans les absorbants toute l'ammoniaque introduite, le fumier lui-même n'en contenait plus.

Un point important se déduit de ce premier essai : du fumier exposé à l'air perd rapidement l'ammoniaque qu'il renferme, et les considérations développées dans un mémoire précédent font comprendre qu'il doit en être ainsi.

L'azote se trouve dans le fumier à deux états différents : une partie, d'ordinaire de beaucoup la plus faible, est unie à l'hydrogène et forme de l'ammoniaque ; une autre plus considérable est engagée en combinaison avec du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène, et appartient à des matières organiques variées, provenant des albuminoïdes de la paille, des fèces des animaux et aussi du travail des microorganismes qui pullulent dans la masse et utilisent l'ammoniaque à la formation de leur propre substance.

Il était intéressant de savoir si cet azote organique subissait, pendant l'exposition à l'air, une perte sensible ; aussi a-t-on disposé les expériences suivantes :

Trois lots d'un fumier renfermant dans 100 grammes : 86 milligr. 3 d'azote ammoniacal et 450 milligr. 7 d'azote organique, ou en tout 537 milligrammes d'azote, ont été soumis respectivement pendant 14 jours :

1° A l'action d'un courant d'air normal ;

2° A l'action de ce même courant qui, à son issue du fumier et avant d'atteindre les liquides absorbants, traversait une colonne de 7 à 8 centimètres de terre placée au-dessus du fumier ;

3° A l'action d'un courant d'air additionné d'ozone : avant d'arriver au fumier, l'air circulait dans un tube à effluves de M. Berthelot.

Quand on a mis fin à l'expérience, le fumier avait été traversé par 1,583 litres d'air ; l'air ozoné avait enlevé 43,3 centièmes de l'azote ammoniacal primitif, l'air normal 48,7 ; mais quand l'air, avant d'arriver aux absorbants, traversait la terre, la perte s'est réduite à 3.9 0/0 ; on sait en effet que la terre retient très bien l'ammoniaque.

L'analyse a montré que le fumier soumis à l'action du courant d'air avait perdu une quantité notable de son azote organique ; comme on s'est assuré qu'il n'était apparu ni nitrites, ni nitrates, il faut admettre que l'azote s'est dégagé à l'état libre : la perte a été de 19.3 0/0 de l'azote primitif quand l'air renfermait de l'ozone et de 15.2 quand on a fait passer l'air normal. En joignant à cette perte d'azote organique celle de l'azote ammoniacal, on trouve les pertes suivantes, 0/0 de l'azote total primitif : air ozoné, 26.4 ; air normal, 23.2 ; air normal, le fumier étant recouvert de terre, 22.7.

La combustion que provoque le courant d'air et qui se traduit par la production constante d'acide carbonique mentionnée plus haut, porte donc, au moins partiellement, sur la matière azotée du fumier et détermine le dégagement de l'azote à l'état libre.

Avant de tirer de ces expériences les conséquences pratiques

qui en découlent, je rapporterai encore un essai disposé pour savoir si les pertes d'azote sont dues à une simple action chimique, ou si elles sont provoquées par des bactéries.

Un lot de fumier a été porté, dans un autoclave, à 120 degrés pendant plusieurs heures ; on a reconnu que ce chauffage prolongé a déterminé le dégagement d'une partie de l'azote ammoniacal. Cette perte n'avait pas grand intérêt ; puisqu'on cherchait seulement si l'active combustion qui réduit la matière organique du fumier en acide carbonique, eau et azote libre, était l'œuvre des microorganismes, c'était sur l'azote organique que devait se concentrer l'attention.

Le fumier ainsi stérilisé a été soumis à l'action du courant d'air ; il entraîne encore de faibles quantités d'acide carbonique et d'ammoniaque, qui se trouvent à peu près dans les rapports qu'ils présentent dans le bicarbonate d'ammoniaque ; la combustion de la matière organique s'éteint donc presque complètement. Quant à l'azote organique il persiste : le fumier stérilisé introduit dans le tube à courant d'air renfermait 540 milligrammes d'azote organique ; on en retrouve à la fin 535 milligrammes ; la perte est de 0,9 0/0, au lieu de s'élever à 15.2 ou à 19.2 0/0 dans le fumier non stérilisé, exposé à l'action de l'air normal ou de l'air ozoné.

Ainsi, les bactéries oxydantes, qui portent le fumier réuni en grandes masses jusqu'à 60 degrés, provoquent la combustion de la matière organique azotée ; leur action, toutefois, est surexcitée par le renouvellement constant de l'air, car il m'est arrivé souvent de retrouver intégralement l'azote organique contenu dans du fumier déposé au fond d'une conserve, où cependant la présence d'une dissolution de soude caustique déterminait le dégagement de l'acide carbonique, puis de l'ammoniaque formant le carbonate d'ammoniaque préexistant, mais où l'air ne se renouvelait que lentement.

De ces expériences découlent quelques conclusions dont les cultivateurs pourront tirer profit.

Quand naguère encore on n'avait d'autres engrais que le fumier de ferme, et que les intempéries empêchaient absolument de l'enterrer avant les semailles, on le distribuait sur les terres ensemencées : on fumait en *couverture*. Il est clair que le fumier restant exposé ainsi à l'action de l'air pendant toute une saison, perdait une partie notable de sa matière azotée et ne produisait pas tout l'effet qu'on aurait pu en attendre. Aujourd'hui que nous avons à notre disposition des engrais commerciaux, la fumure en couverture doit être abandonnée ; manifestement, il est plus avantageux de distribuer des nitrates, des sels ammoniacaux et des engrais phosphatés que d'étaler sur le sol du fumier dans des conditions telles qu'il dégagera, en pure perte, une importante fraction de l'azote qu'il renferme.

Tous les travaux de la culture sont subordonnés aux conditions

climatériques ; dans l'Est de la France où les hivers sont rigoureux, on profite souvent du moment où les terres gelées portent aisément de lourds chariots, pour conduire le fumier et l'on est bien forcé de le laisser en fumerons, car il serait impossible de labourer ; dans ces conditions un peu exceptionnelles, les deux opérations : conduite du fumier, enfouissement, sont fatalement séparées par un temps plus ou moins long ; mais, dans d'autres régions, rien ne s'oppose à ce que les deux opérations se suivent très rapidement, et il était utile de faire savoir aux praticiens que le fumier exposé à l'air subit des déperditions importantes, qu'on évite absolument quand on le soustrait à l'action de l'oxygène en l'enfouissant dans le sol.

P. P. Dehérain.

(*Journal d'Agriculture pratique*, octobre 1898.)

LES GELÉES DU MOIS DE MARS

Nous avons reçu, sur les dégâts qu'ont causés, en France, les gelées du mois de mars, des renseignements qui confirment ce que nous en avons dit dans notre numéro du 16 avril. Parmi ces communications, nous en reproduisons quelques-unes qui montrent combien l'hiver, après avoir été d'une douceur remarquable, s'est terminé, à peu près partout, par des variations néfastes de température, et qui nous donnent d'utiles renseignements sur la manière dont certaines cultures se sont trouvées atteintes.

C'est ainsi que, de Bordeaux, M. Catros-Gérand nous écrit :

« Les jardins se sont maintenus dans leur verdoyante fraîcheur jusqu'à la fin de l'année ; les Géraniums, les Héliotropes, les Sauges ont garni longtemps les plates-bandes. On a pu faire des bouquets de Roses *La France*, *Rêve d'Or*, *Souvenir de la Malmaison*, *Belle Lyonnaise*, etc., bien avant dans la saison. Je ne parle pas des roses *Bengales* rouges et roses qui ont fleuri abondamment jusqu'en janvier.

« Le mois de janvier a été remarquable par la douceur de la température qui a été humide et chaude ; vers le milieu du mois, le thermomètre marquait 10 et 12 degrés au-dessus de zéro ; très peu de pluie, de légers brouillards.

« La température de février a été encore plus élevée et, du 15 au 26, le temps a été remarquablement beau et chaud. On a constaté 9 degrés au-dessus de zéro pendant plusieurs nuits.

« Un abaissement de température s'est produit à la fin du mois et les premiers jours de mars. Un vent du nord violent et glacial faisait craindre des désastres. Les Pêchers, les Amandiers, les Abricotiers, beaucoup de Poiriers étaient en pleine floraison. Comme il n'y avait pas d'humidité dans l'air, on espérait traverser sans grands dommages ce moment critique ; mais la nuit du samedi 25 mars, avec ses 9 degrés au-dessous de zéro, a détruit une partie de ces espérances. Les vignes blanches ont particulièrement souffert ; dans les vignes rouges, sur les coteaux, plusieurs cépages ont été atteints ; les boutons ont été épargnés dans les vignes moins avancées des bas-fonds. Dans les jardins, les Glycines, qui étaient prêtes à fleurir, ont été complètement gelées ainsi que les Hortensias ; plusieurs plantes très rustiques dont la végétation était avancée ont eu leurs jeunes pousses détruites, comme le Buis. Les Rosiers cultivés en pots ont été particulièrement atteints ; les Fèves et les Pois, suivant leur degré de croissance, ont été très touchés. Enfin les Pêches, les Amandes et les Abricots ont complètement

disparu des arbres cultivés en plein air. On compte avoir quelques Poires, peu de Prunes, mais beaucoup de Cerises. »

M. de Reydellet nous écrit de Valence :

« Les gelées du 22 au 26 mars, aggravées dans notre région par une tempête de mistral d'une violence rare, les 24 et 25 mars, ont compromis à peu près entièrement la récolte des Pêchers et des Abricotiers qui étaient en pleine floraison à cette époque. Pour les Cerisiers, la gelée n'a atteint que les arbres en fleurs à ce moment, soit par suite d'une exposition au Midi, soit par la précocité de la variété ; heureusement, la plus grande partie, qui n'a fleuri qu'après ces gelées, n'en aura pas souffert. Il en est de même pour les Poiriers, dont un petit nombre étaient en fleurs ; le gros de leur floraison n'a eu lieu qu'après.

« Quant à la Vigne, elle n'était pas encore entrée en végétation ; les bourgeons commençaient seulement à se gonfler, de sorte qu'elle n'a pas eu de mal et elle paraît se développer maintenant d'une manière normale. Toutefois, il n'en a pas été de même dans certaines localités du Midi où la végétation était plus avancée.

« Dans les environs de Valence, on cultive une assez grande quantité de petits pois pour l'exportation. Beaucoup de ceux qui avaient déjà une certaine longueur ont souffert du mistral, qui a meurtri les tiges près de terre et les a fait se dessécher.

« Les Chrysanthèmes plantés en pleine terre ont eu leurs extrémités séchées de la même manière que les Pois, d'où il résulte un pincement prématuré et par trop radical. »

Il n'est pas jusqu'à l'Anjou et la région nantaise, que leur climat maritime met presque toujours à l'abri de pareils accidents, qui n'en aient souffert cette année. Les lettres suivantes en font foi :

De M. Louis Leroy, d'Angers :

« Les dernières gelées ont fait beaucoup de mal aux arbres à noyaux, Pêchers, Abricotiers, Amandiers et probablement aussi aux Cerisiers et aux Pruniers. La récolte de ces fruits sera très médiocre.

« Les Poiriers et Pommiers, qui n'étaient pas encore en fleurs, ne semblent pas avoir été atteints.

« Quant à la Vigne, elle n'a pas été atteinte, n'étant pas, à ce moment, en végétation apparente.

« Nous avons eu 6 et 7 degrés centigrades au-dessous de zéro pendant quatre jours. C'est précisément le jour même de l'ouverture de notre exposition de Camellias, Azalées et Rhododendrons, que le froid a été le plus vif. Nous avons craint de voir toutes les plantes sortant des serres à forçage détruites par un semblable changement de température, mais, heureusement, il n'en a rien été. »

De M. Guichard, de Nantes :

« Le 31 mars, nous avons eu le matin 6 degrés au-dessous de zéro, et le 1er avril jusqu'à 8 degrés. Les Hortensias ont été gelés rez-terre ; les Azalées de pleine terre ont, ainsi que les Andromèdes du Japon, souffert terriblement, puisque l'écorce du pied est même détachée de la plante. De petits Camellias de 2 et 3 années sont à demi gelés ; le feuillage en est complètement noirci comme s'il avait été trempé dans un bain d'eau chaude ; le dégât ne sera bien connu que vers mai-juin.

« Il ne restera presque pas de Pêches. Quant aux Cerisiers, ils n'étaient heureusement pas assez avancés.

« Enfin, on avait craint un moment pour la Vigne ; mais, sauf quelques bourgeons déjà avancés sur ce que nos vignerons appellent les « queues », le reste n'a pas de mal heureusement, car notre département est vinicole et a la chance de n'avoir été encore que peu attaqué par le phylloxera.

« Les petits Pois de Chantenay à rames, qui étaient déjà à 2 et 3 étages, et par conséquent fleuris, ont eu la tête gelée ; les Pommes de terre aussi. L'on ne dit rien des Poiriers qui sont en grandes quantités ici, surtout le Poirier *Williams*. »

La seule région, très circonscrite d'ailleurs, qui paraisse jusqu'ici être restée indemne de toute atteinte des gelées tardives est le littoral du Var et des Alpes-Maritimes. M. Paul Nabonnand, du Golfe-Juan, nous écrit en effet ceci :

« Sur notre littoral, entre Saint-Raphaël et Vintimille, les gelées du mois de mars ne se sont point fait ressentir ; le thermomètre s'est toujours maintenu au-dessus de zéro.

« Cet hiver a été d'ailleurs exceptionnellement doux ; on a bien vu des petites gelées blanches dans quelques parties très découvertes et placées dans des courants d'air froid, mais les arbres à fruits et les Vignes sont en parfait état et tout fait espérer ici une bonne récolte. »

Des renseignements qui précèdent, il résulte que, dans quelques régions, des cultures spéciales ont été particulièrement atteintes, et que, comme nous l'avons dit précédemment, la récolte des Abricots, des Pêches et des Amandes sera à peu près nulle partout. Il n'en sera pas de même des Prunes, dont la récolte ne paraît compromise qu'en Gascogne, et encore moins des Cerises, qui ont été presque partout épargnées. Quant à la floraison des Poiriers, au sujet de laquelle on avait exprimé des craintes, elle a eu lieu sans trop de dommages. Enfin, les Vignes n'ont été atteintes que dans quelques localités.

(*Revue Horticole* du 1er mai 1899.)

LES WARRANTS AGRICOLES

Le décret du 11 août 1898 qui a déterminé les émoluments à allouer aux greffiers des justices de paix, pour l'application de la loi sur les warrants agricoles, a soulevé des réclamations, surtout en raison de l'élévation de la taxe assignée pour l'établissement du warrant. Un nouveau décret en date du 29 octobre 1898 vient de fixer ces émoluments comme il suit :

1° Pour toute mention sommaire sur le registre autre que le registre à souche (article 2), 25 centimes ;

2° Pour la mention à inscrire au verso de la souche du warrant, après l'escompte ou le réescompte du warrant (article 9), 10 centimes ;

3° Pour toute communication par lettre recommandée (déboursés non compris), 50 centimes ;

4° Pour la délivrance de la copie des inscriptions, 1 franc ;

5° Pour la délivrance du certificat négatif, 50 centimes ;

6° Pour mention du remboursement, avec délivrance du certificat de radiation, 1 franc ;

7° Pour l'établissement du warrant (déboursés compris), 10 centimes par 100 francs ; minimum, 50 centimes ;

8° Pour le renouvellement du warrant, 25 centimes.

Le décret du 11 août fixait indistinctement à 0 fr. 25 toute mention sommaire sur les registres ; le nouveau décret réduit à 0 fr. 10 le tarif de la mention à inscrire au verso de la souche du warrant.

Pour l'établissement du warrant, la taxe établie par le décret du 11 août 1898 était de 0 fr. 50 0/0 pour une valeur de 1 à 10.000 francs et de 0 fr. 25 0/0 au-dessus de 10.000 francs ; le décret du 29 octobre abaisse cette taxe à 0 fr. 10 par 100 francs, quelle que soit la valeur du warrant.

(*Journal d'Agriculture pratique*, novembre 1898.)

LES LABOURS ET LES SCARIFIAGES

Le nombre de façons nécessaires pour bien préparer les terres labourables, varie suivant la nature même de la couche arable, les plantes qu'on se propose de cultiver et la plante qu'on vient de récolter.

Ordinairement, les *terres en jachères* reçoivent trois labours. Le premier est exécuté au printemps, le second pendant l'été et le troisième quinze à vingt jours avant la semaille automnale. Sur les terres de consistance moyenne, on peut remplacer le second labour par un *scarifiage* quand on n'a pas de fumier à incorporer à la couche arable.

Lorsqu'un froment d'automne suit une culture de pommes de terre, de navets ou de betteraves, on n'opère *qu'un seul labour.* Il en est de même quand une culture estivale de vesce, de pois gris, de sarrasin ou blé noir ou de chanvre, est suivie par une céréale d'automne.

Quand, par la force des choses, on est forcé de faire suivre une culture de racines par une céréale de printemps, on opère un *labour d'hiver* aussitôt que les semailles d'automne sont faites, et, avant de semer ou de l'avoine ou de l'orge de printemps, on complète souvent la préparation de la couche arable en exécutant un *scarifiage.* Cette façon nivelle le sol qui n'a pas été hersé après le labour d'hiver et il rompt la croûte superficielle qu'on observe presque toujours à ce moment de l'année sur les terres argilo-calcaires lorsque les mois de février et de mars sont secs.

On n'exécute aussi *qu'un seul labour* pour rompre ou défricher une *tréflière* quand cette prairie artificielle doit être suivie par un blé d'automne. Ce labour est bon quand il a 0^m,18 à 0^m,22 de profondeur et lorsqu'il a été bien exécuté pendant la première quinzaine de septembre.

C'est aussi à l'aide *d'un seul labour*, aussi profond que le précédent, qu'on défriche les *vieilles luzernières* ou les *sainfoins qui ne sont plus fauchables.* Ce labour est ordinairement exécuté en novembre ou décembre. Il est suivi, en février ou mars, par un *hersage énergique* ou un *scarifiage* opéré perpendiculaire à la direction du labour. Cette façon a pour but de diviser superficiellement les bandes de terre, opération qui rend l'enfouissement des semences plus facile et plus régulier.

Les céréales sont souvent suivies par des *cultures fourragères* ou des *cultures industrielles* : pavot, colza, etc., pour lesquelles on opère en août ou septembre soit des semailles, soit des transplan-

tations. Quand ces cultures sont en usage, c'est souvent à l'aide du *scarificateur* qu'on opère le *déchaumage* aussitôt après la moisson. En agissant ainsi, on exécute rapidement et sans une grande dépense l'ameublissement superficiel de la couche arable, la destruction du *chaume* et des *plantes indigènes* qui occupent le sol. Cette façon bien exécutée suffit pour le *trèfle incarnat*, la *moutarde blanche, le navet hâtif*, etc. Lorsque le sol doit être plus complètement préparé, on exécute un labour plusieurs jours avant de l'ensemencer.

Le *scarificateur* est un instrument très utile, mais il faut savoir l'employer. La rapidité avec laquelle il agit, son action sur l'aération et la divisibilité de la couche arable, sur la destruction des mauvaises herbes, ont beaucoup contribué à sa propagation depuis trente à quarante ans.

Cet instrument ne peut pas servir à enterrer les fumiers et les engrais verts, mais on l'utilise avec succès pour mêler les engrais pulvérulents à la couche arable.

On règle la profondeur à laquelle il doit agir, selon les circonstances.

Gustave Heuzé.

(*Journal d'Agriculture pratique*, février 1899.)

Société de l'Imp. Théolier, J. Thomas et Cie

TABLE DE LA 1re LIVRAISON DU TOME XIX

DEUXIÈME SÉRIE

Année 1899. — 1er Trimestre.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 AVRIL 1899

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance**. — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections**. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture*. — Procès-verbal de la réunion du 18 mars 1899. — *Section des Sciences*. — Procès-verbal de la réunion du 16 mars 1899. — **Actes de l'Assemblée**. — Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mars 1899. — Récompenses à décerner aux personnes qui fourniront des renseignements inédits sur des faits d'histoire locale intéressant l'Agriculture, les Sciences et les Arts. — Le Mandara de Kioto. — L'Horloge de quatre mètres de diamètre. — Démission d'un membre. — Admission de nouveaux membres.

Président : M. Jules GINOT.

Secrétaire : M. LAPALA, Secrétaire-Archiviste.

Les membres présents, au nombre de douze, sont : MM. Bory-Solle, Brunet, Chapelle, Degraix, Evrard, Ginot, Gonin, Granger, Lapala, Lassablière-Tiblier, Rossillol et Wisser.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Lettre de M. le Préfet de la Gironde, demandant l'avis de la Société d'Agriculture sur un projet de loi relatif à la constitution de Chambres départementales électives d'Agri-

culture élaboré par la Chambre consultative d'agriculture de l'arrondissement de Bordeaux.

(Désignation par le Bureau de deux ou trois membres pour faire un rapport.)

2° Invitation par la *Société centrale d'Agriculture de l'Aude*, à assister au Congrès agricole et viticole qui se tiendra à Carcassonne les 24, 25 et 26 mai, à l'occasion du concours régional agricole.

3° Démission de M. Dussigne de Saint-Jean-Bonnefonds. Voir aux Actes de l'Assemblée.

Travaux des Sections.

Section d'Agriculture et d'Horticulture. — Réunion du 18 mars 1899. — Président : M. Jules Ginot; Secrétaire : M. Lapala, Secrétaire-Archiviste.

Communication de M. Maussier. — Partageant l'avis de la Section des Sciences, la Section estime qu'il y a lieu de proposer à l'Assemblée générale d'accueillir la proposition de M. Maussier et de décider que lors de son prochain concours, le programme contiendra un avis indiquant que des récompenses seront décernées aux personnes qui voudront bien fournir des renseignements sur des faits d'histoire locale encore ignorés intéressant l'Agriculture, la Science et les Arts.

Remède contre la fièvre aphteuse. — M. Michel Sauveur a soumis à la Section un produit préparé par M. Berthet et qui aurait la propriété de combattre la fièvre aphteuse. Des prospectus accompagnent ce produit.

La Section estime qu'il y a lieu de soumettre ce produit à M. Labully, son président, qui appréciera s'il convient d'en faire l'essai.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 11 heures.

Section des Sciences. — Réunion du 16 mars 1899. — Président : M. Favarcq ; Secrétaire : M. Lapala, Secrétaire-Archiviste.

Communication de M. Maussier. — Dans un mémoire qu'il adresse à la Société, M. Maussier demande que lors de ses concours annuels, la Société indique dans le programme

que des récompenses, en médailles ou diplômes, seront attribuées aux personnes de bonne volonté (membres du clergé, instituteurs et simples particuliers), qui fourniront des renseignements et des indications précises sur des faits d'histoire locale encore ignorés et pouvant intéresser l'Agriculture, la Science en général et les Arts de toute nature.

Ces renseignements seraient recueillis et contrôlés par les commissaires compétents de la Société et consignés, s'il y avait lieu, dans nos Annales.

La Section estime que la proposition de M. Maussier offre un sérieux intérêt et demande à l'Assemblée générale de l'accueillir et de décider que lors des prochains concours, le programme contiendra un avis à ce sujet.

M. Chapelle a donné lecture à la Section de deux communications ayant pour titre :

La première : *Origine numérique du Mandara de Kioto* (Religion du Japon) ; la seconde : *Etranges propriétés du cercle* (A propos de l'horloge américaine de quatre mètres de diamètre).

La Section estime que ces communications présentent un certain intérêt et propose à l'Assemblée générale d'examiner et de décider s'il n'y aurait pas lieu de les insérer dans les Annales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 3 h. 1/2.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et le six avril, à 2 h. 1/2, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, s'est réunie en Assemblée générale ordinaire dans l'une des salles de la Chambre de commerce de Saint-Etienne.

Douze membres sont présents.

En l'absence de M. Biron, Secrétaire général, M. Ginot, Président, donne la parole à M. Lapala, Secrétaire-Archiviste, pour la lecture du procès-verbal de la séance du 2 mars 1899, qui est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire-Archiviste donne ensuite lecture de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée; chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne.

Démission d'un membre. — Acte est donné de la démission de M. Dussigne, comme membre de la Société.

TRAVAUX DES SECTIONS. — *Section des Sciences.* — M. Lapala, Secrétaire-Archiviste, donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section des Sciences, tenue le 16 mars 1899.

Ce procès-verbal est adopté sans observation.

Section d'Agriculture et d'Horticulture. — M. Lapala donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section d'Agriculture et d'Horticulture, qui a eu lieu le 18 mars 1899.

Ce procès-verbal est adopté sans observation.

Nomination de nouveaux membres. — Les personnes ci-après présentées comme nouveaux membres à l'Assemblée générale du 2 mars 1899, ont été aujourd'hui soumises à l'élection.

M. J. BRUN, propriétaire aux Cumines, commune de l'Etrat, présenté par MM. Teyssot jeune et Olivier;

M. FIGAROL aîné, marchand d'articles de boucherie, 117, rue de Roanne, présenté par MM. Gaurel et Magand;

M. HUGONNARD fils, représentant de commerce, 48, rue de la République, à Saint-Chamond, présenté par MM. Salichon, Ponson et Revollier;

M. FAURE Claude-Marie, fermier à la Sibertière, commune de Saint-Jean-Bonnefonds, présenté par MM. Rossillol et Mazenod.

Il a été procédé, pour chaque candidat présenté, à un scrutin particulier :

MM. Brun, Hugonnard et Faure ont été admis à l'unanimité.

M. Figarol a été admis à la majorité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 3 h. 1/2.

Pour le Secrétaire général :

Le Secrétaire-Archiviste,

LAPALA.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 1899

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la réunion du 22 avril 1899. — *Section des Sciences.* — Procès-verbal de la réunion du 20 avril 1899. — **Actes de l'Assemblée.** — Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 1899. — Etude sur la *Swastika* dans le Forez, par M. Chapelle. — Echange de publication avec la *Société des Sciences naturelles et d'enseignement populaire de Tarare.* — Nomination de la Commission de visites des fermes et d'examen pour les prix culturaux. — Démission d'un membre.

Président : M. Jules GINOT.

Secrétaire : M. J. BIRON.

Les membres présents, au nombre de quinze, sont : MM. Alexandre, Biron, Chapelle, Croizier, Cros, David, Evrard, Faure, Ginot, Lapala, Magand, Martin, Mazenod, Rossillol et Teyssier.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Circulaire relative au 8e Congrès géologique international, qui se tiendra à Paris en 1900, lors de l'Exposition. Demande d'adhésion.

Communiqué à la Section des Sciences.

2° Circulaire de M. le Président de la *Société d'Agriculture de la Nièvre*, relative à la création d'un *Herd-Book* pour les animaux de la race bovine nivernaise-charolaise.

Communiqué à la Section d'Agriculture.

3° Circulaire de la *Société française d'Archéologie*, avec un programme du Congrès archéologique qui aura lieu à Mâcon, du 14 au 21 juin 1899.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

4° Circulaire relative à la création d'une association ayant pour titre : *Union agricole, commerciale et industrielle pour la défense des oléagineux français.*
Communiqué à la Section de l'Industrie.

5° Circulaire de la *Société des Sciences naturelles et d'enseignement populaire de Tarare*, demandant le titre de Société correspondante et l'échange des publications.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

6° Démission de M. Homeyer, de la Fouillouse, de membre de la Société.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

Travaux des Sections.

Section d'Agriculture et d'Horticulture. — Réunion du 22 avril 1899. — Président : M. Labully; Secrétaire : M. Lapala, Secrétaire-Archiviste.

1° Lettre de M. le Préfet de la Gironde, demandant l'avis de la Société d'Agriculture sur un projet de loi relatif à la constitution des Chambres départementales électives d'Agriculture, élaboré par la Chambre consultative d'Agriculture de l'arrondissement de Bordeaux.
Ce projet a été remis à M. Labully, président de la Section, qui a bien voulu se charger de l'étudier et de formuler ses observations dans un rapport qui sera soumis à la Section dans sa prochaine réunion.

2° Invitation par la *Société centrale d'Agriculture de l'Aude*, à assister au Congrès agricole et viticole qui se tiendra à Carcassonne les 24, 25 et 26 mai 1899, à l'occasion du concours régional agricole.
Aucun Sociétaire n'ayant manifesté le désir d'assister à ce Congrès, la Section estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'invitation dont il s'agit.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant fait de communication, la séance a été levée à 11 heures.

Section des Sciences. — Réunion du 20 avril 1899. — Président : M. Favarcq; Secrétaire : M. Lapala, Secrétaire-Archiviste.

Suivant l'ordre du jour, M. Chapelle donne connaissance d'une étude sur la *Swastika* dans le Forez. Il explique d'abord l'origine géométrique de ce dessin, qu'on voit figurer sur la poitrine des bouddhas les plus célèbres, et qui figure également dans un vieux prieuré de notre pays où il représente, en quelque sorte, une date, car la *croix gemmée*, croix indoue ou *swastika* fut, comme d'autres objets du culte, empruntée par les premiers chrétiens à leurs voisins païens.

Cette figure rectiligne a un équivalent curviligne trouvé sur une ancienne tombe d'Angleterre. M. Chapelle montre les deux tracés et en indique les rapports en superficie.

La Section décide que le travail de M. Chapelle sera soumis, comme d'habitude, à une Assemblée générale, lorsque l'auteur aura donné à la Section lecture de son travail écrit et complet; il ne lui a, en effet, communiqué qu'un exposé sommaire et oral.

La séance a été levée à 3 heures.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf et le quatre mai, à 2 h. 1/2 du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, s'est réunie en Assemblée générale ordinaire, dans l'une des salles de la Chambre de commerce de Saint-Etienne.

Quinze membres sont présents.

M. Ginot, président, ayant ouvert la séance, M. Biron, Secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée (6 avril 1899), lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne lecture de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée ; chaque affaire est renvoyée à la section qu'elle concerne, sauf les suivantes, sur lesquelles il est immédiatement statué.

Société française d'Archéologie. — Le Congrès archéologique de Mâcon devant avoir lieu le mois prochain, du 14 au 21 juin, il est décidé que le programme qui vient de nous être adressé, sera immédiatement communiqué à M. Favarcq, président de la Section des Sciences, puis à MM. Chapelle

et Maussier, la Section ne devant pas avoir de réunion en mai.

Société des Sciences naturelles et d'enseignement populaire de Tarare. — L'Assemblée décide, sur la demande qui lui en est faite par cette Association, que la *Société des Sciences naturelles et d'enseignement populaire de Tarare* était admise comme Société correspondante et que nous échangerions avec elle nos publications périodiques.

Démission d'un membre. — Acte est donné à M. Homeyer, de la Fouillouse, de sa démission de membre de la Société.

TRAVAUX DES SECTIONS. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — M. Lapala, Secrétaire-Archiviste, donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section d'Agriculture et d'Horticulture (22 avril 1899), lequel est adopté sans observation.

Section des Sciences. — M. Lapala, Secrétaire-Archiviste, donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section des Sciences (20 avril 1899), lequel est adopté sans observation.

Commission de visites des fermes. — La Commission de visites des fermes et d'attribution des prix culturaux, est ainsi composée pour 1899 :

MM. Bruyas Claude, Fillon, Fontvieille, Otin et Rossillol. Membres suppléants : MM. Croizier et Teyssier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire général,

BIRON.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1er JUIN 1899

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance**. — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections**. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la réunion du 20 mai 1899. — *Section de l'Industrie.* — Procès-verbal de la réunion du 18 mai 1899. — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mai 1899. — Création, dans la Nièvre d'un *Herd-Book* pour les animaux de la race bovine nivernaise-charolaise. — Création d'un champ d'expériences près de l'Ecole professionnelle. — Compte rendu du concours d'animaux de boucherie à Saint-Etienne. — *Notes sur le commerce américain au point de vue de son avenir immédiat,* par M. Serrell. — Congrès archéologique à Mâcon. — Protestation contre le tarif progressif des droits de succession. — Démission d'un membre.

Président : M. Jules GINOT.

Secrétaire : M. J. BIRON.

Les membres présents, au nombre de 11, sont : MM. Alexandre, Biron, Clair, Cognet, Croizier, Faure, Ginot, Lapala, Rivolier, Rossillol et Teyssier.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Circulaire et programme du *Congrès international d'Agriculture* qui se tiendra pendant l'Exposition universelle de 1900, du 1er au 8 juillet.

2° Envoi, par la *Société des Agriculteurs de France,* d'une médaille de vermeil grand module, deux médailles d'argent grand module, et deux médailles de bronze.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

3° Lettre de remerciements de M. Blondel, auteur de la *Phonologie esthétique de la langue française*.

A classer.

4° Demande d'un prix formée par la *Société du Tir de l'Observatoire.*
Voir aux Actes de l'Assemblée.

5° Demande d'insertion dans les *Annales* des examens d'admission à l'*Ecole pratique d'Agriculture de Fontaines* (Saône-et-Loire).

Sans objet.

6° Programme du *Prix Lamayran* à distribuer en 1900, par la *Société d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise.*

Communiqué à la Section d'Agriculture.

7° *Le Droit rural*, revue mensuelle. Demande d'abonnement.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

Travaux des Sections.

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Réunion du 20 mai 1899. — Président : M. Labully ; Secrétaire : M. Lapala, Secrétaire-Archiviste.

Affaires renvoyées à la Section par l'Assemblée générale. — 1° Une lettre, en date du 25 avril 1899, par laquelle les membres du *Comité d'initiative de l'Union agricole, commerciale et industrielle*, créée pour la défense des oléagineux français, nous font part de la formation de cette Société et nous engagent à en faire partie. Cette lettre est accompagnée d'un programme en forme d'adresse que la Société dont il s'agit compte envoyer à la Commission des Douanes dès la rentrée des Chambres.

La Section, estimant que la culture des graines oléagineuses dans le département de la Loire et surtout dans l'arrondissement de Saint-Etienne, est à peu près nulle, et que la récolte qu'on en obtient est consommée sur place, estime qu'il n'y a pas lieu, pour la Société, d'adhérer à l'Union projetée.

2° Lettre de la Société départementale d'Agriculture de la Nièvre, nous informant que cette Société a décidé la création d'un *Herd-Book* pour les animaux de la race bovine nivernaise-charolaise. Les éleveurs de tous les départements dans lesquels se pratique l'élevage des animaux de robes blanches, seront admis à participer au *Herd-Book* dans les mêmes conditions que les éleveurs de la Nièvre ; les Statuts de l'institution projetée étaient joints à cette lettre.

La Section, considérant que le département de la Loire ne pratique pas l'élevage de la race bovine nivernaise-cha-

rolaise, estime qu'il ne semble y avoir aucun intérêt pour lui à adhérer à cette institution.

Mais la Section, appréciant tout ce que l'initiative de la Société d'Agriculture de la Nièvre peut produire de résultats utiles, croit devoir proposer à l'Assemblée générale de lui voter des félicitations.

Communications diverses. — 1° M. Ginot, président de la Société, fait part d'un projet consistant à demander à la municipalité de Saint-Etienne de vouloir bien nous céder gratuitement, pour y établir notre champ d'expériences, un terrain contigu à l'École professionnelle de la rue Fontainebleau et situé à l'ouest de cet établissement.

La Section, estimant que ce projet présente de nombreux avantages, émet à son sujet un avis favorable et invite la Société à en poursuivre la réalisation.

2° M. Labully lit à la Section le compte rendu du concours d'animaux de boucherie qui a été organisé au marché aux bestiaux de Saint-Etienne, les 26 et 27 mars dernier, par la municipalité de cette ville, avec le concours de notre Société.

Ce compte rendu est approuvé et la Section propose de l'insérer dans nos *Annales*.

Aucune autre question n'étant inscrite à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 11 h. 1/2.

SECTION DE L'INDUSTRIE. — Réunion du 18 mai 1899. — Président : M. Rivolier, vice-président ; Secrétaire : M. Lapala, Secrétaire-Archiviste.

En ouvrant la séance, M. le Président annonce qu'il a reçu de M. E. W. Serrell jeune, de Chabeuil (Drôme), une brochure intitulée : *Notes sur le commerce américain au point de vue de son avenir immédiat.* Lecture est faite de quelques passages de ces notes. M. le Président fait ensuite ressortir, en les développant très longuement, les nombreux avantages que pourraient en retirer les commerçants et les industriels se trouvant dans les conditions voulues pour entreprendre des relations avec les Etats-Unis, dont le commerce est d'une extrême importance et qui tend tous les jours à se développer de plus en plus. Ces relations seraient d'autant plus faciles à établir que M. Serrell se met d'ores et déjà à la

disposition pleine et entière des personnes qui auraient des renseignements à lui demander.

Pour ne citer qu'un cas particulier des avantages de ces relations, M. Serrell avise la canonnerie française que le gouvernement américain accorde l'entrée en franchise de tous les produits de cette industrie.

Dans ces conditions, M. le Président croit qu'il y a lieu d'appeler l'attention des intéressés sur ces notes et de les porter à la connaissance des membres de la Société ; à cet effet, il demande à la réunion de décider leur insertion dans les *Annales* de la Société, afin que chaque membre puisse les étudier facilement et voir le profit qu'il lui serait possible d'en retirer.

Après examen, la réunion donne un avis favorable pour l'insertion de ces notes dans les *Annales* de la Société.

M. Lapala, Secrétaire-Archiviste de la Société, donne lecture d'une note de l'*Union agricole, commerciale et industrielle pour la défense des oléagineux français*, à l'effet de savoir s'il faut adhérer à cette Union ; cette question n'étant pas bien du ressort de la Section d'Industrie, est renvoyée à la Section d'Agriculture, qui est plus spécialement désignée pour se prononcer à ce sujet.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf et le premier juin, à 2 h. 1/2 du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, s'est réunie en Assemblée générale ordinaire dans l'une des salles de la Chambre de commerce de Saint-Etienne.

Onze membres sont présents.

M. Ginot ayant ouvert la séance, M. Biron, Secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée (4 mai 1899), lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne lecture de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée ; chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne, sauf les suivantes, sur lesquelles il est immédiatement statué.

Société des Agriculteurs de France. — Des remerciements seront adressés à la *Société des Agriculteurs de France* pour l'envoi de médailles qu'elle vient de faire à la Société.

Société de Tir de l'Observatoire. — L'Assemblée décide qu'une somme de 20 francs sera allouée à cette Société pour être *distribuée en prix.*

Journal « Le Droit rural ». — L'Assemblée n'est pas d'avis de contracter un abonnement au journal *Le Droit rural.*

Démission de membre de la Société. — Acte est donné à M. Homeyer, de la Fouillouse, de sa démission de membre de la Société.

TRAVAUX DES SECTIONS. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — M. Lapala, Secrétaire-Archiviste, donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section d'Agriculture et d'Horticulture qui a eu lieu le 20 mai 1899.

Ce procès-verbal est adopté sans observation.

Section de l'Industrie. — M. Lapala, Secrétaire-Archiviste, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 18 mai 1899, de la Section de l'Industrie.

Ce procès-verbal est adopté sans observation.

M. Rivolier demande la parole pour faire ressortir les avantages présentés par le travail de M. Serrell au point de vue de nos relations avec le commerce américain, et il pense que l'on ne saurait donner trop de développement aux communications qu'il sera possible de faire aux intéressés.

L'assemblée prie M. Rivolier de vouloir bien indiquer lui-même les extraits qu'il y a lieu de faire dans le livre de M. Serrell, puisqu'il n'est pas possible de l'insérer en entier dans les *Annales* de la Société. (Voir page 118.)

Protestation contre le tarif progressif des droits de succession. — La séance allait être levée quand M. Point, notaire, rapporteur désigné par la Commission que nous avions nommée à l'effet d'examiner la question qui nous était soumise par la *Société des Agriculteurs de France* et composée de MM. Balay, Fougerolles et Point, nous a envoyé le rapport ci-après, dont M. Biron, Secrétaire général, donne lecture.

L'Assemblée adopte à l'unanimité le rapport dont il s'agit et décide qu'il en sera envoyé une copie à la *Société des Agriculteurs de France* ainsi qu'aux *Pouvoirs publics*. (Voir page 104.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE

Les 26 et 27 mars 1899,

Au Marché aux Bestiaux des Mottetières (Saint-Etienne).

COMPTE RENDU

De même que les années précédentes, en suite de la résolution prise par la Municipalité de Saint-Etienne d'organiser, vers les fêtes de Pâques, au marché aux bestiaux, un concours d'animaux de boucherie engraissés, notre Société, à la demande de M. le Maire de Saint-Etienne, s'est chargée de cette tâche.

La Commission que vous avez désignée, dans la séance du 2 février 1899, à l'effet d'élaborer un programme et l'adapter le plus possible aux exigences du milieu, en tenant compte de la situation économique et du but poursuivi par l'édilité stéphanoise, a modifié, en quelques points, celui de l'an passé, qui présentait déjà certains changements importants sur ceux antérieurs.

C'est ainsi que dans les premières classe, division et section, affectées aux éleveurs, il a été créé des catégories distinctes, pour les bœufs et vaches présentés seuls, suivant que les sujets avaient conservé ou remplacé leurs dents de lait. On s'est aperçu, d'autre part, qu'il serait juste et équitable de ne pas faire concourir les races Salers et du Mezenc, qui sont surtout des races de travail, avec celles réputées laitières; et, qu'à cet égard, des catégories nouvelles devraient être établies. Cette réforme sera l'œuvre de la Commission à qui vous confierez la mission de préparer le concours de l'année 1900.

Outre les sommes votées par le Conseil municipal, M. le Ministre d'agriculture, grâce à l'obligeance de M. le Préfet et de M. le sénateur Ph. Blanc, a bien voulu accueillir la

requête de M. le Maire de Saint-Etienne et allouer une subvention de 500 francs. Notre Société a fait don de médailles de vermeil, et le Syndicat de la boucherie a su aussi, par l'offre d'une somme de 150 francs, témoigner de l'intérêt qu'il attachait à cette manifestation agricole.

Le concours de 1899, sans être inférieur aux précédents, n'a cependant pas répondu, comme nombre d'animaux, à l'attente générale ; sans doute y a-t-il lieu de tenir compte de la récolte en pommes de terre qui fut médiocre et de *l'épizootie de fièvre aphteuse* qui s'est généralisée et dont la prolongation a constitué un véritable désastre pour l'élevage.

Malgré ces circonstances défavorables, 283 bœufs ou vaches de choix et 18 veaux, 135 moutons, 18 porcs appartenant aux races réputées par leur précocité, ont été présentés à l'appréciation du jury.

Les opérations de ce dernier terminées, un banquet, présidé par M. le Maire assisté de M. Moyne, secrétaire général de la Préfecture, de M. Louis Dérois, adjoint, de M. Ginot, président de la Société d'Agriculture, etc., était offert au restaurant Faure, par la Municipalité, aux commissaires du concours, aux membres du jury et aux représentants des syndicats de la boucherie, de la charcuterie et des marchands de bestiaux.

L'heure des toasts arrivée, M. Chavanon a remercié les jurés, qui ont généreusement payé de leur personne pour assurer la réussite de ce concours, que l'épizootie de fièvre aphteuse a empêché d'être aussi brillant qu'on aurait pu l'espérer.

Après lui, M. Ginot prend la parole :

« Messieurs,

« Permettez-nous tout d'abord de présenter nos hommages à M. le Secrétaire général de la Préfecture de la Loire, représentant le gouvernement de la République, d'adresser nos remercîments à M. le Maire, à M. Dérois, adjoint, et à la municipalité pour le témoignage de confiance qu'elle nous a donné, en nous confiant l'organisation de ce concours d'animaux de boucherie engraissés.

« La Municipalité, toujours soucieuse des intérêts de ses ministrés, a obtenu du Gouvernement de la République e subvention qui, jointe à sa libéralité, nous a permis de nir ce concours qu'a su si bien ordonner M Labully, président de la section d'Agriculture de notre Société.

« Nous adressons aussi tout particulièrement nos félicitations et nos remercîments à MM. les jurés qui ont bien voulu cette année nous prêter leur précieux et désintéressé concours. Ils ont su par leur compétence et leur impartialité nous éviter toutes réclamations sérieuses. Merci aussi aux commissaires et merci encore à MM. les bouchers pour les prix spéciaux qu'ils ont bien voulu mettre à notre disposition et aussi pour l'empressement avec lequel ils viennent acquérir les sujets de choix amenés par nos habiles éleveurs et marchands, faisant ainsi mieux apprécier notre marché aux bestiaux qui n'est pas connu comme il mérite de l'être.

« Il est bien certain qu'un marché qui doit alimenter une ville de plus de 140.000 habitants, sans compter les agglomérations voisines si peuplées et si denses, a une importance tout à fait exceptionnelle. En effet, quoi qu'en puissent dire ceux qui ne connaissent pas notre industrieuse cité, bien rares sont les villes qui peuvent lui être comparées. Les dénombrements et la statistique industrielle sont là pour nous prouver sa vitalité.

« Les très nombreuses et si importantes industries, de natures si diverses, qui en sont l'âme, ne nous permettent pas de douter de son avenir ; son passé nous en est, du reste, le sûr garant.

« Aussi voyons-nous avec une vive satisfaction la municipalité faire tous ses efforts pour aider, pour activer cette marche en avant. Sans revenir sur tout ce qui a été fait par les municipalités qui se sont succédé, nous nous réjouissons à la pensée que bientôt nous aurons en abondance cette eau qui nous manque et sans laquelle une ville comme la nôtre serait menacée de déchéance.

« A M. le Maire, à la Municipalité, à la prospérité de notre bonne ville de Saint-Etienne. »

M. Moyne porte ensuite un toast en l'honneur du Président de la République.

Le lundi, à l'heure indiquée au programme, soit à trois heures de l'après-midi, c'est-à-dire à l'issue des transactions, eut lieu, dans la salle du Commerce, au marché aux bestiaux, la distribution des récompenses aux lauréats du Concours.

En l'absence du Maire, M. Louis Dérois, adjoint, préside, ayant à ses côtés MM. Ginot, président ; Biron, secrétaire général de la Société d'Agriculture ; Labully, vétérinaire, commissaire général du concours.

La séance est ouverte par M. Louis Dérois, qui prend la parole en ces termes :

« Messieurs,

« M. le Maire, empêché, m'a chargé de vous présenter ses excuses et de vous dire combien il regrettait de n'avoir pu présider cette distribution de prix.

« A mon tour, je suis heureux d'adresser les remerciements de la Municipalité de Saint-Etienne à M. Ginot, président de la Société d'Agriculture, à MM. les membres du Jury qui se sont, comme toujours, fort bien acquittés de leur mission. Nous avons pu constater, en effet, avec une réelle satisfaction, que l'appel adressé, l'an dernier, par M. le Maire, avait été entendu ; que cultivateurs et marchands avaient rivalisé d'émulation, pour nous faire admirer des spécimens, vraiment remarquables, de races concourant, dans une large proportion, à l'approvisionnement de notre ville.

« Le spectacle que nous avons eu sous les yeux, aussi bien que l'importance numérique des animaux exposés qui va croissant, montre que les concours de cette nature ont cause gagnée à Saint-Etienne, et qu'un peu de bon vouloir, de la part des intéressés, producteurs, marchands et bouchers, pour rompre avec les errements passés et présents, donnerait à notre marché la prospérité qu'aurait déjà dû lui assurer l'importance de Saint-Etienne et de la région industrielle qui en dépend.

« Ces réflexions, que la situation actuelle nous suggère, sont réellement fondées, si nous nous reportons aux statistiques comparées des animaux amenés sur notre marché d'une part et, d'autre part, de ceux abattus pour la consommation urbaine. Comme nous, vous pouvez vous convaincre, — alors qu'en 1898, il a été consommé à Saint-Etienne, 12.718 bœufs, vaches et taureaux, 24.271 veaux, — 9,432 bœufs,

vaches et taureaux, et 15.890 veaux seulement, furent vendus sur le marché.

« Encore convient-il de défalquer de ces derniers totaux une proportion d'environ deux dixièmes d'animaux vendus pour l'extérieur.

« Si nous insistons à nouveau sur une question qui, à bon droit, nous préoccupe, c'est à raison de son importance considérable et parce qu'il convient de réagir contre des traditions, des habitudes absolument préjudiciables à l'intérêt général.

« Aussi bien, ne saurais-je trop vous demander d'unir vos efforts à ceux de la Municipalité pour que nous ne soyons pas obligés d'espérer du temps seul, une sérieuse amélioration à l'état de choses actuel. Je ne puis terminer sans remercier spécialement le Syndicat de la Boucherie qui a bien voulu nous accorder trois prix ; je suis convaincu que nous pouvons, pour l'avenir, compter absolument sur son concours pécuniaire et sur toute sa bonne volonté et je lui en suis reconnaissant. J'adresse également mes remerciements les plus sincères à M. Labully, si dévoué, ainsi qu'à tous ses collaborateurs.

« Au revoir, Messieurs, à l'année prochaine. »

Après M. Louis Dérois, M. Ginot prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« A l'approche des fêtes de Pâques, nous voyons chaque année se renouveler la série des concours d'animaux de boucherie, concours qui ne peuvent être dignement clôturés sans discours. Devons-nous nous laisser entraîner par le courant pour vous répéter avec plus ou moins d'élégance ce que vous avez déjà pu entendre, nous n'en avons pas l'intention, mais nous croyons cependant devoir vous dire que ces concours qui, pour le public, se ressemblent tous, ne sont pas aussi banaux qu'ils le paraissent ; chaque année, nous y voyons venir les bêtes de choix de la région. Là, les éleveurs guidés par le classement de nos distingués jurés, comparent, se renseignent, en discutant les mérites et les défauts de ce nombreux et remarquable bétail, en un mot ils s'instruisent.

« Oui, Messieurs, ces concours, qui sont de vrais champs de démonstration, ont une utilité incontestable ; aussi devons-nous les renouveler en les perfectionnant.

« Le public même qui ne fréquente pas nos marchés ordinaires, peut cependant, là aussi, sans connaissances spéciales, se rendre compte par comparaison, que le beau bétail qu'il a devant les yeux et qu'il voit admirer, ressemble peu à certaines bandes de vaches de toutes couleurs et grosseurs qui, le lundi, traversent nos rues, se disant en lui-même que sans réclamer journellement un morceau de bœuf gras, il serait cependant heureux d'en avoir plus souvent.

« Oui, messieurs les éleveurs, marchands et bouchers, encore une fois n'oubliez pas que notre marché aux bestiaux doit alimenter plus de 140.000 habitants ayant bon appétit, tout en sachant aussi apprécier la qualité.

« Nous terminons en renouvelant nos remerciements à M. le Maire, à M. Louis Dérois, à la Municipalité, en un mot à tous ceux qui ont contribué au succès de ce concours qui nous semble des mieux réussis, concours que nous espérons bien pouvoir renouveler l'année prochaine, en y apportant tous les perfectionnements possibles. »

M. Biron, secrétaire général de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres, fait ensuite l'appel des lauréats qui viennent recevoir les prix qu'ils ont mérités suivant les indications du palmarès ci-après.

Commissaire général : M. Labully, vétérinaire.

Commissaires : MM. Fillon, Ponson, Magand, Teyssier et Prajalas.

Membres du Jury : MM. Magnien, propriétaire-agriculteur de Saône-et-Loire ; Favre et Brut, président et vice-président de la Boucherie Lyonnaise ; Bonniaud, vétérinaire à Montbrison ; Helfre, vétérinaire à St-Galmier ; Lamaizière, agriculteur à Feurs ; Bertrand, propriétaire à Roanne ; Olivier, propriétaire à Saint-Cyr-les-Vignes ; Garnier, maire à Craintilleux ; Magand, propriétaire-cultivateur à l'Etrat.

PALMARÈS

1re CLASSE. — ESPÈCE BOVINE

PREMIÈRE DIVISION

Propriétaires-éleveurs

1re SECTION

Races charolaise, nivernaise, bourbonnaise, limousine et analogues

1re CATÉGORIE

Bœufs présentés par paires.

1er Prix	M. Reynaud, à Nervieux (**Offert par le Gouvernement de la République**)	200	»
2e —	M. Gillet Jean, à Nervieux	150	»
3e —	M. Vernay Jean, à Nervieux	125	»
4e —	M. Garnier Charles, à Nervieux	100	»
5e —	M. Giraud François, à Nervieux	50	»

2e CATÉGORIE

Bœufs présentés seuls, ayant encore des dents de lait.

1er Prix	M. Giraud François, à Nervieux	100	»
2e —	M. Pallandre, à Chambéon	75	»

3e CATÉGORIE

Bœufs présentés seuls, n'ayant plus de dents de lait.

1er Prix	M. Giraud François, à Nervieux	75	»
2e —	M. Garnier Charles, à Nervieux	60	»
3e —	M. Gillet Jean, à Nervieux	50	»
4e —	M. Jeanny, à Pommiers	20	»
	A reporter	1.005	»

	Report............	1.005 »

4ᵉ CATÉGORIE

Vaches présentées seules ayant encore des dents de lait.

1ᵉʳ Prix	M. VERNAY Jean, à Nervieux..........	85 »
2ᵉ —	M. GIRAUD François, à Nervieux.......	75 »
3ᵉ —	M. GARNIER Charles, à Nervieux.......	50 »
4ᵉ —	M. PALLANDRE, à Chambéon..........	20 »

5ᵉ CATÉGORIE

Vaches au-dessus de cinq ans, présentées seules.

1ᵉʳ Prix	M. VERNAY B., à Feurs................	75 »
2ᵉ —	M. VERNAY B., à Feurs................	Mention
3ᵉ —	M. VERNAY, à Sainte-Foy-St-Sulpice....	50 »
4ᵉ —	M. GARNIER Charles, à Nervieux........	40 »
5ᵉ —	M. BALZAT, à Magneux-Haute-Rive.....	30 »

2ᵉ SECTION

Races Salers, Mezenc, Tarentaise et analogues.

1ʳᵉ CATÉGORIE

Bœufs en paires.

1ᵉʳ Prix	M. MICHEL Pierre, aux Estables (Hte-Loire)	100 »
4ᵉ —	M. MOULARD Jʰ, à Saint-Héand.........	50 »
Prix supplémentaire.	M. FLACHAT, à Rochetaillée	20 »

2ᵉ CATÉGORIE

Bœufs présentés seuls.

1ᵉʳ Prix	M. MICHEL Pierre, aux Estables (Hte-Loire)	65 »
2ᵉ —	Mᵐᵉ RAMBERT (veuve), à Roche-la-Molière	10 »
	A reporter............	1.675 »

Report........... 1.675 »

3e CATÉGORIE

Vaches engraissées, appartenant aux races laitières (cottentine, hollandaise ou flamande, schwitz, tarentaise, etc.)

1er Prix M. GILLIER Claude, à l'Etivallière, offert par le **Gouvernement de la République**.................. 60 »
2e — M. LANDY Xavier, à La Terrasse....... 50 »
3e — M. PLOTTON Antoine, à Villars, offert par le **Gouvernement de la République**....................... 40 »
4e — M. FAYOLLE Pierre, à Saint-Priest...... 30 »
5e — M. GILLIER Claude, à L'Etivallière...... Mention.
6e — Mme JAVELLE (Vve), — 15 »
7e — M. GRANGIER, à Saint-Didier-la-Séauve (Haute-Loire).................... 10 »

Prix supplémentaire (Génisse). M. MICHEL Pierre, aux Estables (Haute-Loire)........ 40 »

Prix supplémentaire (Génisse). M. LAVAL, à La Talaudière..................... 30 »

Veaux engraissés.

1er Prix M. CHARITAT, à Saint-Etienne.......... 35 »
2e — M. GOUJON — 30 »
3e — M. BURLAT — 10 »
4e — M. RIVOIRE — 10 »

A reporter.......... 2.035 »

DEUXIÈME DIVISION

SECTION UNIQUE

Marchands ou Approvisionneurs.

1re CATÉGORIE

Races charolaise, nivernaise, bourbonnaise, limousine et analogues. — Bandes de bœufs ou vaches ne concourant pas dans les autres sections.

Groupes de 4 animaux.

	Report...........	2.035 »
1er Prix	M. SAUVIN Michel, à Saint-Etienne, offert par le **Gouvernement de la République**....................	200 »
2e —	M. LAGREVOL, à Saint-Etienne.........	150 »
3e —	M. FRAISSE —	140 »
4e —	M. MAS, à Saint-Etienne..............	120 »
5e —	M. ACHARD, —	100 »
6e —	M. REYMONDIER Claude, à Saint-Etienne.	75 »
7e —	*ex æquo* M. POY, à Saint-Etienne.......	50 »
8e —	*ex æquo* M. REYMONDIER Jean, à Saint-Etienne, **offert par la Chambre syndicale de la Boucherie**......	50 »

2e CATÉGORIE

Races salers, mezenc, tarentaise, etc.

1er Prix	M. GRILLET, à Saint-Etienne...........	125 »
2e —	M. BONNEFOY, —	100 »
3e —	M. ROCHE Baptiste, à Firminy...........	85 »
4e —	M. PICHON Jean, —	75 »
	A reporter...........	3.305 »

Report........... 3.305 »

3e CATÉGORIE

Races charolaise, nivernaise, bourbonnaise, limousine et analogues. Groupes plus nombreux composés au maximum de 15 bœufs ou vaches engraissés, ne concourant pas dans les autres sections.

1er	Prix	M. REYMONDIER Claude, à Saint-Etienne,	175	»
2e	—	M. LAGREVOL, —	150	»
3e	—	M. SAUVIN Michel, —	125	»
4e	—	M. FRAISSE, —	100	»
5e	—	M. BONNEFOY, à Saint-Etienne, **offert par la Chambre syndicale de la Boucherie**.....................	60	»
6e	—	DUMAS, à Saint-Etienne...............	40	»

4e CATÉGORIE

Races salers, mezenc, tarentaise, etc. Groupes plus nombreux composés au maximum de 15 bœufs ou vaches engraissés ne concourant pas dans les autres sections.

Prix unique. — M. ROCHE Pierre, à Firminy..... 100 »

PRIX D'HONNEUR

Médaille de vermeil, grand module, pour la plus belle paire de bœufs, M. REYNAUD Pierre, à Nervieux.

Médaille de vermeil, petit module, pour la plus belle vache, présentée seule, M. VERNAY By, à Feurs.

Médaille de vermeil, grand module, pour le plus beau groupe de 4 animaux, M. SAUVIN Michel, à Saint-Etienne.

Médaille de vermeil, grand module, pour le plus beau groupe de 15 animaux et au-dessous, M. REYMONDIER Claude, de Saint-Etienne.

A reporter........... 4.055 »

2e CLASSE. — ESPÈCE OVINE.

Lots de 3 moutons ou brebis et au-dessus engraissés.

1re CATÉGORIE

Propriétaires-éleveurs

	Report............	4.055 »
1er prix	M. Agnès, à Aurec.....................	35 »
2e —	M. Roche Pierre, à Firminy............	30 »
3e —	Mme veuve Bouchet, à Saint-Etienne....	20 »

Lots de 5 moutons ou brebis et au-dessus engraissés.

2e CATÉGORIE

Marchands.

1er prix	M. Faure fils, à Saint-Etienne..........	35 »
2e —	M. Faure père, à Saint-Paul-en-Jarez...	30 »
3e —	M. Beaufils, à Saint-Etienne..........	25 »
4e —	M. Laval, à La Talaudière.............	20 »

Prix de bande « ex æquo ».

M. Clavaron, à Saint-Etienne...............	50 »
M. Faure père, à Saint-Paul-en-Jarez.........	50 »

3e CLASSE. — ESPÈCE PORCINE

Lots de 3 porcs et au-dessus.

1er prix	M. Dufour, à Saint-Etienne............	35 »
2e —	M. Chapuis Julien, à Saint-Etienne.....	30 »
3e —	M. Chalaye, à Saint-Etienne...........	20 »
	Total des primes distribuées.......	4.435 »

DÉPENSES

Primes allouées aux exposants	4.435 »
Facture Faure : Banquet................	371 15
— Tournebise : Déjeuners des Commissaires et Jurys.......	39 80
— Gattel, horticulteur : Location de plantes	10 »
— Dôle : Fourniture de calicot....	80 »
— Bonnet : Pose de mâts..........	30 »
— Petit, menuisier : Pose de drapeaux, poteaux, etc.	147 25
— Pichon : Fourniture de tableaux, pancartes....................	90 »
— Société Coopérative des Plâtriers : Collage d'affiches.....	9 90
— Fontvieille : Fourniture de paille	132 80
— *Loire Républicaine* : Imprimés divers..........................	188 90
	5.534 80
BALANCE	115 20
TOTAL	5.650 »

RECETTES

Somme votée par le Conseil municipal et inscrite au budget des dépenses ...	5.000 »
Subvention accordée par M. le Ministre de l'Agriculture......................	500 »
Don offert par la Chambre Syndicale de la Boucherie	150 »
	5.650 »
TOTAL	5.650 »

Le Vétérinaire, Directeur du Service sanitaire, Commissaire général du Concours,

P. LABULLY.

PROTESTATION

CONTRE

LE TARIF PROGRESSIF DES DROITS DE SUCCESSION

Adoptée dans l'Assemblée générale
de la Société d'Agriculture du département de la Loire,
du 1er Juin 1899.

La Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire ;

Vu le tarif des droits de succession adopté, en première délibération, par le Sénat dans sa séance du 7 février 1898, tarif dit « dégressif » mais en réalité progressif ;

Considérant que ce tarif viole le principe fondamental de la proportionnalité de l'impôt et de l'égalité de tous les citoyens au point de vue fiscal, principe proclamé en 1789 et inscrit depuis dans toutes nos constitutions ;

Que ce tarif, qui fait varier le droit suivant l'importance de la part successorale de 1 à 2,50 °/₀ en ligne directe ; de 3.75 à 7 °/₀ entre époux ; de 8,50 à 12 °/₀ entre frères et sœurs ; de 10 à 13,50 °/₀ entre oncles et neveux ; de 12 à 15,50 °/₀ entre grands et petits-neveux et entre cousins germains ; de 14 à 17 °/₀ entre parents au 5e et au 6e degré ; enfin de 15 à 18 1/2 °/₀ entre parents au delà du 6e degré et entre étrangers, ne serait autre chose qu'un tarif à progression limitée, que la limite en dépendrait exclusivement du législateur et fatalement conduirait à la spoliation de l'héritier ;

Que la réforme ainsi réalisée constituerait une charge nouvelle et écrasante pour la terre qui, à la différence des capitaux mobiliers, ne saurait aucunement se dérober à son application ;

Que les grosses fortunes qui, en France, sont en grande partie mobilières se mobiliseraient de plus en plus pour se

dissimuler plus facilement, ainsi que l'a dit le sénateur Cordelet, rapporteur de la Commission du Sénat, laquelle était opposée au principe de progression ;

Qu'on sera d'autant plus porté à cette dissimulation, toujours suivant le sénateur Cordelet, que le tarif sera plus élevé, et cela, d'autant plus que, comme le disait M. Lacaze en 1869, on ne supporte pas l'inégalité et que, quand on voit qu'on est frappé plus que ceux à côté, on se croit autorisé à faire le possible pour échapper à cette inégalité ;

Que les capitaux se porteraient à l'étranger, comme cela s'est produit déjà à la simple menace d'un impôt sur le revenu ;

Qu'à ce moment-là et depuis, des agences nombreuses se sont organisées pour proposer des placements à l'étranger en Suisse notamment, soit en valeurs mobilières, soit même en immeubles ;

Que des acquisitions immobilières assez nombreuses ont même été faites à l'étranger par des capitalistes français ;

Qu'il y aura, selon toute probabilité, un déficit considérable dans les évaluations prévues par le législateur, tant au Sénat qu'à la Chambre, sur le produit du relèvement progressif des droits de mutation ;

Que, pour le combler, le législateur sera tenté d'augmenter encore ce relèvement et de « faire jouer l'instrument » comme l'a dit le rapporteur de la Commission du Sénat, M. Cordelet ;

Que la terre française serait ainsi écrasée et délaissée de plus en plus, alors que déjà elle nourrit difficilement ceux qui la cultivent et que les campagnes se dépeuplent de plus en plus au profit des grandes villes, au grand détriment de la fortune publique, de la moralité, de la santé, de la vigueur intellectuelle et physique de la population française,

Insiste de toute son énergie auprès des pouvoirs publics pour qu'ils repoussent toute réforme ayant pour conséquence la violation du principe fondamental de la proportionnalité de l'impôt ; pour que le relèvement des droits, s'il a lieu, soit proportionnel et non progressif et aussi léger que possible et non dans des proportions inacceptables qui ont fait jeter les hauts cris à tous ceux qui ont la pratique des affaires (*Rapport déjà cité de M. Cordelet*) ;

Pour que les pouvoirs publics trouvent ailleurs les ressources nécessaires, par exemple par une répression plus énergique de la fraude et des omissions soit dans les déclarations de

successions, soit dans les mutations entre vifs, car si chacun payait sur la valeur exacte de ce qu'il reçoit par héritage ou de ce qu'il acquiert sur les valeurs au porteur comme sur celles nominatives, les ressources cherchées seraient obtenues sans relèvement et même avec un abaissement du taux actuel déjà élevé et qui pèse si lourdement sur les successions où rien n'est distrait, telles que celles par exemple où il y a des mineurs nécessitant des inventaires où tous les biens de la succession, ceux au porteur comme les autres, sont minutieusement et intégralement constatés;

PROTESTE en particulier contre le tarif dégressif que dans sa séance du 7 février 1898, le Sénat a voté en première délibération, à 8 voix de majorité seulement et demande instamment qu'il ne soit pas constaté par un vote définitif, alors que les pouvoirs publics eux-mêmes ne sont point d'accord ni pour le mode, ni pour le taux de relèvement puisque de nombreuses propositions très différentes les unes des autres ont été faites, et quelques-unes votées, sur l'initiative soit du Gouvernement, soit du Parlement depuis 1894 jusqu'à ce jour. Que la plus grande incertitude règne au point de vue du résultat à attendre des relèvements proposés et que, suivant le rapporteur Cordelet, les espérances de 25 millions, puis de 12 millions se seraient évanouies devant la réalité pour n'avoir plus qu'un excédent de 4 millions.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire général,

J. BIRON.

ORIGINE NUMÉRIQUE DU MANDARA DE KIOTO

TROISIÈME SALLE DE LA GALERIE BOISSIÈRE, AU MUSÉE GUIMET

(Religions du Japon)

On lit dans le *Petit Guide Illustré* du musée Guimet, du 31 août 1897, page 221, les intéressantes lignes suivantes :

« Au milieu de cette salle est placé le *Mandara* érigé par Koo-boo daïshi dans le temple de Too-dji à Kioto, reproduction exécutée sous la surveillance du grand prêtre du temple. Mandara veut dire *ensemble complet*. Il représente le symbolisme de l'Univers personnifié par les principaux Boudhas.

« Il se compose de 3 groupes de personnages.

« Au milieu, un premier groupe de 9 divinités : DAÏ-NITI NIORAÏ, le Boudha suprême et éternel, entouré de 8 autres Boudhas, êtres humains, divinisés par la science et la charité, et personnifiant les *vertus* ou *pouvoirs* de Daï-Niti, dont ils sont les émanations..... Les émanations du premier degré, c'est-à-dire les plus parfaites et les plus puissantes sont au nombre de 4..... Les émanations du deuxième degré sont aussi au nombre de 4.....

« Le groupe de droite représente la transformation ou l'incarnation des Boudhas du groupe central en Bodhisattvas (Bosatsous) ou prophètes, pour amener les hommes au bien par les bons conseils, les bons exemples, les exhortations, la science et l'éloquence. Il se compose de 5 personnages....

« Les 5 personnages du groupe de gauche représentent la transformation des Boudhas en démons ou génies « *Tembou* » ou « *Mio-ô* » chargés de réduire, par la frayeur des châtiments futurs, et par de mauvais traitements en cette vie, les êtres rebelles aux enseignements des Bosatsous....

« On voit que, d'après cette conception, les démons ne sont ni les ennemis ni les adversaires des Boudhas, mais bien les auxiliaires des prophètes dans l'œuvre du salut de l'univers.

« Aux angles de l'autel sont les quatre gardiens des points cardinaux terrassant les démons..... »

Ces lignes sont très utilement complétées par les suivantes, extraites du catalogue de la collection Guimet, exposée jadis à Lyon, lignes qui ne sont pas insignifiantes, tant s'en faut, comme on paraît l'avoir cru :

« Il y a, suivant les sectes, des Mandaras plus ou moins compliqués. Celui de la secte de Sinn-Gon se compose de 1061 personnages, dont 61 seulement se préoccupent de la marche de l'univers.

« Au IX[e] siècle, Kooboo-Daïshi plaça dans le temple de Too-dji un Mandara simplifié composé de 19 personnages : c'est celui qu'on a fait reproduire. »

Ces nombres n'ont pas été pris au hasard. Les prêtres de l'époque plus ou moins préhistorique, les seuls savants de leur temps, et toujours astronomes, architectes ou mathématiciens, puisaient dans leur science le principe de leur prestige. Ils employaient donc les nombres, comme je l'ai déjà un peu prouvé (1), d'abord à titre de symboles, puis à titre d'écriture, en quelque sorte (méthode d'où est sortie, plus tard, la kabbale numérique) partout où ils avaient à dresser un monument, un souvenir soit des principes de la science, soit de leurs théories religieuses, soit des grands faits de l'histoire nationale. Nous en trouvons un nouvel exemple dans le Mandara de Kioto.

On peut même avancer que certains monuments de ce genre nous aideront, un jour, à trouver les traces de la marche de la science arithmétique dans certains pays, aux époques les plus reculées. Ainsi, l'ancien Mandara de Kioto est surtout fondé sur des nombres premiers, dont le caractère, réfractaire à toute division sans fractions, a dû, en effet, frapper l'attention des hommes primitifs, avant toute autre espèce de nombres. Le Mandara réduit, et relativement récent, tout en s'appuyant aussi sur les nombres premiers, est surtout le triomphe des nombres triangulaires. C'est ce que nous allons essayer de prouver.

1061 est le 178[e] nombre premier, et il reste nombre premier, même quand on le retourne (1601), et il est alors le

---

(1) Voir les *Annales de la Société académique de la Loire* de 1892, page 205, et de 1893, page 112.

252°. 1601, quoique nombre premier, est aussi le total des 26 premiers nombres premiers, et la somme de deux carrés $31^2 + 10^2$.

Or, $31 + 10 = 41$, qui est le 14° nombre premier (encore deux nombres dont l'un est l'autre retourné !) et 26 se montre aussi de deux façons différentes dans la somme de 1061 et 1601, soit 2662 (26.62).

Faisons maintenant comme les anciens prêtres japonais, embarrassés du nombre infini de leurs divinités ; délaissons le nombre 1000, en lui réservant seulement le rôle d'une unité d'un ordre très élevé, comme cela a eu lieu, d'ailleurs, dans tous les pays de l'Orient et de l'Occident, comme cela a lieu encore, chez nous, où le *millier* est une sorte d'unité vague de pluralité et d'abondance, d'un usage courant, sans oublier toutefois de remarquer que maintes légendes asiatiques ont conservé le nombre 1000, avec son symbolisme divin, en en faisant le nombre des feuilles de lotus, la fleur sacrée par excellence, qui sert souvent de piédestal aux statues des dieux ; puis, n'envisageons que les propriétés singulières du nombre 61.

Tout d'abord, nous constatons que 61 est un nombre premier comme 1061 ; après cela, nous constatons qu'il est, encore comme 1061, la somme de deux carrés : $5^2 + 6^2$; nous constatons enfin que les carrés 25 et 36 renferment autant de nombres naturels successifs qu'ils contiennent de dizaines : $25 = 12 + 13$, et $36 = 11 + 12 + 13$.

Voilà déjà des propriétés bizarres qui n'ont pas dû passer inaperçues pour les anciens, et qui même ont dû caresser agréablement leur mysticisme naïf. Mais il y a plus encore, 61 étant le 19° nombre premier et formant, par suite, une liaison arithmétique et toute naturelle entre l'ancien Mandara de Kioto et le nouveau. Et ce n'est pas là, certes, une coïncidence fortuite, car 19 est lui-même un nombre premier, et le 9°, ce qui explique, en même temps, le nombre 9 des divinités appartenant au premier groupe du Mandara, le plus important par le prestige.

Poursuivons, et arrivons aux nombres triangulaires. En

1°	1	additionnant 9 et 19 qui terminent la série
2°	2	de nombres premiers ci-contre, on obtient 28
3°	3	ou 7^1 (1) ; en additionnant, au contraire, toute

(1) L'exposant 1 nous sert à désigner la puissance triangulaire, comme l'exposant 2 nous sert à désigner la puissance carrée. — On

4° 5 la série des 9 premiers nombres ci-contre,
5° 7 on obtient 78 ou 12^1 ; et $7 + 12$ nous ramène
6° 11 encore 19. Et si nous ajoutons à 78 la somme
7° 13 des nombres d'ordre, soit 45 (qui est lui-
8° 17 même 9^1, ce qui n'est pas à dédaigner), nous
$9° + 19 = 28$ ou 7^1 trouvons le total 123, qui se repro-
— — duit avec l'addition de 97 avec 26,
$9^1 = 45$ $78 =$ 12^1 représentant, le premier un nom-
— bre premier, le second son numéro
19 d'ordre, numéro éminemment sug-

gestif, puisque la somme des 26 premiers nombres premiers nous ramène encore 1061.

Mais voici qui fera mieux sentir, si c'est possible, le rapport de 19 avec 1061, car il se manifeste de la façon la plus curieuse, soit qu'on donne aux exposants, dans les additions, la valeur ordinaire, due à un chiffre, suivant sa place, soit qu'on les ajoute à la racine qu'ils déterminent, par le résultat commun : $16^1 = 136$:

$$1061 : 5^1 \text{ (ou 15)} = 70 + 11$$
$$\text{id.} : 4^2 \text{ (ou 16)} = 66 + 5$$
$$136 = 16^1$$

$$19 = 5^1 + 2^2 \text{ ou } 6 + 4 = 10$$
$$\text{id.} = 4^2 + 2^1 \text{ ou } 6 + 3 = 9$$
$$16^1 = 136 = 93 + 43 \qquad 19$$

Ce rapport est, à coup sûr, aussi inattendu qu'étrange et mystique.

Revenons de nouveau aux propriétés particulières du nombre 19, pour terminer.

---

appelle *nombre triangulaire* la somme d'un certain nombre de nombres naturels consécutifs commençant par 1.

Ainsi 10 est le triangle de 4, parce qu'il égale $1 + 2 + 3 + 4$. *Triangulaire* veut dire que les unités composant ce nombre peuvent se disposer régulièrement en un triangle, comme ci-contre. Deux triangles successifs égalent toujours un carré : $2^1 + 3^1 = 3^2$ ou $3 + 6 = 9$.

$19 - 9 =$	10 ou	4^1		$19 = 2^1 +$	4^2	
id. $+ 9 =$	$28\ldots$	7^1		id. $= 4^1 +$	3^2	
id. $\times 9 =$	$171\ldots$	18^1		id. $= 5^1 +$	2^2	
	209	29		113	$+ 96$	$= 209$

Le nombre 29 ou 209 (car le 0 ne comptait pas dans l'ancienne Kabbale) se reproduit donc trois fois, dans les conditions les plus différentes et les plus bizarres que possible.

Que dire de ces troublants rapprochements, sinon qu'ils n'ont pas été étrangers au choix fait, dans notre cas, de certains nombres, de préférence à beaucoup d'autres?

Nous pouvons maintenant présenter le comble des preuves établissant les rapports qui existent entre 1061 et 19. Nous avons dit, en effet, plus haut, que $1061 = 31^2 + 10^2$ dont les racines additionnées donnent 41 ; additionnons de même les racines de tous les triangles fournis par les opérations auxquelles les nombres 9 et 19 ont donné lieu, et nous obtiendrons le même résultat; soit $4 + 7 + 12 + 18 = 41$.

Le nombre 19 offre encore cette particularité saisissante que son triangle est 190 et que la somme de 19 et de son triangle $190 = 209$, nombre que nous venons de voir plus haut.

19 se dissimule, de la façon la plus étrange possible, dans la combinaison suivante, formée des nombres mêmes qui représentent les côtés du premier triangle rectangle d'où est venue la théorie du carré de l'hypoténuse :

3	$3^1 = 6$		$3^2 = 9$
4	$4^1 = 10$		$4^2 = 16$
5	$5^1 = 15$		$5^2 = 25$
$12 +$	$19 = 31$	et $31 +$	$19 = 50$

L'influence du nombre 19 s'est exercée jusque dans l'ancienne Egypte, où M. Loret a récemment découvert le catalogue complet des divinités s'élevant au nombre de 741. Or, qu'est-ce que 741 ? le nombre triangulaire de 38, lequel est tout simplement le produit de 19×2.

Mais si 38 unités $= 19 + 19$;

380 ou 38 dizaines $= 19 + 19^2$;

3800 ou 38 centaines = la somme des 19 premiers nombres triangulaires et des 19 premiers nombres carrés.

Pouvait-on espérer une preuve plus convaincante de l'importance des nombres en archéologie, et, par suite, aussi de

l'utilité des mensurations exactes des monuments les plus anciens?

Cependant! En voici une autre bien saisissante. Le tableau suivant nous donne 19, le cycle de Méton, en années; 28, le cycle solaire, en années, et la lunaison, en jours; 235, le cycle de Méton, en lunaisons; enfin, les différences 10 et 145, composées, chacune, d'un nombre triangulaire et d'un nombre carré, et rappelant les nombres des groupes de personnages:

Cycle de Méton	3^1	$\}$ = 10 $\}$	19_1 et 19^1 =	190	$\}$ 145 = $\{$	10^2
	2^2		9_1 et 9^1 =	45		9^1
	5		28 ans du cycle solaire, jours de lunaison.	235 lunaisons du cycle de Méton.		19

Le Mandara des Japonais remplacerait-il donc, par hasard, d'une manière occulte, l'inscription en lettres d'or des Grecs, dans le sujet du cycle de Méton? Les quatre gardiens des points cardinaux de ce Mandara semblent, en effet, trahir une préoccupation astronomique.

Entré dans cette voie d'interprétation, nous remarquons aussi que le nombre 209, maintes fois signalé plus haut, comme égalant 19 et 19^1, deux valeurs différentes de 19, représente ainsi 11 fois 19, ce qui équivaut à 11 fois le cycle de Méton, tandis que 235 retourné, ou 532, non seulement représente le cycle pascal actuel, mais équivaut encore à 7 fois l'ancien cycle de Calippe (de 76 ans). 532 étant également la somme de $18^1 + 19^2$ rappellerait ainsi, en même temps, et le petit cycle de Saros et le cycle de Méton. Enfin, les nombres 7 et 11, qui apparaissent si étrangement, révéleraient, le premier, le caractère sacré du monument; le second, l'obligation imposée aux initiés de garder le secret sur sa nature essentielle. Tel était, en effet, chez les anciens, le rôle de ces deux nombres.

Mais ce qui confirmerait le plus fortement notre opinion sur l'affectation astronomique du monument de Kioto, c'est le rapport extraordinaire, quoique indirect et très caché, qui existe entre l'ancien mandara japonais et l'ancien cycle chaldéen de 7421 lunaisons (600 ans), car si l'on divise 7421 par 7, on obtient pour quotient 1060 et pour reste 1 dont le total est juste 1061.

On peut même obtenir, avec l'aide du cube de 11 ou 1331, à volonté, soit 1061, soit 1601, en retranchant de ce cube, ou en y ajoutant 270, nombre de lunaisons d'un cycle de 21 ans et 10 mois, que je n'ai vu mentionné dans aucun

ouvrage d'astronomie, bien que connu certainement des anciens, et qui, répété 27 fois 1/2, produit aussi le grand cycle de 600 ans. 1331 — 270 = 1061, 1331 + 270 = 1601. 270 est, d'ailleurs, exactement la moitié de la différence existant entre 1601 et 1061, comme 1331 est la moitié du total de ces mêmes nombres, qui sont cependant des nombres premiers. Quelles combinaisons surprenantes et quelles preuves irrésistibles de la thèse que nous venons de soulever !

Autre chose encore ! Prenons un premier cuboïde de 19 unités de longueur sur 9 de hauteur et 10 de largeur, nombres pris dans le Mandara, nous trouvons un volume de 1.710 unités (ou $18^1 \times 4^1$) ; prenons ensuite un autre cuboïde de 21 unités de longueur sur 10 de hauteur et 11 de largeur, nombres pris dans le petit cycle indiqué ci-dessus (de 21 ans et 10 mois, formé du double d'un second cycle de 10 ans et 11 mois), nous obtenons un volume de 2310 unités (ou $21^1 \times 4^1$) ; et la différence entre ces deux volumes est juste 600, soit, en années, le grand cycle chaldéen. Tout se tient donc par tous les côtés.

Déjà, en 1880, j'avais eu l'occasion de révéler à un fervent et savant amateur d'astronomie, M. G. Vallet, la formation du nombre constant, 8338, employé fréquemment dans les calculs astronomiques, et dont personne n'avait pu, jusque-là, lui apprendre l'origine, en lui faisant remarquer que 8338 est formé de : 1° 7854, surface d'un cercle de 100 unités de diamètre ; 2° 484, carré de 22, lequel 22 est le plus grand commun diviseur entre 7854 et 8338. Aujourd'hui, j'ai à faire une révélation du même genre, mais plus importante encore, si c'est possible, à propos du nombre 7421 du cycle chaldéen, qui, soustrait du nombre 7854, cité ci-dessus, nous donne pour reste 433, qui est la surface d'un triangle équilatéral de 100 unités de côté, de sorte qu'il nous sert à trouver, à volonté, l'une par l'autre, ou la surface du cercle de 100 unités de diamètre, ou la surface d'un triangle équilatéral de 100 unités de côté. Nous voilà donc en présence d'un procédé mnémonique curieux destiné à perpétuer le souvenir de certains faits de la géométrie pratique ! Cette dernière, chez les anciens, comme chez nous, prêtait à l'astronomie son plus solide appui, et celle-ci rendait déjà en prestige à sa compagne ce qu'elle en recevait en services quotidiens.

Saint-Etienne, le 28 octobre 1898.

F. Chapelle.

ÉTRANGES PROPRIÉTÉS D'UN CERCLE

(A propos de l'horloge américaine de 4 mètres de diamètre).

Le cadran de 4 mètres de diamètre, comme le cercle de pareille mesure, possède l'extraordinaire propriété de fournir une circonférence égale à sa surface (en nombres, bien entendu, les longueurs et les surfaces ne pouvant jamais se comparer autrement), car sa circonférence et sa surface égalent chacune $12^m,5664$. Voilà qui est déjà singulier et qui fait de ce cercle un cercle type ou étalon, vis-à-vis de tous les autres cercles.

Mais il y a encore plus. La circonférence de $12^m,5664$ contient aussi la circonférence de 4 cercles de 1 mètre de diamètre, et, par conséquent, ce même nombre, en surface, contient la surface de 4 sphères de 1 mètre de diamètre.

Ce n'est pas tout encore. Si l'on divise cette circonférence en 24 arcs égaux, correspondant aux heures de la journée, qu'on se propose d'établir maintenant, on constate, avec surprise, que chaque arc mesure $0^m,5236$ de longueur, et que le secteur, formé de cet arc et les deux rayons qui l'enserrent, présente une surface aussi de $0^m,5236$. Or ce même nombre $0^m,5236$ donne juste le volume d'une sphère de 1 mètre de diamètre, de sorte que $12^m,5664$ représentent le volume de 24 sphères de 1 mètre de diamètre.

Si l'on divise, enfin, ce cercle en quatre secteurs égaux, on obtient quatre surfaces et quatre arcs de cercle de 3.1416 chacun, soit la surface de quatre cercles de 1 mètre de diamètre ou le *contour* d'un cercle de 1 mètre de diamètre. Les angles droits contenus dans ces secteurs révèlent donc ainsi une corrélation directe avec la formule π.

Par ces raisons, cette horloge monstre est donc tout à la fois un instrument propre à mesurer le temps ou la durée et une espèce d'étalon pour la mesure des surfaces et des espaces ou des volumes sphériques, comme le sont les planètes.

On voit par là qu'il faut toujours y regarder à deux fois,

avant de changer les usages du passé qu'on est trop tenté de changer, sans les avoir suffisamment étudiés. Le plus souvent de restreintes modifications sont préférables à de complètes transformations. Avis à ceux que hante la pensée de l'extension du système de numération décimale à toutes les mensurations du temps et de l'espace dont le calcul serait, certes, bien plus aisé avec la numération duodécimale (1).

Il est vrai que l'ancienne division du cercle ou de l'espace en 360 degrés est devenue très indifférente, à la suite de l'oubli complet de son origine. C'est à peine si l'on sait, aujourd'hui, que le nombre 360 se divise exactement par les 12 premiers nombres naturels, sauf 7 et 11, tandis que le nombre 400, proposé par certains esprits, n'est divisible exactement que par 6 des douze premiers nombres naturels. Quels avantages offre ainsi le nombre 360 sur le nombre 400! Peut-être la science actuelle sera-t-elle moins hostile au passé, quand elle saura la véritable et intéressante origine de ce nombre préconisé de toute antiquité. 360 est, en effet, le produit de $3 \times 4 \times 5 \times 6$, nombres consécutifs que l'on retrouve dans le problème géométrique qui permit à Pythagore la découverte (on pourrait dire l'importation de l'Egypte en Grèce, car cela était certainement connu, en Egypte, avant le voyage qu'y fit Pythagore) de la théorie du carré de l'hypoténuse. Car, si l'on prend un triangle rectangle de 3 unités de hauteur et de 4 de base, on obtient une hypoténuse de 5 de longueur et une surface de 6. Remarquons que $3+4$ font 7 et que $5+6$ font 11, lesquels nombres 7 et 11, réfractaires à la division exacte de 360, ont, peut-être à cause de cette inattendue propriété négative même, joui d'une grande vogue dans l'antiquité, le premier pour désigner les choses consacrées, le second pour désigner les choses mystérieuses. Et cette attribution des rôles n'est pas arbitraire, mais, au contraire, parfaitement logique, puisque la base et la hauteur constituent les données *connues* du problème, tandis que la surface et l'hypoténuse constituent les solutions à chercher, *inconnues*, par conséquent, mystérieuses.

C'est pour cela, sans doute, que, jadis, à Athènes, dans les

---

(1) La division du cadran en 24 heures au lieu de 12 n'est pas nouvelle. Elle a été employée depuis longtemps en Italie, où elle a donné lieu, d'après Littré, à l'expression singulière : chercher midi à quatorze heures parce que, avec ce système, la rencontre cherchée ne se produit jamais.

grandes fêtes des *Sacrés mystères*, dénommées les *Arrhéphories*, le *clou*, le principal numéro du programme, consistait dans l'épreuve du *secret* subie par des jeunes filles âgées de 7 à 11 ans.

Quant au caractère sacré du 7, il doit être tiré non seulement de sa formation par la somme du 3, qui est le deuxième nombre triangulaire ($2^1 = 3$), et du 4, qui est le deuxième nombre carré ($2^2 = 4$), ainsi que de la fonction capitale remplie par ces deux nombres dans le problème ci-dessus cité, mais encore de plusieurs autres propriétés aussi bizarres en fait qu'inutiles en théorie, comme, par exemple, celle de fournir à lui tout seul, répété 6 fois, la surface d'un cercle de 100 mètres de diamètre : 7777 + 77 = 7854.

J'aurais tort d'affirmer, d'une façon trop absolue, que les étranges propriétés des nombres, dont les anciens s'engouaient, n'étaient d'aucune utilité en théorie. Comme les formules algébriques modernes, inusitées alors, et qu'elles remplaçaient elles servaient, tout au moins, à frapper et à fixer la mémoire au sujet de certains nombres et de certains calculs. C'étaient autant de procédés mnémoniques. Quoi de plus facile, par exemple, que d'obtenir la surface d'un cercle quelconque quand on se rappelle que la surface d'un cercle de 100 mètres de diamètre s'obtient par l'addition de 7.777 + 77 ? Et rien n'est plus facile aussi, on l'avouera, que de retenir ces deux nombres. De même, le carré inscrit dans ce cercle est soumis à l'influence bizarre du 7, puisque ses côtés sont de $70^m,70$; de même, enfin, la surface d'un cercle de 30 mètres de diamètre, puisqu'elle est de 707 mètres.

A peine venions-nous de clore le présent mémoire qu'un supplément du journal *Le Temps*, du 4 courant, venait confirmer l'importance que nous attribuons aux carrés de 4 unités de côté (et, par conséquent, aux cercles de même diamètre) en nous montrant un des cas graves dans lesquels ces carrés étaient employés. Voici comment s'exprimait l'archéologue qui rendait compte des dernières fouilles opérées au Forum romain, au sujet d'une *area* carrée de cette dimension :

« Mais la plus intéressante, la plus sensationnelle des « nouvelles découvertes, a été, sans contredit, celle que l'on « a faite sur le côté gauche de la voie passant sous l'arc de « Septime-Sévère, tout à fait en face de l'église Saint-Adrien, « bâtie sur l'emplacement de la Curie. On a reconnu, en cet

« endroit, sur une petite aire de 12 pieds (1) de côté, entourée « de blocs de travertin, un pavement en grosses plaques de « marbre noir, veiné de blanc (peut-être le tœnarium qu'on « tirait de Laconie). La haute importance attachée par les « anciens à cette petite *area*, soit pour des raisons religieuses, « soit en souvenir d'événements historiques, nous est attestée « par le fait que, même au cinquième siècle de l'ère chré- « tienne, quand on forma le rehaussement pour la nouvelle « voie pratiquée sous l'arc de Sévère, on eut soin de respecter « le pavé de marbre noir, en le protégeant par la bordure « des plaques de travertin retrouvées. »

Voilà pour l'importance ; voici, maintenant, pour la destination qui répond bien à l'importance affirmée :

« L'architecte Boni propose d'y reconnaître le *lapis niger* « qui, au dire de *Festus*, se voyait devant le comice ou la « *curia* et indiquait un lieu « funeste » (2) se rapportant à « la mort de Romulus..... Les scoliâtres de Varron disent « que l'*area* au *lapis niger* fut considérée comme la tombe « de Romulus lui-même et qu'elle était flanquée de deux « lions en pierre, non loin du « figuier ruminal » et de la « Louve de bronze allaitant les deux jumeaux. »

Saint-Etienne, le 5 février 1899.

F. CHAPELLE.

---

(1) 12 pieds font 8 coudées ou 4 doubles-coudées, qui, jadis, devaient remplir, pour une catégorie d'initiés, le rôle de notre mètre, ainsi qu'il apparaît par le fait que nous citons présentement, ainsi que par d'autres que nous avons déjà cités, ou que nous citerons, plus tard, en temps et lieu.

(2) Le mot *funeste* appliqué ici, au lieu qui contient un simple monument commémoratif, un cénotaphe, comme on le reconnaît, nous paraît inexact ; le mot *funèbre* nous paraît plus juste. Le mot *funeste* ne nous semblerait exact que s'il s'appliquait au lieu même où Romulus avait « disparu mystérieusement, par une sombre journée, « auprès du marais de la Chèvre », d'après Festus.

NOTES

SUR

LE COMMERCE FRANCO-AMÉRICAIN

AU POINT DE VUE DE SON AVENIR IMMÉDIAT

En soumettant ces notes, j'éprouve un sentiment de regret en songeant à la force additionnelle qu'elles auraient acquise par une rédaction habile et plus maître de la langue française; mais étant, en même temps, persuadé qu'elles pourraient rendre quelques services malgré leurs défauts, à condition d'être promptement communiquées, il m'a paru que la forme en pourrait être excusée si, comme je l'espère, on reconnaît pour le fond un effort susceptible d'être utile.

Pour tous ceux qui connaissent à la fois la France et les Etats-Unis, il est indubitable qu'on voit se dessiner un mouvement de la plus haute importance au point de vue commercial.

L'industrie française ne peut pas être indifférente à ce qui se passe, car ses intérêts sont fortement en jeu et les circonstances sont exceptionnelles.

Il y a lieu de les étudier sérieusement, d'autant plus que l'on court quelques dangers à se former des impressions erronées en ne tenant compte que d'un des nombreux éléments de la situation actuelle; c'est-à-dire, si on songe aux Etats-Unis en ce moment, on est tenté de se préoccuper trop exclusivement, pour ses propres intérêts, de la guerre espagnole.

La guerre avec l'Espagne est évidemment chose importante et regrettable. Sa fin, qu'on peut espérer proche, aura sans doute une influence heureuse pour tout le monde, mais dans la situation du moment il y a d'autres facteurs d'une importance plus grande encore : il s'agit de les reconnaître et de juger de l'ensemble, si on veut que l'industrie française ait sa part légitime pendant la période nouvelle dont on commence déjà à voir l'inauguration.

J'espère pouvoir rendre quelques services en appelant l'attention sur cette situation, que j'ai cherché à dépeindre avec fidélité, ayant été amené à écrire ces notes par les considérations suivantes :

Pendant toute la durée de mon séjour de dix-huit années en France, j'ai étudié avec un intérêt toujours croissant tout ce qui touche à ses rapports avec mon pays, les Etats-Unis.

J'ai acquis la conviction que maintes fois les relations commerciales entre les deux peuples ont eu à souffrir du fait que, en France, on a été insuffisamment, ou trop tardivement, renseigné sur ce qui se passait à *l'intérieur* des Etats-Unis.

Les moyens de contact possédés par la France avec ces régions sont, pour des raisons expliquées plus loin, inférieurs à ceux dont disposent ses rivaux. Or, par une évolution dont on paraît avoir trop peu saisi l'importance, c'est l'intérieur qui est devenu énormément prépondérant aux Etats-Unis. Les villes de l'intérieur sont devenues les centres de distribution pour une population de consommateurs de premier ordre et dont le nombre dépasse soixante millions, tandis que la partie de la population directement tributaire aux grands ports de mer ne dépasse pas douze ou quatorze millions.

C'est donc à l'intérieur qu'il faut puiser ces renseignements si on veut arriver à comprendre les particularités du commerce américain.

Les villes importantes y sont très nombreuses ; il y en a plus de vingt ayant chacune une population allant de cent mille pour les plus petites, jusqu'à quatre cent ou quatre cent cinquante mille habitants pour les plus importantes, sans qu'il soit, bien entendu, question des grands centres tels que Chicago, etc. — Des petites villes ayant chacune de quarante à cent mille habitants y sont beaucoup plus nombreuses encore.

Ces villes de l'intérieur possèdent une organisation et une importance commerciale supérieures à celles des villes européennes d'une importance numérique d'habitants égale. Cela arrive non seulement parce que l'Américain, en *temps normal*, vit largement et consomme beaucoup, mais surtout parce que ces villes sont éloignées les unes des autres et se trouvent dans des régions qui diffèrent beaucoup.

En général, chaque région s'adonne plus ou moins exclusivement à la production, sur une grande échelle, d'un très petit nombre de produits, et fait appel à d'autres régions pour toutes les autres choses nécessaires ou agréables à la vie de ses habitants.

Il en résulte une activité d'échange commercial à l'intérieur qui est de beaucoup supérieure à ce qu'elle serait, pour le même nombre d'habitants, dans des pays plus symétriquement développés.

Les conditions de la vie sociale varient beaucoup entre ces différentes villes ; mais, par suite même de la rapidité moyenne de son accroissement, l'ensemble du pays, y compris ses villes, subit des fluctuations très prononcées dans son progrès, et traverse alternativement des périodes d'expansion et des temps de crise.

On ne peut pas avoir une idée très juste des affaires américaines sans avoir compris l'origine et la nature générale de ses dépressions périodiques, qui ont une répercussion notable partout et qui affectent beaucoup le commerce avec l'Europe.

A l'heure qu'il est nous voyons la fin d'une crise des plus persistantes et des plus compliquées qui, pendant longtemps, a rendu les affaires difficiles et précaires. Pour pouvoir prévoir les conséquences, il est utile de se rappeler le caractère de ces perturbations.

Il serait intéressant, à une occasion propice, d'étudier les détails des causes et des effets de ces crises américaines. Mais en ce moment, cela entraînerait trop loin. Il faut se borner à quelques constatations qui suffiront pour en expliquer les grandes lignes.

Aux Etats-Unis les crises arrivent chacune à la suite d'une période d'expansion, vers la fin de laquelle on a été entraîné à faire de trop grandes immobilisations. Ces immobilisations sont faites quelquefois pour les travaux publics, les chemins de fer, les installations industrielles, les mines, etc., mais généralement et *surtout*, pour la création de nouvelles exploitations agricoles, dans les régions auparavant peu habitées, et pour les débours indirects ainsi occasionnés.

Sans aucun doute le pays doit sa force et son accroissement, sans parallèle dans nos temps modernes, au fait que les Américains s'occupent sans relâche à mettre en rapport les énormes régions vierges dont ils disposent encore; mais en fin de compte cela amène des immobilisations de toutes espèces.

Chaque propriété qui est taillée dans les forêts ou sur les prairies absorbe forcément les énergies de quelques hommes pendant un temps plus ou moins long avant de rapporter. Elle absorbe aussi de l'argent, d'abord pour ses commencements, généralement modestes, et ensuite pour son développement et son agencement de plus en plus rapide et considérable, jusqu'au jour où son propriétaire se trouve à l'aise et en mesure de se contenter des revenus, résultat d'un bien acquis et pleinement développé.

Pour desservir ces régions nouvelles il faut créer des routes, des chemins de fer, des ponts, des télégraphes, des maisons d'école, des églises, etc., toujours des immobilisations sur place, et il faut aussi augmenter les moyens industriels dans toutes les parties du pays pour pouvoir fournir les vêtements, les chaussures, les meubles, les ustensiles, les machines agricoles, en un mot, tout le matériel et les fournitures nécessaires à ces régions et exigées par l'augmentation de la population du pays en général — augmentation qui est en raison d'environ un million et demi par an.

Pendant une période d'expansion, il y a immobilisation de ressources de plus en plus forte et qui devient dans son ensemble énorme — chacun y va de sa part avec une confiance née en partie de son entourage, en partie du résultat final des entreprises du passé.

Pour tout dire, on est tenté de trop escompter l'avenir, on vit largement, on dépense beaucoup; ce qui augmente encore les demandes de produits et amène encore des immobilisations pour leur production et leur distribution.

Fatalement, à un moment donné, ces immobilisations arrivent à dépasser les revenus et les disponibilités réelles, et se basent de plus en plus sur le crédit. Les moyens de production, agricoles et autres, arrivent à un degré de puissance qui, pour le moment, est excessif; les débouchés et le travail commencent à manquer. L'abus de crédit, surtout pour les grandes entreprises, amène une situation qui facilite les agissements de la classe de financiers peu scrupuleux et des scandales éclatent. La confiance diminue et il se forme des coteries qui travaillent à la « baisse », surtout des valeurs internationales. Celles-ci ne tardent pas à rentrer, à peser sur le marché et à faire resserrer l'argent. Pour peu qu'il advienne maintenant la moindre circonstance défavorable, les Etats-Unis entrent en crise.

Une fois commencée, une crise en Amérique va toujours en s'accentuant pendant un certain temps, mais à la longue son action est toujours salutaire.

Le pays se recueille et se reprend. Il y a, il est vrai, des souffrances, des changements de fortune et des ruines individuelles des plus regrettables. Assez fréquemment, le découragement momentané amène un esprit de malaise qui se traduit par des agitations politiques bizarres et même par des lois et des règlements mal compris.

Ces agitations, étant très en vue, tendent à prolonger la crise, et souvent on est tenté de croire qu'elles en sont la cause; cela d'autant plus que cette manière de voir, tout erronée qu'elle est, est énergiquement soutenue et cultivée à la fois par ceux qui prônent et par ceux qui combattent les idées en agitation.

Tout le monde est gêné pendant une crise américaine, et, au moins au commencement, les capitaux deviennent méfiants à l'extrême, car on n'ose pas les employer avant que le triage soit fait entre les affaires foncièrement bonnes et celles qui ne le sont pas. On voit alors très souvent un taux d'intérêt pour l'argent qui est très bas, en même temps que le capital manque pour toute entreprise. On arrive ainsi très rapidement à un point où l'intensité même de la crise commence à amener une position plus saine; car tout ce qui n'est pas bon et solide sombre bien plus rapidement que ne serait le cas dans les conditions usuelles d'activité et de crédit.

Après quelques mois seulement il devient possible de compter les « morts » et de pouvoir juger de l'avenir des affaires qui ont résisté; le terrain est déblayé et les entreprises moyennes, de bonne allure, qui ont survécu, commencent à trouver un appui.

En attendant, les dépenses de toutes sortes sont diminuées, ce qui est possible dans des proportions très considérables, parce qu'en temps normal, la population vit assez largement pour laisser une marge de retranchement beaucoup plus grande que tout ce qui serait possible pour les masses des populations européennes.

Il y a déplacement de la population allant des grands centres vers les endroits plus nouveaux, ce qui tend à égaliser le prix de

la main-d'œuvre et aide puissamment à hâter le moment où les propriétés nouvelles deviennent productives, au lieu de demander des sacrifices pour leur développement.

La baisse générale des prix résultant des temps difficiles favorise l'exportation à l'étranger, qui devient un objectif pour lequel on déploie toute l'énergie possible. L'importance des exportations augmente dans des proportions généralement très vastes, et la balance commerciale devient fortement en faveur des Etats-Unis.

L'équilibre se rétablit par cette exportation et par l'augmentation de la population; on recommence à travailler normalement et on trouve les débouchés nécessaires.

Si rien n'arrive qui fasse ajourner la reprise, dès lors dessinée, le pays rentre peu à peu dans la prospérité et se trouve bientôt plus fort, plus riche et plus entreprenant que jamais.

Les régions neuves, dont la création avait tellement pesé, deviennent au contraire les sources de grands revenus et à leur tour les centres d'où partent les efforts pour un développement encore plus nouveau. L'augmentation constante de la population, le bien-être enfin rétabli, le désir de profiter des résultats acquis après de si dures épreuves, et l'accroissement de la richesse publique, font augmenter les dépenses; le pays redevient fortement tributaire de l'Europe pour les objets de toute espèce, et une période d'activité commence. C'est au commencement de ces périodes que se nouent avec l'Europe les relations qui sont profitables et qui durent.

L'opinion existe aux Etats-Unis que le « cycle » (crise, rétablissement, expansion, surmenage et crise) est bien défini, et qu'il est parcouru, sauf complication, en 10 ou 12 ans environ; mais dans la pratique, même si on admet la plausibilité de cette idée, il est utile de remarquer qu'on est sûr de trouver des complications si on étudie l'histoire de l'une quelconque parmi ces perturbations.

La récente dépression aux Etats-Unis s'est trouvée compliquée d'abord par une baisse énorme dans les prix de certains produits, dont le pays est de beaucoup le plus fort exportateur du monde entier, notamment le blé, le maïs, le coton, le cuivre, le métal argent, etc.; par des agitations et ses discussions financières et relatives aux droits de douane, et par quelques vestiges de vieilles questions provenant de la guerre civile de 1861-1865. Néanmoins, les éléments réparateurs ont bien fait leur œuvre à peu près comme d'habitude, et il y a longtemps déjà que, en réalité, le mal a été guéri par le développement intérieur et par l'adaptation du pays aux conditions nouvelles du marché mondial.

Si on a vu les Etats-Unis rester apparemment dans l'inertie depuis quelque temps, s'abstenir des affaires d'importation, pousser ses exportations au delà de tout précédent, négliger les grandes constructions et les entreprises de longue haleine dans l'intérieur; si, en un mot, on a vu une reprise générale s'ajourner

longtemps, cela a été dû à des préoccupations toutes spéciales et nouvelles pour le pays qui, depuis 1812, n'avait pas eu à envisager la perspective de la guerre avec une puissance européenne.

Or, pendant quelque temps, une guerre avec l'Angleterre a paru très possible, sinon probable, et cette menace a réellement tenu en échec le mouvement de reprise qui alors se dessinait déjà.

Ce danger à peine disparu, les complications avec l'Espagne ont pris une tournure des plus graves et ont fini par amener un conflit armé, comme tout le monde sait. Un tel conflit, en lui-même, et aussi longtemps qu'il sera limité à l'Espagne seule, n'est pas peut-être, matériellement parlant, excessivement grave pour les Etats-Unis; mais, dans le pays, on s'est cru, pour un moment, être mal compris par une partie de l'Europe, et on a pensé que des complications infiniment plus dangereuses pourraient naître par suite de cette querelle avec l'Espagne.

Mais pendant tout ce temps les forces du pays ont été en train de s'accumuler, sauf pour les frais de la guerre dont je donnerai un aperçu plus loin. On a consolidé, aménagé, perfectionné partout, dans les détails de ce qui avait été commencé, au lieu de se lancer dans des entreprises nouvelles. On a continué à faire des économies dans la crainte de complications graves, au lieu de dépenser. On a acheté le moins possible à l'étranger, en attendant un moment plus calme, et on a continué à pousser les exportations.

L'ensemble des résultats de ce temps de travail continu est énorme; dans la nature des choses, une évaluation du total serait très difficile, mais on peut s'en faire une idée, en se rendant compte de ce qui s'est passé pour un des détails, le commerce extérieur.

Au lieu d'acheter à l'étranger pour une somme supérieure à la valeur des exportations, comme ils arrivent souvent à le faire, les Américains ont réussi à se faire une balance commerciale en leur faveur, de plus de trois milliards par an.

L'année fiscale, pour les Etats-Unis, se termine le 30 juin. Or, du 30 juin 1897 au 30 juin 1898, les importations étaient, en chiffres ronds, d'une valeur de 3 milliards, non compris environ 500 millions en espèces or et les exportations étaient d'une valeur de plus de 6 milliards, non compris environ 200 millions en métal argent; d'où la balance de 3 milliards (fr. 3.167.250.000) notée.

Il est de toute évidence qu'un pareil état de choses ne peut continuer. Même si la guerre avec l'Espagne devait se prolonger, l'esprit public s'y habituerait et les Etats-Unis achèteraient à l'étranger à peu près comme d'habitude, tandis que dernièrement ils ont acheté moins qu'ils ne faisaient dans le temps, pour une population inférieure de 14 à 15 millions au nombre actuel.

A la moindre détente on est sûr de voir un grand déploiement

d'énergie pour toute espèce d'entreprise à l'intérieur des Etats-Unis : les capitaux, qui sont devenus surabondants, se mettront en activité pour achever les entreprises et travaux de tous ordres, qui sont restés dans l'attente depuis le commencement de la dernière crise; les habitants se mettront à dépenser normalement pour les produits étrangers, comme ils ont déjà commencé à faire pour les produits d'intérieur, et le mouvement qui sera inauguré sera d'autant plus fort qu'il a été si longtemps comprimé.

On pourrait citer beaucoup de circonstances qui viendront augmenter la force du mouvement qui se dessine. Il est évident que même si ce mouvement n'a que l'importance proportionnelle à ceux du passé, il donnerait lieu à des chiffres d'affaires plus grands, et cela du seul fait de l'accroissement du pays, les Etats-Unis s'étant accrus d'environ 12 millions de population et la richesse publique d'au moins 35 milliards, depuis la dernière période d'activité.

Mais il y a lieu de supposer que ce mouvement sera, même proportionnellement, plus fort que d'habitude, à cause d'abord du fait du retard apporté à la reprise, et l'accumulation de ressources et de besoins qui en est le résultat, comme je viens de l'indiquer; et aussi parce que nous nous trouvons en présence de quelques circonstances spéciales, qui produiront un effet considérable et qu'il convient de noter.

D'abord les ressources financières sont en ce moment disponibles et bien distribuées à un degré peu ordinaire aux Etats-Unis. Les grandes exportations et une consommation à l'intérieur très importante, ont mis les producteurs à l'aise et, pour le moment, aucun genre de grande entreprise nouvelle ne fait absorber ni centraliser les économies du pays; la population en général se trouve en posture de pouvoir dépenser.

Nous sommes dans un moment où tout effort fait avec connaissances exactes et avec intelligence, promettrait des résultats importants, et où toute négligence est dangereuse. Il faut bien se pénétrer du fait que si les Etats-Unis sortent de chaque crise plus forts et plus importants, de beaucoup, de ce qu'ils avaient été à aucune période antérieure, il est positif, d'un autre côté, qu'on voit chaque fois des changements dans les conditions économiques auparavant existantes. Ces changements ne sont pas toujours apparents au commencement d'une reprise, mais ils sont toujours d'une importance telle qu'on voit échouer, en peu de temps, les combinaisons d'affaires qui n'en tiennent pas compte.

C'est ce fait qui explique un phénomène qui a toujours intrigué les correspondants à l'étranger des commerçants américains.

On voit les établissements américains se différencier très rapidement quant à leurs succès et leurs positions relatives, avec chaque reprise d'activité aux Etats-Unis. Si, parmi eux, on en prend un certain nombre dont l'honorabilité, l'intelligence et le succès dans le passé, ont été égaux pour chacun, on en voit une

partie prendre un essor nouveau et arriver à une importance très accentuée, tandis qu'une autre partie s'étiole et reste dans le marasme, si elle n'arrive pas à péricliter.

Ces changements relatifs de position n'ont que peu de chose de commun avec ce qu'on voit dans les affaires commerciales partout ailleurs. Ils sont infiniment plus rapides, plus tranchés et plus radicaux.

A la longue, lorsque la direction des courants nouveaux est devenue clairement visible à tout le monde, on s'aperçoit que le succès appartient à ceux qui ont su les deviner dès leur naissance et nager avec eux; car, aux Etats-Unis ces courants sont beaucoup plus forts et beaucoup plus variables que dans les pays qui jouissent de conditions économiques plus fixes. Mais cette explication simple et naturelle est en général trop longtemps masquée par les circonstances et par des déductions superficielles.

L'élément essentiel de la reprise qui pointe déjà aux Etats-Unis, est une conséquence forcée du peuplement de l'intérieur, de l'importance nouvelle des villes de l'intérieur, et de la tendance qu'ont ces villes, depuis peu de temps, à se renseigner plus exactement sur la provenance et la valeur de ce qu'elles achètent, à acheter dans les meilleures conditions et à échapper à la tutelle des villes de la côte.

Un moment de réflexion suffit pour démontrer que, dans la nature des choses, cette tendance est restée longtemps sans grand développement pour devenir, subitement, un facteur de la plus grande importance pour ce qui concerne le commerce étranger.

Cela résulte d'un enchaînement de faits qui exigerait de grandes longueurs d'explications si on devait en examiner les détails, mais qui peuvent être ainsi résumés : Des relations directes avec l'Etranger ne deviennent avantageuses à une ville de l'intérieur qu'à partir du moment où elles peuvent être assez considérables pour rémunérer les frais et les efforts qu'exigent toutes les transformations dans la conduite des affaires. A partir de ce moment, elles deviennent de plus en plus importantes et arrivent à être nécessaires, pour permettre à cette ville de lutter contre la rivalité des villes concurrentes. Or, ce moment est arrivé pour la plus grande partie des villes importantes en Amérique.

Il y a déjà quelque temps qu'on aurait vu, très clairement, les conséquences de cette évolution, si la persistance de la dernière crise générale ne les avait pas retardées.

En général, le mouvement commercial dans les villes de l'intérieur a augmenté beaucoup plus rapidement que leur population, mais l'augmentation de leur population est très considérable.

Je n'ai pas sous la main les statistiques de l'augmentation, toute récente, des villes de l'intérieur; tout ce que je sais est que la tendance, qui était très forte avant 1890, est allée toujours en s'accentuant de plus en plus. Or, l'augmentation moyenne de la population des trente villes principales à l'intérieur des Etats-

Unis, entre 1880 et 1890, était en chiffres ronds de 90 % (89 c. 894).

Pendant la même période, l'augmentation des villes principales de la côte était comme il suit :

New-York, 25,62 %; Philadelphie, 23,58 %; Boston, 23,60 %; Baltimore, 30,73 %; San-Francisco, 27,80 %; La Nouvelle-Orléans, 12,01 %; soit une moyenne de 24 % (23,89 %).

Quelques facteurs importants tendent à favoriser le commerce des villes intérieures, notamment la grande réduction dans les prix de transports, l'ouverture de bureaux de douane dans ces villes mêmes, une distribution de capitaux à l'intérieur qui facilite et fait consolider le crédit, etc.

Un seul fait est suffisant pour démontrer que la reprise commence déjà à l'intérieur, malgré l'existence de la guerre actuelle.

Pendant l'exercice budgétaire qui vient de se terminer, la plus-value des recettes a été de 57 millions 300.000 dollars, malgré une moins-value de recettes de 26 millions de dollars pour ce qui concerne les douanes; c'est-à-dire que les recettes de l'intérieur ont donné une plus-value de 83 millions de dollars, soit 427 millions de francs environ.

Il serait facile de continuer cette thèse et de l'appuyer par d'autres faits, mais j'espère que ceux déjà cités suffiront pour soutenir au moins les premières prétentions que j'ai émises au commencement de cette note.

Il reste à examiner quelques points relatifs au commerce français, en particulier, et aux éléments concurrents qui se trouvent en présence.

Il est indiscutable que les produits français jouissent d'une excellente réputation aux Etats-Unis ; il y a tout lieu de supposer que cette réputation sera maintenue par les soins des producteurs, comme elle a été dans le passé.

Tout effort d'écoulement sera favorisé par cette réputation et par une certaine préférence qui en résulte; mais il est de toute évidence qu'il y a lieu de renforcer et de multiplier la représentation de l'industrie française à l'intérieur des Etats-Unis, surtout en ce moment, non seulement pour éviter les dangers de la concurrence étrangère sur ce marché, mais parce qu'on y trouvera de grands bénéfices directs et immédiats.

Au moment de l'ouverture d'une nouvelle campagne, surtout d'une campagne de cette importance, une précaution la plus élémentaire est évidemment celle de se rendre compte des facteurs adverses qui sont à combattre. Aux Etats-Unis, la difficulté principale sera de tenir tête aux concurrents qui, pour le moment, sont plus généralement représentés, que ne le sont les intérêts français.

Le fait qu'il en est ainsi n'implique nullement un manque d'énergie de la part des Français, comme on se plaît quelquefois à le dire. C'est tout simplement parce que, parmi les millions

d'émigrés qui se sont fixés aux Etats-Unis, une certaine proportion se trouve apte à faciliter et à propager les relations avec les pays d'origine d'où ses membres sont partis.

Il est vrai que, relativement à la masse totale, cette proportion est faible, comme l'est celle des hommes d'élite n'importe où, mais il serait peu intelligent de perdre de vue le fait que les émigrés qui vont aux Etats-Unis se divisent en deux catégories très distinctes. Ceux qui sont poussés simplement par la misère, et ceux qui sont entraînés par un esprit d'entreprise, qui sont doués d'un caractère énergique et dont l'initiative personnelle est très développée.

Un triage se fait, d'une façon plus ou moins complète, dans les grandes villes côtières. Les plus faibles parmi les émigrés y restent, y trouvant le moyen de vivre tant bien que mal, tandis que les plus entreprenants poussent en avant, vers les pays plus neufs, et se fixent à l'intérieur.

Il en résulte que dans les parties du pays qui deviennent les plus intéressantes au point de vue commercial, presque toutes les grandes nations se trouvent être représentées, très largement, et d'une manière très efficace, pour la facilitation des affaires, tandis que la France est beaucoup moins favorisée à cet égard ; non pas que ses représentants aient moins de valeur, mais parce qu'ils sont infiniment moins nombreux et un peu parce que, s'y fixant même définitivement, ils arrivent plus difficilement à saisir les nuances de ce qui se passe.

L'ensemble de la représentation étrangère à l'intérieur devient un fait de la plus haute importance. Si les résultats n'en sont pas déjà aussi apparents qu'ils le seront d'ici peu de temps, c'est parce que nous venons de traverser une période pendant laquelle la dépression et les hésitations de toute espèce, aux Etats-Unis, ont entravé et limité les affaires du commerce d'importation, pour tout le monde.

La représentation française est ainsi mise dans une position d'infériorité. Tout en rendant hommage à sa valeur et à sa loyauté, il faut reconnaître que, étant pour la plus grande part localisée en quelques grandes villes, elle a une certaine tendance à négliger et même à masquer ce qui se passe ailleurs. Cela d'autant plus qu'il est presque impossible, pour elle, de saisir les complications qui proviennent des rivalités entre les différentes villes du pays et qui affectent les relations entre elles et surtout entre les villes de l'intérieur et les grands ports.

Je ne veux pas appuyer sur ces faits. Ils indiquent trop clairement l'opportunité et l'urgence de mesures énergiques pour qu'il soit utile d'insister.

Toute la situation peut être résumée en disant que, par suite de circonstances pour lesquelles personne n'est à blâmer, un marché de plus de 60 millions d'Américains reste plus ou moins masqué, pour les intérêts français, derrière les grands ports, tandis que ce

même marché est activement cultivé, partout, dans l'intérêt d'autres nations, et que cet état de choses existe dans un moment où ce marché se prépare à l'activité après quelques années de ralentissement, pendant lesquelles il est devenu infiniment plus important que dans le passé.

Si on ne porte pas remède à cela, les conséquences seront forcément graves.

Je tiens beaucoup à éviter tout ce qui pourrait paraître excessif, mais il faut noter que dans de telles circonstances les cercles vicieux, de toute espèce, prennent facilement naissance.

Par exemple, les produits qui auront les meilleurs moyens de pénétration, s'écoulant plus largement à l'intérieur, attireront l'attention des grands centres et des ports, et ceux-ci se mettront à favoriser ces mêmes produits parce qu'ils paraîtront les plus demandés à l'intérieur.

Aussi, chaque relation établie à l'intérieur a une tendance à diminuer un certain sentiment d'éloignement qui constitue une des grandes difficultés pour les affaires nouvelles; et, pour ce qui concerne la reconnaissance de conformité de marchandises, des questions de crédit, etc., ceux qui sont sur place ont un avantage sur ceux qui n'y sont pas, de telle façon qu'une augmentation des affaires une fois qu'on a établi des relations, est plus facile que le commencement lui-même.

Mais, quoiqu'il soit évident que le commerce français aura à lutter contre quelques difficultés, il paraîtrait inutile de les mettre en relief s'il fallait les considérer comme insurmontables.

Ce qui aidera l'écoulement des produits français sera d'abord leurs qualités, leur excellence intrinsèque et le fait que les Américains, en général, les estiment.

Il m'a paru certain qu'on trouvera moyen, à la longue, de suppléer au manque de représentation que j'ai indiqué, non seulement parce que cela est essentiel, mais parce que l'effort sera trop profitable pour être négligé. La chose à craindre, au point de vue général, est la perte d'un temps qui est très précieux dans les circonstances actuelles.

Il est urgent de songer sans retard aux moyens pratiques pour le développement des relations commerciales à l'intérieur des Etats-Unis, car le problème n'est pas absolument facile à résoudre, et s'il n'est pas promptement résolu, une occasion absolument exceptionnelle sera perdue.

En thèse générale, il faudrait multiplier les points d'attaque et de pénétration, et arriver à tirer le meilleur parti possible des connaissances de leurs régions respectives que possèdent les grands commerçants de l'intérieur, en se mettant en relations avec eux, de la façon la plus directe possible, et en s'appuyant sur les services de ceux qui connaissent le pays en général.

Il faudrait étudier et prendre les mesures les plus aptes à simplifier les questions de crédit, de reconnaissance de marchandises, etc.

En un mot, prendre contact prudent, mais intime, avec les établissements de distribution à l'intérieur, qui sont assez nombreux, assez puissants et assez bien outillés pour pouvoir rendre d'énormes services, mais qui sont absolument distincts des établissements de la côte, et en général en rivalité avec eux.

Je reconnais qu'un tel programme paraîtra peut-être difficile à exécuter pour beaucoup d'industriels et producteurs français, et il va sans dire qu'il n'est pas le seul qui pourrait être étudié.

Du reste son exécution, ou l'exécution de quelque chose d'analogue, est certainement infiniment moins difficile qu'il ne doit paraître à ceux qui ne connaissent que l'un ou l'autre des deux pays.

En commençant la rédaction de ces notes, j'avais l'intention d'esquisser au moins quelques-uns des détails qui me semblent aptes à faciliter ce travail de propagande, et qui permettraient d'éviter certains écueils, mais, pour le moment, il me semble mieux de les supprimer, pour les raisons suivantes :

D'abord l'organisation industrielle et commerciale diffère beaucoup parmi les producteurs français, et les genres de propagande qui pourraient leur rendre le plus de services seraient variables en conséquence.

Il m'a semblé que j'avais quelques chances d'être utile à tout le monde en faisant, promptement, le rapprochement général des faits qui précèdent, mais que j'en diminuerais la portée, si je me hasardais à donner des conseils de détail qui pourraient ne pas convenir à tous.

D'un autre côté, pendant que j'étudiais ces notes, j'ai pu consulter quelques personnes parmi les hommes les plus compétents en France pour des questions pareilles. J'ai rencontré partout l'idée que l'étude de cette question devrait être poussée avec activité, à fond, et en vue de la réalisation des meilleurs programmes possibles. Cela se fait, et on pourra en espérer des résultats nets.

Mais j'ai rencontré aussi une autre idée qui m'a paru des plus heureuses. Ceci : qu'il serait bien de consulter largement ceux dont l'avis serait précieux, avant de formuler des programmes trop fixes.

Il est évident que la seule manière pratique pour cela était de faire ce que je fais, de rassembler les données et de soumettre un résumé, afin d'en provoquer la discussion.

Edw. W. Serrell Jne.

Béranger, 28 juillet 1898.

POST-SCRIPTUM. — Pendant l'impression des notes qui précèdent, les événements ont marché avec une telle rapidité que j'ai été amené à penser, pour un moment, qu'un remaniement de mon travail serait nécessaire. Je le laisse subsister, pourtant, tel qu'il était, car les faits et les tendances ne font que renforcer son argument principal.

La suspension des hostilités entre l'Espagne et les Etats-Unis fait prévoir une paix définitive dont les conditions de détail peuvent être maintenant discutées à loisir ; et, puisque les Etats-Unis ont acquis la chose principale pour laquelle ils luttaient, il ne doit pas y avoir trop de difficultés.

Le rôle de la diplomatie française, très heureusement rempli, a été très apprécié en Amérique; il en résultera assurément une plus grande facilité pour les affaires.

En attendant, toutes les informations concordent à démontrer que l'activité, à l'intérieur des Etats-Unis, se développe très rapidement, et il paraît de plus en plus certain qu'à l'hiver et au printemps prochain, on verra un mouvement des plus forts. Les données qui se sont accumulées à la fin juillet ne laissent aucun doute à cet égard.

Il y a lieu d'agir promptement, d'autant plus que nous approchons de l'ouverture de l'exposition de 1900, car, pour ce qui concerne les Etats-Unis au moins, c'est une erreur profonde de croire que l'exposition, en elle-même, suffira pour établir les relations avec l'intérieur. Cette exposition sera, non pas nationale, mais universelle, et ouverte aux concurrents aussi bien qu'aux Français. Elle sera tellement vaste, qu'on ne verra, en général, que les produits auxquels l'attention a été attirée avant que l'on soit venu à Paris.

Cela a été déjà très évident en 1889 ; l'exposition servait beaucoup plus à consolider les relations déjà commencées qu'à créer des relations entièrement nouvelles; et on peut être certain que ceux, parmi les exposants à Paris, qui auront pris contact avec l'intérieur des Etats-Unis avant l'exposition, obtiendront, de l'exposition même, des résultats infiniment supérieurs à ceux possibles pour les concurrents qui auront négligé cette précaution.

Il serait alors doublement désastreux d'attendre l'exposition avant d'agir; on perdrait près de deux ans de temps, et au point de vue des relations commerciales, on risquerait de voir l'exposition même tourner au bénéfice de ses concurrents.

La chose à faire est de se servir des particularités et des conditions locales des marchés intérieurs aux Etats-Unis pour l'écoulement des produits français. C'est évidemment une affaire d'initiative privée et qui dépend de l'énergie des intéressés en France.

Les établissements de toute première importance peuvent agir isolément ; pour les établissements qui ne voudraient pas encourir isolément des frais considérables, il devrait être possible de pou-

voir réunir des groupes afin de partager les frais. Si de tels groupes pouvaient obtenir l'appui officieux des Chambres de commerce de leurs régions respectives, un certain avantage moral en résulterait.

Il serait essentiel, je pense, ou au moins très utile, de s'adjoindre des Américains à chaque effort de ce genre, car, dans chaque pays, il y a de petites nuances insaisissables à toute personne qui n'est pas du pays même, et un Américain obtiendrait des conditions, surtout pour ce qui concerne l'établissement des premières relations et les questions de sécurité de payements, qui seraient très difficiles pour un étranger.

Je suis persuadé que chaque effort fait dans ce sens, tant modeste qu'il soit au commencement, pourrait avoir de grandes conséquences, surtout si on travaille pour la suppression des intermédiaires trop nombreux et pour les combinaisons qui assureraient la certitude de prompts payements, la simplification des questions sur la qualité des marchandises, etc.

Personnellement, je suis tellement persuadé de l'opportunité d'un tel effort, que je suis prêt à le seconder de toute manière qu'il me sera possible.

Comme je l'ai dit dans les notes précédentes, il a paru sage de ne pas formuler d'avance de programmes trop fixes ; je ne puis qu'espérer que les faits avancés provoqueront un examen et des discussions qui auront des résultats utiles.

Je me ferais un plaisir d'entrer dans des détails et, dans les limites de mon pouvoir, de fournir des informations à ceux qui voudraient les étudier dans le but d'un effort pratique. S'il devient possible de former une combinaison quelconque à laquelle je pourrais être utile, je l'aiderais de tout mon pouvoir; dans tous les cas, j'ai la pleine conviction qu'il ne peut qu'être utile d'étudier, à fond, les conditions générales dont j'ai cherché à esquisser les grandes lignes.

E. W. S. J^ne^.

FOSSE OU PLATE-FORME A FUMIER

Le fumier est un engrais précieux parce qu'il renferme toutes les matières nécessaires à l'alimentation des végétaux et doit par suite exiger de notre part une grande attention.

On a toujours été très préoccupé des pertes d'azote qu'entraîne la fabrication du fumier, et de nombreuses recherches ont été effectuées par les chimistes pour en étudier les causes et le moyen d'y remédier.

Nous allons, dans cet article, examiner si des expériences faites sur la bonne fabrication du fumier, on peut tirer une conclusion au sujet de l'emploi de la plate-forme ou de la fosse.

Un fumier abandonné sans soins, lavé par les pluies pendant l'hiver, desséché par le soleil pendant l'été, perd tous ses principes utiles. Conduire du fumier frais très chargé de carbonate d'ammoniaque dans une terre légère, c'est s'exposer à des pertes, car il devient la proie de ferments nitriques, et ses produits assimilables fabriqués prématurément sont entraînés par les eaux. C'est le contraire dans des terres fortes où la nitrification, par suite du manque d'air, est très lente.

D'après les travaux de mon éminent professeur, M. P.-P. Dehérain, les bactéries qui entrent en jeu dans le fumier proviennent du tube digestif des animaux ; dans la partie supérieure du tas de fumier, là où l'air pénètre, elles favorisent l'action de l'oxygène : la gomme et les sucres de la paille sont brûlés ; dans les parties les plus profondes, les bactéries s'attaquent à la cellulose. Un fumier fermenté est celui qui a subi toutes ces métamorphoses qu'on favorise en procédant à des arrosages réguliers à l'aide du purin, qui dissout l'acide carbonique, facilite l'accès de l'air dont l'oxygène active les combustions et ranime les bactéries ; peu à peu la paille se réduit, se désagrège, forme une masse molle et finalement prend l'aspect de l'humus.

Le fumier renferme alors de l'azote à deux états différents : une partie s'y trouve à l'état de carbonate d'ammoniaque rapidement utilisable, soit en nature, soit après nitrification. La fraction de l'azote du fumier, transformée pendant l'année qui suit son épandage dans le champ, n'est guère que le cinquième de la quantité totale, le reste de l'azote est engagé dans ces combinaisons stables qui ne se décomposent que lentement et constituent la richesse de nos terres fertiles. Il faut donc apporter tous nos soins à la

fabrication du fumier, éviter que les toits s'égouttent dessus et le lavent ou de l'éparpiller sans soins et sans l'arroser.

MM. Müntz et Girard, qui ont précisé les pertes qu'entraîne la mauvaise fabrication du fumier, trouvent que les pertes d'acide phosphorique et de potasse ne peuvent être dues qu'à un entraînement mécanique ou à une dissolution par l'eau de pluie; pour l'azote ces deux causes existent également ; ils attribuent donc en majeure partie à l'action de la pluie la perte de l'azote.

Maintenant que nous connaissons les recommandations du monde savant pour fabriquer un bon fumier et les pertes qu'il éprouve par suite des intempéries, voyons si on peut en déduire la disposition générale que devrait avoir le tas de fumier pour être bien préparé et conserver toute la valeur acquise.

D'après ce qu'on vient de voir, il ne fait aucun doute que dans les régions méridionales où les chaleurs de l'été sont de longue durée, très intenses et sèches, où aux équinoxes les pluies tombent par averses et en grande quantité, le tas de fumier, fosse ou plate-forme devrait être abrité pour corriger cet excès d'humidité d'une part, et de l'autre la trop grande dessiccation. C'est du reste l'avis formulé par plusieurs agriculteurs du Midi, et entre autres par M. H. Raibaud-Lange qui était directeur d'une ferme-école dans les Basses-Alpes.

Il est difficile maintenant de concevoir un fumier à plate-forme sans un homme spécialement chargé de s'en occuper. La confection indispensable des parois latérales du tas exige beaucoup de soins, car il faut que ces parois, au lieu d'être suspendues à la masse du tas, la supportent au contraire. Il est aussi évident qu'avec un ouvrier, appelé homme de cour, continuellement occupé à cette besogne, on produira un fumier bien supérieur de qualité à celui qu'on obtiendrait dans une fosse. Avec la plate-forme, tous les dangers peuvent être évités, toutes les recommandations pour arriver à un bon résultat peuvent être observées. En effet, il est plus facile de suivre la marche de la fermentation dans un tas de fumier placé au-dessus du sol que dans une masse de fumier enfouie dans une fosse. Les plates-formes permettent aussi la circulation facile des voitures, le chargement rapide et dans des conditions voulues, c'est-à-dire en levant le fumier par couches verticales. L'avantage reste encore à la plate-forme au point de vue de la construction ; car s'il s'agit d'une fosse, on a, en plus de la dépense constante représentée par la maçonnerie de l'aire, celle du terrassement, du déblai et celle d'un mur de pourtour sur les trois côtés.

La fosse augmente les difficultés du chargement et rend plus pénible le mélange des différentes couches de fumier, mais elle a l'avantage incontestable d'atténuer en grande partie les effets désastreux obtenus avec les plates-formes lorsque le fumier subit un tassement incomplet et reçoit des arrosages insuffisants,

avantage bien réel, car quand les fumiers réclament les soins les plus assidus, c'est-à-dire en plein été, des travaux urgents occupent tout le personnel.

La plate-forme est donc ce qu'il y a de plus recommandable à la condition que l'exploitation soit assez importante pour avoir un homme spécialement affecté à ce service; dans les autres cas la fosse est préférable.

Baron Henry D'ANCHALD.

(*Journal d'Agriculture pratique*, janvier 1899.)



Société de l'Imp. Théolier, J. Thomas et Cie

TABLE DE LA 2me LIVRAISON DU TOME XIX

DEUXIÈME SÉRIE

Année 1899. — 2me Trimestre.



PUBLICATION TRIMESTRIELLE

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

DEUXIÈME SÉRIE

TOME XIX

43me volume de la collection

ANNÉE 1899

3me LIVRAISON

Juillet, Août, Septembre.

SAINT-ÉTIENNE

SOCIÉTÉ DE L'IMPRIMERIE THÉOLIER

J. THOMAS & Cie

Rue Gérentet, 12

1899

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 1899

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la réunion du 17 juin 1899. — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de la séance du 1er juin 1899. — Projets de lois communiqués par la Chambre de commerce. — Publications artistiques foréziennes. — Vœu relatif au *Canal des Deux-Mers.* — Visite des fermes et exploitations dans les cantons de Saint-Etienne et de Saint-Héand. — Prix Lamayran. — Démission de membres de la Société.

Président : M. Joseph TEYSSIER, vice-président de la Section d'Horticulture.

Secrétaire : M. J. BIRON.

Les membres présents, au nombre de douze, sont : MM. Biron, Brunet, Chapelle, Croizier, Cros, Faure, Lapala, Otin fils, Revollier, Rossillol, Teyssier et F. Thiollier.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Vœux de la *Société des Agriculteurs de France* sur la taxation des graines et fruits oléagineux.

Communiqué à la Section d'Agriculture.

2° Communication de la Chambre de commerce de Saint-Etienne : Projet de loi relatif au *Régime des eaux* (Titre V du Code rural) ; proposition de loi sur *La vente et l'échange des animaux domestiques* ; projet de loi : *Du bail emphytéotique* (Code rural, titre V) ; proposition de loi sur la *Création d'une Caisse d'Assurances agricoles obligatoires contre la gelée, la grêle, les inondations, trombes, cyclones et ouragans* : proposition de loi concernant la *protection du vignoble français contre le phylloxéra* ; proposition de loi ayant pour objet de donner des garanties spéciales aux *prêts chirographaires* consentis aux agriculteurs et à constituer le *Crédit agricole immobilier*.

3° Démissions de membres de la Société envoyées par MM. Michalon et Clément Giron, de Saint-Etienne.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

4° Envoi, par la *Société nationale d'Horticulture de France*, du programme de l'Exposition générale des chrysanthèmes et fruits, qui aura lieu en novembre 1899, au Jardin des Tuileries, à Paris.

Communiqué à la Section d'Agriculture.

Travaux des Sections.

Section d'Agriculture et d'Horticulture. — Séance du 17 juin 1899. — Président : M. Croizier, doyen d'âge ; Secrétaire : M. Lapala, secrétaire-archiviste.

Une seule affaire a été soumise à la Section ; il s'agit de l'attribution du prix Lamayran en 1900.

Le concours qui aura lieu à Versailles comporte la question suivante : « *De l'utilité et de l'opportunité des façons de travailler la terre, des labours légers et profonds et des hersages suivant les différentes cultures et natures du sol dans le département de Seine-et-Oise.* »

La Section, considérant que le concours dont il s'agit n'intéresse que le département de Seine-et-Oise et que dès lors aucun membre de la Société ne serait en situation de rédiger un mémoire sur l'agriculture de ce département et de concourir utilement, estime qu'il n'y a pas lieu de donner de la publicité au programme précité.

La séance est levée à 11 heures.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf et le 6 juillet, à deux heures et demie du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire s'est réunie en Assemblée générale ordinaire, dans l'une des salles de la Chambre de commerce de Saint-Etienne.

Douze membres sont présents.

M. Ginot, président, étant absent pour raison de santé, l'Assemblée est présidée par M. Joseph Teyssier, vice-président de la Section d'Horticulture.

La séance étant ouverte, M. Biron, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion (1er juin 1899), lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le secrétaire général donne lecture de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée ; chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne, sauf les suivantes sur lesquelles il est immédiatement statué.

Projets de lois communiqués par la Chambre de commerce. — Il est décidé que les projets de lois suivants seront communiqués à la Section d'Agriculture :

1° Régime des eaux (Titre V du Code rural) ; 2° vente et échange des animaux domestiques ; 3° création d'une Caisse d'assurances agricoles obligataires contre la gelée, la grêle, les inondations, trombes, cyclones et ouragans ; 4° protection du vignoble français contre le phylloxéra.

Les deux projets de lois suivants seront transmis à une Commission composée de MM. Balay, Fougerolle et Point, notaires à Saint-Etienne. 1° *Du bail emphytéotique* (Code rural, Titre V) ; 2° Garanties spéciales aux *prêts chirographaires* consentis aux agriculteurs, et constitution du *Crédit agricole immobilier*.

Démissions de membres. — Acte est donné à MM. Michalon et Clément Giron, de leur démission de membres de la Société d'Agriculture.

TRAVAUX DES SECTIONS. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — M. Lapala, secrétaire-archiviste, donne

lecture du procès-verbal de la réunion de la Section d'Agriculture et d'Horticulture (17 juin 1899).

Ce procès-verbal est adopté sans observation.

Publications artistiques foréziennes dans les « Annales ». — M. Félix Thiollier fait connaître, sur la demande du Secrétaire général, qu'il sera bientôt en mesure de fournir les notices artistiques foréziennes relatives aux principaux tableaux exposés au dernier Salon, par les peintres foréziens. Une réunion de la Section des Arts et Belles-Lettres pourra avoir lieu vers les premiers jours du mois d'août, après entente préalable.

Canal des Deux-Mers. — M. François Chapelle demande la parole et donne lecture du vœu suivant, relatif à la création d'un canal des Deux-Mers.

L'Assemblée adopte ce vœu à l'unanimité et en demande l'insertion dans les *Annales* de la Société. Il sera adressé au Gouvernement.

Voir page 150.

Visite des fermes dans les cantons de Saint-Héand et de Saint-Etienne. — M. Otin, membre de la Commission de visite des fermes et exploitations dans les cantons de Saint-Etienne et de Saint-Héand, dit que, sans attendre le procès-verbal détaillé des opérations de la Commission, il est heureux de faire part, dès à présent, des excellents résultats obtenus par la propagande active de la Société d'Agriculture. Des progrès importants ont été constatés à tous les points de vue, qu'il s'agisse de la bonne tenue des écuries, des champs ou de l'initiative individuelle apportée aux défrichements d'incultes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AOUT 1899

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la séance du 22 juillet 1899. — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juillet 1899. — Médailles accordées à la *Société de tir de la Réserve et de l'Armée territoriale* et à la *Société des Sciences, Lettres et Arts de Rive-de-Gier.* — Désignation d'un trésorier. — Droit d'entrée dans la Société. — Candidature nouvelle.

Président : M. Emile Philip, président de la Section d'Horticulture.

Secrétaire : M. J. Biron.

Les membres présents, au nombre de onze, sont : MM. Alexandre, Biron, Chapelle, Cros, Evrard, Faure, Lapala, Otin fils, Emile Philip, Soleil et Teyssier.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts relative au 38e Congrès des *Sociétés savantes de Paris et des départements* ; envoi du programme.

Renvoyé à la Section des Sciences.

2° Circulaire du Président du Sous-Comité de la classe 41 de l'Exposition Universelle de 1899, demandant des renseignements sur les cultivateurs de diverses plantes.

Renvoyé à la Section d'Agriculture.

3° Circulaire de l'*Association Française pour l'avancement des Sciences*, qui tiendra son 28e Congrès en 1899 (du 14 au 21 septembre 1899).

Renvoyé à la Section des Sciences.

4° Demande formée par la *Société des Sciences, Lettres et Arts de Rive-de-Gier* pour obtenir une médaille en faveur d'une Exposition et concours régional de photographie.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

5° Demande, par la *Société de tir de la Réserve et de l'Armée territoriale*, de médailles destinées à être distribuées en prix au concours qu'elle a organisé.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

Travaux des Sections.

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Réunion du 22 juillet 1899. — Président : M. Otin fils, doyen d'âge ; Secrétaire : M. Lapala, secrétaire-archiviste.

En l'absence de M. Labully et de tout autre président ou vice-président, la présidence a été dévolue à M. Otin, doyen d'âge ; Secrétaire : M. Lapala, secrétaire-archiviste.

Affaires renvoyées à la Section. — 1° Circulaire de la *Société des scories Thomas*, préconisant la photographie des champs d'expériences qui permet de fixer les résultats obtenus.

La Section, considérant que la seule expérience que la Société a essayée ayant été faite trop tardivement n'a pas donné de résultats, estime qu'il convient de réserver l'emploi de la photographie pour des essais plus satisfaisants.

2° Règlement-programme d'une Exposition générale de chrysanthèmes et fruits organisée par la *Société nationale d'horticulture de France* et qui aura lieu dans le Jardin des Tuileries, à Paris, du mercredi 8 au lundi 13 novembre 1899.

A classer.

Communications diverses. — La Section estime qu'il y aurait lieu d'examiner à nouveau la question de la suppression du droit d'entrée à la Société et elle prie la prochaine Assemblée générale de s'en occuper.

La séance a été levée à onze heures.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf et le trois août, à deux heures et demie du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire s'est réunie en Assemblée générale ordinaire, dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Onze membres sont présents.

M. Ginot, président, ayant télégraphié l'impossibilité dans laquelle il se trouve de pouvoir assister à la séance, M. Emile Philip, président de la Section d'Horticulture, est invité à prendre place au fauteuil.

La séance étant ouverte, M. Biron, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée (6 juillet 1899), lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le secrétaire général donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée ; chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne, sauf les suivantes sur lesquelles il est immédiatement statué.

Demande de médailles formée par la Société de tir de la Réserve et de l'Armée territoriale. — L'Assemblée décide qu'il sera alloué à cette Société, pour être distribuées en récompenses : une médaille de vermeil du Conseil général ; une médaille d'argent et une grande médaille de bronze argenté.

Société des Sciences, Lettres et Arts de Rive-de-Gier. — La Société alloue également, à ladite Association, une grande médaille de bronze argenté pour être distribuée en récompense au concours régional de photographie qu'elle organise en ce moment.

TRAVAUX DES SECTIONS. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — M. Lapala, secrétaire-archiviste, donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section d'Agriculture et d'Horticulture (22 juillet 1899), lequel est adopté sans observation.

Nomination d'un trésorier. — M. Moulin, trésorier, ayant quitté Saint-Etienne, il y a lieu de lui donner le plus tôt possible un successeur.

M. Ginot ayant demandé à M. Bonniot, nouveau directeur de la Société générale, s'il serait disposé à remplir les fonctions de son prédécesseur, en a acquis la certitude. Mais il s'agit d'abord de recevoir M. Bonniot comme membre de la Société, avant de procéder à son élection comme trésorier. Sa candidature est donc posée à ce sujet.

Candidature nouvelle. — L'Assemblée admet, à l'unanimité des membres présents, la candidature, comme membre de la Société de :

M. Bonniot Jean-Jacques, directeur de la Société Générale, à Saint-Etienne, présenté par MM. Ginot et Biron.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 1899

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la séance du 19 août 1899. — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès - verbal de la séance du 3 août 1899. — Buste de M. François Chabas. — *Société des touristes de Bel-Air*; demande de médailles. — *Société nationale d'Horticulture du Portugal*; échange de publications. — Société de tir l'*Indépendante de Saint-Just-sur-Loire*; demande de médailles. — Champ d'expériences de *Fontainebleau.* — Rapport de la Commission de visite des fermes et exploitations et récompenses aux lauréats. — Candidature nouvelle. — Nomination d'un membre. — Nomination de M. Bonniot comme trésorier.

Président : M. Félix THIOLLIER, Vice-Président de la Section des Arts et Belles-Lettres.

Secrétaire : M. J. BIRON.

Les membres présents, au nombre de quinze, sont : MM. Biron, Chapelle, Croizier, Cognet, Cros, David, Evrard, Faure, Lapala, Otin fils, Rivolier, Rossillol, Soleil, Teyssier et F. Thiollier.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Lettre de M. le Ministre de l'Agriculture relative au changement de date à apporter au *Concours d'animaux reproducteurs*, à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1900, cette date coïncidant avec celle du même Concours ayant lieu en Angleterre.

Renvoyé à la Section d'Agriculture.

2° Lettre de M. le Préfet de la Loire concernant la publicité à donner, dans les Concours, en ce qui concerne les instruments agricoles.

Pris note pour l'envoi.

3° Lettre d'invitation de M. le Maire de Chalon-sur-Saône pour assister aux fêtes d'inauguration du buste de M. François Chabas.

Remerciements et regrets de ne pouvoir assister.

4° Lettre du Président de la Section du Congrès international de l'alimentation rationnelle du bétail pour l'Exposition Universelle.

Renvoyé à la Section d'Agriculture.

5° Communication de la *Société des Agriculteurs de France* relative à l'impôt foncier des propriétés bâties et à la nouvelle législation sur les indemnités en cas d'accidents agricoles.

A conserver au bureau.

6° Demande d'un prix formée par la *Société des Touristes de Bel-Air*, à l'occasion de leur concours annuel.

Regrets de ne pouvoir l'accorder.

7° Demande d'échange de publication formée par la *Société nationale d'Horticulture de Portugal*, à Lisbonne.

Accordé.

8° Demande, par la Société *l'Indépendante de Saint-Just-sur-Loire*, d'un prix à distribuer au Concours de tir qu'elle a organisé.

Regrets de ne pouvoir l'accorder, cette Société n'appartenant pas d'ailleurs à l'arrondissement de Saint-Etienne.

9° Demande d'appui moral et pécuniaire formée par le *Comité de protection du commerce et de l'industrie des voyageurs*.

Renvoyé à la Section d'Industrie.

Travaux des Sections.

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Président : M. Jules Ginot; secrétaire : M. Lapala, secrétaire-archiviste.

Communications diverses. — Une délibération du Conseil municipal de Saint-Etienne, en date du 29 juin 1899, est placée sous les yeux de la Section.

Cette délibération a pour objet de céder à la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, moyennant un loyer annuel de un

franc, pour servir à un champ d'expériences devant remplacer celui de la Vivaraize, un terrain contigu à l'Ecole professionnelle de la rue Fontainebleau.

La Section remercie M. le Maire et la municipalité de Saint-Etienne de cette cession et invite la Société à en tirer le meilleur parti possible.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à onze heures.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf et le sept septembre à deux heures et demie du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire s'est réunie en Assemblée générale ordinaire, dans l'une des salles de la Chambre de commerce de Saint-Etienne.

Quinze membres sont présents.

M. Ginot, président, ayant informé la Société qu'il ne pourrait assister à la séance de ce jour, M. Félix Thiollier, vice-président de la Section des Arts et Belles-Lettres, est invité à prendre place au fauteuil.

La séance étant ouverte, M. Biron, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée (3 août 1899), lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le secrétaire général donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée; chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne, moins les suivantes sur lesquelles il est immédiatement statué.

Inauguration du buste de M. François Chabas. — La Société envoie ses remerciements à M. le Maire de Chalon-sur-Saône pour l'invitation qu'il lui a adressée de se faire représenter aux fêtes d'inauguration du buste de M. François Chabas, en lui exprimant le regret de ne pouvoir l'accepter.

Société des Touristes de Bel-Air. — La Société regrette de ne pouvoir accorder à la *Société des Touristes de Bel-Air* le prix qu'elle lui demande à l'occasion de son concours annuel.

Société nationale d'Horticulture du Portugal. — L'échange de publications, demandé par la *Société nationale d'Horticulture* du Portugal, dont le siège est à Lisbonne, est accordé.

Société de tir : L'Indépendante de Saint-Just-sur-Loire. — La Société regrette de ne pouvoir accorder à la Société *L'Indépendante de Saint-Just-sur-Loire* le prix qu'elle demande à l'occasion du concours de tir qu'elle a organisé, cette Association appartenant à l'arrondissement de Montbrison.

TRAVAUX DES SECTIONS. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — M. Lapala, secrétaire-archiviste, donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section d'Agriculture et d'Horticulture (19 août 1899), lequel est adopté sans observation.

Champ d'expériences de Fontainebleau. — La Société adresse ses remerciements à M. le Maire et à la municipalité de la ville de Saint-Etienne pour la cession qui lui est faite du terrain avoisinant l'Ecole professionnelle, sur le cours Fontainebleau, terrain sur lequel pourra être établi le jardin d'expériences qui était à la Vivaraize.

Rapport de la Commission de visite des fermes et des prix culturaux. — Le Secrétaire général donne lecture du rapport dressé par la Commission de visite des fermes et des prix culturaux et adresse ses félicitations à M. Rossillol, rapporteur.

Voir page 162.

Récompenses aux lauréats de la visite des fermes et des prix culturaux. — L'Assemblée décide que la distribution solennelle des récompenses obtenues par les lauréats des visites de fermes et des prix culturaux, aura lieu dans la grande salle de la Chambre de commerce de Saint-Etienne, le dimanche 1er octobre prochain.

Nomination d'un membre. — A l'unanimité des membres présents, M. BONNIOT Jean-Jacques, directeur de la Société générale, à Saint-Etienne, présenté par MM. Ginot et Biron, est admis à faire partie de la Société.

Candidature nouvelle. — L'Assemblée admet la candidature de M. Dugas du Villard Antoine, ingénieur-agronome, 16, rue de la République, à Saint-Chamond, présenté par MM. Charles Neyrand et Victor de Boissieu.

Nomination d'un trésorier. — A l'unanimité des membres présents, M. Bonniot Jean-Jacques, directeur de la Société générale à Saint-Etienne, est nommé trésorier de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

LE CANAL DES DEUX-MERS

Par M. F. CHAPELLE

« Messieurs,

« Depuis quelques années, d'importants travaux publics, *canalisation de la Loire*, *canalisation du Rhône*, *Paris port de mer*, ont été tour à tour projetés, proposés, délaissés, puis remis à l'étude. Notre Société les a approuvés. Mais je viens, aujourd'hui, vous prier d'accorder une approbation, plus que cela, une recommandation spéciale, auprès du gouvernement, à un travail du même genre, mais autrement utile à la France tout entière, je veux parler du *Canal des Deux-Mers* qui doit rejoindre, dans notre propre pays, la mer Méditerranée et l'Océan.

« Rêvé déjà par François Ier, Henri IV et Louis XIII, par Richelieu et par Vauban; exécuté en minime partie et sur une médiocre échelle par Riquet; étudié de nouveau sous la Restauration par le commandant Galabert; repris enfin, de nos jours, par les ingénieurs Munier, Godin de Lépinay, Hardy, Prompt, Wickersheimer, Louis Verstraët et René Kerviler, tous plus compétents et plus autorisés les uns que les autres par leur science et leur expérience; ce projet, patronné par de nombreux et grands patriotes, devant les Chambres françaises, avait fini par forcer les portes du ministère des Travaux Publics et s'imposer à l'attention du chef de l'Etat. Puis un profond silence s'était fait sur lui.

« Il importe, aujourd'hui, de le faire aboutir définitivement, en le désignant de préférence au gouvernement, parmi toutes les entreprises du même genre. C'est qu'en effet les autres projets, tout en rendant de grands services aux habitants de leur parcours, ne sauraient entrer en comparaison, sous le rapport de l'utilité, avec le *Canal des Deux-Mers*. Les premiers sont, à côté du dernier, des projets d'intérêt local, en quelque sorte, tandis que le *Canal des Deux-Mers* est d'un intérêt aussi général que possible, essentiellement national. Les uns ne favorisent que le commerce intérieur, en risquant même d'introduire l'étranger, à nos dépens, tandis que l'autre assure l'existence de la France, sa sécurité comme nation, et

nous permet de braver fièrement les trames ourdies par l'étranger, non seulement pour la perte de notre commerce, mais encore pour notre disparition du rang des nations.

« Le *Canal des Deux-Mers* supprimera du coup pour nous la menace incessante du fort de Gibraltar, qui, combiné avec la conquête progressive de l'Egypte et de Suez par nos ennemis implacables, les Anglais, nous emprisonne dans le littoral de la Méditerranée, comme une souris prise dans un piège. De plus, ce canal toujours ouvert à nos amis ou alliés, et fermé à nos ennemis, en cas de guerre, nous sera d'un immense secours pour faire face, par tous les côtés, à toutes les attaques.

« J'en ai assez dit, pour qui sait réfléchir, en vue de la préférence à accorder à ce projet sur tous les autres projets similaires à l'étude.

« Mais il est un point que je ne saurais passer sous silence, parce qu'il constitue la plus forte objection réservée, à l'heure présente, au projet soumis à votre approbation ; il s'agit de l'énorme dépense à y consacrer, quand notre pays semble courir à la banqueroute. Que notre propre expérience nous instruise au moins à ce sujet. C'est l'argent français qui a payé le canal de Suez, et par ses manœuvres habiles et incessantes, l'Angleterre tend à l'exploiter à son profit exclusif et contre ses rivaux en navigation ; nous aurons donné le fouet pour nous faire fouetter. A Panama, nous en aurions fait presque autant, si l'échec immédiat n'était venu nous enlever la peine de voir et d'apprécier la fin. Ici, rien de tout cela n'est à craindre. Le travail, entrepris chez nous, nous appartiendra toujours ; nous en aurons à perpétuité la possession et la jouissance entière, sans la moindre entrave ou ingérance provenant de l'étranger, si nous n'avons pas toutefois, un jour, la sotte bonhomie de l'y installer nous-mêmes. Le plus petit sou dépensé le sera en terre française, par des mains françaises, et dans des mains françaises. De cette façon, il n'y aura, pour ainsi dire, qu'un échange rapide de monnaie, circulant de l'un à l'autre, au profit de chacun et de tous, sans que la nation perde une parcelle de son vaste trésor entassé toujours dans la même place, il est vrai, au moyen de dépôts aussi nombreux que partiels et différents. De tels avantages n'ont donc absolument rien de commun avec ceux qui ont distingué les affaires de Suez et de Panama, et ils nous épargnent tous les déboires que les précédents travaux nous ont déjà valus, ou nous vaudront plus tard. Ajoutons que les bénéfices en résul-

tant, par suite du trafic de la marine étrangère, obligée par son propre intérêt de se servir de ce passage très raccourci, étant recueillis aussi par la France, achèvent de donner à notre projet un ensemble de conditions on ne peut plus favorables, dont Suez et Panama étaient loin de jouir, et dont on s'est passé, néanmoins, avec un engouement aussi vif qu'irréfléchi et malheureux.

« Il est bien entendu que pour conserver à notre entreprise son caractère éminemment national, dans l'avenir, comme dans le présent, certaines précautions seront à prendre, dès le début, par les Chambres françaises. L'œuvre ne devra être approuvée par elles qu'à la condition expresse que le quart seul des actions ou obligations émises puisse passer à des mains étrangères, avec certaines formalités spéciales, et que nul ne soit admis à faire partie du Conseil d'administration s'il n'est Français, descendant de père et mère français, depuis trois générations successives ; et qu'enfin le directeur doive, en plus, être choisi par le gouvernement français sur trois candidats présentés par le Conseil d'administration. Comme complément de précautions, tous les employés dont le traitement dépasserait 6.000 francs, tant en principal qu'en gratifications ou indemnités servies régulièrement, devraient présenter deux générations d'ascendants paternels et maternels français. Pour les autres employés, il leur suffirait d'être Français, nés de père et mère français. Quant aux ouvriers, tâcherons ou non, le seul fait d'être Français de naissance leur ouvrirait l'entrée des chantiers de construction ou d'exploitation. Il ne faut pas oublier que le caractère de défense militaire reconnu au *Canal des Deux-Mers*, justifie parfaitement, aux yeux des partisans du droit des gens, ces restrictions aboutissant à des exclusions. Comme conséquence logique de ce point de vue, les surveillants ou directeurs de la construction devraient le plus souvent être pris parmi les officiers retraités du génie et de l'artillerie, ou parmi les conducteurs des ponts et chaussées ayant servi dans l'armée active.

« En somme, j'ai l'honneur, mes chers Collègues, de vous prier d'émettre, en Assemblée générale, un vœu tendant à recommander à la sollicitude des pouvoirs publics, la prise en considération de la demande d'utilité publique formée par la Compagnie du *Canal des Deux-Mers*, qui aura le double résultat d'enrichir la France, tout en assurant son indépendance sur mer, et la mettant à l'abri des coups de main sur les côtes. »

COMICE CANTONAL DE 1899

Visites des Fermes et Exploitations agricoles

DANS LES CANTONS DE

SAINT-HÉAND et SAINT-ÉTIENNE

Ainsi qu'elle l'avait décidé dans sa séance du 7 septembre 1899, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire distribuait solennellement, dimanche 1er octobre, dans la grande salle de la Chambre de commerce, les récompenses obtenues par les lauréats du concours ouvert dans les cantons de Saint-Etienne et de Saint-Héand entre les propriétaires et les fermiers pour la bonne tenue des exploitations, des cultures diverses, etc. Des prix étaient aussi attribués aux serviteurs de fermes, aux bergers, ainsi qu'aux petits jardins d'ouvriers.

La cérémonie était présidée par M. Melcot, Conseiller de préfecture, représentant M. le Préfet, absent de Saint-Etienne en ce moment. A ses côtés, avaient pris place : MM. Ginot, président de la Société ; Magand, président honoraire de la Section d'Agriculture ; Rossillol, rapporteur de la Commision de visite des exploitations ; Biron, secrétaire général, etc.

Au fur et à mesure de l'appel de leurs noms, les lauréats venaient recevoir leurs prix, médailles, diplômes ou espèces qui leur étaient remis par les soins de MM. Otin fils, membre de la Commission de visite ; Lapala, secrétaire-archiviste ; Teyssier, vice-président de la Section d'Horticulture et du trésorier.

L'entrée de la Chambre de commerce ainsi que la salle avaient été ornées de plantes vertes du plus bel effet, et, sur

le bureau, les arrivants admiraient les bronzes qui allaient être remis bientôt aux lauréats des prix d'honneur.

M. Melcot ayant ouvert la séance, M. Ginot, président de la Société, prend la parole et prononce le discours suivant, fréquemment interrompu par les applaudissements de l'assemblée :

« Messieurs,

« Permettez-nous tout d'abord de remercier M. Melcot, le si digne représentant du gouvernement de la République, d'avoir bien voulu accepter la présidence de cette distribution de récompenses aux lauréats de notre concours de fermes des cantons de Saint-Héand et Saint-Etienne. La présence du représentant du gouvernement en cette solennité est pour nous un honneur et un témoignage de sympathie auquel nous sommes très sensible. C'est aussi un encouragement pour notre Société à poursuivre avec un nouveau zèle, une nouvelle ardeur l'œuvre de progrès qu'elle s'est imposée.

« Nous remercions donc bien sincèrement le gouvernement de la République de l'appui moral et pécuniaire que, chaque année, il nous accorde si généreusement.

« Nous remercions aussi le Conseil général qui se montre toujours si généreux pour notre Société.

« Merci à tous ceux qui par leur concours empressé nous aident à remplir la mission que nous nous sommes imposée.

« Messieurs, depuis bien des années la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire avait mis dans son programme la tenue d'un concours agricole dans l'un des huit cantons de l'arrondissement de Saint-Etienne, et cela annuellement et à tour de rôle. Ce concours comprenait deux parties bien distinctes : 1° le concours des exploitations ou fermes ; 2° une exposition de tous les produits agricoles et horticoles. Cette année ce double concours devait se tenir à Saint-Héand : mais par des raisons que nous croyons devoir vous exposer, la première partie du concours seule a été maintenue, car une longue expérience a permis à la Société de constater que la partie la plus utile, la plus efficace de ses concours résidait non dans l'exposition des produits agricoles, mais plus particulièrement dans la première partie, dite des concours de fermes, c'est-à-dire dans les encouragements accordés aux agriculteurs les plus méritants, aux anciens et bons servi-

teurs agricoles, comme aussi aux instituteurs ruraux donnant un enseignement agricole à leurs élèves ; et encore aux ouvriers urbains, qui créent et entretiennent des jardins potagers.

« Quant à la deuxième partie du concours, qui a pour objet l'exposition des plus beaux produits de la ferme, si elle est plus appréciée du public dont elle frappe les yeux par la mise en scène, il n'en est pas de même pour les praticiens, qui chaque année ont pu constater que les résultats obtenus ne sont pas en rapport avec la peine et les importantes dépenses qu'elle occasionne ; aussi la Société a-t-elle cru bien faire en en diminuant la fréquence, afin de pouvoir consacrer plus de soins et plus de récompenses aux concours de fermes, qui, comme précédemment, seront annuellement tenus dans l'un des cantons ; tandis que les concours-expositions seront tenus seulement tous les deux ans, en suivant aussi un roulement régulier.

« Sans chercher à amoindrir la valeur des exhibitions, nous nous permettrons cependant de faire encore ressortir davantage l'importance des concours de fermes. Là, dans leurs visites, les jurés peuvent, en suivant un programme bien étudié, constater par eux-mêmes, en saisissant sur le fait avec preuves à l'appui, les diverses améliorations apportées à ces exploitations. Ils peuvent aussi dans un rapport substantiel consigner, faire ressortir, mettre en évidence le progrès accompli, et par contre, peuvent-ils aussi, sans blesser personne, placer dans des considérations générales leurs critiques et leurs conseils.

« C'est donc pour ces raisons que la Société a cru devoir modifier son programme et renvoyer le concours-exposition de Saint-Héand à 1902, date que nous vous engageons à retenir en vous priant de préparer, pour cette époque, une brillante exhibition de tous ces remarquables produits que vous savez si bien obtenir.

« Profitant de cette assemblée où se trouvent réunis les vrais agriculteurs praticiens des cantons de Saint-Héand et Saint-Etienne, nous nous permettons d'attirer leur attention sur l'importance qu'a, sur le rendement d'une exploitation, l'agencement des bâtiments, la qualité du bétail, des semences et les méthodes culturales employées. Présentement, ne nous occupant que de l'agencement, nous constatons que les fermes bien comprises sont encore très rares. Dans nos visites, que trouvons-nous souvent ? Beaucoup de vieux

le bureau, les arrivants admiraient le ... lumière, man-
être remis bientôt aux lauréats d ... ment sans air
M. Melcot ayant ouvert la ... es de la ferme ;
la Société, prend la par ... alisé, ayant de nom-
fréquemment interro ... purins s'entassent en y
semblée : ... microbes, d'où s'échappent
... votre entrée, vous saisissent à

« Mes ... oyer : gaz cependant précieux
... de la qualité des fumiers, qui à
« Permet ... sont retirés de là pour être entassés
si digne ... d'abri, ils sont détériorés par les pluies
d'avoir ... soleil qui les dessèche.
de réc ... fosses à purin, elles sont bien rares ; aussi
des ... purins, si riches en principes fertilisants, se
du ... chemins ou dans des prairies qu'ils brûlent
... disparaître dans le sous-sol.

« Presque toutes les granges à fourrage ont des entrées mesquines, par où les volumineux chars de foin passent péniblement. Si, par exception, l'entrée est vaste, vous trouvez souvent la circulation intérieure gênée par un pilier, un pan de mur, une charpente mal comprise qui gêne le déchargement.

« Par manque ou insuffisance de hangars, les chars et autres outils agricoles restent exposés aux intempéries, qui les détériorent, les usent plus que le travail.

« L'eau, cet élément indispensable, est souvent rare et presque toujours pénible à se procurer soit que, faute de quelques tuyaux, elle soit trop éloignée ou qu'elle soit dans un puits sans pompe pour la monter.

« Les chemins d'exploitation, quand il y en a, sont mal tracés, mal entretenus : aussi, là où il faudrait deux bœufs, en faut-il quatre pour rentrer foin ou autres produits.

« Les prairies sont mal égalisées, par conséquent difficiles à faucher, les irrigations sont incomplètes avec des rigoles à pentes trop fortes et irrégulières, en un mot tracées à l'œil.

« Tels sont, Messieurs, les principales imperfections, les principaux défauts que nous observons encore trop souvent dans beaucoup de fermes. Mais, par contre, nous constatons aussi avec une vraie satisfaction mêlée à un certain orgueil, que d'un concours à l'autre s'opèrent d'importantes améliorations pour lesquelles nous réservons nos plus hautes récompenses, espérant ainsi encourager nos vaillants agriculteurs à faire progresser notre si intéressante et importante industrie

Honneur donc aux lauréats et à tous ces intrépides
s, qui, sans jamais se rebuter, cultivent sans bruit
qui, pour produire, réclament tant de soins.
ous objectera avec raison que pour réaliser les
ns que nous venons de signaler, il faudrait
beaucoup de cet argent qui, en agriculture, se
ne si péniblement et si lentement. Sans blâmer cette prudence et sans chercher à vous entraîner dans des essais hasardeux, il nous semble cependant que la réalisation de quelques-uns des perfectionnements que nous venons de signaler se transformeraient bien vite de dépense en économie.

« A cet effet, il faudrait garder pendant la saison d'hiver un ou plusieurs ouvriers intelligents que vous avez l'habitude de renvoyer sous le prétexte peu fondé que pendant cette saison vous manquez d'occupation. Réfléchissez-y bien et vous verrez qu'avec un peu de prévoyance il est facile, dans une ferme où les travaux sont si variés, de trouver des occupations pour tous les instants ; le tout est de savoir les classer, les réserver. Vous vous apercevrez aussi que, tous comptes faits, la nourriture à part, le surcroît de dépense devient insignifiant et alors, pour peu que ces ouvriers soient bien dirigés, ils peuvent faire à peu de frais d'importants travaux. On nous dira encore que pour exécuter ces travaux il faudrait être géomètre, maçon, charron, menuisier, etc. ; on a bien un peu raison, mais, sans s'en douter, on est généralement plus capable qu'on ne le pense, on oublie trop que c'est en forgeant qu'on devient forgeron. Eh bien, tout d'abord, observez, étudiez vos travaux, prenez conseil, au besoin faites-vous aider par des spécialistes et, en peu de temps, vous serez étonnés de votre travail et de celui de vos ouvriers qui, eux aussi, en seront fiers.

« Ce que nous venons d'exposer n'est pas le résultat d'un rêve, mais bien d'une longue expérience qui nous a également démontré que pour être un bon agriculteur il fallait connaître un peu tous les métiers. Aussi, est-ce pour ces raisons que depuis plus de 20 années nous réclamons avec insistance qu'à l'école primaire rurale il soit donné un enseignement agricole élémentaire; comme aussi, qu'il soit créé des écoles professionnelles agricoles élémentaires et de 2e degré, tant pour les filles que pour les garçons, écoles où ces futurs agriculteurs pourraient apprendre ce métier d'apparence facile qui, cependant, pour être avantageusement exercé, réclame des connaissances si diverses.

« Permettez-nous encore d'attirer votre attention sur un article de notre programme qui, par le nombre des concurrents, a pris cette année une importance exceptionnelle, ce dont nous sommes ravis. Nous voulons parler du concours de jardins ouvriers, de ces petits jardins potagers qui nous semblent devoir exercer une influence si salutaire sur l'intéressante et grande famille de nos travailleurs urbains.

« Aussi croyons-nous faire œuvre utile en les poussant dans cette voie saine et moralisatrice qui leur rappelle leur origine, car presque tous ont quitté les champs pour la ville où ils ont cru trouver une existence plus large, plus facile. Mais, hélas ! bien vite ils se sont aperçus que là, comme ailleurs, il faut peiner pour vivre ; aussi sont-ils encore heureux d'aller passer quelques-uns de leurs dimanches auprès de leurs parents, de leurs amis, dans cette campagne qui fut leur berceau. Là, loin des soucis d'un travail monotone, ils respirent plus à l'aise cet air pur qui circule librement au travers de cette végétation qui les régénère. Là, ils se rafraîchissent en dégustant un lait pur ou un vin léger, mais naturel, qui ne ressemble en rien aux boissons de haut goût que trop souvent ils ont pris l'habitude d'absorber dans ces établissements enfumés, aux senteurs indéfinies : établissements où, souvent encore, ils entendent de ces discours emphatiques, irrationnels mais troublants, qui sont aussi mauvais pour l'âme et l'esprit que les boissons alcooliques le sont pour le corps, vrais poisons qui, pour être lents, n'en sont pas moins sûrs.

« Oui, certes, ces ouvriers ont bien raison de profiter des rares loisirs qu'ils peuvent avoir pour aller à la campagne y chercher un peu de calme et beaucoup de santé. Qu'ils y réfléchissent et ils reconnaîtront que, sans quitter cette ville, cette usine où ils sont plus ou moins avantageusement casés, il leur est encore possible de se procurer cette jouissance.

« Pour cela, il leur faut chercher, près de leur habitation, un petit coin de terre qui, selon leurs ressources, sera loué ou acheté pour être transformé en un plus ou moins grand jardin où, à temps perdu et avec l'aide de leur femme, de leurs enfants, ils cultiveront de beaux et bons légumes, produits qui seront d'autant plus appréciés qu'ils leur auront coûté plus de soins.

« Alors là, loin des tracas, des tentations malsaines, ils seront heureux et ce qui, de prime abord, semblait devoir être une charge, une cause de dépense, deviendra une source

d'économie pécuniaire et de santé dont seuls les pharmaciens et les cabaretiers pourraient se plaindre.

« Dans notre programme nous avons aussi réservé des récompenses, des encouragements pour les instituteurs qui veulent bien donner quelques notions d'agriculture à leurs élèves, mais, sans nous l'expliquer, nous avons le regret de constater que les candidats sont rares. Ce qui ne nous empêchera cependant pas de faire de nouveaux et pressants appels à la bonne volonté de nos distingués et dévoués instituteurs.

« Messieurs, nous terminons cette trop longue causerie en vous remerciant de l'attention que vous avez bien voulu nous prêter. »

M. Melcot se lève à son tour et s'exprime ainsi :

« Mesdames,

« Messieurs,

« Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de votre gracieux accueil. Merci, Monsieur le Président, des paroles de bienvenue si flatteuses que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, j'en conserverai le précieux souvenir.

« J'ai hâte de vous dire, au début de cette petite allocution, combien je suis heureux d'avoir été désigné par M. le Préfet de la Loire, absent actuellement, pour le représenter à cette fête de l'agriculture.

« Vous connaissez assez, pour me dispenser d'insister, quelles sont les sympathies du premier magistrat de ce beau département pour les associations qui, comme la vôtre, se livrent passionnément à l'étude si vaste et si féconde des questions se rattachant à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, aux lettres, aux sciences et aux arts. C'est cette étude faite par des hommes éminents qui a contribué à accroître notre domaine intellectuel et nos richesses nationales.

« L'année dernière, et pour la troisième fois, M. le Préfet a présidé cette distribution de prix et il a été heureux de vous apporter à tous, à cette occasion, ses cordiales et bien sincères félicitations. Il vous a félicités, Messieurs les membres du bureau, de votre dévouement, de votre activité qui assurent le bon fonctionnement de cette association et qui la maintiennent au premier rang où l'ont placé dès son

début, vos efforts constants, vos succès persévérants. M. le Préfet de la Loire a félicité aussi vos lauréats et il a adressé aux concurrents malheureux des paroles d'encouragement qui ont été pour ceux-ci un puissant stimulant pour l'avenir.

« Moi aussi, Messieurs, je tiens à vous apporter à tous aujourd'hui mon modeste mais bien cordial tribut d'éloges. Vous êtes des travailleurs et, à ce titre déjà, vous avez droit à notre estime, à notre sympathie ; vous avez, n'en doutez pas, l'une et l'autre.

« L'agriculture est une des sources de richesses de notre belle France, et c'est vraiment aimer et bien servir sa patrie que de contribuer comme vous, Messieurs, dans la limite de vos forces, à assurer sa prospérité.

« Le département de la Loire, par sa merveilleuse industrie, par la puissance de ses relations commerciales, par son agriculture même, apporte sa large part de bien-être, de prospérité à notre grande et noble patrie. Vous encouragez le travail, sous toutes ses formes, vous excitez une saine émulation entre tous les membres de cette grande famille ouvrière que nous aimons si justement. Pour atteindre le but que vous vous êtes assigné vous avez obtenu le concours de l'État et du Département. Ce concours était bien naturel, car vous n'ignorez pas que la sollicitude des pouvoirs publics n'a jamais fait défaut aux travailleurs de la terre et de l'industrie ; ils peuvent toujours, les uns et les autres, compter sur l'appui du Gouvernement de la République.

« Continuez, Messieurs, à apporter à l'œuvre que vous avez entreprise, l'énergie fortifiante, le zèle éclairé, le dévouement cordial que vous lui avez donnés jusqu'ici et vous pouvez être assurés du concours du Gouvernement, du Département et de vos concitoyens. »

L'allocution de M. Melcot, empreinte d'une chaleur communicative, est vivement applaudie. Puis, M. Biron, secrétaire général, fait l'appel des lauréats, dont les noms se trouvent dans le palmarès ci-après.

Nous avons été frappé de l'aspect présenté par la fête agricole dont nous ne pouvons donner qu'une faible esquisse. Tous ces cultivateurs, propriétaires ou fermiers, que la grande salle des fêtes de la Chambre de commerce avait peine à contenir paraissaient appartenir à la même famille, quoique

venus des points extrêmes des deux cantons : Rochetaillée, Marcenod et Fontanès. Tous aussi applaudissaient fraternellement les heureux lauréats des prix d'honneur, soulignant ainsi leur mérite et le discernement de la Commission qui les avait proposés. Puis c'étaient les serviteurs et les bergers depuis longtemps chez le même patron ; les ouvriers cultivant le petit jardinet de famille pendant les heures de loisirs que laisse le travail quotidien.

En somme, bonne et heureuse journée pour tous et, en particulier, pour l'excellente Société d'Agriculture qui a montré une fois de plus que le dévouement de ses membres est toujours infatigable.

M. Melcot, dont la bienveillance a été particulièrement remarquée, pourra témoigner aussi du bon emploi qui est fait des subventions que la Société reçoit du Gouvernement et du Département.

RAPPORT

SUR

LES PRIX CULTURAUX ET LES VISITES DES FERMES

en 1899

DANS LES CANTONS DE SAINT-ÉTIENNE ET SAINT-HÉAND

MEMBRES DE LA COMMISSION :

MM. Bruyas, de Saint-Martin-en-Coailleux ;
Fontvieille, de Saint-Genest-Lerpt ;
Otin fils, de Saint-Etienne ;
Fillon, de Rive-de-Gier ;
Rossillol, de Saint-Etienne, *Rapporteur*.

Messieurs,

La Commission que vous avez nommée dans votre Assemblée générale du 4 mai 1899 pour la visite des fermes des cantons de Saint-Héand et de Saint-Etienne, a l'honneur de vous rendre compte de la mission que vous avez bien voulu lui confier.

Elle a eu à s'occuper de 69 demandes, nombre bien supérieur à ceux fournis par les Annales de la Société d'Agriculture dans les concours précédents.

Sans remonter bien haut, si on consulte le concours de 1887, pour les mêmes cantons, on est en présence de 8 demandes.

Les craintes manifestées lors de ce dernier concours ne subsistent donc plus, et avant d'aborder les détails concernant chacune des exploitations visitées par la Commission, celle-ci doit vous exposer les améliorations générales qu'elle a été heureuse de constater.

Dans toutes les occasions, visites de fermes, concours, la Société d'Agriculture n'a cessé par ses publications, par ses commissaires, d'appeler l'attention des cultivateurs sur l'emploi des engrais chimiques, sur le perfectionnement du matériel agricole, etc.

Ses appels n'ont pas été infructueux; la Commission, dans ses visites du 26 juin au 2 juillet et des 17 et 18 du même mois, a pu constater les efforts faits par un grand nombre de cultivateurs dans le but d'améliorer leur outillage et d'obtenir un rendement plus considérable par l'emploi des engrais chimiques.

Au point de vue du matériel, indépendamment des batteuses qui sont nombreuses, la Commission a vu plusieurs faucheuses, une moissonneuse, des scarificateurs, concasseurs, bineuse et semoir.

De ce côté là il y a donc progrès ; quoique lent, ce progrès ne s'arrêtera pas là, c'est notre ferme espoir.

Quant à l'emploi des engrais chimiques, notamment de la poudre d'os, il faut se rendre à l'évidence. Par suite de cet emploi, les terrains de Saint-Héand, dans les parties les plus reculées, Fontanès, Marcenod, Saint-Christô, ont donné des résultats merveilleux. La Commission a pu constater sur son parcours, des champs de blés dont la culture ne laissait rien à désirer, au point de vue de l'abondance et de la propreté. Ces communes, éloignées de notre ville où elles puisaient autrefois les engrais propres à féconder leur sol ont eu recours aux produits chimiques, et, par suite, leur culture qui était ci-devant coûteuse est devenue rémunératrice.

Aux genêts, à la bruyère, aux parties incultes, ont succédé des prairies et des céréales qui n'ont rien à envier à celles de la plaine.

Grâce à ces produits si souvent recommandés par la Société d'Agriculture, ces localités ont pris un grand essor au point de vue agricole, car le cultivateur, sous un petit volume, a trouvé tous les éléments de nature à féconder ses terrains, ce qu'il ne pouvait faire autrefois, à cause de la distance et des frais de transport, temps, etc.

On peut dire, sans exagération, que la poudre d'os a produit dans ces montagnes, dont l'altitude varie entre 750 et 800 mètres, une révolution agricole, révolution bienfaisante.

La Commission regrette néanmoins de n'avoir pas rencontré des taureaux susceptibles d'être primés, bien qu'elle ait vu quelques jolies têtes de bétail, race Salers et croisement de cette race. Elle espère que les observations qu'elle a faites au cours de son passage, jointes à celles de la Société d'Agriculture, seront entendues et mises en pratique.

La tenue des étables laisse toujours à désirer, critique faite bien des fois et avec raison. Cela tient à plusieurs causes ; ce

sont d'anciennes étables basses, mal ventilées et qui sont devenues insuffisantes par suite du développement donné à la culture.

Les étables récentes sont plus confortables, elles sont plus aérées, plus larges et la tendance est à recueillir le purin, bien que ce ne soit pas encore ce que nous demandons depuis longtemps. Mais il y a lieu de reconnaître une amélioration, sur beaucoup de points la Commission a pu voir le fumier abrité et le purin transporté au moyen de tonneaux.

Enfin, pour terminer, elle a le plaisir de vous apprendre que dans ses visites elle a été à même de constater 65 hectares de défrichement pour céréales et la création de 35 hectares de prairies; c'est là un progrès palpable qui fait honneur aux cultivateurs de ces cantons et dont la Société d'Agriculture ne peut qu'être fière.

1re Section. — *Propriétaires exploitant par eux-mêmes.*

1. M. Brun Jean, propriétaire à Montirté, commune de l'Etrat.

La propriété acquise par M. Brun au lieu de Montirté a une contenance d'environ 14 hectares, dont il a fait un immense verger. On y compte près de 1.400 pieds d'arbres fruitiers, tels que cerisiers, poiriers, pommiers, etc. La plantation est de date récente et, dans un avenir prochain, elle sera en plein rapport.

Depuis son acquisition, M. Brun a fait défricher environ un hectare et demi, qu'il a converti en céréales et en luzerne, grâce aux engrais chimiques ; sa grande prairie bien irriguée a été bonifiée au moyen de 200 sacs phosphate du Creusot et 100 sacs de la maison Coignet et Cie.

Il a, en outre, fait construire une étable avec grange suivant les meilleures méthodes ; le purin est recueilli dans une fosse au sud de la grange au moyen d'un conduit recueillant tous les produits de l'étable.

Au-dessous de la grange, nous avons constaté une laiterie très bien comprise.

L'étable comprend 4 bœufs, 2 génisses, 6 vaches, 2 chevaux, le tout dans un état d'entretien parfait.

Comme ensemble d'amélioration, notamment pour les chemins qu'il a créés et ceux qu'il a améliorés, votre Commission vous propose de lui décerner un **Prix d'Honneur**.

2. BLANCHET Jean, propriétaire au Goutton, commune de l'Etrat.

Le domaine du Goutton a déjà fait l'objet d'une récompense dans un précédent concours. Depuis, M. Blanchet, animé toujours des mêmes sentiments, a continué à bonifier sa propriété dont il était autrefois le fermier.

Aidé de sa famille (neuf enfants), il a défriché environ quatre mille mètres carrés qu'il a mis en céréales et fait deux chemins de service pour les besoins de son domaine. Il nous a montré un concasseur et un trieur.

M. Blanchet ayant déjà reçu la Médaille d'Or, notre jury est d'avis de la lui rappeler avec diplôme et félicitations.

3. Mme veuve IMBERT, propriétaire à Joyaux, commune de l'Etrat,

Exploite audit lieu une ferme où son mari a fait exécuter plusieurs défrichements qui lui ont valu, dans un précédent concours, une médaille d'argent.

Mme Imbert ayant continué ces défrichements sur un point escarpé au-dessus de la route de Saint-Héand, votre Commission est d'avis de lui accorder un rappel de médaille d'argent avec diplôme.

4. M. TERRASSE Jean-Baptiste, propriétaire au Coin, commune de Saint-Héand,

Fait valoir avec ses co-héritiers, audit lieu, un domaine de 35 hectares et y entretient 15 têtes de bétail dont deux bœufs.

La semence est de 80 doubles et la production varie entre 750 et 800 doubles dont 1/4 en seigle.

Il a défriché environ deux hectares qu'il a mis, partie en céréales et partie en pré, complanté d'arbres fruitiers en bon état.

La culture est soignée ; c'est pourquoi votre jury vous propose de lui décerner une médaille d'argent.

5. M. FAYOLLE Joannès, propriétaire à Monichard, commune de Saint-Héand, exploite avec ses quatre fils un domaine de 20 hectares sur les flancs de la vallée de Monichard.

L'étable bien tenue comprend 6 vaches, 1 taureau, 2 bœufs race Salers, un cheval.

En raison du défrichement qu'il a opéré dans une partie pentueuse, sur une surface de 3 hectares, votre Commission vous propose de lui allouer une médaille d'argent.

6. M. BERLIER Jean-Marie, propriétaire à Maisonnette, commune de Saint-Héand,

Possède une étable bien aménagée, 8 vaches, 1 génisse, 2 bœufs, 2 taureaux, 1 cheval, pour une surface de 25 hectares. La semence est d'environ 90 doubles pour une production variant entre 750 à 800 doubles.

M. Berlier possède un scarificateur et une batteuse en commun avec plusieurs propriétaires voisins.

Bien qu'il n'existe pas de défrichements nouveaux, votre Commission ayant constaté une bonne culture et la tendance à perfectionner le matériel, vous propose de lui attribuer une médaille d'argent.

7. MM. MOULARD frères, co-propriétaires aux Maisonnettes, font valoir une ferme d'environ 25 hectares (10 vaches, 2 bœufs, 1 cheval).

Ils ont défriché 2.500^{m2} environ qu'ils ont mis en céréales, la culture est faite d'une façon irréprochable.

Les labours sont parfaits, les blés propres.

Placé à une altitude qui varie entre 750 à 800 mètres, on y voit une très belle végétation due aux soins de cultivateurs soigneux et à l'emploi de la poudre d'os.

Le ménage est propre et tenu avec goût.

Le jury vous propose de leur décerner une médaille d'argent.

8. M. VILLEMAGNE Jean-Claude, propriétaire aux Maisonnettes, commune de Saint-Héand,

N'a qu'une contenance de 15 hectares dont près de 3 hectares de bois de taillis.

Son étable, convenablement tenue, renferme 6 vaches, 2 bœufs et un cheval.

Il emploie la poudre d'os depuis plusieurs années et se félicite du rendement qu'il en a obtenu.

En raison de l'eau qu'il a captée au-dessus de ses bâtiments et que la Commission a vu couler au milieu de la

ferme, du bon état de la propriété, votre Commission vous propose de lui accorder une médaille d'argent.

9. M. MARQUET Michel, propriétaire aux Aliziers, commune de Saint-Héand,

A bonifié le domaine que lui a légué son père et cela d'une façon notable. Il a converti en terres propres au froment, 3 hectares de genêts et transformé 3 hectares de terre en prairies. Aussi lorsque la Commission est passée, elle a pu constater que cette ferme serait bientôt divisée en deux, le propriétaire faisant provision de pierres et bois de charpente pour une construction très prochaine.

M. Marquet est un bon cultivateur ; il travaille avec méthode, soin ; ses récoltes sont propres et il emploie chaque année 30 sacs de poudre d'os.

En raison de ce qui précède, votre Commission est d'avis de lui décerner une médaille de vermeil.

10. M. MOULARD Jean-Baptiste, propriétaire à La Roche, commune de Saint-Héand,

Fait valoir une propriété d'environ 13 hectares pour lesquels il a 5 vaches, 2 bœufs et 1 cheval.

Il sème environ 50 doubles et en récolte 400.

La Commission tout en constatant le bon état des cultures invite M. Moulard à être plus soigneux, notamment de la tenue de son étable ; elle vous propose de lui accorder une médaille de bronze.

11. M. CIZERON André, propriétaire au Jantin, commune de Saint-Héand,

A fait quelques défrichements ; il a défoncé un inculte de un hectare environ qu'il a mis en céréales et a créé une métérée de pré.

Sa propriété, assez vaste, est située dans un pays accidenté qui présente des difficultés et ne répond pas toujours aux dépenses qu'on y fait.

M. Cizeron sème 110 doubles dont 1/3 de froment et en récolte 900.

Son étable comprend 7 vaches et un cheval.

Votre Commission vous propose de lui donner une grande médaille de bronze.

12. M. Fléchet Antoine-Marie, propriétaire à La Combe, commune de Marcenod,

Possède une jolie ferme sur les flancs de la colline qui aboutit au chef-lieu de la commune. Le terrain est fertile, la culture soignée ; les arbres fruitiers y sont vigoureux.

Cette ferme entretient 8 vaches, 2 bœufs, 1 cheval, 4 chèvres, 15 moutons et produit 800 doubles dont 1/5 de seigle ; la laiterie est convenable et bien tenue.

M. Fléchet a, un des premiers de cette commune, fait l'emploi de la poudre d'os. Il possède une batteuse en commun avec plusieurs propriétaires voisins.

Votre Jury est d'avis de lui décerner une médaille d'argent.

13. M. Mazenod Jean-Claude, propriétaire à Couzon, commune de Marcenod exploite un domaine de 10 hectares, composé de 4 hectares de prés, 5 hectares 1/2 de terres et 1/2 hectare de bois taillis.

Il a défriché 3.000 mètres carrés de bruyères et exécuté des drainages de pierres sèches pour avoir de l'eau de table. Il a créé deux puits à eau.

Cette propriété est travaillée par la famille Mazenod, dont les enfants, à temps perdu, font des manches d'outils.

Votre Commission vous propose de lui décerner une médaille d'argent.

14. M. Chomienne Jean-Baptiste, propriétaire à Fontanieux, commune de Marcenod, possède l'une des plus belles étables de cette région. On y compte 8 vaches, 2 bœufs, 1 taureau et 1 cheval, animaux choisis, propres et bien tenus.

Le ménage de cette ferme est tenu d'une façon irréprochable, les abords de la ferme sont de même et la culture est belle.

M. Chomienne a créé une fosse à fumier et a défriché 6.000 mètres carrés sur bois de pins.

La Commission vous propose de lui accorder une médaille d'argent des Agriculteurs de France.

15. M. Bouchut Jean-Etienne, propriétaire au moulin Chorel, commune de Marcenod,

Fait valoir au dit lieu un domaine de 15 hectares, dont 5 hectares en prés et 10 hectares en terres, avec une étable

composée de 10 vaches, 2 bœufs, 1 taureau et 1 cheval. A son entrée, il n'y avait que 8 bêtes à cornes.

C'est donc une amélioration à retenir, au profit de M. Bouchut qui a fait un défrichement de plus de 2 hectares. Il emploie environ 25 sacs de poudre d'os, par an, et récolte 800 doubles de blé.

Votre Jury vous demande une médaille d'argent.

16. M. Fléchet Benoît, propriétaire à Thevenon, commune de Marcenod,

Exploite audit lieu une ferme où il a apporté depuis quelques années de notables améliorations.

Il a défriché, depuis peu, plus de quatre mille mètres, d'où il a extrait plus de 250 voitures de pierres dont une partie a été employée à faire des murs de soutènement et à améliorer les chemins de service.

M. Fléchet depuis longtemps fait emploi de la poudre d'os, environ 25 sacs par an, et entretient 6 vaches et 2 bœufs.

L'étable et les abords de la ferme sont tenus avec goût. La récolte en céréales est de 600 doubles de froment pour 60 de semence.

Votre Commission demande pour lui une médaille de vermeil.

17. M. Thizy Marie-Benoît, propriétaire à Machizeaux, commune de Marcenod, d'un domaine de 10 hectares environ d'un seul tènement, bien situé et desservi par un chemin vicinal et la route de Saint-Symphorien.

Cette propriété est cultivée d'une façon admirable. A côté des céréales qui sont de toute beauté, on voit croître des choux-fleurs, des haricots, en un mot une culture faite avec intelligence et soin.

Avec une surface assez restreinte, il récolte 500 doubles de froment et y entretient 8 vaches, et 1 cheval.

L'étable est propre, le fumier abrité et, au-dessous, nous avons constaté un petit réservoir à purin.

Votre Jury estime qu'il y a lieu de décerner à M. Thizy une médaille d'argent des Agriculteurs de France.

18. Mazenod Jean-Fleury, propriétaire au Vieil-Albuzy, commune de Saint-Christô-en-Jarez, d'un petit domaine de

8 hectares, moitié prés, moitié terres situé sur un point culminant dont l'accès est difficile. Les terrains qui avoisinent les bâtiments de la ferme sont pentueux, difficiles à travailler.

Néanmoins M. Mazenod a fait un hectare de prairie et défriché 12 métérées pour céréales.

La culture est bonne, grâce aux soins du propriétaire et à l'usage de la poudre d'os.

Bien que la surface de ce domaine soit petite, M. Mazenod y entretient 7 vaches race Salers et 11 brebis.

Votre Commission vous demande pour lui une médaille d'argent.

19. MAZENOD Etienne-Marie aîné, au Vieil-Albuzy, commune de Saint-Christô-en-Jarez,

Ancien fermier avec son frère, le précédent, du domaine Brossy, ils en sont devenus les propriétaires. Cette ferme entière nourrissait alors 8 vaches ; aujourd'hui qu'elle est divisée, grâce au travail et à la persévérance des frères Mazenod, aux améliorations qu'ils y ont apportées, on compte 16 bêtes de bétail.

Mazenod Etienne occupe les bâtiments neufs créés en 1885 : l'étable est bien comprise, propre et bien aérée. Nous y avons trouvé 6 vaches, 2 génisses, 1 cheval et 6 brebis, bêtes de choix et bien tenues.

La laiterie est convenable et M. Mazenod nous a déclaré vouloir l'améliorer.

Le domaine d'une superficie de 9 hectares comprend 4 hectares de prairies, 4 hectares de terres et 1 hectare de bois.

Comme défrichement, M. Mazenod en a fait 8 métérées et il emploie les engrais chimiques.

Il nous a montré une bineuse et un semoir construits d'après ses indications, outils appelés à supprimer autant que possible la main-d'œuvre de plus en plus exigeante dans nos campagnes.

M. Mazenod est un agriculteur intelligent, un chercheur, qui rend des services aux cultivateurs de la région, par ses recherches et les connaissances qu'il a acquises lui-même au prix de longs efforts. Il possède un champ d'expériences où il cultive avec succès un peu de vigne, le fraisier, la pomme de terre et le blé, ces deux derniers d'une façon soignée et pour un certain nombre de variétés.

Votre Jury vous propose d'accorder à M. Mazenod une **Médaille d'or** avec félicitations.

20. M. Fayolle Jacques, propriétaire aux Imbert, commune de Fontanès, est entré dans cette exploitation depuis deux ou trois ans. Sa contenance est de 8 hectares seulement ; l'an dernier, il y a employé cent sacs de poudre d'os.

Il a créé 3.000 mètres carrés de prairies et défriché 2.000 mètres de mauvais taillis.

Lorsqu'il a pris possession de cette ferme, Fayolle l'a bonifiée et y entretient aujourd'hui 6 vaches et 1 cheval dont nous lui avons fait des éloges.

Votre Commission vous demande pour lui une médaille d'argent.

21. M. Mazenod Jean-Marie, propriétaire au Puy, commune de Sorbiers, exploite audit lieu une ferme de 94.000 mètres carrés dont 24.000 mètres carrés de bois et 6.000 mètres carrés d'incultes ; le surplus moitié terre et moitié pré, soit 64.000 mètres ce qui lui permet d'y nourrir 5 vaches, 1 génisse et 1 joli taureau race normande.

Il entretient un kilomètre de chemin rural au moyen des pierres qu'il extrait de ses terres.

Sa récolte est de 250 doubles pour 20 de semence.

Votre Jury est d'avis de lui accorder une médaille de bronze argenté.

22. M. Bossu Pierre, propriétaire au Puy, commune des Sorbiers, entretient dans une ferme de 8 hectares, 4 vaches, 1 génisse et un cheval.

Cette ferme est bien tenue, l'étable convenable et la récolte est soignée.

M. Bossu emploie la poudre d'os et dans le jardin contigu à la maison d'habitation, jardin propre et tracé avec goût, nous avons vu trois ruches. Il a, en outre, construit un hangar avec des pierres provenant de défoncements.

Votre Commission vous propose de lui décerner une médaille de bronze doré.

23. M. Gallot Claude, propriétaire au Ban, commune de Sorbiers nous a montré une étable bien faite occupée par

7 vaches, 1 génisse et 1 cheval. Il serait à souhaiter pour lui particulièrement qu'il fît un petit puits à purin, à peu de frais et dont le résultat serait immédiat.

En raison d'une source qu'il a captée au-dessus des bâtiments pour la conduire à la porte de son habitation et du bon état de culture,

Votre Commission vous demande une médaille de bronze argenté.

24. M. Galland Claude, propriétaire et fermier au lieu de Montchovet, commune de Sorbiers, exploite un domaine d'une dizaine d'hectares où il nourrit 7 vaches, 1 génisse et 1 cheval. Le bétail est beau et sa tenue irréprochable.

M. Galland a bonifié d'une façon notable les terrains qu'il a achetés et annexés à la ferme de son père.

Votre jury est d'avis de lui accorder une médaille de bronze doré.

25. M. Mathevon Jean-Marie, propriétaire à la Chambeyronière commune de Sorbiers, d'un domaine de 15 hectares, dont 9 en prairies, 5 de terres et le surplus en bois, n'a que 8 vaches, 1 génisse, 1 cheval, 14 brebis, car il vend une partie de son foin aux mines du bassin.

Il emploie la poudre d'os et a mis en pré 17 métérées de terre.

Votre Commission propose de lui accorder une grande médaille de bronze.

26. Mathevon Joseph, propriétaire à Lonzonière, commune de Sorbiers, d'une surface de 15 hectares dont 6 en pré, possède 10 vaches et 1 cheval. Il sème 60 doubles et récolte environ 600 doubles. Il emploie la poudre d'os ; il a fait 6.000 mètres carrés de défrichement.

Le verger qu'il possède au-dessus des bâtiments est bien tenu.

Votre jury estime qu'il y a lieu de lui donner une grande médaille de bronze des Agriculteurs de France.

27. M. Seytre Jean-Marie, propriétaire à la Barbanche, commune de Rochetaillée, a trouvé lors de son entrée dans

cette ferme — il y a plus de 2 ans — 5 vaches, aujourd'hui il en a 7, grâce aux améliorations qu'il y a apportées.

Il a défriché 6.000 mètres carrés pour céréales et créé un pré de 9.000 mètres carrés. Il a, en outre, labouré de vieux prés épuisés qu'il a ramenés à un bon état de culture.

De ses terres, il a extrait quantité de pierres qui ont servi à faire des murs de soutènement sur une longueur de 80 mètres carrés.

Votre Commission est d'avis de lui accorder une médaille de bronze des Agriculteurs de France.

2e Section. — *Fermiers.*

1. M. NEYRET Pierre, fermier des Hospices, à Villars, exploite un domaine de 30 hectares, moitié prés et moitié terres.

Entré depuis neuf ans, ce fermier a apporté quelques améliorations, en défrichant un hectare d'inculte, aujourd'hui en céréales, et en convertissant en prairies deux hectares de terres.

L'étable bien construite, ne possède pas de fosse à purin, le fumier n'est pas abrité, deux conditions essentielles demandées par la Société d'Agriculture bien des fois, mais le fermier recule devant ces frais qui incombent sans doute en partie au propriétaire mais auxquels lui-même devrait contribuer, car il en recueillerait les fruits. Ce cas, nous l'avons constaté, dans toutes les fermes en général, mais dans celui-ci il est moins excusable car il s'agit d'une administration et en appelant son attention sur ce point, son régisseur lui rendrait service.

Ce fermier est soigneux et mérite d'être aidé ; il est travailleur et ses bestiaux, race Salers, pour la plupart, sont propres, vigoureux et choisis.

Votre Jury vous demande une médaille de bronze doré.

2. M. CHALAYER Jacques, fermier de M. Gauthier, près le bourg de Villars, n'a pu nous donner exactement la superficie du domaine qu'il fait valoir depuis de nombreuses années, mais après l'avoir parcourue et d'après les renseignements qui nous ont été fournis, on peut estimer à plus de 20 hectares sa contenance.

Par les défrichements qu'il a opérés sur une surface de

trois hectares dans une partie ingrate; par la création de quatre hectares de prairies; ce fermier a augmenté sensiblement le produit de ce domaine. Sur le versant ouest de la propriété, il a creusé un puits qui alimente un réservoir destiné à l'alimentation de son bétail, 11 bêtes à cornes dont 2 bœufs puis 1 cheval.

Il a en outre créé un chemin de service dans la partie haute de la ferme, et il entretient aussi le chemin rural longeant la propriété, chemin que nous avons reconnu dans un bon état.

En considération de ce qui précède, votre Commission vous propose de lui décerner une médaille d'argent des Agriculteurs de France.

3. M. Brun Mathieu, fermier de M. Brun Rambert, à Ecullieux, commune de la Fouillouse. A défriché depuis plusieurs années environ douze mille mètres d'incultes qu'il a mis en céréales et dont la végétation est parfaite. Il a, en outre, créé trois métérées de pré. A l'intérieur de la ferme il a fait creuser deux puits, l'un destiné à la laiterie et le second est muni d'une pompe qui donne l'eau nécessaire aux besoins du ménage.

M. Brun a, d'autre part, assaini la maison qu'il habite par un conduit recueillant les eaux du talus contre lequel elle est adossée et il a fait aussi canaliser le purin des étables qui se perdait autrefois dans la cour.

Ses prairies sont bien tenues, les blés sarclés, et bien que la surface du domaine ne soit pas grande, M. Brun y entretient néanmoins 12 vaches laitières, une génisse et deux chevaux.

En raison des améliorations ci-dessus relatées, la Commission est d'avis de lui accorder une médaille d'argent.

4. M. Croze Joseph, fermier à la Bertrandière, commune de l'Etrat, exploite audit lieu la ferme de Mme Francisque Balay, ferme entièrement close de murs, de 40 hectares environ, dont 10 en bois.

Il a défriché 8.000 mètres carrés de genêts et a créé une vigne de 3.000 mètres dont la tenue est parfaite.

L'étable divisée en deux parties et séparée par un chemin de service comprend dix-neuf têtes de bétail et trois chevaux. Inutile de s'arrêter sur la bonté et la beauté de cette étable qui a valu à son propriétaire de nombreuses récompenses.

Le jardin du fermier est fait avec goût et M. Croze y a joint l'agréable à l'utile. Nous y avons compté douze ruches abeilles.

La laiterie bien conditionnée est très propre.

M. Croze possède une batteuse, une faucheuse et lors de notre passage, il recevait une moissonneuse ; à son entrée, il a trouvé cette propriété dans un état d'entretien laissant à désirer, aujourd'hui on peut la citer comme une des plus belles de notre région non pas seulement au point de vue des bâtiments qui ont été construits avec tout le confort désirable, mais au point de vue du bon entretien des prairies et terres, et des améliorations que M. Croze y a faites.

Lors même que celui-ci a été primé dans certains cas pour des faits spéciaux,

Votre Jury vous demande un **Prix d'Honneur**, soit un **objet d'art**.

5. M. Vérot Jean-Baptiste, fermier à la Thérie, commune de l'Etrat, exploite avec beaucoup de goût sa ferme, dont une grande partie est pénible et composée de terrains maigres.

Son étable de construction récente est bien faite, elle est propre et le purin est recueilli dans un tonneau.

Il a défriché environ 8.000 mètres d'inculte d'où il a extrait quantité de pierres dont il a ferré les chemins du voisinage.

Il possède 4 génisses, 7 vaches race Salers, 20 moutons, 1 cheval.

M. Vérot est un cultivateur soigneux, travailleur, pour lequel votre Commission vous demande une grande médaille de bronze doré.

6. M. Bertholet Pierre, fermier de M. Lafond, à la Guittardière, commune de Saint-Héand, occupe depuis 8 ans ce domaine d'une contenance d'environ 20 hectares, qui était dans un mauvais état lorsqu'il y est entré.

Depuis, il a créé 3 hectares de prairies et défriché 2 hectares d'inculte qu'il a transformés en céréales.

Son étable proprement tenue renferme 11 vaches, 2 génisses et 2 chevaux.

La partie défrichée par ce fermier est accidentée et éloignée de la maison d'habitation ; c'est au prix de beaucoup d'efforts et de persévérance qu'il a pu obtenir les résultats qu'il nous a montrés.

Il possède également un jardin entrenu avec beaucoup de soins et qu'il est rare de rencontrer dans les fermes.

C'est un fermier à imiter, et, pour le récompenser de ce qu'il a fait, votre Commission vous propose de lui accorder la médaille d'argent fondée par un de nos sociétaires.

7. MM. Cizeron frères, fermiers de M. Thiollier, aux Astiers commune de Saint-Héand,

Cette ferme importante a déjà été l'objet d'une récompense dans un précédent concours au profit de M. Cizeron leur père pour les améliorations importantes qu'il y avait faites.

MM. Cizeron frères n'ont fait que poursuivre l'œuvre commencée, en défrichant deux hectares d'inculte qu'ils ont mis en céréales.

La Commission a visité l'ensemble de ce vaste domaine, dont la culture est faite avec un soin parfait; elle a pu admirer un champ de froment d'une grande étendue, et d'une propreté remarquable.

Elle a constaté aussi une plantation de betteraves, deux hectares environ, avec des plants provenant de semis faits dans leur jardin, dont l'état ne laisse rien à désirer.

Leur étable proprement tenue compte 4 bœufs, 1 taureau, 13 vaches. 1 génisse, 2 chevaux et 75 moutons; il est regrettable que nous n'ayons pu constater ni fosse à purin, ni abri pour le fumier.

En résumé, MM. Cizeron frères cultivent avec amour le domaine qui les a vus naître; leurs sœurs tiennent le ménage et les dépendances avec autant de soin que de zèle, c'est pourquoi votre jury vous demande pour eux une médaille d'argent des *Agriculteurs de France.*

8. M. Cizeron Claude, fermier aux Astiers, commune de Saint-Héand,

Travaille la terre avec ardeur. Bien que son domaine soit de beaucoup inférieur à celui qui précède, M. Cizeron n'en est pas moins méritant.

Entré avec 4 vaches, il en possède aujourd'hui 6, plus 2 génisses. Il a défriché 7.000 mètres carrés d'inculte, qu'il a mis en céréales et créé une prairie de 5.000 mètres dans la vallée des Astiers.

La Commission est d'avis de lui accorder une médaille de bronze argenté.

9. M. Cizeron Jean-Marie, fermier de M. Louison, à Villemagne, commune de Saint-Héand, est un cultivateur soigneux et avide de conseils.

Sa ferme d'une contenance de 10 hectares à peine, lui permet d'entretenir 8 bêtes à corne, grâce à sa bonne culture.

Il récolte environ 300 doubles dont 3/4 de froment.

La Commission a constaté un défrichement d'inculte d'une contenance de 25.000 mètres carrés, inculte qui a fait place à un beau champ de céréales. Il a, en outre, créé une prairie de 5.000 mètres.

Pour ces divers motifs, votre Commission vous demande une médaille de bronze doré.

10. M. Moulard Jean-Baptiste, fermier à Montrond commune de Saint-Héand, depuis 15 ans, pour Mme Laroche de Lyon, cultive un domaine de 35 hectares environ comprenant beaucoup d'incultes et de bois, si l'on songe que l'étable n'a que 11 vaches, 2 génisses et 1 cheval.

Ce fermier dont les fonds sont la plupart montagneux, accidentés, a défriché plus de deux hectares de genêts où nous avons vu un beau seigle et un champ de pommes de terre en pleine valeur.

Mme Moulard est une bonne ménagère, ses meubles sont propres, et elle joint à cette qualité celle de couturière à temps perdu en faisant des vêtements pour ses enfants.

Nous y avons vu une machine à coudre.

M. Moulard est digne d'une médaille de bronze argenté.

11. M. Montagnon Claude, fermier de M. Odin, au Plat du Coin, commune de Saint-Héand, a défriché trois mille mètres pour céréales ; c'est un cultivateur soigneux, dont l'étable est bien tenue. La cour, les abords de la ferme sont propres ; le fumier est à l'abri et le purin est recueilli. C'est évidemment, sous ce rapport, une des fermes réunissant le mieux les conditions voulues bien qu'il reste quelque chose à faire, en créant un réservoir plus étanche et en le munissant d'une pompe.

Pour un domaine de 16 hectares dont la plus grande partie en terre, l'étable compte 9 vaches, 2 bœufs, une truie et 11 petits.

La Commission vous demande pour M. Montagnon une grande médaille de bronze des Agriculteurs de France.

12. M. Jacquier Antoine, fermier de M. de Fraix aux Pales, commune de Saint-Héand, a succédé à son beau-père il y a 19 ans.

Le domaine a une superficie de 49 hecctares comprenant 13 hectares de prairies, 35 mètres carrés de pâturages et le surplus en terres; peu de bois.

La semence employée est de 44 doubles de froment, 160 de seigle et 37 d'avoine, pour une production de 1.200 doubles, soit 6 pour 1. C'est donc un rendement peu satisfaisant, eu égard à la dépense, mais il ne faut pas oublier qu'il est dans la partie haute de la commune, partie froide, où le terrain est maigre.

Son étable est, avec celle de MM. Cizeron frères, des Astiers, la plus belle de la commune de Saint-Héand ; construite depuis quelques années, elle a été aménagée suivant les goûts du jour, spacieuse et aérée. Elle compte 13 vaches, 1 taureau, 4 bœufs, 2 chevaux, 2 truies et 11 petits, 65 moutons.

M. Jacquier est un cultivateur intelligent ; la laiterie, la porcherie et les diverses dépendances de la ferme sont bien tenues ; il a défoncé et nivelé une terre qu'il a mise en prairie sur une surface de 2 hectares.

Votre Jury vous propose de lui décerner une médaille d'argent des Agriculteurs de France.

13. M. Jolivet Jean-Marie, fermier de M. de Fraix, aux Chirottes commune de Saint-Héand, est né dans cette ferme en 1825, il a donc 74 ans et il continue à la faire fructifier.

Ce brave fermier a terminé ses défrichements depuis longtemps ; tous ses soins consistent à parfaire ses défrichements par de bons engrais, une irrigation soignée et de cette façon, pour une surface relativement peu grande, il entretient 12 bêtes à cornes. En hiver, il engraisse des bœufs, c'est sa spécialité. Nous avons trouvé sa ferme dans le meilleur état possible, tant au point de vue de la bonne culture que de l'état des bestiaux et de tout ce qui contribue à faire conserver un fermier de père en fils.

Nous vous demandons pour lui une grande médaille de bronze.

14. M. Fontvieille Jean-Marie, fermier à la Croix de la Grange, commune de Saint-Héand, occupe une des vastes fermes de cette commune. Les bâtiments sont grands, bien aérés et séparés par une vaste cour.

L'étable comprend 13 vaches, 3 génisses, 1 taureau, 2 bœufs et 1 cheval pour une superficie de 26 hectares, dont 5 hectares en bois ou incultes.

Depuis son entrée Fontvieille a converti un hectare de terre en pré et nivelé une bosse ; il fait beaucoup de pommes de terre et du trèfle en abondance.

La Commission vous demande une médaille de bronze des *Agriculteurs de France.*

15. M. Jacquemont Jacques, à Malleval, commune de Saint-Héand, fermier de M. de Fraix depuis 3 ans, occupe la ferme contiguë au château de Malleval.

Les abords de la ferme laissent beaucoup à désirer ; cela tient uniquement au manque de conduit pour le purin qui se répand partout. Sur notre observation, le fermier répond que le propriétaire le lui a promis à son entrée.

Jacquemond est un travailleur rempli de bonne volonté, qui cultive avec soin. Il sème 80 doubles et en récolte de 8 à 900. Son étable compte 18 bêtes à cornes, 1 cheval et une truie.

Dans la basse-cour, nous avons pu admirer près de 80 têtes de volaille choisie.

Votre Jury vous demande, pour Jacquemont, une médaille de bronze des *Agriculteurs de France.*

16. M. Colomb Jean, fermier depuis 19 ans aux Angénieux, commune de Saint-Héand, a transformé ce domaine qui a une surface de 16 hectares.

Il a exécuté plus de 300 mètres de drainages ; défriché 2.000 mètres d'incultes et bonifié le surplus des terres en arrachant quantité de pierres qui ont servi pour les drainages qu'il a faits, et pour des murs de clotûre et de soutènement.

Il emploie la poussière d'os ; sa culture est faite d'une façon admirable, son jardin est bien tenu, il y cultive la fraise, ce qui est très rare dans ce pays, c'est le seul que nous ayons vu s'occuper de cette plante.

En considération de ce qui précède, nous vous demandons pour lui une médaille de bronze doré.

17. M. Goutagny Jean-Louis, fermier à Masson, commune de Saint-Héand, pour M. Louison, occupe cette ferme depuis 18 ans.

La superficie de ce domaine est d'environ 20 hectares et lui permet d'avoir une étable de 17 bêtes à cornes et 1 cheval.

Il a défriché six mille mètres d'incultes ; mais le mérite de M. Goutagny consiste surtout dans les améliorations qu'il a faites au lieu de Basson dans une propriété personnelle de 9 hectares où il a exécuté 8.000 mètres de défrichement dans un sol très mauvais, très aride. Il a enlevé de cette partie là et du surplus de ce petit domaine environ 1.500 mètres de pierres qu'il a répandues dans les chemins du voisinage, ou qui ont été employées à construire des murs. En un mot, il récolte aujourd'hui 600 doubles dans cette petite ferme qui ne comptait autrefois que pour mémoire, étant donnée sa situation, au nord de Saint-Héand, dans la partie haute et froide.

Votre Jury vous demande une médaille d'argent des *Agriculteurs de France.*

18. M. Régnier Jean-Marie, fermier à la Molandière, commune de Saint-Héand, d'un domaine de 25 hectares, récolte annuellement 900 doubles, moitié seigle moitié froment.

Il a défriché un inculte de 15.000 mètres carrés d'où il a extrait environ 60 mètres cubes de pierres qu'il a répandues sur les chemins du voisinage. Il a créé 15 métérées de prairies et fait emploi de la poudre d'os, environ 10 sacs par an.

En parcourant son domaine nous avons pu reconnaître que la culture était faite avec soin.

M. Régnier fait chaque année environ 25 métérées de pommes de terre, c'est un de ses meilleurs produits.

La Commission vous demande pour lui une médaille d'argent.

19. M. Jay Antoine, fermier de M. Borel, aux Atheux, commune de Saint-Héand, où il est né, cultive cette ferme avec autant d'ardeur que s'il en était le propriétaire.

Ce domaine a une surface de 40 hectares, mais il comprend beaucoup de bois et d'incultes. Il est situé sur un point élevé, froid et dont le terrain est pauvre.

M. Jay sème annuellement 100 doubles pour en récolter de 7 à 800, moitié froment moitié seigle.

Son étable, convenablement tenue, renferme 12 bêtes à cornes, 1 cheval et 1 truie.

Il a défriché 4 hectares de genêts, remplacés aujourd'hui par un beau champ de seigle et froment. Il a aussi créé 3 hectares de prairies.

Grâce à l'emploi de la poudre d'os, (20 sacs par an). M. Jay a sensiblement augmenté le produit de sa ferme. Antérieurement il n'employait comme fumier que ceux provenant de la ferme, étant donné la distance qui le sépare de notre ville.

Pour le récompenser de son énergie et des améliorations qu'il a faites, votre Commission demande pour M. Jay une médaille de vermeil.

20. M. Philibert Etienne, fermier des Hospices de Saint-Etienne, au lieu de la Pesselière, commune de Saint-Héand, a succédé à son père qui y était entré il y a environ 25 ans. La surface de ce domaine est de 72 hectares environ, dont 20 en bois et 20 en pâturages, soit 32 hectares de cultivable.

Ce fermier est digne d'être récompensé si l'on songe que les locaux d'habitation et d'exploitation sont d'un accès pénible, difficile, éloignés de la route de Saint-Héand et de Fontanès ; que le pays maigre, froid et élevé est privé d'eau bien souvent et que malgré toutes ces difficultés, le produit de cette ferme a presque doublé, grâce aux défrichements opérés par son père ou par lui. Il emploie 50 sacs de poudre d'os chaque année.

M. Philibert a défriché plus de 8 hectares d'incultes et de genêts, sur lesquels il cultive des céréales, partie froment, seigle et avoine.

Il reste encore beaucoup à faire dans cette ferme, étant donné son étendue : certains détails qui ont leur importance sont du domaine du propriétaire, tels qu'un abri pour le fumier, fosse à purin, etc.

Le plus bel éloge de ce fermier est de savoir qu'à son entrée en 1874, son père payait 1.150 francs de loyer ; aujourd'hui le fermage est de 1.750 francs, non compris les impôts qui s'élèvent à plus de 300 francs.

L'étable assez vaste contenait 4 bœufs, 16 vaches ou génisses, 1 cheval, 50 moutons, 1 truie et 5 chèvres.

Votre Commission vous demande pour M. Philibert une grande médaille de vermeil.

21. M. Voutat Benoît, fermier à La Fay, commune de Saint-Héand, cultive un domaine de 24 hectares environ, dont la bonne moitié en céréales.

La semence est de 85 doubles pour une production variant entre 8 et 900, soit 10 p. un : la culture est bien faite, propre ; la pomme de terre est cultivée avec fruit, environ 3 hectares par an.

La Commission a constaté dans cette ferme une laiterie bien comprise et soignée ; le fumier est abrité.

M. Voutat exploite sa ferme avec 2 bœufs, 9 vaches, 1 cheval. La porcherie, bien tenue, avait 1 truie et 6 petits.

C'est un cultivateur laborieux pour lequel votre Jury vous demande une grande médaille de bronze.

22. M. Vernay Jean-François, aux Brunetons, commune de Marcenod, fermier de M. de Jerphanion,

Entré comme domestique, il est aujourd'hui le chef de cette importante ferme qui a plus de 40 hectares et dont la récolte en céréales est de 1.100 doubles, 1/3 d'avoine et le reste en froment.

Il a défriché cinq mille mètres d'inculte et amélioré les prairies par l'emploi de la poudre d'os (30 sacs par an). Par ses soins, ses aptitudes et sa vigilance, il possède, sans contredit, la plus belle étable de cette région, en tant que races du pays ; nous avons compté 17 vaches, 4 bœufs, 2 taureaux, 8 chèvres et 3 brebis, bestiaux choisis et vigoureux tenus d'une façon irréprochable. Indépendamment des jours créés dans les étables pour l'aérage et la ventilation, nous avons vu deux cheminées d'appel, dont le fonctionnement nous a paru parfait.

En raison de ce qui précède, la Commission est d'avis de décerner à M. Vernay une médaille de vermeil.

23. M. Robert Jean-Benoît, fermier à la Valette, commune de Marcenod, d'un domaine de 15 hectares dont 4 hectares 1/2 en prés, 9 hectares en terres et 1 hectare 1/2 en bois ; possède 2 bœufs, 9 vaches et un cheval. Il élève aussi deux truies.

Il a défriché 3.000 mètres d'inculte pour céréales ; il fait emploi de la poudre d'os. Aussi ses prairies sont fertiles, c'est ce qui explique la quantité de bétail pour un nombre d'hectares de prés assez restreint. Sa récolte en céréales est de 700 doubles pour 60 de semence.

Votre Jury demande pour M. Robert une médaille de bronze des Agriculteurs de France.

24. M. Vachon Antoine-Marie, fermier à Montmain, commune de Marcenod, depuis 29 ans, exploite une ferme de 40 hectares dont 1/3 est à l'état d'inculte.

Il emploie chaque année 50 sacs de poudre d'os.

Comme disposition d'étable, il y a mieux, mais cela concerne le propriétaire qui devrait faire quelques sacrifices pour un fermier aussi laborieux qui paie aujourd'hui 1.700 francs de fermage, alors qu'à son entrée il donnait 1.100 francs et avait 5 hectares de terrain de plus qu'à ce jour.

Il entretient dans cette ferme, 15 vaches, 2 génisses, 2 bœufs 1 cheval, 34 moutons, 7 chèvres et il élève 2 truies.

La culture de cette propriété étant faite avec soin, votre Commission vous demande pour lui une médaille d'argent.

25. M Bonny Jean-Marie, fermier à Bobillon, commune de Saint-Christô-en-Jarez, n'est là que depuis 4 ans, mais il a déjà fait des améliorations notables, en captant l'eau au-dessus de la ferme pour la conduire à l'intérieur. Il a défriché 6.000 mètres de mauvais bois qu'il a mis en céréales et bonifié ses prairies par l'usage de la poudre d'os.

Son étable est bien tenue, les bestiaux, au nombre de 12, sont propres et choisis.

Votre Commission estime qu'il y a lieu de lui décerner une médaille d'argent.

26. M. Raphard Jean-Claude, fermier au Fléchet, commune de Saint-Christô-en-Jarez, a succédé à son père. Depuis sept ans, il a fait deux hectares de défrichement; à son entrée il y avait 4 vaches, aujourd'hui on y compte 7 vaches, 2 génisses et 1 cheval.

L'étable est bien tenue. Le fumier est abrité.

L'étendue du domaine est de 10 hectares dont 2 hectares en bois.

Par suite de la plus-value donnée à ce domaine par M. Raphard, votre Jury vous demande pour lui une médaille d'argent.

27. M. Gilibert François, fermier depuis 14 ans à Chevalard commune de Saint-Christô-en-Jarez, cultive un domaine de 13 hectares dont un en bois taillis.

Il a fait un défrichement de 3 métérées (mauvais taillis), en a extrait quantité de pierres dont une partie à été employée à réparer les bâtiments de l'exploitation.

Son étable, qui compte 9 vaches et 1 cheval est bien tenue ; nous y avons vu une truie, une brebis superbe et son agneau.

Le fumier est abrité et le purin recueilli dans une fosse ordinaire.

Il a, de plus, capté une source au-dessus des bâtiments, dont la conduite flue dans la cour de la ferme ; il a contribué à la réparation d'un vaste hangar.

En raison de ces améliorations M. Gilibert est digne de recevoir une médaille d'argent.

28. M. Seux Antoine, fermier à La Flache, commune de Sorbiers, exploite un domaine de 30 hectares appartenant à M. Barrallon.

Ce domaine ne possède pas de terrains incultes, et, bien qu'il y ait 12 hectares de prairies et 18 hectares de terres, l'étable ne compte que 2 bœufs, un taureau et 8 vaches, car une partie du foin est livrée à divers industriels.

M. Seux est un cultivateur intelligent; ses prairies sont fertiles eu égard à l'emploi de la poudre d'os, et ses céréales sont propres. Tout est fait avec soin et méthode. L'étable est parfaite, les abords de la ferme sont aussi tenus d'une façon convenable.

Votre Commission demande pour M. Seux une médaille de vermeil.

29. M. Berger Louis, fermier à Chadey, commune de Sorbiers, depuis onze ans, n'a pour exploitation que 7 hectares moitié prés, moitié terres.

Il y entretient 6 vaches, la culture y est faite avec beaucoup de soin.

Il a défriché depuis son entrée 1 hectare d'inculte où il a aujourd'hui de beaux blés.

Votre Commission vous demande une médaille d'argent.

30. M. Vallot Jean, fermier des Hospices de Saint-Etienne, à La Chana, commune de Sorbiers, a succédé à son père il y a deux ans.

Il a défriché 3 000 mètres carrés environ de mauvais terrain où il cultive des céréales.

La surface de ce domaine est grande ; il sème chaque année 120 doubles pour en récolter 900 environ. Certaines parties

sont susceptibles d'améliorations. M. Vallot étant jeune et plein de bonne volonté, en aura raison pour ce qui est de son ressort.

Nous avons compté dans son étable 4 bœufs, 7 vaches, 2 génisses, 1 taureau, 1 cheval et 20 brebis.

Votre Commission vous demande pour lui une médaille de bronze doré.

31. M. Seux Benoît, fermier des Hospices de Saint-Etienne, à la Voute, commune de Sorbiers, a succédé à son père ; ils sont depuis 60 ans dans cette exploitation.

Le domaine est étendu et compte beaucoup de parties ingrates. Il y a peu de prairies, à peine 3 hectares ; cependant ce fermier y entretient 7 vaches, 1 taureau et 1 cheval, à cause de la quantité de trèfle qu'il fait chaque année et qui y réussit à merveille. On peut dire que c'est un terrain à trèfle.

Le pays est montagneux et froid.

M. Seux a défriché environ 2 hectares 1/2 d'incultes, de parties rocailleuses, où nous avons vu un beau champ de blé et des pommes de terre en pleine végétation. C'est un fervent de la poudre d'os.

Votre Jury vous demande pour lui une médaille d'argent.

32. M. Faure Claude-Marie, fermier de M. de Rochetaillée, à la Monginière, commune de Saint-Jean-Bonnefonds, a succédé à son père dans cette ferme où ils sont entrés en 1850.

Ce domaine, composé de vastes bâtiments et hangars, comprend 18 hectares de prairies et 14 hectares de terres, plus de 5.000 mètres carrés de bois taillis pour les besoins de la ferme.

Son étable bien aménagée compte 4 bœufs, 2 taureaux, 12 vaches, 1 cheval, 1 âne, 1 bouc et habituellement une truie. Le purin se rend dans une fosse au nord de la ferme, et, au moyen d'un tonneau, on arrose le fumier situé tout près de là, au nord également.

Ce fermier n'a plus d'inculte à défricher, car, depuis son entrée, il en a fait plus de 3 hectares ; la bruyère et les genêts ont fait place à des champs de froment, de pommes de terre etc.

Il a converti 37.000 mètres de terres en prairies que nous avons parcourues et qui sont en bon état.

Il possède deux batteuses, une faucheuse-moissonneuse, et ne s'arrêtera pas là certainement dans le perfectionnement de son matériel.

Il a contribué à l'érection d'un vaste hangar abritant d'une part, son matériel, ses chars, une partie de son fourrage et, dans les dépendances, nous avons constaté une porcherie bien comprise. Tous les transports des matériaux, les fouilles et les déblais ont été à sa charge.

Par ses drainages, près de 700 mètres de longueur en 3 parties, il a bonifié la partie haute du domaine. Les drains ont été établis avec des pierres provenant des minés qu'il a faits dans les parties défrichées.

Il a construit neuf aqueducs sous les chemins avoisinant et desservant sa ferme.

Il a créé une vigne de 4.000 mètres dans un mauvais sol.

Par suite de la création de son hangar, il a dû créer un nouveau jardin au sud des bâtiments, jardin d'où il a extrait beaucoup de pierres. En amont des bâtiments, à 150 mètres environ, il a creusé un puits, où on peut capter l'eau en quantité pour les besoins de la ferme.

M. Faure est un cultivateur émérite qui a bonifié d'une façon notable le domaine qui lui a été confié; la production de celui-ci a augmenté très sensiblement, grâce à son travail et à son énergie.

Il ne cultive aujourd'hui que le froment dont il est le fournisseur comme semence aux gens du voisinage. Sa récolte est 1.200 doubles en moyenne. Il a été le propagateur de la poudre d'os dans cette commune. La consommation qu'il en a faite depuis plusieurs années est la suivante :

En	1893	20	tonnes de la maison	Coignet et Cie.	
	1895	10	—	—	—
	1897	5	—	—	—
	1898	12	—	—	Cambon.
	1899	25	—	—	Coignet et Saint-Gobain.

M. Faure tient une comptabilité. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que sa culture est parfaite et qu'il est admirablement secondé dans son œuvre par Mme Faure, excellente ménagère, et le concours de ses fils et filles, dont le dévouement est sans bornes.

En considération de ce qui précède, votre Commission vous demande, pour M. Faure, un **grand Prix d'Honneur**.

33. M. Berger, fermier au Champ, près de La Terrasse, à Saint-Etienne, est bien connu de la Société d'Agriculture qui a eu l'occasion, dans plusieurs concours, de le récompenser pour les bestiaux qu'il avait présentés.

La Commission a visité sa ferme dont la culture est faite avec goût ; son étable est en rapport avec la surface cultivable ; elle compte 2 taureaux, 2 bœufs, 17 vaches, 2 génisses et 2 chevaux.

M. Berger est un de ces fermiers privilégiés par rapport au voisinage de la ville, la facilité des engrais, etc.

La Commission reconnaît qu'il a défriché 2.000 mètres environ ; qu'il a entretenu avec soin 400 mètres de chemins créés antérieurement et fait construire de ses deniers une écurie.

Dans ces conditions, elle vous demande une grande médaille de vermeil pour M. Berger.

34. M. Pichon, fermier au Champ, près La Terrasse à Saint-Etienne, se trouve comme le précédent dans d'excellentes conditions pour bonifier une exploitation agricole ; la proximité de la grande ville lui permet d'avoir des engrais à volonté et à peu de frais.

Aussi les terrains qu'il cultive sont-ils productifs. Les céréales sont de toute beauté et bien sarclées.

L'étable de cette ferme comprend 2 bœufs, 1 taureau hollandais, 20 vaches ou génisses, même race ; 2 vaches salers, 3 chevaux et 1 poulain.

Pour la bonne tenue de cette ferme, de son étable en particulier, la Commission est d'avis de lui accorder une médaille de vermeil.

35. M. Delobre Claude, rue de Roanne, à Saint-Etienne, déjà médaillé dans un précédent concours, nous a fait constater une nouvelle création de prairies sur le crêt de Montaud, d'une surface de 2 hectares environ.

Votre Commission vous demande pour lui une médaille d'argent.

36. M. Mazenod Etienne, fermier de M. Seyve, à La Roche, commune de Saint-Etienne, n'est là que depuis 18 mois.

La contenance de cette ferme est de 22 hectares environ,

moitié prés, moitié terres ou incultes. Lorsqu'il y es tentré, il a dû créer 150 mètres de chemins pour le service des terres en amont. Il a défriché 16 métérées d'inculte où nous avons vu un champ de seigle.

Il a modifié l'accès de la grange autrefois pénible et mal commode.

Il a fait construire trois aqueducs pour les besoins de sa ferme et possède une laiterie fraîche et tenue avec goût.

Son étable renfermait, à son entrée, 8 vaches ou bœufs et 1 cheval; aujourd'hui il y a quatre bêtes à cornes en plus et M. Mazenod ne s'en tiendra pas là, car c'est un travailleur infatigable, partisan des engrais. L'année dernière, il a employé 150 sacs de poudre d'os, soit 15 tonnes; cette année bien qu'elle ne soit pas terminée, il en a déjà usé 67 sacs.

En raison de ce qu'a fait M. Mazenod, votre jury vous demande pour le récompenser, une grande médaille de vermeil des *Agriculteurs de France*.

37. M. Oriol Jean-Louis, fermier de M. Tardy Félix, à la Violette, commune de Rochetaillée, est entré dans cette ferme il y a huit ans. Les produits se partagent par moitié entre M. Oriol et le propriétaire.

Lorsqu'il y est venu, il n'y avait que 3 bêtes à cornes, aujourd'hui on compte 9 vaches et 1 taureau, le tout logé dans une belle étable construite par M. Tardy suivant les meilleures méthodes; hauteur, largeur, aérage, sol, tout est bien fait.

Le sieur Oriol a fait environ 80 métérées de défrichement qu'il a mis en terres et prés; il n'y avait autrefois que 2 hectares de prés, aujourd'hui on en compte quatre. Il a fait des plantations le long des chemins, bâti un mur de 50 mètres avec des pierres de miné et créé un chemin de 300 mètres environ qu'il a empierrés. Il a fumé avec du phosphate du du Creusot.

Il ne possédait pas de jardin, il en a créé un de 450 mètres carrés.

Votre Commission demande pour lui une grande médaille de vermeil.

38. M. Giraud, fermier au Grélou, commune de Saint-Héand, y fait valoir une ferme des Hospices de Saint-Galmier, domaine de 90 hectares dont la moitié de bois. Le surplus en terres, prés ou pâturages.

La récolte moyenne en céréales est de 1.200 doubles pour 150 de semence.

L'étable proprement tenue compte 10 vaches, 4 bœufs, 1 taureau, 1 cheval; il a, de plus, une truie et 4 porcs.

M. Giraud cultive bien; sa laiterie est bien faite et propre.

Le Jury est d'avis de lui décerner uue grande médaille de bronze.

JARDINS

39. M. Meiller Jean-Baptiste, jardinier aux Astiers commune de Saint-Héand, est entré depuis quelques années au service de M. Thiollier.

Le parc est bien tenu, mais ce qui a frappé l'attention de la Commission, c'est le jardin potager où M. Meiller excelle. Cette partie est cultivée avec soin et les légumes que nous y avons vus : laitue, asperges, artichauts étant donnée l'altitude, font honneur à celui qui en est chargé.

Le Jury estime qu'il y a lieu de lui donner une médaille d'argent.

VITICULTURE

40. M. Bertrand Pierre, propriétaire à Loyasse, commune de Saint-Jean Bonnefonds, a planté une vigne il y a quelques années qui a fait l'objet d'une récompense. Depuis sa création le phylloxera s'y était introduit, mais M. Bertrand a localisé le fléau au moyen de ses produits chimiques. Nous avons pu constater que grâce à cela, cet insecte n'avait pu étendre ses ravages.

La Commission vous propose un rappel de médaille de vermeil avec diplôme.

REBOISEMENT

41. M. Barralon Jean-Etienne, propriétaire à Camar, commune de Rochetaillée, a fait procéder à un reboisement dans une partie tout à fait accidentée, une vallée bien connue : celle du Gouffre-d'Enfer. Il a planté 14.000 sapins, 16.000 épicéas, 16.000 pins, plantation difficile à faire, on peut même dire presque périlleuse. Tous les promeneurs qui vont au Barrage ont pu la voir, elle est prospère et fait honneur à son créateur.

Votre Jury estime qu'il y a lieu de lui accorder une grande médaille d'argent des Agriculteurs de France.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

42. M. Coppéré, instituteur à Marcenod, s'intéresse à l'agriculture et cultive avec passion dans ses moments de loisir le jardin que lui vaut son emploi.

En outre, il enseigne aux enfants de la commune les notions indispensables en agriculture et porte à leur connaissance les bienfaits qu'on peut en retirer.

Votre Commission est d'avis de lui décerner une grande médaille de bronze des Agriculteurs de France.

DOMESTIQUES

Chanavat J.-B., jardinier depuis 22 ans chez M. de Fraix, à Malleval, Saint-Héand........ 45 »

Meunier Jean-Marie, domestique chez M. Basson-Aymard, pendant 20 ans........ 30 »

Bouchut Mariette, domestique depuis 28 ans au service de M. Bouchut François, à St-Christô-en-Jarez. 30 »

Bouchut Jean-Marie, domestique depuis 26 ans au service de M. Bouchut François, à St-Christô-en-Jarez. 30 »

Raynaud Eugénie, domestique depuis 18 ans chez Mme veuve Caire à Peymartin, à La Tour-en-Jarez... 20 »

Collard Claude, domestique depuis 18 ans chez Mme veuve Guyot, à Villars........ 20 »

Bonny Fleury, domestique à Fond-Bonond, Saint-Christô-en-Jarez, chez M. Bonny Jacques, depuis 13 ans 15 »

Pitaval Annette, domestique depuis 1891 (8 ans) chez M. Villemagne Jean-Claude à Maisonnette, Saint-Héand; très méritante; s'est montrée exceptionnellement dévouée pendant la maladie de deux membres de la famille Villemagne........ 14 »

BERGERS

Basson, berger, 30 mois de service chez Mme veuve Caire, à Peymartin, La Tour-en-Jarez........ 8 »

Robert Claude-Marie, berger chez M. Chatagnon propriétaire au Feuillat, commune de Saint-Christô-en Jarez, depuis 4 ans........ 8 »

PHILIS Jean-Marie, berger chez M. Perret à Côte-Bonnier, Saint-Christô-en-Jarez, depuis 3 ans....... 8 »

CHILLET Marie (13 ans), bergère depuis 4 ans chez M. Chomienne à Fontagneux, commune de Marcenod.. 8 »

PERRICHON François, berger depuis 4 ans chez M. Tardy Sébastien, à la Donière, commune de Marcenod.................................... 8 »

PERRICHON Joseph, berger depuis 4 ans chez M. Fléchet Antoine, à La Combe, Marcenod........... 8 »

RIVOIRE Pierre, berger depuis 4 ans chez M. Chorel Jean-Baptiste, à Marcenod......................... 8 »

RAVACHOL Maria, bergère depuis 3 ans, chez M. Flachon, au Goujat, à Saint-Héand.................. 8 »

ROCHETTE Jeanne, bergère depuis 4 ans chez M. Moulard Joseph, à Orlud, à Saint-Héand............ 8 »

BONNY Marie, bergère depuis 5 ans chez M. Giraud Jean-Marie, fermier à Greloud, à Saint-Héand....... 8 »

TARASSON Antoine, berger depuis 3 ans chez M. Jacquemond Jean, à Malleval, à Saint-Héand........ 8 »

GOUJON Claude, berger chez le sieur Goujon Fleury à Chez le Roux, à Saint-Héand, depuis 3 ans........ 8 »

JARDINS D'OUVRIERS

RAPPORT DE LA COMMISSION

Conformément au principe qu'elle a adopté depuis quelques années, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire a ajouté aux primes qu'elle accordait en 1899, pour la visite des fermes et prix culturaux, des récompenses spéciales en faveur des *petits jardins d'ouvriers*. Et pour mieux marquer l'intérêt qu'elle attache à leur développement, elle avait mis à la disposition de la Commission de visite une somme de 100 francs en espèces, à distribuer concurremment avec des médailles.

Dix déclarations ont été reçues par le Bureau. Elles émanaient d'ouvriers mineurs ou de manœuvres qui cultivent, en dehors de leur travail professionnel, de petits lopins de terre variant entre 500 et 700 mètres de contenance, mis à leur disposition.

La Commission s'est trouvée en présence d'un travail des plus importants exécuté par les concurrents et par leurs voisins. Tout le monde, à Saint-Etienne, connaît cette côte abrupte et dénudée, située au-delà de la gare du Clapier, s'étendant jusque vers la route de Saint-Genest-Lerpt et orientée au levant. Ce terrain est d'une aridité extrême parce qu'il est sillonné de crevasses profondes causées par les travaux souterrains des mines ou par des excavations restes d'anciennes carrières de pierres, et que la couche arable est presque nulle.

Et c'est au milieu de ces éboulis, en utilisant quelques parties revêtues seulement d'une faible couche de terre végétale ; en minant profondément le sol pour en extraire des blocs de rochers qui ont servi à quelques-uns pour élever de petites maisonnettes, construites il est vrai sans art, mais suffisantes pour abriter leurs familles ; à d'autres des murs de clôture en pierres sèches, que ces ouvriers ont réussi à créer les jardinets que la Commission devait visiter.

En constatant le labeur et la persévérance montrés par les concurrents, quoique à des degrés divers, la Commission a

cru devoir répartir la presque totalité de la somme mise à sa disposition. Mais, afin de faire une part équitable dans cette répartition, elle a dû tenir compte : 1° du laps de temps écoulé depuis que le terrain avait été mis en culture ; 2° de la contenance de ce terrain ; 3° des variétés et du nombre des produits cultivés ; 4° du temps qui pouvait être consacré pour l'entretien du jardinet ; 5° et enfin, de l'aptitude, du goût et des soins déployés et dont l'état du jardinet témoignait le jour de la visite faite par la Commission.

Elle a donc l'honneur de vous proposer les récompenses suivantes :

PUTAVY Jean-Félix....................	20	francs.
MORIN Martin........................	15	»
THIVILLIER Félix....................	15	»
VALET Pierre........................	10	»
DRIPO Simon.........................	5	»
COSTON Henri........................	5	»
TEYSSIER Jacques....................	5	»
FRECHET.............................	5	»
VOCANSON Claude.....................	5	»
MOUTON..............................	5	»
	90	»

CHOIX ET APPLICATION D'UN ASSOLEMENT

Un assolement est bien combiné quand les plantes qui le composent répondent au climat, à la nature et à la fécondité du terrain, aux spéculations végétales et animales qu'on se propose d'entreprendre et au capital d'exploitation qu'on possède par hectare.

Il existe des fermes sur lesquelles on fait consommer les fourrages et les pailles par les animaux de travail et de rente, comme on en rencontre d'autres aussi dans lesquelles la valeur des foins, des pailles, etc., est réalisée par la vente.

D'un autre côté, un assolement est bien coordonné quand les plantes épuisantes sont précédées par des plantes améliorantes, lorsqu'une plante fourragère est suivie par une céréale et lorsqu'une plante avide de matières azotées ou de matières phosphatées succède à une plante qui demande dans une forte proportion des éléments potassiques ou calcaires.

Mais il ne suffit pas d'inscrire sur le papier un assolement qui défie toute critique ; il faut, en outre, savoir l'appliquer sur le terrain afin que les plantes puissent aisément se succéder les unes aux autres.

On résout facilement ce problème quand on a procédé à l'*assolement du domaine*, opération qui est plus ou moins difficile selon le nombre de champs que possède l'exploitation.

Ainsi si le domaine comprend 40 hectares dont 10 hectares en prairies naturelles, et si l'assolement choisi comporte cinq soles successives, on devra grouper les pièces de terre de manière qu'elles forment cinq divisions ou soles ayant chacune environ six hectares. Toutefois, comme tous les champs ne renferment pas les mêmes terres labourables, on devra naturellement agir de manière que toutes les divisions possèdent des terres ayant à peu près la même nature et le même degré de fécondité.

C'est en agissant ainsi que l'on arrive annuellement à obtenir les mêmes productions en fourrages et en pailles et à effectuer chaque année les mêmes fumures et à solder les mêmes dépenses.

Voci comment l'abonné qui nous a consulté pourra grouper les six plantes qu'il se propose de cultiver :

1re *sole*. — Betterave, pomme de terre.
2e — Avoine, maïs.
3e — Trèfle ou sainfoin.
4e — Froment.

Le maïs pourra être suivi par la vesce d'hiver ou de printemps. On pourra au besoin ensemencer la deuxième sole en avoine et cultiver le maïs dans la troisième sole. Le farouch ou trèfle incarnat sera semé après le blé dans la quatrième sole.

Gustave Heuzé.

(Journal d'Agriculture pratique, février 1899.)

ALLAITEMENT D'UN AGNEAU PAR UNE CHIENNE

Tout le monde sait que les femelles qui viennent de mettre bas adoptent parfois et allaitent, comme leurs propres petits, des animaux d'une espèce différente, dont les représentants adultes peuvent même être en hostilité naturelle avec la mère nourrice. On a utilisé cette remarque pour donner, dans certains cas, une nourrice d'espèce différente à un jeune mammifère orphelin.

C'est un exemple de ce genre que vient de rapporter M. Lucet, de Courtenay, dans son *Carnet de notes d'un praticien*, publié par le *Recueil de médecine vétérinaire.*

Un des clients de M. Lucet avait une chienne courante, *Ravaude*, qui mit bas au printemps dernier, et à qui l'on supprima ses chiens. Qu'allait-elle faire de son lait ?

D'autre part, le même cultivateur avait un agneau nouveau-né, dont la mère était morte des suites de la mise-bas. Comment lui donner du lait ?

La solution se présentait d'elle-même. Il suffisait de rapprocher l'offre et la demande. En peu de jours, l'agneau et la chienne, le nourrisson et la nourrice, furent habitués ensemble et firent bon ménage.

La façon dont M. Lucet raconte le fait tel qu'il l'a observé est intéressante et mérite d'être rapportée. « Appelé dit-il, chez ce cultivateur, pour voir un cheval atteint de lymphangite d'un membre postérieur, après ma visite, je devisais de choses et d'autres avec mon client, dans sa cour et près des portes de sa bergerie, quand mon attention fut attirée par sa chienne *Ravaude* faisant la navette en gambadant entre nous et cette bergerie. Joyeuse, caressante, jappant, elle semblait demander quelque chose. En même temps, de la bergerie et près de la porte, partaient des bêlements d'agneau. Intrigué de ce manège, je demandai ce dont il s'agissait.

— Vous allez voir, me fut-il répondu.

La porte de la bergerie ayant été ouverte, il en sortit un petit agneau âgé de trois semaines environ, qui, joyeux, bêlant et frétillant de la queue, se précipita vers *Ravaude* et immédiatement chercha à téter. Tout en caressant son nourrisson, *Ravaude* se laissait déjà faire quand son maître lui dit : « Allons, va à la maison, sur ton tapis. » Sans se faire prier, la chienne se dirige vers l'endroit indiqué, suivie de l'agneau sautillant et gai, et du vétérinaire très intéressé par ce spectacle.

Arrivée dans la salle commune de la ferme, auprès de la cheminée, *Ravaude* se couche sur un vieux paillasson ; l'agneau s'agenouille, s'empare d'un des mamelons de la chienne ; et donnant des coups de tête et frétillant de la queue, il se met à téter de bon appétit. Au bout de quelques instants, il quitte ce mamelon, en prend un autre, puis un autre encore, se couche à son tour, et, toujours content et donnant des coups de tête, visite ainsi successivement toutes les mamelles de la chienne, qui se laisse faire. La tétée finie, l'agneau reste couché dans les pattes de *Ravaude*, qui alors le lèche et le débarbouille.

Tel est, dit M. Lucet en terminant, le fait dont j'ai été témoin et qui mérite bien, je crois, les honneurs de la publicité. »

Assurément !

Dr Hector GEORGE.

(*Journal d'Agriculture pratique*, avril 1899.



Société de l'Imprimerie THÉOLIER — J. THOMAS ET Cie.

TABLE DE LA 3me LIVRAISON DU TOME XI

DEUXIÈME SÉRIE

Année 1899. — 3me Trimestre.



PUBLICATION TRIMESTRIELLE

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

DEUXIÈME SÉRIE

TOME XIX

43me volume de la collection

ANNÉE 1899

4me LIVRAISON

Octobre, Novembre, Décembre.

SAINT-ÉTIENNE

SOCIÉTÉ DE L'IMPRIMERIE THÉOLIER

J. THOMAS & Cie

Rue Gérentet, 12

1899

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 1899

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la réunion du 16 septembre 1899. — **Actes de l'Assemblée**. — Adoption du procès-verbal de la séance du 7 septembre 1899. — Décès de M. de Vilmorin. — *L'Argus horticole.* — Champ d'expériences de la rue Fontainebleau. — Admission d'un nouveau membre. — Présentation d'un nouveau membre.

Président : M. ROSSILLOL, vice-président ;
Secrétaire : M. J. BIRON.

Les membres présents, au nombre de cinq, sont : MM. Biron, Brunet, Evrard, Lapala et Rossillol.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Lettre de faire part du décès de M. de Vilmorin.
Voir aux actes de l'Assemblée.

2° L'*Argus Horticole.* — Demande de renseignements et de souscription.
Voir aux actes de l'Assemblée.

3° Communication relative aux transports de la présure, faite par M. Bertrand frères.

Transmis à la Section d'Agriculture.

4° Communication des entrepreneurs de l'enlèvement des boues, à Saint-Etienne, relative aux prix de transport par chemin de fer.

Transmis à la Section d'Agriculture.

Travaux des Sections.

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Séance du 16 septembre 1899. — Président : M. Magand, président honoraire ; Secrétaire : M. Lapala, secrétaire-archiviste.

Affaires renvoyées à la Section. — 1° Une lettre-circulaire par laquelle M. Eugène Mir, sénateur, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture, communique à la Société le programme et le règlement du Congrès international de l'alimentation rationnelle du bétail qui se tiendra pendant l'Exposition universelle de 1900, du 21 au 23 juin. La cotisation pour participer à ce Congrès est fixée à 10 francs.

2° Circulaire de M. le Ministre de l'Agriculture, informant la Société que l'arrêté du 31 mai 1899, relatif au concours d'animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine et porcine, qui doit avoir lieu à l'occasion de l'Exposition universelle, en a fixé la tenue du 21 juin au 2 juillet 1900. M. le Ministre ajoute que son attention a été appelée sur ce fait que la date précitée coïnciderait avec l'Exposition organisée du 20 au 30 juin par la Société royale d'agriculture d'Angleterre. Cette circonstance met les éleveurs anglais dans l'impossibilité de faire figurer leurs animaux à l'Exposition de Paris et nous priverait, en outre, de la présence de nombreux agriculteurs et surtout d'acheteurs étrangers.

M. le Ministre estime qu'en présence des avis émis par plusieurs de nos compatriotes, il y aurait peut-être avantage à modifier la date primitive de notre concours, et il demande, à cet égard, l'avis de la Société.

La Section décide que les deux questions qui précèdent seront remises à M. Labully, son Président, avec prière de vouloir bien les étudier et de mettre la Société à même de se prononcer en parfaite connaissance de cause.

Affaires diverses. — L'état des travaux du nouveau champ d'expériences, rue Fontainebleau, a été communiqué à la Section, ainsi qu'un croquis faisant connaître ce que seront les lieux après achèvement de ces travaux.

La Section remercie M. le Directeur du champ d'expériences de cette communication.

La séance a été levée à 11 heures 1/2.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf et le cinq octobre à 2 heures et demie du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, s'est réunie en Assemblée générale ordinaire dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de la ville de Saint-Etienne.

Cinq membres sont présents.

M. Ginot s'étant excusé de ne pouvoir assister à la séance, M. Rossillol, président de la Section de Viticulture, est invité à venir prendre place au fauteuil.

La séance étant ouverte, M. Biron, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée (7 septembre 1899), lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne lecture de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée ; chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne, sauf les suivantes, sur lesquelles il est immédiatement statué.

Décès de M. de Vilmorin. — Une lettre de faire part annonce la mort de M. de Vilmorin, qui depuis trois ans faisait partie de notre Société dont il était membre à vie.

La Société décide qu'une notice qui lui a été consacrée par M. Edouard André dans le *Journal de la Société nationale d'Horticulture de France* et dont le Secrétaire général vient de donner lecture, sera reproduite dans nos Annales. (Voir page 214.)

Elle charge en même temps le Bureau d'adresser à la famille de M. de Vilmorin, l'expression de sa respectueuse sympathie et de tous ses regrets.

« *L'Argus Horticole* ». — L'Assemblée décide qu'il y a lieu de souscrire à la publication annoncée sous le titre de : *L'Argus horticole*, qui peut rendre des services aux membres de la Société. Le Bureau devra répondre aux renseignements qui lui sont demandés par l'Editeur.

Travaux des Sections. — M. Lapala, secrétaire-archiviste, donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section d'Agriculture et d'Horticulture (16 septembre 1899), lequel est adopté sans observation.

Nomination d'un membre. — A l'unanimité des membres présents, M. Dugas du Villard (Antoine), ingénieur-agronome, 14, rue de la République, à Saint-Chamond, présenté par MM. Charles Neyrand et Victor de Boissieu, est nommé membre de la Société.

Présentation d'une candidature. — Est admise, à l'unanimité, la candidature de M. Courbon-Lafaye (Joseph), présenté par MM. J. Ginot et Jean Courbon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1899

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* (Voir aux actes de l'Assemblée) — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 1899. — Agenda agricole et viticole. — Concours d'animaux reproducteurs. — Congrès international de l'alimentation rationnelle du bétail. — Nomination d'un membre. — Présentation de nouveaux membres.

Président : M. LABULLY, vice-président.

Secrétaire : M. J. BIRON.

Les membres présents, au nombre de huit, sont : MM. Bastide, Biron, Evrard, Labully, Lapala, Lassablière-Tiblier, Rossillol et Teyssier.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Le *Livre d'or de l'Alliance franco-russe,* publié par M. Emile Deschamps.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

2° Congrès de l'*Art public*, qui doit se tenir à Paris en 1900.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

3° Proposition d'acquisition de l'*Agenda agricole et viticole* publié par M. Vermorel.
Voir aux actes de l'Assemblée.

4° Divers catalogues et annonces de publication.

Travaux des Sections.

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Le procès-verbal sera lu à la prochaine Assemblée générale.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf et le neuf novembre, à 2 heures et demie du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, s'est réunie en Assemblée générale ordinaire dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de la ville de Saint-Etienne.

Huit membres sont présents.

M. Ginot s'étant excusé de ne pouvoir assister à la séance, M. Labully, président de la Section d'agriculture, prend place au fauteuil.

La séance étant ouverte, M. Biron, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée (5 octobre 1899), lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée ; chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne, sauf les suivantes sur lesquelles il est immédiatement statué.

Publications diverses. — L'Assemblée regrette que les finances de la Société ne lui permettent pas de souscrire à diverses publications qui lui paraissent présenter un certain intérêt : *Livre d'or de l'Alliance franco-russe ; Vingt mille lieues à travers le Monde*, dans lequel l'auteur, M. Philippe Deschamps a, paraît-il, consacré une page au *Canal des Deux Mers.*

Congrès de l'Art public. — Le Conseil municipal de la ville de Paris invite la Société d'agriculture à prendre part au Congrès de l'Art public qu'elle organise et qui doit se réunir, l'an prochain, pendant l'Exposition universelle. Ce programme, qui comprend aussi une Exposition, est examiné avec soin ; l'Assemblée décide que cette communication intéresse plus spécialement les villes ou communes, et que notre Société ne saurait utilement y participer.

Agenda agricole et viticole. — L'Assemblée décide l'acquisition de vingt exemplaires de l'*Agenda agricole et viticole*, publié par V. Vermorel, pour l'année 1900. Cet ouvrage sera distribué, contre remboursement, aux sociétaires qui en feront la demande.

TRAVAUX DES SECTIONS. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — M. Lapala, secrétaire-archiviste, fait connaître à l'Assemblée que le procès-verbal de la réunion de la Section sera lu à la prochaine Assemblée, des renseignements complémentaires ne lui ayant pas encore été fournis pour en terminer la rédaction.

Concours d'animaux reproducteurs à l'Exposition universelle. — Sur la proposition de M. Labully, rapporteur, l'Assemblée exprime l'avis qu'il est nécessaire, au point de vue de l'intérêt des éleveurs français, de modifier la date primitivement fixée pour le concours d'animaux reproducteurs qui doit avoir lieu pendant l'Exposition universelle (du 20 au 30 juin), de manière à ce qu'il ne coïncide pas avec l'Exposition organisée par la Société royale d'Angleterre.

Congrès international de l'alimentation rationnelle du bétail. — L'Assemblée donne aussi son adhésion, sur la proposition présentée par M. Labully, au Congrès international de l'alimentation rationnelle du bétail qui doit se tenir à Paris pendant l'Exposition universelle, les 21, 22 et 23 juin ; elle exprime en même temps le vœu de voir coïncider la tenue de ce Congrès avec la date qui sera choisie pour l'Exposition des animaux reproducteurs.

Nomination d'un membre. — A l'unanimité des membres présents, M. Joseph COURBON-LAFAYE, demeurant à Saint-Etienne, présenté par MM. Ginot et Jean Courbon, est nommé membre de la Société.

M. le Président adresse à M. Joseph Courbon ses félicitations et lui souhaite la bienvenue au nom de la Société dans laquelle son père a autrefois occupé une si grande place, en lui donnant son concours le plus dévoué.

Présentation de nouveaux membres. — L'Assemblée admet la candidature de : M. COLLONGE, fabricant de tissus élastiques, à Saint-Etienne, présenté par MM. Relave, Martin et Fraissenon.

M. Jules FERRIER, négociant en grains, à Saint-Etienne, présenté par MM. Biron et Loyant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. BIRON.

Ces deux questions ont été réservées par la Section pour lui être soumises de nouveau lors de sa prochaine réunion.

Réunion du 18 novembre 1899. — Président : M. Labully ; secrétaire : M. Lapala, secrétaire-archiviste.

Les deux questions qui précèdent ont été une seconde fois soumises à la Section. Sur la première, la Section décide qu'il y a lieu de proposer à l'Assemblée générale d'émettre un vœu tendant à ce que le tarif de transport de la gadoue, dans l'étendue du département de la Loire, en partant de Saint-Etienne, soit abaissé dans des proportions permettant aux agriculteurs de ce département de faire emploi de cet engrais précieux ; un abaissement de tarif pour le transport du fumier d'étable devrait également être sollicité.

Ce vœu serait envoyé à M. le Préfet pour être soumis au Conseil général et une copie en serait remise à M. le maire de Saint-Etienne qui serait prié de vouloir bien l'appuyer. La ville est en effet intéressée à sa réussite qui lui permettrait de vendre au détail, c'est-à-dire d'une façon plus productive pour ses finances, les fumiers et autres engrais provenant de son abattoir.

Sur la 2e question, la Section estime que du moment où l'agriculture en général est intéressée pour les produits de la laiterie, à se procurer, dans de meilleures conditions, la présure dont elle se sert, rien ne s'oppose à ce que la note demandée par la Chambre de Commerce lui soit fournie.

SECTION DES SCIENCES. — Réunion du 23 novembre 1899. — Président : M. Lebois, vice-président, remplaçant M. Favarcq empêché par son état de santé ; secrétaire, M. Lapala, secrétaire-archiviste.

Lecture, par M. Chapelle, d'un mémoire portant le titre de : *L'arithmétique de l'archéologie et le menhir de Mersina.*

La Section a félicité M. Chapelle de son travail et décidé qu'il serait lu en Assemblée générale, laquelle déciderait s'il n'y aurait pas lieu de l'insérer dans nos Annales.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et le 7 décembre, à deux heures et demie du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, s'est réunie en Assemblée générale ordinaire, dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Seize membres sont présents.

M. Ginot, président, ayant ouvert la séance, M. Biron, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée (9 novembre 1899), lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le secrétaire général donne lecture de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée ; chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne, sauf les suivantes sur lesquelles il est immédiatement statué.

Décès de M. Fond Jean-François. — Avisée par une lettre mortuaire du décès de M. Fond Jean-François, ancien maire de la commune de Saint-Romain-en-Jarez, et membre de la Société d'Agriculture depuis 37 ans, l'Assemblée, sur la proposition de M. le Président, adresse à sa veuve et aux membres de sa famille, l'expression de tous ses regrets.

Reproduction en terre cuite de diverses espèces de champignons. — La *Société des naturalistes de l'Ain* propose l'envoi, à la Société, pour qu'elle en reconnaisse l'utilité, et fasse plus tard l'acquisition de la série, de spécimens de champignons qu'elle a fait reproduire en terre cuite.

L'Assemblée décide qu'il y a lieu d'adresser une demande à ladite Association.

Brochures reçues. — M. Gras, secrétaire général de la Chambre de commerce de Saint-Etienne, a envoyé à la Société d'Agriculture les deux brochures suivantes dont il est l'auteur : *La nouvelle loi sur les Chambres de commerce (9 avril 1898)*, et *Le Conseil de Commerce de Saint-Etienne et les Industries locales au commencement du XIX*^e^ *siècle.*

Des remerciements sont adressés à M. Gras, en même temps que des félicitations.

Travaux des Sections. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — M. Lapala, secrétaire-archiviste, donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section d'Agriculture et d'Horticulture du 21 octobre 1899, qui n'avait pu être présenté à la dernière Assemblée générale. Il lit également le procès-verbal de la réunion du 18 novembre faisant suite au précédent.

Ces procès-verbaux sont adoptés sans observation.

M. Labully donne d'intéressants détails au sujet des mesures à prendre pour obtenir de la Compagnie du chemin de fer, l'abaissement du prix de transport des gadoues ; il prendra de nouveaux renseignements dont il informera la Société dans la prochaine réunion de la Section d'Agriculture.

Section des Sciences. — M. Lapala, secrétaire-archiviste, donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section des Sciences, 23 novembre 1899, lequel est adopté sans observation.

M. Chapelle n'étant pas présent à la séance, la décision à prendre en ce qui concerne la publication de son travail est renvoyée à une séance ultérieure.

Chambres d'Agriculture. — M. Labully donne lecture d'un rapport très intéressant touchant le projet de création de *Chambres d'Agriculture* modifié sur quelques points par la *Chambre consultative d'Agriculture de l'arrondissement de Bordeaux*, et dont la brochure nous a été adressée, pour avis, par M. le Préfet de la Gironde.

(Voir page 210.)

L'Assemblée félicite M. Labully et le remercie de l'étude consciencieuse qu'il lui apporte, laquelle sera adressée à la *Chambre consultative de l'Arrondissement de Bordeaux.*

Transport des gadoues par le chemin de fer. — *Vœu.* — A la suite des explications données par M. Labully au sujet de l'abaissement du prix de transport des gadoues par le chemin de fer, M. Desmaroux propose un vœu qui est remis à M. Labully, comme rentrant dans l'esprit du rapport qu'il doit fournir sur cette question. En principe, l'Assemblée estime que ce vœu devra être proposé à toutes les Associations agricoles du département, afin qu'il acquière plus de force auprès de qui de droit.

Nomination de nouveaux membres. — A l'unanimité des membres présents sont admis pour faire partie de la Société :

M. Collonge, négociant en tissus de caoutchouc, route de Bourg-Argental, à Saint-Etienne, présenté par MM. Relave, Martin et Fressenon.

M. Ferrier Jules, négociant en grains, rue de Sorbiers, présenté par MM. Biron et Loyant.

Proposition de nouvelles candidatures. — L'Assemblée adopte la candidature, comme membres de la Société, de :

M. Gras Louis-Joseph, secrétaire général de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne, présenté par MM. Ginot et Lapala.

M. Poirier Constant, propriétaire, à Pélussin, présenté par MM. Biron et Lapala.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du 7 décembre 1899.

AVIS DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SUR LES

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AU PROJET DE LOI

SUR LA

CRÉATION DE CHAMBRES D'AGRICULTURE

M. LABULLY donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

Les propositions d'amendements au projet de loi sur la création de Chambres d'Agriculture, adoptées par la Chambre Consultative d'Agriculture de l'arrondissement de Bordeaux et le Conseil général de la Gironde, que M. le Préfet de ce département a bien voulu nous communiquer, méritent, sauf quelques modifications de détail, notre complète adhésion.

Tout d'abord, les représentants autorisés des agriculteurs girondins s'élèvent, avec raison, contre cette épithète de « Consultative » donnée aux Chambres et qui semblerait faire revivre celles créées sous l'empire de la loi du 20 mars 1851, modifiée par un décret en date du 25 mars 1852, lesquelles non seulement ne produisent rien, mais existent tout au plus nominalement, comme c'est le cas dans notre département.

La nécessité n'apparaît nullement, en effet, de chercher à restreindre leur activité et leur compétence ; et il est infiniment préférable qu'elles aient le pouvoir de se réunir et de délibérer aussi souvent que cela pourra paraître utile ; qu'elles soient traitées, en somme, comme les Chambres de Commerce

dont la liberté d'initiative a été féconde pour les intérêts dont la défense leur est confiée.

Aussi bien, l'infériorité de la situation de l'Agriculture, comparée à celle du Commerce, est surtout notoire à raison de l'absence d'une véritable représentation officielle et ayant une autorité aussi grande que celle attribuée aux élus du Commerce.

Les modifications principales apportées au projet gouvernemental par la Chambre Consultative d'Agriculture de l'arrondissement de Bordeaux, portent :

1° Sur l'étendue de la circonscription de compétence et la substitution de Chambres délibératives départementales aux Chambres Consultatives d'arrondissement ;

2° Sur le mode d'élection, à deux degrés, des membres composant la Chambre départementale.

Le premier degré serait constitué par l'ensemble des électeurs agricoles (suffrage universel de l'Agriculture) pour nommer, au canton et au scrutin de liste, des électeurs du second degré en nombre équivalent à la moitié des communes du canton. (Celles-ci étant supposées constituer, dans tous les cas, un nombre pair.)

Les électeurs du second degré auraient une double mission :

1° Nommer au chef-lieu d'arrondissement, par scrutin de liste, ceux des membres de la Chambre départementale qui devront représenter l'arrondissement. — Ces élus devront être en nombre inférieur d'une unité au nombre des cantons de l'arrondissement, de manière à ce que cette élection ne concorde, pour aucun élu, avec la circonscription cantonale ;

2° Devenir, après cette élection, un Comité consultatif cantonal de la Chambre départementale.

Je ne saurais mieux faire, Messieurs, pour justifier ces propositions, que de reproduire les raisons invoquées par les membres de la Chambre Consultative d'Agriculture de l'arrondissement de Bordeaux :

« Par la nature du premier acte, de l'acte électoral du
« suffrage de premier degré, l'élection au canton n'étant plus
« qu'une élection d'électeurs, les visées différentes des cantons
« divers ne sauraient se coaliser pour constituer des choix de

« parti pris cantonal, et c'est bien l'intérêt agricole seul qui « déterminera la sélection des électeurs de second degré ;

« D'autre part, le vote de second degré devant porter, lui « aussi, non pas sur un seul, mais sur plusieurs noms, neutra- « liserait, par les vues agricoles d'intérêt cantonal, toutes « préoccupations trop spéciales du centre d'arrondissement; « la non concordance du nombre des élus avec le nombre des « cantons écarterait les compétitions délicates, permettrait « de prendre les candidats là où se trouveraient les plus « compétents, et ne rendrait pas inévitable la nomination d'un « insuffisant dans tel endroit où l'on n'apercevrait pas d'autre « candidat, tandis qu'elle autoriserait à prendre plusieurs « mandataires là où l'on en rencontrerait plusieurs excel- « lents ».

« Les propositions qui précèdent sont encore heureusement « complétées par la faculté dont disposerait la Chambre élue « de s'agréger, par élection intérieure, un complément de « cinq membres à compétence égale, à mandat de même « durée, qui pourraient être choisis par elle parmi les savants, « agronomes, spécialistes des sciences annexes, hommes « qu'il y aurait grand dommage à laisser en dehors de telles « assemblées ».

Quant à la constitution en *Comité consultatif cantonal* des électeurs de second degré, elle fournirait, à la Chambre départementale, les moyens de se trouver en communication constante et intime avec le pays en cas d'enquête rapide, de statistique à effectuer, etc., dans une région particulière ou dans l'ensemble du département.

Ces membres du Comité consultatif de canton deviendraient la pépinière naturelle du personnel des Chambres d'agriculture. De même, le Conseil supérieur de l'agriculture se recruterait, pour la majeure partie de ses membres, des délégués des Chambres départementales, ce qui constituerait une heureuse analogie avec l'organisation du Conseil supérieur de l'instruction publique.

Les quelques modifications de détail dont il a été parlé et qui nous paraissent absolument légitimes portent :

1° Sur l'admission, au nombre des électeurs de droit prévus au paragraphe 4° de l'art. 3 du projet de loi, du *vétérinaire départemental* chef du service sanitaire et des *épizooties* ;

2° Sur l'art. 30 qui admettrait les *inspecteurs sanitaires* au ministère de l'Agriculture et le *vétérinaire départemental* au nombre des personnalités qui ont entrée aux séances de la Chambre départementale et sont entendus chaque fois qu'ils le demandent.

Tenant compte des additions qui précèdent, avec la Chambre consultative de l'arrondissement de Bordeaux, nous pensons fermement qu'instituées dans ces conditions, ces Assemblées acquerraient une notoriété au moins égale à celle des Chambres de commerce pour le plus grand profit de l'agriculture et des intérêts généraux du pays.

Le Rapporteur,

P. LABULLY.

A l'unanimité des membres présents, ce rapport est adopté.

Copies de la présente délibération seront adressées à M. le Préfet de la Gironde et à M. le Président de la Chambre Consultative d'Agriculture de l'arrondissement de Bordeaux.

Copie certifiée conforme :

Le Secrétaire général,

J. BIRON.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. HENRY LÉVÊQUE DE VILMORIN

Par M. Edouard ANDRÉ.

Le deuil cruel qui vient de frapper la grande famille horticole dans la personne de M. Henry de Vilmorin a eu un long et douloureux retentissement en France et au delà de nos frontières. C'est que, à la grande notoriété du chef de la maison Vilmorin-Andrieux et Cie s'ajoutaient l'affection de tous ceux qui l'ont connu, la haute estime qu'inspiraient sa valeur intellectuelle et les services éminents qu'il a rendus, la bienveillance et l'aménité de son caractère, la droiture de sa vie.

On se console difficilement d'une pareille perte. Quitter ce monde à cinquante-six ans, dans toute la force d'une production soutenue pendant plus de vingt-cinq années, c'est partir avant l'heure. Ce n'est pas de celui dont nous venons ici retracer la vie que Montaigne aurait pu dire : « Il est temps de mourir lorsqu'il y a plus de mal que de bien à vivre. » La destinée lui souriait, au contraire : une famille nombreuse et unie, une grande situation noblement acquise, la considération générale, les dons de la fortune, l'apparence d'une santé robuste et durable. Tout ce qui annonce une vie heureuse, pondérée, bien remplie, semblait s'être réuni sur sa tête, comme versé par l'urne enchantée d'une fée bienfaisante. Triste, éloquent et terrible exemple de la fragilité des bonheurs humains !

Charles-Henry-Philippe Lévêque de Vilmorin naquit à Paris, le 26 février 1843. Il était le fils aîné des quatre enfants de M. Louis Lévêque de Vilmorin. Son frère Philippe fut glorieusement tué à l'ennemi le 11 janvier 1871, dans un des derniers combats de Chanzy autour du Mans. Celui qui lui survit, M. Maurice de Vilmorin, est un des chefs de la célèbre maison de ce nom. Il porte avec la plus grande distinction le

nom vénéré qu'il contribuera encore à grandir. Sa sœur, Mme Lacoin de Vilmorin, s'est fait connaître par des études sur l'arrangement des fleurs, qui ont révélé le sens le plus juste et le plus délicat de l'esthétique florale, comme si l'art s'ajoutait tout naturellement, dans cette famille privilégiée, aux traditions scientifiques et industrielles.

D'ailleurs, depuis quatre générations, une succession ininterrompue de travail, d'honneur et de charité peut aisément être constatée chez les Vilmorin.

Le bisaïeul de Henry, Philippe-Victor de Vilmorin, mort en 1804, se distingua comme savant agriculteur et expérimentateur sagace. Il devint correspondant de l'Institut et fut, en 1791, un des premiers membres de l'Association connue aujourd'hui sous le nom de « Société nationale d'agriculture de France ».

Son fils, Pierre-Philippe-André, lui succéda. A ses travaux dirigés vers les plantes fourragères et potagères, il ajouta ceux d'un dendrologiste distingué. Il fonda aux Barres, dans le Loiret, un *Arboretum* devenu aujourd'hui la propriété de l'Etat, où il étudiait avec passion les espèces forestières capables de fournir des bois à la marine de son temps. Egalement correspondant de l'Institut, il fut élu à la Société nationale d'agriculture en 1804. Il mourut en 1862, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Le grand botaniste A.-P. de Candolle lui dédia le genre *Vilmorinia*, créé pour une plante de Saint-Domingue, appartenant à la famille des Légumineuses.

Le père de Henry, M. Louis de Vilmorin, mort à quarante-quatre ans, en 1860, a laissé la trace éclatante d'un observateur de premier ordre. Dès 1842, il commençait ses recherches sur les froments ; conduisait, de 1845 à 1857, de remarquables études sur la maladie de la pomme de terre ; perfectionnait les Carottes et les Betteraves fourragères ; traitait avec une autorité supérieure la plupart des problèmes concernant les plantes de grande culture. Comme son père et son grand-père, la Société nationale d'agriculture voulut se l'attacher ; il fut élu en 1845.

Il était secondé, dans ce labeur de chaque jour, par sa femme, Mme Elisa de Vilmorin, esprit rare et charmant qui a laissé une trace lumineuse dans l'histoire de la famille et qui n'a pas peu contribué à faire de ses fils des hommes très distingués et très cultivés. C'est elle que M. Decaisne avait chargée de rédiger la monographie des Fraisiers pour

son grand ouvrage *Le Jardin fruitier du Muséum*. Elle survécut à son mari jusqu'en 1868.

Comment s'étonner qu'avec de pareilles traditions, nourri de fortes études classiques, instruit dans la pratique des langues étrangères (anglais, allemand, italien), la maturité précoce de Henry de Vilmorin l'ait désigné pour entrer à dix-huit ans dans la maison de commerce et lui fit occuper en peu de temps une place brillante !

Tout de suite il se mit à étudier le mécanisme des affaires, en poursuivant résolument les études agricoles, scientifiques et pratiques, commencées par son père. Puis il entreprit, à travers l'Europe et les pays lointains, une série de voyages qu'il n'a jamais interrompus et qui le firent avantageusement connaître de toutes les sommités horticoles internationales. Il disait avec raison que rien n'est meilleur que l'étude des langues et des peuples étrangers pour donner des idées justes et générales.

Dans cette jolie propriété de Verrières-le-Buisson (Seine-et-Oise), — où son père avait planté de belles collections de Conifères et continué avec persévérance ses intéressantes expériences — où lui-même vient de succomber, les champs d'essai se sont étendus, le personnel s'est accru, des serres de semis et d'élevage se sont construites, un laboratoire de chimie s'est élevé pour servir à une suite de travaux que sa mort seule vient interrompre.

En parcourant la liste des œuvres principales de Henry de Vilmorin, je trouve une série dont les titres seuls auraient une éloquence significative.

En 1878, une Commission présidée par M. Bouley, de l'Institut, et chargée, par la préfecture de la Seine, d'étudier les procédés de culture à l'aide des eaux d'égout, le nomme son rapporteur et lui fournit l'occasion d'une très bonne étude sur ce système qui a obtenu tant de succès. A cette époque, H. de Vilmorin était juge suppléant au Tribunal de commerce de la Seine, fonctions que ses multiples occupations ne lui permirent pas de conserver longtemps.

Ses communications à la Société botanique de France, en 1879 et 1880, sur les croisements opérés entre des Blés de races (ou d'espèces) différentes concluaient à ce que Ch. Naudin a appelé la *variation désordonnée* des plantes issues de croisements entre formes éloignées. Ces études sur les semis, la sélection, le croisement et la culture des Blés l'ont conduit à la rédaction du beau livre intitulé *Les meilleurs*

Blés, qui a conquis une légitime réputation. Les Bulletins de la Société nationale d'agriculture sont remplis de ses communications sur les Blés, entre les années 1885 et 1896. Ses dernières observations sur les croisements entre le Blé de Pologne et la Pétanielle blanche sont un argument en faveur de l'unité de l'espèce dans les diverses formes des froments cultivés.

En même temps se continuaient ses travaux sur les Pommes de terre, commencés autrefois par son père. Henry de Vilmorin publia, en 1886, une seconde édition du *Catalogue méthodique et synonymique des principales variétés de Pommes de terre*, en ajoutant plus de 200 variétés à l'édition initiale. Il les avait classées en 12 grandes divisions et 30 sections, où il est facile de faire entrer toutes les formes connues. Cette collection est entretenue à Verrières depuis 1815.

Ses recherches sur l'amélioration de la Betterave s'étendent sans interruption de 1875 à 1889. On sait qu'il contribua largement à l'augmentation de la richesse saccharine de cette plante précieuse.

Les problèmes qui se rattachent à l'hérédité chez les végétaux le tentaient constamment. En septembre 1889, à l'Exposition universelle, il en fit l'objet d'une conférence très applaudie à Paris.

La même année il était nommé président de la Société botanique de France et, à cette occasion, il recevait admirablement à Verrières tous ses collègues français et étrangers.

C'est vers cette époque qu'il reprit les études de son père sur les Topinambours, dont il obtint des graines fertiles et des variétés nouvelles ; sur la culture et la production des graines de la Canne à sucre, en vue du rajeunissement de l'espèce ; sur l'analyse des Blés au point de vue de la meunerie.

Il faut citer son discours substantiel sur « les Blés à cultiver », au Congrès de la meunerie française en 1872 ; son étude sur la rouille du Froment, en 1893 ; sa conférence sur les légumes de grande culture au Congrès agricole de Troyes, en 1894 ; la deuxième édition du « Catalogue des Froments », publiée en 1895 ; les « Froments pour les régions vignobles », de la même année ; « les meilleures Pommes de terre », conférence faite au Concours général agricole de Paris, en 1888 ; « les Plantes de grande culture », ouvrage descriptif sur l'emploi, les qualités et la culture des différentes espèces fourragères, céréales, industrielles et économiques.

Il s'est occupé de l'aménagement des eaux à la colonie de Mettray en 1879 ; des prairies temporaires, de la culture du Tabac et de la Betterave en 1883 ; du choix des plantes pour herbages en 1891. En 1895, il traitait de la culture du *Lathyrus sylvestris ;* en 1889, des semis hâtifs et tardifs du Blé et de la culture de la Pomme de terre industrielle.

En 1893, il parcourut les Etats-Unis, comme délégué de la Société des Agriculteurs de France, pour vérifier les procédés culturaux qu'on lui avait vantés, et dont il fit le sujet d'une conférence, sous le titre : « L'agriculture et l'horticulture aux Etats-Unis ».

L'œuvre agricole de Henry de Vilmorin est donc considérable. Mais il nous appartient plus étroitement par le côté horticole et botanique, qui a toujours été l'objet de sa prédilection. Jamais il n'oublia que ses ancêtres avaient pris place parmi les fondateurs du *Bon Jardinier*, ce livre classique de l'horticulture française ; il y a rédigé les articles des légumes nouveaux et des plantes de grande culture dans un grand nombre des éditions qui se sont succédé. Il est resté le collaborateur fidèle et honoré du *Journal d'Agriculture pratique* et de la *Revue horticole*, où récemment encore il parlait des nouveaux Fraisiers remontants.

Son beau livre sur les *Plantes potagères* est resté un modèle du genre.

Il avait fait remanier complètement, de concert avec son frère Maurice, le grand ouvrage illustré : *Les Fleurs de pleine terre*, auquel j'ai eu l'honneur de collaborer.

Lisez, dans la *Revue horticole*, ses articles sur les légumes nouveaux et les fleurs nouvelles, en 1884 ; sur les Narcisses printaniers,en 1887 ; sur la conférence légumière de Chiswick, en 1889 ; sur les désastres de l'hiver 1890-91 ; sur « une fabrique de Roes, » en 1892 ; Sur les choux frisés d'ornement et les Fraisiers, en 1897 ; sur les Radis, en 1898, et vous verrez avec quelle aisance et quelle sûreté il évoluait au milieu des problèmes complexes de l'horticulture.

La production et le commerce des Fleurs à Paris n'avaient pas de secrets pour lui. Il était placé au premier rang pour se documenter, et il fit sur ce sujet à Paris, en 1891, une excellente conférence à l'Association française pour l'avancement des sciences.

Ses goûts d'hybridateur lui avaient fait instituer des essais à Verrières sur les Salpiglossis, les Pavots à bractées et somnifères, les Œillets, et quantité d'espèces et variétés

florales qu'il voulait conduire à la perfection des formes et des couleurs.

Mais ses investigations ne se bornaient pas à la région parisienne. Le midi de la France l'avait toujours attiré. Il passa, avec sa famille, plusieurs hivers à Antibes, où il se lia d'amitié avec Charles Naudin, directeur de la villa Thuret. Henry de Vilmorin donna à la Société botanique de France une description parfaite de ce beau jardin, en 1884, et l'année suivante il décrivit, pour la même Société « une visite aux jardins du golfe Juan ».

Le climat enchanteur de cette dernière localité l'avait décidé à y créer le « Jardin de Latil », où, parmi d'autres raretés, fleurit pour la première fois un *Eucalyptus* que j'avais importé d'Australie et que M. Naudin lui dédia sous le nom d'*E. Vilmoriniana*.

A Antibes, où sa maison créa une succursale, il développa surtout les cultures de Primevères de la Chine, de Cannas, de Cyclamens et autres plantes grainant bien sous ce climat si doux. Il se plaisait l'hiver à y faire des séjours, travaillant, se promenant, herborisant, naviguant sur la Méditerranée avec l'ardeur d'un jeune homme.

Sous le titre de *Flowers of the French Riviera*, il donna en anglais, au *Journal de la Société royale d'Horticulture de Londres*, une note développée sur les fleurs cultivées dans ce pays qu'on a poétiquement nommé la « Côte d'azur ».

Une autre brochure sortie de sa plume, intitulée « Le Chrysanthème, histoire, physiologie et culture en France et à l'étranger », est un travail excellent sur une plante qui est devenue aujourd'hui la reine de la mode dans les fleurs.

Les suffrages de ses compatriotes devaient consacrer ces mérites.

Elu, en 1885, membre titulaire de la Société nationale d'agriculture, dans la section des cultures spéciales, ses collègues le nommèrent bientôt vice-secrétaire. Il y était aimé de tous. C'est là surtout que j'ai cimenté avec lui une amitié qui restera pour moi la source de charmants souvenirs et me laisse des regrets profonds que le temps n'effacera pas.

A la Société des Agriculteurs de France, dont il était fondateur, on estimait hautement son autorité au Conseil d'administration et dans les comités.

La Société nationale et centrale d'Horticulture ne pouvait

manquer de s'attacher un homme de cette valeur. Il en devint successivement secrétaire, vice-président, puis premier vice-président, en remplacement de M. A. Hardy. Dans les diverses fonctions qu'il a remplies au bureau et au Conseil d'administration, il avait facilement conquis l'estime et l'affection de tous ses collègues. Son urbanité parfaite paraissait voilée par un abord un peu froid, qui se fondait vite en un accueil plein de cordialité pour ceux qui avaient conquis sa sympathie. Pour tous, il était la bienveillance même. Bon, serviable, généreux, il faisait le plus noble emploi d'une fortune loyalement acquise par le travail de ses pères et le sien, fruit d'une organisation industrielle où l'ordre et la méthode étaient au service d'une initiative toujours en éveil.

Il parlait à merveille. Sa voix grave, sonore, son débit un peu lent et très distinct apportaient à l'oreille et gravaient dans l'esprit une éloquence mesurée, pleine de finesse et d'élégance dans la forme et de solidité dans le fond.

Mais ce talent de parole, au service d'une érudition si variée et d'un jugement si sain, ne se bornait pas à sa langue maternelle. On l'a vu dans la même semaine dicter en français un article de journal horticole, faire une conférence en anglais à Londres et une autre en allemand à Berlin. Les journaux étrangers qui ont déploré sa mort rendent tous hommage à cette rare faculté de bien dire.

Aussi fut-il nommé membre du Jury de toutes les grandes expositions internationales, depuis Londres en 1862, jusqu'à Saint-Pétersbourg, où il fut délégué du gouvernement français cette année même.

De nombreux voyages l'avaient entraîné à travers l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Algérie, la Tunisie et l'Egypte, et il avait même organisé des cultures d'essai dans cette dernière contrée.

Au Mont-Dore, aux Pyrénées, où le soin de sa santé le conduisait parfois, il herborisait avec amour et connaissait à fond la flore alpestre d'Auvergne. Dans l'Hérault, il avait étudié particulièrement le *Pinus Salzmanni*, dont il a parlé en critique érudit à la Société botanique de France.

Cet homme éminent, que les distinctions honorifiques étaient venues trouver tout naturellement (1), était simple et

---

(1) Il était officier de la Légion d'honneur et du Mérite agricole, de l'Ordre de Léopold, de la Couronne de Prusse, du Dragon vert, che-

austère dans sa vie privée, indulgent pour les autres, non pour lui-même. Levé tôt, travaillant presque sans cesse, ses seules distractions étaient celles que donnent les joies familiales.

Il avait épousé, en 1869, la fille d'un grand agriculteur du Loiret, M. Paul Darblay. Sept enfants, dont cinq fils, sont venus bénir cette union. M. Philippe de Vilmorin, l'aîné, qui assume aujourd'hui la belle mais lourde tâche de succéder à son père, possède heureusement tout ce qu'il faut pour remplir, d'accord avec son oncle, M. Maurice de Vilmorin, et les autres associés de la maison, les grands devoirs qui lui sont légués.

La mort de M. Henry de Vilmorin a été l'image de sa vie. Le 23 août, après une journée de travail au milieu de ses collections de Verrières, il dîna de bon appétit au milieu des siens, son frère Maurice étant présent. Au dessert, il porta la main à sa tête : une vive douleur l'étreignait. On l'étendit sur son lit, en pleine connaissance. Il demanda les secours religieux, fit ses adieux à sa famille et expira doucement à une heure du matin, emporté par une congestion cérébrale.

Les obsèques solennelles qui lui furent faites le 26 août, avaient groupé autour de sa tombe une foule considérable et profondément impressionnée par le vide qu'allait laisser cet homme de bien.

A Verrières-le-Buisson, dont il était depuis longtemps maire, sa mort avait provoqué une véritable explosion de douleur parmi ses administrés. Tout le personnel de la maison Vilmorin, au nombre de 400 personnes environ, suivait le convoi. M. Passy, au nom de la Société nationale d'Agriculture ; M. Viger, pour la Société nationale d'Horticulture ; M. Blanchemain, pour la Société des agriculteurs de France ; M. Michel, pour ses collègues de la maison de commerce, M. Hernani, prirent successivement la parole au milieu de l'émotion générale. Sous un soleil ardent, les fleurs elles-mêmes semblaient pencher leurs corolles flétries pour pleurer celui qui les avait tant aimées.

---

valier de la Couronne d'Italie, du Danebrog, de Sainte-Anne de Russie. Il reçut, en 1896, la médaille commémorative de Veitch, distinction extrêmement appréciée en Angleterre et dans le monde entier.

Henry de Vilmorin repose dans le petit cimetière de Verrières, près du lieu où se sont écoulées les meilleures années de sa vie. Elle a été trop courte pour son pays, pour ceux qui l'ont connu, c'est-à-dire aimé. Mais il lègue le souvenir et l'exemple d'un noble cœur, d'une grande intelligence, d'une existence utile à son pays et à l'humanité, et il sera béni parce qu'il a passé en faisant le bien : *Benefacientes benedicti.*

ART
ET
ARTISTES FORÉZIENS

(1899)

Par suite d'une décision prise par notre Société, nous commençons une publication qui, espérons-le, sera continuée et améliorée ! Il n'est pas inutile, en effet, de conserver la trace des travaux artistiques accomplis dans une région. De pareils renseignements trouvent leur place dans les journaux quotidiens, mais il est difficile de les rassembler et de les conserver ; tandis que le modeste format de nos *Annales* rend leur réunion plus facile ; en outre, un certain nombre d'illustrations augmenteront l'intérêt de notre bulletin, où elles occuperont une place relativement importante. Nous suivons en cela l'exemple donné par d'autres sociétés qui ont profité des facilités que leur ont procurées les nouveaux procédés de gravure afin de modifier leurs publications sans trop de sacrifices.

Les ressources modestes dont dispose actuellement notre section nous empêchent de donner à ce fascicule l'importance que pourrait comporter le sujet ; mais nous croyons combler une lacune, et la collection de ces bulletins offrira sans doute quelque intérêt dans un certain nombre d'années.

Nous avons lieu de croire que nos intentions ne seront suspectées par personne ; car, loin d'être exclusifs, nous souhaitons une concurrence profitable à l'art. Nous avons cru utile de tenter pareille expérience, et si l'auteur de ce premier fascicule doit être considéré comme responsable de cet essai, il est persuadé que notre Société offrira l'hospitalité à tous ceux qui s'intéresseront aux choses d'art, et il espère que sa place sera bientôt occupée par d'autres plus autorisés et plus connus que lui. Alors, il sera possible d'obtenir l'adhésion d'artistes ou d'autres personnages que nous ne connaissons pas assez pour solliciter leur concours.

Monuments.

Les bâtiments de la nouvelle Préfecture s'élèvent lentement, mais il est permis de croire qu'on pourra juger bientôt ce monument et sa décoration. Malgré les critiques plus ou moins justifiées dont il a été l'objet, il faut reconnaître qu'il a belle allure ; il est sobre et élégant, ses superbes matériaux sont bien appareillés, et l'on n'aura pas à se repentir d'avoir adopté les plans des deux architectes qui ont été choisis, et qui, avant de prendre des résolutions irrévocables pourraient méditer avec fruit certains passages du livre de Beulé : *Causeries sur l'Art.* 2e édition, pages 38 et 39. Didier et Cie éd. 1867. Sans être dans les secrets des dieux, nous croyons que rien n'a encore été décidé d'une façon définitive à propos de la décoration intérieure ; espérons qu'elle sera confiée à des artistes émérites, car la place est parfaite pour mettre en relief leur talent. Quant à la sculpture extérieure, nous avons lieu de supposer qu'elle sera digne du monument. On nous a cité certains noms qui offrent des garanties. Cela nous donne l'espoir qu'on ne s'acquittera pas de ce travail avec la désinvolture ou l'indifférence que provoquent souvent les sujets déterminés d'avance pour les commandes officielles.

Il a été beaucoup question de la construction de l'église Saint-Charles pendant le cours de l'année dernière. Sans vouloir prendre parti dans la polémique qui a eu lieu, nous souhaitons qu'on adopte les mesures nécessaires pour construire un beau monument dans notre ville, qui en est absolument dépourvue jusqu'à ce jour. (Nous ne parlons pas de la nouvelle Préfecture qui n'est pas encore terminée, ainsi que nous l'avons dit plus haut.)

A ce sujet, nos lecteurs verront sans doute avec intérêt une de nos gravures, qui est la reproduction sommaire d'un projet de façade proposé jadis par MM. Bossan et Giniès, architectes très connus et dont les œuvres sont admirées dans notre région. Le monument svelte qu'ils ont conçu est très apprécié par des gens compétents. Ce n'est pas du gothique de pendule comme on en voit fréquemment; d'ailleurs Bossan a fait ses preuves : l'église Saint-Georges (à Lyon) et tant d'autres qualifiées par lui de *péchés de jeunesse* peuvent cependant être comptées parmi les meilleures églises de style gothique *moderne* qu'on puisse voir. En conséquence, il serait peut-être imprudent de trop s'écarter du précieux projet que l'on possède et qui réunit les conditions

exigées dans le principe, puisque on tenait avant tout à posséder une *église gothique*. Ce monument léger et élégant enlèverait beaucoup moins de jour à une place qu'une église d'un style plus lourd et conviendrait à notre population et à notre climat.

Si les gens de goût et les archéologues se consolent facilement en songeant à la disparition probable de l'affreuse bâtisse qui, sous le nom d'église Saint-Charles est le siège d'une paroisse dans un des quartiers les plus riches de Saint-Etienne, ils sont loin d'être indifférents lorsqu'ils voient les nombreux actes de vandalisme qui se commettent chaque jour dans certaines parties de notre département où l'on détruit sans scrupule tous les vestiges du passé, qu'ils offrent ou non un intérêt artistique. La liste de ces dévastations tiendrait, hélas ! une place trop importante dans cette notice, mais nous devons signaler d'honorables exceptions. Ainsi, l'on répare en ce moment l'église de Saint-Sauveur-en-Rue au lieu de la démolir, comme il en avait été question ; le résultat sera digne de celui obtenu à Sainte-Foy dont l'église est devenue un monument très remarquable. Nous ne parlons pas de celles de Charlieu, Chandieu, La Bénisson-Dieu, Saint-Romain-le-Puy, Saint-Rambert, qui ne risquent plus rien et sont réparées avec intelligence depuis qu'elles sont classées comme monuments historiques. Cependant on devrait s'occuper un peu plus activement de la chapelle de Saint-Romain-le-Puy, admirée de tous à cause de sa curieuse architecture et de sa situation pittoresque. Il faudrait si peu de frais pour la réparer ! — On reconstruit en ce moment la façade de l'église de Saint-Galmier qui menaçait ruine et n'avait rien de remarquable ; on cherche à la rendre digne de l'intérieur du monument, l'un des meilleurs spécimens de l'architecture gothique forézienne. Pour arriver à cette décision, il s'est passé bien des événements, plaisants ou déplorables, dont il serait difficile d'entretenir nos lecteurs, mais qui pourraient servir de sujet à un poème héroï-comique dans le genre du *Lutrin*, si un Boileau forézien connaissait tous les détails de cette affaire. Disons simplement que deux clochers remplaceront une ancienne tour lézardée qui s'effritait chaque jour et menaçait la vie des passants. Elle n'offrait aucun intérêt artistique, mais elle était recouverte d'un dôme en forme d'éteignoir qui donnait à la silhouette du village de Saint-Galmier un aspect très spécial auquel on était habitué. C'est pour cette raison que plusieurs personnes douées d'excellentes intentions voulaient conserver cette tour ou du

moins son aspect. Espérons qu'elles se consoleront en voyant s'élever les deux nouveaux clochers étudiés avec grand soin au point de vue artistique de même qu'au point de vue pratique. M. Rey, élève de Bossan, mais étranger à notre pays, dirige les travaux ; malgré son grand mérite personnel il a bien voulu écouter les conseils de tous les archéologues locaux afin que la nouvelle et riche construction ne contraste pas avec les autres monuments foréziens de la même époque.

Nos voisins de la Haute-Loire perdent peu à peu le goût de la destruction et se disposent à réparer très convenablement leurs églises de Chamalières, Dunières, Rosières, Saint-Jeures, Monistrol, etc., sans détruire les vestiges dignes d'être conservés. Les vandales préfèreraient tout démolir, mais certaines personnes intelligentes sur lesquelles on peut compter ont déjà empêché et empêcheront ces destructions. Nous en avons l'espoir et même la conviction.

Musée de Saint-Etienne.

A l'heure actuelle on dépouille notre Musée de ses principaux tableaux qui vont figurer honorablement à l'Exposition universelle ; en revanche on a fait des acquisitions parmi lesquelles nous devons citer deux statues que l'on a pu obtenir grâce à des subventions de l'Etat. La première, *L'Enfant prodigue*, est en marbre ; elle est due à Montagny, originaire de Saint-Etienne ; c'était son œuvre de prédilection. L'autre statue est en bronze ; elle est d'un style bien plus moderne que la précédente et représente *Daphné changée en laurier ;* l'auteur, M. Dercheux est encore jeune et avait obtenu un très grand succès au Salon de 1898. Ces deux acquisitions sont d'autant plus importantes que notre Musée était bien pauvre en sculptures.

La Ville a acquis en même temps un excellent tableau de Vayson représentant des bœufs dans la Camargue, se détachant sur un ciel à la fois chaud et limpide. Cette œuvre avait obtenu également beaucoup de succès à l'Exposition de 1898.

M. Leroi, collectionneur émérite, a eu l'excellente idée de faire hommage, au musée de Saint-Etienne, d'une superbe série de gravures modernes qui sera très utile aux élèves de notre Ecole régionale. Espérons que l'exemple de ce généreux donateur sera suivi et profitons de cette occasion pour le remercier au nom de tous ceux qui s'intéressent aux choses d'art dans notre ville.

Musée de Roanne.

Ce musée s'est enrichi de trois peintures nouvelles. Ce sont des paysages dus à MM. Japy et Beauverie.

Décoration de la Chambre de Commerce.

On sait que la somptueuse décoration de la Chambre de Commerce doit être complétée par quatre panneaux en tapisserie des Gobelins. L'un d'eux est terminé et représente l'Industrie de la soie « sous la forme d'une belle jeune femme, « d'aspect sérieux, tenant à la main une navette garnie de « *trame*, prête à passer aux mains du tisseur ». Nous empruntons cette description au *Magasin pittoresque* (année 1899, page 216) qui publie des renseignements plus complets et reproduit le panneau en question, exécuté d'après le carton de M. Maignan. On pourra le juger à l'Exposition universelle de 1900. Le cadre de cette notice nous empêche de donner des détails sur les compositions des autres panneaux de M. Maignan, que l'on admire beaucoup et qu'on verra bientôt en place.

Salons parisiens.

Passons rapidement en revue les œuvres exposées à Paris par les Foréziens. Nos lecteurs connaissent les nombreuses appréciations que l'on a faites périodiquement à propos du talent de nos artistes ; il est donc absolument inutile de répéter constamment les mêmes choses ; d'autant plus que le perpétuel éloge finit par paraître banal, tandis que la critique acerbe est souvent considérée comme une preuve de compétence. Voulant éviter ces deux écueils, nous nous bornerons à faire une simple énumération sans employer des superlatifs pour exprimer notre opinion.

Disons cependant que les deux toiles exposées par M. Emile Noirot (1) sont absolument dignes du talent de cet

---

(1) Pendant que nous écrivons ces lignes, nous apprenons avec plaisir que cet artiste vient d'être nommé officier de l'Instruction publique, ce dont nous le félicitons ; et puisque son nom est en vedette, nous croyons intéressant de transcrire quelques lignes qui ont rapport à lui et que nous lisons dans *Le Voltaire*. Ce journal avait demandé quelques impressions personnelles à un certain nombre d'artistes connus, car depuis quelque temps le public préfère souvent

artiste qui progresse toujours. Il abandonne peu à peu la couleur sombre et cherche la clarté : *L'épave* est une des bonnes marines du Salon ; le motif de *la Matinée blanche* est bien choisi ; cette peinture est exécutée avec entrain, l'effet est brillant et limpide ; cette lumière et cette limpidité sont *foréziennes*, tandis que M. GAGLIARDINI nous montre la lumière provençale dans sa *vue d'Antibes*, d'une coloration intense et variée, de même que dans son autre toile intitulée : *Une route en Provence.*

La nuit d'hiver de M. DUCARUGE, l'une des meilleures productions de cet artiste, représente un beau motif de la vallée de Semène. Un tableau du même peintre qui avait figuré au salon des Champs-Elysées a été acquis par le musée de

---

l'opinion de ceux-ci à celle de critiques plus ou moins compétents. En cela il n'a pas tort ; mais lorsque l'art est en jeu, *errare humanum est.* On lira donc toujours avec plaisir la prose fantaisiste de M. Noirot, sans cependant considérer tous ses principes comme articles de foi dont on ne peut s'écarter. D'ailleurs il l'avoue lui-même.

M. Emile Noirot.

« M. Noirot est un paysagiste des Champs-Elysées qu'une note originale et une vision toute particulière ont classé brillamment parmi les hors-concours.

« Sa réponse est celle d'un artiste très inspiré.

« Je regrette toutefois que sa longueur ne me permette pas de l'insérer *in extenso.* J'en détache ici quelques passages typiques et qui révèlent bien l'état d'âme précieux d'un délicat et d'un sensible. »

« Monsieur,

« Votre demande vient me surprendre dans mon isolement à Roanne où j'ai depuis longtemps perdu de vue les maîtres modernes et les glorieux d'actualité.

« Hélas ! mes sympathies les plus vivaces ne peuvent plus aussi bien répondre à votre ordre d'idées, car elles se portaient surtout sur quelques disparus aujourd'hui, auxquels on finit par rendre justice.

« Mais l'art d'essence immortelle a toujours pour ses fervents quelque sourire. Il prend l'enfant au berceau et lui insuffle le génie, il luttera plus tard avec la conviction des grands hommes, qu'on l'accueille par les moqueries d'abord et les haussements d'épaule ; si c'est un Delacroix, il ne meurt pas à la peine, si c'est un Chintreuil, il refleurit à chaque printemps.

« On dit de ceci, de cela : c'est un Corot, un Diaz, un Daubigny ou un Rousseau, et quoiqu'il y ait fierté en regardant la colonne, on pensera encore à Courbet.

« Dans chaque artiste, il y a un emballé, un rêveur, un poète ou un combatif. Affaire de tempérament et de race. *Detaille* s'entend avec *Neuville* et *Meissonier.*

« Puvis de Chavannes, hanté de symbolisme et de gris blond marche



I. L. JAPY — LE GOURTAROU, PRÈS FEURS
(Dessin).



2. C. PICAUD — ADIEUX
(Statue).



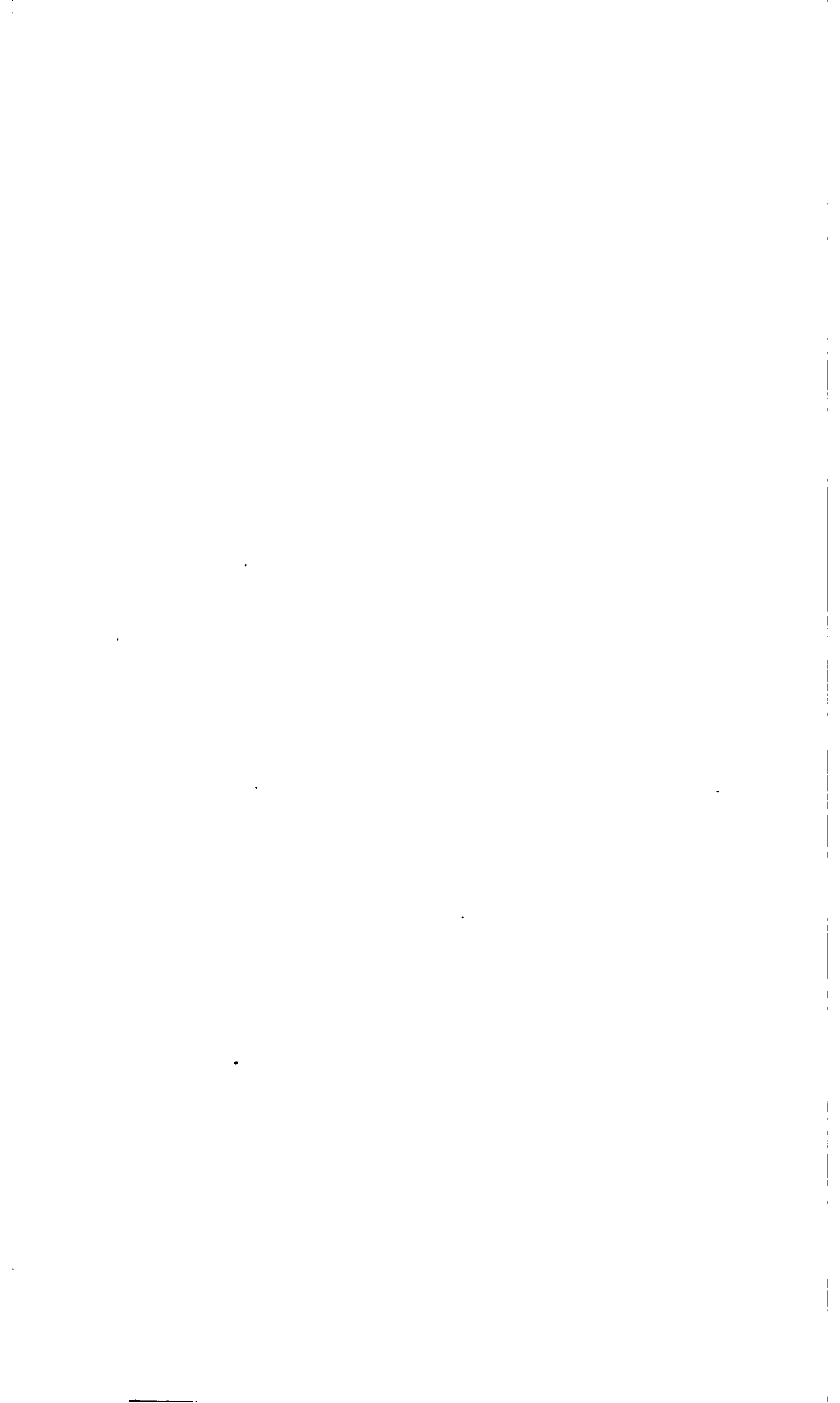
3. G. DUPRÉ — ALMA MATER

(Médaille).



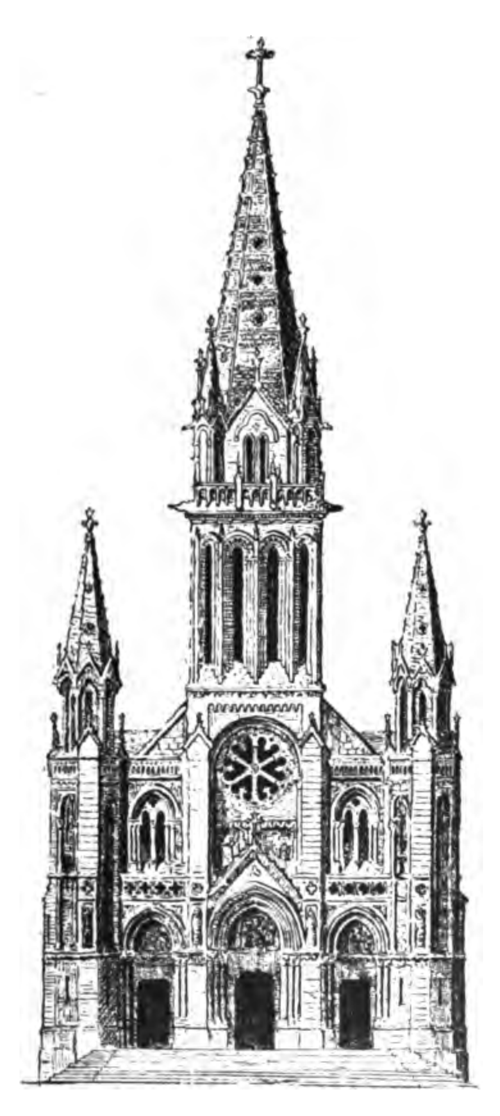
4. G. DUPRÉ — SALUT !

(Médaille).



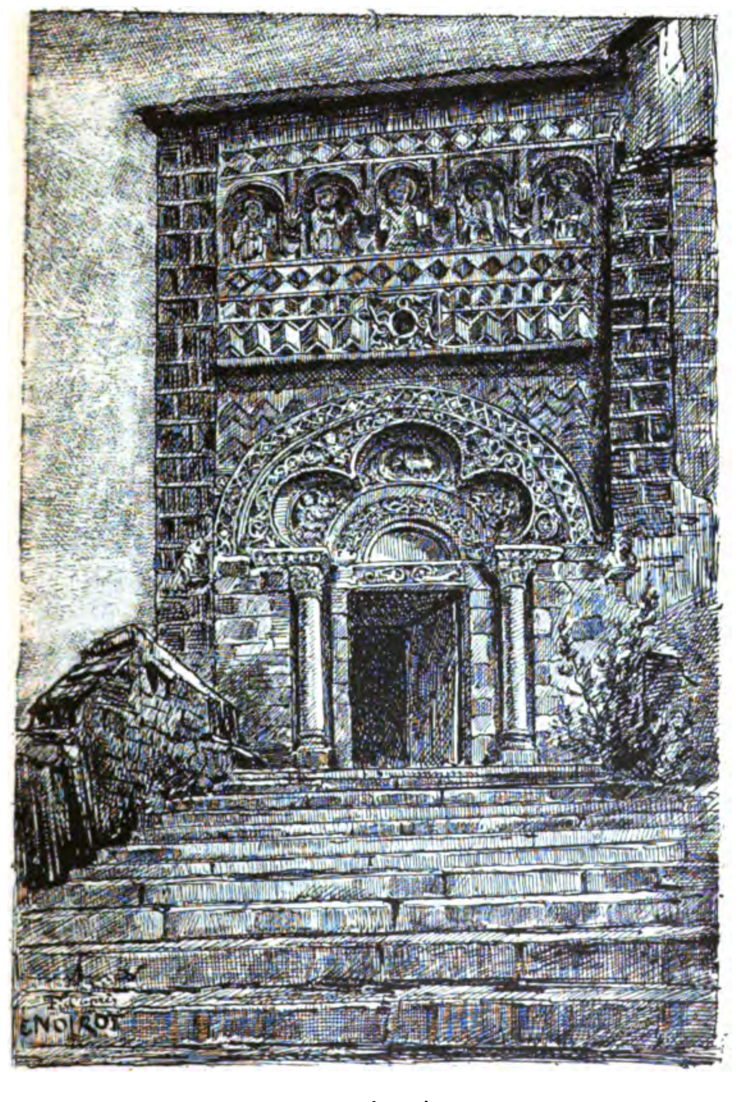


5. DUCARUGE — NUIT D'HIVER
(Dessin, d'après fusain).



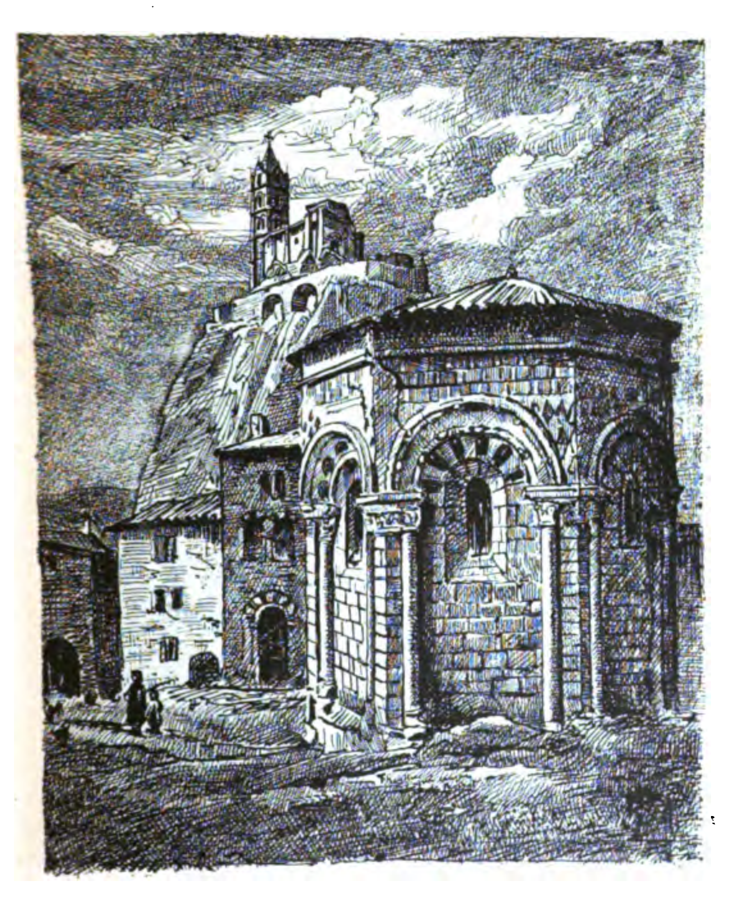
6. ÉGLISE SAINT-CHARLES, A SAINT-ÉTIENNE

(Projet par MM. Bossan et Giniès).



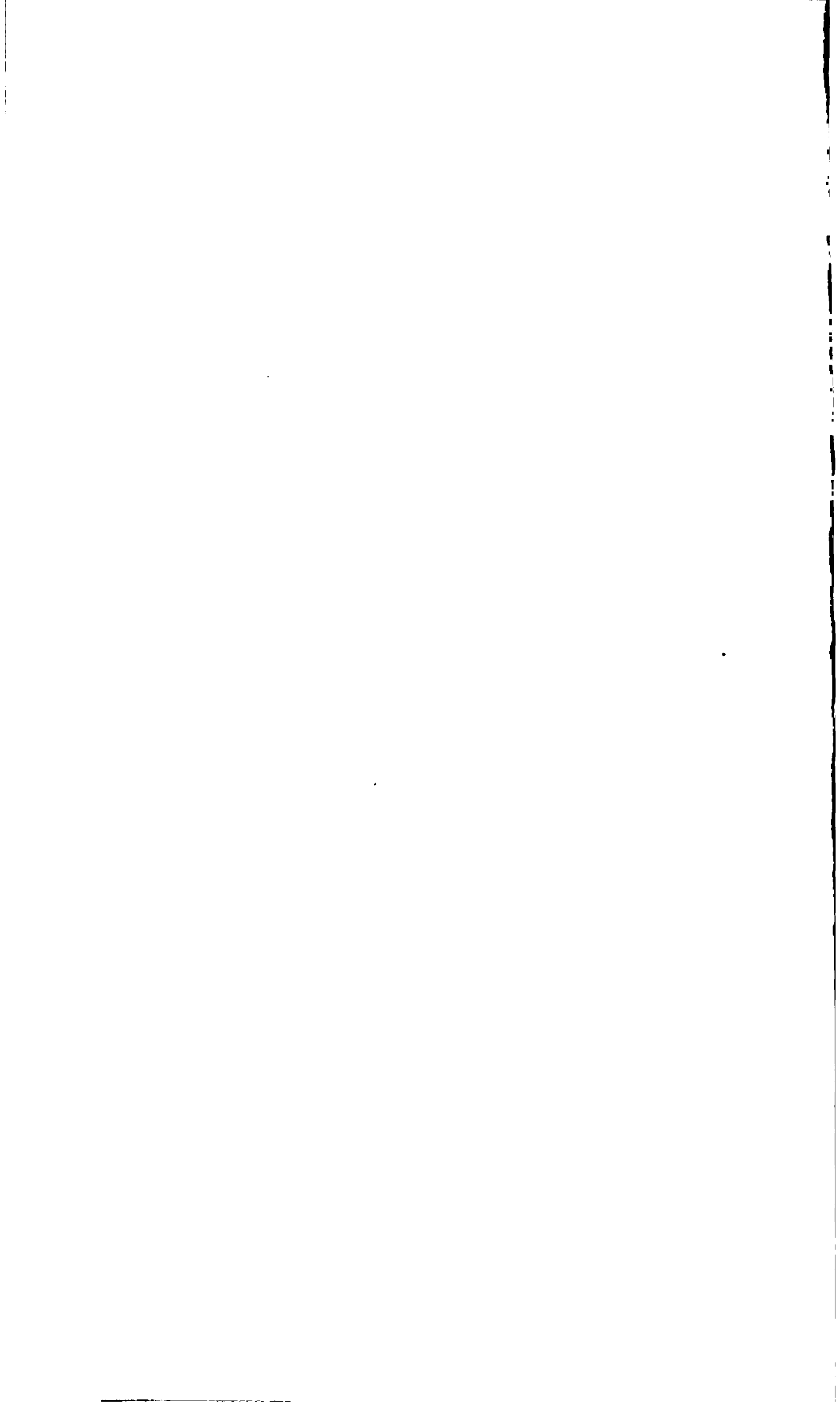
7. VUE DU PUY, D'APRÈS E. NOIROT

(Croquis).



8. VUE DU PUY, D'APRÈS E. NOIROT

(Croquis).





9. VUE DU PUY, D'APRÈS E. NOIROT

(Croquis).



10. F. GUIGUET — TRICOTEUSE FORÉZIENNE

(Croquis).



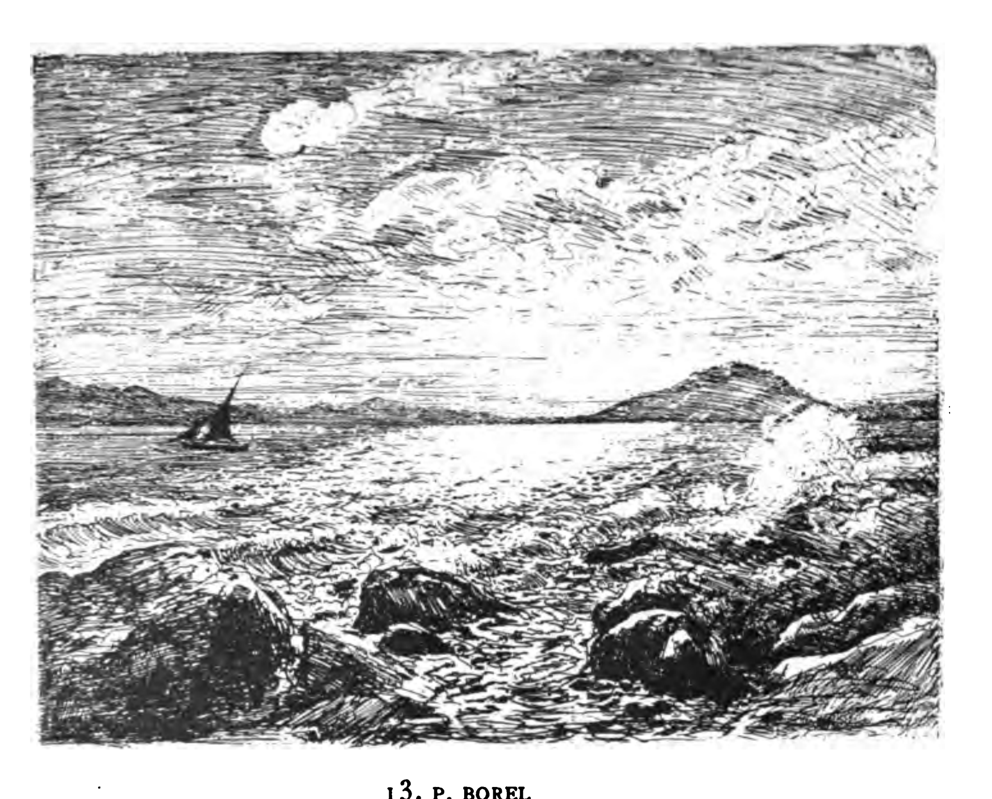
11. PORTRAITS DE RAVIER PAR GUIGUET

11 *bis*. DESSIN DE RAVIER

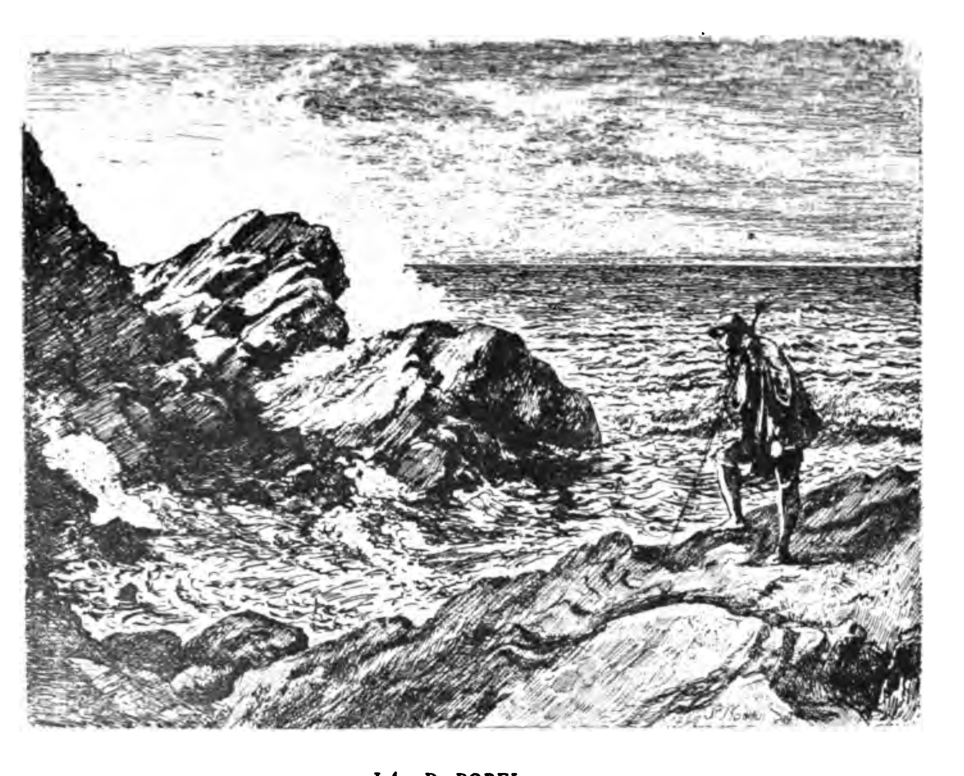


12. F. GUIGUET — PLAINE DU FOREZ, PRÈS SAINT-GERMAIN-LAVAL

(Croquis).



13. P. BOREL
(D'après eau-forte).



14. P. BOREL
(D'après eau-forte).



15. P. BOREL.

(D'après eau-forte).



16. P. BOREL

(D'après eau-forte).

notre ville. Au printemps dernier M. Ducaruge a exposé à Saint-Etienne une série de tableaux très appréciés par le public Stéphanois.

M. CHARLES COTTET, originaire du Puy, a obtenu le succès auquel il est habitué, avec les *Gens d'Ouessant veillant un enfant mort*, *Deuil*, *Soir dans le port*, *Étude d'un enfant mort*, *Nuages dans la montagne*, etc. Cet artiste est un de ceux qu'on remarque le plus à cause de son talent très personnel, de l'originalité de ses sujets, de sa couleur intense, etc. De vifs admirateurs l'ont baptisé sous le nom de *Rembrandt moderne*, mais nous sommes persuadés que M. Cottet, qui est aussi intelligent qu'habile, n'accepte pas

---

la main dans la main avec *Roll* puissant esprit d'analyse et d'originalité.

« Que *Rodin* exalte la pierre et la fasse parler, que Frémiet fouille l'âme animalisée et en passionne un orang-outang.

« Si *Cormon*, fiévreux et ardent, dote ses hommes sauvages de quelque sentiment, il reste malgré tout de la place au soleil, et des coins mystérieux pour les chercheurs d'ombre, pour les amateurs de vérité. L'impressionisme ? Grand nom dont on affuble une secte et qui cependant s'adresse aussi bien aux *Champs-Olympiens*, pousse les sensitifs vers le véritable but : *l'émotion*.

« De quelque nom que l'on baptise le peintre, celui qui, doué du savoir et du talent peut mettre dans son œuvre le reflet, le cri de son âme, celui-là a toutes mes sympathies, toutes mes pensées.

« J'en ai connu de ceux-là; s'ils sont morts, j'en connais d'autres qui promettent un regain de gloire à notre France. Il y a *Dagnan-Bouveret*, il y a *Cottet*, un jeune. Mais il est un sincère, un bon et vaillant lutteur que je salue avec respect et touchante admiration. C'est *Jules Breton*, le peintre poète, le poète peintre.

« Paysagiste moi-même, mes préférences allaient aux amants du plein air, à ceux qui, épris d'espace et de lumière, veulent encore atteindre quelque interprétation littéraire ou rêvée.

« J'ai nommé *Demont* et j'envie la jeunesse vaillante qui a la marge devant elle et l'esprit comme sauf-conduit.

. . . .

« La marche ascensionnelle du progrès a ses victimes comme ses enfants gâtés. Celui qui résiste au caprice des modes, c'est souvent le plus *bêché* de son vivant même par les bons amis.

. . . .

« Je croirai plus volontiers au point d'interrogation des critiques et des amateurs d'art désintéressés qu'à un appel aux peintres qui forcément sont trop influencés pour être en somme juges et parties.

« Veuillez agréer, etc.

« Emile NOIROT. »

Georges Denoinville

de pareils éloges; et, loin d'en être ébloui, il continuera à progresser et attirera l'attention de tous comme par le passé. De nombreuses et très élogieuses appréciations du talent de M. Frappa ainsi que de sa personne ont été lues dans nos journaux locaux; il est donc inutile d'insister sur les tableaux intitulés : *le Président de la République visitant un atelier de rubanier à Saint-Etienne*, *les derniers moments du général Gordon*, *le Prisonnier de Fontainebleau*, *5 portraits* parmi lesquels nous préférons celui de M. Crozier, etc.

Dans la sculpture, M. Picaud, de Roanne, a exposé une œuvre qui a été très admirée et qui lui a valu une haute récompense ; c'est une statue en marbre, intitulée *Adieux*. La reproduction que nous en donnons permettra à nos lecteurs d'en avoir une idée sommaire, ce qui ne devra pas les empêcher d'aller juger l'original placé au cimetière de Roanne. M. Frappa a exposé deux plâtres, têtes d'expression.

De la villa Médicis, M. Dupré a envoyé des médailles que nous reproduisons par des procédés insuffisants. Toutefois, nos lecteurs pourront apprécier le talent sérieux et délicat de ce jeune artiste, appelé aux plus hautes destinées. Ses débuts sont plus heureux que ceux de son célèbre grand oncle et de Galle, autres gloires foréziennes. Malgré ses succès, Dupré travaille avec courage et, d'après ses dernières œuvres que nous avons pu juger, nous affirmons que ses progrès sont constants et que le grand maître Roty sera fier de son élève. (1)

M. Beauverie aime toujours le Lignon et ses rives et il trouve le moyen de les faire apprécier à des amateurs foréziens de plus en plus nombreux qui ont pu voir des variantes de la *Matinée d'automne* et de la *Matinée d'été* à l'exposition que l'artiste a faite à Saint-Etienne pendant le cours de cette année. Cette exposition a obtenu beaucoup de succès.

M. Poidebard expose des *poulains dans un pré vert*. Dans ce début, il s'est souvenu des excellents conseils de son maître, M. de Vuillefroy.

Dans les *Fugitifs*, M. David de Sauzéa montre, une fois de plus, qu'il est coloriste délicat, dessinateur habile et patient.

M. Charles Balay a peint un portrait ressemblant et bien dessiné dont la couleur sobre forme un singulier contraste

(1) Une erreur d'impression dans le titre des gravures nous fait désigner par *alma mater* l'envoi de Rome de M. Dupré intitulé *alma parens*.

avec les couleurs pommadines roses ou bleuâtres dont plusieurs peintres à la mode font usage pour combler de joie leurs modèles mondains. Signalons encore à l'Exposition de la Société des artistes français les œuvres de M. JEAN BARBIER : *Avant 1900* et les *Bords de Seine à Paris* ; *la Pensée*, *la Sirène de la mer*, les *Feuilles d'automne*, de M. SÉON ; *Dans une chapelle bretonne* et *Une vieille femme à Plougastel*, de M. J. CESSIEUX ; *Un vieux marin*, de M. VASSELON, étude très consciencieuse ; le *Panneau décoratif*, de M. SPÉRO ; divers portraits, œuvres de Mme CARAYON-VASSELON et de Mlles REY et EMMA THIOLLIER. Au salon de la Société nationale on remarque un *portrait* de M. AUGUSTE BERTHON, excellente peinture exécutée avec brio ; la ressemblance est parfaite. On est étonné de voir ce tableau aussi mal placé pendant que des toiles bien médiocres sont exposées à la cimaise dans la même salle.

Dans la gravure et la lithographie, notons la *descente de Croix*, d'après Rembrandt, de M. HUVEY ; des gravures, d'après Meissonier et Reynolds, par M. LALAUZE, dont la réputation n'est plus à faire ; un portrait, par M. GREISALMER. Ajoutons à cette énumération les deux tableaux exposés par M. JAPY ; ils sont intitulés : *la vallée de Saint-Marcel* et le *Gourtarou*. M. Japy n'est pas Forézien, mais il adore notre pays qu'il connaît depuis deux ans ; il veut y revenir *toujours*. Nous avons pu apprécier les études qu'il a faites l'an dernier à Noirétable, Cervières, Montrond, Feurs, Saint-Bonnet-le-Château, etc. Les *bouleaux de Noirétable* se transformeront en tableau pour le prochain Salon où ils obtiendront un succès au moins égal à celui des tableaux de l'an dernier. Et puisque M. JAPY contribue à faire aimer le blond et gracieux Forez qui convient si bien à son talent, il nous est permis de le classer parmi les artistes Foréziens.

Nous y faisons figurer également M. Paul BOREL, dont la famille est originaire de Saint-Chamond. Il possède une propriété aux Atheux près de Saint-Héand où il vient travailler pendant une partie de l'été. Nous espérons qu'il nous permettra de reproduire dans ce bulletin quelques-unes de ses œuvres importantes tant admirées par Huysmans, Puvis de Chavannes et par d'autres maîtres ; en attendant, nous publions des réductions de plusieurs de ses eaux-fortes, prises au hasard dans sa collection si appréciée des amateurs ; nous regrettons seulement que la *couleur* et la *finesse* des originaux aient disparu en grande partie dans nos reproductions.

Nous avons pu voir de nombreuses études de paysages exécutées par M. Joseph TRÉVOUX aux environs de Montbrison. Cet artiste, de même que M. JAPY, vient périodiquement en Forez et il adore notre pays dont il reproduit le caractère avec émotion. Il serait désirable de voir ses toiles réunies dans une exposition locale. Elles sont d'une coloration intense et d'une grande vigueur; mais, de même que Poncy, Elisée Grangier et d'autres artistes foréziens de mérite, M. Trévoux est un modeste, il ne cherche pas la notoriété et voit avec plaisir les succès de camarades moins bien doués que lui-même. Nous sommes loin de l'en blâmer.

M. GUIGUET, artiste de grande valeur, qui, l'an dernier, faisait partie du Jury de l'Exposition du Champ de Mars, a passé plusieurs jours en Forez dans le courant de l'été dernier. Il y a fait des études de paysages et de figures qui seront transformées en tableaux au prochain Salon. Nous reproduisons quelques-uns de ses croquis parmi lesquels il faut remarquer les portraits du peintre Ravier, paysagiste éminent, très apprécié par beaucoup d'artistes dont il était le camarade et le maître, bien que peu connu du public. Ces portraits sont destinés à une publication relative à Ravier qui avait passé une partie de sa jeunesse en Forez. Il l'aimait beaucoup et il y a travaillé, comme le témoigne la reproduction du dessin qui accompagne notre notice. Ravier était donc, en quelque sorte, un artiste Forézien.

Disons enfin qu'une Société d'*amis des arts* est en voie de formation dans notre ville. On peut avoir confiance en ses fondateurs et nous leur souhaitons un plein succès. Mais cela dépendra des mesures prises au début et nous croyons que pour arriver à un résultat satisfaisant, il sera bon d'étudier avec soin les règlements des sociétés qui ont prospéré, celle de Mulhouse, entre autres.

Musique.

En attendant que des hommes compétents s'occupent dans ce Bulletin d'un art très apprécié dans notre ville, indiquons les deux événements principaux qui ont eu lieu dans le cours de l'année 1899. Nous voulons parler du concours musical de Saint-Etienne et des succès de l'Association symphonique, fort bien dirigée par son jeune chef d'orchestre, M. Mariotte.

Nécrologie.

Nous avons à déplorer la mort de MM. Trouilleux, Ogier, Chapon et Chometon, peintres connus dans le département de la Loire.

Terminons ces pages en remerciant les artistes qui ont bien voulu nous aider en nous permettant de reproduire leurs œuvres dans le présent Bulletin, de même que tous ceux qui ont promis leur concours pour l'avenir. Constatons cependant que les motifs d'architecture, où l'on voit le nom d'Emile Noirot, ne sont pas des reproductions directes de ses dessins, mais ont été gravés *d'après* ceux-ci. C'est une exception qui se renouvellera le moins souvent possible, car un croquis d'artiste est toujours préférable à l'interprétation du même croquis. Signalons enfin les travaux d'autres artistes locaux, tels que MM. Gérard, Dablin, Chapelon, Poinat, ceux de M. Joanny Faure (qui malgré ses 77 ans, vient d'exposer un portrait au fusain exécuté avec beaucoup de sûreté de main et de délicatesse) etc., et de bien d'autres que nous avons oubliés. Du reste, nous le répétons, cet essai sur l'art forézien n'est qu'un début. Il nous paraissait désirable que la Société d'Agriculture, Arts, Sciences et Belles-Lettres du département de la Loire entrât dans la voie suivie par beaucoup de Sociétés rivales ; les merveilleuses découvertes de la typogravure moderne le lui permettaient et Saint-Etienne ne devait pas rester en retard. Nous souhaitons vivement que nos successeurs améliorent cette première ébauche.

T.

Printemps, Jeunesse

A M. MELCOT, Conseiller de Préfecture.

Vous m'avez dit, ami, de chanter le printemps.
A mon âge, chanter le printemps, c'est folie ;
Autant vaudrait, hélas ! demander que le temps
Fasse comme autrefois pour la Belle endormie
Dans le donjon féerique où le Prince Charmant
Après cent ans passés la retrouvait plus belle
Qu'à l'heure tant maudite, étrange et si cruelle,
Où ses yeux se fermaient par un enchantement,
Brisant ainsi, d'un coup, la riante promesse
Qui nous fit tous rêver d'éternelle jeunesse.

Ah ! le donjon caché sous l'ombre des grands bois ;
Fermé de toutes parts aux regards des profanes,
Entouré de fossés profonds et, quelquefois,
Comme un palais indou perdu dans les savanes.
Logis mystérieux. Fils du peuple ou d'un roi,
L'enfant y passe heureux ses premières années,
Cœur candide, ignorant des pires destinées,
Tout au présent, voyant l'avenir sans effroi,
Sachant tout écouter sans bien savoir comprendre ;
Oh ! ce château béni, qui pourra nous le rendre ?

Le malheureux captif, dans l'obscure prison,
Rêvant de liberté la voit avec délice ;
Son esprit, sans limite, élargit l'horizon,
Mais le verrou qui grince augmente son supplice.
Quand l'oiseau, mis en cage, entend du rossignol
Le trille énamouré sous les fraîches ramures,
Il ne peut que tout bas, par de tristes murmures,
Répondre au compagnon dont son œil suit le vol;
Son aile, à petits coups, s'anime, frémissante,
Mais les barreaux étroits font qu'elle est impuissante.

Je ne chanterai plus le printemps ; c'est trop tard,
Pour moi qui vois bientôt la fin de ma carrière.
Mes souvenirs ont beau m'élever un rempart
De rêve inachevé, vivant, plein de lumière ;
Je me sens abattu, sans force et sans ardeur.
Mais, à ceux qui s'en vont radieux de jeunesse,
Tout fiers de leurs vingt ans, reflétant l'allégresse
Sur des fronts enflammés autant que l'est leur cœur,
Je dirai : Chantez-nous, quand viendra l'hirondelle,
Le retour désiré de la saison nouvelle.

Tenez, la brise vient, sous son souffle vainqueur
La neige disparaît des cimes élevées ;
Les prés ont reverdi, l'aubépine est en fleur ;
Quel charme a pénétré jusqu'au fond des vallées ?
La feuille pousse drue et regarnit nos bois ;
Fauvettes et pinsons y cherchent leur retraite ;
Aussi les amoureux dans leur marche distraite.
Vous les rappelez-vous, ces instants d'autrefois,
Où, la main dans la main, enivrés de tendresse,
Les cœurs, sans se chercher, se retrouvaient sans cesse ?

L'amour! oh! taisons-nous devant ce mot sacré
Qui sut jadis donner à l'âme tant d'extases.
Aimer! courber son front sous un joug adoré :
Quel poème ineffable en ses ardentes phases!
Mais il n'existe plus, ce sentiment réel
Emané de Dieu même en sa toute-puissance,
Et nous luttons en vain contre notre impuissance
A revoir ces instants qui nous portaient au ciel.
Car, vous le savez bien, s'il s'est envolé, l'ange
Autrefois méconnu, notre regret le venge.

Ah! les amours sont loin, car le printemps n'est plus.
Peut-on les demander aux songes éphémères?
Faut-il se consumer en regrets superflus?
Non! plaçons nos désirs au-dessus des chimères.
Le bonheur qui nous quitte on le retrouve ailleurs.
Puis, la félicité n'est pas toujours parfaite;
Acceptons donc la part qu'à chaque humain fut faite.
N'oublions pas, ami, que les fruits les meilleurs
Et les plus savoureux nous viennent à l'automne,
Quand le raisin broyé dans la cuve bouillonne.

Laissez-moi donc chanter l'année à son déclin;
Octobre qui finit, Novembre qui s'avance,
Les sentiments divers dont notre cœur est plein,
Les tristesses, les deuils, quelquefois l'espérance.
L'amertume qui naît de nos bois dépouillés
A nos sens attendris n'arrive pas sans charmes;
Et, ne savez-vous pas qu'il est de douces larmes?
Voici les derniers soirs encor ensoleillés,
Les derniers chants d'oiseau qui se sont fait entendre;
Puis, de pâles rayons..... et la nuit va descendre.

Printemps, jeunesse, adieu ! Quand les cheveux sont blancs;
Quand la brume épaissie enveloppe la terre
De son obscurité, que les pas chancelants
Nous entraînent trop vite encore à ce mystère
Qui fait toujours pâlir tous les hommes... la mort;
Ami, faisons appel à l'austère sagesse,
Que ses enseignements nous inspirent sans cesse.
Haut l'esprit, haut le cœur, dans un sublime effort;
L'heure qui va sonner que nous importe-t-elle ?
Nous avons l'infini... car l'âme est immortelle.

Joseph BIRON.

Le Cros, 20 octobre 1899.



ENVOI

Ami, ces vers je vous les dois;
Votre désir est leur excuse,
Donnant moins que je ne reçois,
Ce dont franchement je m'accuse.

Chanter le printemps est parfois
Banal; mais si je me récuse,
Vous direz : « Poète sans voix,
« Pourquoi donc taquiner la muse? »

Donc, les voici tout simplement,
Venant près de vous, doucement,
Vous prier avec modestie,

De n'être pour eux pas trop fier;
Vous, à peine arrivé d'hier,
Cueillant de tous la sympathie.



CATALOGUE DES PUBLICATIONS

REÇUES PAR LA

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année 1899.

Publications adressées par l'Etat.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Bulletin. — Documents officiels, Statistique, Rapports, Comptes rendus de missions en France et à l'étranger. — 18e année, 1899, nos 1 à 6.

Feuille d'informations, année 1899.

Ornis. — Bulletin du Comité ornithologique international, tome IX, nos 3 et 4, 1897-1898 ; tome X, nos 1 et 2, 1899.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Comité des travaux historiques et scientifiques.

Bulletin archéologique du Comité, année 1898, 2e et 3e livraisons ; année 1899, 1re livraison.

Bulletin historique et philologique, année 1898, nos 3 et 4.

Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences, tomes 124 et 125.

Bulletin des travaux scientifiques, tome XVIII, n° 12.

Bulletin des travaux historiques et scientifiques, année 1898.

Enquête sur les conditions de l'habitation en France, par A. de Foville, 1899.

Annales du musée Guimet.

Revue de l'histoire des religions, tomes XXXVIII, n° 2 et 3; XXXIX, nos 1, 2 et 3 ; tome XL, nos 1 et 2.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
ET DES COLONIES

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris sous le régime de la loi du 5 juillet 1844, tome XCII, 2 volumes.

Bulletin officiel de la propriété industrielle et commerciale, année 1899.

Publications adressées par les Sociétés correspondantes.

ALAIS. — Mémoires et comptes rendus de la Société scientifique et littéraire, année 1898, tome XXIX.

AMIENS. — Bulletin de la Société Linnéenne du Nord de la France, année 1897-1898, mémoires, tome III.

AMIENS. — Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1898 et 1899.

ARRAS. — Mémoires de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts, tome XXIX.

AURILLAC.—Revue de la Haute-Auvergne, 1899, 3 fascicules.

AUTUN. — Mémoires de la Société Eduenne, tome XXVI, 1898.

AVIGNON. — Bulletin de la Société d'Agriculture et d'Horticulture de Vaucluse, année 1899.

BEAUNE. — Bulletins de la Société Vigneronne de l'arrondissement de Beaune, 1899.

BESANÇON. — Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 1898.

BÉZIERS. — Bulletin de la Société d'Etudes des sciences naturelles de Béziers, XXe et XXIe vol. 1897, 1898.

BÉZIERS. — Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, vol. XXVIII.

BORDEAUX. — Actes de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts, 58e année 1896.

Bourg. — Annales de la Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain, année 1899.

Bourges. — Bulletin de la Société d'Agriculture du département du Cher, 1899.

Chalons-sur-marne. — Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, année 1898 1899.

Clermont-Ferrand. — Bulletin Historique et Scientifique, 1899.

Clermont-Ferrand. — Revue d'Auvergne nos 1, 2, 1899.

Clermont-Ferrand. — Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand. — La légende de Saint-Flour. — Massillon ; visites à Hyères et à Clermont ; Histoire d'Auvergne, tome 1er.

Compiègne (Seine-et-Oise). — Société d'Agriculture de l'arrondissement de Compiègne. — L'agronome praticien, année 1899.

Feurs (Loire). — Syndicat des Agriculteurs de France du département de la Loire. Bulletins bi-mensuels, 1899.

Grenoble. — Bulletin de la Société de statistique des Sciences naturelles et des Arts industriels, 1re série, tome IV 1899.

Grenoble. — Bulletin du Sud-Est, année 1899.

Grenoble. — Le Dauphiné Horticole, année 1899.

Grenoble. — Bulletin de l'Académie Delphinale, 1899.

Limoges (Haute-Vienne). — Société Archéologique et Historique du Limousin, 1899.

Limoges. — Société d'Horticulture de Limoges, Bulletins mensuels, 1899.

Limoges. — Société d'Horticulture et d'Arboriculture. Bulletins 1899.

Lyon. — Lyon horticole 1899.

Lyon. — L'Horticulture nouvelle, 1899.

Lyon. — Mémoires de la Société littéraire, Historique et Archéologique de Lyon, années 1896-1897.

Macon. — Annales de l'Académie de Mâcon ; Société des Arts, Sciences, Belles-Lettres et Agriculture de Saône-et-Loire. Troisième série, tome III.

Mantes. — Bulletin de la Société Agricole et Horticole de l'arrondissement de Mantes, 1899, nos 230 et 236.

Marseille. — Revue Horticole, 1899.

Marseille. — Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille, années 1897-1899.

Meaux (Seine-et-Marne). — Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux. Bulletins mensuels, 1899.

Mende. — Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère. Bulletins mensuels, janvier à décembre 1899.

Metz. — Mémoires de l'Académie de Metz, 1896-1897.

Montauban. — Recueil de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne, année 1898.

Montbrison (Loire). — Société Archéologique de la *Diana*. Publication trimestrielle, tome Xe, nos 3 et 4 et tome XI, nos 1 à 4.

Montpellier. — Mémoires de la Section des Sciences, nos 2 et 5.

Nancy (Meurthe-et-Moselle). — Académie Stanislas; Mémoires, 5e série, tome XVI, 1899.

Nantes. — Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, année 1899.

Nantes. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure. Annales 1898.

Nantes. — Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, année 1899.

Neuchatel. — Bulletins de la Société Neuchâteloise de géographie, 1899.

Nevers (Nièvre). — Société départementale d'Agriculture de la Nièvre. — Bulletins trimestriels, 1899.

Nimes. — Mémoires de l'Académie de Nîmes, tome XXI, année 1898.

Niort. — Bulletin de la Société Botanique des Deux-Sèvres, 1898.

Nogent. — Bulletin de la Société d'Apiculture de l'Aube, année 1899.

Paris. — Association philotechnique. Bulletins mensuels, année 1899.

Paris. — Société nationale d'Agriculture de France. Comptes rendus mensuels, 1899.

Paris. — Société des Agriculteurs de France. Bulletins bi-mensuels, 1899.

Paris. — Romania, tome XXVIII, nos 109 à 113.

Paris. — Bulletin de l'Alliance Française, 1899.

Paris. — Association Française pour l'avancement des Sciences ; L'intermédiaire de l'Afas, année 1899.

Paris. — Journal de la Société nationale d'Horticulture de France. Année 1899.

Perpignan. — Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, 40e volume.

Poitiers. — Bulletin de la Société Académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts, nos 334 et 335, année 1899.

Reims. — Bulletin de la Société industrielle de Reims, n° 86.

Rochechouart. — Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts, 1899.

Rodez. — Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, tome XVII, 1re livraison, de 1894 à 1899.

Rouen. — Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen pendant les années 1897-1898.

Rouen. — Bulletin de la Société libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie 1898-1899.

Saint-Etienne (Loire). — Société de l'Industrie minérale. Comptes rendus mensuels. Bulletins, 1899.

Saint-Etienne. — Société de Médecine de la Loire. La Loire médicale. Bulletins mensuels, 1899.

Strasbourg (Alsace). — Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace. Bulletins mensuels, 1899.

Tarare. — Bulletin de la Société des Sciences naturelles et d'enseignement populaire de Tarare, 1899.

Toulon. — Bulletin de l'Académie du Var, 1898.

Toulouse. — Bulletin de l'Université de Toulouse, fascicule de 7 à 9, et : Les doctrines politiques de Grégoire de Toulouse.

TOULOUSE. — Recueil de l'Académie des Jeux Floraux, 1899.

VALENCE (Drôme). — Société des Agriculteurs de la Drôme. Journal mensuel, nos 1 à 12, janvier à décembre 1899.

VERSAILLES. — Mémoires de la Société d'Agriculture et des Arts, du 1er octobre 1898 au 1er octobre 1899.

Revues et publications périodiques.

Journal d'Agriculture pratique, 62e année, 1899.

Le Génie civil. — Revue générale hebdomadaire des industries françaises et étrangères, année 1899.

Lyon Horticole, année 1899.

Revue des Deux-Mondes, année 1899.

Revue horticole, 69e année, 1899.

Revue politique et littéraire (Revue bleue), année 1899.

Revue scientifique, année 1899.

Le Droit rural, année 1899.

Publications diverses.

Bulletin périodique du Syndicat des Agriculteurs de France, année 1899.

Le comte de Charpin-Feugerolles, sa vie et ses œuvres, par M. A. Vachez.

Le Conseil de Commerce de Saint-Etienne et les Industries locales au commencement du XIXe siècle, par M. L.-J. Gras.

Lois et règlements concernant la Chambre de Commerce de Saint-Etienne et les services qu'elle administre, par M. L.-J. Gras.

Bulletin statistique et administratif de la ville de Saint-Etienne, année 1899.

Conseil central d'Hygiène publique et de salubrité de Saint-Etienne. Compte rendu des travaux : 1895-1896, 1897-1898, 2 volumes.

Le platane d'Orient, par M. Victor Treille.

Le comte de Chambrun et son œuvre agraire, par M. le comte de Rocquigny.

TABLE GÉNÉRALE MÉTHODIQUE

DES

Matières contenues dans le tome XIX, deuxième série, des Annales de la Société

ANNÉE 1899

DOCUMENTS GÉNÉRAUX

Pages

TRAVAUX. — RAPPORTS ET MÉMOIRES LUS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — ARTICLES DIVERS.

G

H

I

L

M

O

P

R

S

T

U

V

W

Société de l'Imp. Théolier, J. Thomas et Cie

TABLE DE LA 4me LIVRAISON DU TOME XIX

DEUXIÈME SÉRIE

Année 1899. — 4me Trimestre.

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

ANNALES
DE LA
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres
DU
DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

DEUXIÈME SÉRIE

TOME XX

44me volume de la collection

ANNÉE 1900

1re LIVRAISON

Janvier, Février, Mars.

SAINT-ÉTIENNE
SOCIÉTÉ DE L'IMPRIMERIE THÉOLIER

J. THOMAS & Cie

Rue Gérentet, 12

1900




ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

COMPOSITION

DES

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ

—

ANNÉE 1900

—

BUREAU GÉNÉRAL

Président d'honneur . . . M. le Préfet de la Loire.

Président. . . . . M. Jules GINOT.

Vice-Présidents . . . . . . M. Maximilien EVRARD ❋, M. P. LABULLY (O.M.A.), M. Louis FAVARCQ ✿, M. Sébastien MULSANT ✿.

Secrétaire général . . . . . M. Joseph BIRON ✿.

Trésorier . . . . M. J.-J. BONNIOT.

BUREAUX DES SECTIONS

Section d'Agriculture, d'Horticulture et de Viticulture.

AGRICULTURE

Président. . . . . M. Labully (O.M.A.).
Vice-Présidents . . . . . { M. A. Fillon (M.A.). / M. Victor Vérots.
Secrétaire. . . . . M. Desmaroux.

HORTICULTURE

Président. . . . . M. Emile Philip.
Vice-Président. . . . . . M. Teyssier.
Secrétaire. . . . . M. Brunet.

VITICULTURE

Président. . . . . M. Rossillol.
Secrétaire. . . . . M. Ploton.

Section d'Industrie.

Président. . . . . M. Maximilien Evrard ❋.
Vice-Président. . . . . . . M. J.-B. Rivolier ✪.
Secrétaire. . . . . M. Benoît Clair ✪.

Section des Sciences.

Président. . . . . M. Louis Favarcq ✪.
Vice-Président. . . . . . . M. C. Lebois ❋.
Secrétaire. . . . . M. Thomas-Javit (Gabriel).

Section des Arts et Belles-Lettres.

Président. . . . . M. Sébastien Mulsant ✪.
Vice-Président. . . . . . . M. Félix Thiollier ❋.
Secrétaire. . . . . M. Ch. Durivaux.

Conservateur du matériel des Comices et des Collections. . . . . M. Bahurel.
Conservateur adjoint . . . M. Ponson.
Secrétaire-Archiviste . . . M. Louis Lapala.

Président honoraire . . . . M. Jules Euverte ❋.
Trésorier honoraire . . . . M. Louis Favarcq ✪.
Président honoraire de la Section d'Agriculture. . M. Otin fils (M.A.).

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Au 1er Janvier 1900.

Membre d'honneur : **M. le Maire de la ville de Saint-Etienne.**

Membres titulaires habitant Saint-Etienne (1).

MM.

1891 **Alexandre (Nicolas), entrepreneur, 35, avenue Denfert-Rochereau.**
1891 **Allier (François), entrepreneur de serrurerie, 4, rue de la Charité.**
1896 **Andrieu (Pierre), directeur de la voirie municipale, 2, rue Jacquard.**
1886 **Aulagne (Emile), pharmacien, 36, rue de la République.**
1890 **Aulagnon (Léon), directeur de la Minoterie Stéphanoise, 13, rue de la Préfecture.**
1887 **Aulanier (Fernand), ingénieur, 25, rue du Haut-Tardy.**

1891 **Baconnier, horticulteur, Côte-Chaude.**
1879 **Bahurel (Joannès), maître-teinturier, chez M. Marcoux, 10, rue de la Paix.**
1893 **Balaÿ (Ferdinand), notaire, 10, rue de la Paix.**
1878 **Barailler (Jacques), fabricant de velours, 25, rue de la République.**

---

(1) Les noms en caractères gras sont ceux des Membres qui faisaient partie de la Société lorsqu'elle a été reconstituée sous sa forme actuelle, en 1857, par la fusion de la Société agricole et industrielle avec la Société des Sciences naturelles et des Arts.

1863 Barrallon (Antony), 3, rue de la République.
1889 Barlet (Eustache), 12, place Paul-Bert.
1898 Bartésago (Edmond), marchand de bronzes d'art, 15, place de l'Hôtel-de-Ville.
1894 Basson (Francisque), rentier, 27, rue de la Bourse.
1884 Bastide (Théodore), propriétaire, 12, rue Gambetta.
1893 Berthon (J.-B), 35, rue Gambetta.
1885 Bertrand (Pierre), fabricant de produits chimiques, 29, rue de la République.
1870 Biétrix ✱, constructeur-mécanicien à La Chaléassière.
1876 Biron (Joseph) ✿, chef de division honoraire de la Préfecture, 15, petite rue Saint-Jacques.
1898 Blachon, directeur de la Manufacture Française d'armes, cours Fauriel.
1884 Blanchard (Jules), négociant en vins, 5, place Marengo.
1892 Bodart, directeur du Crédit Lyonnais, Saint-Étienne.
1896 Bonnet (Pierre), entrepreneur, aux Chaumières, près Le Soleil
1899 Bonniot (Jean-Jacques), Directeur de la Société Générale de Saint-Etienne, 6, place de l'Hôtel-de-Ville.
1890 Bonthoux (Henri), fabricant d'instruments de musique, 3, rue de la Préfecture.
1883 Bory-Solle, coutelier, 17, rue du Grand-Moulin.
1896 Bourgier (François), receveur de rentes, 12, rue de la Loire.
1896 Boyer (Jean-Baptiste), distillateur-liquoriste, 45, rue de la Préfecture.
1892 Bréchignac (Gaspard), banquier, 13, rue des Jardins.
1895 Brossy, négociant, 13, rue des Jardins.
1892 Brunet (Mathieu), rentier, 60, rue du Treuil.
1896 Brun (Gustave), fabricant de rubans, 21, rue Gambetta.
1898 Brunon (Emile), maître-menuisier, 16, rue des Chappes.

1879 Chaize (Nicolas), fabricant de lisses, à La Digonnière, chemin de Guizay.
1892 Chambovet, avoué, 13, rue des Jardins.
1893 Chansselle (Jules), ingénieur civil des mines, 48, rue de la Préfecture.
1863 Chapelle (F.) ✿, avocat, 1, rue de la Badouillère.
1892 Chapuys-Montlaville (le baron de) (L.-L.-A.-C.), avocat, 1, rue Voltaire.
1896 Charbonnet ✱, directeur honoraire des Contributions indirectes, 31, rue Gambetta.
1876 Charvet (Henri), négociant, 5, place Marengo.
1888 Chataignier (Mathieu), constructeur-mécanicien, 85, rue Michelet.
1894 Chaumarat (Joannès), architecte, 6, rue du Chambon.

1886 Chauvet (Pierre), fabricant de chaux à Bellevue.
1892 Chéri Rousseau, photographe, 3, rue de la Paix.
1868 Chevalier fils, libraire, 4, rue Gérentet.
1877 Chevret (Louis), pharmacien, 7, rue d'Annonay.
1892 Cholat (Charles) ✱, administrateur délégué des Aciéries de Saint-Etienne.
1879 Clair (Benoît) ✪, mécanicien, 126, rue de Lyon.
1897 Clavel, directeur de l'Institution des Sourds-Muets, Saint-Etienne.
1886 Clavier, négociant en huiles, 52, rue de la Préfecture.
1880 Cognet-Robin, grainetier, 1, rue de la République.
1895 Colcombet (André), négociant, place de l'Hôtel-de-Ville.
1899 Collonge, négociant en tissus de caoutchouc, route de Bourg-Argental.
1887 Comte, pasteur protestant, 2, rue Balay.
1899 Courbis (Jacques), arbitre de commerce, 25, cours Victor-Hugo.
1898 Courbon, marchand de bois, avenue Denfert-Rochereau.
1899 Courbon-Lafaye (Joseph), ingénieur-agronome, 6, rue Mi-Carême.
1891 Crétinon (François), marchand de vins, 14, rue de la Badouillère.
1870 Croizier (J.-B.), propriétaire, 52, rue de la Paix.

1887 Darne, fabricant d'armes, cours Fauriel.
1883 David (Adrien), négociant, 13, place de l'Hôtel-de-Ville.
1867 David (Francisque), négociant, 16, rue de la Bourse.
1885 David (Maurice), blanchisseur, aux Grandes-Molières.
1896 Déchaud ✪, épicier en gros, 7, rue Mi-Carême.
1879 Degraix (Antoine) fils, 3, rue du Grand-Moulin.
1898 Delomier, négociant, place de l'Hôtel-de-Ville.
1895 Denuzière (Charles) ✪, négociant, 6, rue du Général-Foy.
1891 Desmaroux, propriétaire, 14, rue de la Préfecture.
1890 Deville-Bertail, propriétaire, rue du Coin.
1898 Dodat, architecte, 3, place Paul-Bert.
1896 Dubœuf (Claudius), négociant, 9, rue des Mouliniers.
1882 Dubois (Pascal), entrepreneur, 6, rue de l'Epreuve.
1897 Dumas (Stéphane), agent général de la maison Arnaud, rue Lassaigne.
1898 Durivaux (Charles), rédacteur au *Mémorial de la Loire*, 12, rue Gérentet.

1889 Epitalon (Antoine), fabricant de rubans, 20, rue de la Bourse.
1862 Epitalon (J.-M.), négociant, 5, rue Mi-Carême.
1857 **Evrard (Maximilien)** ✱, ingénieur à Sorbiers, par La Talaudière.

1888 Falciola (Marcel), entrepreneur de plâtreries et peintures, 35, rue Paul-Bert.
1884 Faure (Benoît), rentier, cours Jovin-Bouchard.
1859 Favarcq (Louis) ✿, 48, rue du Vernay.
1894 Fayard (Joseph), fabricant de joaillerie, 21, place du Peuple.
1869 Fayet, rentier, 44, rue de la Mulatière.
1896 Ferréol, manufacturier, 4, rue de la Rivière.
1899 Ferrier, négociant en grains, rue de Sorbiers.
1890 Fessy, teinturier, docteur-médecin à La Valette.
1899 Figarol aîné, marchand d'articles de boucherie, 117, rue de Roanne.
1894 Fougerolle, notaire, 26, place du Peuple.
1876 Foujols (Amédée), propriétaire, 12, rue du Général-Foy.
1889 Fraissenon, agent de la Cie d'assurances *La Nationale*, 12, rue Gambetta.
1893 De Fréminville (Marie) ✿, archiviste de la Loire, cours Fauriel.

1894 Gachet (Marc), avocat, 4, rue du Grand-Moulin.
1894 Gardette (Léonard), chef du contentieux aux Houillères de Saint-Étienne.
1886 Gaston, docteur-médecin, 2, rue Faure-Belon.
1863 Gaucher ✻, fabricant d'armes, 12, grande rue des Creuses.
1884 Gaurel (Philippe), horticulteur, à La Terrasse.
1889 Gauthier (Antoine) ✻, fabricant de rubans, 10, rue Mi-Carême.
1868 Gauthier-Dumont, 5, rue d'Arcole.
1887 Gauthier (Jean), chapelier, 3, rue de Paris.
1895 Gerinte, maître de forges, rue Thimonier.
1896 Gilonne, plâtrier-peintre, 18, rue Neuve.
1892 Ginot (Joseph), 19, place Marengo.
1863 Ginot (Jules), propriétaire, 4, rue de la République.
1879 Giron (Marcellin) ✻, négociant, 2, rue de la Richelandière.
1897 Giry (Paul), pharmacien, 39, place du Peuple.
1885 Gonin (Louis), lampiste, 25, rue Gambetta.
1892 Gonon (Emile), avoué, 14, rue de la Loire.
1883 Granger, notaire honoraire, 4, rue Saint-Jean.
1900 Gras (Louis-Joseph), secrétaire général de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.
1878 Guérin-Granjon, propriétaire, 7, place Villebœuf.
1893 Guérin, marchand de vins, 3, grande rue Mi-Carême.
1879 Guyard, fabricant de briques réfractaires, route de Saint-Chamond.
1895 Guyot (Claudius), négociant, 10, place Dorian.

1896 Harmet (Henri) ✻, ingénieur, 17, place Marengo.

1857 **Jacob**, pharmacien, 5, rue de la Loire.
1878 Jourjon (Louis), négociant en grains, 27, cours Victor-Hugo.
1879 Journoud (Claudius), dessinateur, 3, rue de la Préfecture.
1881 Juban (Marius), balancier, 48, rue de Lyon.

1893 Kybourg (Daniel), négociant en rubans, 17, place Marengo.

1879 Labully (O. M. A.), vétérinaire, 6, rue des Jardins.
1878 Lachmann, vétérinaire, 26, rue de la République.
1876 Lassablière-Tiblier, propriétaire, 1, rue de la Badouillère.
1881 Lamaizière ✱, architecte, grande rue Mi-Carême, 4.
1890 Lapala, chef de division honoraire de la Préfecture, place de la Charité, 5.
1892 Lebois ✱, directeur de l'Ecole Professionnelle, rue Fontainebleau.
1882 Ligonnet, entrepreneur, 9, rue de Roanne.
1891 Lornage (Paul), agent d'assurances, 4, rue de la Paix.

1886 Malaure (l'abbé), curé à Valbenoîte.
1881 Marandon (Jacques), propriétaire, colline Sainte-Barbe.
1890 Marcellier, rentier, 4, rue de La-Tour-de-Varan.
1890 Marcieux (Antonin), teinturier, rue des Teinturiers.
1895 Marcoux (Pierre) ✱, fabricant de rubans, 13, rue de la République.
1886 Martin, 6, rue des Jardins.
1883 Martin (François), entrepreneur de menuiserie, rue Saint-Etienne.
1892 Martin (Francisque), architecte, rue Saint-Etienne.
1884 Martin, horticulteur-maraîcher à L'Etivallière.
1886 Marthoud (Henri), propriétaire, 15, petite rue Saint-Jacques.
1880 Matras (Jean-Marie), négociant, 15, place Paul-Bert.
1881 Méhier-Cédié, quincaillier, 5, rue de la Loire.
1892 Méhier (Fernand), quincaillier, rue de la Loire.
1890 Merlat, limonadier, place Dorian, 4.
1896 Merllié, agent d'assurances, 11, rue des Jardins.
1897 Meyer, fabricant de rubans, 13, place Jacquard.
1886 Michalet, négociant, 7, place Jacquard.
1899 Michalon (Jean), rentier, 30, rue Neyron.
1889 Michel (Régis), fabricant de rubans, 17, rue de Paris.
1879 Michel (Sauveur) ✪, négociant, 44, rue du Treuil.
1889 Milamant (Etienne), entrepreneur, 13, rue d'Annonay.
1896 Monmillon (Pierre), entrepreneur, 11, rue de Lodi.
1895 Montagne (Jean-Baptiste), propriétaire, 17, place Paul-Bert.
1898 Mulcey (Alphonse), 7, rue de la Bourse.
1890 Muller (Bernard), fabricant de foudres, 136, rue d'Annonay.

1892 MULSANT ✠, avocat, 2, rue Balay.
1896 MURGUE (Daniel), directeur des mines de Montrambert, 1, rue Saint-Honoré.

1863 NAN, ingénieur, 8, place de l'Hôtel-de-Ville.

1890 OLIVIER (Joannès), entrepreneur de transports, avenue Denfert-Rochereau.
1890 OLLIER, propriétaire, 14, rue Gambetta.
1891 OTIN père, horticulteur au Portail-Rouge.
1868 OTIN (Antoine) (M. A.), horticulteur, au Portail-Rouge.

1891 PAUZE, ingénieur-électricien, 3, rue de la Préfecture.
1888 PAYRE (François), rentier, 43, rue Michelet.
1893 PELLEGRINI (Laurent), entrepreneur, place Marengo.
1893 PERRACHON (J.-C.), propriétaire et viticulteur, 18, rue Gambetta.
1894 PETIT (Régis), propriétaire, 27, rue Saint-Jean.
1892 PEYRET (Lucien), négociant, rue du Lycée.
1896 PIN (René), fabricant de clôtures, 5, rue de l'Heurton.
1884 PHILIP (Fernand), fabricant de velours, 13, rue de la Bourse.
1886 PIGNOL (P.), propriétaire, 8, rue du Treuil.
1889 PLOTON, rentier, 21, rue Marengo.
1886 POINT, notaire, rue Michelet, 9.
1890 PONSON (Ambroise), 9, rue d'Arcole.
1897 PONTVIANNE (Martin), négociant en rouennerie, 60, rue de Lyon.
1885 PORTE (Antonin), au Crédit Foncier, 8, place de l'Hôtel-de-Ville.
1897 PRAJALAS, médecin vétérinaire, 1, rue de la Tour-de-Varan.
1891 PREYNAT (Jean-Baptiste), marchand de rouenneries, 4, rue Michelet.
1895 PRORIOL-VIAL, marchand de vins, 6, rue de la Loire.

1892 RAMEL (Elie), banquier, 13, rue des Jardins.
1895 RATTIER (Paul), épicier en gros, 17, rue Sainte-Catherine.
1879 RÉOCREUX, quincaillier, 23, rue de la Loire.
1896 RICHARD (Pierre), ingénieur civil, 7, place Paul-Bert.
1889 REVOLLIER (Louis), rentier, 4, rue Saint-Honoré.
1862 RIVOLIER (J.-B.) ✠, fabricant d'armes, 9, rue Villedieu.
1879 ROBERT (Claudius), droguiste, 2, rue Mercière.
1886 ROBERT (Jean-Pierre), fabricant de fourneaux, 13, rue de Lyon.
1896 ROBIN (François), glacier, 8, place Marengo.
1897 ROCHER, agent principal de la Compagnie de l'*Union*, 13, place Dorian.

1891 ROME (J.-P.), comptable, 6, rue des Arts.
1886 RONCHARD-CIZERON, fabricant de canons, 7, rue Villebœuf.
1891 ROSSILLOL, chef du contentieux aux mines de la Loire, 2, place Marengo.

1881 SAUMONT (Joseph), maître de verreries, au Mont.
1891 SEYVE (Claudius), cultivateur, au Grand-Treuil.
1885 SIMONET, entrepreneur, place Chapelon.
1893 STARON (Pierre) ✱, fabricant de rubans, 2, rue de la République.

1879 TARDIVAT (L.), ingénieur civil des mines, 2, cours Victor-Hugo.
1857 **Testenoire-Lafayette**, notaire honoraire, 28, rue de la Bourse.
1878 TEYSSIER (Joseph), propriétaire, 26, rue de la Badouillère.
1885 TEYSSOT (Claude), tapissier, 17, rue Gambetta.
— TEYSSOT (Pierre) jeune, tapissier, 36, rue Voltaire.
1889 THÉVENON (Mathieu), menuisier, 1, place Jacquard.
1892 THIOLLIER (Félix) ✱, archéologue, 28, rue de la Bourse.
1895 THIOLLIER (Louis), négociant, 11, place Jacquard.
1883 THOMAS-JAVIT (Gabriel), architecte, 10, rue de la Bourse.
1897 THOMAS Joannès, directeur du *Mémorial de la Loire*, 12, rue Gérentet.

1894 VACOUTAT (Jules), rentier, 2, place Marengo.
1891 VALLAT (Pétrus), négociant, 4, place Mi-Carême.
1879 VARAGNAT, négociant, 2, rue Gérentet.
1886 VENET (Antoine), coiffeur, 1, place Dorian.
1885 VENTAJOL (Aimé), sellier-carrossier, 9, rue de la Préfecture.
1883 VERGNETTE fils, entrepreneur, 10, rue du Regard.
1881 VERNEY-CARRON (aîné), fabricant d'armes, 27, rue de la République.
1891 VÉROTS (Jacques), négociant en grains, 21, rue de la Loire.
1889 VÉROTS (Victor), négociant en grains, 110, rue de Lyon.
1899 VESSIOT, inspecteur-adjoint des Forêts, 3, rue Saint-Michel.
1884 VIAL (Antoine), 6, rue des Arts.
1861 VIER ✱, ancien avoué, 10, rue du Palais-de-Justice.
1896 VIGNET-PERRIN, négociant en vins, 6, rue Praire.
1891 VILLARD, régisseur des Hospices, rue Valette.

1896 WATON (Albert), imprimeur, à Bellevue.
1896 WILKÉ (Henri), 48, rue Gambetta.
1889 WISSER-VALENTIN, taillandier, 105, rue de Lyon.

Membres titulaires habitant hors Saint-Etienne.

MM.

1886 Aroud, ingénieur, à La Barraillère.
1896 Aulagne (Vital), vétérinaire à La Ricamarie.

1887 Barellon (M.A.), propriétaire à Fontmorand, commune de Rochetaillée.
1893 Barellon (Joannès), fabricant de faulx à Rochetaillée.
1893 Bastide (Jean), à La Chiorarie, commune de Roche-la-Molière.
1883 Béal (Louis), propriétaire à Saint-Paul-en-Cornillon.
1899 Bechetoil (Léopold), propriétaire, 7, rue de Vaugelas à Annonay (Ardèche).
1897 Berlier Benoît, charcutier, à La Ricamarie.
1889 Beney, de la Maison Beney, Lamaud et Musset, quai Saint-Antoine, 36, Lyon.
1881 Boissieu (Victor de), propriétaire à Saint-Chamond.
1879 Bonjour (J.-B.), cultivateur à Verpilleux, commune de Saint-Romain-en-Jarez.
1886 Brezenaud (de), inspecteur d'agriculture à Quintenas, près Annonay (Ardèche).
1883 Bruchet (Jean), horticulteur à Saint-Rambert-sur-Loire.
1899 Brun, propriétaire aux Cumines, commune de L'Etrat.
1899 Bruyas (Antoine), horticulteur, à Saint-Chamond.
1890 Bruyas, propriétaire à Granay, commune de Châteauneuf.
1898 Bruyas (Claude), propriétaire à Cussieux, commune de Saint-Martin-en-Coailleux.
1895 Buisson (Pierre), fermier à la Talaudière.

1887 Canel (Mme Elisabeth), au Bois-de-la-Rive, commune de Saint-Paul-en-Cornillon.
1877 Castel (Henri), négociant à Izieux.
1898 Cellard (Henri), propriétaire et négociant, à Bourg-Argental.
1895 Chambert (Jean), propriétaire à Cotatay, commune du Chambon.
1885 Chardon (Auguste), constructeur de machines à Pélussin.
1886 Charlot, moulinier à Pontpailler, commune de Pélussin.
1895 Charpin-Feugerolles (le comte André de), propriétaire au Château de Feugerolles, au Chambon-Feugerolles.
1889 Chazay, rue Richagneux, 1, à Saint-Julien-en-Jarez.
1884 Chipier, propriétaire à Saint-Romain-en-Jarez.
1894 Cognet (Joanny), cultivateur à Salcignieux, commune de Cellieu.
1899 Cognet (Philippe), viticulteur, à Chagnon.

1879 **Cœur** (l'abbé), directeur de la Maison Paternelle, à Saint-Genest-Lerpt.
1863 **Coignet** (C.-M.), professeur de langues, à Parthiollière, commune de Rochetaillée.
1882 **Colcombet** (Adrien), propriétaire à Saint-Genest-Lerpt.
1895 **Colcombet** (Alexandre) (Mme), propriétaire à La Sablière, par la Talaudière.
1895 **Colomb** (Laurent), propriétaire à La Talaudière.
1889 **Corompt**, négociant à Saint-Julien-Molin-Molette.
1890 **Courbon** (Jean), à Lafaye, commune de Marlhes.
1882 **Courbon** (J.-B.), propriétaire à Marthezet, commune de Saint-Genest-Malifaux.
1895 **Cros** (Pierre), rentier, à La Gillière, par Terrenoire.
1897 **Croze**, cultivateur à la Bertrandière, commune de L'Etrat.
1868 **Crozet** (Emile), ingénieur-constructeur au Chambon-Feugerolles.

1892 **Déchelette-Despierre** (Joseph) ✠, manufacturier, à Roanne.
1895 **Denis** (Benoît), marchand de vins à Saint-Genest-Lerpt.
1892 **Desjoyaux** (Joseph), agriculteur au Grand-Clos, à Saint-Galmier.
1884 **Dorian** (Charles), à Unieux.
1864 **Douvreleur** (Léon), propriétaire à Veauche.
1885 **Drevon**, fabricant de lacets à La Valla.
1899 **Dugas du Villard**, ingénieur-agronome, 16, rue de la République, à Saint-Chamond.

1885 **Faure** (Louis), épicier en gros, au Chambon.
1899 **Faure** (Claude-Marie), fermier, à La Sibertière, commune de Saint-Jean-Bonnefonds.
1889 **Fayard**, à la Chazotte.
1877 **Fillon** (Antoine) (M.A.), propriétaire au Puits-du-Château, à Rive-de-Gier.
1893 **Fontvieille**, à Landuzière, commune de Saint-Genest-Lerpt.
1889 **Forissier**, propriétaire, marchand de vins, aux Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme).
1897 **Fulchiron**, propriétaire-cultivateur à Comberigol, commune de Grand'Croix.

1887 **Gabert** (Auguste), ingénieur civil, 1, rue d'Arpot, à Vienne (Isère).
1897 **Gay** (Jacques), jardinier, à Roche-la-Molière.
1898 **Gayet** (Louis), propriétaire, à Saint-Paul-en-Cornillon.
1895 **Gigard** (Joseph), architecte, à Roche-la-Molière
1870 **Gillier** (Victor), manufacturier, à Saint-Julien-Molin-Molette.

1880 Gontard, secrétaire de la mairie, à Grand-Croix.
1886 Griot (Louis), ingénieur aux mines de Montrambert, à La Ricamarie.
1885 Guinand, notaire à Saint-Genis-Terrenoire.

1896 Hugot (Adolphe), directeur de la Société anonyme des Forges et Aciéries de Firminy.
1899 Hugonnard fils, représentant de commerce, 48, rue de la République, à Saint-Chamond.

1896 Jacquemont, horticulteur, rue Marengo, à Roanne.
1889 Jamet, négociant à Saint-Julien-Molin-Molette.
1879 Juste (J.), propriétaire, à Montverdun.

1886 Largeron, directeur du gaz à Firminy.
1894 Laval (J.-M.), boucher à La Talaudière.
1894 Louison (Ferdinand), maître de forges, au Chambon-Feugerolles.
1897 Loyant, propriétaire à Saint-Jean-Bonnefonds.

1883 Magand (l'abbé), curé à Grammont.
1865 Magand (Jean) (M. A.), fermier à L'Etrat.
1899 Magand-Fleury, à la ferme des Ollières, l'Etrat.
1888 Marrel (Charles), maître de forges à Rive-de-Gier.
— Marrel (Etienne), maître de forges à Rive-de-Gier.
1897 Marrel (Henri-Alexandre), maître de forges, à Rive-de-Gier.
1893 Martigniat (Jean), expert-géomètre, au Bouchet, commune du Chambon.
1892 Martouret, à Andrézieux.
1861 Maussier, ingénieur à Saint-Galmier.
1895 Mazenod (E.), cultivateur, à La Roche, commune de Saint-Etienne, section de Valbenoîte.
1886 Mégemond, entrepreneur de peintures et plâtreries, à Firminy.
— Menauel, inspecteur général d'Agriculture, à Angerville (Seine-et-Oise).
1888 Michaud (Vital), papetier à Izieux.
1891 Molin, marchand grainier, place Bellecour, Lyon.
1887 Montaland, propriétaire, maire à Saint-Genis-Terrenoire.
1890 Montgolfier (de) O. ❋, président de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne, directeur des Forges et Aciéries de la Marine, à Saint-Chamond.

1893 Néron, propriétaire au Flachat, par Monistrol-sur-Loire (Haute-Loire).

1891 Odin (Joannès), ingénieur, à Saint-Chamond.
1897 Ollagnier (Barthélemy), minotier, rue Jules-Duclos, à Saint-Chamond.
1880 Oriol (Benoît) ✱, fabricant de lacets à Saint-Chamond.

1885 Perrier (Jean-Claude), propriétaire à Saint-Julien-Molin-Molette.
1899 Petit (Pierre), propriétaire, à La Celle, commune de Bourg-Argental.
1886 Philip (Emile), propriétaire à Angers, rue Château-Gontier, 36.
1900 Poirier (Constant), propriétaire, à Pélussin.
1898 Pugnet (Joseph), propriétaire à Saint-Martin-la-Plaine.

1896 Relave, maître-teinturier, à Saint-Just-sur-Loire.
1879 Repiquet, vétérinaire à Firminy.
1899 Reynaud (Jean), fermier, aux Gouttes, à Nervieux.
1892 Robert (J.-M.), au Pont-de-l'Ane.
1899 Robert, propriétaire à Chavanay.
1864 Rochetaillée (baron Vital de) ✱, propriétaire à Nantas, commune de Saint-Jean-Bonnefonds.
1892 Rousset, métallurgiste à Saint-Victor-sur-Loire.
1899 Roux (Emile), propriétaire, à Annonay (Ardèche).

1890 Salichon (Jean-Baptiste), propriétaire à Izieux.
1875 Saint-Genest (baron Pierre de), propriétaire à Saint-Genest-Malifaux.
1889 Seguenot (Elie), horticulteur à Bourg-Argental.
1881 Serve-Coste (M. A.), propriétaire à Porte-Broc, près Annonay (Ardèche).
1868 Soleil (Henri), propriétaire à Saint-Genest-Lerpt.

1897 Thiollier (Jean), propriétaire à Tapigneux, commune de La Cula.
1880 Thoulieux (O. M. A.), constructeur-mécanicien, à Saint-Chamond.

1899 Vernay (Louis), régisseur de propriétés, à Sainte-Foy-Saint-Sulpice.
1898 Vidon, conseiller général, à Bourg-Argental.
1883 Viricel (Jean-François), propriétaire à Saint-Romain-en-Jarez.
1896 Voisin (Honoré), directeur des mines de Roche-la-Molière et Firminy.
1886 Voland aîné, fabricant de treillages à Oullins (Rhône).

Membre correspondant.

1894 EUVERTE (Jules) ✻, 6, rue de Seine, Paris.

Membre honoraire.

1893 GUICHARD (Christophe), armurier, 16, rue de la Badouillère, Saint-Etienne.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 1900

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la séance du 16 décembre 1899. — *Section de l'Industrie.* — Procès-verbal de la séance du 14 décembre 1899. — *Section des Sciences.* — Procès-verbal de la séance du 14 décembre 1899. — *Section des Arts et Belles-Lettres.* — Procès-verbal de la séance du 9 décembre 1899. — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 7 décembre 1899. — Congrès divers. — Nomination des membres du Bureau pour l'année 1900, et de M. J. Ginot, président, pour 3 ans. — Réclamation des entrepreneurs de l'enlèvement des boues et immondices de la ville de Saint-Etienne. — Vœu au sujet de la convention commerciale entre la France et les Etats-Unis. — Reproduction de tableaux d'artistes foréziens. — *Printemps, Jeunesse,* poésie par M. J. Biron. — *L'Arithmétique de l'archéologie et le Menhir de Mersina,* par M. F. Chapelle. — Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1899. — Démission de membres de la Société. — Admission de nouveaux membres.

Président : M. Jules Ginot.

Secrétaire : M. J. Biron.

Les membres présents, au nombre de 16, sont MM. Alexandre, Biron, Brunet, Chapelle, Cholat, Croizier, Fayard, Ginot, Gras, Labully, Lapala, Magand, Merlat, Otin fils, Rossillol et Teyssier.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Lettre de M. de Vilmorin fils, remerciant la Société des marques de sympathie qu'elle a données à sa famille à l'occasion du décès de son père.
Classer.

2° Demande d'adhésion au *Congrès International des Syndicats agricoles et Associations professionnelles* qui aura lieu à Paris du 8 au 14 Juillet 1900.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

3° Demande d'adhésion aux *Congrès Internationaux d'Horticulture, d'Arboriculture et de Pomologie* qui se tiendront à Paris en 1900.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

4° Protestation contre la Convention commerciale Franco-Américaine du 24 Juillet 1899, envoyée par la *Société des Agriculteurs de France.*
Communiquée à la Section d'Agriculture.

5° Projet de loi présenté à la Chambre des députés pour l'approbation de la Convention commerciale entre la France et les Etats-Unis d'Amérique.
Communiqué à la Section d'Agriculture.

6° Note sur l'admission temporaire des blés (sans signature).
Communiqué à la Section d'Agriculture.

7° Réponse de la *Société des Naturalistes de l'Ain*, relative à l'envoi de spécimens de champignons.

8° Démission de Membres de la Société, de MM. Chavallard et Baretta de Saint-Etienne.
Acte est donné.

Travaux des Sections

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Réunion du 16 décembre 1899. — Président : M. Labully ; Secrétaire : M. Lapala, secrétaire-archiviste.

Communications diverses. — 1° Réclamation des entrepreneurs de l'enlèvement des immondices.
M. Labully, président de la section, a bien voulu se charger de l'étude de cette question.

2° Vœu communiqué par la *Société d'Agriculture de l'Allier* au sujet de la convention commerciale signée entre le Gouvernement de la République Française et les Etats-Unis, convention d'après laquelle les deux pays se concèdent la jouissance réciproque de leur tarif douanier le plus réduit.

La Section, estimant que le département de la Loire a les mêmes intérêts agricoles que celui de l'Allier, propose à la Société de s'associer à ce vœu qui est ainsi conçu : « Que « tous les produits agricoles et principalement le bétail et « les céréales importés des Etats-Unis en France demeurent « soumis aux droits de douane inscrits à notre tarif général

« au maximum et que la convention attribuant à ces produits « le bénéfice de notre tarif minimum ne soit pas ratifiée par « le parlement. »

« Et prie MM. les Sénateurs et Députés de vouloir bien « prendre ce vœu en considération et obtenir qu'il lui soit « donné satisfaction lorsque la convention signée par M. le « Ministre du commerce sera soumise à leur discussion ».

La Section décide en outre que ce vœu sera envoyé à M. le Ministre de l'Agriculture.

ELECTION DU BUREAU

La Section décide de maintenir pour 1900 son Bureau de 1899 ainsi que ceux des sous-sections d'Horticulture et de Viticulture.

En conséquence les Bureaux de ces sections et sous-sections sont ainsi composés.

AGRICULTURE

Président	M. Labully (O. M. A.).
Vice-Président. .	M. Fillon (M. A.).
—	M. Vérots Victor.
Secrétaire	M. Desmaroux.

HORTICULTURE

Président.	M. Emile Philip.
Vice-Président. .	M. Teyssier.
Secrétaire	M. Brunet.

VITICULTURE

Président.	M. Rossillol.
Secrétaire	M. Plotton.

La Séance a été levée à 11 heures.

Section de l'Industrie. — Réunion du 14 décembre 1899. — Président : M. Rivolier J.-B., vice-président; Secrétaire : M. Benoît Clair.

La séance a été exclusivement consacrée à la nomination du Bureau de la section; il a été décidé que le Bureau de 1899 serait maintenu pour 1900.

En conséquence sont nommés :

Président. . . . . M. Evrard Maximilien, ✻ ;
Vice-Président. . M. Rivolier J.-B., ✿ ;
Secrétaire . . . . M. Benoît Clair, ✿.

La séance a été levée à 10 heures.

Section des Sciences. — Réunion du 14 décembre 1899. — Président : M. Jules Ginot en remplacement de M. Favarcq, malade ; Secrétaire : M. Lapala, secrétaire-archiviste.

La séance a été exclusivement consacrée à la nomination du Bureau de la section ; il a été décidé que le Bureau de 1899 serait maintenu pour 1900.

En conséquence sont nommés :

Président. . . . . M. Favarcq, ✿ ;
Vice-Président. . M. Lebois, ✻.
Secrétaire . . . . M. Thomas-Javit Gabriel.

La séance a été levée à 3 heures.

Section des Arts et Belles-Lettres.— Réunion du 9 novembre 1899. — Président : M. Mulsant ; Secrétaire : M. Biron, Secrétaire général.

Suivant la convocation qui lui avait été faite, la Section des Arts et Belles-Lettres s'est réunie le 9 décembre 1899, à 5 heures du soir, dans la grande salle de la Chambre de Commerce, sous la présidence de M. Mulsant.

En l'absence de M. Durivaux, M. Biron, secrétaire général remplit les fonctions de Secrétaire.

La séance étant ouverte, la parole est donnée à M. Félix Thiollier, vice-président, qui explique dans quelles conditions pourront être publiées les reproductions de tableaux des artistes foréziens ayant exposé leurs œuvres au dernier Salon, à Paris. Cette reproduction dans nos Annales, dont le principe a été voté déjà en Assemblée générale, pourra avoir lieu dans les Annales du 4e trimestre 1899.

M. Biron lit ensuite une pièce de vers intitulée : *Printemps, Jeunesse*, dédiée à M. Melcot, Conseiller de Préfecture de la Loire.

M. Melcot avait été délégué par M. le Préfet pour prési-

der la distribution des récompenses aux lauréats des prix culturaux et visites de fermes des cantons de Saint-Héand et de Saint-Etienne. Ayant eu l'occasion de lire : *Automne* du même auteur, il lui avait demandé de chanter le Printemps. Les vers lus à cette séance sont la réponse à M. Melcot. L'Assemblée en demande l'insertion dans les Annales, en même temps que le travail de M. Thiollier.

Nomination des Membres du Bureau. — A l'unanimité des membres présents, il est décidé que le Bureau de la Section sera composé pour 1900, comme il l'est en 1899.

En conséquence, sont nommés :

Président.	M. Mulsant, ✿ ;
Vice-Président. .	M. Félix Thiollier, ✻ ;
Secrétaire	M. Durivaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent et le 11 Janvier, à 2 heures et demie du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, s'est réunie en Assemblée générale ordinaire, dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Seize membres sont présents.

M. Ginot, président, ayant ouvert la séance, M. Biron, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée (7 décembre 1899), lequel est adopté sans observations.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne lecture de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée ; chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne, sauf les suivantes, sur lesquelles il est immédiatement statué.

Congrès international des Syndicats agricoles et Associations professionnelles. — L'Assemblée décide d'envoyer son adhésion au *Congrès international des Syndicats agricoles et Associations professionnelles similaires* qui doit avoir lieu à Paris du 8 au 14 juillet 1900. La cotisation est de 10 francs.

Congrès internationaux d'Horticulture, d'Arboriculture et de Pomologie. — L'adhésion de l'Assemblée est aussi donnée aux *Congrès internationaux d'Horticulture, d'Arboriculture et de Pomologie*, qui se tiendront à Paris, le premier, les 25 et 26 mai ; le second, les 13 et 14 septembre 1900.

VIe Congrès international d'Agriculture. — L'Assemblée décide aussi qu'elle prendra part au *VIe Congrès international d'Agriculture* qui aura lieu à Paris du 1er au 8 juillet 1900. La cotisation est fixée à 20 francs.

Démissions de membres. — Il est donné acte à MM. Baretta et Chavallard de Saint-Etienne, de leur démission de membres de la Société.

TRAVAUX DES SECTIONS. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — M. Lapala, secrétaire-archiviste, donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section d'Agriculture et d'Horticulture (16 décembre 1899), lequel est adopté sans observations. En conséquence, le Bureau de cette Section est ainsi constitué pour 1900 :

AGRICULTURE

Président.	M. Labully (O. M. A.).
Vice-Président. .	M. Fillon (M. A.).
—	M. Victor Vérots.
Secrétaire	M. Desmaroux.

HORTICULTURE

Président	M. Emile Philip.
Vice-Président. .	M. Teyssier.
Secrétaire	M. Brunet.

VITICULTURE

Président.	M. Rossillol.
Secrétaire	M. Plotton.

Section de l'Industrie. — M. Lapala, secrétaire-archiviste, donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section de l'Industrie, lequel est adopté sans observations. Le Bureau de cette Section sera donc ainsi composé pour l'année 1900 :

Président.	M. Evrard Maximilien, ✱.
Vice-Président. .	M. Rivolier, ✿.
Secrétaire	M. Benoît Clair, ✿.

Section des Sciences. — M. Lapala, secrétaire-archiviste, donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section des Sciences (14 décembre 1899), lequel est adopté sans observations.

Sont en conséquence nommés, pour former le Bureau pour l'année 1900 :

Président.	M. Favarcq, ✿.
Vice-Président. .	M. Lebois, ✱.
Secrétaire	M. Thomas-Javit Gabriel.

Section des Arts et Belles-Lettres. — M. Biron, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section des Arts et Belles-Lettres (9 décembre 1899), lequel est adopté sans observations. Le Bureau de cette Section est ainsi composé pour l'année 1900 :

Président.	M. Mulsant, ✿.
Vice-Président. .	M. Félix Thiollier, ✱.
Secrétaire	M. Durivaux.

Transport des gadoues par voies ferrées. — M. Labully, président de la Section d'Agriculture, lit son rapport sur la pétition des entrepreneurs d'enlèvement des boues et immondices relativement au prix de transport élevé demandé par la Compagnie du Chemin de fer. L'Assemblée décide que le vœu formant la conclusion du rapport de M. Labully sera adressé à toutes les Associations agricoles et horticoles du département pour qu'elles lui donnent leur appui (Voir p. 37).

L'Arithmétique de l'Archéologie et le Menhir de Mersina. — M. Chapelle est appelé à lire son travail intitulé : *L'Arithmétique de l'Archéologie et le Menhir de Mersina*, dont il n'avait pu donner connaissance à la dernière Assemblée. Il est décidé que le travail de M. Chapelle sera reproduit dans les Annales de la Société, sous la responsabilité de son auteur.

Compte rendu des travaux de la Société en 1899. — M. Biron, secrétaire général, donne lecture d'un rapport sur les

travaux et le mouvement des membres de la Société pendant l'année 1899 (Voir page 34).

Election du Président pour 3 ans. — M. Labully, vice-président, prend place au fauteuil et l'Assemblée procède au vote pour la nomination du président, pour une période de 3 ans, les fonctions remplies par M. Ginot étant expirées.

A l'unanimité des membres présents, M. Ginot est réélu président de la Société.

Au nom de l'Assemblée, M. Labully félicite M. Ginot de sa réélection et félicite en même temps la Société qui ne pourrait être conduite avec plus de talent et d'autorité.

Elections du Secrétaire général et du Trésorier pour un an. — A l'unanimité des membres présents, les fonctions de Secrétaire général sont renouvelées à M. Biron et celles de Trésorier à M. Bonniot.

Admissions de nouveaux membres. — A l'unanimité des membres présents, sont admis pour faire partie de la Société :

M. Gras Louis-Joseph, secrétaire général de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne, présenté par MM. Ginot et Lapala.

M. Poirier Constant, propriétaire, à Pélussin, présenté par MM. Biron et Lapala.

Présentation de nouveaux membres. — L'Assemblée admet la candidature de :

M. Vellerut Claude, propriétaire, à Cellieu, présenté par MM. Cognet et Lapala et Vellerut Elisée, viticulteur à Cellieu, présenté par MM. Cognet et Rossillol.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 1/2.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1900

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture* (Voir aux Actes de l'Assemblée). — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 janvier 1900. — Concours d'animaux de boucherie engraissés à Saint-Etienne. — Concours d'animaux gras dans la Nièvre. — Concours de Saint-Genest-Malifaux ; Commission et programme des visites de ferme dans les cantons de Saint-Genest-Malifaux et du Chambon-Feugerolles. Commissaire général et Commissaires spéciaux dudit concours. — Décès de M. Favarcq, président de la Section des Sciences, et de M. Vacoutat. — Admissions de nouveaux membres. — Présentation de nouveaux membres.

Président : M. Jules Ginot.

Secrétaire : M. J. Biron.

Les membres présents, au nombre de 19, sont : MM. Alexandre, Bastide, Biron, Brunet, Brun, Chapelle, Croizier, Denis, Gardette, Ginot, Labully, Martignat, Michel, Monmillon, Otin fils, Rivolier, Rossillol, Teyssier, Thiollier et Vérots Victor.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Lettre de M. le Maire de Saint-Etienne, demandant le concours de la Société pour l'organisation et la direction du Concours d'animaux gras qui doit avoir lieu le dimanche avant Pâques.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

2° Invitation par la *Société d'Agriculture de la Nièvre* d'assister au Concours qui aura lieu du 15 au 18 février.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

3° Communication d'une pétition émanant de *la Ligue des Contribuables*.
Sans suite.

nombreux amis. Au nom de la Société, nous leur adressons nos sentiments de vive sympathie. »

Procès-verbal. — Le Secrétaire général lit le procès-verbal de l'Assemblée générale du 11 janvier 1900, lequel est adopté sans observations.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne lecture de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée ; chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne, sauf les suivantes sur lesquelles il est immédiatement statué.

Concours d'animaux de Boucherie engraissés à Saint-Etienne. — Sur la demande de M. le Maire de la ville de Saint-Etienne, l'Assemblée décide qu'elle prêtera son concours à la municipalité, dans les mêmes conditions que par le passé pour l'organisation et la direction d'un concours d'animaux de boucherie engraissés qui doit avoir lieu aux Mottetières le dimanche précédant Pâques.

Concours d'Animaux gras dans la Nièvre. — L'invitation adressée par la *Société d'Agriculture de la Nièvre*, d'assister au concours d'animaux gras qui aura lieu à Nevers du 15 au 18 février, est parvenue trop tard pour être communiquée utilement à la Section d'Agriculture.

Société des Agriculteurs de France. — Il en est de même de l'invitation faite par la *Société des Agriculteurs de France* d'assister à *l'Assemblée des Délégués* qui aura lieu cette année le lundi 19 février.

Cette invitation datée du 13 janvier ne nous est parvenue qu'après la dernière Assemblée générale.

TRAVAUX DES SECTIONS. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — En l'absence de M. Lapala, secrétaire-archiviste, empêché par la maladie d'assister à la séance, M. Biron, secrétaire général, fait connaître qu'il n'a pas encore été dressé procès-verbal de la réunion de janvier de cette section, dans laquelle il n'y a eu du reste que des communications sur lesquelles M. Labully doit fournir des rapports.

Concours de Saint-Genest-Malifaux. Commission de visite des fermes et exploitations et de rédaction du pro-

gramme de ces visites. — Sont nommés, pour faire partie de la Commission de visite des fermes et exploitations des cantons de Saint-Genest-Malifaux et du Chambon-Feugerolles, en vue de l'obtention des prix culturaux :

MM. Fillon, Matrat, Otin fils et Rossillol.

Membres suppléants : MM. Cognet, de Cellieu, et Teyssier.

En vue de la rédaction du programme, aux membres ci-dessus désignés seront adjoints : MM. Bruyas, Courbon-Lafaye et Dugas du Villard et telles autres personnes faisant partie de la Société, que le Bureau croira utile de convoquer.

Commissaire général et Commissaires spéciaux du Concours. — L'Assemblée laisse à la Section d'Agriculture et au Bureau le soin de désigner le Commissaire général et les divers Commissaires du concours de Saint-Genest-Malifaux.

Admissions de nouveaux membres. — A l'unanimité des membres présents sont nommés, pour faire partie de la Société :

M. VELLERUT Claude, propriétaire, à Cellieu, présenté par MM. Cognet et Lapala.

M. VELLERUT Elisée, viticulteur, à Cellieu, présenté par MM. Cognet et Rossillol.

Présentation d'un nouveau membre. — L'Assemblée admet la candidature de :

M. PERRICHON Jean, cultivateur, au Colombier, commune de Saint-Jean-Bonnefonds, présenté par MM. Faure Claude et Rossillol.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire général,

J. BIRON.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1er MARS 1900

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la réunion du 17 février 1900. — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 1er février 1900. — Enquête sur les voies de communication. — Congrès divers. — Réunion du Conseil d'Administration. — Suppression du droit d'introge dans la Société. — Situation financière. — Projet de budget pour 1900. — Décès d'un membre. — Démission d'un membre. — Admission d'un nouveau membre. — Candidatures nouvelles.

Président : M. Jules GINOT.

Secrétaire : M. J. BIRON.

Les membres présents, au nombre de 9, sont : MM. Biron, Cros, Faure, Ginot, Labully, Lapala, Otin fils, Rossillol et Teyssier.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Circulaire de M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Postes et Télégraphes relative à une enquête sur les voies de communication.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

2° Circulaire relative à un *Congrès international de météorologie* qui se tiendra à Paris du 10 au 16 septembre 1900.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

3° Circulaire relative à un *Congrès international d'histoire comparée* qui se tiendra à Paris, du 23 au 29 juillet 1900.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

4° Avis du décès de M. Thiollier Jean-Pierre de la Cula.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

5° Démission de M. Proriol-Vial, comme membre de la Société.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

Travaux des Sections.

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Réunion du 17 février 1900. — Président : M. Labully ; Secrétaire : M. Lapala, secrétaire-archiviste.

La Section a décidé de composer comme suit la Commission de visite des fermes qui opérera en 1900 dans les cantons de Saint-Genest-Malifaux et du Chambon-Feugerolles :

MM. Otin, Fillon, Matrat, Rossillol, et, comme suppléants dans le cas d'empêchement d'un membre titulaire : MM. Teyssier et Cognet, de Cellieu.

La Section a, en outre, décidé que la rédaction du programme de la visite des fermes serait faite, par la dite Commission à laquelle sont adjoints MM. Dugas du Villard, Courbon-Lafaye Joseph et Bruyas de Saint-Martin-en-Coailleux, le 24 février courant.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 11 heures 1/2.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent et le 1er Mars, à 2 heures et demie du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, s'est réunie en Assemblée générale ordinaire, dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de la ville de Saint-Etienne.

Neuf membres sont présents.

La séance étant ouverte, M. Ginot, président, donne la parole à M. Biron, secrétaire général, qui lit le procès-verbal de l'Assemblée générale du 1er février lequel est adopté sans observations.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée ; chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne, sauf les suivantes sur lesquelles il est immédiatement statué.

Enquête sur les voies de communication. — L'Assemblée décide que le Bureau sera chargé de préparer la réponse à

adresser au Ministre du Commerce et de l'Industrie, en ce qui concerne le questionnaire qu'il vient d'adresser touchant les voies de communication dont les travaux doivent être déclarés les plus urgents à exécuter.

Congrès international de météorologie. — L'Assemblée donne son adhésion au *Congrès international météorologique* qui aura lieu à Paris, en 1900, du 10 au 16 septembre et dont le prix est de 20 francs.

Congrès international d'histoire comparée. — L'Assemblée donne aussi son adhésion au *Congrès international d'histoire comparée* qui se tiendra à Paris en 1900, du 23 au 29 juillet, et dont la cotisation est fixée à 20 francs.

Décès d'un membre. — Avis du décès de M. Thiollier Jean-Pierre, demeurant à la Cula, et membre de la Société depuis l'année 1897 vient de nous être donné. L'Assemblée envoie à la famille de M. Thiollier l'expression de tous ses regrets.

Démission d'un membre. — Acte est donné à M. Proriol-Vial, demeurant à Saint-Etienne, de sa démission de membre de la Société.

TRAVAUX DES SECTIONS. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — M. Lapala, secrétaire-archiviste donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section d'Agriculture et d'Horticulture (17 février 1900), lequel est approuvé sans observations.

Conseil d'Administration. — M. Lapala, secrétaire-archiviste, donne lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui a eu lieu le 24 février 1900, et lui donne son approbation. En conséquence sont approuvés :

1° La situation financière de la Société au 31 décembre 1899 (Voir page 44).

2° Le stock des médailles restant en caisse (Voir page 43).

3° Le projet du budget pour 1900 (Voir page 42).

4° Et donne à l'unanimité son approbation à la suppression du droit d'introge de 10 francs, après en avoir délibéré (Voir page 42).

Admission d'un nouveau membre. — Est admis à l'unanimité, pour faire partie de la Société :

M. Perrichon Jean, cultivateur à Colombier, commune de Saint-Jean-Bonnefonds, présenté par MM. Faure et Rossillol.

Candidatures. — Sont admis comme candidats :

M. Paul Fraisse, négociant à Saint-Etienne, présenté par MM. Ginot et Biron.

M. Berger Louis, cultivateur à Chadey, commune de Sorbiers, présenté par MM. Evrard et Biron.

M. Chardon Jean-Baptiste, cultivateur à Montcharra, commune de Sorbiers, présenté par MM. Evrard et Biron.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR LA SOCIÉTÉ

EN 1899

Par M. J. BIRON, Secrétaire général.

En exécution des règlements qui nous régissent, j'ai l'honneur de vous présenter un compte rendu sommaire des travaux accomplis par la Société, en 1899, ainsi que le mouvement qui s'est produit parmi les Sociétaires.

Suivant l'usage, et conformément au programme qu'elle s'est tracé, malgré l'obligation dans laquelle elle se trouve de tenir compte des faibles ressources dont elle peut faire emploi, la Société a accordé des médailles ou des subventions à diverses associations de tir qui méritaient d'être encouragées.

La Section d'Industrie a, comme d'habitude, étudié avec soin les questions qui lui avaient été envoyées.

La Section des Sciences a été privée, depuis quelques mois, de la présence de son dévoué président, M. Favarcq, qu'une douloureuse maladie retient encore chez lui. Nous nous faisons l'interprète de la Société en lui adressant, avec tous nos regrets, les vœux les plus sincères pour son prompt rétablissement.

La Section des Arts et Belles-Lettres aura la bonne fortune de pouvoir vous offrir cette année, grâce à l'obligeance de M. Félix Thiollier, son vice-président, des reproductions des principales œuvres exposées au Salon de 1899, par des artistes foréziens. Nous remercions M. Félix Thiollier de cette intelligente initiative qui présentera le plus vif intérêt pour les lecteurs de nos Annales.

En ce qui concerne les travaux plus spécialement dévolus à la Section d'Agriculture, nous avons dû, cette année, com-

mencer l'application du programme que nous nous sommes tracé, celui des visites de fermes et exploitations, sans concours-exposition. Tous, Messieurs, nous avons lu avec le plus vif intérêt le compte rendu des visites de la Commission dans les deux cantons de Saint-Etienne et de Saint-Héand. Jamais, depuis que la Société existe, une pareille affluence de demandes ne s'était produite; jamais une Commission de visite n'eut plus de fermes ou exploitations à visiter. Mais quelle satisfaction aussi, que celle de pouvoir constater que jamais, dans aucun canton, le progrès en tous genres, ne s'était réalisé comme dans cette région, depuis les précédentes visites, remontant à huit années seulement.

Une satisfaction non moins grande nous était donnée, par le nombre extraordinaire de lauréats, accompagnés de parents ou d'amis, venus pour assister à la distribution solennelle des prix qui eut lieu dans cette salle, sous les auspices de l'Administration départementale. C'était la récompense bien légitime des organisateurs du concours et des hommes si dévoués faisant partie du Jury des récompenses, dont le zèle infatigable est toujours à la hauteur du devoir à remplir.

Si, comme nous l'espérons, les pourparlers engagés depuis quelque temps avec la municipalité de Saint-Genest-Malifaux aboutissent, c'est dans ce chef-lieu de canton qu'aura lieu, en 1900, le concours-exposition, précédé de la visite des fermes et exploitations dans les deux cantons de Saint-Genest et du Chambon.

Il nous reste maintenant, Messieurs, à vous faire connaître les mouvements qui se sont produits parmi les membres de la Société par suite de décès, de radiations et d'admissions.

Par suite d'erreurs remontant à un certain nombre d'années et dont nous n'avons pu connaître l'origine, la liste des membres de la Société ne comptait, au commencement de 1899 que 347 sociétaires au lieu de 377 ; cette différence qu'il serait difficile d'expliquer aujourd'hui s'est maintenue, parce que chaque année le nombre précédemment indiqué ne se trouvait modifié que par celui de sociétaires nouveaux et par celui des disparus, démissionnaires ou décédés. Nous croyons qu'il convient de faire cesser cette anomalie et de n'enregistrer que le nombre exact de Sociétaires. En conséquence :

La Société comptait au commencement de 1899, un effectif de 347 membres 347
Il en a été admis en 1899 16

Total. 363

Dont il faut déduire :

Démissions ou radiations.	13	23
Décès.	10	

Reste. 340

Les membres décédés sont : MM. Bouché, Chevalier, Couchoud, Jury, Périer, Silvent, Dauron, Fond, Pagas et de Vilmorin.

La Société renouvelle à leurs familles l'expression de ses regrets et de toute sa sympathie.

Vous voyez, Messieurs, que les admissions n'ont pas compensé cette année, les vides laissés parmi nous par les démissions et les décès.

Il y a donc lieu, pour chacun de nous, de s'efforcer d'amener dans notre Association toutes les personnes dont l'appui intellectuel, professionnel ou simplement pécuniaire, doit lui être d'un si grand secours pour poursuivre la marche de l'œuvre entreprise et l'aider à marquer chaque année un pas en avant.

PÉTITION de MM. LEGAT et JOURJON

ENTREPRENEURS DU SERVICE DE L'ENLÈVEMENT DES BOUES ET IMMONDICES, GADOUES DE LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE

Rapport de M. P. LABULLY

Messieurs,

Au nom de votre Section d'Agriculture, à laquelle vous avez renvoyé la requête de MM. Legat et Jourjon, entrepreneurs de l'enlèvement des boues et immondices de la ville de Saint-Etienne, pour les années 1899 à 1904, requête tendant à obtenir, de la Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M., un tarif plus réduit que celui prévu au traité du 16 mars 1895, entre M. le Ministre des Travaux publics et ladite Compagnie ; attendu, disent les demandeurs, que « le « prix des gadoues est de 1 fr. 20 la tonne, alors que pour « un parcours de 50 kilomètres, le prix en est de 3 francs « les 1000 kil., soit : deux fois et demie le coût de la matière », j'ai l'honneur de vous exposer l'état de la question et la solution qu'elle me paraît devoir comporter.

Par le traité du 16 mars 1895, intervenu à la suite d'une convention entre M. le Maire de Saint-Etienne, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 12 octobre 1894 et la Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M., celle-ci s'engageait à effectuer le transport, sur ses voies ferrées, des gadoues, boues et ordures ménagères de notre ville, frais de gare compris, suivant un prix minimum de un franc et un prix maximum de trois francs par tonne, pour les parcours allant jusqu'à 100 kilomètres. Au-delà de 100 kilomètres, il était perçu 0,02 cent. par kilomètre en plus.

Un emplacement était indiqué, à la gare du Clapier, pour le chargement en vagons.

Ce traité ne reçut même pas un commencement d'exécution !

Et cependant il convient de retenir que le nouveau tarif réalisait une amélioration notable du barême F, et, à cet égard, nous croyons devoir regretter que les entrepreneurs de la voirie de Saint-Etienne n'aient pas tenté de se ménager des débouchés près des cultivateurs de la plaine du Forez, dont les terrains (Varennes), situés dans un rayon maximum de 25 kilomètres, auraient bénéficié d'un excellent amendement.

Les entrepreneurs auraient peut-être tenté de procéder ainsi, si l'Administration municipale, — touchant le dépôt de cendres et immondices, situé derrière l'abattoir — avait mis en demeure le précédent entrepreneur, conformément aux prescriptions du décret du 15 octobre 1810, de se pourvoir d'une autorisation préalable.

Cette obligation était d'autant plus légitime que les voiries, dépôts de boues et immondices, aussi bien que les clos d'équarrissage, sont compris, par le décret sus-visé, dans la première classe des établissements insalubres ou dangereux, et que l'art. 24 du cahier des charges de l'entreprise, imposé par la Ville à MM. Legat et Jourjon, en prévoit la création.

Bien que je ne me dissimule nullement les difficultés auxquelles ils se heurteront, pour être autorisés à créer ces dépôts réclamés par notre collègue, M. Fontvieille, de Saint-Genest-Lerpt, je pense, toutefois, que ces difficultés, aussi bien que les conditions de transport par voie ferrée, prévues par le traité du 16 mars 1895, encore trouvées trop onéreuses, eussent dû peser sur la décision des entrepreneurs au moment de l'adjudication de l'entreprise qu'ils obtinrent moyennant le rabais considérable de 28 p. °/₀ ! (1)

Mais, instruits par l'expérience, ceux-là ont compté sur la longanimité excessive de l'Administration et sur l'inexécution de la plupart des clauses insérées au cahier des charges qu'ils ont cependant déclaré connaître et accepter sans réserve !

Les considérations qui précèdent et sur lesquelles vous voudrez bien me dispenser d'insister davantage, me font vous proposer d'adopter la motion suivante, tendant, d'une part, à

---

(1) L'entreprise, qui a une durée de six années, a été consentie avec une réduction totale de 168.000 fr. sur la somme de 600.000 fr., prévue pour cette période.

la création — dans la banlieue de Saint-Etienne — de dépôts de gadoues facilement accessibles à nos cultivateurs ; et, d'autre part, à faciliter leur transport par voie ferrée, suivant un tarif plus réduit :

« La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres « du département de la Loire,

« Considérant que les gadoues sont un excellent amende- « ment pour les sols compacts, de nature argileuse, qu'elles « divisent et rendent plus perméables ; que l'Agriculture est « très intéressée à la généralisation de leur emploi,

« Emet le vœu :

« 1° Que l'Administration municipale de la ville de Saint- « Etienne obtienne, des adjudicataires de l'entreprise de « l'enlèvement des boues et immondices, l'exécution des « clauses et conditions du cahier des charges relatif à l'éta- « blissement de dépôts de gadoues ;

« 2° Que de nouvelles démarches soient faites près la « Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M. et même celle des « Chemins de fer départementaux de la Loire pour le trans- « port des gadoues, à des conditions plus avantageuses que « celles prévues au traité du 16 mars 1895. »

Le Rapporteur,
Président de la Section d'Agriculture,

P. LABULLY.

Ce rapport est adopté par l'Assemblée qui décide son envoi à l'Administration municipale de Saint-Etienne et aux Associations agricoles et horticoles du département de la Loire, afin qu'elles prennent de leur côté des délibérations tendant à obtenir, de la Compagnie P.-L.-M., la réduction du tarif. Ces délibérations pourraient nous être envoyées pour être réunies à celle de notre Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 24 février 1900.

L'an mil neuf cent et le vingt-quatre février, le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni au siège de la Société, 27, rue Saint-Jean, à 2 heures 1/2 du soir.

Etaient présents :

MM. Ginot, Président de la Société; Biron, Secrétaire général; Fillon, Teyssier, Ploton, Brunet et Félix Thiollier.

ORDRE DU JOUR :

1° Examen de la situation financière de l'exercice 1899, et projet de budget pour 1900;

2° Question du droit d'entrée.

Situation financière.

Le compte-rendu ci-après de la situation financière de la Société, au 31 décembre 1899, a été examiné et approuvé sans observation.

RECETTES

Solde en caisse au 31 décembre 1898.	220 14
Intérêts.	14 35
Cotisations.	4.208 75
Subvention du département.	2.193 28
Subvention de l'Etat.	1.900 »
Total des recettes au 31 décembre 1899. .	8.536 52

DÉPENSES

Champ d'expériences	1.414 60
Visite des fermes	1.131 15
Impressions	522 20
Secrétariat	2.000 »
Frais de Bureau	200 »
Loyer du Bureau	240 »
Frais de recouvrement de cotisations	32 90
Impôts et assurances	40 70
Tir de l'Observatoire	20 »
Dépenses arriérées	162 50
Abonnements aux publications	67 15
Total	5.831 20
Les recettes étant de	8.536 52
Le reliquat au 31 décembre 1899 est de	2.705 32

non compris les 2.000 francs encore dus par la commune de Bourg-Argental à titre de subvention pour le Concours de 1898.

Stock de médailles.

Or, grand module	2	à 105 fr.	210 »
Or, petit module	1	50 »	50 »
Vermeil, grand module, du Conseil général	5	20 »	100 »
Vermeil, petit module, du Conseil général	31	15 »	465 »
Argent, petit module, du Conseil général	3	10 »	30 »
Vermeil, grand module, de la Société	19	15 »	285 »
Vermeil, petit module	32	8 »	256 »
Argent, petit module, de la Société	27	8 »	216 »
Bronze doré	1	10 »	10 »
Bronze argenté	6	6 »	36 »
Bronze ordinaire, grand module	40	4 »	160 »
Bronze ordinaire, petit module	15	2 50	37 50
Pour mémoire, 2 revolvers.			
Total	182	médailles	1.855 50

Acte est donné du stock ci-dessus.

Projet de budget de 1900.

RECETTES

340 cotisations à 12 francs.	4.080 »
Subvention du Département.	1.800 »
Subvention de l'Etat.	1.500 »
Subvention de l'Etat et du Département pour le Champ d'expériences	750 »
Total des prévisions de recettes.	8.130 »

Dépenses prévues :

Frais de Secrétariat.	2.000 »	
Loyer du Bureau.	240 »	
Impressions	1.700 »	
Abonnement aux revues.	200 »	5.525 »
Frais de Bureau.	250 »	
Concierge de la Chambre de commerce.	60 »	
Frais funéraires (couronnes).	75 »	
Champ d'expériences.	1.000 »	
Excédent de prévisions de recettes.		2.605 »

Le projet de budget qui précède est approuvé sans observations.

Question du droit d'entrée.

Après avoir discuté cette question, il a été reconnu que la somme de 10 francs exigée par nos Statuts à titre de droit d'entrée rendait difficile le recrutement de la Société, et le Conseil, à l'unanimité, a décidé de proposer à l'Assemblée générale la suppression de ce droit à partir de l'année courante.

La séance a été levée à 4 heures.

STOCK DE MÉDAILLES

Chez M. le Trésorier,

SUIVANT INVENTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 1899

INDICATION DES MÉDAILLES	NOMBRE	PRIX	VALEUR TOTALE
Or grand module................	2	105f »	210f »
Or petit module................	1	50 »	50 »
Vermeil grand module (Conseil général)....................	5	20 »	100 »
Vermeil petit module (Conseil général)....................	31	15 »	465 »
Argent petit module (Conseil général)....................	3	10 »	30 »
Vermeil grand module (Société)...	19	15 »	285 »
— petit module — ...	32	8 »	256 »
Argent petit module — ...	27	8 »	216 »
Bronze doré (Société)...........	1	10 »	10 »
Bronze argenté —	6	6 »	36 »
Bronze grand module (Société)....	40	4 »	160 »
— petit module —	15	2 50	37 50
Totaux.........	182		1.855 50

Pour mémoire : deux revolvers.

Certifié sincère par le Trésorier.

Saint-Etienne, le 22 février 1900.

SITUATION FINANCIÈR

RECETTES

Solde au 31 décembre 1898	220 14
Intérêts.	14 35
Cotisations	4.208 75
Subvention du Département.	2.193 28
Subvention de l'Etat.	1.900 »
Total	8.536 52

U 31 DÉCEMBRE 1899

DÉPENSES

hamp d'expériences	1.414 60
'isite des fermes	1.131 15
npressions	522 20
ecrétariat	2.000 »
'rais de bureau	200 »
oyer du bureau	240 »
ecouvrements	32 90
mpôts et assurance	46 71
'ir de l'Observatoire	20 »
épenses arriérées	162 50
bonnements	67 15
TOTAL	5.837 21
BALANCE	2.699 31
	8.536 52

DEUX ENNEMIS SOUTERRAINS DE NOS SALADES

Deux mots d'abord pour préciser exactement la signification du titre ci-dessus : « Deux ennemis souterrains. » Nous ne voulons pas dire par là deux êtres vivant dans le sol ou le sous-sol, mais deux espèces qui attaquent les plantes dans la partie non aérienne, les racines. Par ces mots : « nos salades », nous avons voulu désigner les laitues, chicorées et autres plantes de la famille des composées, ordinairement cultivées pour leurs feuilles, lesquelles sont consommées crues avec un assaisonnement composé, en majeure partie, d'huile et de vinaigre.

Ceci posé, arrivons à nos deux ennemis : un *bousier* et des *taupins*. Tout le monde sait que l'on désigne sous le premier de ces noms vulgaires de gros coléoptères noirs ou noir-verdâtre qui doivent leur appellation à ce qu'ils vivent dans les *bouses* ou excréments des bovidés. Presque toutes ces espèces sont des stercoraires, mais il en est, malheureusement, qui sont aussi végétariennes.

L'Asie d'abord, la Russie et l'Autriche ensuite, nous ont appris qu'elles possédaient de ces êtres qui leur occasionnent presque les mêmes dégâts que nos hannetons sur les parties souterraines des végétaux. Là encore, triste apanage, la France en général et la Provence en particulier, ne pouvaient rester en arrière. Le *Lèthre* (Lethrus) de ces contrées est remplacé par le *Pentodon* (Pentodon puncticollis et Pentodon punctatus), ce dernier bien plus fréquent que l'autre. Ces deux insectes se séparent bien vite de leurs semblables les *Geotrupes* ou bousiers proprement dits, par leur habitat naturel. Tandis que les Geotrupes, en effet, creusent leurs retraites le long des chemins ou des routes sous les bouses ou les crottins, les Pentodons se tiennent dans les marais ou au bord des chemins. Ce fait montre tout de suite leurs préférences végétariennes.

Tant qu'ils se sont tenus dans les repaires que leur avait assignés dame Nature, nous n'avions que peu de chose à en dire; de nos jours, ils sont passés dans nos potagers et c'est de leur séjour en ces lieux dont nous avons particulièrement à nous plaindre. A la fin de la journée, presque au commencement de la nuit, ils volent et se transportent plus ou moins loin. Quand ils s'abattent sur une plantation de laitues, ils doivent se considérer comme favorisés, mais toujours est-il que là, ils s'enfoncent aux pieds des plantes, à 1 ou 2 centimètres de profondeur et rongent, tantôt en entier,

tantôt partiellement, la racine principale, le pivot. La plante ainsi attaquée ne végète plus, se fane et meurt : souvent, au moment des chaleurs, l'attaque est assez vive pour que le maraîcher, en fouillant au pied de la plante fanée, retrouve encore son ennemi.

Il est des années où les Pentodons sont assez nombreux pour entraver la culture des légumes herbacés dont nous nous occupons en ce moment. Chose assez peu explicable, croyons-nous, les insectes s'attaquent peu aux semis, mais avec force aux plantations. Aussi, dans bien des cas, pour la consommation ménagère, plusieurs cultivateurs se contentent de semer clair et de consommer les produits de leurs semis.

En entomologie, on nomme *taupins* ces sortes de singuliers scarabées qui, placés sur le dos, se soulèvent d'un mouvement brusque de leur tête, sautent en l'air et retombent sur leurs pieds, grâce à l'élasticité d'une pointe portée par leur poitrine et s'enfonçant dans une cavité de la partie supérieure de l'abdomen, d'où elle peut sortir brusquement à la façon d'un ressort. Ceux-là, quoique très nombreux en espèces et en individus, à l'état adulte ou d'insecte parfait, ne sont que fort peu nuisibles. On ne peut malheureusement pas en dire autant de leurs larves. Ces petits êtres articulés, de couleur jaune, à téguments si durs qu'on les a nommés *vers fil de fer*, sont les ennemis de toutes nos cultures. Que de fois n'avons-nous pas vu des champs de blé, des plantations de pommes de terre presque anéantis par eux? Au fond, on ne doit donc pas s'étonner de les retrouver dans les vergers et dans les potagers, par suite aux pieds des salades. Dans le Nord, à l'approche des froids, ces larves se réfugient dans le sous-sol et s'y tiennent à l'abri des intempéries durant tout l'hiver; chez nous, il n'en est pas de même, elles restent actives et surtout avides de nourriture à peu près toute l'année. En ce moment encore (fin novembre), elles dévastent nos dernières plantations automnales.

Généralement, ces larves attaquent la plante par la racine principale ou tout au moins par les plus fortes radicelles. Elles pénètrent à travers la couche corticale et la couche génératrice pour arriver à la portion centrale qu'elles rongent en remontant vers le collet.

Arrivé en ce point, si la plante est déjà âgée et un peu dure, l'ennemi s'arrête, mais si les tissus sont jeunes et succulents, il continue sa marche ascensionnelle, creusant toujours sa galerie; si bien que le bourgeon central est à son tour rongé à sa base. La suite irrémédiable et on pourrait dire forcée des attaques des larves de taupins est forcément la mort du sujet. Sa place reste vide tant qu'on ne vient pas remplacer le pied détruit par un autre.

Contre les Pentodons et les Taupins, existe-t-il des remèdes ? Si la question nous était posée pour des invasions en culture extensive, nous n'oserions pas trop répondre, mais pour des cas d'emblavaisons intensives comme ceux dont nous parlons, la lutte peut être entreprise.

Pour les Pentodons, il faut rechercher sous les feuilles basses des pieds flétris par suite de l'attaque ou sous les pieds voisins; on ne restera pas longtemps sans apercevoir au moins quelques trous creusés perpendiculairement dans le sol et de la grosseur du doigt. Cherchez au fond de cette cavité, vous y trouverez votre ennemi. Faites-lui subir le traitement que je lui inflige fréquemment; il n'en reviendra pas : entre le pouce et l'index de la main gauche, je saisis son abdomen et entre les mêmes doigts de l'autre main, je saisis son thorax ou corselet et sa tête et j'écarte en sens inverse.

S'il s'agit des larves de taupins, leur faible taille rend leur recherche plus difficile. Toutefois, hâtons-nous de dire que plus souvent que les Pentodons, ils se trouvent dans la plante flétrie; il suffit alors de les écraser.

Voilà pour les palliatifs : nous sommes en petite culture; la main peut aller partout et s'exercer sans occasionner des frais trop onéreux ou tout au moins non en rapport avec le produit.

Restent les remèdes préventifs. En existe-t-il? Nous pensons que oui. Nous sommes, en Provence, au point de vue commercial, en relations directes avec Marseille. Cette place peut nous fournir tous les tourteaux pour fumure qu'il nous est loisible d'employer. Or celui de ricin éloigne les insectes. Employons-le : nous nous en trouverons bien. Telle est au moins la conclusion à laquelle nos propres essais nous ont permis de nous arrêter.

Nous devons seulement regretter que son prix soit aussi élevé, car chez lui, l'unité d'azote revient à plus de 2 francs. On pourrait encore essayer les traitements au sulfure de carbone, sous une forme ou sous une autre, mais là nous ne pensons pas que la culture des légumes herbacés soit assez rémunératrice pour permettre les injections au pal ou les arrosages au sulfo-carbonate de potasse et encore moins les arrosages avec de l'eau soumise au préalable à une pression qui permettrait de lui incorporer une certaine dose de sulfure liquide. A ceux qui se trouveraient dans des conditions économiques très avantageuses de faire des essais dans ce sens. Nous augurons bien des résultats à obtenir; nous ne craignons qu'une chose : la disproportion entre la dépense et le produit cultural.

F. Gagnaire.

(*Journal d'Agriculture pratique*, décembre 1899).

Protection des semences contre les ravages des oiseaux.

Comme complément à l'article intitulé : Comment protéger les blés contre le ravage des corbeaux, signé par M. J. Sabatier, et paru dans le numéro du 7 décembre du *Journal d'Agriculture pratique*, il ne sera peut-être pas sans quelque intérêt de dire un mot du mode de protection contre les ravages des oiseaux, qui est depuis ces dernières années assez en vogue parmi les cultivateurs de la Flandre belge.

Le procédé est très simple et consiste dans le pralinage de la semence, froment, seigle, maïs, dans du *minium* humecté d'un peu d'eau ou d'un peu d'huile de pétrole.

A entendre les praticiens, les résultats qu'ils obtiennent sont des plus satisfaisants.

Il y a toutefois lieu de faire une restriction en ce qui concerne la graine de maïs.

Les corbeaux la respectent quand elle est enduite de la poudre rouge en question, mais ils n'en renoncent pas moins à la jeune et succulente plante qui en provient, au point que, dans certaines régions boisées, la culture du maïs-fourrage devient presque impossible.

L'application de ce moyen d'empêcher les rapts des oiseaux granivores n'est pas coûteuse, attendu que les droguistes livrent le minium à raison de 60 à 80 centimes le kilogr.

Il convient de faire observer à ce propos que certains débitants, particulièrement habiles à exploiter la simplicité des campagnards, vendent l'ingrédient dont il s'agit dans des sachets bien conditionnés, ce qui leur permet de le faire payer au détail trois ou quatre francs le kilogr.

Aux intéressés de ne pas se laisser prendre à ce piège.

L. Bauwens,
Ingénieur agronome de l'Etat,
à Bruges (Belgique.)

(*Journal d'Agriculture pratique*, décembre 1899.)

LE RENOUVELLEMENT DU CADASTRE

En 1891, après un vote favorable du Parlement, une commission extra-parlementaire fut instituée pour étudier la question du renouvellement du cadastre. A vrai dire, le problème soumis à cette assemblée n'était pas nouveau, mais il était posé, cette fois, dans des conditions qui en augmentaient singulièrement la portée.

Deux reproches peuvent être faits au cadastre actuel : Créé en vue de fournir une base équitable pour la répartition de l'impôt foncier, il s'est, avec le temps et par suite du manque de conservation, de plus en plus éloigné de la réalité des choses qu'il avait pour mission de représenter. C'est ainsi qu'il consacre trop souvent des inégalités choquantes au point de vue fiscal. C'est là un vice acquis, mais l'ancien cadastre est entaché, au surplus, d'un vice originel. Etabli sur la simple possession apparente, il a toujours été dépourvu de valeur légale et, à l'égard de l'assiette de la propriété, il ne présente qu'un intérêt documentaire.

L'imperfection du cadastre, au point de vue fiscal, ne suffit pas à elle seule pour en justifier la refonte complète. On ne saurait songer, en effet, à dépenser 300 millions pour rendre plus exacte la répartition d'un impôt qui n'est plus, en principal, que de 103 millions. Il en va tout autrement si à ce premier résultat : péréquation rigoureuse de la contribution foncière, on veut en ajouter un second, à savoir : donner au cadastre une valeur légale au point de vue de l'assiette de la propriété. « Un cadastre établi dans ces conditions, disait le ministre des finances dans son exposé des motifs du budget de 1891, servirait de base aux livres fonciers où seraient consignés et constamment mis à jour tous les actes intéressant les immeubles et dont les inscriptions auraient ainsi au regard de tous une valeur juridique indiscutable. » La création de ces livres terriers destinés à remplacer les registres des conservateurs des hypothèques, aurait pour aboutissement naturel la réforme et la simplification de notre régime hypothécaire.

C'est dans cet esprit que le problème de la réforme cadastrale fut posé à la commission extra-parlementaire par le ministre des finances. Voici, en effet, quel était le programme de ses travaux : 1° Détermination physique de la propriété immobilière par le cadastre; 2° détermination juridique de la propriété immobilière par la création de livres fonciers en concordance avec le cadastre; 3° voies et moyens, c'est-à-dire procédés financiers à employer

pour faire face aux frais de l'entreprise. Pour étudier isolément chacune de ces questions, la commission se sépara dès sa première réunion, en sous-commission technique, sous-commission juridique et sous-commission des voies et moyens.

A l'heure actuelle, les deux premières ont terminé leurs travaux, mais la sous-commission des voies et moyens qui devait en quelque sorte sanctionner les résolutions des deux autres ne semble pas devoir se réunir. En l'état, le seul résultat acquis consiste dans le vote par les Chambres de la loi du 17 mars 1898, loi bien modeste, mais qui marque cependant une première étape sur la route que la commission aura eu le mérite de jalonner.

Nous voudrions, dans cet article, pour donner une idée du programme qu'elles ont tracé, examiner quelques-uns des points étudiés par les sous-commissions; une brève analyse de la loi précitée qui viendra ensuite, fera ressortir la distance qui nous sépare de la réalisation complète de ce programme.

La sous-commission juridique s'est prononcée nettement pour l'établissement, sur la base d'un cadastre nouveau, de livres fonciers, tenus par feuillets réels, ce qui les différencie de prime abord des registres des conservations d'hypothèques, tenus par feuillets personnels.

Un feuillet du livre foncier devait être réservé à chaque ilot de propriété, c'est-à-dire à toute étendue de terre contenant une ou plusieurs parcelles contiguës appartenant au même propriétaire (1).

Ce feuillet devait contenir dans une première partie : la détermination physique de l'immeuble, d'après le plan cadastral mis à jour, avec l'indication : 1° du numéro matricule et des lettres de section de l'îlot; 2° des lieux dits; 3° de la contenance et des numéros des parcelles qui composent l'unité foncière; 4° des mitoyennetés et servitudes actives ou passives. Dans une deuxième partie : la désignation : 1° des propriétaires avec indication des causes et des dates d'inscription; 2° des restrictions, démembrements et charges qui grèvent l'immeuble; 3° des privilèges et des hypothèques.

La sous-commission ne s'en tenait pas là, elle proposait pour permettre aux livres fonciers de donner tout leur effet, de supprimer les privilèges généraux autres que les frais de justice, d'abroger l'hypothèque judiciaire, de soumettre au droit commun de la spécialité et de la publicité les hypothèques légales, d'exiger la publicité de tout acte déclaratif de propriété, des mutations par décès, etc.

Son programme, par une simplification reconnue nécessaire,

---

(1) Ne sont pas considérées comme contiguës, les parcelles qui sont séparées par des cours d'eau ou des chemins publics.

tendait en définitive à donner à la propriété une assiette certaine et une mobilité plus grande, conditions éminemment favorables au développement du crédit réel. La loi de 1898, nous le verrons, ne consacre rien de ce projet, elle se borne à ne pas entraver son application au cas où dans un avenir proche ou lointain, la question aboutirait. Les travaux de la sous-commission technique sont résumés dans le remarquable rapport de M. Cheysson. L'analyse de cet ouvrage encore que succincte nous entraînerait trop loin, nous nous bornerons donc à exposer deux des questions qui y sont traitées : 1° la délimitation et le bornage ; 2° le devis estimatif de la réfection du cadastre de la France.

Il n'est pas douteux qu'un bornage bien exécuté faciliterait grandement la tâche du géomètre ; aussi la sous-commission a-t-elle jugé nécessaire de se rendre compte par une enquête, de l'état d'avancement du bornage dans notre pays.

Cette enquête a montré que les 2/3 environ du territoire français étaient bornés ou entourés de clôtures et que la proportion des terrains bornés étaient en raison directe de la valeur foncière. Elle a établi, d'autre part que les procès en bornage étaient nombreux et, en général, disproportionnés à la valeur du terrain contesté. Tel procès intenté pour un terrain ne valant pas 0 fr. 50 a coûté 176 francs.

On n'évalue pas à moins de 425,000 francs les frais annuels occasionnés par les contestations de cette nature. Cela n'est rien encore : plaie d'argent n'est point mortelle, dit-on, il faut faire état, surtout, des colères et des haines dont ces procès sont la source et qui subsistent longtemps après que le litige a pris fin. Il est bien certain, dit M. Cheysson, qu'un cadastre établi sur des bases juridiques et conservé, préviendrait la presque totalité des actions en bornage avec leurs inconvénients moraux et financiers; à ce titre déjà son utilité serait incontestable.

Au cours de cette enquête, d'autres constatations ont pu être faites. En certains points, l'excès du mal a appelé le remède. Ainsi en Meurthe-et-Moselle, les inconvénients résultant d'un morcellement excessif ont décidé, dans un certain nombre de communes, les propriétaires à recourir aux abornements généraux. « Ces opérations consistent dans la délimitation et le bornage des propriétés, en même temps que dans la réfection du cadastre. A cette occasion, on redresse les contours sinueux ou irréguliers, on échange les parcelles pour équarrir les lots et l'on ouvre des chemins d'exploitation pour faire cesser les enclaves. » Les frais se sont élevés en moyenne à 15 francs par hectare, dont 5 francs pour la confection du cadastre, 10 francs pour l'abornement ; ils ont été payés exclusivement par les propriétaires.

Dans la Haute-Vienne, l'Oise, des bornages collectifs ont été également entrepris avec succès. Bref, l'initiative privée est allée au-devant de la réforme que nous attendons des pouvoirs publics, elle en a assumé la charge toute entière, ce qui démontre bien

que ces opérations devaient avoir pour conséquence une plus-value appréciable de la propriété foncière.

La sous-commission, tout en se rendant compte de l'utilité du bornage, n'a pas voulu cependant, à raison des frais qu'il entraîne, en faire la base d'opération du nouveau cadastre. En fait, le bornage n'est autre que la matérialisation d'une délimitation préalable, délimitation qui peut être basée sur la simple possession, ou ce qui est mieux sur la propriété. La sous-commission décida que la délimitation juridique, c'est-à-dire reposant sur la propriété était nécessaire, mais suffisante pour l'établissement du cadastre et du livre foncier. Elle se prononçait, d'autre part, pour la délimitation et le bornage obligatoires des propriétés publiques (routes, chemins, voies ferrées), du territoire communal et des sections, triages, lieux dits qu'il comprend. On enfermerait ainsi les propriétés privées dans un cadre rigide, sorte de polygone dont les sommets utilisés comme repères permettraient de retrouver, en s'aidant des indications du plan, les limites d'un fonds quelconque.

Documentée par de nombreuses enquêtes, éclairée par l'essai d'une réfection complète du cadastre de la commune de Neuilly-Plaisance, la sous-commission technique élabora le programme des opérations cadastrales et en établit le devis. D'après ses évaluations, le renouvellement du cadastre et l'établissement des livres fonciers, nécessiteraient une dépense totale de 600 millions, ce qui représente 11 fr. 50 par hectare de la superficie totale, 12 francs par hectare imposable, 4 francs par parcelle, 10 francs par ilot.

Si l'entreprise se limitait à la refonte du cadastre, au seul point de vue fiscal, elle ne coûterait que 287 millions. A ce prix encore et dans l'unique but d'une répartition plus équitable de l'impôt, l'opération n'est pas défendable ; il en est tout autrement si on l'envisage au point de vue juridique.

Il est indiscutable que le cadastre et les livres fonciers tels qu'ils ont été conçus par la commission extraparlementaire, rendraient d'inappréciables services à la propriété ; or, les frais de renouvellement du cadastre ne représentent pas exactement 1 °/₀ (exactement 0,7 °/₀) de la valeur de la propriété foncière (90 milliards) et, si on les répartit sur une durée de vingt années, ces frais n'équivalent par hectare et par an, qu'à 0 fr. 54, c'est-à-dire à un sacrifice largement compensé par les avantages que la propriété doit retirer de la possession d'un cadastre juridique. L'entreprise apparaît sous ce jour économiquement possible et son ajournement ne saurait se motiver exclusivement par son prix de revient élevé, en apparence seulement. C'es l'entreprise en elle-même qui effraie ; on appréhende le bouleversement qu'occasionneraient la délimitation juridique et la réforme hypothécaire. Sans être chimériques, ces craintes sont exagérées, et nous n'en voulons pour preuve que l'exemple de l'Alsace-Lorraine, où le régime des hypothèques est en pleine transformation sans troubles sérieux.

Avec la loi du 17 mars 1898, la réfection reste facultative, mais les frais qui en résultent, au lieu d'être exclusivement à la charge de la commune, comme cela avait lieu sous l'empire de la loi du 7 août 1850, sont supportés par l'Etat dont la part contributive peut s'élever à 40 °/₀ de la dépense totale, par le département pour une part au moins égale à celle de l'Etat, et enfin par la commune intéressée pour le surplus.

L'Etat met, en outre, à la disposition des communes, un service spécial de renouvellement et de conservation du cadastre ; mais pour être admise à profiter de ces avantages, la commune demanderesse devra instituer, en vue de la délimitation, toujours obligatoire, qui sert de point de départ aux opérations cadastrales proprement dites, soit une commission, soit un syndicat de délimitation.

En cette matière, le législateur n'a pas voulu se prononcer entre les deux solutions discutées devant la sous-commission technique à savoir : obligation ou intervention exclusive des syndiccats libres ou autorisés, il laisse au conseil municipal le soin d'en décider ; celui-ci pourra, si l'association est impraticable, constituer dans les formes que la loi détermine une commission de délimitation. Les syndicats, quand ils sont possibles, ont toujours la préférence. D'ailleurs, ces deux organismes, syndicat et commission, ne sont pas exclusifs l'un de l'autre, ils peuvent fonctionner simultanément sur des portions différentes d'un même territoire communal. Ils ont pour mission : 1° de procéder à la recherche et à la reconnaissance des propriétaires apparents ; 2° de constater, s'il y a lieu, l'accord des intéressés sur les limites de leurs immeubles et s'ils le désirent d'en diriger le bornage ; 3° en cas de désaccord, de les concilier si faire se peut ; 4° de déterminer provisoirement ces limites à défaut de conciliation ou de comparution des intéressés.

Cette délimitation provisoire deviendra définitive un an après la publication de ses résultats. Les intéressés ont, en outre, après l'achèvement du plan, un délai de trois mois pour en prendre connaissance et s'il y a lieu formuler leurs réclamations. Passé ce délai, les résultats de l'arpentage seront réputés conformes à la délimitation.

La loi apporte une innovation heureuse en décidant que les registres et plans cadastraux devront être tenus à jour, et en imposant la désignation cadastrale aux officiers ministériels.

Cette loi a, sur celle de 1850, deux avantages principaux :

En la rendant moins onéreuse pour les communes, elle facilite l'entreprise du renouvellement.

En second lieu, en confiant les opérations techniques à un service spécial, elle maintient l'unité de vue dans des opérations isolées. Au lieu d'être, comme dans l'ancien cadastre, indépendantes les unes des autres, les triangulations communales seront rattachées

à la grande triangulation de la France, ce qui permettra d'utiliser le cadastre dans l'établissement d'une carte à grande échelle du territoire français.

La marche du renouvellement sera évidemment très lente, mais on peut conserver l'espoir de voir le régime actuel marquer seulement une période transitoire, qui nous conduirait à la réfection intégrale pour toute la France. Au surplus, cette transition n'est peut-être pas inutile, pour édifier l'opinion d'abord, et ensuite pour laisser le temps au personnel technique de s'instruire et de s'organiser.

J.-F. Goutière,

Ingénieur-agronome.

(*Journal d'Agriculture pratique*, octobre 1899).

CULTURE DE L'ASPERGE

L'asperge est aujourd'hui connue dans toute l'Europe. Elle est vivace, ses touffes dans les terres saines et fertiles acquièrent souvent $0^{m},50$ à $0^{m},75$ de largeur, ses racines sont nombreuses et très longues dans les terres qui lui conviennent et surtout quand le sol et le sous-sol ont été remués profondément; mais il existe des aspergeries dans des terrains à sous-sols perméables où la couche arable n'a que $0^{m},15$ d'épaisseur.

Nonobstant, la nature du terrain a une grande influence sur la végétation de cette plante. C'est dans les sols de consistance moyenne ou plutôt légers que compacts que sa réussite est le mieux assurée.

L'asperge végète mal et est peu productive dans les terrains où l'eau est stagnante, où l'humidité est en excès.

Mais il ne suffit pas de ne point oublier que l'asperge doit être cultivée sur des terres saines, perméables, il est utile aussi de se rappeler que cette plante est avide d'engrais et surtout de matières azotées, calcaires et potassiques. Partout la beauté de ses pousses résulte généralement des matières fertilisantes qu'on applique chaque année ou tous les deux ans dans une large proportion.

Les gadoues, si riches en principes fertilisants, ont une grande action sur le développement des bourgeons. Aussi est-ce avec raison qu'on attribue aux éléments qu'elles contiennent la beauté des asperges qu'on récolte dans les départements qui entourent Paris, et principalement sur le territoire d'Argenteuil et des communes voisines.

En général, l'asperge est plus avide d'azote et de potasse que d'acide phosphorique et de chaux.

Les vieux plâtras sulfatés et nitratés, appliqués pulvérisés en même temps que du fumier très avancé dans sa décomposition, augmentent très sensiblement le développement des *turions*.

L'asperge se multiplie de graines. On fait naître les griffes dont on a besoin ou on les achète aux horticulteurs qui spéculent sur leur multiplication.

Les semis se font en mars ou avril dans un terrain un peu léger, bien préparé et copieusement fumé avec du fumier en partie décomposé. Ces semis se font dans des rayons espacés de $0^{m},25$ à $0^{m},30$ et profonds de $0^{m},03$ à $0^{m},04$. On a intérêt à opérer sur le semis un terreautage ou un paillis quand on craint des sécheresses. Par ces opérations, on prévient des arrosages qui ne sont pas toujours faciles.

Quand on a exécuté un binage dans le but de maintenir le sol propre et meuble, on opère un éclaircissage pour que les plants sur les lignes soient espacés les uns des autres de $0^m,05$ à $0^m,06$. C'est par des soins répétés qu'on parvient à obtenir des plants vigoureux.

Les variétés à cultiver sont au nombre de trois :

La plus répandue est l'*asperge violette de Hollande.* Viennent ensuite l'*asperge d'Argenteuil hâtive* et l'*asperge d'Argenteuil tardive*, variétés qui produisent de très belles pousses quand elles sont cultivées dans des terrains sains, fertiles et fortement fumés. La variété dite *tardive* donne des produits pendant plus longtemps.

J'ajouterai que l'*asperge verte* ou *asperge commune* est une variété secondaire Elle a peu de valeur sur les marchés quand les trois variétés précitées y sont abondantes.

On plante les *aspergeries* à l'aide du plant d'un an bien développé, vigoureux. Dans les contrées où la culture est bien comprise, on le préfère au plant de deux ans, parce que ce dernier est d'une reprise moins assurée.

L'arrachage des griffes dans les pépinières doit être fait avec précaution, afin de ne pas endommager l'extrémité des racines.

Le plus ordinairement on plante l'asperge dans des fosses peu profondes et espacées les unes des autres de $0^m,50$ à $0^m,65$. Chaque fosse a $0^m,50$ de largeur.

Ces fosses sont ouvertes à la fin de l'hiver sur un terrain qu'on a labouré et fertilisé en automne avec du fumier à demi décomposé, ou des gadoues ou boues de ville ; elles ont $0^m,15$ ou $0^m,20$ de profondeur. On indique à l'aide de petites baguettes, les points sur lesquels les griffes seront plantées.

A mesure qu'on ouvre les fosses, on forme à toutes les places où les griffes seront plantées un petit *cône de bonne terre ou de terreau* ayant $0^m,04$ à $0^m,05$ de hauteur. Sur ces petites buttes on pose les plants et on étend leurs racines qui sont ensuite recouvertes de terre bien terreautée. On termine la plantation en nivelant la fosse avec une partie de la terre qui en a été extraite et qu'on a déposée sur les ados latéraux.

On peut aussi planter l'asperge sur des planches de 1 mètre à $1^m,50$ de largeur.

Quand la plantation est terminée, les ados sont tous un peu plus élevés que les fosses par suite de la quantité de terreau qu'on a utilisé pour envelopper les racines des griffes.

L'asperge, une fois plantée, ne peut pas être abandonnée à elle-même. On doit, pendant la première année, lui donner les binages qu'elle exige. Il faut qu'il survienne une grande sécheresse pour qu'elle réclame quelques arrosements.

Il est utile de ne pas détruire les baguettes qui indiquent les points où les griffes ont été plantées. Ces indicateurs font connaître,

on outre, les endroits sur lesquels les binettes doivent être dirigées avec précaution et où les engrais doivent être appliqués.

Avant l'arrivée des froids, on coupe les tiges qui sont sèches à 0m,20 ou 0m,25 au-dessus du sol et on couvre toutes les fosses d'une légère couche de terreau ou de fumier bien décomposé ou de gadoues divisées. A la fin de l'hiver, l'année suivante, à l'aide d'un labour à bras fait avec la fourche, on incorpore à la terre l'engrais appliqué en automne.

Les soins qu'il faut continuer pendant la seconde et la troisième année sont les mêmes que pendant l'année qui a suivi la plantation.

Chaque année, de mars à septembre, on utilise la terre des ados en y cultivant des haricots nains.

C'est à la troisième année qu'on commence à butter les asperges en couvrant les griffes de 0m,20 à 0m,25 de terreau ou de terre un peu légère prise sur les ados, et c'est à la quatrième année de la végétation qu'on opère la première récolte à l'aide du coupe-asperge en ayant soin d'éviter d'endommager les bourgeons qui commencent à se développer. Le buttage qu'on exécute chaque année, et qu'on détruit après la récolte des turions, a pour but de prolonger les pousses et de permettre aux asperges d'avoir au moins 0m,20 de longueur. Cette cueillette a lieu, suivant les régions, de mars à juin.

Gustave Heuzé.

(*Journal d'Agriculture pratique*, décembre 1899).

INDEMNITÉS EN MATIÈRE DE TUBERCULOSE

CIRCULAIRE AUX PRÉFETS

Paris, le 3 août 1899.

Monsieur le Préfet,

La loi de finances du 30 mai 1899 contient en son article 41 les dispositions suivantes :

« L'article 81 de la loi de finances du 13 avril 1898, accordant des indemnités dans le cas de saisie de viande et d'abatage d'animaux pour cause de tuberculose, est remplacé par les dispositions suivantes :

« Dans le cas de saisie de viande et d'abatage d'animaux pour cause de tuberculose, des indemnités sont accordées aux propriétaires qui se sont conformés aux lois et règlements sur la police sanitaire.

« Ces indemnités seront réglées ainsi qu'il suit :

« 1° Au tiers de la valeur qu'avait l'animal au moment de l'abatage, lorsque la tuberculose est généralisée ;

« 2° Aux trois quarts de cette valeur, lorsque cette maladie est localisée ;

« 3° A la totalité de la valeur de l'animal abattu par mesure administrative, s'il résulte de l'abatage que cet animal n'était pas atteint de tuberculose ;

« Dans tous les cas, la valeur de la viande et des dépouilles vendues par les soins du propriétaire, sous le contrôle du maire, sera déduite de l'indemnité prévue ;

« Cette indemnité ne pourra être supérieure à 200 francs pour le tiers de la valeur et à 450 francs pour les trois quarts. »

Il résulte de cette nouvelle disposition législative que l'indemnité accordée pour saisie de viande provenant d'un animal tuberculeux livré volontairement à la boucherie par son propriétaire ou abattu par mesure administrative, n'est plus basée sur la valeur des parties saisies comme l'indiquait la précédente loi du 13 avril 1898, mais sur la valeur qu'avait l'animal au moment de l'abatage.

C'est une modification complète de la base d'évaluation adoptée précédemment pour les viandes saisies, et par suite les dispositions de la circulaire en date du 23 mai 1898, qui vous avait été adressée par l'un de mes prédécesseurs pour déterminer les conditions dans

lesquelles devaient être accordées les indemnités prévues par l'article 81 de la loi de finances du 13 avril 1898, ne sont plus applicables. J'ai dû, en conséquence, établir pour l'attribution de ces indemnités une nouvelle réglementation qui fait l'objet de la présente circulaire.

Ces indemnités ne peuvent être accordées que sur la demande des intéressés, et c'est auprès de vous, Monsieur le Préfet, que ceux-ci auront à se pourvoir dans le délai maximum de trois mois. Vous voudrez bien constituer pour chaque affaire un dossier comprenant les pièces suivantes :

Indemnités pour saisies de viandes.

1° La demande de l'intéressé rédigée sur papier timbré et visée par le maire de sa commune ;

Pièces à produire.

2° Une copie certifiée de la déclaration de la maladie faite à la mairie. Cette pièce indiquera la date exacte à laquelle cette formalité a été remplie ;

3° Le laissez-passer délivré par le maire pour l'envoi de l'animal à l'abattoir, lorsque cet animal aura été déplacé pour être sacrifié ;

4° Le procès-verbal d'expertise dressé ainsi qu'il est indiqué ci-après ;

5° Le procès-verbal de saisie établi par le vétérinaire inspecteur de l'abattoir dans lequel l'animal aura été sacrifié. Lorsque l'animal aura été abattu sur place, cette pièce sera établie par le vétérinaire sanitaire qui doit assister à l'abatage et qui certifiera que cet abatage a été effectué en sa présence ;

6° Une déclaration du propriétaire faisant connaître pour chaque tête de bétail abattu le produit de la vente des animaux ou de leurs chair et débris. Cette pièce devra être certifiée par le maire ou le vétérinaire inspecteur de l'abattoir dans lequel l'animal aura été sacrifié ;

7° Un certificat du vétérinaire sanitaire attestant que l'étable qui renfermait l'animal malade a été désinfectée conformément aux prescriptions de l'arrêté du 1er avril 1898.

Procès-verbal d'expertise.

Le procès-verbal d'expertise devra être dressé au moment de l'abatage. L'évaluation sera effectuée par le vétérinaire sanitaire ou par le vétérinaire chargé de l'inspection de l'abattoir dans lequel l'animal sera conduit, et un expert désigné par le propriétaire ; à défaut d'expert, l'un de ces vétérinaires opèrera seul. Le procès-verbal ainsi dressé devra nécessairement contenir, indépendamment du nom et de l'adresse du propriétaire et des appréciations des

signataires, l'indication du poids de l'animal sur pied, et il devra être approuvé par le propriétaire ; si ce dernier était absent ou refuserait d'accepter l'évaluation, il en serait fait mention.

Procès-verbal de saisie.

Le procès-verbal de saisie sera établi séparément du procès-verbal d'expertise. Il sera dressé, soit par le vétérinaire sanitaire, soit par le vétérinaire inspecteur de l'abattoir ; il devra porter le nom et le domicile du propriétaire, la date du laissez-passer du maire de la commune où l'animal était séquestré lorsque cet animal aura été déplacé pour être abattu ; l'étendue de la maladie, c'est-à-dire si elle était localisée ou généralisée, la nature des morceaux saisis et leur poids.

Les deux procès-verbaux d'expertise et de saisie devront être établis en deux exemplaires originaux. L'un des exemplaires sera remis à l'intéressé ; l'autre, après avoir été visé par le maire de la commune où l'animal a été abattu, vous sera adressé par ses soins dans les cinq jours qui suivront la saisie.

Dans le cas où le propriétaire qui a livré l'animal à l'abattoir résiderait dans un département autre que celui où aura lieu la saisie, vous devrez transmettre le procès-verbal à votre collègue de ce département.

Ces dispositions, qui concernent les indemnités accordées pour saisies de viande provenant d'animaux tuberculeux livrés volontairement à la boucherie par leurs propriétaires, après avoir effectué la déclaration prescrite par la loi, sont également applicables aux indemnités accordées dans le cas où les animaux ont été abattus par mesure administrative. Les mêmes pièces doivent être fournies par le propriétaire, notamment la copie de la déclaration de la maladie faite à la mairie.

Obligation de la déclaration de la maladie.

Je vous signalerai tout particulièrement l'importance de cette formalité et je vous rappellerai que le législateur, en allouant des indemnités pour saisies de viandes provenant d'animaux tuberculeux, a voulu inciter les propriétaires à faire connaître leurs animaux malades et, à cet effet, il les dédommage du préjudice que peut leur causer l'application des mesures prescrites par la loi et qui ne permettent dans ce cas de ne vendre ces animaux pour une autre destination que la boucherie. Les intéressés ne peuvent donc prétendre à ces indemnités que s'ils se sont conformés aux prescriptions de notre législation sanitaire dont la plus importante, celle qui est fondamentale, est la déclaration à la mairie de toute bête atteinte ou soupçonnée d'être atteinte d'une des maladies contagieuses énumérées dans la loi. Il est bien évident que si l'autorité municipale ou les agents du service sanitaire, en faisant prescrire la séquestration d'un animal tuberculeux, ont agi

d'office, c'est-à-dire sans que le propriétaire, son représentant ou son vétérinaire ait fait de déclaration, ce propriétaire ne peut prétendre à indemnité si la viande provenant de l'animal dont il s'agit est l'objet d'une saisie totale ou partielle. Il en est de même lorsque la tuberculose est constatée après l'abatage sur un animal qui n'a été l'objet d'aucune déclaration. Dans le premier cas, le propriétaire a contrevenu aux prescriptions de la loi en ne faisant pas connaître qu'il possédait un animal manifestement atteint de tuberculose, qui devait lui paraître tout au moins suspect ; il doit, par ce fait, être déchu de tout droit à indemnité. Dans le second cas, il ne lui a été causé aucun préjudice, puisqu'il a toujours conservé la libre disposition de son animal et il ne peut par suite prétendre au bénéfice de la loi du 30 mai 1899.

L'allocation de l'indemnité prévue par cette loi pour saisie de viande provenant d'un animal tuberculeux est donc subordonnée à la déclaration préalable. Ce n'est seulement que lorsqu'un animal abattu par mesure administrative, c'est-à-dire par ordre de l'autorité, ne serait pas reconnu tuberculeux à l'abatage, que la formalité de la déclaration ne doit pas être exigée.

Abatage d'animaux par mesure administrative.

Dans une circulaire du 31 octobre 1898, des instructions très précises vous ont déjà été adressées par mon prédécesseur au sujet de ces abatages par ordre de l'autorité, qui ont été autorisés par l'article 36 de la loi du 21 juin 1898 sur le Code rural.

Vous trouverez dans cette circulaire, à laquelle je vous prie de vouloir bien vous reporter, toutes les indications relatives aux conditions dans lesquelles l'abatage doit être prescrit, ainsi que les précautions à prendre pour éviter toute chance d'erreur de diagnostic.

Elle prévoit néanmoins la possibilité d'une erreur de ce genre qui donnerait lieu à l'application du paragraphe 3 de l'article 41 de la loi de finances du 30 mai 1899 et elle fixe en conséquence les pièces à fournir à l'appui de la demande d'indemnité. Sur ce point, quelques modifications sont à apporter par suite des dispositions de la nouvelle loi et des difficultés qui se sont présentées dans la pratique.

Cette partie de la circulaire ne doit donc pas être appliquée et vous devrez vous conformer aux indications suivantes :

Procès-verbal d'expertise et procès-verbal d'autopsie.

L'évaluation de la valeur de l'animal devra avoir lieu au moment de l'abatage et être effectuée dans les mêmes conditions que celles qui sont indiquées dans la présente circulaire pour les animaux livrés volontairement à la boucherie. En outre du procès-verbal d'expertise établi à la suite de cette évaluation, il devra être dressé par le vétérinaire inspecteur de l'abattoir dans lequel l'animal aura

été sacrifié, ou par le vétérinaire sanitaire qui aura assisté à l'abatage, lorsque cet abatage aura lieu sur place, un procès-verbal d'autopsie.

Indemnités pour abatage par ordre d'animaux non reconnus tuberculeux.

Les pièces à fournir à l'appui des demandes d'indemnités pour les animaux abattus par mesure administrative et reconnus non tuberculeux après l'abatage sont donc les suivantes :

Pièces à fournir.

1° Demande du propriétaire ;

2° Rapport du vétérinaire sanitaire à la suite duquel l'abatage aura été ordonné ;

3° Copie certifiée conforme par le maire de l'ordre d'abatage ;

4° Certificat constatant que l'ordre d'abatage a reçu son exécution ;

5° Procès-verbal d'expertise ;

6° Procès-verbal d'autopsie ;

7° Déclaration du propriétaire faisant connaître par chaque tête de bétail abattue le produit de la vente des animaux ou de leurs chairs et débris ; cette pièce doit être certifiée par le maire ou le vétérinaire inspecteur de l'abattoir dans lequel l'animal a été sacrifié.

Règlement des indemnités.

Le règlement des indemnités sera effectué par mon administration en ce qui concerne les saisies de viande pour cause de tuberculose généralisée et les abatages par mesure administrative. Vous devrez, en conséquence, constituer, ainsi qu'il est prescrit, les dossiers de ces deux catégories de demandes et me les faire parvenir dans le plus bref délai.

Quant aux indemnités à accorder pour les saisies de viandes pour cause de tuberculose localisée, je vous laisse le soin de les régler. Vous aurez à prendre un arrêté à cet effet et à m'adresser pour chaque mois un état conforme au modèle L ci-joint, qui ne devra pas indiquer toutes les saisies opérées pendant le mois par suite de tuberculose localisée, mais seulement celles qui auront donné lieu à une indemnité et dont vous aurez effectué le règlement. Le montant de cet état sera ordonnancé sans retard à votre nom afin que vous puissiez dans le plus bref délai faire remettre aux intéressés les sommes qui leur seront dues. A l'appui des mandats que vous aurez à délivrer pour chacun d'eux, vous devrez joindre les pièces énumérées dans la présente circulaire.

Rappel aux intéressés des prescriptions de la loi.

Les dispositions de l'article 41 de la loi de finances n'étant applicables qu'aux propriétaires qui se sont conformés aux lois et règlements sur la police sanitaire, je vous serai obligé de vouloir bien inviter les maires à faire connaître à leurs administrés les obligations que la loi leur impose.

Aux termes de notre législation sanitaire, tout propriétaire qui soupçonne un de ses animaux d'être atteint de tuberculose doit en faire sur-le-champ la déclaration au maire de sa commune, et tenir cet animal isolé jusqu'à ce que l'autorité soit intervenue.

Après visite du vétérinaire sanitaire, cet animal est placé, s'il y a lieu, sous la surveillance de ce vétérinaire. Dans ce cas, il est maintenu isolé et séquestré, c'est-à-dire séparé dans l'étable de ceux qui sont restés indemnes, et il ne peut être vendu que pour la boucherie.

Lorsqu'un propriétaire veut faire sacrifier un animal ainsi placé sous la surveillance du vétérinaire sanitaire, il doit en prévenir le maire qui délègue ce vétérinaire pour assister à l'abatage, lorsque cette opération est effectuée sur place, ou qui délivre un laissez-passer lorsque l'animal doit être sacrifié dans un abattoir.

Un animal placé en surveillance peut être utilisé pour la reproduction et le travail ; mais son propriétaire ne doit, comme il est dit plus haut, s'en défaire que pour le livrer à la boucherie. S'il s'agit d'une vache laitière, le lait ne devra pas être vendu ; mais après avoir été bouilli, il pourra être utilisé sur place pour l'alimentation des animaux.

Enfin, les veaux nés de vaches en surveillance devront, dès leur naissance, être séparés de leur mère.

Je vous serai obligé de m'accuser réception de la présente circulaire, à laquelle je vous prie de donner la plus grande publicité possible, notamment en l'insérant dans le *Recueil des Actes administratifs* de votre département.

Recevez, etc.

Le Ministre de l'agriculture,

DUPUY.

(*Journal d'Agriculture pratique*, octobre 1899).

Société de l'imp. Théolier. — J. THOMAS et Cie.

TABLE DE LA 1re LIVRAISON DU TOME XX

DEUXIÈME SÉRIE

Année 1900. — 1er Trimestre.

PUBLICATION TRIMESTRIELLE



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

DEUXIÈME SÉRIE

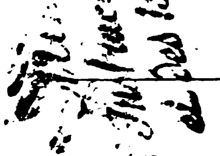
TOME XX

44me volume de la collection

ANNÉE 1900

2me LIVRAISON

Avril, Mai, Juin.



SAINT-ÉTIENNE
SOCIÉTÉ DE L'IMPRIMERIE THÉOLIER

J. THOMAS & Cie

Rue Gérentet, 12

1900

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 1900

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance**. — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections**. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la réunion du 17 mars 1900. — **Actes de l'Assemblée**. — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 1er mars 1900. — Concours de St-Genest-Malifaux; nomination du Commissaire général et du Commissaire général adjoint. — *Congrès international apicole.* — *Société des Sciences, Lettres et Arts du canton de Rive-de-Gier;* échange de publications. — *Bulletin historique du diocèse de Lyon ;* échange de publications. — Admission de nouveaux membres.

Président : M. Jules GINOT.

Secrétaire : M. J. BIRON.

Les membres présents, au nombre de 10, sont : MM. Biron, Chapelle, Faure, Ginot, Labully, Lapala, Lassablière-Tiblier, Ploton, Rossillol et Teyssier.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Circulaire relative au deuxième *Congrès international Apicole* qui aura lieu à Paris les 10, 11 et 12 septembre 1900.

2° Demande d'échange de publications par la *Société des Sciences, Lettres et Arts de Rive-de-Gier.*

Voir aux Actes de l'Assemblée.

3° Demande d'échange de publications par la *Société du Bulletin historique du diocèse de Lyon*, sous le patronage des Facultés catholiques de Lyon.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

Travaux des Sections.

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Réunion du 17 mars 1900. — Président : M. Jules Ginot, président de la Société ; Secrétaire : M. Lapala, secrétaire-archiviste.

L'ordre du jour ne comportait que la désignation du Commissaire général et du Commissaire général adjoint du concours de Saint-Genest-Malifaux.

La Section a désigné M. Otin comme Commissaire général et M. Rossillol comme Commissaire général adjoint.

La séance a été levée à 11 heures.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent, et le cinq avril, à deux heures et demie du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire s'est réunie en Assemblée générale ordinaire, dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de la ville de Saint-Etienne.

Dix membres sont présents.

La séance étant ouverte, M. Ginot, président, donne la parole à M. Biron, secrétaire général, qui lit le procès-verbal de la dernière Assemblée générale (1er mars 1900), lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée ; chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne, sauf les suivantes, sur lesquelles il est immédiatement statué.

Congrès international apicole. — L'Assemblée décide de donner son adhésion au *Congrès international apicole*, qui aura lieu à Paris pendant l'Exposition universelle, les 10, 11 et 12 septembre 1900, et dont le prix est de 10 francs.

Société des Sciences, Lettres et Arts du canton de Rive-de-Gier. — Sur la demande qui lui est adressée par la *Société des Sciences, Lettres et Arts du canton de Rive-de-Gier*, l'Assemblée décide que nos publications seront échangées avec celles de ladite Société.

Bulletin historique du diocèse de Lyon. — Le premier fascicule d'une publication devant paraître tous les deux mois, a été adressé à la Société avec une demande d'échange. Cette publication porte le titre de *Bulletin historique du diocèse de Lyon* et paraît devoir être très intéressante. L'Assemblée décide que l'échange sera accordé.

TRAVAUX DES SECTIONS. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — M. Lapala, secrétaire-archiviste, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 17 mars 1900 de la Section d'Agriculture et d'Horticulture, lequel est adopté sans observation.

Concours de Saint-Genest-Malifaux. Nomination du Commissaire général et du Commissaire général-adjoint. — En conséquence de l'approbation du procès-verbal ci-dessus, sont nommés : M. Otin fils, Commissaire général du concours de Saint-Genest-Malifaux, et M. Rossillol, Commissaire général-adjoint.

Admission de nouveaux membres. — Sont admis à l'unanimité, comme membres de la Société :

M. FRAISSE Paul, négociant à Saint-Etienne, présenté par MM. Ginot et Biron.

M. BERGER Louis, cultivateur à Chadey, commune de Sorbiers, présenté par MM. Evrard et Biron.

M. CHARDON Jean-Baptiste, cultivateur à Montcharras, commune de Sorbiers, présenté par MM. Evrard et Biron.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire général,

J. BIRON.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 MAI 1900

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la séance du 21 avril 1900. — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 avril 1900. — « *La Hausse du papier* ». — *Congrès international d'Agriculture.* — *Congrès d'Horticulture.* — *Congrès d'histoire comparée.* — Don de médailles par la *Société des Agriculteurs de France.* — *Société des Sciences et Arts du Beaujolais*, échange de publications. — Enquête sur les voies de communication. Deuxième ligne de Saint-Etienne à Lyon ; canal de la Loire au Rhône. — *Les personnages remarquables de Terrenoire*, par M. Pierre Cros. — Démission d'un membre.

Président : M. Jules Ginot.

Secrétaire : M. J. Biron.

Les membres présents, au nombre de 7, sont MM. Biron, Cros, Evrard, Ginot, Labully, Rossillol et Soleil.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Lettre du président du *Congrès d'Horticulture*, demandant la désignation de deux membres pour y assister.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

2° Lettre du président du *Congrès d'Histoire comparée*, demandant la désignation d'un délégué pour y assister.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

3° Lettre du président du *Congrès d'Agriculture*, demandant la désignation d'un membre pour y assister.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

4° Lettre de la *Société des Agriculteurs de France* annonçant l'envoi, pour le prochain concours, d'une médaille de vermeil grand module ; deux médailles d'argent grand module et deux médailles de bronze.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

5° Circulaire de M. le Ministre du Commerce, demandant divers renseignements sur la Société.
Le Bureau est chargé de répondre.

6° Demande d'échange de publications par la *Société des Sciences et Arts du Beaujolais*.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

7° Recueil des Actes administratifs de la Préfecture, contenant une instruction relative à la loi du 3 août 1891, sur la reconstitution des vignobles.
A insérer dans les Annales.

8° Démission de M. Gustave Brun comme membre de la Société.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

Travaux des Sections.

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Réunion du 21 avril 1900. — Président : M. Jules Ginot, président de la Société ; Secrétaire : M. J. Biron, secrétaire général.

M. Labully, président de la Section, et M. Desmaroux, secrétaire, étant empêchés, la Section est présidée par M. Ginot ; M. Biron remplit les fonctions de secrétaire.

Aucune question particulière n'étant portée à l'ordre du jour, M. le Président estime qu'il conviendra d'attendre le rapport que prépare M. Labully, pour parler de nouveau du Concours d'animaux de boucherie engraissés, dont la réussite n'a rien laissé à désirer.

M. Ginot entretient ensuite l'Assemblée d'un article paru dans un journal de la région et intitulé : *La Hausse du papier* et qui, sous ce titre appelant peu l'attention des personnes dont le commerce et l'industrie ne font pas une grande consommation de ce produit, met en lumière la dévastation et, à brève échéance, la disparition des forêts, non seulement de celles qui existent encore en Europe, mais celles du monde entier.
Cet article, des plus intéressants, doit trouver sa place dans nos prochaines Annales (Voir page 103).

La séance est levée à 11 heures.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent et le trois mai, à deux heures et demie du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire s'est réunie en Assemblée générale ordinaire, dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Sept membres sont présents.

La séance étant ouverte, M. Ginot, président, donne la parole à M. Biron, secrétaire général, qui lit le procès-verbal de la dernière Assemblée générale (5 avril 1900), lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée ; chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne, sauf les suivantes sur lesquelles il est immédiatement statué.

Congrès d'Horticulture à Paris. — Le Bureau est chargé de s'informer des membres qui pourraient se rendre à Paris pour assister au *Congrès d'Horticulture* qui doit avoir lieu les 25 et 26 mai.

Congrès d'Histoire comparée. — Le *Congrès d'Histoire comparée* se réunira à Paris le 23 juillet 1900 ; le Bureau est chargé de désigner un de nos membres pour y assister et faire partie de l'une des huit sections qu'il comporte.

Congrès international d'Agriculture. — Le *Congrès international d'Agriculture* aura lieu à Paris du 1er au 8 juillet ; aucun des membres présents ne manifestant le désir d'y assister en bénéficiant de la réduction du prix de transport, le Bureau s'informera si l'un des membres de la Société non présents, veut accepter de faire le voyage.

Médailles envoyées par la Société des Agriculteurs de France. — Des remerciements seront adressés à la *Société des Agriculteurs de France* pour le don qu'elle vient de faire à notre Société, des médailles à décerner à son prochain concours. Ces médailles sont les suivantes : une médaille de vermeil grand module ; deux médailles d'argent grand module et deux médailles de bronze.

Société des Sciences et Arts du Beaujolais. — L'Assemblée décide que nos publications seront échangées avec celles de la *Société des Sciences et Arts du Beaujolais*, ainsi que le demande cette Association.

Démission d'un membre. — Acte est donné à M. Brun Gustave de sa démission de membre de la Société.

TRAVAUX DES SECTIONS. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section d'Agriculture et d'Horticulture (21 avril 1900), lequel est adopté sans observation.

Enquête sur les voies de communication. — En ce qui concerne l'enquête ouverte par M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, touchant le classement, par ordre d'urgence, des nouvelles voies de communication à établir,

L'Assemblée délibère :

VOIES FERRÉES

La création d'une deuxième ligne de Saint-Etienne à Lyon est depuis longtemps réclamée et son établissement reconnu indispensable tant est grande la gêne apportée au commerce par l'encombrement de l'unique voie actuelle.

VOIES DE NAVIGATION

La nécessité de créer un canal reliant la Loire au Rhône a été reconnue depuis plus de trois siècles ; la tentative faite vers la fin du siècle dernier et qui a abouti à la création d'une partie, de Givors à Grand-Croix, restaurée il y a peu d'années entre Givors et Rive-de-Gier, indique l'importance qu'il y aurait, au point de vue des charges lourdes et encombrantes, comme le sont les houilles et les fers, à ce que cette voie de communication soit sérieusement étudiée, et que l'on en poursuive d'urgence la construction.

L'exécution de ces deux projets a été demandée depuis très longtemps, et l'Assemblée ne peut que renouveler ses vœux antérieurs.

Elle exprime en même temps le regret de ne pouvoir contribuer pécuniairement à l'œuvre à entreprendre.

Brochure. — M. Pierre Cros dépose sur le bureau une brochure dont il est l'auteur, intitulée : *Les Personnages remarquables de Terrenoire.* L'Assemblèe remercie M. Pierre Cros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. BIRON.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUIN 1900

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — Procès-verbal de la réunion du 19 mai 1900. — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 3 mai 1900. — *L'Agriculture et la Société des Agriculteurs de France à l'Exposition.* — Subvention de 20 francs à la *Société du Tir de l'Observatoire.* — Concours d'animaux engraissés ; compte rendu par M. Labully. — Trombe d'eau sur la région de Saint-Chamond. — Don d'une médaille d'or par la *Société des Agriculteurs de France.* — Démission d'un membre. — Présentation d'un nouveau membre.

Président : M. Jules GINOT.

Secrétaire : M. LAPALA, secrétaire-archiviste.

Les membres présents, au nombre de 11, sont : MM. Berger, Chapelle, Chardon, Cros, Faure, Evrard, Ginot, Labully, Lapala, Perrichon et Rossillol.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Demande d'admission comme sociétaire de M. Clermont Alphonse, ingénieur civil des mines, présenté par MM. Ginot et Biron.

2° Avis par M. Boucherie, de l'allocation par la *Société des Agriculteurs de France* d'une médaille d'or à notre Société, pour le concours de Saint-Genest-Malifaux.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

3° Avis de la tenue, à Chartres, de la soixante-septième session du *Congrès archéologique de France*, le 27 juin, à 2 heures.
A classer.

4° *Congrès de l'organisation commerciale de la vente du blé*, organisé à Versailles pour les 28, 29 et 30 juin courant.
Communiqué à la Section d'Agriculture.

5° Demande d'une subvention par le *Tir de l'Observatoire* dont M. Bichon est le président.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

6° Démission de M. Allier-Vinson.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

7° Concours pour l'attribution du *prix Lamayran* en 1901.
A classer.

8° Réduction de demi-place aux membres de la *Société des Agriculteurs de France* qui se rendront à la prochaine session de la *Société*.
L'avis du 10 mai est parvenu trop tard pour être communiqué ; la demande devait être envoyée par le retour du courrier.

Travaux des Sections.

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Réunion du 19 mai 1900. — Président : M. Jules Ginot, président de la Société ; Secrétaire, M. Biron, secrétaire général.

M. Labully, président de la Section et M. Desmaroux, secrétaire, n'étant pas présents, ils sont remplacés par M. Jules Ginot, président, et M. J. Biron, secrétaire général.

La lecture, par M. Labully, de son compte rendu du Concours d'animaux engraissés qui a eu lieu au marché des Mottetières, à Saint-Etienne, et dont le manuscrit n'a pas encore été remis, est renvoyée à la prochaine Assemblée générale, afin de ne pas en retarder la publication et l'envoi aux lauréats.

M. Ginot, président, fait remarquer l'intérêt qui s'attache à la publication, dans nos Annales, d'un article paru dans le *Bulletin de la Société des Agriculteurs de France*, intitulé : *L'Agriculture et la Société des Agriculteurs de France à l'Exposition*. Les renseignements que contient cet article ne peuvent manquer d'intéresser les lecteurs de nos Annales, ainsi que tous ceux qui se préoccupent des questions agricoles et qui seront allés visiter l'Exposition (Voir page 94).

Aucun des membres présents n'ayant de communication à faire à la réunion, la séance a été levée à 11 heures.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent, et le sept juin, à deux heures et demie du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire s'est réunie en Assemblée générale ordinaire dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Onze membres sont présents.

La séance étant ouverte, M. Ginot, président, donne la parole à M. Lapala, secrétaire-archiviste qui, en l'absence de M. Biron, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée générale (3 mai 1900), lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le secrétaire-archiviste donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée ; chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne, sauf les suivantes, sur lesquelles il est immédiatement statué.

Demande de présentation d'un nouveau membre. — M. Clermont Alphonse, ingénieur civil des mines, a adressé après le départ des convocations du mois de juin, une demande d'admission comme sociétaire.

L'Assemblée décide que M. Clermont, qui est présenté par MM. Ginot et Biron, est considéré comme régulièrement présenté.

Avis de l'envoi d'une médaille en or par la Société des Agriculteurs de France. — M. Boucherie a informé personnellement M. Ginot qu'il avait obtenu de la *Société des Agriculteurs de France* une médaille d'or pour notre concours de 1900. M. Ginot a remercié M. Boucherie.

Subvention à la Société de Tir de l'Observatoire. — Une subvention de 20 francs est allouée à la *Société de Tir de l'Observatoire.*

Démission d'un membre. — Acte est donné de la lettre par laquelle M. Allier-Vinson donne sa démission de membre de la Société.

Travaux des Sections. — M. Lapala donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section d'Agriculture, en

date du 19 mai dernier. Ce procès-verbal est adopté sans observation.

Compte rendu du Concours d'animaux de boucherie en 1900. — M. Labully lit le compte rendu rédigé par lui du Concours d'animaux de boucherie engraissés, qui a eu lieu au marché aux bestiaux de Saint-Etienne, les 8 et 9 avril 1900. Ce travail est approuvé sans observation : des remerciements sont adressés à son auteur et l'impression dans nos Annales est votée à l'unanimité (Voir page 77).

Communications diverses. — En terminant la séance, M. Ginot entretient l'Assemblée des dégâts occasionnés par la trombe d'eau qui est tombée le 5 courant dans la région de Saint-Chamond. Il indique notamment qu'à La Valla, où est située sa propriété de Soulages, ces dégâts peuvent être évalués, en ce qui le concerne, à 3.000 francs au minimum; son jardin a été à peu près détruit; ses terres ont été ravinées et un pré de plusieurs centaines de mètres a été creusé sur une longueur de 150 mètres à $1^{m},50$ de profondeur sur 1 mètre de largeur; il le considère comme à peu près perdu pour plusieurs années. Il s'étonne qu'on ait pu dire et écrire que le barrage dit de La Valla n'a pas été influencé par l'orage, alors qu'il peut affirmer que le volume d'eau du dit barrage s'est accru de 2 mètres en 25 minutes.

Ces indications sont fournies à l'Assemblée pour lui donner une idée de la violence de l'orage qui, au dire des plus anciens habitants, n'a jamais été atteinte.

La séance a été levée à 4 heures.

Le Secrétaire-Archiviste,

LAPALA.

CONCOURS

au Marché aux Bestiaux de Saint-Etienne,

D'ANIMAUX DE BOUCHERIE ENGRAISSÉS

Le Dimanche 8 et le Lundi 9 Avril 1900

Sous les auspices de la Municipalité de Saint-Etienne,
au moyen des subventions de la Ville
et d'une allocation de 1.000 francs accordée par M. le Ministre de l'Agriculture,
pour être distribués en primes au nom du Gouvernement de la République.

Commissaire général : M. Labully, vétérinaire.

Commissaires : MM. Fillon, Ponson, Teyssier, Magand fils et Prajalas.

Membres du Jury. — MM. Favre et Brut, président et vice-président de la Boucherie Lyonnaise ; Magand père, propriétaire-cultivateur à L'Etrat ; Humbert, vétérinaire à Feurs ; Garnier, maire à Craintilleux ; Thoral, propriétaire et maire à Briennon ; Lamaizière, agriculteur à Feurs ; Helfre, vétérinaire à Saint-Galmier ; Olivier, propriétaire à Saint-Cyr-les-Vignes.

COMPTE RENDU

Par M. P. LABULLY,

Vétérinaire, Commissaire général du Concours (1).

Messieurs,

Nous devons louer l'administration municipale d'avoir voulu persévérer dans cette idée « d'acclimater » à Saint-Etienne les Concours d'animaux de boucherie engraissés, et rendre hommage au Gouvernement de la République pour les encouragements qu'il accorde, chaque année, particulièrement à l'occasion de ce dernier Concours (2).

Les sommes dépensées à cet effet ont une influence incontestable sur l'élevage régional en déterminant, parmi nos éleveurs, une salutaire émulation par les exemples, leçons de choses qui en résultent, et en incitant, sur certains points, nos agriculteurs et nourrisseurs à modifier leurs habitudes et entreprises agricoles.

Ces derniers semblent davantage s'être mis à préparer. pour la boucherie, à engraisser même les vaches relativement âgées, celles dont le lait a tari ou sont devenues inaptes à la reproduction; de même pour les bœufs de travail qui ne sont plus autant conservés jusqu'à épuisement. *D'où un renouvellement plus fréquent du cheptel qui ne peut que profiter à l'Agriculture, en général, et avoir une répercussion bienfaisante sur la santé publique, en améliorant la qualité du lait et de la viande.*

Le Concours de 1900 s'est trouvé être en réel progrès sur ceux antérieurs, ainsi que le démontrent les relevés, par année, du bétail soumis à l'appréciation du jury.

Les éleveurs de la plaine du Forez ont été plus nombreux que les années précédentes; les sujets, de race charolaise, bourbonnaise, présentés étaient vraiment remarquables. On

---

(1) Communiqué à la séance du 7 juin 1900.

(2) Une subvention de 1.000 francs a été accordée par le Gouvernement de la République, au nom de M. le Ministre de l'Agriculture.

admirait particulièrement quelques paires de bœufs et une vache pour laquelle fut justement décerné le premier prix des animaux de cette catégorie.

Quelques bœufs en paires appartenant à la race du Mézenc ont été également remarqués.

La création d'une section spéciale pour les animaux de race salers, très répandue aux environs de Saint-Etienne, a été très appréciée des cultivateurs qui ont répondu à l'appel qui leur avait été adressé par la présentation de quelques spécimens remarqués à juste titre. Concernant cette race, les marchands et approvisionneurs n'ont pu ou su se pourvoir de sujets suffisamment préparés.

Quelques vaches appartenant aux races cottentine, hollandaise, présentées par les nourrisseurs de la banlieue de Saint-Etienne ont été remarquées. Aussi bien croyons-nous qu'il y a lieu, pour les futurs concours, d'augmenter les encouragements à allouer aux cultivateurs qui sont entrés dans cette voie.

Les marchands avaient également fait preuve de bon vouloir en amenant de nombreux groupes d'animaux engraissés, de race charolaise et limousine.

Etats comparatifs des animaux présentés aux Concours de 1897, 1898, 1899 et 1900.

TABLEAU A

ANNÉES	ESPÈCES				OBSERVATIONS
	BOVINE		OVINE	PORCINE	
	Bœufs ou vaches.	Veaux engraissés			
1897....	329	35	149	46	Le nombre important de bœufs ou vaches exposés en 1897 tient aux groupes en nombres illimités amenés par les marchands de bestiaux. A partir de 1898, les groupes les plus nombreux ne dépassent pas un maximum de 15 animaux. Cette année, 1900, le programme du Concours ne comportait ni veaux ni porcs engraissés. Pendant ces trois dernières années, l'épizootie de *fièvre aphteuse* a limité, dans une certaine mesure, l'engraissement du bétail.
1898....	266	18	184	53	
1899....	291	18	136	18	
1900....	323	»	84	»	

TABLEAU B

ANNÉES	CULTIVATEURS — ESPÈCES — BOVINE — Bœufs en paires.	Bœufs seuls.	Vaches seules.	Vaches laitières engraissées.	Veaux engraissés.	OVINE	PORCINE	MARCHANDS — ESPÈCES — BOVINE — Groupes de 4 animaux.	Groupes de 15 animaux.	OVINE	PORCINE	OBSERVATIONS
1897	36	12	30	2	35	»	»	52	197	149	46	Mêmes observations que ci-dessus, tableau A.
1898	16	15	21	»	18	48	»	52	162	136	53	
1899	16	13	10	11	18	11	»	76	165	125	18	
1900	32	27	13	12	»	17	»	48	191	67	»	

TABLEAU C

Concours d'animaux gras. — Etat comparatif des primes distribuées et frais divers.

ANNÉES	PRIMES DISTRIBUÉES — Cultivateurs	Marchands.	TOTAL	FRAIS DIVERS — Décorations et installations.	Fournitures diverses affiches, tableaux, programme, palmarès et autres menus frais	Déjeuner et Banquet.	TOTAL	TOTAL GÉNÉRAL
1897	1.540f	2.235f	3.775f	539f	440f	178f	1.157f	4.932f
1898	2.110	1.965	4.075	669,15	181,45	400,65	1.251,25	5.326,25
1899	2.120	2.315	4.435	409,95	278,90	410,95	1.099,80	5.534,80
1900	3.280	2.040	5.320	409,85	509,15	423,80	1.342,80	6.662,80

Pour nous résumer, disons que la caractéristique de ce concours a été la proportion plus élevée d'éleveurs et de nourrisseurs de la banlieue de Saint-Etienne ou de ses proches environs.

De même que les années précédentes, un banquet présidé par M. le Maire de Saint-Étienne a eu lieu au restaurant Faure, auquel assistaient : M. Grimanelli, préfet de la Loire;

M. l'adjoint Dérois; des membres de la Municipalité; M. Ginot, président; M. Biron, secrétaire général; M. Lapala, secrétaire-archiviste de la Société d'Agriculture; M. Labully, commissaire général du concours; MM. les commissaires membres du Jury; les représentants des corporations de la boucherie, de la charcuterie, des marchands de bestiaux.

Au dessert, M. le Maire prend la parole.

Tout d'abord, il remercie M. le Préfet qui a bien voulu représenter le Gouvernement de la République, et les personnes présentes parmi lesquelles beaucoup ont fait preuve de dévouement en faveur de l'œuvre poursuivie.

Il remercie M. le président du Conseil, ministre de l'intérieur, qui, lui aussi, a fait preuve de sollicitude en apportant le concours pécuniaire du gouvernement pour les récompenses à décerner.

M. le Préfet, en termes heureux, exprime son admiration pour les résultats obtenus.

Jamais, dit-il en substance, on n'a vu à Saint-Etienne un Concours d'animaux gras aussi réussi; jamais si grand nombre d'exposants n'ont répondu à l'appel du Comité d'organisation. Cela fait honneur, d'abord, à ce Comité d'organisation et ensuite au bon renom de la cité stéphanoise.

Comme M. le Maire, il rend hommage à la sollicitude du gouvernement de la République. Il exprime sa confiance dans ce gouvernement et il espère que la totalité des personnes présentes partagent sa façon de voir en cette matière.

En terminant, il lève son verre à la santé de M. Loubet, Président de la République. Sa péroraison est saluée par d'unanimes applaudissements.

Répondant aux toasts précédents, M. Ginot parle en ces termes :

« Messieurs,

« Au nom de la Société d'Agriculture et en mon nom personnel, permettez-moi de présenter à M. le Préfet, le représentant du gouvernement de la République, mes hommages respectueux et l'expression de notre reconnaissance pour les témoignages de sympathie qu'il nous a toujours donnés.

« Nous sommes heureux aussi de pouvoir renouveler nos félicitations et nos remerciements à la Municipalité qui a bien voulu nous confier l'organisation de ce Concours.

« Merci à MM. les jurés, à ces hommes connaisseurs dévoués et désintéressés qui ont bien voulu accepter la délicate mission de répartir les récompenses mises à leur disposition.

« Honneur aux lauréats et merci à tous les exposants, sans oublier les Commissaires du concours et encore à tous ceux qui ont contribué à son succès. Je lève mon verre à M. le Préfet, à M. le Maire représentant de la Municipalité, et à la prospérité de notre industrieuse cité. »

Le lundi, à l'heure indiquée au programme, soit à 3 h. 1/2 de l'après-midi, c'est-à-dire à l'issue des transactions, eut lieu, dans la salle du Commerce, au marché aux bestiaux, la distribution des récompenses aux lauréats du concours.

M. le Préfet de la Loire préside ayant à ses côtés M. le Maire de Saint-Etienne ; M. Dérois, adjoint ; M. Ginot, président ; MM. Dupin, Combet et Granjon, conseillers municipaux ; M. Lapala, secrétaire-archiviste de la Société d'Agriculture.

M. Labully, vétérinaire, Commissaire général du concours, la séance ouverte, prononce le discours suivant :

« Monsieur le Préfet,
« Monsieur le Maire,
« Messieurs,

« Il était d'usage, dans les réunions qui ont précédé celle-ci, de commenter les résultats obtenus par le Concours de la veille, les progrès réalisés sur les années précédentes et, en fin de compte, sans perdre de vue l'objectif principal : la prospérité de notre marché, d'examiner les causes qui nuisent à son développement et font que Saint-Etienne, au point de vue de son approvisionnement en viandes de boucherie, malgré une situation économique excellente, est encore tributaire des marchés environnants.

« Vous penserez avec moi, Messieurs, qu'il pourrait paraître fastidieux de rééditer aujourd'hui les critiques déjà exposées à l'occasion des concours antérieurs.

« Il me suffira de constater, ce dont vous avez pu vous rendre compte vous-même, que le concours d'hier était en progrès marqué sur ceux des années précédentes aussi bien par la qualité que par la quantité des sujets exposés.

« Nous avons pensé vous intéresser davantage en vous

faisant connaître une loi malheureusement encore ignorée de la plupart de nos cultivateurs, loi que nous devons à la sollicitude du gouvernement de la République et qui est susceptible de rendre d'immenses services à l'intérêt public en permettant d'entamer une lutte sérieuse contre une maladie, la plus redoutable de celles qui assaillent l'humanité et déciment notre cheptel : *la tuberculose.*

« Vous faire connaître succinctement l'économie de cette loi de finances ou si vous aimez mieux la manière de s'en servir, tel est le but de cette causerie.

« Vous connaissez de nom, au moins, la tuberculose ; vous savez qu'elle donne lieu à des saisies fréquentes, dans nos abattoirs, se traduisant par des pertes supportées par les cultivateurs qui ont vendu les animaux reconnus malades. Vous n'ignorez pas non plus à quel marché de dupe vous vous exposez quand vous demandez à votre acheteur de vous garantir contre les risques de perte, en consentant un rabais considérable sur la valeur réelle de l'animal.

« Il importe que vous sachiez également que la loi du 31 juillet 1895, qui a supprimé la morve, le farcin et la clavelée, de la liste des vices rédhibitoires, a prescrit que la vente d'un animal atteint de l'une des maladies réputées contagieuses, reconnues par la loi du 21 juillet 1881 sur la police sanitaire des animaux, était nulle de droit quand la réclamation de l'acheteur se produisait dans le délai de 45 jours qui suivait la vente.

« Les animaux atteints de la tuberculose sont hors commerce et la vente est nulle, quelle qu'ait pu être la bonne foi du vendeur.

« C'est la connaissance de ces dispositions nouvelles qui amène certains commerçants — j'ai hâte d'ajouter qu'ils sont l'exception — à obtenir des prix de vente très inférieurs pour l'achat d'animaux qu'ils savent être malades, promettant au vendeur de n'exercer aucun recours contre lui au cas où la viande de ces animaux serait reconnue impropre pour l'alimentation publique.

« Eh bien, Messieurs, c'est souvent le contraire qui a lieu. Si l'animal suspect est confisqué, on réclame quand même la restitution du prix de vente, en invoquant la nullité de celle-ci, au nom du principe admis par la loi du 31 juillet 1895.

« Si, au contraire, on s'est mépris sur la signification de certains symptômes, et en particulier de la toux qui sollicite l'attention du cultivateur et que la maladie soit absente ou

très limitée, le boucher réalise un bénéfice exagéré, usuraire en quelque sorte.

« Pour vous édifier, permettez-moi de vous citer un exemple qui date de l'année dernière :

« Un propriétaire des environs avait une vache tuberculeuse. Un boucher, à l'affût d'un bon coup à faire, lui proposa de l'acheter à un prix très modique : 50 francs. La vente fut conclue sous cette condition expresse qu'aucun recours ne serait exercé au cas où la viande viendrait à être saisie. L'abatage eut lieu à l'abattoir, la viande reconnue impropre à l'alimentation fut saisie et l'acheteur, sans se soucier le moins du monde de la parole donnée, demanda le remboursement de la somme de 50 francs !

« N'eût-il pas mieux valu, pour le propriétaire, faire sa déclaration au maire de sa commune ainsi que l'exige la loi; celui-là aurait provoqué l'examen de la vache suspecte par un vétérinaire délégué de la préfecture ; un arrêté de séquestration eût été pris, les diverses formalités indispensables pour avoir droit à une indemnité une fois remplies, la vache aurait été payée au tiers de la valeur qu'elle avait au moment de l'abatage.

« Voilà, au point de vue des intérêts particuliers, à quoi s'expose un cultivateur ignorant de ses devoirs et de ses droits.

« Mais les conséquences d'agissements semblables à celui que je viens de vous indiquer sont autrement redoutables quand l'abatage d'animaux suspects ou malades a lieu hors de toute surveillance, dans une tuerie non surveillée. Là, rien ne se perd, cette viande est quand même consommée pour le plus grand préjudice de la santé publique.

« Les saisies fréquentes pratiquées à l'abattoir de Saint-Etienne sont une des causes indirectes qui éloignent bon nombre de cultivateurs de notre marché. Cette crainte pouvait jusqu'à un certain point être fondée, il y a quelques années ; aujourd'hui, avec cette loi bienfaisante, avec les garanties dont on entoure les saisies de viande, les droits des parties en cause sont autrement sauvegardés qu'à la campagne où l'acheteur naïf est souvent sans défense contre les agissements de certains industriels dont la loyauté est la moindre qualité.

« Avec la loi des finances vous pouvez arriver à réduire au minimum les pertes que vous occasionne la tuberculose. Que devez-vous faire pour cela ?

« Dès que vous soupçonnez une vache atteinte de cette affection, vous faites votre déclaration au maire de votre commune qui la transmet à la préfecture. Celle-ci délègue, aux frais du département, un vétérinaire qui examine si réellement la maladie existe ; dans l'affirmative il provoque un arrêté de séquestration ou de surveillance aux termes duquel vous ne pouvez la vendre pour une destination autre que la boucherie.

« Préalablement à l'abatage, évaluation est faite par le vétérinaire sanitaire ou par le vétérinaire de l'abattoir dans lequel l'animal est conduit et, au besoin, par un expert désigné par le propriétaire.

« La saisie étant prononcée, un procès-verbal est dressé par le vétérinaire sanitaire ou le vétérinaire-inspecteur de l'abattoir, procès-verbal qui indiquera l'étendue de la maladie, la nature des morceaux saisis et leur poids.

« A ces deux pièces seront jointes : *la demande* de l'intéressé sur timbre et visée par le maire de la commune ; une copie certifiée de la *déclaration* de la maladie faite à la mairie ; le *laisser-passer* délivré par le maire de la commune pour l'envoi de l'animal à l'abattoir lorsque celui-ci aura été déplacé pour être abattu.

« Une *déclaration* du propriétaire faisant connaître le produit de la vente des animaux ou de leurs chairs et détrits. Cette pièce devra être certifiée par le maire ou le vétérinaire-inspecteur de l'abattoir dans lequel l'abatage a eu lieu ; enfin, un *certificat* du vétérinaire sanitaire attestant que l'étable qui renfermait l'animal a été désinfectée suivant la prescription de l'arrêté du 1er avril 1898.

« Ces formalités remplies, voici de quelle manière ces indemnités seront réglées :

« *1° Au tiers de la valeur qu'avait l'animal au moment de l'abatage, lorsque la tuberculose est généralisée ;*

« *2° Aux trois quarts de cette valeur, lorsque la maladie est localisée ;*

« *3° A la totalité de la valeur de l'animal abattu par mesure administrative, s'il résulte de l'abatage que cet animal n'était pas atteint de la tuberculose.*

« Dans tous les cas, la valeur de la viande et des dépouilles vendues par les soins du propriétaire, sous le contrôle du maire, sera déduite de l'indemnité prévue.

« Cette indemnité ne pourra être supérieure à 200 francs pour le tiers de la valeur et 450 francs pour les trois quarts.

« Sans doute, la production de ces diverses pièces, les démarches à faire constitueront pour la plupart d'entre vous un obstacle absolu pour obtenir l'indemnité ; mais n'oubliez pas, en la situation, que vous avez près de vous un conseiller naturel pour vous aider : le *vétérinaire.*

« Pour ma part, je me mets gratuitement, bien entendu, à la disposition des cultivateurs qui auraient besoin de conseils de cette nature, trop heureux de leur être utile et d'aider à la généralisation d'une mesure dont l'agriculture et l'hygiène publique retireront le plus grand profit. »

M. le Préfet déclare s'associer pleinement à la manière de voir de M. le Commissaire général. Mais, ajoute-t-il, nous ne sommes pas ici pour nous complimenter mais pour dire des choses utiles.

Abordant la question de l'état sanitaire des animaux, M. le Préfet déplore que l'hygiène laisse encore autant à désirer dans les étables du département, ce qui favorise, on ne peut plus, le développement de la tuberculose. Il espère qu'avec quelque bonne volonté de la part des éleveurs, on arrivera à réaliser un progrès aussi indispensable.

M. le Préfet se plaît à constater que les résultats obtenus sont déjà très beaux, le concours d'hier, si réussi, en est une preuve.

En terminant, il félicite les éleveurs et les assure de tout le concours du gouvernement qu'il représente.

M. Ginot, Président de la Société d'Agriculture de la Loire, prononce à son tour le discours suivant :

« Messieurs,

« Après le remarquable rapport de M. Labully, notre distingué Président de section, nous ne croyons pas devoir prolonger cette séance par un discours ; nous nous contenterons de constater le succès de ce Concours qui, grâce à la générosité de la Municipalité et à l'appui moral et financier du gouvernement de la République, nous semble avoir définitivement pris droit de cité en notre ville.

« Encore une fois, honneur aux éleveurs qui, avec la justesse d'appréciation qu'ils ont acquise par une longue et judicieuse pratique, ont su choisir des sujets d'élite qu'ils ont poussés à un degré de perfection difficile à dépasser.

« Maintenant reste à MM. les Bouchers à nous faire apprécier

les qualités de ce bétail de choix que nous serions heureux de voir journellement à leurs étaux.

« Oui, Messieurs, la Société d'Agriculture est heureuse de ce succès et ne peut qu'assurer de nouveau, à la municipalité, son concours le plus entier et le plus dévoué pour les intérêts de notre industrieuse cité stéphanoise. »

En l'absence de M. Biron, Secrétaire général de la Société d'Agriculture, M. Lapala donne lecture du Palmarès.

PALMARÈS

1re CLASSE. — ESPÈCE BOVINE

PREMIÈRE DIVISION

Propriétaires-éleveurs

1re SECTION

Races charolaise, nivernaise, bourbonnaise, limousine et analogues

1re CATÉGORIE

Bœufs présentés par paires.

1er Prix.	M. GILLET Jean, à Nervieux (**Offert par le Gouvernement de la République**)	200	»
2e —	M. GIRAUD, à Nervieux	150	»
3e —	M. DELORME Aimé, à Magneux-Haute-Rive	100	»
—	M. VERNAY B., à Feurs	100	»
4e —	M. GIRAUD, à Nervieux	Mention.	
	A reporter	550	»

	Report	550 »
5e Prix.	M. Delorme jeune, à Feurs	75 »
6e —	M. Dubost Michel, à Ménétrol (Puy-de-Dôme)	50 »
7e —	M. Nicolet, à Sury-le-Comtal	Mention.

2e CATÉGORIE

Bœufs présentés seuls ayant encore des dents de lait.

1er Prix.	M. Palandre, à Chambéon (**Offert par le Gouvernement de la République**)	100 »
2e —	M. Péragut Pierre, à Chambéon	75 »
3e —	M. Vernay B., à Feurs	60 »
4e —	M. Garnier Charles, à Nervieux	50 »

3e CATÉGORIE

Bœufs présentés seuls n'ayant plus de dents de lait.

1er Prix.	M. Giraud, à Nervieux	100 »
2e —	M. Delorme aîné, à Magneux-Haute-Rive.	80 »
3e —	M. Reynaud Jean, à Nervieux	60 »
4e —	M. Vernay, à Nervieux	60 »
5e —	M. Gillet Jean, à Nervieux	55 »
6e —	M. Régnier Claude, à Jaligny (Allier)...	50 »
7e —	M. Vernay, à Nervieux	Mention.

4e CATÉGORIE

Vaches présentées seules ayant encore des dents de lait.

1er Prix.	M. Gillet Jean, à Nervieux (**Offert par le Gouvernement de la République**)	100 »
2e —	M. Reynaud Jean, à Nervieux	85 »
3e —	M. Olivier, à Saint-Etienne	70 »
	A reporter	1.620 »

Report....... 1.620 »

5e CATÉGORIE

Vaches au-dessus de 5 ans présentées seules.

1er Prix.	M. VERNAY B., à Feurs................	75	»
2e —	M. CAIRE, à Saint-Romain-le-Puy......	65	»
3e —	M. CAIRE, à Saint-Romain-le-Puy......	Mention.	
4e —	M. GARNIER Charles, à Nervieux.......	50	»
5e —	M. GILLET Jean, à Nervieux...........	40	»

2e SECTION

Race Salers

1re CATÉGORIE

Bœufs en paires.

1er Prix.	M. BRUN, à L'Etrat (**Offert par le Gouvernement de la République**)	100	»
2e —	M. GOUJON François, à Saint-Héand....	75	»
3e —	M. MICHON, à Saint-Héand.............	65	»

2e CATÉGORIE

Bœufs présentés seuls.

1er Prix.	M. PICON, à Mizérieux................	75	»
2e —	M. PERRIER Georges, à La Fouillouse...	65	»
3e —	M. CROZE Joseph, à L'Etrat...........	50	»
4e —	M. CIZERON Jean, à Saint-Héand.......	40	»

3e CATÉGORIE

Vaches engraissées.

1er Prix.	M. PLOTON Antoine, à Villars..........	40	»
2e —	M. BADINAND Blaise, à Villars.........	30	»
3e —	M. BRUN Mathieu, à La Fouillouse.....	25	»

A reporter....... 2.415 »

Report....... 2.415 »

3ᵉ SECTION

Races du Mezenc, tarentaize et analogues.

1ʳᵉ CATÉGORIE

Bœufs en paires.

1ᵉʳ Prix. M. REDON Pierre, à Montpezat (offert par le **Gouvernement de la République**)........................ 100 »
2ᵉ — M. MICHEL Pierre, Les Estables (Haute-Loire)........................... 75 »

2ᵉ CATÉGORIE

Bœufs présentés seuls.

1ᵉʳ Prix. M. BATISTE Barthélemy, à Séneujols (Haute-Loire)...................... 75 »
2ᵉ — M. MICHEL Pierre, Les Estables (Haute-Loire)........................... 50 »
3ᵉ — M. BÉAL Pierre, Les Estables (Haute-Loire)........................... 40 »
4ᵉ — Mᵐᵉ veuve JAVELLE, à L'Etivallière..... 30 »

3ᵉ CATÉGORIE

Vaches engraissées.

1ᵉʳ Prix. M. DEVUN Jean, à La Ricamarie....... 40 »
2ᵉ — M. MICHEL Pierre, Les Estables...... 30 »
3ᵉ — M. GRANGER, à Saint-Didier-la-Séauve.. 25 »

4ᵉ SECTION

CATÉGORIE UNIQUE

Vaches engraissées appartenant aux races cottentine, hollandaise ou flamande, schwitz, etc.

1ᵉʳ Prix. M. GUICHARD Claude, à La Talaudière.. 100 »
2ᵉ — M. GILLIER Claude, à L'Etivallière.... 70 »

A reporter....... 3.050 »

		Report.......	3.050 »
3e Prix.	M. Laval, à La Talaudière............		60 »
4e —	Mme veuve Javelle, à L'Etivallière (offert par le **Gouvernement de la République**)....................		50 »

DEUXIÈME DIVISION

Marchands et Approvisionneurs.

SECTION UNIQUE

1re CATÉGORIE

Races charolaise, nivernaise, bourbonnaise, limousine et analogues. — Bandes de bœufs ou vaches ne concourant pas dans les autres sections. — Groupes de 4 animaux.

1er Prix.	M. Clavaron Louis, à Saint-Etienne (offert par le **Gouvernement de la République**)................	175 »
2e —	M. Lagrevol, à Saint-Etienne	150 »
3e —	M. Sauvin Antoine, à Saint-Etienne....	125 »
4e —	M. Labrousse, à Chasseneuil (Charente)	100 »
5e —	M. Sauvin Michel, à Saint-Etienne.....	80 »
6e —	M. Fraisse, à Saint-Etienne..........	60 »
7e —	M. Reymondier Claude, à Saint-Etienne	40 »

2e CATÉGORIE

Race salers.

3e Prix.	M. Lagrevol, à Saint-Etienne.........	100 »

3e CATÉGORIE

Races du Mézenc, tarentaize et analogues.

1er Prix.	M. Roche, à Firminy.................		125 »
2e —	M. Pichon, à Firminy................		85 »
		A reporter.......	4.200 »

4e CATÉGORIE

Races charolaise, nivernaise, bourbonnaise, limousine et analogues. — Groupes les plus nombreux composés au maximum de 15 bœufs ou vaches engraissés, ne concourant pas dans les autres sections.

		Report.......	4.200 »
1er Prix.	M. Fraisse, à Saint-Etienne (offert par le **Gouvernement de la République**)........................		175 »
2e —	M. Reymondier Claude, à Saint-Etienne		150 »
3e —	M. Lagrevol, à Saint-Etienne.........		125 »
4e —	M. Bonnefoy, à Saint-Etienne (offert par la **Chambre syndicale de la Boucherie**)....................		100 »
5e —	Vallet Louis, à Saint-Etienne........		100 »
6e —	Dumas, à Saint-Etienne...............		75 »
7e —	Clavaron Louis.......................		50 »

5e CATÉGORIE

Races salers, mezenc, tarentaize, etc. — Groupes composés au maximum de 15 bœufs ou vaches engraissés ne concourant pas dans les autres sections.

2e Prix.	M. Roche, à Firminy (offert par la **Chambre syndicale de la Boucherie**).......................	50 »

PRIX D'HONNEUR

Médaille de vermeil grand module pour la plus belle paire de bœufs, M. Gillet, à Nervieux.

Médaille de vermeil petit module pour la plus belle vache présentée seule, M. Vernay Barthélemy, à Feurs.

Médaille de vermeil grand module pour le plus beau groupe de 4 animaux, M. Clavaron Louis, à Saint-Etienne.

A reporter....... 5.025 »

	Report.......	5.025 »

Médaille de vermeil grand module pour le plus beau groupe de 15 animaux et au-dessous, M. FRAISSE, à Saint-Etienne.

2e CLASSE. — ESPÈCE OVINE

Lots de trois moutons ou brebis et au-dessus engraissés

1re CATÉGORIE

Propriétaires-éleveurs

1er Prix	M. DANGLES, à Saint-Etienne (**Offert par le Gouvernement de la République**)	50 »
2e —	M. VINCENT Pierre, à Aurec	40 »
3e —	M. AGNÈS Jean, à Aurec	30 »

Lots de cinq moutons et au-dessus engraissés

2e CATÉGORIE

Marchands

1er Prix	M. FAURE fils, à Saint-Etienne	50 »
2e —	M. VOCANSON Pierre, à Montfaucon (Haute-Loire)	35 »
3e —	M. LYONNARD Christophe, à La Ricamarie	30 »
4e —	M. BAROU, à Saint-Etienne	25 »
5e —	M. CHABANNE, à Saint-Galmier	20 »
6e —	M. PORTE fils, à Saint-Etienne	15 »
	Totaux.....	5.320 »

L'AGRICULTURE

ET LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE

A L'EXPOSITION

Au moment où l'Exposition universelle de 1900 est sinon prête, du moins ouverte, il nous a paru à propos d'indiquer à nos collègues comment l'exposition agricole est organisée et de quelle façon y participe notre Société.

Le *Bulletin* a déjà publié, dans le numéro du 1er octobre la classification des produits agricoles, le programme des concours d'animaux, celui du concours hippique et la liste des principaux congrès pouvant intéresser l'agriculture. Enfin, nous avons reproduit dans le numéro du 15 octobre le programme du congrès des Syndicats agricoles, qui se tiendra avec le concours et dans l'hôtel de notre Société ; dans le numéro du 1er novembre, le programme du congrès national d'Agriculture ; et, dans le numéro du 15 janvier 1900, le programme des congrès de viticulture et de l'alimentation du bétail. Nous ne pouvons que renvoyer à ces divers documents. Mais il nous paraît intéressant de rappeler aujourd'hui les différents groupes auxquels correspond l'exposition agricole, afin de guider nos collègues dans les visites qu'ils font ou feront prochainement à l'Exposition.

L'agriculture comprend, d'abord, les Groupes 7 (*Agriculture proprement dite*), 8 (*Horticulture et arboriculture*), 9 (*Forêts, chasse, pêche, cueillettes*) ; en outre, elle est représentée dans de nombreuses Classes des Groupes 1 (*Education, Enseignement*), 10 (*Alimentation*) et 16 (*Economie sociale*).

Voici comment se trouvent répartis et installés ces divers Groupes :

Les groupes 7 (*Agriculture*) et 10 (*Alimentation*) occupent au Champ-de-Mars les deux extrémités de la Galerie des

Machines, à côté de la grande salle des Fêtes ; le Groupe 8 (*Horticulture*) se trouve sur le quai de la Conférence, rive droite de la Seine ; le Groupe 9 (*Forêts*), sur la rive gauche, au débouché du pont d'Iéna, à l'ouest de la tour Eiffel ; le Groupe 1 (*Enseignement*) est installé dans un des palais du Champ-de-Mars, à gauche du Palais de l'Electricité, en regardant la Seine. Quant au Groupe 16 (*Economie sociale*), qui comprend une partie de l'Exposition des Syndicats agricoles, il faut le chercher sur le quai de la rive droite de la Seine, près du pont de l'Alma.

Enfin, le concours international des animaux reproducteurs et le concours hippique international auront lieu : le premier, du 7 au 18 juin ; le second, du 2 au 10 septembre ; tous deux à Vincennes. Nous ne pouvons, pour le détail de ces concours, que renvoyer aux programmes publiés par le *Bulletin* (n[os] des 1[er] octobre 1899, p. 262 et 1[er] février 1900, page 181).

CONGRÈS AGRICOLES. — Nous donnons ci-dessous ce que l'on pourrait appeler le calendrier des congrès agricoles.

25-27 mai	*Horticulture.*
4-7 juin	*Sylviculture.*
10-13 —	*Jeunesse ouvrière.*
11-13 —	*Propriété foncière.*
14-16 —	*Enseignement agricole.*
18-20 —	*Stations agronomiques.*
20-23 —	*Viticulture.*
21-23 —	*Alimentation du bétail.*
26-30 —	*Ornithologie.*
1[er]-4 juillet.........	*Agriculture.*
8-10 —	*Crédit populaire.*
8-14 —	*Syndicats agricoles.*
11-13 —	*Associations ouvrières de production.*
16-18 —	*Boulangerie.*
23-31 —	*Chimie appliquée.*
16-28 août	*Géologie.*
10-12 septembre.....	*Apiculture.*
13-14 —	*Arboriculture et pomologie.*
14-19 —	*Aquiculture et pêche.*
1[er]-6 octobre	*Botanique.*
11-13 —	*Fruits à pressoir.*

Nous nous ferons un plaisir de procurer des programmes de ces divers congrès à ceux de nos sociétaires qui en feraient la demande.

Participation de la Société des Agriculteurs de France a l'Exposition. — L'Exposition de la Société des Agriculteurs de France, installée dans la Classe 38, au premier étage de la Galerie des Machines, tout près de la salle des Fêtes, occupe une superficie d'environ 70 mètres. Elle forme une vaste salle où se trouve établi un spécimen de notre Laboratoire de chimie analytique, avec ses nombreux appareils de toutes sortes. En présentant un laboratoire de chimie analytique approprié aux besoins de l'agriculture, on a voulu, par le choix des appareils, par la disposition des meubles et accessoires, produire un type pouvant servir de modèle pour les stations agronomiques, ceci pour un laboratoire d'amateur dans un grand domaine agricole. De plus, on a voulu démontrer qu'avec le secours de simples garçons de laboratoire, un directeur peut construire et agencer un établissement aussi compliqué. En vue de l'Exposition, on s'est servi des matériaux les plus nouveaux et l'on s'est adressé aux grandes industries de la céramique et de la verrerie. Comme la force motrice devient de plus en plus nécessaire pour la préparation des échantillons et pour l'analyse, on fait installer un moteur permettant de distribuer la force aux moulins, aux râpes, au hache-paille, au ventilateur, à la pompe à air, au pilon, etc., etc. Enfin on s'est préoccupé de réaliser sur un petit espace des moyens de travail faciles et nombreux permettant aux chimistes agronomes d'aborder la question des champs d'expériences des engrais et de la résoudre dans le *minimum* de temps.

Sur la paroi extérieure de la salle du laboratoire, la Société a disposé un panneau de 15 mètres de longueur sur 4 mètres de hauteur : une vitrine renfermant les collections complètes du *Bulletin*, les comptes rendus des sessions annuelles et des diverses publications de la Société ; deux grandes cartes de France indiquant, l'une le nombre des membres de la Société par chaque département ; l'autre, la répartition des Syndicats et des Unions de Syndicats agricoles ; enfin, cinq grands tableaux statistiques.

Le premier tableau indique les noms des bienfaiteurs de la Société, avec la liste des legs et dons qui lui ont été faits et le relevé des objets d'art et médailles décernés au nom de la

Société des Agriculteurs de France depuis son origine. La valeur, en numéraire, est de 335.682 francs.

Dans le second tableau se trouve la nomenclature des prix, encouragements et subventions accordés par la Société, pour une somme de plus d'un million.

Le troisième tableau donne un aperçu de l'action exercée par la Société des Agriculteurs de France : concours, congrès, expositions, enquêtes, etc.

Les deux derniers tableaux résument l'œuvre de l'Union centrale des Syndicats des Agriculteurs de France qui s'est constituée, ainsi que le Syndicat central des agriculteurs, sous le patronage de la Société, dès la mise en vigueur de la loi de 1884 sur les Syndicats professionnels.

Loi du 3 août 1891 sur la reconstitution des vignobles

INSTRUCTIONS RELATIVES A LA PRODUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTION
ET AUX PIÈCES A FOURNIR A L'APPUI DE CES DEMANDES

Saint-Etienne, le 4 avril 1900.

A Messieurs les Sous-Préfets, Maires, Présidents des Sociétés d'agriculture et Comices agricoles, Présidents et Délégués des Comités anti-phylloxériques du département.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la circulaire qui m'a été adressée par M. le Ministre de l'Agriculture :

« Paris, le 12 mars 1900.

« Monsieur le Préfet,

« L'article 3, § Ier de la loi du 3 août 1891, sur la reconstitution des vignobles phylloxérés, stipule que lorsqu'un département ou une commune votera une subvention destinée à cette reconstitution au moyen des cépages résistants, l'Etat donnera une subvention égale à celle du département ou de la commune.

« D'autre part, aux termes du paragraphe 2 du même article, lorsqu'un Comice ou une Société agricole ou viticole aura consacré une partie de ses ressources provenant des cotisations ou souscriptions de ses membres, soit à la constitution d'une pépinière de cépages résistants, soit à des études sur l'adaptation ou le greffage, soit à des modes particuliers de culture, ce Comice ou cette Société pourra recevoir de l'Etat une subvention qui ne pourra d'ailleurs, en aucun cas, dépasser la somme votée par l'association.

« L'esprit de ces dispositions est souvent perdu de vue dans les demandes de subventions qui me sont adressées en vertu de la loi précitée et, d'autre part, malgré les observations réitérées de mon Administration, de nombreuses

irrégularités sont constatées tous les ans dans le mode et le compte d'emploi des subventions de l'Etat affectées à la reconstitution des vignobles.

« Il me paraît donc utile d'appeler de nouveau l'attention des intéressés sur les conditions auxquelles est subordonnée l'allocation de ces subventions.

« Je dois tout d'abord, Monsieur le Préfet, vous faire remarquer la différence de traitement établie par l'article 3 dans ses deux premiers paragraphes, suivant qu'il s'agit d'unités administratives comme le département ou la commune, ou bien de Comices et d'associations agricoles approuvés par le Gouvernement et fonctionnant au moyen de leurs seules ressources. L'allocation de subventions n'est, en l'espèce, obligatoire pour mon ministère qu'en doublement de crédits votés par les assemblées locales, Conseils généraux ou municipaux. Elle est purement facultative à l'égard des associations agricoles ayant un budget indépendant.

« Je m'empresse d'ajouter que, nonobstant ce caractère facultatif, mon Administration s'est toujours efforcée de donner satisfaction aux demandes des associations dans la mesure compatible avec l'état des crédits mis à ma disposition par le Parlement, et, malgré la réduction croissante de ces crédits, je suis disposé à respecter cette tradition, sauf en ce qui concerne les syndicats professionnels qui, à l'encontre des associations constituées dans un but d'intérêt général, offrent un caractère d'intérêt exclusivement privé.

« Je ne saurais toutefois vous dissimuler que, malgré tous ses efforts, mon Administration éprouve parfois les plus grandes difficultés à satisfaire à toutes les demandes de fonds qui lui parviennent. Cela tient particulièrement aux retards apportés dans la production de ces demandes par les intéressés ou à leur transmission par les autorités locales. Il arrive souvent que l'avis du vote de crédits départementaux ou communaux ne me parvient que plusieurs mois après, souvent même dans les dernières semaines de l'exercice auquel ils s'appliquent, alors que les fonds dont je dispose sont déjà distribués. Le cas est surtout fréquent pour les demandes émanant d'associations.

« Une autre source de difficultés signalées réside dans l'habitude qu'ont contractée certaines assemblées locales de voter des crédits de beaucoup supérieurs à la dépense réelle à effectuer, de sorte qu'une grande partie des subventions de l'Etat tombe en annulation et fait retour au Trésor en fin d'exercice, sous forme de crédits sans emploi, au grand pré-

judice d'associations dignes d'encouragement, qui auraient pu les utiliser et dont je suis forcé de repousser les demandes par suite de l'épuisement des fonds disponibles.

« Enfin, dans beaucoup de cas, le compte d'emploi des dépenses est insuffisant pour me permettre d'apprécier si les fonds délivrés ont réellement reçu la destination prescrite par la loi. Il en résulte un actif échange de correspondances qui entraîne un surcroît de travail aussi considérable qu'inutile, tant pour les bureaux des préfectures que pour les services de mon Ministère et, en outre, des lenteurs regrettables pour les parties prenantes.

« Il importe de mettre fin, par une procédure plus méthodique, à ces pratiques si contraires aux principes d'une bonne administration, en même temps que si préjudiciables aux intérêts de la viticulture.

« J'ai, en conséquence, décidé qu'au lieu de distribuer les fonds au fur et à mesure de l'arrivée des demandes à l'administration de l'Agriculture, il serait procédé à une répartition d'ensemble d'après l'examen simultané et comparatif de ces demandes, examen destiné à permettre d'embrasser d'un seul coup d'œil l'étendue des dépenses à effectuer et de les faire cadrer avec les disponibilités budgétaires.

« Les subventions obligatoires, c'est-à-dire celles correspondant aux crédits départementaux ou communaux, devront être délivrées les premières, je vous prierai de me faire parvenir désormais l'avis du vote du Conseil général au plus tard le 1er mars de l'année de l'exercice auquel ce vote s'applique et celui du vote des conseils municipaux, le 30 mai. Enfin les demandes des associations devront m'être transmises avant le 30 juin. Pour la présente année, exceptionnellement, vous voudrez bien me faire parvenir l'avis du Conseil général avant le 5 avril.

« Chaque demande, quelle que soit son origine, devra être accompagnée des pièces suivantes :

« 1° Copie *in extenso* de la délibération du Conseil général ou du Conseil municipal concernant le vote du crédit ;

« 2° Devis approximatif des dépenses prévues, établi par catégories de dépenses (cours de greffage, pépinières, etc.), et serrant d'aussi près que possible la réalité ;

« 3° Compte d'emploi détaillé du crédit voté pour l'année précédente et de la subvention correspondante accordée en doublement par l'Etat.

« Ces deux sommes formant un fonds commun, leur dépense devra être justifiée sans distinction d'origine budgétaire.

« J'ajoute que, pour prévenir l'inconvénient que je vous ai signalé plus haut, touchant la majoration exagérée du devis des dépenses présenté au nom du département, il serait utile d'inviter le professeur départemental d'agriculture, ou le chef du service départemental du phylloxera, à joindre ce devis au compte rendu des travaux qu'il vous adresse tous les ans, de façon que le Conseil général soit pleinement éclairé sur la portée du vote à émettre.

« En ce qui concerne l'installation ou l'entretien des pépinières de cépages résistants, j'ai décidé que le devis, ainsi que le compte d'emploi, seraient établis conformément au modèle ci-joint, et je me réserve de réclamer, le cas échéant, une copie des pièces justificatives de dépense.

« J'ajoute que la loi du 3 août 1891 ne visant que la reconstitution des vignobles détruits par le phylloxera, l'Etat ne peut légalement contribuer aux dépenses consacrées au traitement des autres maladies de la vigne, à des constructions de bâtiments, à des achats de livres, à des travaux de bureau, etc., et que, par conséquent, ces dépenses ne doivent figurer que pour ordre, et à part, dans le devis et les comptes d'emploi qui me seront soumis.

« Il est d'ailleurs bien entendu que, si une économie vient à être réalisée dans la dépense des subventions cumulées de mon Ministère et d'un Conseil général ou d'un Conseil municipal, cette économie doit être partagée par moitié entre l'État, d'une part, et le département ou la commune, d'autre part.

« En terminant, je vous prierai, Monsieur le Préfet, de porter d'urgence ces instructions à la connaissance de vos administrés et notamment de faire savoir aux présidents des associations viticoles de votre département qu'à l'avenir celles de ces associations qui n'auraient pas adressé, par votre intermédiaire, leurs demandes dans les délais indiqués par la présente circulaire, s'exposeraient à ne recevoir de mon Ministère que des allocations minimes, par suite de l'exiguïté des crédits restant disponibles, ou même à en être privées, si ces crédits venaient à être totalement épuisés.

« Je vous serai obligé de vouloir bien, de votre côté, me transmettre ces demandes au fur et à mesure qu'elles vous parviendront, et, lorsqu'elles émaneront d'associations non

déjà subventionnées par un Conseil général ou un Conseil municipal, d'y joindre votre avis personnel sur la suite qu'elles vous paraîtront devoir comporter. »

Je vous prie de vous conformer strictement aux instructions qui précèdent.

Le Préfet de la Loire,

P. GRIMANELLI.

LA HAUSSE DU PAPIER

La crise du papier, dont nous avons déjà entretenu les lecteurs du *Salut public*, car elle touche directement la plupart des industriels de Lyon et spécialement les fabricants de soieries qui emploient beaucoup de cartons pour le tissage, continue à sévir à l'état intense.

La diffusion prodigieuse des journaux depuis quelques années est une des raisons principales de cette hausse. Successivement l'affaire Dreyfus, la guerre du Transvaal ont tenu les lecteurs en haleine, et dans l'Europe et l'Amérique, la soif de nouvelles est devenue un besoin aussi impérieux que la faim. Pour répondre à ce désir effréné, les journaux ont augmenté à la fois leurs éditions et leur format.

Depuis six mois, beaucoup de journaux français publient chaque jour six et même huit pages ; ils ont multiplié leurs suppléments. Et le public n'a pas encore assez de cette large neige de papier qui le submerge chaque jour. Il se rue dans les agences où sont affichées les dépêches. Il veut être renseigné à chaque heure sur les faits qui s'accomplissent dans le monde entier, noble et belle ambition à tout prendre qui rappelle le vers de Terence :

Homo sum, nihil humani a me alienum puto.

Par une malencontreuse coïncidence, au moment où la consommation du papier prenait ce développement inouï, les usines, faute de matière première, n'étaient plus à même de soutenir leur production. Jusqu'à présent, le chiffon, les lianes d'Amérique, les feuilles de bananiers, la paille et l'alfa ont été employés successivement pour la fabrication du papier. Aujourd'hui, les pâtes de bois constituent la base de la production : les pâtes mécaniques qu'on obtient en râpant les rondins pour les défibrer, les pâtes chimiques à la soude ou au bisulfite. On allie actuellement les deux sortes de pâtes végétales pour faire le papier de bois.

Du train dont marche l'industrie, le bois est appelé à devenir en Europe, dans un avenir relativement rapproché, un objet préhistorique. Dans cinquante ans, on montrera un arbre comme un dolmen ou un menhir.

La France et l'Angleterre emploient tous les ans plus de 400.000 tonnes de cellulose chimique préparée avec les bois

blancs de Suède, Norvège, Tyrol, Sibérie. Ce chiffre représente plus de deux millions de pins ou de sapins âgés de cinquante ans ; en un demi-siècle, avec un pareil régime d'épuisement, les forêts d'Europe ne seront plus qu'un souvenir. Le *Petit Journal* engloutit pour sa part cent cinquante arbres par jour et l'on se demande quelles forêts profondes résisteront à de telles amputations.

En Norvège et au Canada, on a déboisé les forêts qui avoisinent la mer et les rivières, car le transport du bois était plus simple et plus économique. On n'avait qu'à laisser les bûches gagner au courant de l'eau le lieu de l'embarquement. Aussi à mesure qu'on s'éloignait du littoral, le fret s'élevait ; les conditions d'exploitation devenaient moins favorables et moins rémunératrices, il en est résulté un ralentissement et les pâtes se sont raréfiées.

D'autres circonstances accidentelles sont intervenues ; en Suède et en Norvège, l'année passée, la sécheresse a réduit de 50 °/₀ la production, en entravant le flottage des bois et en diminuant la puissance des forces hydrauliques.

Le développement du journalisme et la diminution de la production de la pâte de bois, telles ont été les causes directes de la crise du papier. La hausse du charbon n'y a contribué que dans une faible mesure. Ce n'est pas sans doute un élément insignifiant, car on a calculé qu'il fallait 150 kilos de charbon pour produire 100 kilos de papier, mais c'est là une cause transitoire dont l'influence a été beaucoup exagérée.

La question vraiment inquiétante pour la grande industrie du papier qui compte en France 395 fabricants produisant 450 millions de kilos de papier et de carton, c'est la disparition graduelle des forêts en présence de la diffusion énorme du journal. Que les chimistes se mettent donc à l'œuvre et cherchent une nouvelle matière première pour le papier dont le globe renferme des réserves inépuisables.

Il est difficile d'imaginer le désarroi que produirait dans le monde civilisé la disparition du journal, l'aliment quotidien, par suite de la hausse du papier. Serait-ce un bien grand malheur ? Il est au moins permis d'en douter ; en tout cas si ce nouveau mildew qui menace l'existence de toutes les feuilles de choux contribuait à diminuer les scandaleux profits de certains industriels parisiens, qui, pour une question de gros sous, débitent comme des charcutiers des tranches de littérature faisandée, il n'y aurait là qu'un demi-mal, car ces individus ne sont guère intéressants.

André Vinci.

COMICE CANTONAL DE 1900

CONCOURS AGRICOLE

A SAINT-GENEST-MALIFAUX

LE SAMEDI 25 ET LE DIMANCHE 26 AOUT

Avec la participation du Comice du canton.

ORDRE DE LA TENUE DU CONCOURS

SAMEDI 25 AOUT.

A 8 heures du matin. — Ouverture du Comice ; réception des machimes et instruments, des produits agricoles, horticoles et viticoles, sauf les fleurs coupées et bouquets, qui ne seront reçus que le dimanche matin de 5 heures à 8 heures.

A 1 heure du soir. — Concours de labourage et essai des charrues vigneronnes, herses, etc. ; Concours de moisson à la faulx.

DIMANCHE 26 AOUT.

De 6 à 9 heures du matin. — Réception des animaux.

De 9 h. 1/2 à midi. — Visites et opérations du Jury.

A midi. — Réunion du Jury dans la salle des délibérations, distribution des pancartes indiquant les récompenses obtenues.

A 4 heures précises. — Séance publique et solennelle pour la distribution des récompenses aux exposants du concours.

PROGRAMME DU CONCOURS

Primes affectées aux concurrents de tout l'arrondissement de Saint-Etienne

Concours de Labourage.

1er Prix	25 francs.
2e Prix	20 francs.
3e Prix	15 francs.
4e Prix	10 francs.
5e Prix	5 francs.

Des médailles de bronze seront aussi mises à la disposition du Jury pour être distribuées en récompenses, s'il y a lieu.

Concours de Moisson.

Moisson à la faulx.

1er Prix....	Médaille bronze argenté et 10 fr.
2e Prix....	Grande Médaille bronze et 5 fr.
3e Prix....	Médaille de bronze et 5 francs.
4e Prix....	Médaille de bronze et 5 francs.

Des médailles d'argent et de bronze seront aussi mises à la disposition du Jury pour être distribuées en récompenses, s'il y a lieu.

Concours d'animaux reproducteurs.

ESPÈCE BOVINE

1re Section. — *Taureaux de toutes races.*

1er Prix	70 francs.
2e Prix	55 francs.
3e Prix	45 francs.
4e Prix	40 francs.
5e Prix	35 francs.
6e Prix	30 francs.

2e Section. — *Génisses.*

1er	Prix	35 francs.
2e	Prix	35 francs.
3e	Prix	30 francs.
4e	Prix	25 francs.
5e	Prix	25 francs.
6e	Prix	20 francs.
7e	Prix	15 francs.
8e	Prix	10 francs.

3e Section. — *Vaches laitières.*

1er	Prix	60 francs.
2e	Prix	50 francs.
3e	Prix	45 francs.
4e	Prix	40 francs.
5e	Prix	35 francs.
6e	Prix	30 francs.
7e	Prix	30 francs.
8e	Prix	25 francs.
9e	Prix	20 francs.
10e	Prix	10 francs.

4e Section. — *Etables complètes.*

1er	Prix	Objet d'art.
2e	Prix	Grande Médaille de vermeil.
3e	Prix	Grande Médaille d'argent.

5e Section. — *Bœufs de travail.*

1er	Prix	30 francs.
2e	Prix	20 francs.

PRIX SPÉCIAUX

Des médailles de vermeil et d'argent seront mises à la disposition du Jury des espèces bovines, pour être distribuées, s'il y a lieu, entre les régisseurs ou premiers valets dont les étables seront les mieux tenues.

ESPÈCE CHEVALINE

1re Section. — *Poulains.*

2e Section. — *Pouliches.*

3e Section. — *Juments suitées.*

4e Section. — *Anes et mulets.*

Une somme de 200 francs et des médailles d'argent et de bronze seront mises à la disposition du Jury pour être, s'il y a lieu, distribuées en récompenses aux exposants.

Les exposants d'animaux des espèces bovine et chevaline devront justifier qu'ils sont possesseurs de ces animaux depuis six mois au moins.

ESPÈCE OVINE

1re Section. — *Béliers.*

1er Prix.......	15 fr. et Médaille d'argent.
2e Prix.......	10 fr. et Grande Méd. de bronze.

2e Section. — *Brebis.*

1er Prix.......	Médaille de vermeil et 10 fr.
2e Prix.......	Médaille d'argent et 5 francs.
3e Prix.......	Grande Médaille de bronze.

3e Section. — *Moutons en lots.*

1er Prix.......	Médaille d'argent.
2e Prix.......	Grande Médaille de bronze.
3e Prix.......	Médaille de bronze.

ESPÈCE CAPRINE

1re Section. — *Chèvres.*

1er Prix.......	Médaille d'argent.
2e Prix.......	Grande Médaille de bronze.

2e Section. — *Boucs.*

Prix unique ...	Grande Médaille de bronze.

ESPÈCE PORCINE

1re Section. — *Verrats.*

1er Prix...............	Médaille de vermeil.
2e Prix...............	Médaille d'argent.

2e Section. — *Truies.*

1er Prix...............	Médaille de vermeil.
2e Prix...............	Médaille d'argent.

LOT DE REPRODUCTEURS

Prix unique ... Grande Médaille de bronze.

LOT DE VOLAILLES

1er Prix...............	Médaille de vermeil.
2e Prix...............	Médaille d'argent.
3e Prix...............	Médaille d'argent.
4e Prix...............	Médaille de bronze.

LOT DE PIGEONS

Prix unique ... Grande Médaille de bronze.

LOT DE LAPINS

1er Prix.......	Médaille d'argent.
2e Prix.......	Grande Médaille de bronze.
3e Prix.......	Médaille de bronze.

Concours des Produits agricoles, viticoles et horticoles.

1re Section. — *Céréales, Plantes fourragères, etc.*

1er Prix.......	Médaille d'or.
2e Prix.......	Grande Médaille de vermeil.
3e Prix.......	Grande Médaille de vermeil.
4e Prix.......	Médaille d'argent.
5e Prix.......	Grande Médaille de bronze.
6e Prix.......	Grande Médaille de bronze.

2e Section. — *Produits maraîchers.*

1er Prix.......	Grande Médaille de bronze.
2e Prix.......	Médaille de bronze.
3e Prix.......	Médaille de bronze.

3e Section. — *Produits de laiterie, Beurre.*

1er Prix......	Grande Médaille d'argent.
2e Prix......	Grande Médaille d'argent.
3e Prix......	Médaille d'argent.
4e Prix......	Médaille d'argent.
5e Prix......	Médaille d'argent.
6e Prix......	Grande Médaille de bronze.
7e Prix......	Grande Médaille de bronze.
8e Prix......	Grande Médaille de bronze.
9e Prix......	Médaille de bronze.
10e Prix......	Médaille de bronze.
11e Prix......	Médaille de bronze.

4e Section. — *Fromages.*

1er Prix.......	Médaille d'argent.
2e Prix.......	Grande médaille de bronze.
3e Prix.......	Médaille de bronze.

5e Section. — *Produits divers, Présure.*

Prix unique........... Médaille de vermeil.

MIEL

1er Prix.......	Médaille d'argent.
2e Prix.......	Grande Médaille bronze argenté.
3e Prix.......	Médaille de bronze.

VINS ET EAUX-DE-VIE

Des médailles de vermeil, d'argent et de bronze sont mises à la disposition du jury pour récompenser, s'il y a lieu, les exposants de cette section.

Concours d'instruments et outils agricoles, viticoles et horticoles.

Une somme de 100 francs et des médailles de vermeil, d'argent et de bronze sont mises à la disposition du jury pour récompenser, s'il y a lieu, les exposants de cette section.

Nota. — Tous les constructeurs français sont admis à concourir pour les instruments et outils d'agriculture, de viticulture et d'horticulture.

HORTICULTURE

Des médailles de vermeil, d'argent et de bronze sont mises à la disposition du jury pour récompenser, s'il y a lieu, les exposants de produits horticoles.

Renseignements historiques.

Des médailles en vermeil et en argent pourront être distribuées aux personnes qui présenteront des mémoires contenant des renseignements et des indications précises sur des faits d'histoire locale encore ignorés et pouvant intéresser l'agriculture, la science en général et les arts de toute nature.

Enseignement agricole.

Des prix en argent et en médailles pourront être, s'il y a lieu, distribués.

Avis. — Les prix qui n'auront pas été retirés dans les deux mois qui suivront la distribution des récompenses, resteront la propriété de la Société.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DU CONCOURS

Article premier. — Toutes les déclarations du Concours devront être adressées à M. J. Biron, secrétaire général de la Société, rue Saint-Jean, 27, à Saint-Etienne, avant le 6 août, dernier délai.

Art. 2. — Aucun concurrent, aucun exposant ne sera admis, s'il n'a pas fait de déclaration. Tout exposant devra présenter à son arrivée au Concours, la lettre d'admission qui lui aura été adressée par le Secrétaire général.

Art. 3. — Les exposants d'animaux devront amener leur bétail le dimanche 26 août, avant 9 heures du matin, dernier délai; un Commissaire spécial leur donnera leur numéro d'ordre.

Art. 4. — Pour le Concours spécial de charrues, les concurrents devront se procurer leurs attelages.

Art. 5. — Des pancartes seront apposées sur les animaux

et sur les produits primés dès que le jury aura terminé ses opérations définitives.

Art. 6. — Les animaux et les produits resteront exposés jusqu'au dimanche, à 5 heures du soir, au moins, et ne pourront être enlevés sans la permission de l'un des Commissaires du Concours.

Art. 7. — La nourriture des bestiaux exposés sera fournie par la Société pendant la durée du Concours.

Art. 8. — Les exposants ne pourront recevoir qu'une récompense dans chaque section, alors même qu'ils exposeraient dans cette section plusieurs animaux ou objets susceptibles d'être primés. Dans ce cas il leur sera décerné une mention honorable.

Art. 9. — Toutes contestations, réclamations ou difficultés, relatives aux présentes dispositions, seront soumises au Commissaire général du Concours, qui en décidera sans appel.

La Société ne sera, dans aucun cas, responsable des accidents.

Saint-Etienne, le 14 juillet 1900.

Le Secrétaire général de la Société,

J. BIRON.

Le Président de la Société,

Jules GINOT.

Le Commissaire général du Concours,

A. OTIN.

Le Maire de Saint-Genest-Malifaux,

COURBON-MARTHEZET.

VISITES DES FERMES ET EXPLOITATIONS AGRICOLES

DANS LES CANTONS DE

SAINT-GENEST-MALIFAUX ET DU CHAMBON-FEUGEROLLES

PROGRAMME DES PRIX

1re Section

Fermes réunissant les conditions suivantes : Bon agencement et bon entretien des bâtiments d'exploitation ; outillage perfectionné de ferme et bon entretien ; bonne culture ; étables bien installées ; bon entretien des fumiers et établissement de fosses à purin ; irrigations avec rigoles tracées au moyen de niveau et drainages bien entendus ; entretien d'animaux de choix ; bonne tenue des laiteries ; établissement et bon entretien des chemins d'exploitation ; défoncement de terrains incultes convertis en prairies ou en cultures d'une surface de 5.000 mètres au minimum ; emploi rationnel d'engrais chimiques.

GRANDS PRIX D'HONNEUR

à décerner indistinctement soit aux propriétaires soit aux fermiers :

Un bronze d'art ; une médaille d'or.

Les personnes ayant obtenu le prix d'honneur dans l'un des précédents concours ne recevront qu'un diplôme rappelant cette récompense.

2e Section

Fermes et exploitations présentant un ensemble de cultures satisfaisant sans cependant réunir les conditions exigées pour les prix d'honneur.

Pour les propriétaires :

Une grande médaille de vermeil et diplôme.
Une grande médaille d'argent et diplôme.
Une médaille bronze doré et diplôme.

Pour les fermiers ou métayers :

Une grande médaille de vermeil et diplôme.
Une grande médaille d'argent et diplôme.
Une médaille bronze argenté et diplôme.

Il sera mis à la disposition du Jury pour les objets spéciaux ci-après : 1° 100 francs pour bon entretien de fumier et création de fosse à purin ; 2° 100 francs pour création de chemins d'exploitation. Une prime de 100 francs, pour un an, au meilleur taureau âgé de 18 mois au moins qui se trouvera en la possession d'un propriétaire ou fermier, dans l'un des cantons visités et qui sera jugé par la Commission en état de pouvoir remplir les conditions d'un bon reproducteur. Une prime de 50 francs pourra être attribuée l'année suivante au même si le taureau primé continue à remplir ces conditions pour la seconde année.

3e Section — SPÉCIALITÉS

***a* Reboisement sur une surface d'un hectare au minimum et bon entretien.**

1er prix. Un objet d'art.
2e — Une grande médaille de vermeil et diplôme.
3e — Une grande médaille d'argent et diplôme.
4e — Une médaille d'argent et diplôme.
5e — Une médaille de bronze argenté et diplôme.

***b* Défrichement de terrains incultes convertis en vignes greffées en plants français et traitements divers de ces vignes.**

1er prix. Une grande médaille de vermeil et diplôme.
2e — Une grande médaille d'argent et diplôme.
3e — Une médaille d'argent et diplôme.

***c* Création de vergers, plantation de noyers, bon entretien du jardin potager de fermes et pépinières de fermes.**

1er prix. Une grande médaille de vermeil et diplôme.
2e — Une petite médaille d'argent et diplôme.
3e — Une petite médaille d'argent et diplôme.

d **Bon entretien d'établissements d'horticulteurs, de pépiniéristes et de maraîchers. Bon entretien de parcs et petits jardins.**

1er prix. Une grande médaille de vermeil et diplôme.
2e — — — —
3e — Une médaille d'argent et diplôme.
4e — — —
5e — Une médaille de bronze argenté et diplôme.
6e — — — —

Une somme de 100 francs sera mise à la disposition du Jury pour encouragement aux petits jardins d'ouvriers les mieux tenus.

e **APICULTURE. — Importance et bonne tenue des ruchers.**

1er prix. Une médaille de vermeil et diplôme.
2e — Une grande médaille d'argent et diplôme.
3e — Une médaille de bronze argenté et diplôme.

f **Laiteries bien tenues ; bonne fabrication du beurre et du fromage.**

1er prix. Une médaille de vermeil et diplôme.
2e — Une grande médaille d'argent et diplôme.
3e — Médaille bronze doré et diplôme.
4e — Grande médaille bronze et diplôme.

Bons serviteurs et servantes de fermes, d'établissements horticoles et maraîchers, en service depuis au moins dix ans ; bergers et bergères en service depuis au moins deux ans chez le même agriculteur.

Primes en argent à distribuer par le Jury, jusqu'à concurrence de 400 francs; savoir : 1° aux serviteurs, servantes et bergers, 200 francs; 2° aux familles d'agriculteurs dont les enfants sont gardés ou employés pour la culture et dont le plus jeune aura 15 ans au moins, 200 francs. — Les serviteurs et servantes primés dans les précédents concours n'auront droit qu'à des rappels de récompenses.

Les agriculteurs qui voudront concourir pour l'un des prix ci-dessus devront adresser, avant le 15 avril 1900, une demande à M. Biron, Secrétaire général de la Société, 27, rue Saint-Jean, à Saint-Etienne, où les personnes qui auraient des renseignements particuliers à demander pourront se présenter les mardis, de 2 heures à 5 heures du soir, les samedis de 9 heures à midi. — Des imprimés pour les déclarations seront fournis aux intéressés qui en demanderont.

Les demandes devront indiquer, d'une manière précise, pour quel objet elles sont formées, et donner à cet effet le numéro du programme. — Les serviteurs et servantes devront faire appuyer leur demande par un avis favorable de leur maître et du maire de la commune. Les pères de famille devront joindre à leur demande la liste de leurs enfants par rang d'âge accompagnée d'un certificat du maire de leur commune.

La visite des Exploitations aura lieu dans le courant du mois de juin 1900.

Une affiche ultérieure fera connaître : la date, le lieu et le programme détaillé du Concours agricole.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

A l'occasion du concours dans les cantons de Saint-Genest-Malifaux et celui du Chambon, des prix seront attribués à l'Enseignement agricole dans les conditions du programme suivant : 1° les instituteurs de l'arrondissement de Saint-Etienne pourront seuls prendre part au concours ; 2° le concours sera divisé en deux parties : a. théorie ; *b.* pratique. — a. **Théorie.** Production de travaux théoriques, imprimés ou manuscrits ; conférences ou leçons faites en public pendant l'année qui aura précédé le concours, dont le sujet nous sera donné, et dont il devra être justifié. — Production d'herbiers ou collections n'ayant pas été primés dans les précédents concours ; *b.* **Pratique**. Etudes sommaires de terrain. Etablissements de champs et jardins d'expériences. — Promenades démonstratives pour lesquelles ils sera produit un rapport justificatif indiquant le lieu où ces promenades ont été faites et le nombre d'élèves qui y ont pris part.

Les demandes de concourir et les documents et pièces justificatives à l'appui devront être remis au secrétariat avant le 15 avril 1900, afin que le Jury puisse visiter les champs d'expériences.

Saint-Etienne, 7 mars 1900.

Le Secrétaire général,	*Le Président,*
J. BIRON.	J. GINOT.

Rôle des vers de terre dans la formation de la terre végétale

M. Ed. Henry, professeur à l'Ecole forestière, a fait récemment à la Société des sciences de Nancy une intéressante communication sur le rôle des vers de terre dans la formation de la terre végétale. Ce rôle, longtemps méconnu, a été signalé pour la première fois, dans une petite note présentée à la Société géologique de Londres en 1837, par le célèbre naturaliste Darwin, qui devait consacrer en 1882 une étude magistrale à ces humbles collaborateurs de l'agriculture. Mais, c'est en 1877 et 1878, que paraissent les premières études un peu détaillées sur l'importance du lombric dans la transformation des matériaux du sol. Dans la même année, ont été mis en évidence les deux grands facteurs de la décomposition des matières organiques de la terre végétale, les bactéries et les vers de terre. Schlœsing et Müntz découvraient l'agent de la nitrification et Van Hensen mettait en relief l'influence du ver de terre sur la fertilité du sol. Les travaux de Müller, Wollny, Kostitcheff et les récentes recherches de E. Henry sont venus ajouter aux observations de leurs devanciers nombre de faits intéressants.

Les vers de terre remplissent dans le sol diverses fonctions :

1° Ils hâtent la décomposition des matières organiques, la formation du terreau qu'ils mélangent aux matières minérales du sol pour former la terre végétale. C'est un fait bien connu que les vers viennent la nuit chercher les feuilles mortes et autres débris organiques pour les entraîner à l'extrémité de leurs galeries, s'en nourrir et rejeter ensuite leurs excréments sous forme de turricules renfermant les matières organiques non digérées mélangées à de la terre fine. C'est un des moyens que la nature emploie pour former la terre végétale, c'est-à-dire pour opérer le mélange de l'humus superficiel avec la terre minérale sous-jacente.

Cette transformation et ce mélange se font très rapidement. A la surface d'une caisse de $0^m,50$, suivant les trois dimensions, remplie de sable pur de verrerie, M. Ed. Henry avait étalé un certain nombre de feuilles de tremble : quelques semaines après, ces feuilles étaient réunies en tas, fortement entamées et mélangées d'humus. Au-dessous du tas, se voyait un trou fait par un ver qui avait creusé presque verticalement sa galerie jusqu'au fond de la caisse, où M. Ed. Henry l'a recueilli bien vivant. Cette galerie se suivait facilement, grâce à un enduit noir de 2 à 3 millimètres d'épaisseur qui recouvrait les parois et tranchait sur la couleur blanche du sol. Ainsi, ce ver attiré par les feuilles mortes, avait rampé le long des parois de la caisse, était venu dévorer les feuilles

et, malgré le milieu très peu favorable, s'y était creusé une retraite pour rester à portée de sa provende.

On sait, en effet, qu'il y a très peu de vers dans le sable quartzeux dont les angles vifs écaillent intra et extra leur épiderme et surtout leur épithélium intestinal. Ils savent, du reste, très bien se garantir en vidant leur intestin rempli d'humus à divers niveaux de leur galerie et en tapissant les parois avec cette matière noire et molle qu'ils appliquent entre les grains de sable, grâce aux mouvements tournants de leurs corps. Si, au lieu d'un ver, il s'en était trouvé quatre ou cinq toutes les feuilles étaient converties en humus et incorporées au sable sur $0^m,50$ de profondeur.

Non seulement les feuilles mortes sont promptement dilacérées et transformées en humus par les vers de terre, mais encore les matières organiques qui ont passé par leur intestin se décomposent beaucoup plus vite que celles qui n'ont pas passé par cette voie. Les expériences récentes de Wollny ont mis en lumière ce fait qui n'était connu ni de Hensen, ni de Darwin.

Kostitcheff avait étudié la décompostion de feuilles rongées et de feuilles non rongées par les vers et, d'après les quantités d'acide carbonique dégagé pendant le même temps par les deux lots de feuilles, n'avait constaté que les différences insignifiantes dans la rapidité de la décomposition des unes et des autres.

Mais il en est tout autrement si l'on opère, comme l'a fait Wollny, sur des matières qui ont passé par le tube digestif des vers. Le suc intestinal des vers est de la même nature que la sécrétion pancréatique des animaux supérieurs et peut, comme elle, émulsionner les graisses, dissoudre les matières albuminoïdes, transformer l'amidon en sucre, et même attaquer la cellulose. On peut conclure à *priori* que les matières organiques absorbées par les vers subissent, dans leur passage à travers le tube digestif, des transformations chimiques multiples qui les rendent plus facilement décomposables.

Pour s'en assurer, Wollny fit les essais suivants : Premier essai : une terre calcaire riche en humus fut divisée en deux lots; l'un fut travaillé six mois par les vers de terre, l'autre resta intact. Dans un deuxième essai, Wollny employa de la terre arable riche en humus dont il fit deux lots égaux du poids de 1 kilog. ; le premier reçut dix vers de terre ; l'expérience dura trois mois.

A l'automne les lots furent desséchés au soleil, après qu'on eût enlevé les vers de terre, et analysé aussitôt, au point de vue de l'altération des matières organiques et du taux de la terre en principes nutritifs solubles.

Le volume d'acide carbonique contenu dans l'air du sol peut servir à mesurer l'aptitude à la décomposition des matières organiques, puisqu'il en est le produit principal.

Dans 1.000 volumes d'air du sol, on a constaté les volumes suivants d'acide carbonique :

	1er essai. Avec vers.	1er essai. Sans vers.	2e essai. Avec vers.	2e essai. Sans vers.
A. Du 7 au 16 novembre....	5,43	3,88	8,04	3,08
B. Du 19 au 28 novembre....	3,07	2,52	5,61	1,90

Le dégagement d'acide carbonique est donc beaucoup plus intense dans le sol contenant des vers que dans celui qui n'en renferme pas.

La détermination des éléments solubles a donné, pour 100 de sol séché à l'air, les nombres suivants :

		Azote total.	Mat. minérales solubles.
A.	Sol avec vers de terre..........	0,03851	0,08672
	Sol sans vers de terre..........	0,03251	0,03267
B.	Sol avec vers de terre...... ...	0,01795	0,15338
	Sol sans vers de terre	0,01635	0,03362

Si la quantité de matières azotées ne varie pas sensiblement après le passage des vers de terre, il n'en est pas de même des matières minérales solubles qui sont de trois à cinq fois plus abondantes. La richesse du sol en principes minéraux assimilables est donc augmentée par l'action des vers de terre.

Un troisième service que nous devons aux vers de terre, et probablement le plus important, consiste à rendre le sol poreux, perméable, à lui donner cette structure grumeleuse qui permet aux racines, ainsi qu'à l'air et à l'eau dont elles ont besoin, de circuler aisément dans le sol. Ce service, dit M. Ed. Henry, est d'autant plus appréciable pour les forestiers qu'ils n'ont pas à leur disposition le riche arsenal d'instruments que les agriculteurs emploient pour amener de force cet ameublissement si désirable. Les forestiers en sont réduits aux moyens que leur offre la nature et parmi lesquels les vers de terre sont au premier rang ; aussi doivent-ils faire tout leur possible pour favoriser la multiplication de ces humbles et si utiles laboureurs.

Je résumerai prochainement les recherches personnelles de M. Ed. Henry, sur cet intéressant sujet.

L. Grandeau.

Journal d'Agriculture pratique, mai 1900.

LES SEMAILLES DE BLÉS DE FÉVRIER ET DE MARS

Les *blés d'hiver* semés pendant l'automne dernier ont plus ou moins souffert sous l'action des fortes gelées qui ont persisté pendant plusieurs jours vers la mi-décembre dans la région septentrionale. Les dégâts constatés le mois dernier après les dégels varient selon les terrains et les variétés cultivées, du tiers ou trois quarts de la surface ensemencée en octobre et novembre.

Les semailles qui ont été faites de bonne heure, c'est-à-dire avant le 20 octobre, sur des terres saines et de moyenne consistance, sont dans des conditions satisfaisantes. Il n'en est pas de même des semis qui ont été exécutés de cette date à la fin de novembre ; les gelées de décembre, de 15 à 18 degrés, ont détruit beaucoup de plantes auxquelles les *semailles, après la Toussaint,* avaient donné naissance. Le mal a été surtout intense sur les *terrains qui étaient très humides* quand sont survenus les gels et les dégels. Sous l'action de ces intempéries, beaucoup de blés ayant leurs racines prises entre deux glaces ont été complètement détruits. Ce fait prouve, une fois de plus, la nécessité aussitôt qu'un champ est ensemencé, d'y ouvrir, à l'aide d'un butteur ou de la pelle, des sillons superficiels destinés à faciliter l'écoulement des eaux pluviales ou provenant de la neige. Ces rigoles sont généralement dirigées obliquement à la pente du terrain; elles sont plus ou moins nombreuses, selon la nature de la couche arable.

Ces petits fossés superficiels d'assainissement empêchent les pluies de former çà et là des *flaques d'eau* qui font jaunir les blés.

Les faits constatés sur un grand nombre d'exploitations des régions du Nord-Ouest et du Centre, permettent de dire que Henry de Vilmorin avait raison de rappeler aux agriculteurs, il y a deux ans, qu'il est utile d'exécuter les semailles de blé d'hiver pendant la première quinzaine d'octobre.

Autrefois, dans la région septentrionale, alors que le blé d'hiver était précédé par une jachère complète, les labours de semailles étaient généralement faits en septembre, ce qui permettait d'opérer les ensemencements pendant la première quinzaine d'octobre. A cette époque, la jachère était presque improductive et les cultivateurs ne connaissaient pas les *blés de betterave.* Lorsque les blés semés de bonne heure avaient un bel aspect à la Toussaint, époque où commençait l'*année agricole,* on en augurait toujours une bonne récolte. C'est pourquoi, dans la Beauce, on ne cessait de dire :

A la Saint-Denis (9 octobre)
La bonne sémerie.

Les blés semés après le 20 octobre ne sont pas toujours altérés par les gelées de décembre et de janvier. Ainsi, les grains provenant de semis exécutés *tardivement*, c'est-à-dire dans la deuxième quinzaine de novembre, conservent souvent dans le sol, malgré les grands froids de décembre, leur faculté germinative tant qu'ils n'ont pas pour ainsi dire changé d'état; cette propriété explique pourquoi on voit souvent germer des blés après les dégels, alors qu'ils proviennent de semis exécutés il y a 30 à 40 jours.

Les très jeunes plantes que les gelées intenses font périr pendant le mois de décembre sont celles qui se sont développées très tardivement et qui étaient chétives et encore attachées aux *grains laiteux*. La lenteur avec laquelle a lieu parfois la germination des blés d'automne, justifie la nécessité de bien assainir les terres qu'on a ensemencées en ouvrant les rigoles que j'ai mentionnées précédemment.

Les champs sur lesquels les gels et les dégels ont fait périr plus ou moins de blé les mois derniers vont être réensemencés en *blés de février* ou en *blés de mars* (ou en avoine et orge). Les uns recevront un tiers et les autres moitié de la quantité de semences qu'on répand ordinairement par hectare. Les champs où les *trois quarts des plants ont été détruits* devront être divisés à l'aide d'un léger labour ou du scarificateur, et ensemencés à nouveau avec une *semence complète*, appliquée à la volée à l'aide de la main ou en lignes au moyen du semoir.

Les champs sur lesquels on conserve des blés parce qu'ils ont un bon aspect, sont les moins faciles à réensemencer. Si la *semence est projetée à la volée* sur les endroits où les blés ont été en partie détruits, il faudra dans les hersages, agir ou parallèlement ou perpendiculairement au rayage ou labour de semailles, afin de déraciner le moins possible de blé

Le *semis à l'aide du semoir* est plus facile et plus expéditif. On sait qu'il n'y a pas alors de hersage à exécuter, parce que l'instrument enterre la semence qu'il répand.

Je ne puis indiquer le procédé à adopter. Il faut avoir le champ à réensemencer sous les yeux pour se prononcer pour ou contre telle ou telle pratique.

Les blés qu'on pourra utiliser pendant le présent mois, sont ceux qu'on appelle *blés de février ;* ces blés sont les suivants :

Bordeaux.
De Noé.
Rouge de Saint-Laud.
De Zélande.
Touzelle rouge de Provence.

Les agriculteurs qui préfèreront semer des *blés de printemps* pourront choisir parmi les variétés ci-après :

végétal, un champignon d'aspect rayonné, l'*actinomycès*, et que ce champignon s'observe en général sur les graminées (tiges de foin, épis de blé, brins de paille, etc.), qui sont ainsi le point de départ de la maladie observée jadis chez les grands ruminants, observée même aujourd'hui chez l'homme.

Or, voici qu'une découverte analogue semble ouvrir un jour nouveau sur l'origine de la tuberculose. Plusieurs savants voudraient y attacher leur nom : il est juste de se reporter à ceux qui sont les premiers en date.

Le docteur Moeller eut l'idée d'étudier les diverses herbes des prairies qui entourent le *sanatorium* de Gobersdorf, et où paissent les vaches qui fournissent le lait de cet établissement. La *fléole des prés* est très abondante dans ces prairies. Or, sur cette plante, M. Moeller a découvert un bacille qui présente avec le bacille de la tuberculose (ou bacille de Koch) de tels points de ressemblance, que l'on se demande si c'est bien le bacille de Koch ou son Sosie. Ce bacille, isolé par macération d'une tige de cette herbe dans de l'eau stérilisée et maintenue à l'étuve pendant quinze jours, a les mêmes propriétés colorantes que le bacille de Koch, se cultive sur les mêmes milieux, donne des cultures presque identiques, et enfin possède les mêmes propriétés pathogènes. En effet, lorsqu'on inocule ces cultures aux cobayes, les lésions observées ne diffèrent pas sensiblement de celles que l'on constate dans la tuberculose expérimentale. Les animaux succombent avec des lésions ressemblant à celles de la tuberculose miliaire ; ces lésions prédominent dans les poumons, le foie, l'épiploon ; et les granulations montrent les mêmes cellules géantes que les granulations tuberculeuses. M. Moeller a rencontré ce bacille sur d'autres graminées des prés, notamment le *bromus erectus*. Un autre observateur, à Wurzbourg, a confirmé ces découvertes. Divers savants français ont repris cette étude, et ils ne se sont pas encore prononcés définitivement à ce sujet.

A défaut de certitude, à défaut même de probabilité, il y a là une possibilité qui suffit à rendre ces recherches dignes d'intérêt. Les graminées pourraient donc donner asile à une variété de bacille de Koch, vivant sur leur tige à la manière d'un saprophyte, et capable, en passant par les bovidés qu'il infecterait d'abord, d'acquérir une activité virulente qui en ferait le bacille de la tuberculose humaine. La question est assez intéressante pour solliciter toutes les bonnes volontés et pour provoquer des observations précises et réitérées de tous les côtés. Le point en question une fois bien établi, il restera à chercher et à trouver les moyens de préserver le bétail de cette infection tuberculeuse. Le problème hygiénique aura déjà fait un grand pas.

Dr Hector George.

Journal d'Agriculture pratique, mars 1900.

RÉSISTANCE DES GRAINES AU FROID

Des expériences bien curieuses sur la résistance des graines au froid ont été faites par sir William Thiselton Dyer, directeur des jardins de Kew, avec le concours de M. Dewar, l'éminent physicien anglais. Elles ont porté sur le blé, l'orge, la courge, la moutarde, le pois, et le mimulus, c'est-à-dire sur des espèces dont les semences sont bien différentes par la composition et par le volume. On s'était assuré à l'avance que les lots dans lesquels ces semences avaient été prélevées avaient une bonne faculté germinative.

Les six graines dont il s'agit furent introduites dans un tube de verre scellé à la lampe et le tube fut immergé d'abord dans de l'air liquide, puis, pendant plus d'une heure, dans l'hydrogène liquide, à la température de — 250 degrés centigrades. Ce traitement ne produisit sur les graines aucune altération extérieure, et quand on les retira du tube, elles avaient l'apparence de semences normales. On était alors au mois de juillet; elles furent semées en serre froide et quatre jours après toutes avaient germé.

L'expérience fut reprise dans des conditions différentes; au lieu de renfermer les graines dans un tube, on les plaça dans la chambre à vide où l'hydrogène liquide s'écoulait au fur et à mesure de sa production; elles restèrent pendant six heures plongées dans ce liquide dont la température était de — 234° centigrades, et après cela elles germèrent toutes sans exception dans l'espace de quatre jours.

On voit, par ces expériences, combien sont résistants au froid les organismes des semences à l'état de vie latente. Les gelées les plus intenses sont donc sans action sur les semis tant que l'embryon des graines n'a pas commencé son évolution et, par conséquent, sur les semences de plantes parasites répandues dans le sol.

(*Journal d'Agriculture pratique*, décembre 1899).

SEMIS DE BLÉS DE MARS

Il est malheureusement trop certain aujourd'hui qu'un grand nombre de champs emblavés en blé à l'automne 1899 doivent être réensemencés au printemps de cette année. On avait espéré d'abord pouvoir effectuer la majorité des nouveaux semis avec des variétés d'automne relativement précoces comme le Japhet, le Bordier, le Bordeaux, le Noë, etc., mais les mois de janvier et de février ont été marqués par une série de mauvais jours : neige fondue, pluie continuelle ; aussi dans bien des régions, les terres sont sous l'eau, et, dans tous les cas, il est impossible de songer à mener les animaux dans les champs pour travailler la terre, on la gâcherait.

C'est donc désormais en variétés de blé franchement *de mars* que l'agriculteur va se trouver obligé d'effectuer de nouveaux semis. Or, si le blé de mars réussit fort bien dans certaines fermes, dans beaucoup d'autres, au contraire, ses rendements restent toujours inférieurs à ceux obtenus sur le même sol avec des blés d'automne. A quoi cela est-il dû ?

Evidemment, et c'est une loi générale, plus la période d'évolution végétative d'une plante est courte, moindre est son rendement ; par conséquent, on ne doit pas s'attendre à obtenir d'un blé de mars les très grosses récoltes de 35 et 40 quintaux que donnent parfois dans quelques fermes les blés d'automne. Mais nous connaissons dans les régions les plus diverses de la France des exploitations où, année moyenne, le blé d'automne rend 30 hectolitres et où le blé de mars donne une récolte à peine moitié moindre. Cela tient à ce que les blés de mars sont beaucoup plus exigeants en engrais et surtout en engrais rapidement assimilables que les blés d'automne. C'est là, du reste, une observation constante des praticiens et que les derniers travaux scientifiques viennent de tous points confirmer en l'expliquant.

Les blés de mars demandent des terres non seulement bien assainies, mais très riches, abondamment pourvues d'engrais assimilables : d'abord parce que leur période totale de végétation est courte, et que, en outre, c'est au début même de la végétation, de la levée au tallage, que ces blés se montrent très exigeants; ensuite parce que leur appareil radiculaire, c'est-à-dire l'organe ayant pour fonction d'aller rechercher dans le sol les divers éléments fertilisants, est relativement peu développé. Les travaux de MM. Joulie et Garola ne laissent aucun doute à cet égard.

Dans ses études sur la composition et les exigences des céréales, basées sur des recherches nombreuses poursuivies plusieurs années de suite, M. Joulie estime que les exigences des blés de mars sont en moyenne de un tiers plus élevées que celles des blés d'automne. Dans le chapitre de son savant et si complet ouvrage *Les Céréales*, relatif aux besoins d'engrais du froment, M. Garola donne les chiffres suivants comme représentant les quantités d'éléments nutritifs nécessaires pour l'alimentation d'une bonne récolte :

	Rendement 32 quintaux.	
	Blé d'hiver.	Blé de mars.
Azote	125k2	138k
Acide phosphorique	75,6	74
Chaux	61	62
Potasse	110	195

Mais M. Garola ajoute : on ne saurait trouver dans la comparaison de ces quantités totales des raisons suffisantes pour expliquer les différences de besoins d'engrais des blés d'hiver et de printemps. C'est qu'en effet, tandis que le blé d'hiver a eu 232 jours de végétation, le blé de mars n'est resté en terre que 134 jours. Si encore le blé de mars, pour rattraper le temps perdu, avait à sa disposition un appareil radiculaire très développé, c'est-à-dire un puissant appareil d'assimilation ; mais sous ce rapport il est inférieur au blé d'automne. M. Garola, avec les rendements cités plus haut, n'a trouvé à l'hectare, comme quantité maxima de racines, qu'un poids de 1.000 kilogrammes chez le blé de mars, alors que le blé d'automne en avait 1.525 kilogrammes, soit un tiers en plus.

Ainsi, le blé de mars, avec un appareil d'assimilation plus faible, doit plus rapidement tirer du sol ses provisions de substances nutritives.

On comprend donc facilement que le blé de mars ne peut réussir que dans les terres où il y a abondance d'engrais, et d'engrais, on ne saurait trop le répéter, présentés sous une forme aussi rapidement assimilable que possible.

C'est pourquoi on voit chaque année les blés de mars donner de beaux rendements dans les fermes du Nord et de la Brie, par exemple, où on complète les fortes fumures au fumier de ferme avec les divers engrais du commerce, où les terres sont constamment entretenues en grand état de fertilité, admirablement travaillées, et offrent d'autre part, les meilleures conditions pour le développement des bonnes espèces de microbes du sol.

Il est toujours difficile de fixer par des chiffres les doses d'engrais à employer pour telle ou telle culture ; cela varie suivant la composition physique ou chimique de la terre, suivant les fumures antérieures, les assolements, etc. ; cependant, à titre de

simple indication, nous notons, en terminant, les quantités d'engrais que nous avons vu fréquemment employer par d'excellents praticiens, pour des semailles de blé de mars : à l'hectare 350 kilogrammes de superphosphate (dosant 15/16), 100 kilogrammes de chlorure de potassium, 100 kilogrammes de nitrate de soude.

H. Hitier.

Journal d'Agriculture pratique, mars 1900.

Société de l'imp. Théolier. — J. Thomas et Cie.



TABLE DE LA 2me LIVRAISON DU TOME XX

DEUXIÈME SÉRIE

Année 1900. — 2me Trimestre.



PUBLICATION TRIMESTRIELLE

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

DEUXIÈME SÉRIE

TOME XX

44me volume de la collection

ANNÉE 1900

3me LIVRAISON

Juillet, Août, Septembre.

SAINT-ÉTIENNE
SOCIÉTÉ DE L'IMPRIMERIE THÉOLIER

J. THOMAS & Cie

Rue Gérentet, 12

1900



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET 1900

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la réunion du 21 juin 1900. — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 7 juin 1900. — *Congrès ornithologique international.* — *La Chronique horticole illustrée* — Création d'une chaire d'agriculture à Saint-Etienne. — *Phonologie historique de la langue française*, par M. J.-E. Blondel. — Notice sur la Roumanie. — Admission d'un membre.

Président : M. Labully, vice-président.

Secrétaire : M. J. Biron.

Les membres présents, au nombre de 10, sont : MM. Biron, Brunet, Croizier, Cros, Labully, Lapala, Michel Sauveur, Otin fils, Rossillol et Teyssier.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Demande d'adhésion au *Congrès ornithologique international* qui aura lieu à Paris du 26 au 30 juin 1900.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

2° Demande d'échange de publications formée par la direction du journal *La Chronique horticole illustrée* bi-hebdomadaire, publiée à Paris.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

3° Lettre de M. Ginot, président, relative à la création d'un poste de professeur départemental d'agriculture à Saint-Etienne et pour le renouvellement d'un vœu.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

4° Communication par l'Agence officielle de la Roumanie, à l'Exposition universelle.

Conserver au Bureau.

5° Envoi, par M. J.-E. Blondel, d'un nouvel ouvrage dont il est l'auteur et qui est intitulé : *Phonologie historique de la langue française.*

Voir aux Actes de l'Assemblée.

Travaux des Sections.

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Réunion du 21 juin 1900. — Président : M. Labully; Secrétaire : M. Lapala, secrétaire-archiviste.

Congrès de l'organisation commerciale de la vente du blé à Versailles. — Communication d'une circulaire de M. le Secrétaire général du *Congrès de l'organisation commerciale de la vente de blé* qui s'est formé à Versailles, invitant les Sociétés d'Agriculture de France de profiter de l'occasion qui leur est offerte de s'entendre sur les mesures à prendre en commun dans le but de régulariser les lois de l'offre et de la demande pour l'écoulement normal de leurs produits.

La cotisation est fixée à 6 et 10 francs. La cotisation de 10 francs donne seule le droit de recevoir les comptes rendus du Congrès ; mais les membres du *Congrès international agricole de Paris* sont de plein droit membres du Congrès spécial de Versailles et le prix du volume des comptes rendus est fixé, pour eux, à 5 francs.

La Section estime que la Société, qui a adhéré au *Congrès international agricole de Paris*, a le droit de réclamer, moyennant 5 francs, le volume des comptes rendus du

Congrès de Versailles et est d'avis qu'il y a lieu de demander cet ouvrage.

Aucune autre affaire n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent et le cinq juillet, à deux heures et demie du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, s'est réunie en Assemblée générale ordinaire, dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Dix membres sont présents.

La séance étant ouverte, M. Labully, vice-président, qui occupe le fauteuil en remplacement de M. Jules Ginot, en voyage, donne la parole à M. Biron, secrétaire général, qui lit le procès-verbal de la dernière Assemblée (7 juin 1900), lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne lecture de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée ; chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne, sauf les suivantes sur lesquelles il est immédiatement statué.

Congrès ornithologique international. — L'avis relatif au *Congrès ornithologique international* est parvenu trop tard pour que l'Assemblée puisse en délibérer, la date étant fixée au 26-30 juin.

Echange de publications avec La Chronique horticole illustrée. — L'Assemblée décide que nous échangerons les *Annales* de la Société contre le journal : *La Revue horticole illustrée*, ainsi que cela est demandé par le directeur de cette Revue, qui nous en adresse deux numéros.

Création d'une chaire d'Agriculture à Saint-Etienne. — Le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. Jules Ginot, président, relative à la création d'une chaire d'agriculture à Saint-Etienne.

Après un échange d'observations, le vœu formulé en 1892 et renouvelé en 1895, est de nouveau émis à l'unani-

mité. Une copie de cette délibération sera remise à M. le Préfet de la Loire et à M. le Maire de Saint-Etienne.

La Phonologie historique de la langue française. — M. E. Blondel qui a déjà soumis deux de ses ouvrages sur la Phonologie de la langue française à l'appréciation de la Société, lui en adresse un troisième : *La Phonologie historique de la langue française.*

L'Assemblée regrette que M. Vacoutat ne soit plus là pour faire un rapport sur le livre de M. E. Blondel. Ce rapport eût complété les deux spirituelles appréciations qu'il a données sur les précédents ouvrages de cet auteur. Il est décidé que cette affaire sera renvoyée à la Section des Arts et Belles-Lettres et à celle des Sciences.

Travaux des Sections. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — M. Lapala, secrétaire-archiviste, donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section d'Agriculture et d'Horticulture (21 juin 1900), lequel est adopté sans observation.

Section des Arts et Belles-Lettres. — M. Sauveur Michel demande que la Section des Arts et Belles-Lettres soit convoquée après les vacances qui vont commencer, ayant, dit-il, une communication à lui faire.

Admission d'un membre. — Il est procédé au vote pour l'admission, comme membre de la Société, de M. Clermont Alphonse, ingénieur civil des Mines, présenté par MM. Ginot et Biron.

L'admission de M. Clermont est prononcée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 AOUT 1900

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la réunion du 21 juillet 1900. — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 juillet 1900. — *Congrès international des Bibliothécaires.* — *Les Plantes à parfums et à essences*, par M. Jean Chapelle. — Concours de Saint-Genest-Malifaux. — Concours horticole d'apports, départemental, à Saint-Etienne. — *Congrès pour la vente des blés.* — Liquidation de l'*Association syndicale des propriétaires-cultivateurs pour l'assurance contre la tuberculose.* — Rapport sur les visites des fermes dans les cantons de Saint-Genest-Malifaux et du Chambon-Feugerolles.

Président : M. Jules Ginot.

Secrétaire : M. J. Biron.

Les membres présents, au nombre de 11, sont : MM. Bastide, Biron, Croizier, Gardette, Ginot, Lapala, Otin fils, Ploton, Rossillol, Soleil et Teyssier.

Correspondance.

Elle comprend :

1° *Congrès international des Bibliothécaires.* — Demande de souscription.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

2° *Les Plantes à parfums et à essences.* — Envoi d'une brochure par M. Jean Chapelle qui en est l'auteur.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

3° *Congrès des Rosiéristes.*
Avis de départ pour Paris parvenu trop tard pour qu'il en soit fait emploi.

Travaux des Sections.

Section d'Agriculture et d'Horticulture. — Réunion du 21 juillet 1900. — Président : M. Labully; Secrétaire : M. Lapala, secrétaire-archiviste.

Affaires diverses. — Congrès tenu à Versailles pour la vente des blés. — Un premier compte rendu du Congrès de la vente des blés tenu à Versailles nous a été envoyé. Ce travail, très intéressant, a été remis à M. Labully, qui a bien voulu se charger de l'analyser et de nous remettre, dès qu'il sera prêt, le résultat de son examen pour être publié dans nos *Annales*.

Liquidation de l'Association syndicale des propriétaires-cultivateurs pour l'assurance contre la tuberculose du bétail. — M. Labully nous a remis le procès-verbal de la séance du 26 mai 1900, dans laquelle il a été procédé à la liquidation de l'*Association syndicale des propriétaires-cultivateurs pour l'assurance contre la tuberculose du bétail.* Il résulte de ce procès-verbal que, toutes dépenses payées, cette association avait en caisse une somme de 2.205 francs sans emploi, qui a été répartie entre les personnes qui avaient contribué à la formation du capital primitif. La Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, qui avait souscrit à cette œuvre pour 200 francs, a participé à cette répartition pour 151 fr. 26 c. Ces fonds, retirés du Crédit Lyonnais, ont été, le 19 juillet, versés à la Société Générale au crédit de notre compte.

Les considérations générales du rapport sur la visite des fermes devaient être lues à la séance d'aujourd'hui. Le rapporteur étant absent, cette lecture a été renvoyée à l'Assemblée générale.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heures.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent et le deux août, à deux heures et demie du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, s'est réunie en

Assemblée générale ordinaire, dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Onze membres sont présents.

La séance étant ouverte, M. Ginot, président, donne la parole à M. Biron, secrétaire général, qui lit le procès-verbal de la dernière Assemblée (5 juillet 1900), lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne lecture de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée ; chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne, sauf les suivantes sur lesquelles il est immédiatement statué.

Congrès international des Bibliothécaires. — L'Assemblée décide qu'elle ne pourra souscrire au *Congrès international des Bibliothécaires*, qui aura lieu à Paris, du 20 au 23 août, la demande ayant été adressée trop tardivement pour pouvoir être examinée, au point de vue de la désignation du représentant.

Les plantes à parfums et à essences, par M. Jean CHAPELLE. — L'Assemblée remercie M. Jean Chapelle de l'envoi qu'il lui a fait de son ouvrage intitulé : *Les plantes à parfums et à essences*, qu'il a adressé au VI[e] Congrès international d'agriculture, à Paris, 1900.

TRAVAUX DES SECTIONS. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — M. Lapala, secrétaire-archiviste, donne lecture du procès-verbal de la Section d'Agriculture et d'Horticulture (21 juillet 1900), lequel est adopté sans observation.

Concours de Saint-Genest-Malifaux. — M. Croizier fait connaître les dispositions déjà prises et à prendre encore, pour l'organisation du concours de Saint-Genest-Malifaux.

Le Bureau est chargé de s'entendre au mieux des intérêts de la Société, pour que la musique du Chambon puisse venir, le jour de l'Exposition, animer par sa présence la cérémonie de la distribution des prix.

M. Lapala fait connaître que des dispositions sont prises afin que des voitures soient mises le samedi et le dimanche matin à la disposition des Commissaires et des membres du Jury.

M. Rossillol, rapporteur de la Commision des visites des fermes donne lecture du rapport relatif à ces visites. L'Assemblée remercie M. Rossillol et félicite la Commission pour cette très intéressante communication.

Concours horticole d'apports, départemental, à Saint-Etienne. — M. Otin fils demande à l'Assemblée que la Société veuille bien prendre la direction pour un Concours horticole d'apports auquel seraient conviés tous les professionnels et les propriétaires du département de la Loire.

Ce Concours aurait lieu à Saint-Etienne les 15, 16 et 17 septembre prochain.

L'Assemblée adopte cette proposition ; elle charge le Bureau de s'entendre avec la municipalité de Saint-Etienne afin d'aboutir au mieux des intérêts de la Société, sur le choix de l'emplacement où aura lieu l'Exposition.

Commission. — L'Assemblée décide qu'une Commission sera nommée pour l'organisation dudit Concours, et elle désigne : MM. Otin fils, Gardette, Plotton, Rossillol et Teyssier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 1900

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 2 août 1900. *L'Argus horticole.* — *Congrès international de météorologie.* — Cantate, par M. F. Chapelle.

Président : M. Teyssier, vice-président.

Secrétaire : M. Lapala, secrétaire-archiviste.

Les membres présents, au nombre de 10, sont MM. Berger, Brunet, Chapelle, Croizier, Gonin, Lapala, Otin fils, Soleil, Teyssier et Vérots.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Demande de souscription à l'*Argus horticole.*
Transmise à la Section d'Agriculture.

2° *Groupe français de l'Ecole internationale de l'Exposition.* — Demande d'adhésion.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

3° *Cantate*, par M. Chapelle, en l'honneur des soldats morts en 1870-1871.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

4° *Congrès international de météorologie.* — Indication de la date de réunion.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

Travaux des Sections.

Section d'Agriculture et d'Horticulture. — (Voir aux Actes de l'Assemblée.)

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent, et le six septembre, à deux heures et demie du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, s'est réunie en Assemblée générale ordinaire dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Six membres sont présents.

En l'absence de M. Ginot, président, M. Teyssier, vice-président de la Sous-Section d'Horticulture, est invité à prendre place au fauteuil.

La séance étant ouverte, le président invite M. Lapala, secrétaire-archiviste, remplissant les fonctions de secrétaire général en remplacement de M. Biron, absent, à lire le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 2 août 1900. Ce procès-verbal est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire donne connaissance à l'Assemblée de la correspondance reçue depuis la dernière réunion ; chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne, sauf les suivantes sur lesquelles il est immédiatement statué.

L'Argus horticole. — Demande de souscription à cette publication. — Cette demande a déjà été accueillie à la fin de l'année dernière. Il en sera donné un nouvel avis à l'éditeur.

Groupe français de l'Ecole internationale de l'Exposition. — Demande d'adhésion. — L'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de répondre à cette communication arrivée trop tard pour qu'elle puisse être examinée par la Section qu'elle concerne.

Congrès international de météorologie. — Indication de la date des réunions. — L'Assemblée a déjà donné son adhésion, mais aucun des membres de la Société ne s'est présenté pour assister aux séances.

Cantate en l'honneur des soldats morts en 1870-1871. — M. Chapelle présente une cantate dont il a composé les paroles. L'Assemblée décide que cette œuvre sera transmise à la Section des Arts et Belles-Lettres.

TRAVAUX DES SECTIONS. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Les travaux de préparation du Concours de Saint-Genest-Malifaux n'ont pas permis à la Section d'Agriculture et d'Horticulture de se réunir à la date indiquée pour le mois d'août.

Présentation d'un membre. — L'Assemblée admet la candidature de M. DUBANCHET Antoine, cultivateur à Saint-Genest-Lerpt, présentée par MM. Fillon, Croizier et Otin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Pour le Secrétaire-général :

Le Secrétaire-Archiviste,

LAPALA.

MEMBRES DES DIVERS JURYS

Visites des fermes.

MM. Fillon, Matras, Otin fils, Rossillol.

Visite des jardins ouvriers.

MM. Guerin-Granjon, Matras, Teyssier.

Labourage.

MM. Barrelon, Dubanchet, Fillon, Matras.

Moisson à la faulx.

MM. Barrelon, Dubanchet, Fillon, Matras.

Espèce bovine. 1re, 2e, 3e, 4e, et 5e sections.

MM. Bastide, Bruyas, Cognet, Dubanchet, Faure Claude, Mazenod, Montaland.

Espèce chevaline.

MM. Aulagne, Magand fils, Victor Vérots.

Produits agricoles, horticoles et maraîchers.

MM. Gardette, Rossillol, Teyssier.

Produits agricoles et vinicoles, etc. (vins, beurre, fromage, miel, etc.).

MM. Guérin-Granjon, Perrachon, Plotton.

Instruments.

MM. Brunet, Wisser fils.

Enseignement agricole.

MM. Biron, Matras, Rossillol, Teyssier.

RAPPORT SUR LES PRIX CULTURAUX

ET LES

VISITES DES FERMES EN 1900

DANS LES CANTONS DE

SAINT-GENEST-MALIFAUX ET DU CHAMBON-FEUGEROLLES

Présenté par M. Rossillol, *rapporteur*.

Messieurs,

Votre Commission a l'honneur de vous rendre compte de la mission dont vous l'avez investie à l'égard de la visite des fermes des cantons plus haut rappelés; 27 demandes lui ont été soumises dont 4 relatives à d'anciens domestiques; les autres ont trait à des reboisements, des défrichements, améliorations diverses ainsi qu'à la viticulture.

De cette visite, votre Commission rapporte les faits suivants : Les défrichements se poursuivent normalement, les incultes font place à des prairies dans le canton de Saint-Genest; dans le canton du Chambon, les transformations se font en céréales ou en prairies suivant les points. Dans le 1er canton, cela s'explique, eu égard à l'altitude du pays qui est froid et humide, par conséquent rebelle aux blés, bien que la Commission ait constaté de beaux champs de seigle et d'avoine dans certaines parties. Ce canton se borne à créer des prairies, ce qui permet à ses habitants d'augmenter son bétail, pour la production du lait qui est le principal revenu de ces montagnes. La plupart des prairies nouvelles que votre Commission a été appelée à constater ont été conquises sur des points très humides, on peut dire marécageux et impropres à toute culture. Grâce aux drains, on est arrivé à bonifier ces parties et on les a rendues fertiles par le fumier de ferme et la cendre de bois très usitée dans ces pays. Nous aimerions à voir les cultivateurs de cette région adopter les engrais chimiques ainsi que nous nous sommes plu à le reconnaître dans des communes du canton de Saint-Héand, dont l'altitude est proche de celle de Saint-

Genest-Malifaux. Sous un petit volume, en attendant les moyens de transport par la vapeur, les agriculteurs pourront doubler et tripler leur récolte, tout en continuant l'emploi de la chaux.

Le reboisement se poursuit lentement, bien que la Société d'Agriculture l'encourage chaque fois que l'occasion s'en présente. C'est un pays essentiellement propre au reboisement et, il faut le reconnaître, le laitage et le reboisement sont les deux mamelles de cette contrée.

Les étables que nous avons été appelés à examiner sont généralement bien tenues, propres et aérées. Le bétail est vigoureux et appartient de préférence à la race hollandaise bien que cette race ait un peu dégénéré. On n'a pas toujours observé avec soin le choix des reproducteurs qui avaient été introduits par M. le baron de Saint-Genest, mais on en trouve encore des traces que nous voudrions bien ne pas voir disparaître.

Il nous a été donné, au cours de notre visite, de voir l'étable de M. Courbon-Lafaye, au lieu de Prélager, sur la commune de Saint-Régis-du-Coin. Au moment de notre passage, tout à fait inattendu, car M. Courbon n'était pas postulant, nous avons trouvé une étable propre, bétonnée, avec rigole à purin et réunissant toutes les conditions de confort, etc., qu'on peut demander dans ces pays. A quelques pas de là, nous avons vu une partie des génisses élevées dans cette ferme ; nous n'avons pas à vous faire l'éloge de ces bestiaux, dont la race (Schwitz) a été conservée pure depuis son entrée à la ferme de Lafaye, commune de Marlhes.

Nous aurions été heureux de rencontrer, dans notre visite, quelques sujets race Tarentaise, introduite il y a quelques années à Saint-Genest-Malifaux, pays tout à fait propre à ce bétail et dont nous avons souvent conseillé l'emploi.

Dans le canton du Chambon-Feugerolles, la culture est évidemment plus belle grâce à sa situation climatérique, à son terrain, aux communications plus faciles pour le transport des engrais si abondants dans cette vallée de l'Ondaine par suite de sa nombreuse population. Notre attention a été appelée surtout sur la reconstitution de quelques vignes dans plusieurs communes de ce canton. La viticulture y a fait des progrès, les quelques parcelles que nous avons visitées nous ont permis de constater qu'on n'épargne rien pour conserver d'anciennes vignes en s'inspirant des leçons du passé, sulfa-

tage et emploi du sulfure de carbone. Les vignes nouvelles se font en plants greffés et nous avons dû appeler l'attention des propriétaires que nous avons vus sur la préférence à donner au plant greffé dont le rapport et la vigueur sont indiscutables.

Dans ce canton, les fermes que nous avons parcourues renfermaient des bestiaux de choix que nous espérons bien revoir à Saint-Genest lors du concours, pour être primés. Nous avons également constaté avec plaisir deux fosses à purin installées avec principe ; notre persistance pour obtenir cette amélioration est quelquefois dédaignée, mais dans ces deux cas nous ne pouvons que rendre hommage aux agriculteurs qui ont appliqué la théorie de la Société d'Agriculture.

LISTE DES PRIX DÉCERNÉS

1re Section

GRANDS PRIX D'HONNEUR

M. Hippolyte Fontvieille, propriétaire-agriculteur à Landuzière, commune de Saint-Genest-Lerpt.

En 1895, la Commission de visite des fermes lui allouait le grand prix d'honneur pour les améliorations importantes qu'il avait apportées dans ses propriétés. Depuis cette époque, M. Fontvieille a poursuivi son œuvre, rien ne l'a rebuté. Il a construit des granges, défriché des incultes, fait des drainages ; nous avons pu constater trois hectares et demi de prairies nouvelles, quatre hectares de céréales, un reboisement de 8.000 mètres.

Votre Commission renouvelle à M. Fontvieille toutes ses félicitations et vous demande de lui rappeler son **prix d'honneur** avec **Grand diplôme d'honneur.**

M. Antoine Dubanchet, propriétaire à Trémolins, commune de Saint-Genest-Lerpt,

A succédé à son père en 1870 dans une petite ferme qu'il a agrandie par des acquisitions successives en 1877-80 et 82. Les parties qu'il a achetées étaient des incultes garnis de genêts, de ronces ; il les a bonifiées et transformées en prairies et céréales.

Le domaine de ses parents, autrefois restreint, nourrissait trois vaches ; aujourd'hui il peut en nourrir avantageusement huit et un cheval. Sa superficie est de 12 hectares dont 8 hectares de prairies et 4 de céréales. Malgré les difficultés du terrain, M. Dubanchet a créé deux chemins de service dans sa propriété pour l'enlèvement des récoltes et le transport des engrais.

Il a, sur un des points défrichés, planté une vigne de 5.000 mètres qu'il a entourée de murs. Les plants sont des Othello en grande partie et le surplus en plants greffés Gamey. Un point de cette vigne a appelé notre attention, c'est là que M. Dubanchet a établi un rucher qui comprend : 4 Layens, 4 Thibaudier et 6 Troncs d'arbre. Il se propose de transformer ces dernières ruches en Layens ou Dadant.

M. Dubanchet est épris de tout ce qui intéresse l'agriculture, la viticulture et l'apiculture ; sur ce dernier point il nous a fourni des renseignements que nous n'espérions pas rencontrer chez lui.

Les défrichements faits par ce propriétaire comprennent plus de cinq hectares qu'il a mis en céréales et prairies ; il a dû tripler son étable et sa grange. Au pied de ses bâtiments, il a construit une fosse à purin avec pompe et tonneau d'arrosage, le tout bien conditionné et en parfait état.

M. Dubanchet n'ayant jamais concouru, votre Commission estime qu'il y a lieu de décerner à ce travailleur intelligent qui peut être donné en exemple aux cultivateurs, un **Grand prix d'honneur**, soit un objet d'art avec félicitations.

M. Dubanchet reçoit l'**objet d'art offert par la Société**.

M. Jean-Baptiste Fouvet, fermier à la Croix-de-Gary, commune de Saint-Genest-Malifaux,

Est entré dans cette exploitation il y a une vingtaine d'années.

Le domaine qu'il cultive a une superficie d'environ 36 hectares, d'un seul tènement, situé au pied du chef-lieu du canton.

Bien que ce fermier ait concouru en 1890, il a, depuis cette époque, apporté à sa ferme de notables améliorations. Près de trois hectares de parties humides, marécageuses ont été assainis et transformés en bonnes prairies. Il a fallu, pour obtenir ce résultat, créer plus de 300 mètres de drains dans ce bas-fond.

La culture générale de cette ferme est comprise et faite avec beaucoup de goût. L'étable est propre, tenue d'une façon irréprochable et compte 23 vaches ou génisses, 4 bœufs

ou taureaux et 5 chevaux faisant le transport du lait à Saint-Étienne.

Les constatations faites par votre Commission l'engagent à vous demander pour ce fermier laborieux, un **prix d'honneur** soit un objet d'art.

M. Fouvet reçoit le **bronze d'art offert par M. Claudinon, député.**

M. Bastide, propriétaire à la Chiorarie, commune de Roche-la-Molière,

Possède au dit lieu une ferme bien aménagée. La culture est faite avec goût et méthode ; les céréales comme les prairies sont tenues avec soin.

L'étable comprend 7 belles vaches, race salers ; elle est bétonnée avec rigole à purin aboutissant dans une fosse *ad hoc*, avec pompe, ce qui se rencontre très rarement.

Votre Commission ne peut que féliciter M. Bastide de la bonne tenue de sa ferme sous tous les rapports et vous propose de lui accorder une **grande médaille de vermeil.**

2e Section

PROPRIÉTAIRES

M. Louis Bertail, propriétaire aux Chomey, commune de Saint-Genest-Malifaux,

Fait valoir deux domaines dont la superficie est d'environ 16 hectares ; c'est avec le concours de son fils qu'il travaille et bonifie ses fonds. Tous les deux sont des travailleurs intrépides, amoureux de la culture.

Les défrichements faits par ce propriétaire, sur plusieurs points, présentent une surface de plus de 15.000 mètres dans un quartier aride, pénible et rempli de grosses pierres qu'il a enlevées et en a construit des murs de clôture sans compter celles qu'il a livrées aux habitants des environs.

Sur certains points, il a dû construire plus de 250 mètres de drains pour assainir des marécages transformés depuis en prairies. Ces défrichements donnent aujourd'hui des récoltes moyennes, partie céréale, partie prairie.

M. Bertail est un bon cultivateur, attaché à la terre et pour lequel votre Commission vous prie de lui accorder une **grande médaille de vermeil.**

M. Granjon Etienne, propriétaire à Bicêtre, commune de Planfoy,

A défriché un inculte d'environ 8.000 mètres. Ce travail a été fait en trois ans, travail opiniâtre, car il a fallu extraire une quantité considérable de pierres dont partie a été employée au ferrage du chemin qui y donne accès ; le surplus a été affecté à une construction voisine.

Au lieu et place de la bruyère et des genêts nous avons vu un seigle, une avoine et un champ de pommes de terre, dans un excellent état.

Ce défrichement peut être donné en exemple à beaucoup de cultivateurs ; pour cette raison, votre Commission estime qu'il y a lieu de donner à M. Granjon une **médaille de vermeil**.

M. Blachon Jean-Baptiste, propriétaire au bourg de Planfoy,

Fait valoir un domaine d'une surface de 15 hectares environ où il entretient dix vaches. L'étable est assez bien conditionnée ; elle est aérée, bétonnée, avec rigole à purin.

Depuis quelques années ce propriétaire a défriché, sur le chemin qui va au barrage du Pas-du-Rio, un inculte de 6.000 mètres qu'il a mis en prairie. Pour le service de cette amélioration, il a créé un chemin de 350 mètres et établi des murs de soutènement avec les pierres de ce défrichement.

Votre Commission vous propose d'accorder à M. Blachon une **grande médaille d'argent.**

M. Jean-Baptiste Monteux, propriétaire à Bicêtre, commune de Planfoy,

A défriché sur les bords de la route qui conduit à Saint-Genest, une parcelle de vieux bois contiguë au bois Farot. Il a dû extraire toutes les vieilles souches, ronces et genêts qui y pullulaient et, à force d'engrais, il en a fait une bonne prairie.

Votre Commission est d'avis de lui décerner une **médaille d'argent.**

FERMIERS

M. Jurine Jean-Jacques, au Curtil, même commune,

Est entré dans cette ferme il y a dix ans, succédant à un fermier qui y entretenait à grand'peine quatre bêtes à corne. Par les défoncements qu'il a opérés, la chaux qu'il a employée

indépendamment de la fumure ordinaire, M. Jurine possède aujourd'hui sept vaches et vend du fourrage.

L'étable était, à son entrée, humide, malsaine; par des ouvertures qu'il y a faites et des draînages, le tout à ses frais, ainsi que le pavage et la création d'une rigole à purin, ce fermier possède aujourd'hui une écurie convenable.

Il a donné un certain essor à l'agriculture dans la commune de Tarentaize, en y introduisant la charrue défonceuse, exemple qui a été mis en pratique par beaucoup de ses voisins. Bien souvent on l'a vu à l'œuvre dans les fermes de cette localité et prêter la main afin de convaincre ses contradicteurs.

Il a créé, tant en prairies qu'en céréales, une surface d'environ 35.000 mètres où nous avons constaté de bonnes récoltes au lieu et place de genêts et berlands; il a, en outre, canalisé une source qui fluait autrefois à la surface et l'a conduite au pied de son habitation.

A ce fermier intelligent et laborieux, votre Commission vous propose de décerner une **médaille d'or.**

M. Béal André, au bourg de Saint-Genest-Malifaux, est entré dans cette ferme depuis dix ans où il a succédé à son père et l'a fait valoir avec succès.

Il nous a montré un défrichement de plus de 3 hectares où le genêt et les souches de vieux bois ont fait place à une belle prairie qui est une plus-value pour cette propriété dont le rapport a été augmenté d'une façon notable.

Ce fermier actif et intelligent est digne d'une récompense.

Votre Commission vous demande pour lui une **grande médaille de vermeil.**

M. Tiblier Jean-Marie, au lieu de La Lune, commune de Tarentaize.

Ce fermier, entré il y a environ sept ans, a fait des défrichements de deux hectares et demi environ, qu'il a convertis en prairies et céréales. Dans la partie haute de ces défrichements il a créé deux pièces d'eau qui servent à l'arrosage des améliorations qu'il a faites.

Il possède 14 vaches, race salers et divers croisements. Ses bêtes sont propres, bien tenues et font honneur au fermier de M. Séon qui possède, sans contredit, la plus belle étable de la commune.

Votre Commission est d'avis d'accorder à M. Tiblier une **médaille de vermeil.**

M. Didier Jean-Pierre, à Clermondon, commune de Saint-Genest-Malifaux,

Est entré comme fermier il y a dix ans et a fait depuis son entrée des améliorations importantes.

Il a converti 16.000 mètres de champêtres en prairies et exécuté des drainages pour assainir les parties marécageuses de son grand pré. Les chemins de service de la ferme sont entretenus avec soin au moyen de pierres provenant de défrichements. L'étable est bien tenue et comprend 7 vaches, 2 génisses en parfait état.

Les abords de la ferme sont propres, le ménage, l'intérieur, tout est tenu d'une façon irréprochable et peut être donné en exemple à nos cultivateurs.

Votre Commission vous demande pour M. Didier une **grande médaille d'argent.**

M. Claude Bénevent, fermier aux Sagnes, près de Landuzière,

A défriché plusieurs hectares d'incultes, dont la plus grande partie a été convertie en céréales ; le surplus en prairie.

Le terrain bonifié était ingrat, et bien que l'hiver ait été peu favorable aux céréales, nous y avons vu une assez belle récolte.

Votre Commission est d'avis d'accorder à M. Bénevent une **médaille d'argent.**

3e Section

SPÉCIALITÉS

REBOISEMENT

M. Bonnabeau-Sauzéat, propriétaire à Pillaud, commune de Saint-Genest-Malifaux, a exécuté sur la commune de Saint-Régis-du-Coin, au pic de Prélager, au-dessus du hameau de ce nom, un défrichement de 4 hectares environ où nous avons constaté une plantation de sapins et pins en grande partie.

Le reboisement de M. Bonnabeau est, sans contredit, le plus beau, le plus vigoureux que la Commission ait visité.

Votre Commission vous demande pour ce propriétaire une **grande médaille de vermeil.**

M. Garnier, propriétaire place Bellevue, n° 10, possède au lieu de Clermondon, commune de Saint-Genest-Malifaux, une grande ferme divisée en deux parties.

La plus importante, celle que nous avons visitée, comprend le reboisement qui a motivé notre présence.

M. Garnier a reboisé en deux points différents une surface de 15.000 mètres environ, une partie en sapins, le surplus en pins sylvestres. Les bords de cette dernière portion sont garnis d'épicéas qui forment sur le pourtour une haie protectrice. Les bois que nous avons parcourus sont propres, bien sarclés.

Votre Commission vous propose de lui décerner une **médaille de vermeil.**

M. Girodet Jean-Baptiste, propriétaire à Planfoy sur les confins de la commune de Saint-Genest-Malifaux, a reboisé en pins une surface d'environ un hectare.

Cette plantation bien que récente est satisfaisante.

Votre Commission estime qu'il convient d'accorder à M. Girodet une **médaille d'argent.**

VITICULTURE

M. Jacques Fournier, propriétaire au Vigneron. commune d'Unieux, s'est voué à la viticulture depuis quelques années. Sur les flancs escarpés du coteau qui domine son habitation, il a régénéré une vigne créée par M. Dussauze et qui tendait à disparaître. Par les soins qu'il lui a prodigués, cette vigne est aujourd'hui en parfait état.

M. Fournier a, en outre, créé trois autres vignes :

1° Une au lieu de la Vaure, commune de Fraisses ;
2° Une aux Planches, commune d'Unieux ;
3° Une au bois de la Rive, commune de Saint-Paul-en-Cornillon.

Partout nous avons constaté un bon entretien, une culture soignée. Il a fallu du temps et de la persévérance pour faire des vignes sur ces points et dont les résultats vont récompenser leur auteur.

Votre Commission n'hésite pas à vous demander pour M. Fournier, qui d'amateur est devenu viticulteur, une **grande médaille de vermeil.**

M. J.-R. Rousset, propriétaire et industriel à Saint-Victor-sur-Loire a, depuis quelques années, créé à côté de son usine une belle vigne ; il y a joint un jardin d'agrément complanté d'arbustes et d'arbres fruitiers, le tout dans un parfait état; nous avons remarqué spécialement une plantation de conifères divers en pleine prospérité. Tout a été aménagé d'une façon admirable : pièce d'eau, bosquet, etc. Les aspérités, le rocher, ont fait place à des pins d'une venue superbe.

Dans ce site fort beau mais rempli de difficultés, M. Rousset a joint l'agréable à l'utile.

En considération de ce qui précède, votre Commission vous demande pour M. Rousset une **grande médaille de vermeil.**

M. Tardivat, ingénieur à la Juilletière, commune de Saint-Victor-sur-Loire, a fait quelques améliorations dans sa vigne depuis le concours du Chambon-Feugerolles à la suite de la visite des fermes de la même époque.

Sur un certain nombre de points, il nous a été montré des plants Sébel qui paraissent fort bien se comporter dans ce terrain. Ces plants étaient chargés de fruits.

Nous ne pouvons qu'encourager M. Tardivat à persévérer dans cette voie et en raison de cette amélioration, votre Commission vous demande de rappeler à ce propriétaire la récompense qu'il a obtenue en 1895 : une **grande médaille de vermeil.**

M. Vassal, aubergiste, au bourg d'Unieux, avait établi sur les flancs de la montagne qui domine ce lieu, une vigne de plants directs. Détruite par le phylloxera, cette vigne a été défoncée de nouveau après plusieurs années d'attente, par M. Vassal qui a reconstitué son vignoble composé de plants greffés de 2, 3 et 5 ans. L'entretien est convenable et la vigne est vigoureuse.

En raison du progrès apporté par M. Vassal qui, le premier, a implanté dans cette région les plants greffés, votre Commission vous propose de lui accorder une **médaille de vermeil.**

M. Allary J., employé à la Compagnie des Mines de Firminy, a créé une petite vigne sur un point de sa clôture, au lieu des Planches, commune d'Unieux. Cette vigne, plants greffés, est vigoureuse et se plait dans ce terrain accidenté près duquel on voit les traces d'une ancienne exploitation de produits réfractaires. Il a fallu beaucoup de bonne volonté

pour planter en ce lieu une vigne qui, jeune encore, donnera des résultats satisfaisants cette année.

Votre Commission vous propose de lui accorder une **médaille d'argent.**

ENTRETIEN DE JARDINS

M. GORAND, propriétaire à Bicêtre, commune de Planfoy, possède sur ce point un jardin où il a joint l'utile à l'agréable, contrée où les jardins sont bien rares. Il a, en outre, créé une serre spéciale à la culture des légumes, au printemps, bien que ce soit à une altitude élevée.

Votre Commission est d'avis de lui décerner une **médaille d'argent.**

M. GODARD Joseph, jardinier au service de M. Peyron du Chambon, au lieu du Pochet, commune de Saint-Paul-en-Cornillon, cultive avec soin la propriété qui lui a été confiée. Les fleurs, la vigne et la culture maraîchère, tout y est tenu avec amour.

M. Godard est un honnête serviteur pour qui votre Commission demande une **médaille d'argent.**

ANCIENS DOMESTIQUES

Le nommé SUC Jean-Baptiste est entré au service de M. Alibert Jean-Baptiste, propriétaire à Planfoy, le 10 janvier 1870. C'est un serviteur pour lequel votre Commission vous demande cinquante francs en récompense de ses 30 années de service sans interruption.

Le nommé CELLE Régis est au service de M. Courbon-Lafaye en la commune de Marlhes depuis 1865 ; pour ses bons services, votre Commission vous propose de lui accorder cinquante francs.

Le sieur ROMIER Gabriel est domestique chez M. Soleil Henri propriétaire, à Saint-Genest-Lerpt, dans la ferme de Bria, commune de Roche-la-Molière, depuis plus de 15 ans. En récompense de ses bons services, votre Commission sollicite pour lui une somme de 30 francs.

Enfin GAY Jean-Claude compte, dans la même ferme, dix ans de service comme premier domestique. Pour les mêmes raisons votre Commission demande pour Gay, une somme de vingt-cinq francs.

PRIX AUX FAMILLES D'AGRICULTEURS

Prix à décerner aux familles d'agriculteurs dont les enfants sont gardés ou employés pour la culture, et dont le plus jeune a au moins 15 ans.

M. et Mme FOUVET, fermiers à la Croix-du-Gray, près de Saint-Genest-Malifaux, ont eu une nombreuse famille (13 enfants) dont sept encore sont au service de cette ferme importante.

En considération de ce qui précède, situation que nous aimerions à voir se perpétuer chez nos cultivateurs, la Commission vous demande pour cette famille la somme de cent francs.

JARDINS OUVRIERS

Le programme du concours en 1900 comportait aussi la visite des jardins ouvriers, qui a été effectuée après le concours à cause du mauvais temps.

La Commission a attribué aux concourants les prix que vous trouverez indiqués sur le *palmarès*.

Quelques-uns d'entre eux s'étaient déjà présentés il y a quatre ans lors du concours du Chambon-Feugerolles. La Commission a constaté une grande amélioration dans leur manière de cultiver, ce qui prouve une fois de plus l'utilité des visites de la Société.

La Commission nous a en même temps chargés de témoigner toute sa gratitude envers la Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy pour les attentions dont elle a été l'objet et la facilité qu'elle lui a donnée lors des nombreuses visites qu'elle avait à faire, car les concurrents s'élevaient au nombre de 42.

Elle a rempli sa mission le mardi 11 septembre 1900 et a l'honneur de soumettre à votre approbation la liste des récompenses ci-après qu'elle a cru devoir accorder.

Parmi les 42 concurrents qu'elle a visités, il s'en est trouvé *deux* dont les *conditions étaient bien différentes*; pour ce motif, elle a dû les classer à part sous la dénomination de *prix spéciaux*.

M. PERRACHE Pierre, à Firminy, grande médaille argent.

M. BOUNÉON Charles, à Firminy, petite médaille argent.

M. ROCHE Jacques, à Roche, puits Combe, petite médaille argent.

M. RICARD Joseph, à Firminy, médaille bronze doré.

M. DUTEYRAT Léon, à Roche, médaille bronze doré.

M. BAYON Claude, à Latour, médaille bronze argenté.

M. DELORME Antoine, à Roche, médaille bronze argenté.

M. FAUVET Pierre, à Latour, grande médaille bronze.

M. BAYON Jean, à Firminy, grande médaille bronze.

M. MOUNIER Jean-Baptiste, à Latour, grande médaille bronze.

M. GERVAIS Jean-Baptiste, à Roche, grande médaille bronze.

M. VALEYRE Jean-Marie, à Roche, grande médaille bronze.

M. COURTIAL Antoine, à Roche, grande médaille bronze.

M. FLACHAT Georges, à Latour, petite médaille bronze.

M. MONTHÉLIET Blaise, à la Verrerie, petite médaille bronze.

M. ACHON Fleury, à Roche, petite médaille bronze.

M. PÉTAVY Jean-Baptiste, à Latour, petite médaille bronze.

M. GOUY Pierre, à la Verrerie, petite médaille bronze.

M. AMIENS Xavier, à la Verrerie, petite médaille bronze.

M. RULLIÈRE Jean-Baptiste, à la Verrerie, petite médaille de bronze.

M. PREYNAT Joseph à Firminy, petite médaille bronze.

M. PÉJOUX Pierre, à Roche, petite médaille bronze.

M. DURANTON Jean-Baptiste, à Roche, petite médaille bronze.

PRIX SPÉCIAUX

M. CHAMBE Jean, à Roche, petite médaille argent.
(Ce lauréat ne cultive pas lui-même son jardin).

M. ROCHE Jacques, à la Malafolie, médaille bronze argenté.
(Prix décerné pour les soins donnés à une vigne dont il a la direction.)

Concours de Saint-Genest-Malifaux, 25 et 26 août 1900

LISTE DES PRIX DÉCERNÉS

Labourage

1er Prix. M. Bonche, à Hauteville, 25 francs.
2e — M. Quiblier Pierre, à Maisonnette, 20 francs.
3e — M. Fouvet, à la Croix-de-Gary, 15 francs.
4e — M. Tardy, au Clapey, 10 francs.
5e — M. Descellière Jean-Baptiste, au Pré, 5 francs.
6e — M. Bastide Régis, à Maisonnette, 5 francs.
7e — M. Tardy, à Craponne, 5 francs.
8e — M. Quiblier Jean-Pierre, à Crémiat, 5 francs.
9e — M. Lardon Jean, au Bourg, médaille bronze (cheval).

Moisson à la faulx

1er Prix. M. Quiblier Jean-Pierre, à Crémiat, 10 francs et une médaille bronze argenté.
2e — M. Bonche Jean-Marie, Hauteville, 5 francs et une grande médaille bronze.
3e — M. Bergeron, à la Goutte, 5 francs et une médaille bronze.
4e — M. Patouillard à Grangeneuve, 5 francs et une médaille bronze.
5e — M. Vacher, au Bourg, grande médaille bronze.
6e — M. Chirat, à Bourg-Argental, petite médaille bronze.
7e — M. Bonche Genest, à Maisonnette, petite médaille bronze.

Animaux reproducteurs.

TAUREAUX

1er Prix. M. Durieux, à Tour, 60 francs.
2e — M. Sauvet, à Saint-Genest, 50 francs.
3e — M. Ferréol, au Violet, 45 francs.
4e — M. Courbon Joseph, de Saint-Genest, 40 francs.
5e — M. Malaye Pierre, à La Blache, 35 francs.
6e — M. Ferraton, à La Bonche, 30 francs.
7e — M. Drevet, à Tarentaize, 20 francs.
8e — M. Tardy J.-M., à Saint-Genest, 15 francs.

GÉNISSES

1er Prix. M. Drevet, à Jonzieux, 35 francs.
2e — M. Courbon Alexandre, à Saint-Genest, 35 francs.
3e — M. Grand, à Marthezet, commune de St-Genest, 30 francs.
4e — M. Lardon Jean, à Saint-Genest, 25 francs.
5e — M. Courbon Etienne, à La Scie, 25 francs.
6e — M. Celle Joseph, à Saint-Romain, 20 francs.
7e — M. Lardon Antoine, au bois Farot, 15 francs.
8e — Mme veuve Brunon, à Saint-Genest, 15 francs.
9e — M. Brunon Joseph, à Saint-Genest, 10 francs.
10e — M. Sauvignet, à Saint-Genest, 10 francs.
11e — M. Massardier jeune, au Chambon, 5 francs.
12e — M. Gorand, à Planfoy, 5 francs.

VACHES LAITIÈRES

1er Prix. M. Béal André, à St-Genest-Malifaux, 55 francs.
2e — Non décerné.
3e — M. Moulin, à La Scie, 40 francs.
4e — M. Barrier, à Maisonnette, 35 francs.
5e — M. Gorand, à Planfoy, 30 francs.
6e — M. Montheux, à Planfoy, 25 francs.

Classées non comme laitières mais comme reproduction :

7e Prix. M. Lardon Jean, à Saint-Genest, 25 francs.
8e — M. Bastide Régis, à Maisonnette, 20 francs.
9e — Mme veuve Brunon, à Saint-Genest, 15 francs.
10e — M. Quiblier, à Saint-Genest, 15 francs.
11e — M. Dumas, à Saint-Genest, 10 francs.
12e — M. Chaleyer François, à La Célarier, 10 francs.
13e — M. Fouvet, à Saint-Genest, 10 francs.
14e — M. Celle Louis, à Saint-Romain, 5 francs.

ETABLES COMPLÈTES

1er Prix. M. Courbon-Lafaye, médaille d'or des *Agriculteurs de France*.
2e — M. Duplay Charles, grande médaille de vermeil.
3e — M. Fouvet, à Saint-Genest, médaille de vermeil.

BŒUFS DE TRAVAIL

1er Prix. M. Bonche, à Saint-Genest, 20 francs.
2e — M. Fouvet, à Saint-Genest, 10 francs.

ESPÈCE CHEVALINE

1re *Section.* — Poulains.

1er Prix. M. Grossan Théodore, à Firminy, 30 francs.
2e — M. Chirat Auguste, à Bourg-Argental, 20 francs.
3e — M. Bonche, à Haute-Ville, Saint-Genest-Malifaux, 15 francs.
4e — M. Royon, à Joubert-Marlhes, médaille bronze argenté.
5e — M. Mathevet, à Saint-Sauveur-en-Rue, grande médaille bronze.

2e *Section.* — Pouliches.

1re Catégorie

1er Prix. M. Colomb, à La Talaudière, 40 francs et médaille argent.

2e — M. Saumont, à Bellevue, Saint-Etienne, 15 francs et médaille argent.

3e — M. Odier Victor, à Saint-Etienne, 15 francs.

2e Catégorie

1er Prix. M. Legat Vincent, à Bellevue, Saint-Etienne, 25 francs.

2e — M. Martignat Jean, au Chambon-Feugerolles, médaille vermeil.

3e — M. Massardier, à Saint-Romain-les-Atheux, grande médaille bronze.

3e *Section.* — Juments suitées.

1er Prix. M. Odier Victor, à Saint-Etienne, 20 francs et grande médaille bronze.

2e — M. Martignat Jean, au Chambon-Feugerolles, médaille bronze argenté.

3e — M. Béal Vincent, à Saint-Genest-Malifaux, médaille bronze argenté.

4e *Section.* — Anes.

1er Prix. M. Jourjon, à La Scie, Saint-Genest-Malifaux, 5 francs et médaille bronze argenté.

2e — M. Montchovet, à Saint-Genest-Malifaux, médaille bronze argenté.

ESPÈCE OVINE

1re *Section.* — Béliers.

1er Prix. M. Bernatto, à Saint-Genest-Malifaux, 10 francs et médaille argent.

2e Prix. M. JURINE J.-B., à Saint-Genest-Malifaux, 10 francs et grande médaille bronze.

3e — M. LARDON Antoine, au bois Farot, Saint-Genest, 5 francs et médaille bronze.

2e *Section.* — Brebis.

1er Prix. M. FOUVET Jean, Saint-Genest-Malifaux, médaille argent.

3e *Section.* — Moutons en lot.

1er Prix. M. BERNATTO, à Saint-Genest-Malifaux, 10 francs et médaille vermeil.

2e — M. FOUVET Jean, à Saint-Genest-Malifaux, 5 francs et médaille argent.

3e — M. LARDON Antoine, au bois Farot, médaille argent.

ESPÈCE CAPRINE

1re *Section.* — Chèvres.

1er Prix. M. COUTURIER Jacques, à La Chomette, St-Genest-Malifaux, médaille argent.

2e — M. VIALLON André, à Saint-Genest-Malifaux, grande médaille bronze.

2e *Section.* — Chèvres en lots.

1er Prix. M. BONCHE, à Saint-Genest-Malifaux, grande médaille vermeil.

2e — Mme veuve BRUNON, Saint-Genest-Malifaux, médaille bronze.

ESPÈCE PORCINE

2e *Section.* — Truies.

1er Prix. M. SOUVIGNET J.-B., au bourg Saint-Genest-Malifaux, médaille argent.

LAPINS

Lapins en lots.

1er Prix. M. MONISTROL Pierre, à Firminy, médaille argent.
2e — M. COUTURIER Jean, à La Chomette, Saint-Genest, grande médaille bronze.

Produits agricoles, viticoles et horticoles.

1re Section. — Céréales, plantes fourragères et pommes de terre.

1er Prix. M. BARRELON fils, propriétaire à Fontmoran, commune de Rochetaillée, grande médaille vermeil des Agriculteurs de France.
2e — M. LAGUYONNIE, à La Ricamarie, médaille vermeil.

2e Section. — Produits maraîchers.

1er Prix. M. Henri COURBON, à Marthezet, commune de Saint-Genest-Malifaux, grande médaille de bronze.

HORTICULTURE

(FRUITS ET FLEURS)

1er Prix. M. PEYRARD, à Saint-Genest-Malifaux, chez Mme la la Baronne, grande médaille de bronze doré, pour fleurs, fruits, surtout.
2e — M. GORAND, à Planfoy, grande médaille de bronze argenté.

BEURRE

1er Prix. Mme LARDON, à Saint-Genest-Malifaux, grande médaille d'argent.
2e — M. QUIBLIER, à Maisonnette (Saint-Genest-Malifaux), grande médaille d'argent.
3e — Mme BARRIER, à Maisonnette (Saint-Genest-Malifaux), médaille d'argent.
4e — Mme veuve MOULIN, à Scie-de-la-Roue (Saint-Genest-Malifaux), médaille d'argent.

5e Prix. Mme Béal (André), à Saint-Genest-Malifaux, médaille d'argent.

6e — Mme Didier, à Clermondon (Saint-Genest-Malifaux), grande médaille de bronze.

7e — Mme Cornillon, à Chalaye (Saint-Genest-Malifaux), grande médaille de bronze.

8e — Mme Sovignet, à Piaud (Saint-Genest-Malifaux), grande médaille de bronze.

9e — M. J. Martignat, au Bouchet (Chambon-Feugerolles), médaille de bronze.

10e — Mme Bouvier, à Saint-Régis-du-Coin, médaille de bronze.

FROMAGE

1er Prix. Mme Bouvier, à Saint-Régis-du-Coin, médaille argent.

3e — Mme Béal André, à Saint-Genest-Malifaux, médaille bronze.

PRÉSURE

Prix. Mme Bouvier, à Saint-Régis-du-Coin, médaille argent.

MIEL

1er Prix. Les Frères Maristes, à Marlhes, médaille argent.

3e — M. Dubanchet, à Saint-Genest-Lerpt, médaille bronze.

VINS ET EAUX-DE-VIE DIVERSES

1er Prix. M. Bonnet, à Lorette, médaille d'argent.

2e — M. Martignat, au Bouchet (Chambon-Feugerolles), médaille de bronze.

Instruments.

M. Granjon André, à Bicêtre, chemin de Planfoy, grande médaille d'argent.

PISCICULTURE

M. Gibert, à Rochetaillée, médaille d'argent.

ACÉTYLÈNE

M. Berthuy, à Saint-Genest-Malifaux, grande médaille de bronze.

Enseignement agricole.

1er Prix. Les Frères des Ecoles chrétiennes de Bourg-Argental. Pour 104 variétés de céréales cultivées dans leur jardin d'expériences. Nombreux tableaux d'enseignement.

A l'unanimité, le jury accorde une médaille d'or et 30 francs, avec ses félicitations.

2e — M. Dubœuf, instituteur, à Saint-Genest-Malifaux.

Herbier bien tenu. Cahiers d'élèves avec herbiers. Nombreux tableaux d'enseignement; produits maraîchers cultivés dans son jardin.

Le jury accorde une médaille de vermeil.

3e — M. Bacher, instituteur-adjoint.

Herbier bien composé et bien tenu.

Le jury accorde une médaille d'argent.

RAPPORT

Lu par M. BIRON, Secrétaire général, à l'Assemblée générale
du 4 octobre 1900.

Conformément au roulement établi par la Société, le Concours-exposition avait lieu, en 1900, au chef-lieu du canton de Saint-Genest-Malifaux ; d'accord avec la municipalité de la commune, les dates des 25 et 26 août avaient été adoptées.

Ce concours avait été précédé de la visite des fermes et exploitations diverses, dont les propriétaires ou fermiers avaient demandé à concourir pour les prix culturaux ou de spécialités. Le rapport spécial à cette partie de notre programme vous a été communiqué par notre distingué collègue, M. Rossillol, rapporteur de la Commission, nous n'y reviendrons donc pas.

Toutes les dispositions avaient été prises afin de donner, comme d'habitude, la solennité désirable et nécessaire à ces fêtes de l'agriculture, surtout dans un centre comme Saint-Genest-Malifaux dont les habitants et ceux de la région ont si peu d'occasions de réjouissance. Et combien ces fêtes présentent d'attrait pour eux, puisqu'elles sont l'exaltation et la récompense du travail de la terre.

Nous avons été malheureusement fort dérangés dans nos préparatifs par l'inclémence du temps qui n'a cessé d'être pluvieux ; puis, au cours d'un orage des plus violents, dans la nuit du jeudi au vendredi, la foudre est venue frapper et briser l'estrade préparée de la veille pour la distribution des prix, causant ainsi un dommage important pour les finances de la Société. Il a fallu, Messieurs, le courage indomptable du Commissaire général et de ses vaillants collaborateurs pour ne pas se rebuter par toutes ces difficultés, et parvenir quand même à l'achèvement de toutes choses, quand est arrivé le dimanche.

Quoique le ciel soit resté sombre, brumeux et quelque peu menaçant, les opérations du labourage et de la moisson pouvaient s'effectuer dans de bonnes conditions, et l'on avait pu mettre la dernière main aux arrangements des

locaux destinés à recevoir le lendemain et les produits et les bestiaux appelés à concourir.

Après une nuit aussi brumeuse que l'avait été la journée du samedi, le dimanche apparaissait dans les mêmes conditions, et il était permis d'augurer sinon les rayons de soleil qui animent si bien toutes les fêtes, du moins une journée semblable à la précédente.

Hélas! il n'en fut rien.

A peine les opérations des divers jurys étaient-elles terminées, et alors que l'heure de la distribution des récompenses allait sonner, il était trois heures, la pluie se remit à tomber comme les jours précédents, à jets continus, mêlée de tonnerres et d'éclairs et cela pendant presque toute la nuit qui suivit.

Nous fûmes sur le point de renvoyer la distribution des récompenses, ce qui eût produit un effet regrettable parmi les ayants-droit et leurs amis et connaissances, venus quelques-uns de si loin pour assister à la cérémonie.

Aussi dûmes-nous, sur la proposition de M. le Maire de Saint-Genest-Malifaux, accepter l'hospitalité cordiale qui nous fut offerte par les Frères Maristes, et nous installer tant bien que mal sous les préaux qu'ils avaient bien voulu mettre à notre disposition, ainsi que les vastes cours dans lesquelles les spectateurs munis de parapluies purent assister, très incommodément il est vrai, à la lecture du palmarès, et à l'audition de quelques morceaux de musique très bien exécutés par l'Harmonie du Chambon-Feugerolles qui avait bien voulu, sur notre demande, et moyennant une indemnité consentie par nous, venir à Saint-Genest, afin d'ajouter au sérieux de la fête agricole, le charme de la musique toujours très bien goûté, peut-être plus encore à la campagne que dans les villes, celles-ci se trouvant beaucoup plus favorisées sous ce rapport.

Suivant les traditions et les convenances dont elle ne s'est jamais départie, la Société avait prié M. le Préfet de la Loire de venir présider la cérémonie de la distribution des récompenses. A la deuxième visite qui lui fut faite par notre Président, M. le Préfet répondit qu'il regrettait infiniment de ne pouvoir, pour des raisons de famille, se rendre à cette invitation. Il est arrivé quelquefois que le représentant de l'Etat, dans le département, ne pouvant se rendre à une semblable invitation, déléguait à un tiers la mission de le

remplacer; cela n'a pas été fait cette fois, et les regrets étaient unanimes à cet égard.

C'est donc M. Ginot, notre Président, qui dut présider la cérémonie assisté de M. de Rochetaillée, Conseiller général du canton, de M. Courbon, maire, et des nombreuses notabilités de la commune et de la région.

La séance étant ouverte, M. de Rochetaillée demande la parole et prononce le discours suivant, fréquemment interrompu par les applaudissements.

« Monsieur le Président,

« Messieurs les membres de la Société d'Agriculture,

« Je suis heureux de venir, au nom du canton de Saint-Genest, vous souhaiter la bienvenue et vous remercier de ce que vous faites pour soutenir nos agriculteurs.

« Non seulement les récompenses que vous distribuez si généreusement, mais encore et surtout votre présence, Messieurs, sont pour tous un puissant encouragement.

« C'est toujours avec une nouvelle joie que l'on salue votre arrivée ; vos visites n'ont qu'un défaut, celui d'être trop rares.

« En venant à Saint-Genest-Malifaux, permettez-moi de vous le dire, vous faites une bonne action car vous encouragez des efforts qui méritent de l'être.

« Les habitants de nos montagnes doivent non seulement lutter contre un sol dur et pénible à travailler, mais encore contre l'intempérie des saisons. Ils élèvent de nombreuses familles dont ils sont les dignes chefs. Ils ne sont pas seulement de courageux travailleurs, ils sont aussi des hommes de progrès. Ils emploient les meilleures méthodes de culture. Ils ont au milieu d'eux, pour les soutenir et les encourager, un agriculteur dont la capacité est à la hauteur du dévouement.

« M. Jean Courbon-Lafaye ne se contente pas de mettre en pratique la grande expérience que lui a léguée son père : chaque jour il fait des essais pour l'emploi d'engrais nouveaux qu'il étudie dans son laboratoire. Il est l'agriculteur savant, il est aussi l'homme de cœur qui veut faire profiter son pays de son travail et de ses expériences. Ses compatriotes lui savent gré de ce qu'il fait ; ils suivent ses sages conseils autant qu'ils le peuvent.

« Grâce aux initiatives du baron de Saint-Genest et de M. Paul Courbon-Lafaye, tous deux de sympathique mémoire,

grâce aux robustes efforts de nos agriculteurs, la richesse immobilière a considérablement augmenté depuis un quart de siècle dans le canton de Saint-Genest-Malifaux.

« Vous le voyez, Messieurs, la vie de nos agriculteurs se passe tout entière dans le travail opiniâtre. Le dimanche est pour eux le seul moment de repos ; il est celui de la famille ; ce jour-là, pères, mères, enfants vont ensemble dans leurs églises, appeler les bénédictions du ciel sur leurs travaux, sur leur famille, sur leur commune, sur la Patrie.

« Ne vous étonnez pas, Messieurs, si dans cette fête qui semble essentiellement agricole j'insiste sur l'idée religieuse.

« Les habitants du canton de Saint-Genest-Malifaux trouveraient avec raison que je les représente mal, si alors que la Libre Pensée déborde, pour la honte de la France chrétienne, je laissais passer l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui de rendre en leur nom un hommage public à l'Auteur de toutes choses.

« La Libre Pensée n'a pas franchi les limites de notre canton ; j'espère qu'elle ne les franchira jamais.

« Tous ou du moins presque tous, nous sommes des croyants humbles devant Dieu, mais fiers devant les hommes.

« Je vous ai dit, Messieurs, ce que sont les habitants de nos montagnes, je termine en ajoutant qu'ils ont entre eux des amitiés fidèles, ils s'entr'aident dans la mauvaise comme dans la bonne fortune.

« Chez eux la reconnaissance n'est pas un mot, ils savent la témoigner aux jours du danger.

« Ils sont des hommes de cœur en même temps que des hommes d'énergie. Aussi est-ce pour moi un honneur d'être l'interprète de leur profonde gratitude auprès de vous, Messieurs de la Société d'Agriculture, auprès de leur conseiller d'arrondissement et maire, M. Courbon, toujours prêt à encourager toutes les bonnes initiatives, auprès des adjoints et des conseillers municipaux de Saint-Genest qui ont apporté leur appui à l'organisation de cette fête. »

M. Ginot adresse ensuite à l'assemblée le discours suivant:

« Messieurs,

« Il y a dix ans que nous étions ici : en vous quittant et vous disant au revoir, nous émettions le vœu que notre retour s'effectuât non en patache mais en tramway; déjà à cette époque ce vœu nous semblait bien près de se réaliser et

cependant nous n'en sommes pas moins encore une fois revenus en voiture; mais l'accueil si sympathique qui vient de nous être renouvelé nous a vite fait oublier cette déception, bien convaincus du reste que l'attente ne sera plus longue et que les habitants de cette importante et ravissante région, aux riches pâturages encadrés de superbes sapins, seront bien vite avantageusement desservis par un bon chemin de fer, qui viendra augmenter le bien-être de ces pacifiques et vaillants travailleurs, qui trop longtemps ont été oubliés.

« En visitant ce concours on nous dira que tous se suivent et se ressemblent ; cependant les spécialistes, les praticiens, peuvent facilement, en parcourant ces expositions et tout particulièrement en lisant les rapports sur les visites de fermes, constater que les agriculteurs intelligents, en s'inspirant des travaux de nos savants agronomes, marchent lentement, mais sûrement vers le progrès.

« Cette lenteur ne doit pas trop nous étonner, Messieurs, car pour être concluante, l'expérimentation des nouvelles méthodes, des nouveaux procédés de culture réclame bien des soins et cela pendant des mois et plus souvent pendant des années et des années, et encore faut-il compter avec l'imprévu, grêle, gelées, sécheresses, cyclones, etc. Admirons donc et encourageons cette patience, cette persévérance que Dieu a mises en eux.

« A l'occasion de ces concours, nous nous sommes souvent permis d'entretenir nos auditeurs de quelques-unes des plus importantes questions agricoles qui nous semblaient devoir les intéresser, nous ne voudrions pas y revenir, mais du moment qu'elles sont restées sans solution, nous croyons qu'il est de notre devoir d'insister sans jamais nous décourager. Parmi ces projets de lois qui sont ainsi à l'ordre du jour depuis tant d'années et qui ne parviennent jamais à obtenir les honneurs de la tribune, il en est un qui a pour nous une importance exceptionnelle, c'est celui qui a pour objet de donner une représentation officielle à l'agriculture, c'est-à-dire à cette vieille industrie, qui tout en étant de première nécessité et d'intérêt général, n'en est cependant pas moins restée à ce point de vue dans un état d'infériorité inexplicable. Aussi sans reprendre cette question dans ses détails, nous n'en insisterons pas moins auprès de nos représentants en les priant de vouloir bien l'étudier encore, afin qu'à l'instar des Chambres de commerce déjà existantes, le Parlement nous donne cette représentation vraiment agricole, indépendante, élue par de vrais agriculteurs.

« Ne voulant pas abuser de votre bienveillance, nous ne vous parlerons pas des autres nombreuses et importantes questions sur lesquelles nous avons eu souvent l'occasion d'appeler votre attention, tels que les projets relatifs aux prud'hommes agricoles (projet Cluseret et Michelin), aux caisses de prêt, aux assurances mutuelles, à l'enseignement agricole, à l'école primaire, aux écoles de ménagères et autres nombreux projets qui sont oubliés dans les profondeurs des portefeuilles de nos ministres. Ce n'est pas que nous voulions dire que rien n'a été fait pour l'agriculture, bien au contraire, nous reconnaissons qu'il a été fait beaucoup ; mais nous affirmons aussi qu'il reste beaucoup à faire et que les pouvoirs publics, en s'occupant de nous, feront œuvre utile, œuvre féconde. Dans ce canton éminemment forestier, nous croyons devoir faire aussi brièvement que possible l'historique du Syndicat forestier des Cévennes centrales, dont la création a été très commentée.

« Aimant avec passion les bois magnifiques qui couronnent ces hautes régions, nous nous sommes toujours préoccupés de leur conservation, de leur amélioration et surtout de leur extension. Poursuivis par cette idée, nous avons étudié cette intéressante question du boisement, question importante, question d'intérêt général. Nos observations, nos études nous ont amenés à conclure que l'union des propriétaires de bois en un Syndicat pourrait provoquer une sensible amélioration, soit pour la garde des bois, soit pour leur entretien, leur exploitation et encore pour obtenir des prix de vente plus avantageux et surtout plus réguliers.

« Sans être partisans fanatiques des Syndicats, nous n'en sommes pas moins arrivés à reconnaître qu'en présence de cette innombrable éclosion de Syndicats de toute nature et qualité, il n'était pas prudent de rester indifférent, mais que bien au contraire, il fallait suivre et même devancer ce mouvement devenu irrésistible, et qu'à un Syndicat il fallait se mettre en mesure d'en opposer un autre.

« Aussi, encouragés par nombre de propriétaires forestiers, nous nous sommes mis à l'œuvre et, après bien des démarches et des dépenses, nous avons pu arriver à recueillir près de trois cents adhésions. En assemblée générale, ce nombre ayant été jugé suffisant, la création du Syndicat fut décidée et peu après les Statuts en furent déposés.

« Les adhérents, habitant des régions différentes et éloignées, se connaissant peu, firent beaucoup de difficultés pour accepter de faire partie du bureau ; enfin, avec un peu de

temps et d'insistance il put être constitué, mais sans enthousiasme. Aussi les réunions furent-elles peu fréquentées et peu suivies ; cependant les syndiqués auraient bien dû comprendre que l'organisation, la mise en marche d'un syndicat de cette importance ne pouvait pas s'improviser et que pour cela il fallait du temps, des dévoûments et de l'argent ; la grande majorité des syndiqués ayant payé leur modique cotisation, s'étonnèrent bien vite de ne pas voir ce syndicat leur procurer des avantages palpables et immédiats : sans entrer dans d'autres considérations et explications qu'il nous serait facile de donner mais qui seraient un peu longues, nous pouvons vous dire que ce syndicat, qui semblait appelé à un brillant avenir, se trouve présentement atteint d'anémie, maladie aggravée par le manque de médecin. Il nous semble cependant que nous devons réagir contre cette indifférence, cette apathie et ne pas laisser tomber cette œuvre utile et nécessaire, qui doit être la sauvegarde de nos bois menacés de destruction, par une consommation qui va toujours en augmentant : un peu de statistique va vous le démontrer ; seul le bassin houiller de la Loire absorbe annuellement 170.000 mètres cubes de bois, la fabrication du papier en absorbe aussi des quantités énormes ; à lui seul le *Petit Journal* consomme journellement plus de 150 arbres. Aussi recevons-nous déjà de l'étranger pour 150 millions de francs de bois ; ces chiffres nous semblent suffisamment éloquents pour se passer de commentaires.

« Ne perdons pas courage : soutenons, régénérons ce syndicat en y introduisant des éléments nouveaux, des hommes dévoués, capables de mener à bien cette œuvre dont l'utilité est indiscutable.

« Mais, Messieurs, revenons à notre concours : que vous en dire ? peu de choses, car aussi bien que nous, vous avez pu le juger en prenant pour guide les classements que Messieurs les jurés ont faits aussi judicieusement que possible ; ce que nous pouvons dire et ce dont nous sommes heureux, c'est qu'il a été remarquable, et cela grâce à l'empressement, au bon vouloir de nos agriculteurs et à l'administration municipale de Saint-Genest. Oui, Messieurs les agriculteurs, vous êtes dans le bon chemin ; écoutez, méditez les conseils que l'on vous donne et suivez les bons exemples que vous avez sous les yeux ; là est le vrai enseignement. Honneur aux hommes d'initiative, aux de Saint-Genest, aux Courbon, nos regrettés collègues, qui heureusement ont laissé des succes-

seurs et des imitateurs qui continuent l'œuvre de progrès qu'ils avaient commencée.

« Choisissez votre bétail, aérez, appropriez vos étables, établissez et entretenez vos chemins d'exploitation, assainissez, irriguez vos prairies, choisissez vos engrais chimiques ; quelques sacs épandus en temps opportun peuvent doubler vos récoltes. Vous trouvez ces conseils bien enfantins, dignes de l'école primaire, vous avez raison, car ils se trouvent dans les manuels en usage dans ces trop rares écoles où sont données les premières notions d'agriculture ; mais sous cette modeste apparence se cachent des extraits condensés d'agriculture, ayant une grande valeur.

« Nous terminons en remerciant le gouvernement de la République, le département de l'appui moral et pécuniaire qu'ils nous accordent généreusement chaque année, nous permettant ainsi notre œuvre de progrès. Merci à la municipalité de Saint-Genest si dignement représentée par son sympathique maire, M. Courbon, qui nous a prêté son concours le plus empressé et le plus efficace. Merci au Comice de Saint-Genest qui sans bruit, sait faire le bien. Merci et honneur à la vaillante et généreuse Société des Agriculteurs de France qui, chaque année, veut bien mettre à notre disposition quelques-unes de ses médailles qui sont si appréciées. Merci encore à tous les généreux donateurs et à nos commissions, à nos jurés qui sont toujours prêts à nous apporter leur concours le plus dévoué et le plus désintéressé. Merci aux habitants de ce canton pour le bon accueil qu'ils nous ont fait. Merci à tous ceux qui ont contribué au succès de ce concours. Nous remercions encore tout particulièrement M. le baron de Rochetaillée, notre distingué représentant, qui a bien voulu honorer de sa présence cette fête de paix et de progrès. »

Les paroles de M. Ginot sont vivement applaudies, puis la parole est donnée à M. Biron, Secrétaire général, pour lire le palmarès. A l'appel de leurs noms, les lauréats se présentent et reçoivent des mains du Bureau les récompenses qu'ils ont obtenues : objet d'art, médailles ou espèces.

Le mauvais temps a été cause qu'afin de ne pas prolonger une séance déjà très pénible pour tout le monde, le Secrétaire général a dû se borner à l'appel des noms des lauréats et à l'indication de la récompense obtenue par eux, sans faire connaître, quand il y avait lieu, les motifs donnés

par le jury. Ces indications trouvent leur place dans le palmarès.

A peine la distribution des récompenses était-elle terminée que la municipalité réunissait à l'hôtel Geoffroy, pour le banquet traditionnel, les membres du jury, les commissions et les principaux lauréats du concours. Inutile de dire que le repas, délicat et substantiel comme on a l'habitude de les faire dans cette région, fut très animé par l'entrain et la joyeuse humeur de chaque convive, et par une gaîté constante quoique soulignée à chaque instant par les éclats des tonnerres au milieu des rafales de l'orage et des éclairs blafards.

A l'heure des toasts, M. de Rochetaillée, après avoir remercié la Société d'Agriculture et en particulier les membres qui ont rempli la mission de venir organiser le concours de Saint-Genest, prononce des paroles ardentes de patriotisme, que vous avez pu voir reproduites dans les journaux, mais qui ne sauraient trouver place ici, et termine en buvant à l'armée.

M. Ginot porte un toast à l'agriculture et à l'Exposition universelle, dans laquelle les produits français sont si bien représentés.

M. Courbon de Marthezet, maire de Saint-Genest, remercie aussi de son côté la Société d'agriculture pour les soins qu'elle a apportés en vue de la réussite du concours, et se fait l'interprète des regrets unanimes hautement manifestés par ses administrés de ce que le mauvais temps soit venu entraver d'abord les préparatifs de la fête et en empêcher ensuite le couronnement. Il espère qu'au prochain concours, la nature voudra bien se montrer meilleure pour tous.

CONCLUSIONS

Et maintenant, Messieurs, comme conclusions, nous dirons, après avoir parcouru le palmarès, que ce concours a été bien supérieur à ce que l'on était en droit d'attendre vu l'inclémence du temps, car la pluie et les orages duraient déjà depuis plusieurs jours avant l'ouverture des opérations.

En résumé, les concours de labourage et de moisson ont été des plus satisfaisants.

Les animaux de l'espèce bovine présentés en nombre qui n'avait jamais été atteint dans aucun concours étaient *fort* remarquables.

L'exposition chevaline a été bonne quoique peu nombreuse eu égard à l'éloignement des lieux d'élevage. Les petits animaux étaient peu nombreux. Les produits de la laiterie, comme toujours, étaient d'excellente qualité. Les produits agricoles et horticoles étaient assez remarquables, et le jury a félicité deux exposants de fleurs pour la bonne tenue que celles-ci présentaient en raison de l'altitude où elles sont cultivées.

La Société avait cette année créé un prix en faveur des familles nombreuses ayant conservé le plus d'enfants dans leur exploitation. Ce prix a trouvé un excellent emploi dans la commune même de Saint-Genest-Malifaux.

Quant à l'enseignement agricole, que la Société a toujours encouragé dans la mesure de ses moyens, une exposition des plus belles que l'on ait jamais vues a été faite par les Frères des Ecoles Chrétiennes de Bourg-Argental.

En leur accordant une médaille d'or, le jury les a félicités de la méthode pratique qu'ils employaient et les a engagés à persévérer dans cette voie qui obtiendra les meilleurs résultats auprès des élèves qui reçoivent leurs leçons.

L'instituteur et son adjoint, à Saint-Genest-Malifaux, avaient exposé quelques cahiers d'élèves et des herbiers collectionnés avec goût; le jury leur a attribué : au premier une médaille de vermeil, au second une médaille d'argent.

Nous devons nous estimer aussi très heureux de ce fait plusieurs fois remarqué, soit par la Commission de visites des fermes, soit au cours de l'exposition, qu'il y a un progrès très marqué, très sensible dans les méthodes de travail, dans la tenue des écuries et des bestiaux et par suite dans les produits obtenus.

Cette constatation doit donc être soigneusement enregistrée, car elle est pour nous le plus précieux des encouragements; elle est en même temps la meilleure récompense et la seule d'ailleurs pour les hommes dévoués qui mettent au service de la Société d'Agriculture, un temps quelquefois très précieux pour leurs propres intérêts, et ne sont jamais ménagers ni de leurs soins ni de leurs peines pour amener quelques progrès dans l'agriculture.

PROTESTATION

DES

MEMBRES DU JURY DES SECTIONS AGRICOLES ET DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Lue en Assemblée générale du 4 octobre 1900,
et approuvée par délibération de ce jour.

Les soussignés, membres du jury du Concours Agricole de Saint-Genest-Malifaux, — *Sections agricoles et de l'Enseignement agricole* — ont l'honneur d'exposer ce qui suit à l'Assemblée générale de la *Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire.*

Sous le titre de « *Echos du Concours de Saint-Genest-Malifaux* », un journal de Saint-Etienne, *La Tribune*, a publié, à la date des 28 et 30 août dernier, les deux articles suivants :

(28 août)

« Vivement intéressés à toutes les choses qui se rapportent à l'agriculture, nous avions tenu, comme beaucoup d'autres, à assister au concours de Saint-Genest-Malifaux, afin de nous rendre compte par nous-mêmes des progrès réalisés depuis deux ans, date du dernier comice, par nos braves paysans.

« Ce que nous y avons vu a été plutôt triste, car le parti-pris a été de toute évidence, en de nombreux cas, et les préférences n'ont nullement été déguisées.

« Au concours des produits agricoles, notamment dans la 1re section, nous avons rencontré deux cultivateurs écœurés de l'injustice criante qu'on leur avait faite.

« Le premier avait près de 300 variétés de céréales, récoltées au prix de quelles peines! dans un sol ingrat, à 950 mètres d'altitude. Le second avait une exposition vraiment magnifique en céréales et en pommes de terre.

« Pour les récompenses, on leur avait donné, à celui-là une grande médaille de vermeil, à l'autre, une petite ! (celle-là ne figurait même pas dans le programme).

« Mais alors, la médaille d'or qui devait être le premier prix dans cette section, où était-elle passée ?

« C'étaient les Frères de Bourg-Argental, qui avaient exposé, pour ainsi dire clandestinement, dans une chambre indépendante, qui l'avaient obtenue, ainsi qu'une somme de 30 francs.

« Ces mêmes Frères avaient d'ailleurs obtenu, d'autre part, le 1er prix pour l'enseignement agricole ; dans tout ce concours, grâce aux influences cléricales, les écoles laïques ont passé au second plan. Heureusement, notre population, justement indignée de tels procédés, saura en faire bonne justice et s'en souviendra.

« Comme nous disait un brave cultivateur : « Comment ! j'ai exposé à Lyon au concours régional où nous étions 2.000 exposants et j'ai obtenu un 1er prix ; cette année avec les mêmes produits j'obtiens un 2e prix à St-Genest-Malifaux ! »

« Son gros bon sens ne pouvait pas se faire à cette idée de voir Saint-Genest-Malifaux supérieur à Lyon sous le rapport du progrès agricole.

« Est-ce parce que le concours de Lyon n'avait pas à sa tête une personnalité de la compétence de M. le baron de Rochetaillée ?

« Nous reviendrons d'ailleurs sur ce concours, des protestations nous arrivant de tous côtés.

« Mais signalons le fait que la foudre est tombée dans la nuit du 23 au 24 août sur l'estrade où devait avoir lieu la distribution des récompenses, et qu'elle a occasionné pour 4 ou 500 francs de dégâts.

« Il n'est que trop certain que si un républicain se fût trouvé à la présidence du concours, nos si loyaux cléricaux n'auraient point manqué de qualifier cet incident de providentiel ! Mais avec un républicain, beaucoup d'injustices ne se seraient pas commises... donc il est facile de conclure ! »

(30 août)

« Voici des détails complémentaires sur le fameux concours de Saint-Genest-Malifaux, appelé à devenir célèbre dans les annales de la Société d'Agriculture de la Loire.

« Nous avions dit que les Frères de la doctrine chrétienne de Bourg-Argental avaient été particulièrement favorisés, mais nous ignorions jusqu'à quel point l'influence cléricale s'était ostensiblement exercée.

« Aujourd'hui on nous affirme, et nous ne pouvons que rapporter ce qui nous est dit, que les produits exposés par les Frères, comme provenant de leurs champs d'expériences, sont absolument incompatibles avec le climat où ils sont censés avoir été cultivés, certaines variétés ne pouvant

provenir que de pays très chauds comme l'Algérie et l'Italie, par exemple.

« Il aurait fallu cultiver ces céréales dans des serres, ce que nous nous refusons de croire, surtout de gens aussi pratiques, qui trouvent plus commode de faire travailler avec argent comptant — l'argent ne manque pas partout — les grandes maisons de Paris ou d'ailleurs qui expédient des collections toutes prêtes pour concours.

« Eh! bien, dans ces conditions-là et si pareil fait est vrai, nous le disons franchement, les concours ne sont plus possibles pour les cultivateurs, qui s'en abstiendront désormais.

« Si les Frères veulent concourir, qu'ils concourent entre eux; rien de plus juste et de plus utile pour nos paysans qui cultivent, eux, les produits qu'ils exposent; qui n'ont pas à leur disposition la bourse toujours ouverte de certains, sans compter l'appui des hautes personnalités cléricales qui font la pluie et le beau temps dans leur canton.

« Ah! quelles tristes choses! quelle partialité révoltante on a pu voir dans ce concours de Saint-Genest-Malifaux et comme l'on comprend l'abstention de M. le préfet!

« Il y avait bien assez de M. le baron de Rochetaillée, de Victor Gay et de Claudinon, pour en rehausser l'éclat! cela convenait à leur aune et l'on voit où nous en serions si ce parti devenait ce qu'il a la prétention de devenir. »

Nous protestons énergiquement contre le rôle qui nous est attribué par le journal. Nous avons jugé en parfaite indépendance et comme notre conscience nous l'indiquait; les récompenses, médailles ou primes en argent ont été attribuées aux exposants dont les produits nous paraissaient dignes de les obtenir.

Nos collègues de la *Société d'Agriculture* ne viendront pas nous demander la justification des décisions prises dans les deux Sections; ils savent bien que les traditions de loyauté et d'honnêteté sont fidèlement conservées chez elle, et constamment mises en pratique par les jurys qu'elle désigne, quels que soient l'importance et le lieu du concours.

Mais les journaux sont aujourd'hui lus par tout le monde, et comme, dans les campagnes surtout, les cultivateurs et ouvriers de la terre sont loin de se douter de la mauvaise foi avec laquelle certaines feuilles, en vue de servir leurs intérêts politiques, ne craignent pas d'abuser les esprits simplistes en répandant la calomnie sous une forme ou sous une autre, nous avons le devoir de réagir.

Calomniez, il en restera toujours quelque chose ; tel est l'esprit qui inspire ces tristes journaux.

Nous savons par expérience que l'exposant, dans un concours, a toujours des tendances à croire ses produits supérieurs à ceux de son voisin ; or, s'il n'obtient pas une récompense supérieure à la sienne, après avoir lu des articles de journaux semblables à ceux que nous avons cités, il criera à l'injustice, au favoritisme, à l'influence du conseiller général, du maire ou du curé.

Nous voulions d'abord répondre immédiatement, par la voie de la presse, à l'auteur de ces articles dont l'ignorance en matière d'agriculture nous semble égale, d'après ce qu'il a écrit, à sa mauvaise foi. Cela nous a paru inutile.

Mais comme nous tenons à ce que cette protestation non seulement reste dans nos *Annales*, mais soit aussi connue de tous les exposants du concours de Saint-Genest-Malifaux, nous vous l'apportons en l'appuyant des articles qui l'ont motivée et d'une réponse sur les faits signalés.

En ce qui concerne le 1er prix relatif aux *Produits agricoles*.

Ce prix qui consistait en une médaille d'or a été, avec l'assentiment du lauréat, remplacé par la grande médaille de vermeil des *Agriculteurs de France*, laquelle a toujours été considérée chez nous comme ayant une valeur morale supérieure à notre médaille d'or.

Cette médaille d'or n'a donc été distribuée à aucun exposant ; elle est encore dans la caisse de la *Société*.

Quant à *l'Enseignement agricole*, le Jury déclare que jamais, dans aucun concours ouvert par la *Société d'Agriculture*, il n'a trouvé un ensemble de produits divers, relatifs à l'enseignement agricole pratique et approprié aux jeunes intelligences appelées à recevoir les leçons des instituteurs, aussi complet que celui présenté par les *Frères des Ecoles chrétiennes de Bourg-Argental*.

La *Société d'Agriculture* avait mis à la disposition du Jury des prix en argent et en médailles, sans spécifier de classification, ce qui, d'ailleurs, n'a pu se faire jusqu'à présent.

Or, comme ce Jury savait que l'un des desiderata de la *Société d'Agriculture* est de voir les leçons agricoles données le plus sérieusement possible dans les écoles primaires, et qu'il avait à récompenser l'ensemble le plus parfait qu'il eût vu

jusqu'à ce jour, il devait manifester d'une façon aussi éclatante que possible son contentement d'une exposition aussi complète et dont les produits venaient bien de Bourg-Argental et non des régions tropicales, quoi qu'en dise l'érudit auteur des articles de *La Tribune*, aussi peu connaisseur en choses agricoles qu'il paraît ferré en matière de morale politique.

Pourquoi et dans quel but faire intervenir l'influence de personnages politiques : MM. de Rochetaillée, conseiller général, Gay et Claudinon, députés ? Nous n'avons vu le premier qu'au moment de la distribution des récompenses; quant aux deux autres, nous n'avons connu leur présence à Saint-Genest que par l'indication vraie ou fausse de *La Tribune*.

Quant à l'abstention de M. le Préfet, que l'auteur des articles fait si spirituellement intervenir, nous connaissons les raisons valables qu'il avait données à notre Président lorsqu'il était allé lui demander de venir présider la distribution des récompenses.

Si le premier magistrat du département avait pu honorer la *Société d'Agriculture* de sa présence comme l'ont fait plusieurs de ses prédécèsseurs et quelquefois lui-même dans d'autres cantons, il serait revenu de Saint-Genest-Malifaux charmé de l'accueil qu'il aurait reçu et il aurait pu témoigner de l'empressement avec lequel les habitants de cette région des montagnes savent accueillir les représentants du gouvernement de la République. Nous sommes sûrs aussi qu'il eût franchement applaudi et aux efforts faits par ces courageux cultivateurs pour montrer périodiquement les produits qu'ils ont obtenus, qui témoignent d'un progrès ne se ralentissant pas, et au dévouement que met la *Société d'Agriculture* pour les encourager et les récompenser par tous les moyens en son pouvoir.

Il est permis de supposer, Messieurs, que le coup de foudre qui a endommagé le matériel de la Société a eu sa répercussion sur le cerveau du rédacteur de *La Tribune* qu'il aura également endommagé, au point de lui faire discuter aussi platement les actes d'honnêtes gens uniquement guidés par leur conscience.

Il faut que le directeur de *La Tribune*, ainsi que l'auteur des articles, s'ils l'ont ignoré jusqu'à ce jour, sachent bien

que jamais la *Société d'Agriculture* à laquelle d'ailleurs tout acte politique est interdit, ne s'est laissé influencer dans un sens ou dans l'autre.

Nous estimons que l'intransigeance, de quelque parti qu'elle vienne, est profondément regrettable et nuisible pour l'intérêt général. On trouve des Basile partout, cherchant par des insinuations perfides à dénaturer le mobile des plus généreuses actions.

Il était de notre devoir, Messieurs, aussi bien comme membre du Jury du concours de Saint-Genest-Malifaux que comme membre de la *Société d'agriculture*, de ne pas laisser sans réponse les calomnies contenues dans les deux articles de *La Tribune* que nous repoussons énergiquement.

Saint-Etienne, le 10 septembre 1900.

Les membres du Jury des produits agricoles, horticoles et maraichers :

GARDETTE, ROSSILLOL, TEYSSIER.

Les membres du Jury de l'Enseignement agricole :

BIRON, MATRAS, ROSSILLOL, TEYSSIER.

EXPOSITION HORTICOLE

DES 15, 16 ET 17 SEPTEMBRE 1900

CONCOURS D'APPORTS DÉPARTEMENTAL

L'Exposition aura lieu au Groupe scolaire, cours Fauriel.

1re Division. — CULTURE MARAICHÈRE. — Légumes divers.

2e Division. — ARBORICULTURE FRUITIÈRE. — Poires, pommes, pêches, prunes, raisins de table, fruits de marché, en lot, etc., etc.

3e Division. — VITICULTURE. — Raisins de cuve, plants greffés.

4e Division. — ARBORICULTURE. — Conifères, arbustes persistants, arbustes caducs, arbres fruitiers, arbres forestiers et plants divers pour reboisement.

5e Division. — FLORICULTURE. — Plantes de serre : Collection générale de plantes à feuillages, Bégonias, Coléus, Pelargonium-Zonale, Fuschias, Pétunias, Dahlias et Cannas en pots, Bouvardias, Plantes vivaces et annuelles, Plantes de rocaille et alpines, Œillets, Plantes pour marché (bonne culture), etc., etc.

6e Division. — FLEURS COUPÉES. — Roses, Dahlias, Cannas, Plantes vivaces et fleurs annuelles, etc.

7e Division. — BOUQUETS, Surtouts de table, Couronnes, etc.

8e Division. — PRODUITS AGRICOLES. — Céréales, Pommes de terre, Betteraves, Collets verts, Plantes fourragères diverses, etc., etc.

9ᵉ Division. — PLANS DE JARDINS. — Dessins horticoles divers, manuscrits.

10ᵉ Division. — INSTRUMENTS HORTICOLES, INSTRUMENTS AGRICOLES DE PETITE CULTURE, SERRES ET CHASSIS, POTERIE, TAILLANDERIE, COUTELLERIE, VERRERIE, CONSTRUCTIONS RUSTIQUES, ARTICLES DIVERS POUR L'ORNEMENTATION DES JARDINS, etc., etc.

A ce concours seront admis tous les constructeurs et industriels de France.

L'Exposition sera divisée en deux sections :

1ʳᵉ Section. — HORTICULTEURS.

2ᵉ Section. — PROPRIÉTAIRES-AMATEURS OU LEURS JARDINIERS.

Il sera mis à la disposition du Jury, pour chaque section, des médailles de vermeil, argent, bronze doré, bronze argenté et bronze de divers modèles.

Les exposants concourant dans plusieurs divisions n'auront qu'un prix dit « prix d'ensemble », objet d'art, médaille d'or, vermeil, argent et bronze, grand module, dont plusieurs offerts par des donateurs.

Suivant décision prise par la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du Département de la Loire, le 2 août 1900, la proposition d'organisation d'un Concours horticole à Saint-Etienne a été admise à l'unanimité des membres présents.

M. OTIN fils a été désigné comme commissaire général, et une Commission de 5 membres a été nommée pour préparer le règlement de ce Concours, dont le texte suit :

RÈGLEMENT

I. — Commission d'organisation.

Une Commission composée du Commissaire général et des Commissaires spéciaux est chargée de l'organisation de l'Exposition horticole de Saint-Etienne.

Le Commissaire général est chargé de la direction et de la police du concours ; ses décisions seront sans appel. Les Commissaires ont pour mission de faire exécuter le présent règlement et de veiller à la bonne et prompte exécution des opérations du Jury.

II. — Jury.

Les membres du Jury des diverses divisions de l'Exposition seront pris partie parmi les membres de la Société d'agriculture, partie parmi les horticulteurs du département; tous seront désignés par la Commission d'organisation.

Les membres du Jury ne pourront être exposants que dans les divisions où ils n'opèreront pas.

Les pancartes seront distribuées aussitôt après la décision du Jury.

III. — Exposants.

Les exposants ne seront admis que s'ils ont fait leur demande à M. Biron, Secrétaire général, rue Saint-Jean, 27, avant le 10 septembre 1900.

Ils devront indiquer dans leur demande le nombre d'assiettes et de fioles qui leur seront nécessaires pour leur exposition, soit pour fleurs coupées, soit pour les fruits.

Les exposants devront se présenter sur le lieu du concours munis de la lettre d'admission, qui leur aura été adressée comme accusé de réception de leur déclaration. Tout objet reçu dans l'enceinte du concours, ne pourra pas en sortir avant la fin de l'Exposition.

IV

Les exposants de plantes, arbres, arbustes et instruments seront admis à partir du 13 septembre ; les fleurs coupées seront reçues le 15 jusqu'à 9 heures du matin. Le Jury fonctionnera à partir de 10 heures précises.

Un prix d'entrée de 50 centimes par personne sera perçu le samedi 15 septembre; ce prix ne sera que de 25 centimes le dimanche 16 et le lundi 17 septembre.

Les membres de la Société d'agriculture, ainsi que les exposants, devront prendre au Secrétariat une carte leur permettant l'entrée gratuite du concours.

Le Secrétaire général,
J. Biron.

Le Président,
J. Ginot.

Le Commissaire général,
Otin.

JURY

Président : M. LAIRLOUP.
Rapporteur : M. GUY.

1re et 8e Sections.

Président : M. GAUREL.
Membres : MM. RAYMOND.
BRUYAS.
MONTALAND.
BRUYAS, de St-Martin.

2e, 3e et 4e Sections.

Président : M. FILLON.
Membres : MM. BRUCHET.
DESCOT.
BACONNIER.
CHIRAT.

5e Section.

Président : M. CHAPOTON.
Membres : MM. GATTY.
JAMBON.
MARTHOURET
PALLANDRE.

6e et 7e Sections.

Président : M. TEYSSIER.
Membres : MM. FAURE.
LAIRLOUP.
GATTEL.
FAURE.
BRUNETIÈRE.

9e et 10e Sections.

Président : M. PHILIP.
Membres : MM. ROSSILLOL.
GUILLE.
PERRACHON.
COGNET, de Chagnon.

CONCOURS D'APPORTS DÉPARTEMENTAL

RAPPORT

Présenté par M. GUY, horticulteur, au Portail-Rouge, Saint-Etienne.

Lorsqu'il fut question pour la première fois, parmi quelques membres de la *Société d'Agriculture*, d'une *Exposition horticole à Saint-Etienne*, la Société était en pleins préparatifs du Concours de Saint-Genest-Malifaux et il ne semblait pas, à plusieurs d'entre nous, qu'elle dût, dans la même année, dépenser deux fois et ses ressources et le zèle des membres dévoués à l'organisation de ces fêtes. Car, si un général a dit un jour de ses soldats que ce sont toujours les mêmes qui se font tuer, nous pouvons dire que c'est toujours au zèle des mêmes que notre Société peut faire appel.

Mais, nous disait le promoteur de l'idée, il y a déjà plusieurs années que nous n'avons pas fait d'Exposition horticole à Saint-Etienne ; et à celle que je propose ne seront admis que les professionnels et les amateurs du département de la Loire. Ce n'est pas un concours, mais une exposition d'apports, et des récompenses seront accordées non à des groupes de spécialités en fleurs ou en fruits, mais aux exposants qui auront réuni le plus de produits méritants. Dans ces conditions, les dépenses ne seront pas grandes pour la *Société d'Agriculture* pas plus pour l'organisation de l'Exposition que pour l'effort à demander à chacun, Commissaires ou membres du Jury.

L'affaire fut donc ainsi présentée par M. Otin fils, à l'Assemblée générale du 2 août 1900 qui en admit les bases.

Le Bureau fut chargé de la préparation des voies et moyens pour obtenir de la Municipalité de Saint-Etienne l'occupation des cours et préaux du groupe scolaire du cours Fauriel, et l'allocation de quelques médailles pour augmenter le nombre

de celles dont la Société pouvait disposer. M. Otin fils était nommé Commissaire général et, comme il ne devait y avoir d'autre Assemblée générale que très près de la date fixée pour l'Exposition il était chargé de désigner, d'accord avec le Bureau, les personnes devant remplir les fonctions de commissaires et de jurés.

S'il est arrivé quelquefois d'éprouver le regret des espérances déçues au point de vue du nombre d'exposants dans nos concours, l'*Exposition horticole de Saint-Étienne* aura été, pour la Société d'Agriculture, une heureuse compensation et par la beauté des produits apportés et par leur nombre considérable qu'elle a eu à classer. Car, on le disait de toutes parts, et c'est la vérité, une Exposition régionale recevant les produits de divers départements n'aurait pas été plus belle que cette Exposition, toute locale.

Comme description, Messieurs, je ne pourrais aussi bien dire qu'un journal de la localité que vous me permettrez de citer :

« Nous ne savons point ce que sera un jour le beau, très beau groupe scolaire récemment édifié à l'entrée du cours Fauriel peu après l'Ecole normale de jeunes filles. Mais ce que nous savons bien, pour l'avoir vu, c'est ce qu'en a fait pour trois jours, la *Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire.*

« Les cours qui ne sont point encore achevées, les salles qui ne le sont pas davantage, les couloirs, les vestibules, sont ornés, tapissés, enguirlandés. Et l'ensemble est une merveille, et l'ensemble est un paradis : les odorats s'y délectent de parfums sans nombre, et les yeux y sont ravis d'une indicible harmonie de couleurs.

« Ici, une minuscule forêt tropicale, feuillue, touffue, engageante : palmiers et autres arbres rares. M. Otin et la Société d'Horticulture ont fait leur ce coin de verdure et de repos.

« Là les plantes de serre : arbustes et plantes multiples qui couvrent comme d'un tapis le sol. Aussi bien que dans la classe précédente, la Société d'Horticulture s'est ici grandement distinguée ; en même temps qu'elle : les maisons Gattel, Chirat, Chapoton, Jambon, Barjot.

« A côté, les fleurs. Mais toute description est impossible, les journaux n'étant point faits pour publier des poèmes et

un poème pouvant seul dire ce qu'il faudrait dire. Voici des dahlias qui sont des merveilles et des roses qui sont des miracles, des glaïeuls et de tout, de tout. Ah ! que MM. Otin, Gattel, Descos, Guille, Chirat et tant d'autres ont élevé haut l'art d'embellir la nature !

« Des fruits ? En voilà, en voilà encore, en voilà toujours, et quels fruits ! Des poires énormes, des pommes monumentales, des pêches qui ne sont plus des pêches, des prunes, des cerises, des grappes de raisins comme on n'en vit jamais. M. Otin et un groupe d'amateurs occupent, dans cette classe, tous les rayons, et il n'est que juste d'avouer qu'un gros succès est fait aux produits exposés par la sous-section ripagérienne de la *Société d'Agriculture.*

« Faut-il citer encore les instruments ? MM. Touilleux, Rousset, Wisser en ont exposé de remarquables.

« Remercions-en la *Société d'Agriculture* tout entière — qu'il faut si souvent remercier pour ses initiatives heureuses — et spécialement son commissaire général, M. Otin fils, dont on sait l'infatigable activité et l'infatigable dévouement. »

Le soir un banquet auquel assistaient les organisateurs de l'Exposition, la Commission, les membres du Jury et les principaux lauréats était servi dans la grande brasserie du Rond-Point.

Au moment des toasts, M. Otin fils, qui présidait la fête en l'absence de M. Ginot, empêché pour cause de santé, prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« Cette fête horticole qui a bien commencé et qui se continue si heureusement, n'est pas une exposition arrêtée et annoncée depuis longtemps, comme on pourrait le croire en voyant une aussi grande quantité de lots d'apports. Mais au contraire c'est un concours absolument spontané.

« Il y a un peu plus d'un mois rien n'était décidé et même toute idée d'exposition semblait rester dans le néant.

« Ici il m'est indispensable de vous parler de notre Syndicat horticole.

« Comme vous le savez, Messieurs, sur mon initiative et après avoir été encouragé par plusieurs de mes collègues de Saint-Etienne, nous avons créé un Syndicat.

« A cette association se sont joints les horticulteurs

soucieux de leurs intérêts, — de ceux de notre industrie en général, et aussi d'avoir ce qui nous manquait avant — l'harmonie et les sentiments de confraternité.

« Malgré les nombreux dérangements et bien que la tâche soit quelquefois peu facile, j'ai accepté avec beaucoup de plaisir les fonctions de Président de cette nouvelle société et je vous assure que ce rôle ne me pèse nullement, — du reste je n'ai pas besoin de vous rappeler que tous mes efforts se sont portés au début comme après à son organisation et à son développement.

« Comme par le passé, je ne manquerai aucune occasion pour lui prouver mon attachement et apporter tout le zèle nécessaire réclamé par sa bonne administration et par le besoin de mener à bien cette œuvre entreprise.

« Tout ce qui me concerne, peut et doit aussi se reporter sur tous les membres du Syndicat. Je manquerais surtout à mon devoir si je ne rappelais pas tout particulièrement le dévouement des membres de la Chambre syndicale qui n'ont pas craint à maintes reprises d'abandonner leurs affaires personnelles pour s'occuper de la formation de cette association.

« Je ne m'écarte pas de la vérité en disant que nous avons tous su apprécier les avantages que nous pourrions en retirer, que nous avons tous eu les mêmes sentiments d'abnégation en laissant de côté quelques questions particulières, et que nous avons surtout montré en toute franchise notre désir de nous unir et par suite d'être en relations cordiales entre nous, pour pouvoir travailler ensemble à défendre nos intérêts.

« Tel était notre but à notre assemblée générale du 10 février 1900, et aujourd'hui 15 septembre nous pouvons nous réjouir de ce qui a été fait.

« Mais si nous sommes satisfaits de ces premiers résultats, nous ne devons pas nous arrêter, nous devons au contraire continuer notre œuvre avec la même ardeur car il nous reste encore beaucoup à faire.

« Excusez-moi, Messieurs, si je m'étends un peu sur ce sujet. Je devais le faire pour arriver à vous dire que c'est grâce au Syndicat horticole de l'*arrondissement de Saint-Etienne*, si nous sommes ici réunis pour fêter en quelque sorte notre magnifique concours.

« Le mouvement d'entraînement a été très dur.

« Les avis étaient bien partagés à cause de l'Exposition

universelle. Cependant, selon moi, la grande exposition de Paris ne pouvait nous empêcher d'en faire une petite à Saint-Etienne. Une petite mobilisation horticole, cette année, ne pouvait que montrer aux amateurs stéphanois revenus de Paris, que nous pouvons faire et avons ici presque tout ce qui a été vu à Paris.

« Une raison non moins importante est que depuis plusieurs années déjà nous n'avons pas montré nos produits.

« La dernière exposition organisée par la *Société d'Agriculture* a eu lieu en septembre 1896, il y a 4 ans. Celle organisée par la *Société d'Horticulture* a eu lieu en 1894.

« Je crois que la *Société d'Horticulture* était, à un moment donné, presque décidée de faire quelque chose cette année. Malheureusement cette bonne détermination a dû être écartée pour faire place aux visites des établissements concourant pour les cultures à voir sur place.

« Peu après,une exposition de chrysanthèmes,en novembre, était chose presque résolue, mais les conseils de plusieurs membres, sur l'organisation d'une grande exposition l'année prochaine ont encore gagné tous les suffrages, et encore une fois les projets formés pour cette année sont restés nuls.

« En présence de cette résolution la *Société d'Agriculture* approuvant la *Société d'Horticulture* pour sa belle exposition projetée pour 1901, n'a pas voulu néanmoins laisser passer la saison sans faire une petite manifestation horticole.

« A cet effet, en ma qualité de président du Syndicat, j'ai été chargé d'amener les deux sociétés sur un terrain d'entente et d'obtenir ce que j'appellerai une réconciliation.

« Après avoir rencontré beaucoup de difficultés, je suis arrivé au but que je devais atteindre et aujourd'hui, la *Société d'Agriculture* ne peut que se féliciter d'un résultat aussi éclatant.

« Puissent désormais, les deux Sociétés sœurs, marcher la main dans la main, afin que l'accord soit parfait pour lutter ensemble contre tout ce qui peut nuire aux intérêts de l'agriculture et de l'horticulture.

« Pour cela, Messieurs, portons notre attention sur la marche du Syndicat et espérons que ses bons débuts se continueront par de bons services dans une longue existence afin qu'il serve de trait d'union durable entre les deux sociétés.

« Je remercie donc la *Société d'Horticulture* d'avoir répondu à notre appel.

« L'apport des produits de son champ d'expérience marque un bon pas vers l'union.

« Et grâce à cette union notre exposition est parfaite dans son ensemble.

« L'horticulture, au sens propre du mot, y est très largement représentée. Je peux même dire sans me tromper, que depuis très longtemps nous n'avons vu les fleurs et les fruits en aussi grande abondance.

« L'agriculture et la culture maraîchère ont égalоment dépassé nos prévisions. Les outils et matériel de constructions horticoles occupent aussi une bonne place.

« En un mot, tout ce qui a trait à l'horticulture et à l'agriculture a fait honneur à notre concours et je vous l'avoue encore, Messieurs, nos espérances ont été bien dépassées.

« Je dois surtout insister sur ce point que personne n'était prêt pour une exposition. Rien n'a pu être préparé d'avance. Le mérite de tous les exposants en est donc beaucoup plus grand.

« Au nom de la *Société d'Agriculture*, je remercie M. le Maire qui a bien voulu mettre à notre disposition, sans la moindre difficulté, le nouveau groupe scolaire de Saint-Roch.

« Grâce à sa bienveillance nous avons pu épargner de grands frais. Les cours, préau et bâtiments sont admirablement disposés pour cette circonstance.

« Je le remercie aussi de ce qu'il n'a rien su nous refuser pour tout ce que nous avons eu besoin de lui demander.

« Je remercie aussi vivement les généreux donateurs qui ont eu la bonté de grossir le nombre de nos récompenses à décerner :

« La Municipalité a offert 7 médailles ; M. le Ministre de l'Agriculture 3 ; la *Société des Agriculteurs de France* 4 ; M. Favre, directeur des tramways électriques, 1 médaille.

« Il m'appartient aussi, au nom de la Société, d'être très reconnaissant à M. Jules Ginot, notre président, et à M. Emile Philip, président de la section horticole, pour les objets d'art qu'ils ont offerts.

« Je remercie maintenant, en mon nom personnel, MM. les Commissaires du concours pour leur empressement à renseigner et faire classer en bon ordre tous les apports de tous les exposants.

« Je remercie tout spécialement M. Lapala, notre secrétaire-adjoint, qui a persisté à régler les questions administratives malgré qu'il soit au lit.

« Je n'oublierai pas non plus MM. Croizier et Teyssier, dont le dévouement ne se ralentit jamais, et MM. les membres du Jury qui ont bien voulu accepter la mission qui leur a été confiée et qui l'ont accomplie avec tout le tact et le savoir désirables.

« Je remercie enfin MM. les membres de la presse, toujours dévoués pour tout ce qui touche à nos intérêts agricoles et horticoles.

« Je termine, Messieurs, en levant mon verre à l'union des deux sociétés sœurs.

« A l'agriculture, à l'horticulture. »

Ce discours est vivement applaudi, et la parole est donnée à M. Lairloup, président du Jury, érudit amateur et fin connaisseur de productions florales.

M. Lairloup s'exprime ainsi :

« Avant toute chose, je dois remercier les *Sociétés d'Agriculture et d'Horticulture* du grand honneur qu'elles m'ont fait en me choisissant comme membre du jury.

« Je remercie également mes collègues du jury de m'avoir choisi comme président. Je ne vous cacherai pas que j'éprouvais quelques appréhensions en acceptant une tâche aussi délicate, mais mes hésitations ont été de courte durée, car les membres choisis étaient tous qualifiés pour donner leur opinion, opinion appuyée par une longue pratique et une grande connaissance du sol et du climat qui, quoique rigoureux, ne les empêche pas de produire les merveilles que nous avons admirées dans toutes les branches de l'horticulture, de la floriculture et de l'agriculture.

« Ma présence au milieu de vous peut paraître étrange, et cependant elle est assez naturelle. En effet, Messieurs, sans remonter très loin, n'avons-nous pas vu toujours l'armée se faire l'amie et l'éclaireur de l'agriculture ? Lorsque nous faisons une expédition coloniale, lorsque la période de conquêtes est terminée, ne voyons-nous pas nos officiers, nos soldats, demander en France des graines, des plants et essayer de l'acclimatation dans les petits jardins qui entourent les postes ou casernes? Puis, lorsqu'à force de soins ils sont arrivés à produire ces fruits, fleurs ou légumes qui leur rappellent la mère-patrie, ils cherchent à les améliorer, et quand les colons arrivent ils trouvent près de ces pionniers de la civilisation tous les enseignements nécessaires à leur

établissement, les plantes qu'ils peuvent cultiver, celles qu'ils doivent laisser, ils leur évitent ainsi la période de tâtonnements toujours si nuisible, si longue et si dispendieuse.

« Pendant la moisson et les vendanges, l'armée vient encore en aide à l'agriculture, en lui fournissant les travailleurs qui lui font défaut.

« L'agriculture, cette source de richesse de notre pays, n'est point une ingrate et elle sait rendre à qui l'aime, le centuple de ce qui lui est donné.

« Pour reconnaître ce que l'armée fait pour elle, elle lui envoie les meilleurs de ses enfants qui nous donnent des soldats souples, dévoués, solides, qui font, des soldats français, les premiers soldats du monde.

« Votre exposition, Messieurs, est tout simplement une révélation et, je ne crains pas d'être démenti, elle a été, pour beaucoup de personnes, un sujet d'étonnement et d'émerveillement.

« En effet, comment ne pas adresser des félicitations à M. Otin, le dévoué commissaire général à qui revient tout le mérite de l'organisation et qui a si bien su placer chaque lot dans l'emplacement qui lui était le plus favorable pour en faire ressortir toutes les qualités et toutes les couleurs.

« Que dire des exposants? Tous ont rivalisé de bon goût, et faire l'éloge de l'un quelconque d'entre eux c'est faire l'éloge de tous.

« La valeur des lots exposés est au-dessus de tout ce qu'on en pouvait attendre dans la saison où nous sommes, et les horticulteurs-exposants ont accompli un véritable tour de force étant donné le peu de temps dont ils disposaient.

« Quant au matériel horticole, il dénote chez les fabricants un souci constant du progrès et de l'amélioration de l'outillage.

« Enfin, Messieurs, je m'arrête ; mais auparavant permettez-moi d'attirer votre attention sur ce point important qui n'a pas été suffisamment étudié encore : je veux parler du syndicat des horticulteurs de la Loire. Votre exposition des mieux réussies vous prouve, Messieurs, ce que l'on peut obtenir par l'association. Vous avez fait un premier pas : il est décisif par le succès obtenu, il vous sera un encouragement pour persévérer dans cette voie et vous montrer ce que l'on peut obtenir par l'association des efforts.

« Nous avons vivement regretté que les prix mis à notre disposition ne nous aient pas permis de récompenser tous les

exposants selon leur mérite; nous nous sommes attachés, néanmoins, à bien marquer notre satisfaction.

« Messieurs, je bois aux sociétés d'*Agriculture* et d'*Horticulture*, à leur accord chaque jour plus intime et enfin à leur prospérité ».

Le banquet prit fin au milieu des échos de la plus franche cordialité causée par le plaisir que chacun éprouvait d'une aussi parfaite réussite.

Non seulement l'espace prévu pour placer les produits, vaste cour et préaux avaient été occupés, il avait fallu disposer encore une deuxième cour et envahir les locaux des classes du rez-de-chaussée.

D'autre part les visiteurs ont été très nombreux et le prix d'entrée, quoique modique, a produit une somme qui viendra atténuer les dépenses de beaucoup supérieures à celles auxquelles la *Société d'Agriculture* devait pourvoir.

Le lendemain, dimanche, avait lieu la distribution des récompenses, dans la grande salle de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne, sous la présidence de M. Ginot, président de la Société.

Les lauréats étaient présents entourés d'une foule sympathique et paraissant heureuse, après avoir admiré les produits exposés, de venir applaudir aux récompenses obtenues.

La séance étant ouverte, M. Ginot prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« Cette Exposition pour ainsi dire improvisée fait honneur aux horticulteurs de notre région, nous avons été heureux de constater que, sans s'arrêter à de mesquines considérations, la grande majorité de nos horticulteurs a sans arrière-pensée répondu à l'appel impartial de notre *Société d'Agriculture de la Loire (Section d'Horticulture)*. Les uns et les autres sont venus nous montrer les remarquables produits, que par leur savoir et leurs soins de tous les jours, ils ont su obtenir.

« Maraîchers, pépiniéristes, fleuristes, architectes paysagistes et vous gracieuses bouquetières, reportez-vous d'un demi-siècle en arrière, informez-vous de ce qui se faisait à cette époque et vous pourrez constater, avec orgueil, que les progrès

accomplis pendant ces cinquante années sont très remarquables.

« Messieurs, c'est grâce aux découvertes de nos savants, grâce à vos études et à votre travail personnel, qu'aujourd'hui nous pouvons admirer cette belle Exposition.

« Les plantes les plus sauvages, les plus extraordinaires, que nos infatigables chercheurs ont su découvrir aux altitudes, aux climats les plus variés, précieux butin qu'avec les plus grandes précautions ils ont rapporté des régions les plus lointaines ; ces nouveautés deviennent bien vite entre vos mains expérimentées des élèves dociles, profitant des soins que vous leur prodiguez. Ne vous lassez pas de les observer, de scruter leur origine, leur habitat, leur alimentation, vous apprendrez ainsi à mieux connaître leurs besoins, leurs préférences, il vous sera alors plus facile de les satisfaire et de les défendre contre les incessantes attaques de leurs nombreux et redoutables ennemis.

« La tâche n'est certes pas facile, mais pour vous aider à la remplir vous avez de nombreux et bons ouvrages, vous avez aussi des spécialistes, vos collègues et voisins, qui, sans entrer dans de longues dissertations, peuvent en peu de mots vous apprendre beaucoup et ce que l'un ne sait pas, l'autre pourra vous le dire.

« Vous nous avez montré que vous étiez passés maîtres en votre profession, en votre art ; n'oubliez cependant pas que le succès est à celui qui marche le plus vite dans cette voie si largement ouverte, mais ardue, que nous appelons voie du progrès. Sachez aussi, que pour y marcher sûrement, bien des connaissances sont nécessaires, connaissances qui sont enseignées dans nos écoles d'horticulture, écoles malheureusement encore trop peu appréciées et fréquentées. Si vous avez des fils, nous ne saurions trop vous les recommander.

« Nous avons aussi à parler de nos architectes-paysagistes, qui ne restent pas en retard dans leur art ; pour s'en convaincre il suffit de visiter quelques-uns des nombreux parcs qu'ils ont su créer selon les règles établies : arbres, arbustes, fleurs et ornements divers sont là, disposés avec un goût artistique des plus délicats, dénotant une connaissance réelle des lois de la nature, de ses sites et de ses plantes. Les plans que nous voyons dans les expositions ne sont plus de simples croquis, mais de vrais tracés, des aquarelles, qu'il faut étudier, analyser dans leurs moindres détails.

« L'industrie horticole s'est également tenue à la hauteur

de sa mission. Kiosques, ponts rustiques, portiques, serres, bâches, chauffage, etc., sont de petites merveilles de goût et de construction. Les serres en bois à double vitrage, pour orchidées, sont à étudier, car là, tout est raisonné pour que ces plantes fantasques y trouvent le confort nécessaire à leur existence et à leur développement.

« Nous terminons en adressant nos félicitations à nos gracieuses fleuristes, qui avec un art et un goût parfait savent si bien grouper ces ravissantes fleurs qui semblent sortir du paradis terrestre. Mesdames, Mesdemoiselles, si vous allez visiter notre grande exposition nationale, si magnifiquement installée dans notre incomparable capitable, n'oubliez pas de vous arrêter devant les étalages merveilleux de nos horticulteurs parisiens de la rue Royale, du boulevard des Capucines et autres ; là vous trouverez des inspirations, des arrangements nouveaux dont vous saurez sûrement tirer parti et nous, Stéphanois et Stéphanoises qui sans qu'on semble s'en douter, connaissons et aimons le beau, nous saurons apprécier et admirer les merveilles que vous voudrez bien nous montrer dans vos vitrines et à nos fêtes.

« Si nous parlons peu des exposants et de leurs apports, ce n'est certainement pas par indifférence, mais simplement dans la crainte de nous tromper dans nos appréciations et surtout pour ne pas faire de réclame.

« C'est à Messieurs les jurés à étudier et classer par ordre de mérite non les exposants, mais leurs apports. Ce classement fait aussi judicieusement que possible par des hommes de savoir et impartiaux, est un vrai guide permettant au public de suivre avec intérêt ces expositions, et nous pouvons dire ensemble : Honneur aux lauréats.

« Nous n'en remercions pas moins tous les exposants qui, par leur bonne volonté et leur empressement à répondre à notre invitation, ont contribué au succès de cette exposition, que nous espérons bien voir se renouveler.

« Merci à M. le Maire, représentant de la municipalité, qui nous a apporté son concours le plus empressé et le plus effectif, nous rendant ainsi notre tâche plus facile et plus agréable.

« Merci à M. le Ministre et à tous nos généreux donateurs, à MM. les jurés, qui sont toujours prêts à nous prêter leur concours le plus empressé et le plus désintéressé.

« Merci à MM. les Commissaires et encore merci à tous les visiteurs qui ont honoré de leur visite cette exposition ».

Ce discours qui résume très fidèlement les impressions de chacun des assistants comme de tous ceux qui ont visité l'Exposition est très vivement applaudi. Puis, M. Guy lit le Palmarès, et chacun des exposants primés vient recevoir la récompense qui lui a été attribuée.

Nous ne terminerons pas, Messieurs, sans quelques appréciations spéciales sur les produits qui ont été apportés à notre Exposition. Les voici, aussi sommaires que possible :

1re Division

La culture maraîchère a réuni 8 exposants dont les apports ont été de la part du Jury justement appréciés. L'ensemble de cette exposition a démontré un souci constant de l'amélioration de cette branche si importante de l'alimentation.

Les connaissances de nos jardiniers-maraîchers, les ont mis en garde contre ces nouveautés hâtives qui ne justifient pas la réclame que l'on fait autour d'elles ; ils n'ont accepté dans cette catégorie que des produits qui ont fait leurs preuves et qui sont une amélioration réelle sur les plantes similaires.

2e Division

L'Arboriculture fruitière a réuni 11 exposants qui tous nous ont montré des produits qui faisaient l'admiration des visiteurs. Ces fruits très bien présentés ont contribué pour une grande part au succès de l'Exposition. Nous ne pouvons entrer dans le détail de tous les produits exposés, cela nous entraînerait trop loin, mais nos arboriculteurs toujours soucieux de satisfaire leur nombreuse clientèle nous ont montré les gains obtenus récemment et qui s'imposent dans les collections d'amateurs comme dans les plus petits vergers.

Parmi ces nouveautés nous avons remarqué :

FRUITS NOUVEAUX

Pêches. — Louis Groguet (extra gros), Sally-Worel, La Neige, Champion.

Poires. — Succès de la Melleraye, Jeanne d'Arc, Président Lincoln.

Pommes. — Monstrueuse de Nikita, Merveille de Chelmesfort, Transparente de Croucel.

Prune. — Monstrueuse de Mezel.
Cerise. — Belle de Franconville.
Châtaigne. — Paragon (fruit très gros).
Amande, à fruit monstrueux.

3e Division. — Viticulture.

Le climat de Saint-Etienne étant rigoureux en raison de son altitude qui ne permet pas toujours au raisin de mûrir dans de bonnes conditions, fait que cette branche est un peu délaissée.

Les viticulteurs de l'arrondissement de Saint-Etienne ne se trouvent donc que dans les parties basses et dont les coteaux sont à une bonne exposition.

Le nombre des exposants dans cette section est donc inférieur à ceux des autres sections, mais leurs produits ne le cèdent en rien comme qualité et comme choix.

Les produits exposés ont montré que les viticulteurs s'étaient attachés à bien connaître la nature de leur sol et à y planter des porte-greffes qui y trouvent tous les éléments nécessaires à une croissance rapide et vigoureuse.

Les soins apportés dans cette culture ont permis de constater que les vignes étaient saines et ne présentaient aucune trace de maladie cryptogamique, ce qui est tout à l'honneur de nos viticulteurs et est la meilleure récompense de leurs efforts.

4e Division. — Arboriculture.

L'arboriculture était représentée par d'innombrables variétés de conifères, arbustes persistants, arbres forestiers, etc., etc.

Les conifères présentent à Saint-Etienne une vigueur et une robustesse en même temps qu'une rusticité que l'on chercherait vainement ailleurs.

Cette culture a pris une extension considérable depuis plusieurs années, c'est la meilleure preuve que les propriétaires soucieux d'obtenir de bons plants pour le reboisement de leurs montagnes et pour la plantation de leurs parcs et jardins rendent justice au climat de Saint-Etienne et aux efforts faits par nos arboriculteurs.

Ce que nous disons des conifères s'applique à tous les produits d'arboriculture en général.

Les forestiers n'étaient pas représentés, la saison ne permettant pas encore de les déplanter sans risquer de les perdre.

Les feuillages seuls figuraient en très nombreuses variétés surtout dans les arbres à feuilles panachées.

Parmi les collections exposées nous avons remarqué des variétés d'introduction récente et des obtentions telles que :

Abies douglazi pendula.
Abies concolor pyramidalis glauca compacta.
Cedrus atlantica aurea.
Cedrus atlantica pyramidalis.
Cryptomeria pyramidalis compacta.
Juniperus virginiana pyramidalis.
Juniperus oxycédrus pyramidalis compacta.
Wellingtonia pyramidalis glauca compacta.

5e et 6e Divisions

La floriculture occupe une place si importante dans l'horticulture qu'il serait presque impossible de citer tous les genres, les familles, les espèces et les races qu'elle comprend.

Nous nous bornerons donc à dire que les exposants professionnels ou amateurs ont réalisé des merveilles et accompli de véritables tours de force dans la culture et la présentation de leurs différents lots.

Il semble que le goût du public se porte vers les cannas et dahlias cactus qui par leurs formes diverses et la gamme de leur coloris attirent et retiennent leur attention.

La rose, cette reine des fleurs, était largement représentée par des collections nombreuses et bien étiquetées dont on avait exclu les variétés qui n'étaient pas de tout premier mérite.

La famille des palmiers et autres plantes vertes, ainsi que les plantes de garniture et de marché étaient représentés par des spécimens de toute beauté.

Ce qui a le plus attiré l'attention du public, c'était un lot d'orchidées et de plantes de serre chaude qui témoigne, de la part de l'exposant, d'une connaissance complète et approfondie de la culture de ces plantes si délicates.

Les bégonias avec leurs couleurs si vives et les œillets avec leurs fines panachures et leur odeur suave ont obtenu un réel succès d'admiration.

Quelques semis ont été distingués, un canna à fleur jaune, 4 lots de glaïeuls et un dahlia double à grande fleur de forme et de coloris bien tranchés.

7e Division

Dans la 7e division, nos exposants ont montré le goût naturel pour les belles choses et quelques-uns des travaux exposés auraient pu figurer à l'Exposition universelle par leur grâce, leur légèreté et l'ensemble agréable qu'ils produisaient à l'œil.

8e Division

Dans la division des produits agricoles nous retrouvons les mêmes soins, les mêmes soucis de la part des exposants dans les variétés cultivées.

Les nouveautés, les améliorations réellement méritantes figurent en très grand nombre.

La culture, à en juger par la valeur des produits, doit être parfaite en tous points et bien appropriée au sol et au climat.

9e Division

Les plans de jardins et dessins divers exposés ont montré que nos horticulteurs paysagistes possédaient tous les secrets de la perspective des points de vue différents, des sites pittoresques qui varient à l'infini l'aspect des différentes propriétés qu'ils étaient chargés de créer.

10e Division

L'outillage horticole a suivi la loi du progrès en employant la tôle d'acier et l'acier, ce qui rend les outils et le matériel plus léger, plus maniable, et augmente leur solidité.

L'exposition comprenait tous les objets nécessaires aux horticulteurs — leur confection dénotait de la part des fabricants un soin constant de présenter des modèles de formes plus commodes.

Je ne saurais terminer, Messieurs, sans appeler votre attention sur le Palmarès qui complète, à tous égards, les descriptions et les souvenirs que vous avez conservés de l'*Exposition Horticole.*

Il est évident aussi que l'impression qui se dégage de cette exhibition, c'est une démonstration palpable et éclatante que l'on peut trouver à Saint-Etienne, notre ville noire, et dans la région enfumée des usines, des produits dignes de

l'admiration d'amateurs habitant des régions bien différentes de la nôtre.

C'est pour cela que nous dirons à tous ceux qui ont répondu à l'appel de la Société d'Agriculture : « Faites progresser encore cet art si délicat de l'élevage de la fleur, et au revoir. »

LISTE DES PRIX DÉCERNÉS

PRIX D'HONNEUR

PROFESSIONNELS

M. CHIRAT, horticulteur à Saint-Etienne, **objet d'art** *offert par la Société d'Agriculture.*

M. GUILLE, horticulteur à Saint-Etienne, **grande médaille or.**

M. DÉCOS, horticulteur à Saint-Priest, **médaille or.**

AMATEURS

M. GIRAUD, jardinier chez M. David, **objet d'art** *offert par M. Ginot, Président de la Société d'Agriculture.*

M. GUILLAUMY, jardinier chez M. Schœler, **objet d'art** *offert par M. Philip Emile.*

M. GINOT fils, **diplôme d'honneur et félicitations.**

EXPOSANTS HORS CONCOURS

COLLECTIVITÉ DES HORTICULTEURS de la *Société Générale d'Horticulture de la Loire.*

M. OTIN fils, horticulteur-paysagiste, à Saint-Etienne, Commissaire général de l'Exposition.

M. GATTEL, horticulteur à Saint-Etienne, membre du Jury.

EXPOSITION COLLECTIVE des Maraîchers de Saint-Etienne.

1re DIVISION

CULTURE MARAICHÈRE

M. BECHERIE, de Firminy, *grande médaille vermeil et félicitations du Jury.*

M. GIRARD, jardinier de M. Marcieux, médaille vermeil.

M. Bouvarel, jardinier de M. de Poncins, médaille vermeil.

M. Faury, à l'Etrat, grande médaille argent.

M. Granger, à La Mulatière, médaille argent.

Mme Rozet, à Sorbiers, médaille bronze argenté.

2e Division

ARBORICULTURE FRUITIÈRE

M. Perrachon, à Charly, *grande médaille vermeil.*

M. Cavet, de Grand-Croix, médaille vermeil.

M. Vacher, jardinier de la propriété de La Mure, chez M. Philip, médaille vermeil.

Mme Garnier, à La Renardière, médaille vermeil.

M. Roche, jardinier de M. Carré, à Solaure, médaille argent des *Agriculteurs de France.*

M. Granger, à La Mulatière, médaille argent.

M. Mondon, à Beaulieu, médaille argent.

M. Merley François, rue Gérentet, médaille bronze argenté.

M. Girard, jardinier chez M. Marcieux, grande médaille bronze.

M. Rousset, à Firminy, grande médaille bronze.

3e Division

VITICULTURE

Collectivité des viticulteurs, *Sous-Section de la Société d'Agriculture de Saint-Etienne*, Section de Rive-de-Gier, grande médaille vermeil.

M. Raymond, à Saint-Chamond, *grande médaille argent* **du Ministre de l'Agriculture.**

M. Cognet, à Chagnon, grande médaille argent.

5e Division

FLORICULTURE

M. Raymond, à Saint-Chamond, *grande médaille vermeil du Conseil général* pour ses lots, notamment ses plantes de semis.

M. Mort, horticulteur à St-Etienne, grande médaille argent.

M. Becherie, à Firminy, *médaille argent* **du Ministre de l'Agriculture.**

6e et 7e Divisions

FLEURS ET BOUQUETS

M. Vallat, jardinier chez M. Delomier, à Feurs, *grande médaille vermeil avec félicitations du Jury.*

M. Mort, à Saint-Etienne, médaille vermeil.

M. Roche, jardinier chez M. Carré, à Solaure, médaille vermeil.

Mme Rozet, à Sorbiers, médaille vermeil.

M. Bouvarel, chez M. de Poncins, médaille vermeil.

M. Cavet, à Grand-Croix, médaille vermeil.

M. Reynaud, au Soleil, médaille argent.

M. M. Mort, à Saint-Etienne, *médaille argent du Conseil municipal.*

M. Vacher, chez MM. Philip frères, *médaille argent du Conseil municipal.*

M. Becherie, de Firminy, médaille argent.

M. Raymond, de Saint-Chamond, médaille bronze doré.

M. Baconnier, au Quartier-Gaillard, médaille bronze doré.

M. Granger, à La Mulatière, médaille bronze doré.

M. Girard, chez M. Marcieux, médaille bronze argenté.

8e Division

PRODUITS AGRICOLES

M. Barallon fils, à Rochetaillée, *grande médaille vermeil du Conseil municipal.*

M. Laguillonie, à La Ricamarie, grande médaille vermeil.

M. Chatelard, rue de la Visitation, Saint-Etienne, médaille argent.

M. Depoux, au Grand-Coin, médaille bronze.

9e Division

PLANS DE JARDINS

M. Guy, collaborateur de la maison Otin, *grande médaille vermeil avec félicitations du Jury pour ses plans et dessins.*

M. Pallandre fils, à l'Etrat, médaille bronze argenté.

10e Division

INSTRUMENTS

M. Thoulieu jeune, de Saint-Chamond, *grand diplôme d'honneur.*

M. Rousset, de Saint-Victor-sur-Loire, *grande médaille or.*

M. Wisser, rue des Francs-Maçons, *grande médaille vermeil* **du Ministre de l'Agriculture.**

M. Constans, de Lyon, grande médaille vermeil.

M. Boiron, de Pouilly-sous-Charlieu, représenté par M. Laville Antoine, de Saint-Etienne, grande médaille vermeil.

M. Gonnin, de Saint-Etienne, médaille vermeil.

M. Tournaire, de Saint-Etienne, médaille vermeil.

MM. Allier-Vinson et Guillot, de Saint-Etienne, grande médaille argent.

M. Chevreton-Rivière, de Montagny, grande médaille bronze doré.

M. Bréa, rue des Passementiers, Saint-Etienne, médaille bronze.

Les Membres du Jury réunis, ont ensuite attribué les récompenses suivantes :

Mme Gattel, horticulteur à Saint-Etienne, **grande médaille de vermeil** pour sa collaboration aux magnifiques garnitures florales installées à l'exposition.

M. Davier, jardinier au Champ d'expériences de la *Société d'Horticulture de la Loire :* **grande médaille d'argent** comme collaborateur (lots d'apports splendides).

M. Dard, jardinier chez M. Ginot fils, **grande médaille d'argent** pour ses bons soins donnés aux cultures et notamment pour ses remarquables orchidées.

La *Société d'Horticulture de la Loire* **un grand diplôme d'honneur** pour ses beaux et nombreux lots collectifs.

ART

ET

ARTISTES FORÉZIENS

(1900)

Le bon accueil fait à notre travail de l'année dernière nous engage à en entreprendre un nouveau ; mais pour être vraiment utile, cette revue annuelle devrait être le résultat des recherches de tous ceux d'entre nous qui s'intéressent aux questions d'art. Les oublis seraient moins nombreux et l'on formerait ainsi un recueil qui pourrait être consulté utilement plus tard, lorsqu'on voudrait entreprendre un travail d'ensemble plus considérable.

On reconnaitrait aussi que notre pays, beaucoup trop calomnié, passe à tort pour l'un des plus arriérés. A toute époque, en effet, des groupes de Foréziens se sont intéressés aux choses d'art. On pourrait citer à ce sujet de nombreux témoignages et spécialement celui du célèbre Georges Hainl qui, dans le milieu de ce siècle, venait souvent exécuter des quatuors dans notre ville, organisait des symphonies, représentations d'opéra, etc., avec le concours de nombreux amateurs parmi lesquels il faut citer la famille Paliard et ses amis. « Il n'existe pas à Lyon, disait-il, un milieu artistique « où je me sente plus à l'aise. »

Les artistes ont toujours reçu le même accueil : les salles publiques ont été mises à la disposition des musiciens pour s'y faire entendre, ou à celle des peintres pour y organiser des expositions. Les collections particulières de tableaux sont plus nombreuses qu'on ne pourrait le croire. Beaucoup d'amateurs achètent discrètement de la peinture et consacrent à leurs achats une partie notable de leur fortune, mais ils ont assez de bon sens pour ne pas le crier sur les toits, ni pour débiter à tort et à travers des phrases apprises par cœur dans des journaux ou dans des revues, ainsi que cela a lieu dans la capitale et dans d'autres villes plus rapprochées de

nous. Si le Stéphanois n'est pas déclamateur, on doit l'en féliciter. L'art ne gagne rien aux paroles inutiles et, quoi qu'on en dise, il ne préoccupera jamais la majorité de l'espèce humaine. A Saint-Etienne, comme ailleurs, ce n'est pas avec des catilinaires qu'on changera les idées du public.

D'ailleurs, les *convertisseurs* sont le plus souvent incompétents et feraient sagement d'exprimer leurs sentiments avec un pinceau, un ébauchoir, ou un archet avant de prendre la plume ; ils deviendraient alors modestes et indulgents, de même que Théophile Gautier, sans que leur style fût toujours au niveau de celui de l'illustre poète.

A notre époque, bien plus encore que du temps de Louis XIV, on peut réciter avec conviction le vers de Boileau : — *La critique est aisée*, etc. ! — Beaucoup d'articles de journaux se font rapidement à l'aide de clichés tels que : finesse de ton ; pâtes, demi-pâtes et glacis de *qualités variées* ; coup de brosse magistral ; dessin impeccable ; couteau à palette lourd ou énergique ; premiers plans bien dessinés, fouillés ou négligés ; belle tenue ; admirable ensemble ; style noble ; hardiesse, éblouissement, lourdeur ou légèreté de la couleur ; morbidesse, délicatesse, rudesse, coup de ciseau magique, travail en pleine pâte, etc... Tout cela ne décrit et ne prouve rien ; de même qu'on ne fera jamais éprouver à nos lecteurs l'impression produite par les flammes ou la glace. L'art vit d'émotion et d'enthousiasme, et si l'artiste n'a pas lui-même ces qualités, il ne communiquera jamais à personne une vive admiration ; la réclame ou le snobisme lui permettront peut être de vendre sa *marchandise* momentanément, mais le jugement de la postérité restera le même. S'il n'est pas difficile d'imprimer un éloge banal, la méchanceté et l'acrimonie permettront plus facilement encore de paraître compétent et parfois spirituel. En somme, que reste-t-il des nombreuses phrases écrites à propos de Corot, Millet, Daubigny, Delacroix, Ingres, Meissonier, Cabanel, etc. Il était facile de deviner d'avance que les préférences des poètes ne seraient jamais les mêmes que celles des banquiers, et de désigner parmi ces artistes ceux qui seraient admirés par chacun.

L'art pur est un consolateur, un ami fidèle et discret qui permet d'oublier les mesquineries humaines. Il s'éloigne avec dégoût des bas-fonds où l'on trafique. Ses initiés ont horreur du bruit et de la réclame ; leur idéal ne sera jamais celui des *maîtres chanteurs* (pas ceux de Wagner !) Si les expositions leur paraissent indispensables pour faire connaître leurs

œuvres, ils se contenteront de cette publicité et certains d'entre eux n'en useront même jamais. L'art aura contribué au bonheur de leur existence, s'il n'a pas absorbé leur vie entière, en leur conservant l'enthousiasme de la jeunesse jusqu'à leur dernière heure.

Malgré leurs tracas ou leurs misères, un simple rayon de soleil suffira pour les ranimer, en même temps qu'il amènera la joie dans la nature lorsqu'il absorbera les brouillards du matin, donnant une teinte rosée sur le givre, dorant la verdure des chênes sombres et les tons gris des saules ou des bouleaux.

On peut donc affirmer que le sort d'un *pauvre* artiste est parfois plus enviable que celui d'un *riche* industriel. Cependant, il faut vivre, ce qui est souvent difficile pour un peintre et plus encore pour un sculpteur ou un graveur. Et leur sort ne serait malheureusement pas amélioré le jour où triompheraient les collectivistes ! Malgré tout, les caractères bien trempés résisteront toujours. Pour remporter une victoire, les soldats sont bien obligés de combattre ; ils risquent de mourir ou de triompher.

Un des plus grands maîtres de notre temps nous disait que pendant la majeure partie de ses études à l'Ecole des Beaux-Arts, il avait été forcé de se nourrir avec de la mauvaise charcuterie et du pain. Cela lui valut une maladie d'estomac, mais ne l'arrêta jamais. De tels artistes sont très louables, mais combien d'autres à sa place, seraient morts de ces privations et encore plus de désespoir. Emises par un profane, de pareilles remarques peuvent paraître vulgaires, nous allons donc laisser la parole au peintre J. D... qui obtint divers succès aux expositions de la Société des Artistes français. Son âge avancé lui a permis de fréquenter les maîtres du commencement de ce siècle, entre autres Corot, Daubigny, Français, Millet, Chintreuil, Rude, Baron, etc., qui connurent tous les difficultés de la vie et supportèrent ces épreuves avec courage et même avec gaîté. Mais écoutons M. J. D... :

« J'étais allé passer quelque temps à la campagne avec
« Chintreuil (1). Comme l'argent nous manquait complètement,

(1) Voir les intéressants détails contenus dans : *Esquisse biographique sur Chintreuil*, par F. Henriet, Paris impr. Claye 1858. — *Jean Desbrosses*, par F. Henriet, Lévy édit. 1881. — *Inauguration à Pont-de-Vaux, du buste de Chintreuil*, Bourg impr. Authier et Barbier 1879. — *La vie et l'œuvre de Chintreuil*, par A. de la Fizelière, Champfleuri, etc., etc. Paris, Cadart éditeur 1874.

« nous faisions fondre les vieux tubes vides de couleur et « allions vendre cela aux marchands pour avoir en échange « quelques tubes nouveaux garnis des couleurs principales. « Ceci est arrivé à beaucoup d'autres ! Nous avions à notre « disposition un petit morceau de terrain où j'avais planté « des laitues ; j'avais aussi planté des choux, mais ils n'avaient « pas réussi ! Ces malheureuses laitues et du pain furent « notre seule nourriture pendant quinze jours ; nous n'avions « pas de beurre à y ajouter et lorsque nous trouvions par « hasard un morceau de lard, c'était un grand gala. Ce « régime n'augmentait pas nos forces, mais quand nous pûmes « revenir à Paris, on nous fit beaucoup de compliments sur « notre teint frais. Pendant ce temps-là, Daubigny n'était pas « plus avancé : j'allai chez lui quelques jours après et le « trouvai en train de déjeuner ; il me proposa même de partager « son repas qui était composé de pain, de sel et d'eau. Nous « rîmes beaucoup : le pain salé est délicieux quand on a « faim... Le père de Corot possédait une certaine fortune, « mais il était très parcimonieux pour son fils Camille ; il « voulait pour lui un métier *sérieux*. Malgré tout, Camille se « considérait comme très heureux ; car il n'aimait pas le luxe « et son estomac d'autruche lui permettait de supporter « n'importe quelle nourriture. Corot n'a pour ainsi dire rien « vendu jusqu'à l'âge de 50 ans et lorsqu'il avait terminé un « tableau ou l'une de ces belles études que l'on couvre d'or « aujourd'hui, il l'échangeait volontiers contre un panneau ou « une toile neuve de même dimension. Mais il ne faisait jamais « de cadeau pur et simple, car l'argent lui manquait complè- « tement pour acheter de nouvelles toiles ou de nouveaux « panneaux. Il était toujours gai et, lorsque plus tard, les « marchands assiégaient son atelier, il n'en était pas plus fier « ni plus content. Toutefois, malgré la misère de ses premières « années, il pouvait toujours vivre *à la rigueur* et c'est « ce qui lui a permis de progresser rapidement sans « jamais chercher à vendre sa peinture ; aussi plaignait-il « beaucoup ceux qui étaient forcés de faire argent de leur « art et disait-il aux jeunes peintres qui venaient lui demander « conseil (1) :

---

(1) Des propos analogues ont été tenus devant nous par le peintre Français en présence de deux de nos concitoyens ; il ajoutait que Corot et la plupart des artistes de son époque raisonnaient de même, mais que, lorsqu'il s'agissait de mettre ces théories raisonnables en pratique, on restait artiste..... et l'on supportait allègrement les tribulations.

« Continuez si vous avez le feu sacré et si vous avez à « peu près de quoi vivre, mais cessez immédiatement lorsque « ces deux conditions ne sont pas réunies : si l'industrie vous « répugne, devenez des paysans ! Vous chanterez en cultivant « des pommes de terre, et ce sera bien plus agréable que de « courir chez les marchands ou chez les bourgeois pour « placer votre peinture. Vous serez toujours sûrs de vendre des « choux ou des haricots, ce qui est bien plus commode et « plus lucratif que de vendre vos tableaux. Surtout, n'insultez « pas le bourgeois! Ce pauvre diable est déjà assez malheureux! « d'ailleurs un objet d'art est un luxe et l'on ne peut forcer « personne à faire du luxe. Tant pis pour lui et pour vous si « ledit bourgeois cherche son bonheur ailleurs que dans les « jouissances artistiques, mais les gens qui font pousser les « truffes et qui engraissent les poulets ont besoin de vivre « aussi bien que nous, et le bourgeois est leur providence ! »

Corot avait de nombreux motifs pour parler ainsi : sans être exclusif autant que lui, nous savons aussi qu'il est bien difficile, même pour les industriels, de sortir de l'ornière quand ils ne sont pas aidés ; et l'on pourrait former une longue liste avec les noms des novateurs ou des inventeurs qui ont contribué à la prospérité de notre ville et qui sont morts dans la misère : mais de pareilles considérations, inutiles en même temps que banales, n'apprennent rien à personne et nous éloignent de notre sujet principal que nous hésitons encore à aborder et pour lequel il nous resterait trop peu de place si nous devions continuer à indiquer sur ce ton nos impressions que les artistes pourraient qualifier de prud'hommesques.

Avant de signaler les œuvres des personnages cotés à propos desquels on a déjà écrit de longues phrases qu'il est monotone de répéter, nous voulons donner quelques renseignements sur de jeunes artistes très méritants et imparfaitement connus, sur d'autres qui restent volontairement à l'écart et d'autres encore qui ne sont plus et dont on est exposé à perdre les traces. Nous sommes d'ailleurs à la fin du siècle et cette circonstance peut à la rigueur justifier cette entreprise. Nous répétons encore que l'art se passe facilement de littérature ; cependant on a le droit de conserver la mémoire des morts et d'indiquer les œuvres de valeur exposées par les vivants dans un endroit public, fût-ce dans une église ou une chapelle.

Nous considérons comme inutile de donner des détails sur nos célèbres graveurs. On a déjà publié une étude sur Dupré, Galle, Fleury Montagny, Jaley, Dumarest, Merley, etc., et

dans peu de temps il en paraîtra une autre avec des détails et des noms supplémentaires, tandis que beaucoup de Foréziens n'ont aucun renseignement sur la vie et les œuvres de Valentini, Poncy, François Simon, Janmot, Ravier, de Paal, Baron, Tyr, Hervier, Grangier, Borel, Soulary, Porcher, Champier, etc., qui aiment, ont aimé ou habité le Forez. Une étude sérieuse sur tous ces artistes nécessiterait plusieurs volumes et nous ne devons pas dépasser les limites qui nous sont indiquées ; cependant nous n'hésitons pas à publier ce travail décousu, persuadé qu'il ne sera pas complètement inutile. S'il nous a été difficile de nous procurer un certain nombre des notes qui nous ont servi à l'établir, il serait sans doute plus difficile encore de se les procurer plus tard ; nous devons donc remercier tous ceux qui ont bien voulu fournir ces renseignements, spécialement MM. Ginot, Grangier, Thomas, Reverdin, Testenoire-Lafayette, Beauderon, etc., et surtout M. Alphonse Germain que nous mettons plus que tout autre à contribution en copiant à peu près textuellement une partie de l'article qu'il a publié à propos de Borel ; nous avons été heureux de constater son enthousiasme pour la personnalité et les œuvres de cet artiste dont la famille est forézienne ; il vit une partie de l'année parmi nous, dans sa propriété de Saint-Héand et le célèbre romancier et critique d'art, Huysmans, a déjà écrit des pages émouvantes et élogieuses à propos de lui.

Il ne nous paraît pas inutile, à la fin d'une exposition où l'art religieux a souvent été représenté d'une façon grotesque ou même triviale, de prouver qu'il existe dans notre pays des artistes capables de produire autre chose qu'un assemblage de poupées ridicules recouvertes de sang de bœuf, de confiseries dorées, de pommade ou de cirage.

Jean-Baptiste Gerboud, premier professeur de l'Ecole municipale de dessin de la ville de Saint-Etienne, naquit à Lyon, le 9 juin 1804, dans une humble condition. Sa santé était faible, mais il était doué d'une intelligence très vive et d'une exquise sensibilité. Après une simple instruction primaire et fort jeune encore, il fut admis à l'école publique de dessin à Lyon ; là, son zèle pour l'étude fut remarqué ; il obtint bientôt une place parmi les élèves particuliers de M. Bonnefont qui sut l'apprécier et qui devint son protecteur et son ami.

Ce fut alors le moment de ses plus beaux rêves ; il sentait

se développer de plus en plus dans son âme l'intelligence et l'amour du beau ; il aurait voulu voir et habiter l'Italie.

Il avait alors dix-neuf ans ; ce fut à cet âge qu'il perdit sa mère ; il conserva pendant toute sa vie le souvenir des affectueuses leçons qu'il en avait reçues. Plusieurs années après sa mort il en fit un excellent portrait à l'aide de sa mémoire et il aimait à dire tout ce que cette pieuse image lui avait procuré de consolation et d'heureuse influence.

Il dut ensuite quitter la maison paternelle où une autre femme avait pris la place de celle qu'il pleurait, il n'eut pas le courage de rester à Lyon. Il alla professer le dessin à Tarare. Bientôt après, il fut appelé à Saint-Etienne pour enseigner son art aux élèves de l'école mutuelle qui y était établie. L'Administration de la ville, sous la direction de M. Hippolyte Royet, son maire, organisa alors une école publique et spéciale de dessin.

En 1827, à la suite d'un concours, Gerboud en fut nommé directeur. Il se consacra avec beaucoup de zèle à ses nouvelles fonctions et le succès couronna ses efforts ; en peu de temps cette école, qui n'avait d'abord qu'une dizaine d'élèves, en compta près de deux cents. Il leur donnait ses leçons avec un soin consciencieux ; il partageait également ses conseils entre tous ses élèves et tous ses instants étaient occupés pendant la durée de son cours. Il s'affectait parfois trop vivement des insuccès de quelques-uns d'entre eux et rentrait chez lui plus souffrant encore de ses paroles tombées sur un terrain stérile que des fatigues de son enseignement pénible pour son tempérament délicat.

Les bons élèves restaient ses amis dévoués et dans le nombre on peut citer nos sculpteurs Montagny et Merley et le fabricant Hérard, l'un de nos meilleurs dessinateurs de rubans.

Il avait suppléé par d'intelligentes lectures à l'insuffisance de son éducation première ; il faisait au musée du Louvre de fréquentes visites et employait les heures laissées libres par son cours à étudier les esquisses des tableaux des grands maîtres. Pendant les derniers mois de sa vie, sa santé ne lui permit plus de quitter sa chambre et il passa la plus grande partie de ses journées à parcourir des collections de dessins et de gravures.

Gerboud avait épousé la fille unique de Lestra, l'un de nos bons graveurs d'armes.

Il mourut à Saint-Etienne le 12 mars 1836.

Le musée de Saint-Etienne possède un portrait exécuté par lui-même ; quelques collectionneurs ont des dessins de lui.

Fabish, sculpteur, directeur après Gerboud de l'Ecole de dessin, habita Saint-Etienne vers le milieu de ce siècle ; il y modela de nombreux bustes, entre autres celui de Colard, ancien maire et adjoint de notre ville, et des sujets religieux ; le plus important représente le martyre de saint Etienne ; il est conservé dans l'église du même nom. Fabish épousa une jeune fille de notre ville, habita ensuite Lyon où il fut très apprécié ; il y sculpta d'innombrables statues, entre autres celle de N.-D. de Fourvière.

Parmi ses successeurs à l'Ecole de dessin de Saint-Etienne, on doit citer **Soulary**, artiste bien doué, qui conserva ce poste de 1854 à 1864 ; son enseignement fut très utile à la plupart de nos artistes et de nos dessinateurs de fabrique vers le milieu de ce siècle. Ils gardèrent le respect de sa mémoire.

Plusieurs peintures de Soulary sont conservées au musée, à la bibliothèque, ou à l'Hôtel de Ville de Saint-Etienne. Ce sont des sujets ingénieusement choisis, représentant des sites ou des événements locaux ; mais ces tableaux, préparés à grand renfort de bitume ou de couleurs analogues, ont poussé au noir ; malgré tout, ils offrent un intérêt local considérable.

M. Bruyère succéda pendant quelques mois à M. Soulary, vint ensuite **Champier** qui occupa ces fonctions de 1864 à 1880. Il exécuta plusieurs portraits ou études de paysages. Ses motifs préférés étaient situés à Grangent ou dans la vallée de Semène.

Alexandre-Adolphe Beauderon, né le 13 novembre 1822 à Aubusson (Creuse), a passé une grande partie de sa vie dans notre ville, où il occupa la place de professeur du cours de fleurs à l'Ecole régionale, depuis l'année 1859 jusqu'en 1881, époque à laquelle il fut ensuite nommé directeur de cette même école à la place de M. Hugrel, qui n'y fit qu'une courte apparition. Il prit enfin sa retraite en 1884 et occupa la place de directeur général du musée pendant trois ans. Il avait fait ses études à l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon à partir de l'année 1840 ; il eut comme principaux professeurs MM. Bonnefont et Thierriat et obtint de nombreuses récompenses, ainsi qu'on peut le vérifier sur les palmarès conservés

aux archives de l'Ecole; après avoir terminé ses études à Lyon, il se fixa à Paris où il resta depuis 1849 jusqu'en 1858.

Il fréquenta les principaux maîtres de cette époque et profita de leurs conseils. C'était d'ailleurs un véritable artiste, dont le talent était très personnel, quoique très varié.

Pendant son séjour à Paris, il fit surtout de la peinture de fleurs sur de petits panneaux, dont plusieurs étaient livrés comme modèles dans différents cours de la ville de Paris. Il avait obtenu la permission de faire des études de fleurs dans le jardin du Luxembourg et il en profitait largement. Malgré son talent en ce genre, il y a lieu de regretter qu'il ne se soit pas livré davantage au paysage pour lequel il avait les plus grandes dispositions, ainsi qu'on peut en juger par les études malheureusement trop peu nombreuses qu'il a laissées. Il était digne d'être comparé *aux maîtres*.

On ne pourra nous reprocher d'exagérer en employant un pareil terme, car des sommités artistiques partagent absolument notre opinion.

Une étude de Beauderon, examinée par un célèbre marchand de tableaux, fut prise par lui pour une œuvre excellente de Diaz ; elle fait actuellement partie de la célèbre collection de M. Aynard; d'autres paysages de Beauderon feraient songer aux études que Corot peignait dans la campagne romaine, bien que d'une gamme moins claire que celle du maître.

Mais nous le répétons, Beauderon avait une véritable personnalité. Si ses terrains qui rappelent parfois ceux de Corot ont une coloration plus intense, ses ciels ont une couleur qui ne ressemble nullement à celle de Diaz (malgré l'appréciation du marchand de tableaux que nous avons indiquée), et son dessin consciencieux est en même temps très large.

Pendant son séjour à Saint-Etienne, on lui demanda souvent d'exécuter des décors de théâtre et il s'acquitta fort bien de cette besogne pour laquelle il allait préparer des études d'après nature, dont le ton était léger et transparent.

Après avoir pris sa retraite, Beauderon se fixa à Saint-Paul-en-Cornillon où il vécut paisiblement jusqu'au 9 avril 1898. Le site choisi par lui était superbe et lui permettait de rêver devant la nature pendant la majeure partie de son temps. On peut regretter que sa pipe l'ait trop distrait et que sa philosophie l'ait porté à la rêverie plutôt qu'à l'action. C'est le seul reproche qu'on puisse faire à cet excellent artiste. Il se décidait parfois à commencer des tableaux de fleurs qui étaient demandés par des amateurs; ceux-ci ne se doutaient

pas toujours de ses qualités de paysagiste, sans quoi on lui eût souvent réclamé des paysages représentant les jolis sites de Cornillon, Saint-Paul, Aurec, Le Pertuiset, etc.; mais comme on ne lui en demandait pas, il n'en produisait guère. Il avait commencé quelques toiles autour de son habitation, il les recouvrait de temps en temps et parfois les alourdissait. Il est cependant facile de voir que ce ne sont pas les œuvres du premier venu.

Citons parmi ses principaux travaux : les compositions qu'il a exécutées dans l'abside de la cathédrale du Puy; des fresques représentant un chemin de croix dans la chapelle de la rue Désirée, à Saint-Etienne; des peintures dans la galerie de M. le comte de Charpin-Feugerolles, chez M. de Montmélas, etc. Sans connaître la plupart de ces travaux qui seraient fort intéressants à examiner, de même que tout ce qu'il entreprenait, nous répétons encore que Beauderon était surtout un paysagiste; mais cette opinion est basée sur un nombre d'œuvres malheureusement trop peu considérables. De plus, une inondation et un orage ont détruit ou détérioré la plus grande partie de ce qui restait. En revanche, sa famille possède encore un certain nombre de tableaux de fleurs précieux entièrement terminés.

Nous avons été heureux de profiter de la place qui nous est accordée dans ce recueil pour donner quelques détails sur cet artiste de valeur qui était en même temps un excellent homme, jamais jaloux de ses confrères, cherchant au contraire à aider ceux dont il avait à se plaindre, bon avec les hommes et aussi avec les animaux. Tout le monde dans notre pays a dû conserver de lui un excellent souvenir.

Dans les papiers de Beauderon, nous avons vu la lettre d'un député qui lui fait de nombreuses félicitations à propos des succès d'école qu'il obtint le 27 septembre 1845; nous y trouvons aussi un diplôme d'officier d'Académie avec la date du 19 janvier 1881 et la signature de Jules Ferry.

M. Galley dirigea notre école régionale de 1884 à 1890; il y montra son intelligence, son activité et y apporta de nombreuses modifications. Bien doué sous le rapport artistique, il se décida rarement à montrer ses œuvres; on a cependant remarqué un de ses tableaux au Salon des Champs-Elysées; il représentait un site forézien avec des arbres bien traités. Cela permettait de considérer M. Galley comme un artiste sérieux, et beaucoup de personnes qui appréciaient son talent ont regretté de lui voir abandonner l'art pour la politique.

D'autres directeurs ou professeurs ont fait à cette école de dessin des apparitions plus ou moins longues ou brillantes. Nous devons citer MM. Leroux, architecte, qui en fut directeur de 1890 à 1891 et Chapelon, également architecte, qui occupa les mêmes fonctions 1891 à 1892. Nous devons aussi ne pas oublier M. Joanny Faure, qui y exerça le professorat pendant une trentaine d'années. Il y laissa les meilleurs souvenirs, et beaucoup de ses élèves, devenus des artistes connus, ont pour lui une véritable vénération.

Malgré l'approche de ses 80 ans, M. Faure est encore jeune de caractère et il a conservé toute la souplesse de son talent. Il n'a guère quitté Saint-Etienne que pour aller perfectionner ses études dans la capitale, à l'atelier de Gleyre, où il eut comme condisciples et amis les peintres Gérôme et Hamon. Les œuvres de M. Faure, résumés d'études très complètes, sont exécutées avec légèreté et délicatesse, et l'on déplore que la majeure partie de son existence ait été absorbée par le professorat, ce qui l'a empêché de peindre aussi souvent qu'on l'eut désiré ; aussi son budjet est-il devenu bien maigre, car la retraite d'un professeur est bien maigre. Malgré tout, son talent très personnel a été admiré par des sommités artistiques, ses œuvres ont été exposées à divers salons et son existence a été très bien remplie, quoiqu'il n'ait pu réaliser tous ses rêves.

Nous avons grand plaisir à publier un dessin de M. Faure ; malheureusement les procédés très imparfaits de reproduction par la *simili gravure* ne permettent pas de donner une idée suffisante du document original. S'il est difficile de raconter un rêve, il est complètement impossible de traduire avec de l'encre d'imprimerie une impression vaporeuse, des formes correctes et charmantes mais un peu indécises, des feuillages légers qui *bougent* et un lointain mystérieux où va se baigner le soleil couchant.

Avant d'abandoner l'Ecole régionale de Saint-Etienne, indiquons les succès obtenus par deux de ses anciens et encore jeunes élèves (d'autres, tels que MM. Gagliardini, Berthon, Chapoton. Frappa, Ducaruge, etc., sont connus dans la capitale et nous n'avons pas à insister outre mesure sur leurs œuvres exposées en 1900).

M. Bernard, architecte, est né à Saint-Etienne en 1870. Il y fut élève de l'Ecole régionale et compléta ses études sous la direction de M. Pascal, à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, où il obtint *sept médailles*, parmi lesquelles il faut indiquer

celle d'émulation, décernée à l'élève le plus récompensé pendant l'année. Il fut aussi lauréat de la Société centrale des Architectes, lauréat de la Société des diplômés du gouvernement et obtint enfin le 2me grand prix de Rome à l'Institut. On sait qu'il remporta également une récompense pour son projet de préfecture de la Loire. Depuis cette époque il dirigea d'importants travaux et spécialement une partie de ceux destinés à l'Exposition universelle de 1900. Malgré tous ses succès et les offres qui devaient le retenir à Paris, M. Bernard se décide à se fixer à Saint-Etienne et c'est une bonne fortune pour notre pays. Espérons qu'il n'aura qu'à se féliciter d'avoir pris pareille résolution.

C'est à la dernière minute que nous parviennent les renseignements relatifs à M. Bernard, sans quoi nous aurions été heureux de publier aussi des reproductions de ses œuvres. Nous espérons que cela nous sera possible dans une prochaine livraison.

M. Georges Dupré, graveur en médailles, est *né* à Saint-Etienne, le 24 octobre 1869.

De même que son ami Bernard, il commença ses études artistiques à l'école régionale de Saint-Etienne, alla ensuite à Paris pour les compléter sous la direction de MM. Roty et Thomas, professeurs à l'Ecole des Beaux-Arts. Il y obtint diverses récompenses, parmi lesquelles il faut citer un second prix de Rome en 1893 et le *premier grand prix* en 1896 (1). Revenu depuis peu de temps d'Italie, il est devenu d'emblée l'un des premiers graveurs en médailles de France. Sa plaquette intitulée : *Salut au soleil* a été vue, admirée et très achetée à l'Exposition universelle ; c'est d'ailleurs par l'Administration de la *Monnaie* que cette médaille a été acquise, et l'on sait combien ladite administration est hésitante lorsqu'il s'agit de faire de pareilles acquisitions. Malgré le nombre et la valeur de ses travaux précédents, Dupré est encore jeune et il arrivera aux plus hautes destinées. Voici la liste de ses œuvres principales :

Médaillon et médaille représentant *Oreste se réfugiant aux pieds de la statue de Minerve* ; — C'est ce qui lui a

---

(1) On sait que le grand prix de gravure ne s'accorde que tous les 3 ans. Les titulaires sont donc très rares et le succès de M. Dupré lui fait le plus grand honneur en même temps qu'à la ville de Saint-Etienne.

valu le 1er prix de Rome. Un seul exemplaire en bronze a été fondu pour le musée de Saint-Etienne.

Salut et *méditation*, deux envois de Rome qui ont été récompensés par une médaille au Salon de 1898.

Alma parens, triptyque exposé en 1900.

Œdipe et le Sphinx, très important médaillon.

Autres nombreux médaillons : l'un d'eux, très admiré, représente Mme la comtesse de X. et sa mère se reposant dans la campagne romaine ; au fond, le paysage est fort bien traité ; on voit au premier plan l'aqueduc de Claude. Nombreux portraits ou médaillons.

M. Dupré a d'importantes commandes, nous n'avons pas le droit d'indiquer ce qui n'est pas encore achevé, mais d'après ce que nous avons vu dans son atelier, nous pouvons affirmer que ses prochaines gravures seront au moins égales, même supérieures aux précédentes (1).

Gabriel Tyr (2) né à Saint-Pal-de-Mons, le 19 février 1017, décédé à Saint-Etienne, le 16 février 1868, est un des artistes qui ont le plus aimé notre pays. Camarade de Théophile Gautier qui admirait beaucoup son talent, il se décida à se fixer dans notre ville pour vivre loin de la cohue parisienne, car il en avait horreur.

Pendant quinze années consécutives, il travailla assidument dans notre ville à faire des portraits d'un très grand caractère, d'une exécution un peu lisse et d'une belle coloration *dorée*. Ils ne furent pas toujours appréciés à leur

---

(1) Nous connaissons l'article de M. Dablin, Directeur de l'Ecole de dessin qui a été inscrit dans le volume édité à propos du *Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences* et fait dans un but différent du nôtre. Les renseignements qu'il donne sur cette Ecole et ses professeurs nous dispense d'insister davantage sur ce sujet.

(2) La note que nous publions sur Tyr est trop courte. Son talent et sa personnalité mériteraient mieux, mais nous agissons pour lui, de même que pour tous ceux sur lesquels il est facile d'avoir des renseignements complémentaires. En ce qui concerne Tyr, voir dans la collection du *Mémorial de la Loire* le n° du 19 avril 1868, annales de la Société d'agriculture. etc., du Puy, tome XXIX, pages 75, 76, 77. — *Dictionnaire général des artistes de l'Ecole Française depuis l'origine des arts du dessin jusqu'à nos jours*. Tome II, pages 603 et 4, Paris, librairie Renouard, par Bellier de la Chavignerie, in-8° 1885.

valeur par ceux qui avaient la bonne fortune de les posséder.

Notre Musée conserve un certain nombre de ses œuvres. En outre, il est l'auteur des cartons qui ont servi de modèles pour les vitraux de l'église Saint-Louis, à Saint-Etienne ; nous n'avons rien de mieux en ce genre dans le département de la Loire.

Plusieurs de ses œuvres, la plupart extraites de notre Musée ont été admirées à l'Exposition centennale.

Tyr avait été élève de l'école des Beaux-Arts de Paris et de Victor Orsel. Son talent correct et mystique rappelle un peu celui du maître (beaucoup, de gens le trouvent supérieur). Il décora avec lui la chapelle de la Sainte-Vierge à Notre-Dame de Lorette et fut désigné pour en achever l'exécution. Outre ses portraits qui furent nombreux, nous signalons ses principaux tableaux, exposés à divers Salons :

1843, *Jeune veuve près de son enfant.*

1850, *Le Christ mort ; L'ancien et le nouveau testament* (au ministère de l'intérieur).

1855, *l'Ange gardien* (musée du Puy) ; *Sainte Geneviève* pastel.

1859, *Jeune fille portant un sistre* (au musée de Saint-Etienne).

1866, *une tête de Christ* (musée de Saint-Etienne). *Le Christ enfant au milieu des docteurs* (musée du Puy). *Un Christ mort*, qui appartient au musée de Lyon et fut gravé par Lehman.

Il fit aussi la décoration principale de la chapelle des dames de Saint-Joseph (aux Chartreux à Lyon).

De même qu'à l'époque actuelle, les œuvres mystiques n'étaient pas en faveur lorsque cet artiste vivait ; aussi malgré son talent incontestable, Gabriel Tyr mourut sans fortune à l'âge de 51 ans. Ses amis lui élevèrent une tombe à Saint-Etienne.

Etienne Montagny, sculpteur, naquit à Saint-Etienne le 19 juin 1816 et mourut à Paris en 1895. Il apprit de son père l'art de la gravure sur acier, continua ses études à l'Ecole de dessin de Saint-Etienne où il remporta des succès. La peinture fut pendant quelque temps son gagne-pain, mais il préféra la sculpture. Il se décida à partir pour Paris où il était recommandé à David d'Angers par Antonin Moine ; il fut aussi

élève de Rude. Pendant de longues années ses sentiments élevés et généreux l'aidèrent à supporter la misère.

Le succès, sinon la fortune, arriva enfin ; après avoir été récompensé plusieurs fois, il obtint une première médaille au Salon de 1857 et fut décoré chevalier de la Légion d'honneur en 1867.

Les habitants de Saint-Etienne connaissent ses belles statues qui existent dans notre ville : *Vierge et Enfant Jésus* à l'église Saint-Etienne et dans d'autres églises ; la *Metallurgie* et *la Rubanerie*, statues en bronze qui décorent notre Hôtel de Ville ; les cariatides, *le Jour* et *la Nuit*, situées de chaque côté de l'horloge du même Hôtel de Ville ; *l'Enfant Prodigue* du Musée de Saint-Etienne, ainsi que les modèles de la Psyché, de Vercingétorix, les bustes de Fauriel, d'Auguste Callet, de J. Pagnon, du comte de Charpin-Feugerolles, donnés par sa famille à ce Musée.

Citons encore parmi ses œuvres principales : *Saint Louis*, roi de France, qui lui valut sa première médaille et dont le marbre est à Saint-Louis d'Antin ; le *Bienheureux de la Salle*, statue en marbre, placée à l'église Saint-Rémy à Reims. *Saint Francois d'Assise, Saint Louis de Gonzague*, placés au Sénat et dans la chapelle de la Sorbonne ; le *Génie de la Médecine* et de *la Fortune*, exécutés pour la cour du Louvre ; le *Christ* en bronze de l'église de Saint-Germain-des-Prés, etc.

Les nombreuses esquisses laissées par lui sont remarquables et prouvent qu'il était capable de concevoir de vastes projets ; il les aurait exécutés s'il avait été plus intrigant ou plus fortuné. Malgré tout, l'ensemble de ses travaux (spécialement ses œuvres mystiques) forme un bagage artistique très considérable et Montagny fait honneur à la ville de Saint-Etienne où il est né.

Poncy fut un modeste, de même que Beauderon. Son nom est peu connu en dehors des limites des départements de la Loire et du Rhône, ce qui ne prouve rien contre son talent. Comme artiste il était de la race des Flamands et ses études d'animaux figureraient honorablement dans n'importe quel musée. Ce fut aussi un admirable peintre de figures et, contrairement à ce que l'on constate habituellement, sa couleur devint plus claire, plus légère et plus limpide au déclin de sa vie.

Né à la fin du siècle dernier, il montra de bonne heure son goût pour la peinture et entra vers l'âge de seize ans dans

l'atelier de Girodet; mais ce n'était pas la route qu'il était destiné à suivre. Il abandonna donc les compositions de style et les grands sujets historiques ou mythologiques pour se livrer, selon ses goûts, à des sujets plus simples, en s'inspirant des maîtres flamands qu'il aimait par dessus tout.

Vivant à la campagne, il peignit de nombreuses études d'animaux dont l'exécution magistrale lui valut l'éloge des maîtres. Il fit aussi plusieurs tableaux de genre au Puy, où les dentellières lui servirent souvent de modèles. Quelques-unes des toiles de cette époque ornent des collections d'amateurs lyonnais.

Une phrase qui le peint bien est celle d'un de ses camarades qui lui disait : « Vous n'êtes pas de notre époque, mais un Flamand du XVIIe siècle égaré dans le XIXe ».

L'atelier de Poncy était situé aux environs de Saint-Chamond, sur le versant de la colline qui domine à l'Est le village du Creux. Au fond de l'atelier était une écurie où posaient ses modèles qui étaient généralement des chèvres ou des moutons. Il allait plus loin peindre les bœufs et les vaches qui auraient été des voisins trop encombrants pour lui. La ville de Lyon a acquis une de ses grandes toiles représentant ce fond d'atelier avec une bergère et un troupeau de moutons. Ainsi que nous l'avons dit, d'autres tableaux sont disséminés chez des amateurs; malgré leur mérite, nous préférons encore ses simples études très précises, mais exécutées plus librement que ses grandes toiles; la plupart de ces études, d'un charme particulier, sont encore dans la famille de M. Poncy, chez M. Elisée Grangier, peintre et graveur de talent, et chez MM. Chabanacy, neveux ou petits-neveux de l'artiste.

A ses qualités de peintre, il est bon d'ajouter ce qu'était l'homme. On pouvait lui faire un seul reproche, c'était de trop penser aux autres et pas assez à lui. Souvent il remplissait un vrai rôle de garde-malade dans lequel il eût été bien facile de se faire remplacer. Les paysans du pays de Forez, où il a passé les dernières années de sa vie, ne nous contrediront pas. S'il trouvait chez eux des modèles, ils avaient en échange un ami dévoué qui préférait souvent leur société à celle des gens favorisés par le succès ou la fortune. D'autres pourraient insister sur les vertus privées de Poncy. nous devons surtout nous occuper de l'artiste. Nous avons souvent entendu dire : c'est un saint. En tous cas il n'était pas banal et savait s'indigner quand il avait des preuves de la perversion du goût moderne et spécialement lorsqu'il voyait les

horribles objets dont beaucoup de curés *ornent* leurs églises ; il ne pouvait s'habituer aux saints coloriés et pommadés ni à la manie de représenter le Saint Esprit sous la forme d'un pigeon blanc mal empaillé !

Nous avons dit tout le bien que nous pensions des études de Poncy ; nous serions portés à les préférer à ses grandes compositions. Cependant il a déployé beaucoup de talent dans celles-ci et nous donnons la liste des principales :

Notre-Seigneur au Jardin des Oliviers, demi nature, église de Chevrières (Loire) ; saint Louis, église de la Guillotière (Lyon) ; saint Julien, église de Saint-Julien (Loire) ; Chemin de Croix de l'église de Saint-Nizier (Lyon). (On ne voit plus à Saint-Nizier ces derniers tableaux qui avaient cependant une véritable valeur artistique). Très nombreuses études de têtes d'hommes et d'animaux.

La personne qui a bien voulu nous fournir la plupart des notes relatives à Poncy n'a pu nous indiquer la date de sa naissance ni celle de sa mort, qui eut lieu avant l'année 1880. Il la voyait venir avec calme, conserva sa raison jusqu'à la fin et il s'intéressa aux questions d'art disant, entre autres choses : « Faites toujours de la peinture claire ; si je recommençais ma vie je ne voudrais jamais employer des tons trop sombres ! j'ai trop usé du jus de pruneaux dans ma jeunesse. »

Heureux les hommes qui n'ont d'autre reproche à se faire que celui d'avoir trop employé de *bitume* de *momie* et de *terres* diverses plus ou moins brûlées. Le portrait exécuté d'après lui-même par Poncy quelque temps avant sa mort (il avait dépassé 80 ans), est la peinture d'un *jeune*. Nous espérons pouvoir donner plus tard une reproduction de cette œuvre admirable.

Aubin Hervier appartenait à une très honorable famille de Saint-Etienne ; il naquit le 11 janvier 1851 et mourut à Paris le 23 mars 1893.

C'était également un modeste qui avait horreur du charlatanisme et des charlatans. Il eut des succès à diverses expositions, s'occupa surtout de peintures murales, fit aussi des tableaux à l'huile, des aquarelles et des gravures. Ancien élève de J.-P. Laurens, son talent s'éloigne beaucoup de celui du maître. Le dessin minutieux et le charme de la composition, plutôt que l'audace et l'énergie dans l'exécution, sont ses qualités principales. Ce charme se retrouve dans sa couleur de même que dans son dessin. Malgré ses qualités et une originalité personnelles évidentes, plusieurs de ses

compositions rappellent vaguement celles des maîtres du XVIIe siècle. M. Hervier était un des mieux doués parmi les artistes foréziens. S'il n'a pas voulu se faire connaître, nous prétendons cependant que ses œuvres méritent d'être plus examinées et nous engageons vivement nos lecteurs à voir celles que l'on peut, heureusement retrouver en assez grand nombre en Forez, dans sa famille ou chez des amis. Nous en publions la liste et regrettons de ne pouvoir donner des renseignements biographiques plus complets sur cet artiste regretté ; toutefois nous remercions la personne qui a bien voulu nous remettre les notes que nous copions plus loin.

PEINTURES

Saint Pierre pleurant au chant du coq (église d'Aurec).

Sainte Elisabeth de Hongrie et le miracle des roses, deux toiles (une chez M.-J. Magnin, l'autre chez M. Aubin Basson) (1875).

Jésus chez Marthe et Marie (à M. Cabaud).

Chatelaine et son lévrier devant une chaumière.

Jeune fille, jouant de la mandoline.

Jeune paysan, jouant aux osselets.

Le Dante et Giotto (à M. Jules Ginot).

Le Dante peignant de souvenir le portrait de Béatrix (à M. Jules Ginot).

Charles VI dans la forêt du Mans (à M. Cabaud).

Portrait de Saint Francois de Sales (à la famille de Solages).

Saint Louis de Gonzague et *Saint Etienne, 1er diacre martyr*, deux peintures murales (chapelle du Grand Séminaire de Romans (Drôme).

Curé péchant à la ligne, bords de la Loire (à M. J. Ginot).

Marguerite de Cortone devant le cadavre de son amant (don de M. J. Ginot au Musée de la ville de Saint-Etienne).

Le bac de Veauche (Loire) (succession de M. A. Gerin).

Vallée du Ban, (à M. J. Ginot).

L'herborisation à Veauche (à M. J. Ginot) (1881).

Bois sur un sommet dans la vallée de Rossillon (Ain), *Effet de matin en automne* (à M. J. Hervier).

Arrivée d'un train en gare, environs de Paris (à la famille Hervier) (1882).

Portrait de M. Hervier père (à la famille Hervier) (1871).

Saint Antoine de Padoue prêchant aux poissons, sur les bords de la mer à Rimini (à la famille Hervier) (1893).
Jeune fille costume moyen âge effeuillant une marguerite.
Jeune page tenant un faucon (à M. J. Ginot).
3 panneaux genre Watteau, berger et bergère.
Le *Menuet* et *La Danse* décoration pour un salon (à M. J. Ginot).

PEINTURES MURALES EXÉCUTÉES POUR LE GRAND ESCALIER DU CHATEAU DE CONTENSON

Pour M. le baron de Rochetaillée.

Retour de chasse, chasseurs, dames en costume moyen âge et chevaux.
Réception à Contenson (portraits de la famille et des amis du châtelain)
Autre *sujet analogue* (châtoau Contenson).

DÉCORATION DE LA CHAPELLE DE Mme CHERBOUQUET A SAINT-GALMIER.

Concert des Anges.
La Sainte Vierge et l'Enfant Jésus entourés de saints et de saintes.
Jésus chez Marthe et Marie.
Saint Francois d'Assise prêchant aux oiseaux.
Sainte Elisabeth de Hongrie et le miracle des roses.
Deux médaillons représentant deux anges adorateurs.
Chemin de Croix à deux personnages, peinture bleue et or et toute la décoration murale de la chapelle.

CHAPELLE DE M. PÉRICHON-PARADIS A SAINT-GALMIER

Peintures sur toile

Jésus apparaissant à Madeleine après sa résurrection.
Les disciples d'Emmaüs et Jésus.
La Samaritaine et Jésus au puits de Jacob.
Saint Jean-Baptiste prêchant au désert.
Saint Claude ressuscitant un enfant noyé et toute la *décoration* murale de la chapelle.

FUSAINS

On a une nombreuse série de fusains d'après des dessins et croquis de voyage, parmi lesquels il faut citer :

Le *Saut du Gier*, le *Pont du Gard*, la *Fontaine de Vaucluse*, le *Rocher de Pétrarque*, la *Cascade du Répic* au Bourzet (Ardèche) à M. F. Basson.

EAUX-FORTES

Marguerite de Cortone d'après son tableau.

Le saut du Gier, *son portrait* et *quelques portraits et paysages*.

Un plafond pour M. Hériot, propriétaire des magasins du Louvre.

AQUARELLES ET GOUACHES

Reproductions diverses.

Projets de peintures murales à exécuter dans le chœur de l'église Saint-Louis à Saint-Etienne et aquarelles représentant :

L'Education de saint Louis, *Saint Louis rendant la justice*, *Saint Louis faisant la charité*, *La Mort de saint Louis*.

Ces quatre aquarelles, confiées à M. Chapuis, curé de la paroisse, n'ont pu être retrouvées par la famille.

Marguerite de Cortone, aquarelle d'après son tableau. (Une planche de cette aquarelle, exécutée pour une publication, n'a pu être retrouvée).

Saint François d'Assise prêchant aux oiseaux (il a été fait en même temps que cette aquarelle une planche pour une publication, et il en a été exécuté d'autres par Couty, tirées en couleur ou en bistre et une autre en plus petit format. Une contrefaçon du même sujet, qui avait eu beaucoup de succès, a été publiée par un éditeur parisien).

La Samaritaine, autre planche en couleur.

Valentini, sur lequel il nous a été impossible de retrouver des notes précises, vécut à Saint-Etienne pendant la première moitié du siècle et portraitura abondamment nos grands-pères. On a de lui de nombreuses copies de tableaux Flamands ou de ceux de l'Ecole française du XVIII[e] siècle. Plusieurs salons stéphanois avaient été décorés par lui avec des sujets imités ou copiés d'après ceux de Boucher ; mais la couleur de Valentini avait une saveur et une transparence spéciales qui la faisaient différer de celle du maître. Malgré tout, ces copies sont absolument curieuses ; — il en subsiste encore — on y retrouve toute sa personnalité. Bien que l'exé-

cution soit toujours un peu lisse et ne puisse se comparer à celle de Rembrandt, Rubens ou Reynolds, sa couleur et ses procédés font parfois songer à ceux de l'Ecole flamande et à ceux de l'Ecole anglaise. Les vieillards des établissements hospitaliers de Saint-Etienne étaient pour Valentini des modèles préférés ; les études très poussées qu'il en a faites sont souvent préférables à ses portraits de *notables*. Nous en avons vu beaucoup autrefois ; elles sont devenues rares chez nous, car elles obtinrent de la vogue à une certaine époque ailleurs qu'à Saint-Etienne et l'on nous a dit dans notre jeunesse qu'un marchand parisien en avait enlevé un grand nombre pour les débaptiser et les vendre sous un nom célèbre.

Le musée de Saint-Etienne possède un portrait de femme exécuté par lui. Il est désirable qu'il acquière d'autres toiles plus importantes de cet artiste trop peu connu.

Henri Baron est né à Besançon en 1816 et s'est éteint à La Poussière, (propriété qu'il possédait sur les bords du lac de Genève) en 1885. C'était un artiste très connu sur lequel on a publié diverses notices ; la plus importante d'entre elles est l'œuvre de M. Estignard (1), qui suffirait à elle seule pour donner des renseignements suffisants sur sa vie et ses œuvres. Mais il y a quelques lacunes, et c'est justement une de ces lacunes que nous voulons combler. Cette biographie ne contient en effet aucun détail sur le séjour d'Henri Baron à Saint-Etienne, où il passa environ deux ans. Il y arriva vers 1835, attiré par un de ses parents qui était fabricant de rubans ; son père aurait désiré pour lui un métier analogue, mais Henri déclara subitement qu'il avait l'industrie en horreur et qu'il préférait aller manger de la vache enragée (terme consacré alors) dans la capitale. Cette résolution désola d'autant plus sa famille qu'il avait montré de grandes aptitudes pour le dessin industriel. Grâce à son talent spirituel, élégant et à son charmant coloris, il aurait occupé une des meilleures places, sinon la meilleure, parmi nos dessinateurs de fabrique. Mais sa résolution était irrévocable et l'on ne put la combattre. Son voyage, de même que le commencement de son séjour à Paris lui furent facilités pendant quelque temps par un de ses parents ; il eut ensuite à subir

(1) *H. Baron, sa vie, ses œuvres*, 20 phototypies, Besançon, imp. Delagrange-Louys, 1885.

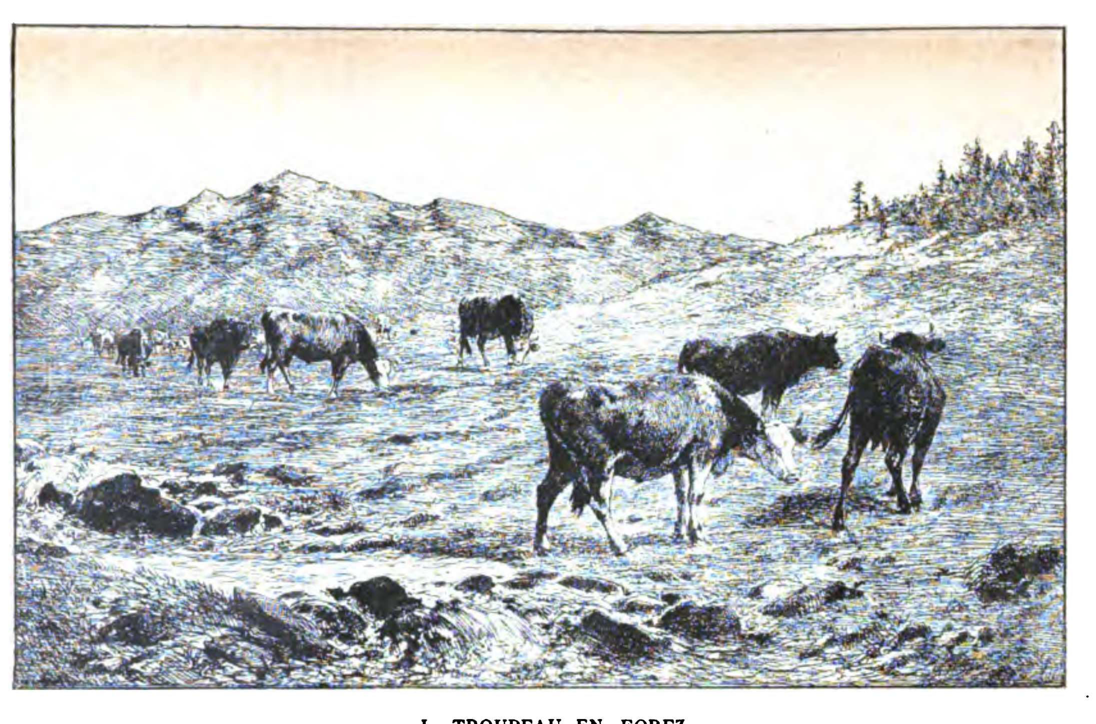
de longues années d'épreuves pendant lesquelles il passa une partie de ses nuits à illustrer des ouvrages de luxe, édités en collaboration avec son maître Jean Gigoux et ses camarades Français, Nanteuil et Tony Johannot. Plusieurs lithographies exécutées par lui dans la *Jérusalem délivrée*, le *Décaméron*, la *Nouvelle Héloïse*, *Roland furieux*, etc., sont encore admirées et recherchées, ainsi que d'autres lithographies plus importantes représentant ses tableaux ou ceux de ses amis.

Pendant toute sa vie, Baron fut excellent camarade, généreux, spirituel, gai et en même temps un peu caustique et ironique. Quelques *farces*, jamais grossières, qu'il exécuta avec ses joyeux camarades, sont restées célèbres. Personne plus que lui ne plaignait les pauvres industriels de Saint-Etienne ; parfois il ne les ménageait guère, mais n'épargnait pas davantage ses camarades. L'un de ceux-ci l'agaçant avec sa vanité démesurée, Baron lui dit : « Tu as beau être « convaincu du contraire, je prétends que le bon Dieu est « aussi fort que toi et que tu ne peux rivaliser avec lui! « Attends pour essayer la concurrence d'être dans un monde « meilleur et de posséder d'autres outils que de petits « morceaux de bois garnis de poils à l'extrémité et avec « lesquels on étend avec peine sur des planches ou des « torchons quelques fragments de boue gluante plus ou « moins colorée ! »

Certain industriel dont le fils voulait faire de la peinture, vint un jour lui demander conseil, exprimer son désespoir et lui dit entre autres choses : Le plus désagréable dans le *métier* de peintre, c'est qu'il est absolument impossible de se marier *convenablement* et d'occuper une bonne place dans la société. — Vous avez joliment raison! répondit Baron, on ne peut se marier que comme ça (il désignait sa femme, personne des plus distinguées qu'on apercevait dans la pièce voisine) et l'on est quelquefois forcé d'aller en soirée chez l'Empereur, ce qui va m'arriver ce soir. Heureusement vous n'êtes pas exposé à supporter de pareilles calamités.....

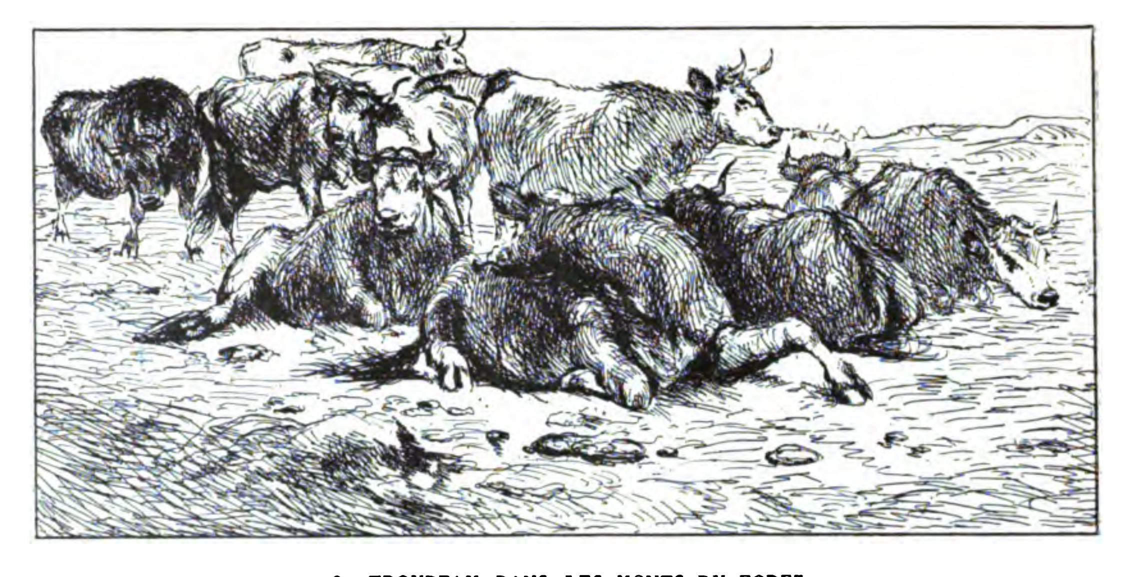
Baron fut connu et apprécié depuis l'année 1838, mais obtint des succès plus grands à partir de 1848. Il eut diverses commandes de l'Etat et fut décoré ; deux de ses œuvres appartiennent au musée du Louvre, et un grand nombre d'autres à des musées divers.

Vers le milieu du siècle, les amateurs se disputaient ces délicieux sujets de genre représentant souvent des person-



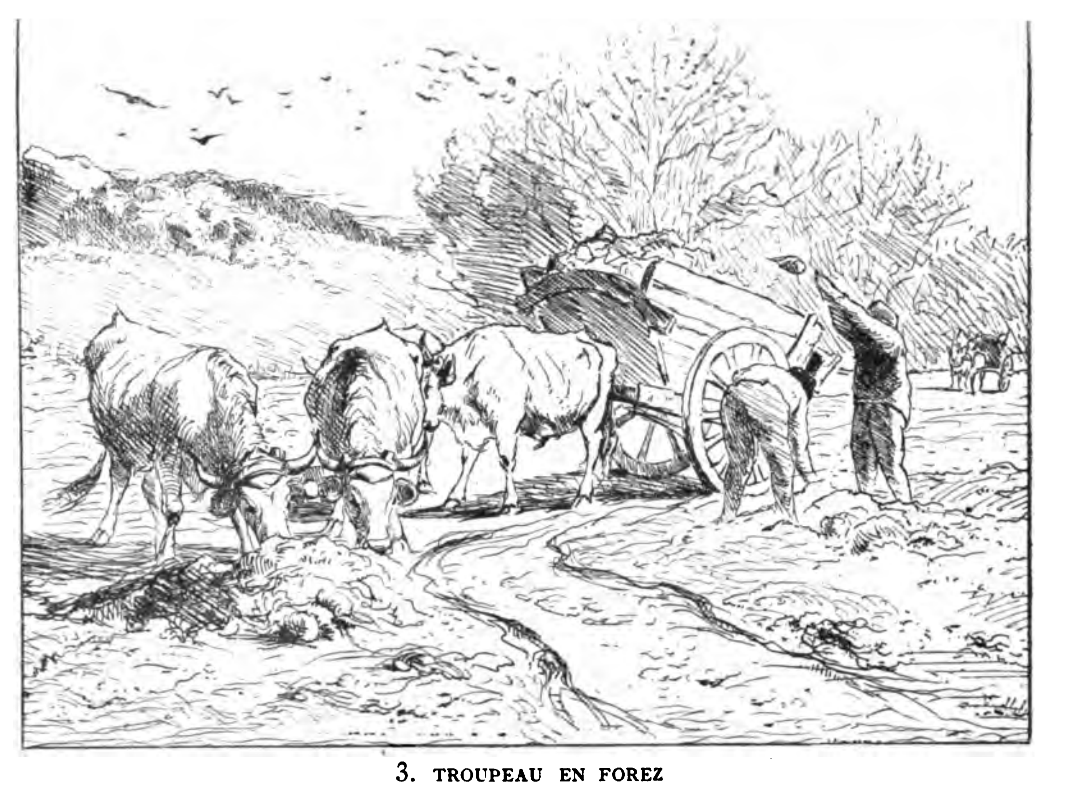
I. TROUPEAU EN FOREZ

Reproduction d'une eau-forte de Vuillefroy.



2. TROUPEAU DANS LES MONTS DU FOREZ

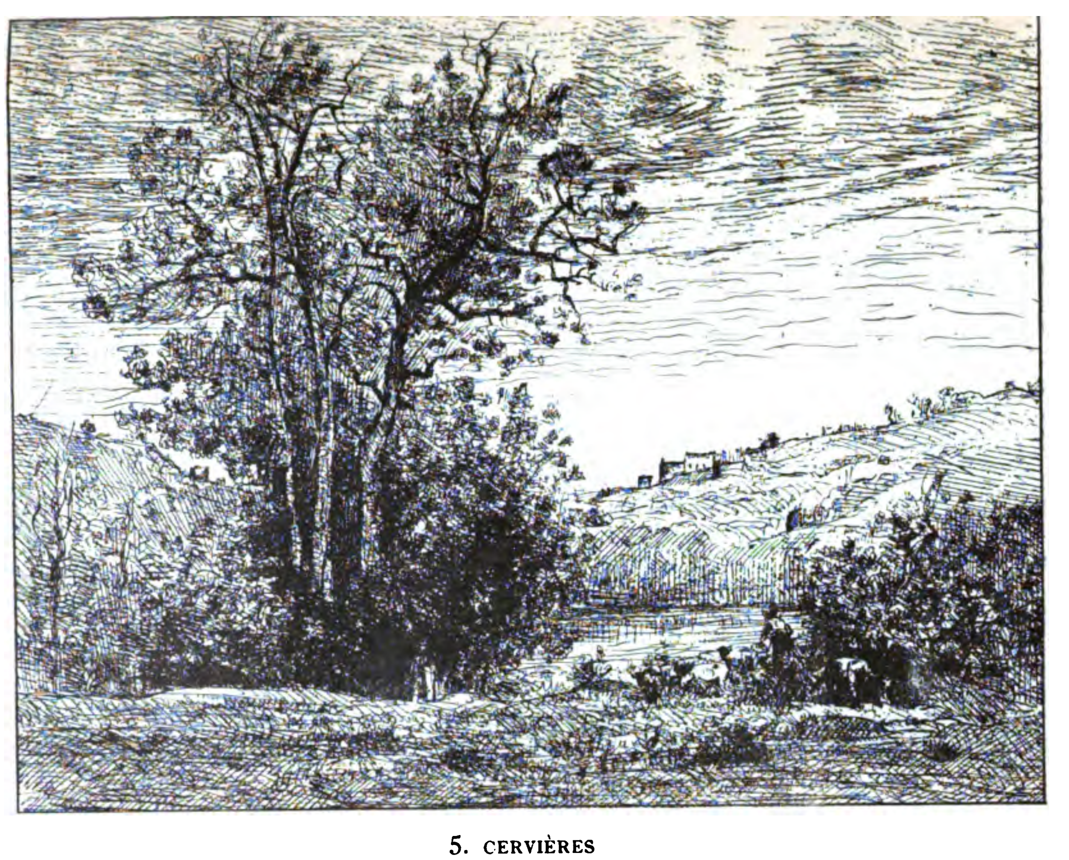
D'après une eau-forte de Vuillefroy.



3. TROUPEAU EN FOREZ

D'après une eau-forte de Vuillefroy.

4. BOIS DE BOULEAUX A NOIRÉTABLE
Dessin de Japy.



5. CERVIÈRES
D'après une eau-forte de Japy.



6. SOUVENIR DE SAINT-ÉTIENNE

Croquis de J.-P. Laurens.



7. CROQUIS D'ALBERT MAIGNAN

Etude pour une tapisserie destinée à la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.



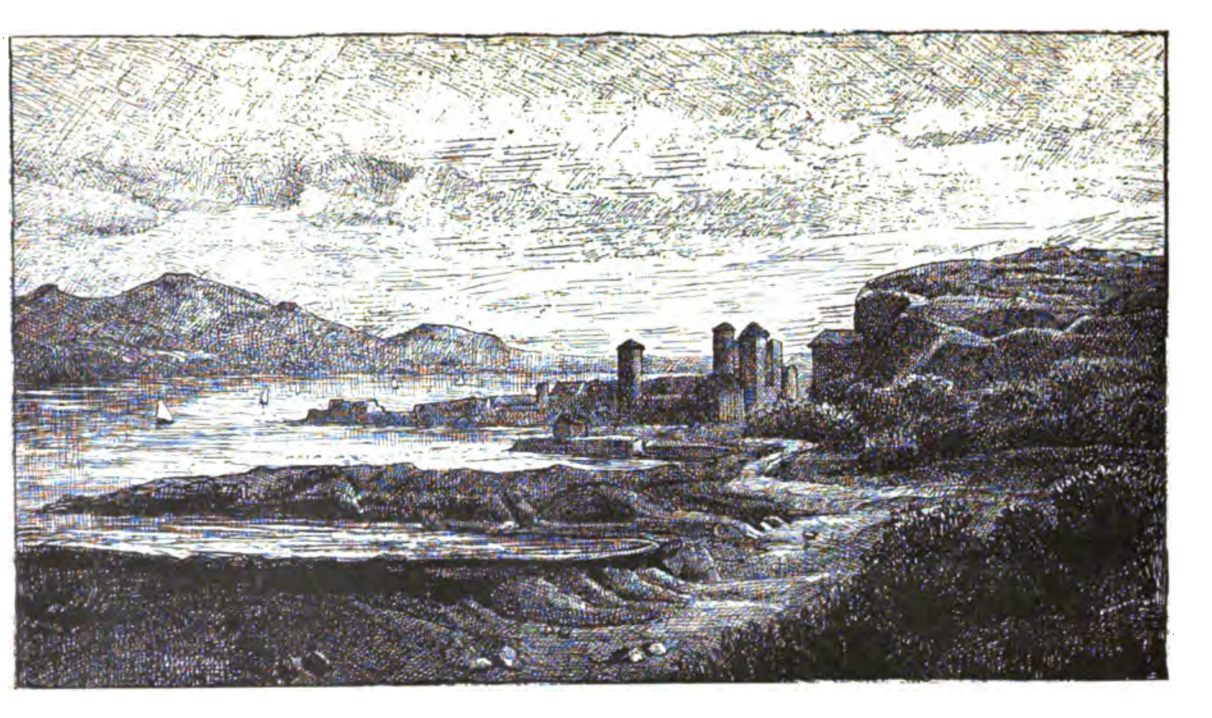
8. **LA HOUILLE**

Dessin d'Albert Maignan.



9. BEAUDERON, PEINTRE

Croquis d'après une photographie.

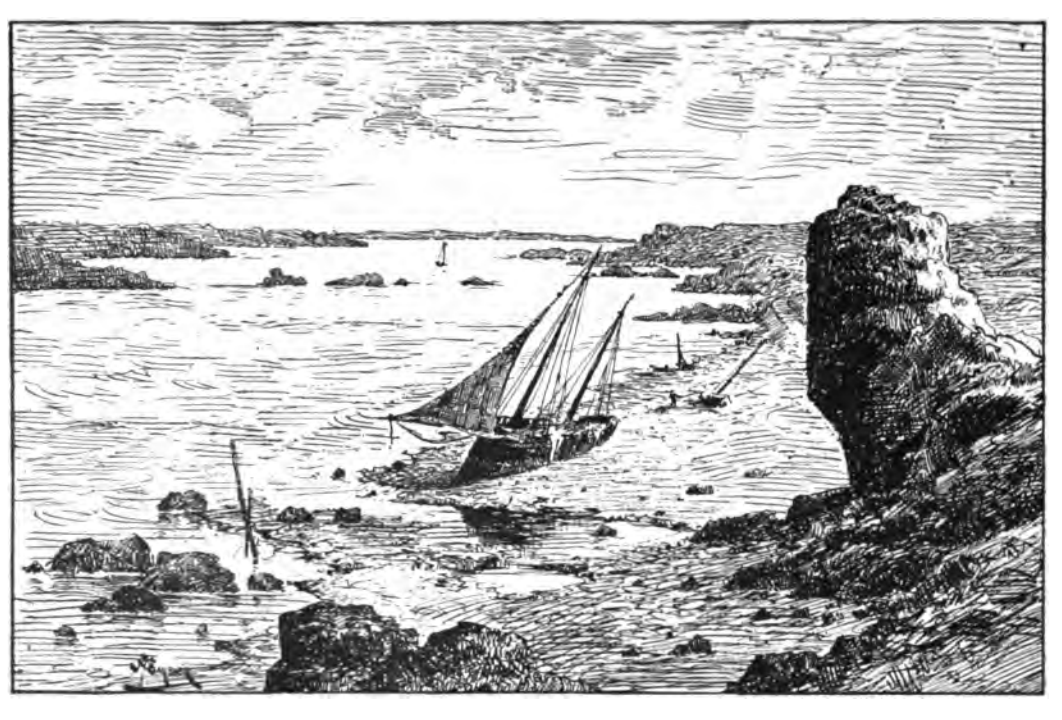


10. LE LAC DU BOURGET

Croquis d'après une peinture de Beauderon.



11. UN SITE DU VELAY
Croquis d'après une peinture de Beauderon.



12. MARINE

Dessin de Barbier d'après son tableau du Salon.



13. REPRODUCTION D'UN FUSAIN DE JOANNY FAURE



14. REPRODUCTION D'UN TABLEAU D'HERVIER



15. REPRODUCTION D'UNE EAU-FORTE EXÉCUTÉE A SAINT-HÉAND
Par Borel.



16. REPRODUCTION D'UNE EAU-FORTE DE BOREL

nages florentins de l'époque de la Renaissance. Leurs habits luxueux formaient des taches harmonieuses au milieu de paysages charmants et de constructions claires très étudiées.

Aujourd'hui, les admirateurs de Monticelli ou autres peintres analogues reprochent à Baron d'avoir trop *fini* ses tableaux, c'est-à-dire d'avoir été trop scrupuleux. Pour d'autres, les sujets adoptés par Baron ne paraissent pas assez dramatiques ni assez compliqués ; ils cherchent à analyser son dessin avec une loupe et ne peuvent se contenter de ce charme, de cette gaieté, de ce brio et de cette distinction qui devraient toujours être appréciés en France. Malgré tout, Baron est un des artistes qui honoreront le plus notre époque et, plus tard, ses œuvres seront recherchées autant que celles des maîtres du XVIIIe siècle.

Il revenait souvent en Forez où il était toujours accueilli avec joie. Les enfants l'aimaient, n'avaient jamais vu un monsieur aussi *amusant*. Il était souvent accompagné par des amis, spécialement par Français. Il adorait sa famille et c'était réciproque ; aussi fut-il accablé par la perte de sa femme (fille du célèbre graveur Bovy) et par celle de sa fille Jeanne, admirablement douée de toute manière, spécialement comme artiste. Il ne put se consoler et mourut peu de temps après. Son autre fille est mariée au docteur Reverdin, de Genève, qui est universellement connu. Terminons cette trop courte notice en indiquant les œuvres principales de Baron (on trouvera un catalogue plus complet dans l'ouvrage signalé plus haut).

1837. *Chanson sous les saules*, *Scènes de Macbeth* en collaboration avec Français.

1838 et années suivantes. Etudes exécutées en Italie, ou tableaux d'après ces études.

1841. *L'enfance de Ribeira* qui eut un immense succès au Salon. Nombreuses productions pendant les années suivantes. Son œuvre principale représente *les Noces de Gamache* ; elle appartient aujourd'hui au musée de Besançon.

1858. *Joueurs de boules*, *Patineurs*, *Scènes de Pierrot* etc. Dans les années suivantes, très nombreuses productions, la plupart popularisées par la gravure.

1867. *Réception des Souverains aux Tuileries* tableau commandé par l'empereur Napoléon III, etc., etc.

Plusieurs familles de Saint-Etienne possèdent des œuvres de Baron ; il est regrettable qu'il n'y en ait aucune à notre

Musée. La famille Reverdin-Baron en a conservé une fort belle collection.

Terminons cette notice déjà bien longue, mais incomplète en citant les noms de :

Louis Janmot né à Lyon en 1814, mort en 1892, habita le Forez pendant plusieurs étés et y fit de nombreuses études de paysage ; il est surtout connu par ses tableaux religieux. Ses 32 compositions intitulées : *Le poême de l'âme* firent beaucoup de bruit à Paris où Théophile Gautier leur consacra un long article. Ses dessins sont remarquables ; le Musée de Saint-Etienne possède des spécimens de son talent (1).

Janmot, esprit très cultivé, était poète et littérateur en même temps que peintre et violoncelliste. Son livre intitulé : *Opinion d'un artiste sur l'art* a été très goûté par des *maîtres*. Ami de Montalembert, Lacordaire et d'autres personnalités catholiques, très religieux lui-même, allié à une famille d'ancienne origine, il ne craignait pas de choquer les opinions de la société qu'il fréquentait par de terribles et amusantes boutades. Ne disait-il pas au moment de la Commune : Ce qui me consolerait un peu, ce serait de voir brûler les magasins d'objets religieux qui avoisinent l'église de Saint-Sulpice ! Bien des gens pensent comme lui et n'osent exprimer leur opinion d'une façon aussi terrible.

François Simon né à Marseille en 1816, mort dans la même ville en 1896 était d'une origine modeste. Il arriva au succès par son travail et son énergie, vint souvent en Forez ; il était l'ami de Victor Smith, juge au Tribunal de Saint-Etienne qui lui légua une somme importante. Il s'était spécialisé dans la peinture d'animaux et peignait aussi d'excellents portraits. Le Musée de Saint-Etienne possède plusieurs de ses œuvres (2).

Auguste Ravier né à Lyon en 1814, mort à Morestel en 1895, aimait le Forez où il travaillait et venait fréquemment. C'était le camarade des plus célèbres paysagistes de ce siècle,

---

(1) V. F. Thiollier, *Louis Janmot et ses œuvres*, imp. Brassart, Montbrison, 1893.

(2) V. F. Thiollier, *François Simon et ses œuvres* in-f°, nombreuses gravures, imp. Brassart, Montbrison, 1894.

tels que : Daubigny, Corot, Dupré, Marilhat, etc., il était très admiré par eux et on lui prédisait le plus bel avenir; mais son caractère modeste lui faisait redouter la lutte et sa fortune qui le rendait indépendant lui permit de vivre à l'écart et de travailler pour lui. Malgré tout, on lui rend justice actuellement et quatorze de ses aquarelles ont été admirées à l'Exposition universelle de 1900 (1). Il aimait beaucoup les belles formes de nos montagnes violettes ou bleutées qui se reflétaient dans nos étangs ou nos rivières au milieu des joncs roussâtres et des racines d'arbres aux branches grêles et gracieuses.

Albert Porcher, né à Orléans, habita le Forez pendant plusieurs étés et exposa à Paris des sites foréziens parmi lesquels le tableau intitulé *l'Etang de Poncins* obtint un réel sccès. Il était surtout connu comme aquarelliste.

Ladislas de Paal, peintre hongrois, étudia le Forez pendant une année entière. Les études de paysage qu'il produisit à Saint-Etienne-le-Molard et à Poncins eurent beaucoup de succès à Paris où il est mort il y a une dizaine d'années. Plusieurs Stéphanois possèdent des tableaux dont il est l'auteur. C'était un élève de Munkacsy. Sa peinture était très lumineuse, bien qu'il fit abus des bitumes et autres couleurs foncées. Il est mort à 30 ans.

Trouilleux, mort à Saint-Etienue, en 1899, à un âge avancé, était né en Forez. Il peignit des natures mortes, des fleurs et des paysages, exécuta aussi beaucoup de dessins au fusain et des gravures à l'eau-forte représentant des fleurs ou des paysages.

A. Dubouchet, paysagiste très bien doué, appartenait à une famille originaire du Chambon et se fixa ensuite à Paris où, très jeune encore, il s'occupa de commerce en même temps que d'art. Il était sur le point d'abandonner complètement le commerce lorsqu'il est mort à l'âge de 29 ans. Plusieurs de ses tableaux avaient été admis au Salon et

---

(1) V. F. Thiollier, *Auguste Ravier* in-8° avec gravures, imp. Thomas et Cie, Saint-Etienne, 1899, nombreux articles dans des journaux de Paris ou de Grenoble et récemment dans l'*Universelle*, revue mensuelle, 15 novembre 1900. — 62 dessins de Ravier, héliogravés sous la direction de F. Thiollier, in-folio.

très remarqués par le public, ils représentaient généralement des sites pris dans la plaine du Forez ; il avait été lauréat au concours Troyon. Un bel avenir s'ouvrait devant lui. Le Musée de Saint-Etienne possède un de ses meilleurs tableaux.

Brunet, professeur de dessin au Lycée de Saint-Etienne, eut de nombreux élèves en dehors de ce Lycée pendant une période de 15 années environ vers le milieu de ce siècle ; il exécuta des paysages au pastel et s'occupa aussi de peinture religieuse. Un de ses tableaux, une *Mater dolorosa*, appartient à l'église Saint-Louis, à Saint-Etienne.

Gardot fut professeur de dessin au Lycée de Saint-Etienne pendant de longues années, peignit des fleurs et de la nature morte avec des tons clairs et légers.

Rappelons les noms d'architectes de talent tels que : Boisson, Gérard, Fayon, Leroux, Exbrayat, Mazerat, Bossan, Bresson, Giniès, etc., à qui notre ville ou notre département doivent des édifices remarquables.

Plusieurs d'entre eux devraient être plus connus et mériteraient des biographies contenant des reproductions de leurs œuvres.

Rappelons aussi les musiciens compositeurs qui honorent notre ville et entre autres MM. Léon Paliard, Massenet, Vincent, Desjoyaux, Dard-Janin, Vachon, Mariotte, etc.

UN MYSTIQUE DE LA PEINTURE : M. PAUL BOREL (1)

« Malgré la centralisation à outrance, il se trouve encore « dans nos provinces quelques vrais artistes. Si la plupart « demeurent malgré eux dans leur ville natale, d'autres, « caractères exceptionnels, y demeurent volontairement. Et « ceux-ci dédaignent presque tous la gloire facile, les suffrages « bruyants. Pourquoi ne se sont-ils pas jetés dans la mêlée ?.. « c'est le secret de leur âme et nul n'a le droit d'essayer de « le leur arracher.

« Louons-les plutôt de donner un bel exemple de dignité et « d'énergie morale.

« Parmi ces artistes provinciaux, il faut saluer comme le

(1) Voir *Annales de Philosophie Chrétienne*, revue mensuelle, n° d'août-septembre 1900 ; article de A. Germain.

« plus noble, le plus admirable, M. Paul Borel, dont nous « avons jadis révélé le nom et dont M. Huysmans a dit « plus tard les principales œuvres. Seuls encore, quelques « épris d'art et quelques érudits connaissent le solitaire en « labeur incessant depuis près de cinquante ans ; seuls, « des amis et des admirateurs l'approchent dans sa retraite. « Une telle existence ne vaudrait rien aux médiocres, c'est- « à-dire aux faibles ; au contraire, elle fortifie les robustes.

« M. Borel n'a donc point affaibli son originalité en s'iso- « lant et il a certainement développé ses dons de la meilleure « manière en restant fidèle à son terroir. Cette question de « séjour en province est plus importante qu'on ne pense. En « effet, notre pays nourrit d'assez divers autochtones, dont « plusieurs ont, en art, une sensibilité et une vision parti- « culières, et les Lyonnais sont de ceux-là, l'examen des « œuvres régionales ne permet pas d'en douter... »

Ici l'auteur donne des détails assez longs sur les artistes lyonnais du XVIIIe siècle, ainsi que sur leurs œuvres.

« Puis vinrent Guindrand, un ancêtre des rénovateurs du « paysage ; les Flandrin, dont toutefois le plus célèbre, « Hippolyte, ne saurait compter parmi les peintres régio- « naux, ayant vécu de bonne heure loin de sa ville natale.

« Guichard, metteur en scène sentimental ; Saint-Jean, qui « sut réaliser des effets décoratifs avec des fleurs naturelles ; « Allemand et Ponthus-Cinier, que leurs qualités de cons- « tructeurs classent parmi les paysagistes de belles lignées ; « Janmot, un élève d'Ingres et un maître en l'art de modeler, « qui dota d'une Cène de haut style la chapelle de l'Anti- « quaille ; Ravier et Vernay, deux exquis naturistes, deux « joailliers de la peinture, le premier à jamais célèbre par le « secret qu'il eut de tirer de sa palette des somptuosités « lumineuses.

« Et ce furent l'architecte Bossan, continuateur du parti « roman, dont il tira des types nouveaux, souvent grandioses, « toujours impressionnants (église de la Louvesc, chapelle « des Dominicains, à Marseille et à Oullins, église de Couzon « (Rhône), etc. ; les sculpteurs Bonnet et Dufraine, le pre- « mier, caractériste compréhensif du décoratif, le second « synthétiste, amoureux des lignes pures ; l'ornemaniste « Poncet, d'Oullins, ingénieux compositeur de cartons de « vitraux ; des paysagistes à la vision sincère, au métier « large : Carrand, Chenu, Joseph Trévoux, le très personnel

« Bellet du Poisat, enfin le peintre auquel est consacrée cette « étude.

« M. Paul Borel est un des plus originaux parmi les artistes « Lyonnais, le plus original comme réalisateur de scènes. « En ne se transplantant pas à Paris après sa vingtième « année, il a, répétons-le, développé ses dons de la meilleure « manière. Les originaires des provinces où l'art eut un « foyer ne peuvent que perdre à se déraciner. Loin de leur « ciel et de leur milieu, ils risquent d'être sans cesse contra- « riés dans leurs sentiments et leur vision d'artiste.

« A Paris, plus qu'ailleurs, tout conspire à leur enlever leur « provincialisme, c'est-à-dire une de leurs forces. Autant les « voyages d'études sont excellents, autant les expatriations « sont néfastes, du moins au jeune professionnel. Hippolyte « Flandrin, caractère passif, eût été peut-être plus personnel, « plus impressionnant, s'il était resté à Lyon. M. Borel, « remarquable volontaire, n'eût certainement pas perdu son « originalité en vivant dans l'Ile-de-France, mais eût-il pu « conserver sa saveur, sa fraîcheur, sa candeur ?

« Né en 1828, M. Borel entra vers sa vingt-quatrième année « dans l'atelier de Janmot. C'est là qu'il exécuta son premier « tableau, une plaine immense couverte d'ossements. Et « cette interprétation de l'une des prophéties d'Ezéchiel « n'étonna pas peu. Une Sainte famille, l'Arrestation du « Christ au Jardin des Oliviers, appartiennent à la phase des « essais. La seconde de ces peintures, où le paysage tient « une place importante, représente les émissaires de la syna- « gogue renversés sur le sol par le rayonnement de l'Homme- « Dieu ; et elle fait déjà prévoir ce que sera l'artiste : un « intelligent ordonnateur de groupes animés dans un décor « intéressant.

« Ses qualités de décorateur mural se révélèrent dans les « peintures dont il couvrit une chapelle intérieure du couvent « des Carmes à Lyon. Depuis, il n'a cessé de travailler à la « parure des édifices sacrés, dans un complet esprit de foi, « donnant ses œuvres pour l'amour de Jésus. Il orna succes- « sivement le chœur de la nouvelle église d'Ars, la chapelle « du collège des Dominicains à Oullins, les chapelles des « Fonts baptismaux dans les églises de Saint-Héand (Loire), « et de Saint-Irénée (Rhône), etc. . . . .

. . . .

« Tant d'exemples divers le proclament, M. Borel n'est pas

« seulement religieux par les sujets qu'il choisit, mais encore « et surtout par la spiritualité dont il les pénètre.

« M. Huysmans, dans la *Cathédrale*, l'a très justement appelé « un peintre éperdu de Dieu. Au point de vue purement artis- « tique, c'est un réalisateur original . . . .

. . . .

« Détail à retenir, ce nerveux, ce presque fébricitant qui « cède si vite à sa fougue lorsqu'il bâtit des formes ou les « recouvre de costumes, s'apaise, se calme quand il établit « l'ossature de ses décors, le groupement de ses personnages, « les plans de ses scènes.

« L'art de M. Borel est celui d'un fougueux, mais d'un « fougueux épris d'harmonie. Complexité fréquente chez les « artistes. Dürer, Mantegna, Michel-Ange, Delacroix, en sont « d'illustres et curieux exemples.

« Quant au cas de M. Borel, il est bien particulier. Sans « doute, comme tous les vrais décorateurs, il a l'intuition « du langage des lignes et il sait relier les figures aux « décors ; cependant on peut soutenir que, s'il a réalisé avec « tant de bonheur maintes compositions, cela tient surtout à « sa spiritualité. En le pacifiant, elle développe et affine son « sentiment et l'harmonise, elle ne lui permet pas seulement « d'imprégner de piété ses motifs, elle le met en état d'équi- « librer leurs lignes, d'assurer l'ordre de leurs parties. La « spiritualité, en effet, est excellemment harmonisatrice, on « s'en convainct dès que l'on observe les personnes vivant « de la vie intérieure. . . . .

. . . .

« Pour connaître complètement le naturiste qu'est M. Borel, « il faut examiner ses études peintes dans le Midi et la série « d'eaux-fortes originales où abondent les paysages aux tons « puissants et veloutés (1). »

« Il suffit de regarder ses eaux-fortes pour se rendre compte « que l'auteur n'a presque pas le sens des valeurs de tons, « partant des dégradations de teintes. C'est par des contrastes « vigoureux qu'il a coloré ses planches, et ce procédé n'a pas « peu servi sa vision souvent mélancolique ou dramatique. « D'autre part, il ne l'a pas empêché de noter divers effets

---

(1) Nous en avons donné des reproductions l'an dernier et l'on en verra d'autres parmi les gravures qui accompagnent cette notice.

« de lumière, tel celui qui éclaire certain coin de la côte de
« Saint-Nazaire dans le Var. On y voit, au-dessus de la mer
« déferlante, un ciel que l'on dirait dessiné à la plume et
« qui, cependant, donne la sensation de l'immensité, tant la
« perspective en est heureuse.

« La plupart des paysages portent les marques de la fougue
« et de la nervosité du dessinateur. Certaines planches, dont
« celle qu'illustre un manoir en ruines sur la cime d'une
« pente rocheuse où se contractent des arbres au feuillage
« houleux, certaines planches ont été égratignées dans un
« endroit, labourées dans un autre par un fer impatient.

« D'autres, comme celle où se silhouette un gros arbre
« aux branches romantiques, semblent avoir été ravagées par
« des coulées de lave ardente, d'autres enfin donnent
« l'impression de sépias enlevées avec impétuosité, tels ces
« sites désolés où la rafale fait rage emportant les nuées et
« secouant les arbres sans feuilles. Comme aquafortiste,
« M. Borel s'apparente avec Saint Marcel ; il en a la vigueur
« d'écriture, mais il le dépasse par sa large interprétation
« et son sentiment poétique. . . . .

. . . .

« M. Borel est le Ludolphe de la peinture. La beauté de
« son art, art de Chartreux, de Trappiste, est toute de gravité,
« de recueillement, de renoncement. Sa splendeur a le ton
« de bure de la coule.

« Poète sacré dont les moindres accents ont une grandeur
« de psaume. S'il ne possède pas toute la science, toute la
« force réalisatrice des artistes de la hiérarchie suprême,
« du moins en a-t-il l'âme ; et c'est pour cela qu'il émeut.

« L'œuvre de ce hérault des vérités éternelles — il s'en faut
« qu'il soit terminé — ne constitue pas seulement une mani-
« festation pathétique d'art religieux, il contient des ensei-
« gnements et honore notre art national. A cette heure où
« l'esprit de lucre envahit tout, il n'importe pas peu d'annoncer
« qu'il existe, loin des vaines intrigues, des bruits mondains,
« des objectifs vulgaires, un artiste désintéressé entre tous
« et fidèle à son idéal sublime. Enfin, l'exemple vécu par
« M. Borel montre qu'il serait possible de reconstituer dans
« nos provinces ces œuvres d'art, jadis l'une de nos gloires
« et de nos richesses. Plus divers, l'art français ne perdrait
« rien de son unité, de son caractère national, et il gagnerait
« en vitalité. »

SALON DE 1900.

Beaucoup d'artistes ont réservé leurs œuvres principales pour l'Exposition universelle et le Salon annuel a dû s'en ressentir. Il a d'ailleurs été peu visité, car il était éloigné du centre de Paris. Nous croyons cependant qu'on regrettera plus d'une fois ces baraques en bois de l'avenue de Breteuil où les tableaux étaient généralement mieux éclairés qu'ils ne le seront dans le *grand palais*... On regrette plus encore l'ancien palais de l'Industrie et l'on ne comprend guère pourquoi on a voulu le remplacer par ce vaste labyrinthe, peut-être agréable à voir ?... extérieurement, mais très mal disposé à l'intérieur.

Voici les œuvres des Foréziens qui ont attiré le plus notre attention : de M. Barbier *Les îles de Chausey*... Plage, mer, ciel, bateaux très étudiés ; la composition est bonne ainsi que nos lecteurs pourront en juger par une reproduction exécutée d'après un dessin de l'auteur. Nous préférons cependant l'aquarelle du même artiste, à cause de sa jolie tonalité et de la transparence du ciel. — M. Gagliardini a toujours les mêmes qualités de peintre et il est inutile de répéter encore les phrases admiratives connues de tous à propos du *Soir au lac Majeur* et de la *Matinée de printemps* qui sont baignés de lumière et dont la couleur est éblouissante. Le *bord du Lignon* de M. Beauverie est connu à Saint-Etienne où il a été exposé et l'on y trouve des qualités très appréciées dans notre région ; on a d'ailleurs jugé cette toile à l'Exposition que l'artiste a faite à Saint-Etienne. — M. Ducaruge a envoyé une peinture consciencieusement et minutieusement dessinée intitulée : *le Folletier* ; son effet de lumière rosée est très réussi ; le même artiste a exposé un fusain bien exécuté. — *La plainte d'Ophée* de M. Séon est une peinture harmonieuse et bleuâtre où l'on retrouve ses qualités de dessinateur ; la *Jeanne d'Arc* du même artiste est un de ses plus importants et plus beaux dessins. — Deux médaillons de M. Exbrayat. — M. Georges Dupré a envoyé de Rome d'excellentes médailles. — Jolie statuette de M. Delorme intitulée : *Liseuse*.

N'oublions pas le vibrant et scintillant paysage de M. Noirot, un des rares artistes modernes capables de dessiner un arbre aussi bien que leurs maîtres. La toile de M. Japy intitulée : le *Printemps* représente un paysage forézien. Le motif est pris sur les bords du Vizézy, près de Poncins. L'artiste demeure fidèle au pays du Forez qu'il admire plus que tout

autre. Nous regrettons qu'il n'ait pu envoyer au Salon une série d'études et de tableaux de bouleaux exécutés à Noirétable.

Les marchands s'en étaient emparés avant l'exposition. Si nos lecteurs n'ont pu voir au Salon ces admirables motifs, ils en auront au moins une idée approximative par un dessin que l'artiste a bien voulu mettre à notre disposition et qui est reproduit avec cette notice en même temps qu'un autre motif forézien; ce dernier représente le village de Cervières.

Si **M. de Vuillefroy** a réservé ses peintures pour l'Exposition universelle, il nous a du moins permis de rappeler son nom à nos compatriotes en nous autorisant à reproduire trois charmantes eaux-fortes représentant des sites foréziens.

M. Jean-Paul Laurens, président de la Société des Artistes Français, nous a fait admirer au Salon, à l'exposition décennale, à la centennale, à l'exposition de la Manufacture des Gobelins, etc., une série très remarquable de peintures plafonds, tapisseries, gravures, etc. Tout cela est tellement connu par les reproductions nombreuses qu'en ont faites les journaux, qu'il serait bien inutile d'en parler à ceux de nos lecteurs qui s'intéressent aux questions d'art, si nous n'avions pas une raison spéciale pour leur rappeler cet artiste éminent. M. Laurens avait traversé notre département en 1897 et ce qu'il y avait remarqué lui paraissait très émouvant. Après avoir fait la course habituelle qui consiste à se diriger vers le barrage de Rochetaillée pour en revenir par Terrenoire, son attention fut attirée par un coucher de soleil lugubre avec des fumées noires, des feux de fours à coke, une forêt de cheminées, un puits de mine d'où sortait une escouade de mineurs, etc. Avec tous ces éléments il aurait voulu peindre une étude de grande dimension; malheureusement le temps était sombre et la nuit approchait. Il fut donc forcé de revenir au logis, mais il exprimait récemment son désir de revoir notre pays et cette scène qu'il avait à peine aperçue ; et en quelques coups de crayon il a fait de mémoire le croquis que nous reproduisons et qui n'était certainement pas destiné à être publié ; cela n'avait d'autre but que de souligner sa description verbale. Toutefois, nous sommes très heureux de pouvoir publier ce curieux document. Un certain nombre de nos lecteurs considèreront sans doute ce dessin comme insuffisant, car c'est une simple esquisse ; mais ceux qui sont doués du

sens artistique y reconnaîtront au contraire le *coup de griffe* d'un artiste de premier ordre.

M. Maignan a mis à notre disposition deux dessins exécutés d'après nature pour servir à ses compositions destinées à la Chambre de commerce de Saint-Etienne. Les types et les poses ont été modifiés en exécutant les cartons ; cependant *les reproductions* qui accompagnent cette notice seront précieuses à conserver. En nous aidant dans notre entreprise, M. Maignan a droit, une fois de plus, aux remerciements des Foréziens. De même que M. Laurens, cet artiste est tellement connu qu'il est inutile d'énumérer les œuvres exposées par lui et parmi lesquelles figurent ses tapisseries et leurs cartons. Nous espérons les posséder bientôt à Saint-Etienne.

EXPOSITION UNIVERSELLE

Nos indications relatives à l'Exposition universelle seront aussi concises que possible, car on a lu précédemment de longs articles relatifs aux succès des Foréziens, aux récompenses obtenues par eux, etc. Bornons-nous, pour l'exposition rétrospective, à indiquer les principaux objets d'art provenant de nos collections.

A l'exposition centennale des Beaux-Arts, on a fait figurer plusieurs tableaux provenant du musée de Saint-Etienne et entre autres *Les Victimes du devoir*, de Detaille ; divers petites peintures ou dessins provenant de la collection Bancel, le Polytès, d'Hippolyte Flandrin, des œuvres de Maignan, de Tyr, etc.

Notre musée d'artillerie a été mis également à contribution, ainsi qu'on en jugera par la liste des objets envoyés à l'exposition rétrospective. Cette liste offrira quelque intérêt et prouvera du moins que certaines personnes s'intéressent chez nous aux choses d'art. Nous savons cependant qu'il eût été facile de récolter en Forez beaucoup d'autres objets non moins précieux si on s'était donné la peine de les chercher, et cela n'aurait pas été compliqué si l'on avait voulu faire appel à la bonne volonté de certains membres du Comité départemental ; mais il faut bien conserver quelque chose pour la prochaine Exposition.

Principaux objets empruntés à la ville du Puy.

Reliquaire (XVIe siècle); plaque décorée de marqueterie (XVIe siècle); deux grands médaillons (XVIe siècle); portes en bois de la Cathédrale (XIe siècle); battant de porte d'armoire (XVIe siècle); coffre en noyer sculpté (XVe siècle); châsse (fin du XIIe siècle); reliquaire en forme de châsse; marteaux de porte en bronze de la Cathédrale.

Objets provenant du département de la Loire.

Du Musée de Roanne :

Statuette de saint Antoine, faïence de Nevers (1712); deux hallebardes (XVIe siècle); casque et sa visière, plaque faitière en plomb (XVIe siècle); poire à poudre (XVIe siècle).

De la collection Coiffet :

Pulvérin en cuivre; estampe (XVIIe siècle); coffret en maroquin (XVIIe siècle); tasse à vin argent (XVIIIe siècle); deux carreaux de faïence de Nevers à revêtement bleu; gourde à fond brun foncé (XVIe siècle); pot gravé (XVe siècle); cinq lampes provenant de Charlieu; grande serrure (XVIIe siècle); couteau et serpette (XVIIe siècle); quatre mortiers (XVIe et XVIIe siècles).

A la même collection : objets en plomb ou étain : Quatre patères gallo-romaines; une grande assiette, deux plateaux et vase à deux anses de la même époque; manche de couteau ivoire (XVIIe siècle); les quatre éléments, ivoire (XVIIIe siècle).

Au Musée de Saint-Etienne :

Grand coffre (XVIe siècle); autre coffre (XVe siècle); morion ou cabasset (XVIe siècle); morion (XVIe siècle); arquebuse à mèche (XVIe siècle); poitrinal à mèche (XVIe siècle).

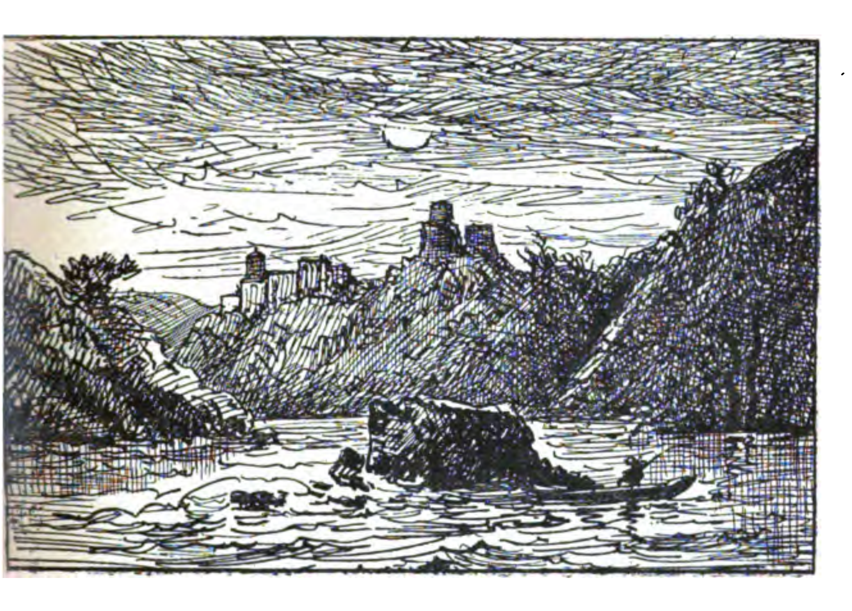
Exposition décennale des Beaux-Arts.

Œuvres d'art exposées par des Foréziens ou par des artistes qui ont travaillé en Forez.

PEINTURES

Beauverie, *Soleil couchant*, effet de brouillard; *Les Saltimbanques à la foire de la Bouteresse*. **Chabal Dus-**

urgey de Charlieu, *Chrysanthèmes.* **Charnay**, *Retour de chasse.* **Firmin Girard**, *Quai aux fleurs.* **José Frappa**, *La Signature du Concordat.* **Gagliardini**, *Sur la Couze* (Auvergne); *Coup du midi* (Provence); *Le Vieil Antibes*; *La Fontaine du Cours; Au Pays des Ocres* (Roussillon); *Route d'Italie* (Provence); *Scène de Provence; Midi sur l'étang de Berre.* **Paul Flandrin**, *Deux paysages.* **Noirot**,



LEVER DE LUNE — TABLEAU DE NOIROT

Récompensé au Salon de la Société des Artistes français et à l'Exposition décennale.
Reproduction d'un croquis original de l'artiste.

Lever de lune à Saint-Maurice-sur-Loire. **Vuillefroy**. L'un des huit tableaux exposés a été peint d'après une étude prise à Noirétable. **Japy**, *L'Aurore au printemps*, *Lever de lune* près de Feurs (Loire).

PASTELS, AQUARELLES, GOUACHES, GRAVURES

Maignan, *La Soie* et *la Houille*, modèles pour les tapisseries des Gobelins, destinées à la Chambre de Commerce de Saint-Etienne, aquarelles appartenant au musée de Saint-Etienne. **Lalauze**, *Partie gagnée*, gravure d'après Meis-

sonier ; *Pastorale*, d'après Pater ; *Portrait de G. de Dramard*, d'après Bonnat ; *Journée de Rocroy*, gravure en six couleurs.

SCULPTURES

Delorme, *Désespoir* (plâtre) ; **Picaud**, *Jeune fille au tombeau* (plâtre) ; *Mon père* (terre cuite). (M. Picaud a encore sculpté la statue de la *Suisse* destinée à la Salle des Fêtes de l'Exposition). **Vermare**, *Le Giotto* (marbre).

Récompenses à l'Exposition décennale des Beaux-Arts (1).

Hors concours : Albert Maignan. *Médailles diverses* : Deschamps, Gagliardini, Japy, Vayson, Wahlberg, Loiseau-Rousseau, Captier, Peynot, Picaud, Noirot, Lalauze, Dercheu, Paul Colin, Firmin-Girard, Iwill, P. Sain, Vermare.

Nous sortirions peut-être de notre cadre en indiquant les nombreuses récompenses accordées aux élèves et aux professeurs de notre école régionale, de même qu'aux fabricants d'armes et aux fabricants de rubans. Disons simplement que ces expositions ont été brillantes et que, par leur ornementation, nos produits industriels sont certainement supérieurs à ceux des expositions étrangères.

N'oublions pas de signaler le grand et admirable panneau décoratif exécuté par M. Noirot ; il représente la ville de Roanne vue du côté le plus pittoresque. Nous savons que certaines personnes auraient préféré l'aspect connu de tous et admiré par quelques-uns, malgré sa banalité, c'est-à-dire la Loire au premier plan avec un pont et quelques toits de maisons ou cheminées d'usines au-dessus ; nous ne partageons nullement cet avis : Vue ainsi, la ville a triste allure, tout ce qu'on a devant les yeux est misérable ; tandis que le tableau s'agrandit et devient même très pittoresque lorsqu'en s'élevant dans la direction de Perreux on aperçoit la ville encadrée par les nobles montagnes du Forez et par des arbres superbes ; c'est le motif choisi par M. Noirot et on doit l'en féliciter. De chaque côté du grand panneau de M. Noirot, d'autres sites foréziens ont été peints par M. Barbier ; le tout était destiné à orner le haut du grand escalier qui donnait accès à l'expo-

(1) Nous faisons entrer dans cette liste les noms des divers artistes nés en Forez ; d'autres artistes cités ont des œuvres au Musée, d'autres encore ont travaillé ou travaillent encore dans notre région.

sition des tisseurs roannais. Espérons que ces peintures très intéressantes ne seront pas perdues pour le pays.

Signalons en terminant quelques livres d'art relatifs à la région forézienne et qui ont obtenu des récompenses dans trois classes différentes, ainsi qu'une série de photographies ou photogravures foréziennes exposées dans des classes diverses et traitées favorablement par divers jurys.

La Nouvelle Préfecture. — D'après les maquettes ou photographies que nous avons vues, nous avons lieu de croire que les sculptures de MM. Loiseau-Rousseau, Picaud et Peynot, donneront satisfaction aux connaisseurs les plus difficiles. Toute l'ornementation, autant qu'on peut en juger avant l'achèvement complet, paraît bien originale et étudiée. Espérons que la décoration peinte ne sera pas négligée et qu'elle sera digne de l'importance du monument.

Constructions nouvelles. — Il arrive souvent que sous prétexte de les réparer, on détruit des monuments fort intéressants pour les remplacer par d'autres très médiocres, en invoquant des motifs plus ou moins justifiés. N'insistons pas, car nous ne voulons entreprendre aucune polémique dans cette revue qui doit être courte et qui dépasse cependant la longueur prévue. Nous reviendrons là-dessus si nous y sommes absolument forcé et si les engagements qui ont été pris ne sont pas tenus.

L'église de Saint-Galmier s'achèvera probablement dans le courant de l'année 1901. On s'occupera sans doute aussi de l'église Saint-Charles à Saint-Etienne.

T.

Baptême au Village



A M. Eugène MULLER.

Les cloches au son argentin
Font entendre dès le matin
Un chant qu'on aime,
Dont le rythme réjouissant,
Tantôt léger, tantôt puissant,
Dit un baptême.

C'est dimanche, loin des hameaux
Cachés au milieu des rameaux,
François et Lise
Amoureux suivis des parents,
Les serviteurs, petits et grands,
Vont à l'église.

En comprenant les carillons,
Tout droit, à travers les sillons
Coûte que coûte,
Ils accourent en grand émoi.
« Viens ici, Lise, approche-toi,
« Ils sont en route. »

C'est d'abord, portant le poupon,
Coiffe blanche et rouge jupon,
La vieille Agathe ;
On la nomme « mère aux enfants »,
Et, depuis quelque soixante ans
Elle s'en flatte.

« François, avançons-nous un brin. »
Viennent ensuite le parrain
Et la marraine ;
Lui, fier, arrondissant le bras,
Elle, montrant sans embarras
Son port de reine.

Voici les amis. Il faut voir
Margot avec son beau mouchoir
Bleu, vert et rose,
Pierre un ruban à son chapeau,
Petit Jean avec l'Isabeau :
Plus d'une en glose.

Qu'importe ; les cœurs sont contents,
Et, par ce beau jour de printemps,
Les fleurs nouvelles :
Reines des prés, boutons d'or clair,
Répandent leurs parfums dans l'air,
Fraîches et belles.

Pour voir le nouveau-né passer
Les épis semblent redresser
Leurs blondes têtes ;
Tandis qu'au-dessus des buissons
Montent les riantes chansons
Des alouettes.

Mais le parcours est achevé,
Sous le porche on est arrivé.
Fleurs et dragées
Pleuvent sur les enfants... Aussi,
Leurs belles nippes, sans souci
Sont ravagées.

« Paix, enfants, cessez donc vos cris. »
Le prêtre, avec son blanc surplis
S'avance, grave ;
Et l'onde, au front du nouveau-né
Change en être prédestiné
Le pauvre esclave.

Allons, marraine, allons parrain,
Suivez tous deux le sacristain ;
Faveur insigne,
Le curé taquine en riant
Le parrain, lui se récriant ;
Est-ce qu'il signe ?

Tout est fini. Prenez l'enfant
Agathe, marchez en avant,
Que chacun suive.
Plus que jamais les curieux
Vont les accompagner des yeux.
Mais l'on arrive.

La mère, au lit se soulevant :
« Donnez-moi vite mon enfant,
« Que je l'embrasse ;
« Mon Dieu ! comme je t'attendais
« Cher petit ange plein d'attraits ;
« Donnez, de grâce.

« Cher petit !... Il n'a pas eu froid ?...
« Son lange le met à l'étroit...
« Tiens, sois à l'aise.
« Regardez-moi, petit chrétien...
« Le contempler me fait du bien ;
« Mon cœur s'apaise.

« Est-il joli, mon chérubin ?
« Tiens, marmot, tiens presse mon sein...
« Qu'il est avide !
« Dites, Agathe, a-t-il pleuré ?
« Paraissait-il bien effaré
« Son œil limpide ?

« Je ne puis calmer mes transports...
« Laissez encor ses mains dehors,
« Moi je les aime.
« Tu vas bientôt devenir grand,
« Mais tu resteras mon enfant,
« Va, tout de même. »

Le baiser succède au baiser,
Elle voudrait l'éterniser ;
Folle d'ivresse,
Elle frissonne de bonheur.
Mais, au logis, quelle rumeur ?
Comme on se presse.

Les convives sont si nombreux.
C'est grande fête, aussi pour eux ;
La nappe est mise ;
Les parents sont venus de loin ;
Chacun bavarde dans son coin
Avec franchise.

C'est pour eux que des noirs plafonds
On a décroché les jambons.
Dans la cuisine
Le désordre est réjouissant,
Et, d'un fumet appétissant
D'avance on dîne.

« Mon bonheur vous a réunis,
« A table, à table, mes amis. »
Et l'heureux père
S'anime à leurs propos joyeux
Et, c'est à qui saura le mieux.
Vider son verre.

Ils chantent. Dieu ! quelle gaieté
Sur ces fronts brillants de santé !
Allons, les filles,
Prenez les mains de ces garçons,
Laissez de côté les façons,
Soyez gentilles.

Chantez la famille et l'amour ;
Trémoussez-vous bien jusqu'au jour,
C'est là l'usage ;
Pour l'avenir de ce bambin,
Le plaisir est dans le festin
D'un bon présage.

Dans l'alcôve où dort ton petit,
Toi, mère, étends sur ce doux nid
Ta main tremblante ;
Puis, en rêvant de son bonheur
Abrite bien près de ton cœur
La frêle plante.

Fleur délicate, faible oiseau,
L'enfant qui repose au berceau
Son innocence,
Pour éclore ou pour s'élever
C'est toi qui sauras lui donner
Force et puissance.

A mesure qu'il grandira
C'est par toi qu'il entreverra
La vie... En somme,
Après avoir bercé l'enfant
Tu feras de l'adolescent
Surgir un homme.

J. BIRON.

Le Cros. 16 octobre 1900.



GENRES D'ARBRES FOUDROYÉS

Il y a plus de cent ans, Hugh Maxwell, aux Etats-Unis, avait attiré l'attention sur le fait suivant : la foudre tombe souvent sur les ormes, les châtaigniers, les chênes, les pins et rarement sur les hêtres, les bouleaux et les érables.

Soixante ans plus tard, le professeur Olmstead, du collège de Yale, faisait une communication à l'Association américaine pour l'avancement des sciences, sur l'impression qu'ont les habitants de la partie méridionale des Etats-Unis, que la foudre tombe presque exclusivement sur les pins.

Le professeur Elias Loomis, célèbre météorologiste du même pays, en discutant cette opinion, assurait que dans l'Etat de l'Ohio, on était convaincu que les hêtres n'étaient jamais foudroyés. Nous avons nous-mêmes entendu exprimer souvent cette idée par les bûcherons de la forêt de Fontainebleau.

En Angleterre, M. G. J. Symons, dans une réunion de la *British association* à Oxford, fit remarquer que, de 1857 à 1869, il avait examiné 16 arbres foudroyés comprenant 6 ormes, les dix autres étant des chênes, des peupliers, etc., que, pendant les orages de juin à septembre 1884, sur 18 arbres atteints, on comptait 6 frênes, 5 ormes, 4 chênes, 1 platane, 1 peuplier et un saule.

En Allemagne, où tout ce qui touche la question forestière est peut-être étudié avec plus de soin qu'ailleurs, l'administration a fait faire le relevé du genre d'arbres foudroyés. Pour cela le gouvernement impérial a installé, en 1875, neuf postes forestiers sur une étendue de 21.000 hectares dans le grand-duché de Lippe.

La forêt allemande où ces constatations furent faites, comprenait approximativement 70 0/0 de hêtres, 11 0/0 de chênes, 13 0/0 de pins et 6 0/0 de sapins.

Le nombre d'arbres frappés par l'électricité, pendant différentes années, est indiqué dans le tableau suivant :

GENRES	1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1890	TOTAL
Chêne......	17	45	11	9	4	40	27	6	159
Hêtre......	7	4	1	1	»	6	2	»	21
Pin........	6	3	1	»	»	4	3	3	20
Sapin......	9	11	»	»	»	23	11	5	59
Bouleau....	»	1	»	»	»	2	1	»	4
Mélèze.....	»	2	»	»	»	1	4	»	7
Frêne......	1	1	»	»	»	2	1	»	5

D'après ce tableau, on voit que sur 275 arbres foudroyés, il y a 159 ou 58 0/0 de chênes; 59 ou 21 0/0 de sapins; puis qu'il n'y a que 8 0/0 de hêtres et 7 0/0 de pins.

Le chêne est donc le genre d'arbres qui est le plus souvent atteint. Dans le but de découvrir la cause de cette prédilection de la foudre pour certaines essences plutôt que pour telle autre, M. Dimitrie Jonesco, à Stuttgart, entreprit une série d'expériences de 1890 à 1892; il détermina la conductibilité des différentes variétés de bois vivants et trouva que le chêne était meilleur conducteur que les autres genres d'arbres; puis, que la plus ou moins grande conductibilité des bois dépendait de la présence ou de l'absence de matières grasses et d'amidon.

Les bois riches en amidon sont bons conducteurs de l'électricité; ceux qui sont riches en matières grasses sont mauvais conducteurs.

Mais la teneur en amidon et en matières grasses des bois varie avec les saisons, et c'est ce qui conduit à distinguer :

1° Les arbres qui ont beaucoup de matières grasses en tout temps, comme les noyers et les hêtres;

2° Les arbres qui sont pauvres en matières grasses pendant l'été, comme les pins;

3° Enfin les arbres qui, en hiver, ont moins de matières grasses que ceux du premier groupe et qui, en été, en contiennent plus que ceux de la seconde catégorie.

Ainsi les arbres riches en amidon à l'époque d'un orage semblent attirer la foudre, et ceux qui sont riches en matières grasses semblent posséder, à un haut degré, un pouvoir isolant.

Si la foudre tombe rarement sur nos essences forestières pendant l'hiver, cela tient à ce qu'à cette époque de l'année, elles sont riches en huile.

Du reste, pour prouver que c'est bien à la matière grasse que les arbres doivent d'échapper aux atteintes de la foudre, M. Jonesco choisit deux genres particulièrement riches sous ce rapport; il les traita par de l'éther et les rendit ainsi aussi bons conducteurs de l'électricité que les essences riches en amidon.

On sait qu'il est très dangereux de s'abriter sous un arbre pendant un orage; mais si on était obligé de le faire, fuyez les chênes et choisissez de préférence un arbre qui, à ce moment-là, sera riche en matières grasses.

Baron Henry d'ANCHALD.

Journal d'Agriculture pratique, février 1900.

HYGIÈNE DES ANIMAUX DOMESTIQUES

Accidents produits chez le chien par l'emploi du soufre comme purgatif. — On donne volontiers le soufre aux animaux dans une foule de circonstances, aux chiens surtout, chez qui on le considère sans cesse comme un remède à tous les maux; et pourtant il peut produire des accidents sérieux, comme M. Hébrant en rapportait récemment un exemple dans les *Annales vétérinaires belges*.

Un beau chien colley, âgé de trois ans, reçut de son propriétaire une certaine dose de fleur de soufre à titre de purgatif. Dans l'après-midi, l'animal eut des coliques, des nausées, des vomissements clairs et plusieurs selles demi-liquides composées d'excréments foncés à odeur nauséabonde. Dans la soirée, la respiration devient plus rapide, l'animal paraît triste et reste plongé dans une somnôlence assez prononcée. De nouvelles selles reparaissent, liquides et sanguinolentes. Des vomissements, d'abord rapprochés, puis plus espacés, se produisent aussi, et contiennent également du sang en assez grande quantité. L'animal passe la nuit dans un local bien aéré. Le lendemain matin, les évacuations intestinales avaient cessé; mais les vomissements persistaient. L'animal vomissait de temps en temps de petites quantités de sang rouge presque pur, qui ensanglantait toute la bouche et les poils du pourtour des lèvres. L'analyse chimique n'ayant révélé aucune impureté dans le soufre, il y avait lieu d'admettre un empoisonnement par la transformation du soufre en hydrogène sulfuré. Du carbonate de fer (pour neutraliser ce poison), de la noix vomique (pour relever les forces), et des boissons émollientes produisirent une guérison rapide.

Le soufre étant un corps insoluble et inabsorbable, et n'agissant que par ses produits de transformation dans le tube digestif, on ne peut jamais (dit M. Hébrant) prévoir la quantité de produit actif qui sera formée : d'où résulte une grande incertitude dans l'action de ce produit, que l'on devrait remplacer (d'après le même auteur) par ses composés divers, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

D[r] Hector George.

Journal d'Agriculture pratique, mai 1900.

Société de l'imp. Théolier. — J Thomas et C[ie].

TABLE DE LA 3me LIVRAISON DU TOME XX

DEUXIÈME SÉRIE

Année 1900. — 3me Trimestre.

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

DEUXIÈME SÉRIE

TOME XX

44me volume de la collection

ANNÉE 1900

4me LIVRAISON

Octobre, Novembre, Décembre.

SAINT-ÉTIENNE

SOCIÉTÉ DE L'IMPRIMERIE THÉOLIER

J. THOMAS & Cie

Rue Gérentet, 12

1900

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 1900

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la réunion du 22 septembre 1900. — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 septembre 1900. — Création d'une chaire d'agriculture à Saint-Etienne. — Interdiction, en France, des bestiaux venant de la Suisse. — *Loi Fournière,* relative aux conflits entre patrons et ouvriers. — Concours de Saint-Genest-Malifaux, compte rendu. Protestation des membres du jury. — Exposition d'Horticulture à Saint-Etienne, compte rendu. — Présentation d'un candidat. — Admission d'un nouveau membre.

Président : M. Jules GINOT.

Secrétaire : M. J. BIRON.

Les membres présents, au nombre de 9, sont : MM. Biron, Clermont, Cros, Evrard, Ginot, Magand, Otin fils, Rossillol et Teyssier.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Réponse de M. le Maire de Saint-Etienne au vœu émis par la Société, en ce qui concerne la création d'une chaire d'Agriculture dans cette ville.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

2° Lettre de M. Aulagne, vétérinaire, relative à l'introduction, en France, de bestiaux venant de la Suisse.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

3° Circulaire de la Société L'*Union industrielle*, concernant le projet de loi présenté par M. Fournière, député.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

4° Diverses circulaires ou réclames d'industriels, classées au bureau, rue Saint-Jean, 27.

5° Envoi par M. Gras, secrétaire de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne, de son livre intitulé :
Histoire de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saint-Etienne.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

6° Envoi par M. Voisin, directeur des mines de Roche-la-Molière et Firminy, de deux brochures relatives à cette Compagnie et aux habitations ouvrières.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

Travaux des Sections.

Section d'Agriculture et d'Horticulture. — Séance du 22 septembre 1900. — Président : M. Rossillol, président de la Section de Viticulture ; Secrétaire : M. Biron, secrétaire général.

En l'absence de M. Labully, empêché, M. Rossillol, président de la Section de Viticulture, prend place au fauteuil ; M. Biron, secrétaire général, remplace M. Desmaroux, secrétaire de la Section.

Aucune question n'étant portée à l'ordre du jour, M. Otin fils donne d'intéressantes indications sur l'Exposition horticole qui a eu lieu les jours précédents. Il a constaté personnellement, ce qu'ont fait d'ailleurs les membres du jury, de leur côté, le progrès important qui se manifeste dans toutes les branches de l'Horticulture et de l'Arboriculture dans notre région.

Un membre fait part à l'Assemblée des pertes causées par le mauvais temps qui, s'il ne s'arrêtait pas, entraînerait avec lui la pourriture des pommes de terre et des raisins, dont les vendanges sont à peine commencées sur plusieurs points du département.

La séance est levée à 11 heures.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent, et le quatre octobre, à deux heures et demie du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, s'est réunie en Assemblée générale ordinaire, dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Neuf membres sont présents.

La séance étant ouverte, M. Ginot, président, donne la parole à M. Biron, secrétaire général, qui lit le procès-verbal de la dernière Assemblée (6 septembre 1900), lequel est adopté sans observations.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée. Chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne, sauf les suivantes sur lesquelles il est immédiatement statué.

Création d'une Chaire d'Agriculture à Saint-Etienne. — Le vœu tendant à obtenir la création d'une chaire d'Agriculture à Saint-Etienne a été envoyé à M. le Maire de cette ville, pour lui demander la subvention de 1.500 francs exigée par M. le Ministre de l'Agriculture.

M. le Maire de Saint-Etienne a répondu, le 25 août dernier, que l'Administration municipale estimait que la ville de Saint-Etienne pourra prendre une part proportionnelle des charges résultant de cette création, mais à la condition que les villes ou communes intéressées participent de leur côté aux dépenses de cet enseignement.

Après les explications données par le Secrétaire général, il est décidé qu'une demande sera adressée à M. le Préfet afin d'obtenir qu'il adresse une demande aux maires des chefs-lieux de canton et à ceux des principales communes de l'arrondissement, pour obtenir le vote d'une subvention quelconque pouvant engager la ville de Saint-Etienne à voter le complément.

Interdiction, en France, de bestiaux venant de la Suisse. — M. Aulagne, vétérinaire à La Ricamarie, demande qu'un vœu soit adressé à M. le Ministre de l'Agriculture, pour obtenir que l'arrêté prohibant l'introduction de bestiaux suisses en France soit rapporté.

Cette demande est communiquée à la Section d'Agriculture.

Loi Fournière, relative aux conflits entre patrons et ouvriers. — Une circulaire, envoyée par *L'Union industrielle*, société ayant son siège à Paris, appelle l'attention de la Société sur un projet de loi déposé à la Chambre le 15 juin dernier, par M. Fournière, député, concernant l'arbitrage sur conflit entre le travail et le capital. La *Société industrielle* demande l'avis de la Société au point de vue de la défense des intérêts généraux de tous.

Cette question sera soumise à la Section d'Industrie.

Ouvrages reçus. — L'Assemblée remercie M. Gras, secrétaire de la Chambre de Commerce, de l'envoi qu'elle lui a fait de son intéressant ouvrage intitulé :

Histoire de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saint-Etienne et elle lui adresse toutes ses félicitations.

Elle remercie aussi M. Voisin, directeur des mines de Roche-la-Molière et Firminy, des deux brochures qu'il lui a envoyées.

TRAVAUX DES SECTIONS. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — M. Biron donne lecture du procès-verbal de la Section d'Agriculture et de Viticulture, réunion du 22 septembre 1900, lequel est adopté sans observation.

Concours de Saint-Genest-Malifaux. — M. Biron donne lecture du compte rendu du concours de Saint-Genest-Malifaux ; l'Assemblée remercie le secrétaire général de cette communication.

Exposition d'Horticulture à Saint-Etienne. — Le Secrétaire général lit le rapport présenté par M. Guy, concernant l'Exposition d'Horticulture de Saint-Etienne. Le Bureau est chargé de transmettre ses remerciements à l'auteur de ce rapport.

L'Assemblée décide que ces rapports, ainsi que celui relatif à la visite des fermes, seront publiés dans les *Annales* du troisième trimestre, afin de ne pas retarder leur envoi aux lauréats des deux concours. (Voir page 162).

Concours de Saint-Genest-Malifaux. — Protestation des membres du Jury des Sections : Horticole et Enseignement horticole. — Le Secrétaire général demande la parole pour lire à l'Assemblée une protestation adressée à la Société d'Agriculture par les membres du jury du concours de Saint-Genest-Malifaux, Section *Agricole* et de l'*Enseignement agricole*. Cette protestation est une réponse à deux articles publiés dans un journal : *La Tribune*, sous le titre de : *Echos du Concours de Saint-Genest-Malifaux*, dont le Secrétaire général donne également lecture.

L'Assemblée s'associe à l'unanimité à la protestation qui vient d'être lue, et elle proteste elle-même énergiquement contre de pareils procédés. Elle décide que non seulement cette protestation sera publiée dans nos *Annales*, mais qu'elle devra être annexée à la brochure du palmarès qui est envoyée à tous les lauréats du concours. (Voir page 172 des Annales du 3e trimestre.)

Présentation d'un candidat. — L'Assemblée admet la candidature de M. Gattel Philippe, horticulteur à Saint-Etienne, présenté par MM. Otin fils et Teyssier. Cette candidature a été présentée trop tardivement pour être publiée dans la convocation.

Admission d'un nouveau membre. — Il est procédé au vote sur l'admission, comme membre de la Société, de M. Dubanchet Antoine, cultivateur à Saint-Genest-Lerpt, présenté par MM. Fillon, Croizier et Otin.

Cette admission est prononcée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1900

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance**. — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections**. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la réunion du 27 octobre 1900. — *Section des Arts et Belles-Lettres.* — Procès-verbal de la réunion du 7 novembre 1900. — **Actes de l'Assemblée**. — *Almanach agricole et viticole*, par M. E. Vermorel. — Assurances contre les accidents de culture. — *Art et Artistes foréziens.* — *Baptême au Village.* — *Notice sur le canton de Saint-Genest-Malifaux.* — Médaille accordée à M. Guilhaume. — Champs d'expériences de Fontainebleau ; pommes de terre nouvelles. — Décès de MM. Michallet et Clavier, de Saint-Etienne. — Démission de membres. — Proposition de candidatures. — Admission d'un nouveau membre.

Président : M. Jules GINOT.

Secrétaire : M. J. BIRON.

Les membres présents, au nombre de 9, sont : MM. Biron, Brunet, Dubanchet, Gardette, Ginot, Labully, Rossillol, Vérots, Victor et Teyssier.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, relative au 39° Congrès des Sociétés savantes, qui aura lieu à Nancy le 9 avril 1901.
Communiqué à la Section des Arts et Belles-Lettres.

2° Lettre de M. le Maire de Saint-Etienne, remerciant la Société de l'envoi de deux balles de fruits à l'Orphelinat municipal du Rez.
Classer.

3° Demande de souscription à l'*Almanach agricole et viticole de 1901*, par M. Vermorel.
Voir aux Actes de l'Assemblée

4° Propositions, par la Société l'*Industrie française*, d'assurances contre les accidents de culture.

Seront déposées au Bureau de la Société.

5° Démission de membres de la Société, adressée par MM. Basson, de Saint-Etienne, et Béchetoile, d'Annonay.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

6° Avis du décès de MM. Michallet et Clavier, de Saint-Etienne.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

Travaux des Sections.

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Séance du 27 octobre 1900. — Président : M. Rossillol, président de la Section de Viticulture ; Secrétaire : M. Biron, secrétaire général.

En l'absence de M. Labully, empêché, M. Rossillol, président de la Section de Viticulture, prend place au fauteuil ; M. Biron, secrétaire général, remplace M. Desmaroux, secrétaire de la Section.

L'Assemblée générale a renvoyé à la Section, pour avis, une lettre de M. Aulagne, vétérinaire, demandant que la Société d'Agriculture intervienne auprès des pouvoirs publics, afin d'obtenir que l'interdiction des bestiaux suisses en France soit levée.

M. Labully, s'il eût été présent, aurait pu faire connaître son avis autorisé dans cette question ; il est décidé que la demande dont il s'agit sera examinée ultérieurement.

M. Otin fils donne des explications très intéressantes sur les bois à essences résineuses nouvellement introduits dans nos contrées.

Aucun membre ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heures.

SECTION DES ARTS ET BELLES-LETTRES. — Séance du 7 novembre 1900. — Président : M. Mulsant ; Secrétaire : M. Durivaux.

La Section décide, à l'unanimité, de demander à l'Assemblée générale de la Société le vote des fonds nécessaires à l'impression du travail de M. F. Thiollier : *Art et Artistes foréziens en 1900*, qui sera inséré dans les *Annales* du troisième trimestre 1900.

Elle décide aussi de demander que, par application d'une résolution que prit naguère la Société, une médaille de bronze soit décernée à M. Guilhaume, pour sa *Notice sur le canton de Saint-Genest-Malifaux.*

Lecture est donnée par son auteur, M. Biron, secrétaire général, d'une poésie, *Baptême au Village*, dont l'impression est également votée à l'unanimité, dans les *Annales* du troisième trimestre 1900.

En fin de séance, et après discussion, les membres présents prennent la résolution de rendre à l'avenir plus fréquentes et plus régulièrement suivies les réunions de la Section.

Des travaux seront demandés aux adhérents — études historiques et critiques, œuvres de tous genres — et l'on s'efforcera de créer ainsi dans notre ville, autour du groupe déjà constitué et dont la bonne volonté ne demande qu'à s'employer, un centre de vie artistique et littéraire.

La Section compte sur l'appui de tous pour mener à bien cette entreprise qui ne saurait manquer d'être utile à la petite patrie stéphanoise et dont l'honneur doit revenir à la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent, et le huit novembre, à deux heures et demie du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, s'est réunie en Assemblée générale ordinaire dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Neuf membres sont présents.

La séance étant ouverte, M. Ginot, président, donne la parole à M. Biron, secrétaire général, qui lit le procès-verbal de la dernière Assemblée (4 octobre 1900), lequel est adopté sans observations.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée. Chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne, sauf les suivantes, sur lesquelles il est immédiatement statué.

Almanach agricole et viticole de 1901, par M. Vermorel. — L'Assemblée décide que la proposition de l'éditeur sera déposée au siège de la Société à la disposition des sociétaires.

Assurances contre les accidents de culture. — Les propositions de la Société : L'*Industrie française*, Compagnie d'assurances contre les accidents de culture, seront mises à la disposition des intéressés, au siège de la Société.

Démission de membres. — Il est donné acte de leur démission de membres de la Société à M. Basson, de Saint-Etienne, et à M. Béchetoile, d'Annonay.

Décès de membres. — Avis a été donné à la Société du décès de MM. Michallet et Clavier, négociants à Saint-Etienne. L'Assemblée adresse à la famille de ces deux collègues décédés, l'expression de sa sympathie.

TRAVAUX DES SECTIONS. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section d'Agriculture et d'Horticulture (27 octobre 1900), qui est adopté sans observation.

M. Labully, président de cette Section, présent à l'Assemblée, dit qu'il fera connaître ultérieurement son avis sur la suite à donner à la demande de M. Aulagne, dont il est question dans le procès-verbal.

Section des Arts et Belles-Lettres. — Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section des Arts et Belles-Lettres (7 novembre 1900), lequel est adopté sans observation.

Sont en conséquence approuvées les décisions proposées en ce qui concerne la publication du travail de M. Thiollier : *Art et Artistes foréziens*, ainsi que de la poésie : *Baptême au Village*, de M. Biron, qui est prié, par l'Assemblée, de relire ses vers.

Admission d'un nouveau membre. — A l'unanimité des membres présents, est admis comme membre de la Société, M. Philippe GATTEL, horticulteur à Saint-Etienne, présenté par MM. Otin fils et Teyssier.

Présentation d'un membre. — L'Assemblée admet la candidature de M. Mazoyer Jean-Pierre, négociant en tissus, présenté par MM. Mazaud, Otin fils et Claude Teyssot.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

A l'issue de la séance, M. Teyssier, directeur du Champ d'Expériences, présente à l'Assemblée six variétés de pommes de terre provenant du champ d'Expériences de Fontainebleau :

Hammerstein ;
Merveille d'Algérie ;
Président du Comice ;
Fin de siècle ;
Landjuwel ;
Professeur Maerker.

Les trois premières variétés ont été ensemencées pour la première fois en 1900 ; les résultats ne peuvent être indiqués d'une manière sûre, car, d'une part, le terrain de Fontainebleau n'était peut-être pas suffisamment amendé et, ensuite, la sécheresse du commencement de l'été a pu influer beaucoup sur la grosseur et le nombre des tubercules. Ces variétés seront ensemencées de nouveau en 1901 et il en sera rendu compte.

Quant aux trois autres variétés, ensemencées cette année pour la seconde fois, elles sont, à tous les points de vue, des plus recommandables, surtout : *Fin de siècle* et *Landjuwel*.

L'Assemblée remercie M. Teyssier de sa communication. Les échantillons qu'il a apportés sont remis aux membres qui désirent les cultiver chez eux.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1900

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la réunion du 17 novembre 1900. — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 8 novembre 1900. — Vœu sur la réforme de l'impôt des successions. — Souscription en vue d'offrir un objet d'art à MM. Viger et Abel Chatenay. — Compte rendu du *Bureau municipal d'Hygiène et de Statistique*, 1896 à 1899. — Rapport sur le *Service des Epizooties* dans la Loire et sur le *Service sanitaire vétérinaire* à Saint-Etienne. — Vœu relatif à la création, au ministère de l'Agriculture, d'une Direction des services sanitaires. — Importation des bestiaux suisses en France. — Liste des membres de L'*Alliance française* à Saint-Etienne. — Démissions de membres. — Admission d'un nouveau membre.

Président : M. Jules GINOT.

Secrétaire : M. J. BIRON.

Les membres présents, au nombre de 11, sont : MM. Biron, Brunet, Croizier, Cros, Evrard, Ginot, Labully, Magand, Otin fils, Rossillol et Teyssier.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Transmission, par la *Société des Agriculteurs de France*, d'un renouvellement du vœu relatif à l'impôt des successions.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

2° Demande, par la *Société nationale des Horticulteurs de France*, d'une souscription pour offrir un objet d'art à M. Viger, ancien ministre, président de cette Société et à M. Abel Chatenay, secrétaire général.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

3° Envoi, par la ville de Saint-Etienne, du compte rendu du *Bureau municipal d'Hygiène et de Statistique*, pour les années 1896, 1897, 1898 et 1899, par M. le docteur Fleury.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

4° Envoi, par le *Comité stéphanois de « l'Alliance française »*, de la liste des membres de ce Comité.
A classer.

5° Démissions de membres de la Société, envoyées par : MM. Pontvianne Martin, Wilcké, Pellegrini, de Chapuy-Montlaville, de Saint-Etienne, et Barrellon, fabricant de faulx, à Rochetaillée.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

6° Diverses communications envoyées par des fabricants de produits chimiques, engrais, tourteaux, etc.
Classer au siège de la Société.

Travaux des Sections.

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Séance du 17 novembre 1900. — Président : M. Labully ; Secrétaire : M. Biron, secrétaire général.

M. Labully fait connaître, à la réunion, la situation sanitaire du département de la Loire au point de vue de l'extension prise par la fièvre aphteuse. La dernière statistique mensuelle accusait 82 communes et 236 exploitations infectées. Ces chiffres, déjà élevés, ne représenteraient pas encore la réalité si on tient compte de l'abstention de bon nombre de cultivateurs et du laissez-faire de quelques maires.

Cette situation, qu'on peut à bon droit qualifier de lamentable, a été causée, puis maintenue, par les agissements des marchands de bestiaux qui vendent des animaux contaminés, c'est-à-dire ayant été en contact avec d'autres malades et chez lesquels la maladie est à l'état d'incubation.

Son extrême facilité de propagation, l'application imparfaite et surtout inégale des mesures de police sanitaire, font que, sur beaucoup de points, on est impuissant à enrayer sa dissémination.

L'an dernier, alors que les foires aux bestiaux étaient supprimées dans la Loire, elles avaient lieu dans les départements limitrophes, notamment dans le Rhône. Les marchés de Saint-Galmier étaient suspendus, ceux de Saint-Symphorien-sur-Coise libres !

A l'égard de cette imperfection capitale dans la mise en œuvre des moyens mis à la disposition de l'autorité par notre législation sanitaire, M. Labully donne lecture d'un extrait de son mémoire annuel sur les maladies épizootiques constatées dans notre département, dans lequel il cite ce passage d'une causerie de M. le Professeur Sanson :

« Que penseriez-vous d'une défense nationale qui consis-
« terait à laisser à chacun de nos départements le soin de
« pourvoir à la sauvegarde de son territoire ? Vous êtes
« convaincu, n'est-ce pas, que ce serait le plus sûr moyen de
« nous faire battre en détail avec la plus grande facilité. Eh
« bien ! c'est exactement la même question qui se présente
« ici. Il faut, pour assurer le succès, que les troupes de
« police sanitaire soient unifiées et que leurs efforts soient
« tous convergents, ce qui ne peut être réalisé qu'à la condi-
« tion de n'obéir qu'à un seul chef. L'unité de comman-
« dement est indispensable pour la victoire. Sans elle, c'est
« le désordre, l'annihilation des forces et la défaite certaine.
« Avoir autant de chefs qu'il y a de départements, exclut
« tout action coordonnée, sans laquelle l'ennemi, qui est ici
« la maladie contagieuse, résiste à tout ce qu'on peut lui
« opposer. Vaincue un instant, je suppose, dans tel dépar-
« tement, elle prend de nouvelles forces dans le département
« voisin. Et il n'y a rien de fait. »

M. Labully insiste pour qu'à l'avenir il soit enfin procédé par des mesures d'ensemble applicables à toute une région, comprenant, au besoin, plusieurs départements. Mais une organisation préalable s'impose : soit la création, au ministère de l'Agriculture, d'une direction des services sanitaires à la tête de laquelle serait placé un vétérinaire, c'est-à-dire un homme technique, comme cela a lieu pour les autres divisions de ce ministère : les eaux et forêts, les haras, l'hydraulique agricole, qui sont dirigées par des hommes du métier, susceptibles d'administrer, inspecter, surveiller ces services importants.

En terminant, M. Labully demande que la Société, suivant l'exemple donné par le Conseil général de la Loire, dans sa session d'août dernier, émette un vœu dans ce sens qui serait adressé aux Pouvoirs publics.

La Section d'Agriculture, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Avant de lever la séance, M. Labully fait hommage à la Société, de ses rapports annuels sur le *Service des Epizooties dans le département de la Loire en 1899*, et sur le *Service sanitaire vétérinaire de la ville de Saint-Etienne* pour la même année.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent, et le six décembre, à deux heures et demie du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, s'est réunie en Assemblée générale dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Onze membres sont présents.

La séance étant ouverte, M. Ginot, président, donne la parole à M. Biron, secrétaire général, qui lit le procès-verbal de la dernière Assemblée (8 novembre 1900), lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée ; chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne, sauf les suivantes, sur lesquelles il est immédiatement statué.

Impôt sur les successions. — La *Société des Agriculteurs de France* adresse le texte d'un vœu qu'elle a émis dans sa séance du 15 novembre 1900, et demande qu'après avoir été formulé, le texte et la délibération soient adressés aux Députés et Sénateurs du département.

Ce vœu est ainsi conçu :

« La Société des Agriculteurs de France,

« Vu le nouveau projet sur la réforme de l'impôt des successions soumis aux Chambres ;

« Considérant que ce nouveau texte s'inspire des mêmes idées que les projets antérieurement votés par la Chambre ou par le Sénat, et contre lesquels la *Société des Agriculteurs de France* n'a cessé de protester ;

« Considérant qu'il tend à introduire dans notre régime fiscal le système de l'impôt progressif, en opposition directe avec l'égalité des citoyens devant la loi et devant l'impôt,

égalité consacrée par les principes de 1789, par la Déclaration des droits de l'homme, et devenue l'un des fondements de notre droit public moderne ;

« Considérant que si l'application du système de la progressivité de l'impôt est dangereuse quand elle a pour objet le revenu des contribuables, elle est bien plus funeste encore quand elle porte sur les héritages, puisque, dans ce cas, elle atteint la fortune constituée par le labeur des générations passées, tarit la source des revenus futurs et diminue la richesse nationale ;

« Considérant que le tarif proposé, au lieu de réaliser la réduction depuis longtemps réclamée des droits de succession, ne fait que l'aggraver en imposant aux contribuables un supplément de charges s'élevant à près de vingt millions de francs ;

« Que, d'après le tarif proposé, les droits atteindraient, même sur les successions moyennes (à partir de 10.000 francs), les taux exorbitants de : 1,50 % en ligne directe, de 4,50 % entre époux, de 9,50 % entre frères et sœurs, de 11, 13, 15 et 16 % aux autres degrés de parenté ;

« Que, dans certains cas, les droits s'élèveraient jusqu'à 2,50 % en ligne directe et jusqu'à 7, 12, 13,50, 15,50, 17,50, 18,50 % dans les autres lignes ;

« Que de telles surtaxes ne constituent plus un impôt, mais une confiscation déguisée ; qu'elles rendent inévitables la vente et le morcellement des héritages ruraux, qu'elles sont de nature à relâcher les liens de famille, à décourager l'épargne, à précipiter, surtout dans les campagnes, le mouvement de dépopulation qui menace si gravement l'avenir et l'existence même du pays ;

« Que l'on allègue en vain la compensation résultant soit de la déduction des dettes, soit du nouveau mode de taxation des successions en usufruit, puisque ces dégrèvements ne profiteraient qu'à certaines catégories d'héritiers ou de légataires, tandis que les surtaxes porteraient sur l'ensemble ;

« Considérant que l'exagération du tarif proposé aurait pour conséquence certaine des fraudes énormes ; que les capitaux mobiliers parviendraient, dans certains cas, à échapper au paiement des nouveaux droits de succession, mais que ceux-ci ne sauraient être éludés par la terre qui, s'étalant loyalement au soleil, ne peut ni se dissimuler, ni émigrer au-delà des frontières et qui resterait exposée sans défense aux entreprises arbitraires d'une fiscalité impitoyable ;

« Que, dès lors, le poids de la prétendue réforme porterait presque exclusivement sur la terre qui subirait, par suite, une dépréciation générale, et que l'inégalité fiscale, dont l'agriculture se plaint depuis si longtemps et à si juste titre, s'en trouverait encore aggravée, — et cela au moment même où elle souffre le plus de la mévente de ses produits ;

« Emet le vœu :

« 1° Que le projet actuellement soumis à la Chambre soit repoussé ;

« 2° Que le système de la progressivité de l'impôt soit écarté ;

« 3° Que le tarif proportionnel des droits de succession ne soit pas augmenté ;

« 4° Que la double réforme, si juste et si désirable, de la déduction des dettes et de la taxation des successions en usufruit d'après l'âge de l'usufruitier, soit effectuée au moyen d'économies, toujours réalisables sur un budget de plus de trois milliards et demi de francs. »

L'Assemblée, considérant que ce vœu n'est que la reproduction de celui qu'elle a déjà émis, l'adopte à l'unanimité, moins une abstention.

Souscription demandée par la Société nationale d'Horticulture de France. — L'Assemblée souscrit pour une somme de 10 francs, en vue d'offrir un objet d'art à M. Viger, ancien ministre de l'Agriculture, président de cette Société, et à M. Abel Chatenay, secrétaire général.

Compte rendu du Bureau municipal d'Hygiène et de Statistique, pour les années 1896, 1897, 1898 et 1899, par M. le docteur Fleury. — L'Assemblée remercie la ville de Saint-Etienne pour cet intéressant envoi.

Démissions de membres de la Société. — Acte est donné de leur démission de membres de la Société, à MM. Pontvianne, Martin, Wilcké, Pellegrini, de Chapuy-Montlaville, de Saint-Etienne, et Barrellon, fabricant de faulx, à Rochetaillée.

TRAVAUX DES SECTIONS. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la réunion du 17 novembre 1900, de la Section d'Agriculture et d'Horticulture, qui est adopté sans obser-

vation. Appelant spécialement l'attention de l'Assemblée sur le passage relatif à la surveillance sanitaire, il fait ressortir la nécessité absolue, si l'on veut voir enrayer les maladies contagieuses qui déciment les bestiaux et causent un si grand préjudice à l'agriculture, d'insister auprès des Pouvoirs publics sans jamais se lasser, jusqu'à ce que l'on aura obtenu la création, au Ministère de l'Agriculture, d'une Direction du service sanitaire, qui puisse imprimer une action unique sur tous les départements de France au point de vue des mesures à prendre en cas d'épidémies.

L'Assemblée, consultée, décide que le vœu, tel qu'il a été formulé par la Section d'Agriculture, sera adressé aux Pouvoirs publics.

Elle remercie M. Labully de l'hommage qu'il a fait de ses intéressants rapports : 1° sur le *Service sanitaire vétérinaire de la ville de Saint-Etienne* ; 2° sur le *Service des épizooties*.

Importation des bestiaux suisses en France. — M. Labully fait connaître qu'il n'a découvert aucun document permettant de répondre à M. Aulagne, vétérinaire à La Ricamarie, touchant l'interdiction qui existe, pour l'introduction en France, des bestiaux provenant de la Suisse.

Des renseignements seront demandés au Ministère de l'Agriculture.

Admission d'un nouveau membre. — Est admis à l'unanimité, comme membre de la Société, M. Mazoyer Jean-Pierre, négociant en tissus, 18, rue du Général-Foy, à Saint-Etienne, présenté par MM. Otin fils et Teyssot Claude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

M. Louis-Joseph FAVARCQ

Président de la Section des Sciences,
de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres,
du département de la Loire (1).

Au commencement de l'année sur le point de s'écouler, la *Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire* avait la douleur de perdre et accompagnait à sa dernière demeure, unie à un nombre considérable des notabilités de Saint-Etienne et du département, l'un des hommes les plus éminents de sa Compagnie. Et, parmi la foule d'amis ou de connaissances venus pour accomplir un devoir d'affection ou de simple souvenir, l'oreille la plus attentive n'aurait pu surprendre autre chose, dans les conversations silencieuses, qu'un concert d'éloges et de regrets.

Vers le cercueil que la tombe allait prendre, M. J. Ginot, notre président, prononçait l'adieu ému au nom de tous les collègues du défunt ; mais nous avons pensé qu'après ce moment douloureux, la *Société* avait encore un devoir à remplir, celui de réunir autant qu'il serait possible de le faire, afin de les conserver dans ses Annales, les souvenirs particuliers qu'elle pourrait recueillir et la liste des travaux accomplis par M. Favarcq. Beaucoup de ces travaux y sont déjà insérés ; en les rappelant nous en faciliterons la recherche aux membres anciens dans la *Société* qui déjà les connaissent et aux personnes venues à *elle* plus récemment et qui ne savent de l'auteur que l'écho donné par sa réputation.

(1) Cette notice a été lue à la réunion de la Section des Sciences le 20 décembre 1900, qui a décidé son insertion dans les *Annales* du 4e trimestre de cette année.



M. Louis-Joseph FAVARCQ

Né à Maubeuge, le 23 août 1832,
décédé le 27 janvier 1900.

M. Favarcq Louis-Joseph était né à Maubeuge, le 23 août 1832. Il était l'aîné de deux autres frères. Son père, reviseur d'armes dans cette ville, fut appelé comme contrôleur d'armes, en 1837, à la Manufacture de Châtellerault, puis plus tard, en 1848, à celle de Saint-Etienne, où le troisième de ses fils a d'ailleurs occupé le même poste d'une manière très honorable puisque, également comme son père, il fut décoré de la Légion d'honneur.

La famille de M. Favarcq père l'avait suivi dans ces deux localités ; mais son fils aîné, qui avait commencé ses études chez les Frères des Ecoles Chrétiennes, à Maubeuge, fut ensuite placé à Paris dans une institution qui préparait des élèves pour l'Ecole de Saint-Cyr ; car M. Louis-Joseph Favarcq voulait être militaire, et s'il n'a pas donné suite à ce projet, ce n'est que sur les vives instances de sa mère qu'il ne devait d'ailleurs plus quitter.

Il avait 19 ans lorsqu'il vint à Saint-Etienne. Ne pouvant donner suite à ses projets intimes d'entrer dans l'armée, il fut placé dans la fabrique stéphanoise où, pendant quelques années, il s'occupa du dessin, puis, plus tard, il entra dans l'importante maison veuve Guérin, où il exerça les fonctions de comptable jusqu'en 1885, époque où il se retira pour se consacrer tout entier aux études qu'il affectionnait par-dessus toutes choses.

Au moment de sa mort, arrivée le 27 janvier 1900, les journaux de la localité et de la région saluèrent son souvenir ; nous citerons l'un d'eux : *L'Echange, Revue Linnéenne* publié à Lyon, organe de cette Société dont M. Favarcq était l'un des fidèles adhérents, et dans lequel les sentiments exprimés répondent si bien aux nôtres.

Cet article est ainsi conçu :

« Le 27 janvier 1900, s'est éteint à Saint-Etienne, à l'âge de soixante-sept ans, un de nos collègues, M. L.-J. Favarcq, officier d'Académie, un de nos amis dévoués, une des figures les plus originales et en même temps les plus estimables parmi les naturalistes de notre région. Ce fut, de bonne heure, un adepte des sciences naturelles, auxquelles il consacra les loisirs que lui laissait sa profession de comptable ; le feu sacré était en lui. Modestement, sans bruit, il étudia autour de lui, publia de nombreuses notices sur les sujets les plus variés, et, comprenant mieux que tout autre quels

services on pouvait rendre à son pays et à la science par des monographies locales approfondies, il n'hésita pas, pour mieux faire connaître sa région, à aborder tous les genres d'études : entomologie, géologie, géographie, histoire, science héraldique même, dont il savait à l'occasion exposer des résultats pleins d'intérêt, des détails piquants que l'on ne se fût certes pas attendu à rencontrer dans une partie réputée aride et ingrate entre toutes.

« Dévoué à toutes les tâches utiles, soucieux d'encourager toutes les bonnes volontés, il guida plus d'une fois les Sociétés locales ou étrangères dans des excursions à travers le Forez et la région stéphanoise, et la Société de botanique de Lyon lui doit une de ses meilleures herborisations, à Pierre-sur-Haute, en 1898. Mais, bien qu'adonné surtout aux études locales, cet esprit d'élite comprenait qu'il est nuisible au naturaliste digne de ce nom, fût-ce même *un amateur*, de s'absorber dans une branche unique, par trop spécialisée.

« Aussi visita-t-il divers pays, la Corse entr'autres, et le nord de l'Afrique, et en a-t-il rapporté des documents intéressants.

« Donnons un souvenir ému à ce laborieux, modeste, sincère, aimable, désintéressé, et gardons, dans son éloge funèbre, la simplicité qu'il conserva toujours lui-même en tout et qui rehaussait encore le mérite de sa belle intelligence et de son noble caractère ».

Nous ne saurions mieux dire.

Dans l'adieu que lui adresse *la Diana*, — il était l'un des membres les plus zélés de cette Société archéologique, — il est dit que :

« M. Favarcq s'était d'abord livré à d'autres études ; qu'on le connaissait et qu'on le prisait comme entomologiste et comme minéralogiste, et que c'est dans une des tournées de la Société qu'il devint archéologue. »

M. de Meaux, président de *la Diana*, qui prononçait ces paroles, ajoutait :

« En visitant ce qui nous reste de la Chartreuse de Sainte-Croix, près de Rive-de-Gier, sous un épais crépissage, de concert avec quelques autres de nos confrères, il commença

à mettre au jour une antique fresque, s'appliqua dès lors à cette découverte, la poursuivit avec le soin minutieux, l'attention sagace et patiente dont il avait pris l'habitude en d'autres recherches, l'acheva, la décrivit, la mit à l'abri de toute atteinte avec une jalouse sollicitude. Nous lui devons l'exhumation et la conservation d'une des peintures murales les plus importantes de notre province. »

Ceci n'est pas tout à fait exact, car déjà en 1893, en faisant avec la Section du Forez du Vélo-Club Français une visite au château de Bouthéon, il donnait la description historique la plus intéressante de cette ancienne résidence seigneuriale et, vers la même époque, celle de Chenereilles.

Nous avons d'ailleurs trouvé d'autres traces de ses études archéologiques, lesquelles remontent au moins jusqu'à 1872.

Sans avoir fait dans son enfance ni dans sa jeunesse aucune préparation pour les études diverses auxquelles il s'est livré pendant toute sa vie, M. Favarcq, qui était doué d'un naturel ardent et enthousiaste sous le masque froid et positif que tout le monde connaissait, et qu'aucun labeur, quelque opiniâtre et dur qu'il fût, ne pouvait rebuter, a voulu aborder la plupart des sciences naturelles, celles surtout qui paraissent les plus difficiles, l'étude des insectes et de leurs mœurs, qui n'a jamais lassé sa patience infatigable.

Et ne croyez pas, Messieurs, que cette enveloppe calme et mesurée ait caché seulement un esprit méthodique en face de l'aridité de certains côtés de la science. Passionnément épris de tout ce qui constitue la nature, M. Favarcq aurait voulu tout connaître, tout savoir, et les compagnons de ses nombreuses excursions se rappellent avec quel feu, quelle animation il aimait à s'entretenir avec eux de toutes les choses qui le charmaient.

Et quels attraits avaient pour lui les excusions même les plus longues et les plus périlleuses ; l'ardeur qu'il y mettait lui faisait souvent négliger les précautions hygiéniques les plus élémentaires. Il n'est pas de sites du département de la Loire et des départements voisins qu'il n'ait visités plusieurs fois. Et c'est son amour pour la science, disons son enthousiasme qui lui ont fait ensuite entreprendre des excursions en Asie et en Afrique, car il a visité la Perse, la Syrie, a fait

trois voyages en Corse, trois voyages en Algérie. C'est dans l'un de ces derniers qu'il a malheureusement contracté le germe de la maladie qui l'a emporté.

Au point de vue de l'histoire naturelle des insectes, il s'est surtout occupé de l'existence et du classement de ceux qui vivent dans le département de la Loire. Il en avait réuni d'importantes collections qui, suivant ses intentions, sont aujourd'hui entre les mains de l'Institution des Frères des Ecoles chrétiennes dans la rue Désirée. Peut-être a-t-il voulu donner à cette congrégation un témoignage des bons souvenirs qu'il avait conservés des études de sa première enfance.

Les collections de M. L. Favarcq comprennent :

ENTOMOLOGIE

1° Les *Coléoptères* de France et circa. Cette précieuse collection, composée de 50 boîtes, est unique par la perfection de l'arrangement.

2° Les *Hémiptères* de France, 4 boîtes.

3° Les *Hyménoptères* et spécialement les guêpes, 2 boîtes, et les fourmis, 2 boîtes.

4° Les *Lépidoptèress* de France. (Bonne collection des *Rhopalocères*).

5° Les autres ordres : *Orthoptères, Diptères*, *Névroptères*, etc. Tous bien représentés par les principaux types.

M. Favarcq aimait à placer à côté de ses collections françaises, les plus belles espèces exotiques.

Ses connaissances en histoire naturelle étaient générales ; aussi trouve-t-on dans ses collections de nombreux types représentant les reptiles, batraciens, etc., tantôt disséqués avec soin, tantôt conservés par voie humide.

Les nombreux échantillons de géologie et de minéralogie qu'il avait recueillis, disent assez que ces deux sciences si ardues, ont aussi été l'objet de ses études.

Les collections formées par M. Favarcq ne se bornaient pas à l'entomologie et à la minéralogie.

Son attention et ses goûts le portaient également aux choses

de l'archéologie, et, pendant les dernières années de sa vie, il fut, comme nous l'avons dit plus haut, un membre des plus actifs de la Société de *la Diana*.

Rien de ce qui se rapportait à l'histoire de notre province ne lui était étranger, et les découvertes qui se faisaient sur son sol l'intéressaient tout particulièrement.

C'est ainsi qu'il recueillit peu à peu des spécimens de presque toutes les trouvailles de monnaies anciennes qui se sont faites en Forez dans la seconde moitié de ce siècle et qu'on trouve dans le médaillier qu'il a laissé : un écu de Louis XV, provenant de l'important trésor découvert en 1856 à Saint-Etienne, dans l'ancien hôtel Chovet de la Chance ; des monnaies romaines en argent, exhumées à Boisset-les-Montrond en 1864 et à Moingt en 1886 ; des deniers des archevêques de Lyon, déterrés à Chalmazelle en 1875 et à Thélis-la-Combe en 1882 ; des pièces d'or du xv[e] siècle, découvertes à Montbrison en 1874 ; des deniers et oboles du moyen âge, plus anciens et plus variés, déterrés à Saint-Jean-la-Vêtre en 1880, et surtout un lot assez varié de monnaies antiques, patiemment recueillies une à une par M. Favarcq sur le sol de la station gauloise d'Essalois, au-dessus de Saint-Rambert-sur-Loire.

M. Favarcq s'était ainsi constitué, à peu de frais et en profitant de toutes les occasions qui s'étaient présentées à lui, un petit médaillier fort intéressant et dont la valeur d'origine reste intacte, grâce aux notes qu'il avait eu soin d'y placer et que sa famille conserve religieusement.

En un mot, rien de ce qui touchait particulièrement aux sciences ne lui était étranger ; aussi, nombreuses sont les publications auxquelles il collaborait, et les Sociétés dont il était membre.

Il correspondait avec l'*Académie des Sciences* de Paris, avec diverses *Sociétés entomologiques* de France, avec la *Société Linnéenne* de la région lyonnaise et du Sud-Est.

Nous le trouvons ici correspondant avec *la Diana*, l'*Industrie minérale,* le *Club Alpin*, la *Loire médicale*, et, en outre, membre du *Comité de la Bibliothèque* de Saint-Etienne. Connaissant ses aptitudes spéciales, l'administration départementale s'était empressée de lui donner place dans les Comités antiphylloxériques dès l'apparition du fléau dans la Loire.

Nous devons rappeler qu'au commencement de l'année 1895

M. Favarcq avait été nommé officier d'Académie, aux applaudissements unanimes de tout le monde, car jamais distinction honorifique ne fut mieux méritée.

Le cadre de cette modeste étude nous a permis d'effleurer à peine seulement l'œuvre de M. Favarcq et il nous reste à dire ce qu'il fut pour la *Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire*, depuis qu'il en faisait partie.

Admis comme membre de la Société le 13 janvier 1859, il était appelé une première fois à remplir les fonctions de trésorier, succédant à M. Rimaud au commencement de l'année 1866 ; ces fonctions lui étaient de nouveau confiées en 1871, et il les a conservées jusqu'en 1884, où il était nommé vice-président de la Section des sciences.

La *Société* lui conférait en même temps le titre de trésorier honoraire et lui attribuait à l'unanimité une médaille d'or à titre de récompense pour les services rendus.

Nommé président de la même Section, il succédait à M. Rousse ; il en a rempli les fonctions jusqu'à sa mort.

Tous les anciens membres de la *Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire*, savent que depuis 1859, date de son entrée dans l'Association, jusqu'en 1899, il n'est pas un volume des *Annales* qui ne témoigne de son érudition, de son travail et de son dévouement. Nous ne citerons que les principaux des articles qui y sont insérés, cette nomenclature pouvant aider les personnes qui auraient intérêt à s'y reporter.

Dès son entrée dans la Société, en 1859, M. de Bonneville, propriétaire à Saint-Régis-du-Coin, demande des renseignements sur un insecte qui dévore les prairies de la région du Pilat.

M. Favarcq, après avoir examiné cet insecte, découvre que c'est la chenille d'un lépidoptère encore peu connu.

En 1860, il fait don à la Société d'une collection *d'hémiptères* qu'il a recueillis dans l'arrondissement de Saint-Etienne; il a eu le soin d'en faire le catalogue d'après la classification de MM. Amiot et Audinet Servelle.

Il présente, en 1862, une soie qu'il a recueillie de vers à soie du ricin et de l'ailante.

En 1863, c'est un autre catalogue d'insectes *Lamellicornes* ;

puis la description d'un insecte trouvé sur une poire : *Bon Chrétien William* et déformée par ses atteintes.

Il apporte, en 1864, un nouveau catalogue d'insectes *Longicornes*, avec une note détaillée sur leurs mœurs.

C'est ensuite un travail de statistique du département de la Loire, destiné à compléter celui que M. Duplessis a publié en 1818, et pour lequel il a comme collaborateurs MM. Rimaud, Rousse, Maussier et Maurice.

Il présente, en 1870, un mémoire avec planches à l'appui, sur les métamorphoses des *Coléoptères*, genre *Meloë* et des *Sitaris*.

En 1874, c'est un mémoire sur un parasite destructeur de la soie ; puis, en 1875, un rapport concernant la statistique botanique du Forez, dressée par M. Legrand, agent voyer à Montbrison.

Le phylloxéra commence à faire son apparition dans le département. M. Favarcq fait part à la Société des découvertes qu'il a faites du fléau à Chagnon d'abord, puis, en 1877, à Couzon et à Sainte-Croix.

Ces communications continuent en 1878 et il présente pendant la même année un catalogue d'insectes : *Cicindélètes* et *Carabiques*, qu'il a recueillis dans le département de la Loire.

En 1881, il donne connaissance d'un insecte inconnu auquel la *Société linnéenne* de Lyon donne le nom de *Dermeste Favarcqui*, pour lui faire hommage en souvenir de la description qu'il en a faite.

Il rend compte, en 1882, d'un mémoire envoyé par la *Société zoologique* de France et relatif aux règles applicables à la nomenclature des êtres organisés.

Puis, c'est en 1884, la découverte d'une *Altise* qui cause divers dommages à la vigne dans le canton de Rive-de-Gier.

En 1885, il présente à la *Société* un insecte, L'*Agabus*, qu'il a découvert au sommet du Pilat et que l'on ne rencontre plus, paraît-il, qu'en Russie, en Sibérie et en Laponie ; ce qui fait supposer que cet insecte se serait acclimaté là depuis l'époque des glaciers.

Dans la même année il apporte des gemmes volcaniques qu'il a trouvées à Espaly, près du Puy, et dont les mêmes n'ont été remarquées qu'à Ceylan.

En 1886, il présente une collection d'insectes recueillis en Tunisie.

En 1887, c'est l'intéressant mémoire signé également par

M. Grand'Eury, relatif à la découverte d'un *grès d'origine organique*.

En 1888, il fait connaître les mœurs de nouvelles fourmis qu'il a trouvées au Pertuiset.

Il présente, en 1889, son remarquable mémoire touchant la troisième paire de membres chez les vertébrés et un autre mémoire sur les *Cochilis*.

Une excursion dans l'arrondissement de Roanne, en *1890*, lui donne l'occasion de publier dans les *Annales* une intéressante communication historique relative à Châteaumorand.

Il donne, en 1891, une dissertation sur l'élevage des vers à soie, et présente à la *Société* des vers qu'il élève depuis 5 ans, chez lui, avec des feuilles de chêne.

Nous arrêterons là nos citations spéciales, car il suffit, surtout depuis cette époque, d'ouvrir n'importe lequel des volumes des *Annales* pour trouver à chaque réunion de la Section des Sciences, les communications les plus variées sur les sciences en général, avec les observations les plus ingénieuses sur les articles qu'il avait lus dans les publications diverses.

Voici maintenant, par ordre de dates, les titres des pièces ou mémoires imprimés à part que nous avons pu nous procurer.

C'est d'abord, daté de 1887, une plaquette : *Extrait des comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences, séance du 14 février 1887; mémoire sur un grès d'origine organique découvert dans les couches de houille du bassin de la Loire, par MM. Favarcq et Grand'Eury.*

Puis, en date de 1893 : *Notice sur les châteaux de Bouthéon et Chenereilles.*

En 1894, il fait imprimer un mémoire : *Sur unè variété de l'*HYMENOLEPIS MURINA (Téniadé), *trouvé dans l'intestin d'un lérot.*

En 1897, à l'occasion de la réunion, à Saint-Etienne, du *Congrès pour l'avancement des Sciences*, M. Favarcq présentait un mémoire intitulé : *Aperçu de la flore et de la faune du département de la Loire.* C'est un travail considérable, et certainement le résumé de ses études pendant un grand nombre d'années. Il ne semble pas que les membres du Congrès aient donné à cette production toute l'attention qu'elle mérite.

C'est aussi en 1897 qu'il produit son mémoire sur les *Peintures du XIVe siècle, découvertes dans l'ancienne chapelle de la Chartreuse de Sainte-Croix.*

Telles sont, Messieurs, les indications générales des œuvres produites par notre regretté collègue, M. Favarcq; en faire une critique détaillée nous eût entraîné hors du cadre qui nous était tracé.

Ce que l'on nous demandait, c'était surtout les traces du passage parmi nous d'un homme aussi modeste que savant et dont l'ardeur et le dévouement pour notre Association, dont il fut l'honneur, ne se sont jamais affaiblis.

Notre but sera rempli si ce modeste travail, consacré à un esprit d'élite, peut servir à en conserver le souvenir durable qu'il mérite et rappeler sa présence au milieu des auditeurs de la Section des Sciences de notre Société, que sa parole et ses écrits ont charmés pendant tant d'années.

J. Biron.

Saint-Etienne, 18 décembre 1900.

CATALOGUE DES PUBLICATIONS

REÇUES PAR LA

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année 1900.

Publications adressées par l'Etat.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Bulletin. — Documents officiels, Statistique, Rapports, Comptes rendus de missions en France et à l'Etranger. — 19e année, 1900, nos 1 à 4.

Feuille d'informations, année 1900.

Ornis. — Bulletin du Comité ornithologique international, tome X, nos 3 et 4, 1900.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Comité des travaux historiques et scientifiques.

Bulletin archéologique du Comité, année 1899, 2e livraison ; année 1900, 1re, 2e et 3e livraisons.

Bulletin historique et philologique, année 1899, nos 1 à 4.

Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences, tomes 126 et 127.

Bulletin des travaux historiques et scientifiques, année 1899.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. — Congrès tenu à Toulouse en 1899, 2 vol.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques, tome III, 2e et 3e livraisons, 1899-1900.

Congrès des Sociétés savantes de Paris et des Départements, tenu à Paris en 1900. — Sciences.

Annales du musée Guimet.

Revue de l'Histoire des religions, tome XL, n° 3; XLI, n°s 1, 2, 3; XLII, n°s 1 et 2.

Guide illustré du Musée. — Recueil de talismans Laotiens.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
ET DES COLONIES

Bulletin officiel de la propriété industrielle et commerciale, année 1900.

Publications adressées par les Sociétés correspondantes.

ALAIS. — Mémoires et comptes rendus de la Société scientifique et littéraire, année 1899, tome XXX.

AMIENS. — Bulletin mensuel de la Société Linnéenne du Nord de la France, année 1899.

ARRAS. — Mémoires de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts, tomes XXX et XXXI.

AURILLAC. — Revue de la Haute-Auvergne, 1899, 1 fascicule, 1900, 3 fascicules.

AUTUN. — Mémoires de la Société Eduenne, tome XXXVII, 1899.

AVIGNON. — Bulletin de la Société d'Agriculture et d'Horticulture de Vaucluse, année 1900.

BEAUNE. — Bulletins de la Société Vigneronne de l'arrondissement de Beaune, 1900.

BEAUNE. — Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'arrondissement de Beaune, mémoires, année 1899, 2 vol.

BESANÇON. — Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 1899.

BORDEAUX. — Actes de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts, 59e année 1897.

BOURG. — Annales de la Société d'Emulation et d'Agriculture de l'Ain, année 1900.

BOURGES. — Bulletin de la Société d'Agriculture du département du Cher, 1900.

CAEN. — Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, 1899, 1 vol.

CHALONS-SUR-MARNE. — Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, année 1899-1900.

CHERBOURG. — Mémoires de la Société nationale des Sciences naturelles et Mathématiques de Cherbourg, tome XXXI.

CHERBOURG. — Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg, 1897-1898, 1 vol.

CLERMONT-FERRAND. — Bulletin historique et scientifique, 1900.

CLERMONT-FERRAND. — Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand. — Les cahiers des paroisses d'Auvergne en 1789. — Monographie d'une paroisse. Vic-le-Comte.

COMPIÈGNE (Seine-et-Oise). — Société d'Agriculture de l'arrondissement de Compiègne. — L'Agronome praticien, année 1900.

FEURS (Loire). — Syndicat des Agriculteurs de France du département de la Loire. Bulletins mensuels, 1900.

GRENOBLE. — Bulletin du Sud-Est, année 1900.

GRENOBLE. — Le Dauphiné horticole, année 1900.

GRENOBLE. — Bulletin de l'Académie Delphinale, 1900.

LIMOGES (Haute-Vienne). — Société Archéologique et Historique du Limousin, 1900, 2 vol.

LIMOGES. — Société d'Horticulture de Limoges. Bulletins mensuels, 1900.

LIMOGES. — Société d'Horticulture et d'Arboriculture. Bulletins, 1900.

LYON. — Lyon horticole, 1900.

LYON. — L'Horticulture nouvelle, 1900.

LYON. — Annales de la Société d'Agriculture, Sciences et Industries de Lyon, tome VI, 1898.

LYON. — Bulletin historique du diocèse de Lyon, 1900.

MACON. — Annales de l'Académie de Mâcon ; Société des Arts, Sciences, Belles-Lettres et Agriculture de Saône-et-Loire. Troisième série, tome IV, 1899.

MARSEILLE. — Revue Horticole, 1900.

MARSEILLE. — Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille, années 1899-1900.

MEAUX (Seine-et-Marne). — Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux. Bulletins mensuels, 1900.

MENDE. — Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère. Bulletins mensuels, janvier à décembre 1900.

METZ. — Mémoires de l'Académie de Metz, 1897-1898.

MONTAUBAN. — Recueil de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne, année 1899.

MONTBRISON (Loire). — Société Archéologique de la *Diana*. Publication trimestrielle, tome XI, nos 5, 6 et 7.

MONTPELLIER. — Mémoires de la Section des Sciences et des Lettres, 3 brochures.

MONTPELLIER. — Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier, tome Ier, 1899, tome II, 1er fascicule.

MOULINS. — Société d'Emulation des Beaux-Arts du Bourbonnais. Bulletin-Revue, 7e année, 1899.

NANCY (Meurthe-et-Moselle). — Académie Stanislas ; Mémoires, 5e série, tome XVII, 1900.

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure. Annales 1899.

NANTES. — Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, année 1899, 4e trimestre.

NEUCHATEL. — Bulletins de la Société Neuchâteloise de géographie, 1900.

NEVERS (Nièvre). — Société départementale d'Agriculture de la Nièvre. — Bulletins trimestriels, 1900.

NIMES. — Mémoires de l'Académie de Nîmes, tome XXII, année 1899.

NIORT. — Bulletin de la Société Botanique des Deux-Sèvres, 1899.

NOGENT. — Bulletin de la Société d'Apiculture de l'Aube, année 1900.

ORLÉANS. — Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, 1899, 1er semestre 1900.

PARIS. — Association philotechnique. Bulletins mensuels, année 1900.

PARIS. — Société nationale d'Agriculture de France. Comptes rendus mensuels, 1900.

PARIS. — Société des Agriculteurs de France. Bulletins bi-mensuels, 1900.

PARIS. — Romania, tome XXX, n°s 113 à 116.

PARIS. — Bulletin de l'Alliance Française, 1900.

PARIS. — Association Française pour l'avancement des Sciences ; L'Intermédiaire de l'Afas, année 1900.

PARIS. — Journal de la Société nationale d'Horticulture de France, année 1900.

PARIS. — Chronique horticole, année 1900.

PAU. — Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau, 1896-1897, 1re, 2e, 3e, 4e livraisons ; 1897-1898, 1re, 2e, 3e, 4e livraisons.

PERPIGNAN. — Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, 41e volume.

POITIERS. — Bulletin de la Société Académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts, n°s 337 et 338, années 1899-1900.

POITIERS. — Bulletin du Syndicat des éleveurs de la race Charmoise, année 1899.

PUY (LE). — Société Agricole et Scientifique de la Haute-Loire. Mémoires et procès-verbaux, 1897-1898.

REIMS. — Bulletin de la Société industrielle de Reims, n° 87.

RIVE-DE-GIER. — Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts, n°s 1 et 2, 1899.

ROCHECHOUART. — Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts, 1900.

ROCHELLE (LA). — Société des Sciences naturelles de la Charente-Inférieure. Annales, 1899.

RODEZ. — Bulletin de la Société centrale d'Agriculture de l'Aveyron, 1899.

ROUEN. — Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen pendant les années 1898-1899.

ROUEN. — Bulletin de la Société libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie, 1899-1900 et table générale.

SAINT-ETIENNE (Loire). — Société de l'Industrie minérale. Comptes rendus mensuels. Bulletins, 1900.

SAINT-ETIENNE. — Société de Médecine de la Loire. La Loire médicale. Bulletins mensuels, 1900.

SAINT-LÔ. — Société d'Agriculture, Archéologie et Histoire naturelle du département de la Manche. Notices, mémoires et documents, 17e volume.

SENS. — Bulletin de la Société archéologique de Sens, tome XIX.

STRASBOURG (Alsace). — Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace. Bulletins mensuels, 1900.

TARARE. — Bulletin de la Société des Sciences naturelles et d'enseignement populaire de Tarare, 1900.

TOULON. — Bulletin de l'Académie du Var, 1899.

TOULOUSE. — Bulletin de l'Université de Toulouse, fascicule n°s 11 et 12, et : Annuaire et Livret.

TOULOUSE. — Recueil de l'Académie des Jeux Floraux, 1900.

TOULOUSE. — Société d'Histoire naturelle de Toulouse. Bulletins, 1895 à 1897.

TOURS. — Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire, 1899.

VALENCE (Drôme). — Société des Agriculteurs de la Drôme. Bulletins mensuels, 1900.

VERSAILLES. — Mémoires de la Société d'Agriculture et des Arts, du 1er octobre 1899 au 1er octobre 1900.

VILLEFRANCHE. — Bulletin de la Société des Sciences et Arts du Beaujolais, 1900.

Revues et publications périodiques.

Journal d'Agriculture pratique, 63e année, 1900.

Le Génie civil. — Revue générale hebdomadaire des industries françaises et étrangères, année 1900.

Revue des Deux-Mondes, année 1900.

Revue horticole, 70e année, 1900.

Revue politique et littéraire (Revue bleue), année 1900.

Revue scientifique, année 1900.

Publications diverses.

Bulletin périodique du Syndicat des Agriculteurs de France, année 1900.

Bulletin statistique et administratif de la ville de Saint-Etienne, 1900.

Lois et règlements concernant la Chambre de Commerce de Saint-Etienne et les services qu'elle administre, par M. L.-J. Gras (supplément).

Compte rendu du Bureau municipal d'Hygiène et de Statistique de la ville de Saint-Etienne pour les années 1896, 1897, 1898 et 1899, par le docteur Fleury.

Résumé des travaux de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne pendant l'année 1899.

Histoire de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Saint-Etienne, par M. L.-J. Gras.

Compagnie des Mines de Roche-la-Molière et Firminy. — Notice.

Compagnie des Mines de Roche-la-Molière et Firminy. — Habitations ouvrières.

Histoire des populations pastorales de l'ancien consulat de Tarascon, par A. Garrigou.

Le Warrantage des produits agricoles, par M. Alfred de Bastard.

Bibliographie des Sciences et de l'Industrie, revue mensuelle.

Le Mois Scientifique, revue mensuelle.

Les personnages remarquables de Terrenoire, par M. P. Cros.

Les Plantes à parfums et à essences, par M. J. Chapelle.

Congrès international d'Agriculture (VIe). — Procès-verbaux sommaires, 1 vol.

Congrès international d'Horticulture. — Procès-verbaux et procès-verbaux sommaires, 2 vol.

Congrès international des Syndicats agricoles et Associations similaires. Compte rendu des travaux du Congrès et procès-verbaux sommaires, 2 vol.

Congrès international d'Arboriculture et de Pomologie. — Procès-verbaux sommaires, 1 brochure.

Congrès international de l'Alimentation rationnelle du bétail. — Compte rendu, 1 vol.

Congrès international de l'Alimentation. — Des succédanés du lait, etc., 1 brochure.

Congrès international de l'Alimentation. — Influence de l'alimentation sur la teneur du lait en matière grasse, 1 brochure.

Congrès international de l'Alimentation. — Le Blé dans l'alimentation, 1 brochure.

Congrès international de l'Alimentation. — Dessiccation de quelques résidus, etc., 1 brochure.

Congrès international de l'Alimentation. — Importance des proportions, etc., 1 brochure.

Publications étrangères.

Report of the chief of the section of foreign markets for 1899 (Rapport du chef de la section des marchés étrangers pour 1899, par Franck H. Hitchcock, 1899).

Legislation for the protection of birds other than game birds (Législation pour la protection des oiseaux autres que les oiseaux de proie), par T. S. Palmer, 1900.

Food of the Bobolink blackbirds and Grackles (Nourriture des loriots noirs, oiseaux noirs et.....), par F. E. U. Béal B. S., 1900.

Trade of the Philippines islands (Commerce des Iles Philippines), par le même, 1898.

Ouv. foreign trade in agricultural produits (Notre commerce extérieur en produits agricoles, 1894-1898), par le même, 1899.

Distribution of the agricultural exports of the United states, 1894-1899 (Répartition des exportations agricoles des Etats-Unis), par le même, 1899.

Sources of agricultural imports of the United states 1894-98 (Origines des importations agricoles des Etats-Unis), par le même, 1900.

Ouv. foreign trade in agricultural produits 1890-99 (Notre commerce extérieur de produits agricoles), par le même, 1900.

Section of foreign markets (Section des marchés étrangers), par Frank H. Hitchcock, réimprimé par l'Annuaire du Département de l'agriculture, p. 1877.

Trade of Puerto-Rico (Commerce de Porto-Rico), par Frank H. Hitchcock, 1898.

Experiment station record (Annales de la station d'expériences) n°s 8, 9 et 11, 1898.

North american Fauna n° 17 et 18 (Faune de l'Amérique du Nord), 1900.

Tous ces ouvrages sont imprimés au nom du Département de l'Agriculture aux Etats-Unis.

Boletim do Instituto Agronomico do Estado de São Paulo em Campinos, 1899, n°s 9 à 11 ; 1900, n°s 1 à 5.

Boletim da Real sociedade nacional de Horticultura de Portugal, 1900, n°s 1 à 4.

Anales del Museo nacional de Montevideo, 1900, fasciculos 13 à 16.

TABLE GÉNÉRALE MÉTHODIQUE

DES

Matières contenues dans le tome XX, deuxième série, des Annales de la Société

ANNÉE 1900

DOCUMENTS GÉNÉRAUX

TRAVAUX. — RAPPORTS ET MÉMOIRES LUS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — ARTICLES DIVERS

A

B

C

D

E

F

G

H

I

L

M

N

O

P

R

S

SAINT-ÉTIENNE, SOCIÉTÉ DE L'IMP. THÉOLIER — J. THOMAS ET Cie



TABLE DE LA 4me LIVRAISON DU TOME XX

DEUXIÈME SÉRIE

Année 1900. — 4me Trimestre.

